



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 5891

Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007

Date de dépôt : 10-06-2008

Date de l'avis du Conseil d'État : 10-11-2009

Auteur(s) : Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
06-01-2010	Résumé du dossier	Résumé	<u>3</u>
10-06-2008	Déposé	5891/00	<u>7</u>
03-07-2008	Addendum (3.7.2008) Annexes du projet de loi	5891/00A	<u>14</u>
04-06-2009	Rapport général de la Cour des Comptes (4.6.2009)	5891/01	<u>243</u>
10-11-2009	Avis du Conseil d'Etat (10.11.2009)	5891/02	<u>312</u>
04-12-2009	Rapport de commission(s) : Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire Rapporteur(s) : Monsieur Félix Braz	5591/04, 5740/03, 5891/03	<u>317</u>
18-12-2009	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (18-12-2009) Evacué par dispense du second vote (18-12-2009)	5891/04	<u>344</u>
24-12-2009	Publié au Mémorial A n°252 en page 4760	5891	<u>347</u>

Résumé

5591 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2005

5740 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2006

5891 - Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007

*

Le **compte général de l'exercice 2005** se présente comme suit:

A.- Recettes et dépenses courantes et en capital

- I. Recettes 6.629.300.041,33
- II. Dépenses 7.323.614.341,79
- III. Excédent de dépenses 694.314.300,46
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -464.287.170,17

B.- Recettes et dépenses pour ordre

- I. Recettes pour ordre 3.175.815.739,19
- II. Dépenses pour ordre 3.168.921.951,32
- III. Excédent de recettes pour ordre 6.893.787,87
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 33.357.693,10

C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

- I. Recettes 2.195.425.498,03
- II. Dépenses 2.670.527.852,53
- III. Excédent de dépenses 457.102.354,50
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.172.052.495,89

*

Le **compte général de l'exercice 2006** se présente comme suit:

A.- Recettes et dépenses courantes et en capital

- I. Recettes 8.391.951.069,69
- II. Dépenses 8.140.188.962,10
- III. Excédent de recettes 251.762.107,59
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital -212.525.611,32

B.- Recettes et dépenses pour ordre

- I. Recettes pour ordre 3.702.519.174,55
- II. Dépenses pour ordre 3.700.303.733,35
- III. Excédent de recettes pour ordre 2.215.441,20
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 35.573.134,30

C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

- I. Recettes 3.216.723.587,57
- II. Dépenses 2.822.478.435,33
- III. Excédent de recettes 394.245.152,24
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.566.297.648,13

*

Le **compte général de l'exercice 2007** se présente comme suit:

A.– Recettes et dépenses courantes et en capital

- I. Recettes 8.735.747.092,86
- II. Dépenses 8.284.160.765,42
- III. Excédent de recettes 451.586.327,44
- IV. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital 239.061.264,86

B.– Recettes et dépenses pour ordre

- I. Recettes pour ordre 4.307.056.629,55
- II. Dépenses pour ordre 4.316.926.354,49
- III. Excédent de recettes pour ordre 9.869.724,94
- IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 25.703.409,36

C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

- I. Recettes 2.761.658.371,70
- II. Dépenses 2.751.593.049,01
- III. Excédent de recettes 10.065.322,69
- IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.576.362.970,82

*

Les **dépenses courantes et en capital** dépassent en 2005 de 4,49%, en 2006 de 6,7% et en 2007 de 3,17% le total des dépenses prévues. En valeur absolue, cet écart correspond à 314,4 millions d'euros en 2005, à 510,9 millions d'euros en 2006 et à 254,7 millions d'euros en 2007.

Par rapport au compte général de l'exercice précédent, la **progression des dépenses courantes et en capital** a été :

- en 2005 de 6,31% ;
- en 2006 de 11,15% ;
- en 2007 de 1,77%.

Les fonds spéciaux

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2005, la Cour des comptes constate une **diminution de 31,7 % de leurs avoirs** au courant de l'exercice 2005 (-15,31 en 2004).

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2006, la Cour des comptes constate une augmentation de 12,79 % de leurs avoirs au courant de l'exercice 2006. Au cours de l'exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes.

En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat pour l'exercice 2007, la Cour des comptes constate une diminution de 0,55 % de leurs avoirs au courant de l'exercice 2007. Au cours de l'exercice 2007, le produit des emprunts d'un montant total de 200 millions d'euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,03%.

5891/00

N° 5891

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2007

* * *

*(Dépôt: le 10.6.2008)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (4.6.2008).....	1
2) Exposé des motifs	2
3) Texte du projet de loi.....	4

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007.

Palais de Luxembourg, le 4 juin 2008

Le Ministre du Trésor et du Budget,

Luc FRIEDEN

HENRI

*

EXPOSE DES MOTIFS

Le **budget voté de l'exercice 2007** tel qu'il a été arrêté par la loi du 22 décembre 2006 se présentait comme suit:

	<i>Budget courant</i>	<i>Budget en capital</i>	<i>Budget total</i>
Recettes	7.761,0	80,7	7.841,7
Dépenses	7.221,7	789,9	8.011,6
Excédents	+539,3	-709,2	-169,9

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le budget voté de l'exercice 2007 a été complété à trois reprises, la première fois par la loi du 7 novembre 2007 modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que les modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

L'article III de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2007 deux articles nouveaux avec les libellés et crédits suivants:

08.0.33.002	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 7 novembre 2007 entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007 (Crédit non limitatif).....	1.180.210.–
08.0.12.350	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la SN des CFL: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 7 novembre 2007 entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007 (Crédit non limitatif).....	2.510.344.–

L'article III de cette même loi a également porté de 5.847.500 euros à 19.515.853 euros le crédit de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses libellé „Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures législatives, réglementaires ou contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses“ (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le budget voté de l'exercice 2007 a été modifié une deuxième fois par la loi du 9 juillet 2007 portant création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange.

L'article 9 de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2007 un article nouveau avec les libellés et crédits suivants:

11.1.41.079	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée de Luxembourg-Dommeldange.....	280.000.–
-------------	--	-----------

Le budget voté de l'exercice 2007 a été modifié une troisième fois par la loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée.

L'article 7 de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2007 un article nouveau avec les libellés et crédits suivants:

11.1.41.078	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée.....	250.000.–
-------------	---	-----------

Compte tenu de ces dépenses supplémentaires, **le budget définitif de l'exercice 2007** s'est présenté comme suit:

	<i>Budget courant</i>	<i>Budget en capital</i>	<i>Budget total</i>
Recettes	7.761,0	80,7	7.841,7
Dépenses	7.239,6	789,9	8.029,5
Excédents	+521,4	-709,2	-187,8

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le compte général de l'exercice 2007 se présente comme suit par rapport au budget définitif pour le même exercice:

	<i>Budget voté 2007</i>	<i>Compte général 2007</i>	<i>Plus- ou moins-values</i>	<i>Variation en %</i>
Budget courant				
Recettes	7.761,0	8.657,2	896,2	11,5%
Dépenses	7.239,6	7.289,6	50,0	0,7%
Excédents	521,4	1.367,6	846,2	–
Budget en capital				
Recettes	80,7	78,6	-2,1	-2,6%
Dépenses	789,9	994,6	204,7	25,9%
Excédents	-709,2	-916,0	-206,8	–
Budget total				
Recettes	7.841,7	8.735,8	894,1	11,4%
Dépenses	8.029,5	8.284,2	254,7	3,2%
Excédents	-187,8	451,6	639,4	–

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le compte général 2007 est donc clôturé avec un excédent net de 451,6 millions d'euros. La différence de 639,4 millions d'euros entre cet excédent effectif et le déficit voté de 187,8 millions d'euros résulte d'abord de plus-values de recettes de 894,1 millions d'euros, réalisées exclusivement sur le budget courant. Les dépassements du budget voté du côté des dépenses (254,7 millions d'euros dont 4/5 sur le budget en capital) sont majoritairement l'expression comptable de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 206,1 millions d'euros. Seul le solde de 48,6 millions d'euros correspond à un excédent effectif de dépenses.

L'excédent de 451,6 millions d'euros avec lequel le compte général 2007 est clôturé ne doit pas être confondu avec le déficit de l'administration centrale tel qu'il est établi selon les critères dits „de Maastricht“ et notifié semestriellement à la Commission européenne. Le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses. Par contre, la notification à la Commission européenne diffère du compte général notamment par la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et par une affectation différente de certaines opérations parmi les exercices budgétaires. Il s'ensuit que le résultat de l'administration centrale pour 2007, notifié pour le 1er avril 2008 à la Commission européenne, n'indique qu'un excédent de 210,7 millions d'euros.

L'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat est arrêté au compte général 2007 à 1.474.863.458,51 euros, en augmentation de 231,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, le tout sans tenir compte de l'affectation aux fonds spéciaux de 240 millions d'euros à prélever sur le résultat de l'exercice 2006, ainsi que le prévoit le projet de loi No 5789.

Le texte du projet de loi arrêtant le compte général de l'exercice 2007 est identique à celui des années précédentes.

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2007 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes effectives:	8.735.747.092,86 EUR
II – Dépenses effectives:	8.284.160.765,42 EUR
III – Excédent de recettes:	451.586.327,44 EUR

L'excédent de recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital“ dont le solde positif s'établit alors à **239.060.716,12** euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I – Recettes pour ordre:	4.307.056.629,55 EUR
II – Dépenses pour ordre:	4.316.926.354,49 EUR
III – Excédent de dépenses pour ordre:	9.869.724,94 EUR

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses pour ordre“ dont le solde positif s'établit alors à **25.703.409,36** euros.

Art. 2. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2007 comme suit:

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	47.838.993,63 EUR
Fonds de dépenses communales:	1.895.110,25 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	10.615.049,18 EUR
----------------------------	-------------------

Art. 3. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2007 comme suit:

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs:	90.272.940,79 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	419.492,96 EUR
Fonds de la coopération au développement:	14.973.439,61 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse:	158,56 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	4.057,83 EUR
Fonds cynégétique:	618.510,89 EUR
Fonds de la dette publique:	61.551.823,05 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.088.739,84 EUR
Fonds pour l'emploi:	54.866.008,99 EUR

Fonds pour l'entretien des propriétés immobilières de l'Etat:	17.498.477,28 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	96.868.379,38 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	27.070.669,36 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	76.725.069,75 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	16.790.689,54 EUR
Fonds d'équipement militaire:	109.593.081,46 EUR
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	11.610.108,77 EUR
Fonds spécial de la pêche:	343.805,50 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	38.280.506,86 EUR
Fonds de pension:	5.431.244,79 EUR
Fonds du rail:	213.607.297,19 EUR
Fonds pour la réforme communale:	1.973,38 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	38.136.170,09 EUR
Fonds des routes:	73.771.975,72 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	179.885.274,14 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales:	100.950.973,04 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	147.784.785,40 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	42.425.674,81 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	31.458.259,36 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	1.108.397,40 EUR
Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat:	1.474.853.458,51 EUR

II – Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	169.718.087,52 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	871.442.271,73 EUR

Service Central des Imprimés de l'Etat

5891/00A

N° 5891^A
CHAMBRE DES DEPUTES
 Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI
 portant règlement du compte général de l'exercice 2007

* * *

ADDENDUM

(3.7.2008)

ANNEXES DU PROJET DE LOI

(en euros)

Budget des recettes: (page 2)	
Total Recettes courantes (p. 11)	8.657.181.535,56
Total Recettes en capital (p. 13)	78.565.557,30
Total des recettes:	8.735.747.092,86
Budget des dépenses: (page 14)	
Total Dépenses courantes (p. 176)	7.289.610.546,56
Total Dépenses en capital (p. 220)	994.550.218,86
Total des dépenses:	8.284.160.765,42
Budget pour ordre: (page 221)	
Total Recettes pour ordre (p. 222)	4.307.056.629,55
Total Dépenses pour ordre (p. 225)	4.316.926.354,49
Excédent de dépenses:	-9.869.724,94
Total des avoirs sur Fonds spéciaux: (page 226)	
Fonds de tiers	10.615.049,18
Fonds des communes	49.734.103,88
Fonds de l'Etat	1.474.853.458,51
Total des Fonds:	1.535.202.611,57

Abréviations utilisées dans ce document:

CORD: Crédit ordinaire
CNLI: Crédit non limitatif
CSDE: Crédit sans distinction d'exercice
CNST: Crédit non susceptible de transfert
CNSM: Crédit non susceptible de majoration
D: Dépassement
TE: Transfert émis
TR: Transfert reçu

*

COMPTE GENERAL – EXERCICE 2007

Budget des recettes – Chapitre I – Recettes courantes

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			64 – Ministre des Finances			
			Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)			
			<i>Section 64.0 – Impôts directs</i>			
37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1 300 000 000,00	1 381 676 766,61
37.001	37.10	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	54 200 000,00	57 569 865,28
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	430 000 000,00	396 088 175,29
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1 775 000 000,00	1 862 058 356,80
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	1 500 000,00	1 166 546,07
37.013	37.20	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	56 500 000,00	57 901 194,40
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	220 000 000,00	243 101 109,03
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	100 000 000,00	171 644 537,22
37.022	37.00	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	25 000 000,00	43 063 090,65
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	6 000 000,00	7 180 290,35
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	600 000,00	900 859,86
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	16 000 000,00	20 032 678,88
37.026	37.00	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	CORD	25 000 000,00	51 777 512,24
			<i>Total de la section 64.0:</i>		4 009 800 000,00	4 294 160 982,68
			<i>Section 64.1 – Impôts indirects</i>			
36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	260 000,00	151 445,51
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	3 600 000,00	2 766 577,12
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	19 950 000,00	16 903 629,57
			<i>Total de la section 64.1:</i>		23 810 000,00	19 821 652,20
			<i>Section 64.2 – Recettes d'exploitation, taxes et redevances</i>			
16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	CORD	300 000,00	380 423,44
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	2 000,00	1 759,07
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de métrologie	CORD	18 000,00	22 549,18
38.000	Divers	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	CORD	7 200,00	6 000,00
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.2:</i>		327 300,00	410 731,69

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			<i>Section 64.3 – Recettes de participations ou d'avances de l'Etat</i>			
28.001	Divers	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1 000 000,00	1 461 755,43
28.002	Divers	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	CORD	100,00	0,00
28.003	Divers	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1 350 000,00	1 309 518,57
28.005	Divers	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.3:</i>		2 350 200,00	2 771 274,00
			<i>Section 64.4 – Remboursements de dépenses</i>			
11.350	Divers	Divers	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	800 000,00	791 584,61
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	CORD	100,00	0,00
12.090	12.21	13.90	Ecocostart: remboursements de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	CORD	242 000,00	0,00
14.380	39.40	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	CORD	280 000,00	355 345,47
			<i>Total de la section 64.4:</i>		1 322 100,00	1 146 930,08
			Administration des Douanes et Accises			
			<i>Section 64.5 – Douanes et accises</i>			
16.070	16.00	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	50 000,00	685 322,58
28.000	Divers	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	3 000 000,00	906 036,99
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	940 000 000,00	992 057 009,37
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	135 000 000,00	136 607 628,00
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	55 000 000,00	67 144 383,25
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	3 100 000,00	2 580 843,95
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	CORD	28 000 000,00	24 615 875,57
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	3 500 000,00	9 047 545,86
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100 000,00	111 925,80
36.023	36.03	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	CORD	3 000 000,00	3 381 252,12
36.024	36.03	13.60	Surtaxe sur les boissons confectonnées	CORD	20 000,00	98 763,00
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550 000,00	610 994,45
36.071	36.08	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	50 000,00	37 859,42
38.000	Divers	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	90 000,00	87 445,00
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	30 000,00	17 293,93
39.001	Divers	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	5 500 000,00	5 946 074,77
			<i>Total de la section 64.5:</i>		1 176 990 000,00	1 243 936 254,06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)			
			<i>Section 64.6 – Impôts, droits et taxes</i>			
16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	17 650 000,00	19 188 522,42
16.011	16.11	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses	CORD	13 000,00	125 740,42
16.060	Divers	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	1 650 000,00	1 754 190,85
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1 350 711 000,00	1 666 121 515,92
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	20 500 000,00	25 899 835,59
36.031	36.04	13.60	Hypothèques: salaires	CORD	850 000,00	860 143,41
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	CORD	550 000 000,00	720 828 931,07
36.050	36.06	13.60	Droits d'enregistrement	CORD	185 000 000,00	267 308 892,83
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	28 500 000,00	31 755 753,67
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	CORD	475 000,00	575 284,55
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	23 000,00	20 237,72
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	CORD	5 000,00	4 000,00
38.050	38.00	13.60	Droits de timbre	CORD	12 000 000,00	14 215 471,50
38.051	38.00	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	CORD	1 895 000,00	0,00
39.010	39.20	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	3 830 000,00	1 829 775,00
			<i>Total de la section 64.6:</i>		2 173 102 000,00	2 750 488 294,95
			<i>Section 64.7 – Recettes domaniales</i>			
16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	600 000,00	667 776,23
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	46 000 000,00	51 128 778,60
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	CORD	450 000,00	285 411,83
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	CORD	1 000 000,00	1 456 383,66
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	CORD	18 000,00	17 031,67
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2 200 000,00	2 224 332,77
16.060	Divers	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	3 165 000,00	4 325 116,01
16.061	Divers	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	150 000,00	93 357,72
16.062	Divers	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	2 744 000,00	2 743 776,04
16.063	Divers	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2 044 000,00	2 410 624,14
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles, frais de repeuplement	CORD	84 250,00	58 457,68
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	30 000,00	31 887,96
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	5 000,00	4 102,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100,00	0,00
28.000	Divers	01.25	Parking du St-Esprit: redevance d'exploitation	CORD	500 000,00	100 000,00
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	200 000,00	186 238,20
			<i>Total de la section 64.7:</i>		59 190 350,00	65 733 274,92
			<i>Section 64.8 – Recettes d'exploitation et autres</i>			
12.320	16.12	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	65 000,00	68 911,20
12.360	16.12	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CORD	5 400,00	4 710,86
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	57 000,00	100 726,31
12.380	16.12	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	CORD	230 000,00	276 615,57
16.046	16.12	Divers	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	400 000,00	527 205,36
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	4 800 000,00	16 053 076,95
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	CORD	50 000,00	37 275,32
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	5 000 000,00	4 567 100,35
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100,00	650,00
38.000	Divers	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	CORD	190 000,00	176 184,04
38.001	Divers	Divers	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	200 000,00	117 473,17
38.002	Divers	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2 500,00	0,00
38.003	Divers	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	400 000,00	360 804,81
38.004	Divers	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100,00	0,00
38.005	Divers	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100,00	1 978,06
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	60 000,00	68 557,20
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	CORD	12 000 000,00	12 527 605,55
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40 000,00	34 293,60
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	170 000,00	676 763,16
			<i>Total de la section 64.8:</i>		23 670 200,00	35 599 931,51
			<i>Section 64.9 – Remboursements</i>			
12.360	12.16	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100,00	0,00
12.361	12.16	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le boisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100,00	0,00
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	110 000,00	86 397,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
12.381	12.16	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	CORD	5 000,00	961,43
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1 220 000,00	1 624 219,23
38.000	Divers	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977), remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.9:</i>		1 335 300,00	1 711 578,34
			Total du département 64:		7 471 897 450,00	8 415 780 904,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			65 – Ministère des Finances: Trésor et Budget			
			Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)			
			<i>Section 65.0 – Recettes versées par les communes et syndicats de communes</i>			
11.300	48.22	Divers	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2 500 000,00	0,00
11.301	48.22	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	8 295 000,00	7 715 810,23
11.302	48.22	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	CORD	8 000,00	21 800,00
12.300	48.22	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	CORD	50 000,00	2 768,76
			<i>Total de la section 65.0:</i>		10 853 000,00	7 740 378,99
			<i>Section 65.1 – Recettes versées par les établissements de sécurité sociale</i>			
11.310	Divers	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	3 000,00	0,00
11.312	Divers	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	50 000,00	4 551,53
11.353	Divers	Divers	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	50 000,00	3 812,69
16.000	16.20	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	60 000,00	60 000,00
34.310	34.30	06.12	Caisse de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3 500 000,00	3 476 471,59
42.000	42.00	06.12	Caisse de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	CORD	25 000,00	0,00
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	25 000,00	3 210,86
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	1 000 000,00	867 310,53
			<i>Total de la section 65.1:</i>		4 713 000,00	4 415 357,20
			<i>Section 65.2 – Recettes et bénéfices versés par les établissements publics</i>			
11.300	48.22	Divers	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	75 000,00	46,07
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	171 322,00	243 072,31
11.320	Divers	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	383 971,00	150 000,00
11.321	Divers	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1 459 182,00	750 000,00
11.322	Divers	05.22	Centre National Sportif et Culturel: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	750 000,00	0,00
11.323	Divers	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	250 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
12.390	12.16	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CORD	700 000,00	0,00
28.015	28.20	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	35 000 000,00	29 500 000,00
28.016	28.20	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	30 000 000,00	30 000 000,00
28.017	28.20	13.90	ILR: (Institut luxembourgeois de régulation) Part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	20 000 000,00	0,00
38.000	Divers	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	0,00
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	CORD	2 000,00	4 335,89
			<i>Total de la section 65.2:</i>		88 791 575,00	60 647 454,27
			<i>Section 65.3 – Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières</i>			
10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: versement des frais de surveillance	CORD	200 000,00	52 041,51
11.320	Divers	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	35 000,00	179 953,46
11.321	Divers	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	100,00	0,00
11.330	Divers	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	150 000,00	111 924,79
11.340	Divers	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	32 955,00	33 744,90
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	CORD	1 000,00	0,00
16.010	16.11	12.20	SN CFL (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	100 000,00	226 850,00
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	1 000,00	0,00
16.071	16.00	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	CORD	1 000,00	457 628,32
28.000	Divers	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle	CORD	1 000,00	1 000,00
38.000	Divers	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	250 000,00	122 472,07
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	CORD	50 000,00	32 041,63
38.011	38.20	13.90	Remboursement d'aides étatiques	CORD	50 000,00	18 099,92
38.012	38.20	13.90	SN CFL (Société nationale des chemins de fer): remboursements	CORD	100 000,00	11 863 435,75
			<i>Total de la section 65.3:</i>		972 055,00	13 099 172,35
			<i>Section 65.4 – Recettes versées par les comptes extraordinaires</i>			
10.011	10.00	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	2 500 000,00	1 848 958,74
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3 600 000,00	3 579 716,17
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	CORD	3 300 000,00	3 236 809,12
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouverts	CORD	300 000,00	418 815,57
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés, recettes diverses	CORD	650 000,00	379 963,35
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	CORD	223 000,00	166 743,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
16.051	16.12	Divers	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	116 100,00	14 315,29
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	CORD	1 775 000,00	1 750 082,57
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	CORD	180 000,00	122 828,50
16.054	16.12	Divers	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes	CORD	280 850,00	36 397,63
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	50 000,00	52 524,40
16.058	16.12	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	CORD	2 000,00	2 386,00
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	CORD	275 000,00	322 883,82
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	CORD	100 000,00	129 729,34
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	CORD	833 900,00	848 167,12
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	CORD	210 000,00	183 502,81
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40 000,00	3 909,35
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	38 000,00	61 483,96
16.080	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes	CORD	40 000,00	47 896,41
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1 424 370,00	1 519 026,41
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	CORD	1 000 000,00	1 836 938,29
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	CORD	75 000,00	61 914,85
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	25 000,00	15 173,04
39.000	Divers	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	CORD	540 000,00	282 421,05
			<i>Total de la section 65.4:</i>		17 578 220,00	16 922 586,95
27.000	27.10	07.10	<i>Section 65.5 – Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</i> Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	CORD	100,00	0,00
28.004	Divers	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4 600,00	4 646,25
28.011	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	CORD	6 060 000,00	6 612 180,00
28.012	28.20	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	CORD	812 000,00	814 655,50
28.013	28.20	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	CORD	1 155 000,00	1 260 000,00
28.014	28.20	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	CORD	66 500 000,00	37 644 654,06
28.016	28.20	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	CORD	141 750,00	141 750,00
28.017	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	CORD	5 000 000,00	13 495 229,31
28.018	28.20	11.30	Société du Port fluvial de Mertert SA: dividende	CORD	6 250,00	6 250,00
28.019	28.20	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	CORD	1 000 000,00	584 683,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
28.020	28.30	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 65.5:</i>		80 679 800,00	60 564 048,12
			<i>Section 65.6 – Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</i>			
10.000	10.00	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	1 000,00	52 460,88
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	150 000,00	42 839,48
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	CORD	550 000,00	539 977,68
11.302	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'UE: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	1 000,00	0,00
11.360	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	500 000,00	374 922,39
11.361	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàr/Internationale Mosel GmbH: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	946 000,00	1 076 824,93
12.360	39.10	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	53 910,00	0,00
12.380	39.10	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	CORD	100,00	0,00
14.010	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàr/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	420 000,00	389 169,43
16.045	16.12	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	25 000,00	226 796,03
16.060	Divers	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radioélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100,00	0,00
39.000	Divers	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	7 062,00	0,00
39.001	Divers	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100,00	0,00
39.002	Divers	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	CORD	100,00	0,00
39.003	Divers	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	CORD	100,00	160 000,00
39.004	Divers	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100,00	0,00
39.006	Divers	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement), remboursement de l'aide financière à la Turquie	CORD	2 500,00	847,45
39.007	Divers	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG „ProHolz – ProBois“	CORD	38 870,00	19 383,00
53.000	39.10	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE No 1698/05 du 20.9.05 et 1290/05 du 21.6.05	CORD	4 150 000,00	4 526 595,07
			<i>Total de la section 65.6:</i>		6 845 942,00	7 409 816,34
			<i>Section 65.7 – Recettes d'exploitation</i>			
10.002	10.00	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	15 000,00	1 221,06
26.010	26.10	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	70 000 000,00	63 341 103,94
29.000	29.00	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	100 000,00	1 460 843,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38.000	Divers	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 65.7:</i>		70 116 000,00	64 803 168,66
			<i>Section 65.8 – Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>			
10.000	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	CORD	5 000 000,00	576 927,09
10.001	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	10 000,00	22 753,69
10.002	10.00	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	CORD	5 000,00	2 652,85
10.003	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	1 000,00	1 094 934,80
10.010	10.00	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	1 000 000,00	242 015,72
16.040	16.12	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	2 500 000,00	3 855 686,37
16.050	16.12	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel „Wenzel“	CORD	100,00	0,00
38.000	Divers	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	CORD	2 000,00	1 256,46
38.001	Divers	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	CORD	7 000,00	2 421,27
38.052	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100,00	0,00
			<i>Total de la section 65.8:</i>		8 525 200,00	5 798 648,25
			Total du département 65:		289 074 792,00	241 400 631,13
			Total du Chapitre I – Recettes courantes:		7 760 972 242,00	8 657 181 535,56

Budget des recettes – Chapitre II – Recettes en capital

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			94 – Ministère des Finances			
			<i>Section 94.1 – Autres recettes en capital</i>			
56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100,00	0,00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	50 000 000,00	46 408 610,47
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	50 000,00	27 588,43
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100,00	0,00
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	150 000,00	364 249,64
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	1 000 000,00	10 298 255,98
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	1 000 000,00	2 067 906,46
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	150 000,00	365 397,10
			<i>Total de la section 94.1:</i>		52 350 200,00	59 532 008,08
			Total du département 94:		52 350 200,00	59 532 008,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
			95 – Ministère des Finances: Trésor et Budget			
			Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)			
			<i>Section 95.0 – Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie</i>			
58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	100,00	225 000,00
84.090	84.23	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100,00	0,00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100,00	0,00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100,00	0,00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100,00	82 477,45
			<i>Total de la section 95.0:</i>		500,00	307 477,45
			<i>Section 95.1 – Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>			
11.311	67.00	06.12	Caisse de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	15 000 000,00	8 939 982,10
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100,00	0,00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	CORD	48 000,00	52 200,00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100,00	0,00
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accès à la propriété immobilière	CORD	8 000 000,00	8 108 492,41
59.000	59.11	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	4 300 000,00	1 625 397,26
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	1 000 000,00	0,00
			<i>Total de la section 95.1:</i>		28 348 200,00	18 726 071,77
			Total du département 95:		28 348 700,00	19 033 549,22
			Total du Chapitre II – Recettes en capital:		80 698 900,00	78 565 557,30

Budget des dépenses – Chapitre III – Dépenses courantes

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			00 – Ministère d'Etat				
			<i>Section 00.0 – Maison du Grand-Duc</i>				
10.000	10.00	01.10	Liste civile	CNLI, CNST, CPUBLIE	994 241,00	994 241,00	994 241,00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 185 296,00	4 185 296,00	4 185 296,00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	595 590,00	595 590,00	595 590,00
10.004	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 217 533,00	1 217 533,00	1 217 533,00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	CORD	215 871,00	215 871,00	215 871,00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	788 320,00	788 320,00	788 320,00
11.000	Divers	01.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	144 753,00	144 753,00	126 282,21
			<i>Total de la section 00.0:</i>		8 141 604,00	8 141 604,00	8 123 133,21
			<i>Section 00.1 – Chambre des Députés</i>				
10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	26 613 913,00	26 613 913,00	26 613 913,00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 151 994,00	1 151 994,00	1 151 994,00
			<i>Total de la section 00.1:</i>		27 765 907,00	27 765 907,00	27 765 907,00
			<i>Section 00.2 – Cour des Comptes</i>				
10.000	10.00	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 525 530,00	3 525 530,00	3 525 530,00
			<i>Total de la section 00.2:</i>		3 525 530,00	3 525 530,00	3 525 530,00
			<i>Section 00.3 – Conseil d'Etat</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	553 361,00 D	566 375,80	566 375,80
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	164 739,00 D	165 657,24	165 657,24
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	58 665,00	58 665,00	52 263,40
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	540,00	540,00	481,30
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 365 908,00	1 365 908,00	1 349 562,78
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5 000,00	5 000,00	4 653,50
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	36 500,00 TR	45 500,00	44 342,06
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	26 400,00	26 400,00	20 193,99
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	35 400,00	35 400,00	32 649,91
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	94 400,00 TR	99 400,00	88 136,97
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	30 000,00 TE	5 000,00	4 241,82
12.300	Divers	01.10	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	76 000,00 TR	87 000,00	83 722,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique – connexion à des bases de données étrangères	CORD	250,00	250,00	40,00
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	1 000,00	1 000,00	1 000,00
			<i>Total de la section 00.3:</i>		2 448 163,00	2 462 096,04	2 413 321,18
			<i>Section 00.4 – Gouvernement</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 759 274,00 D	9 052 712,97	9 052 712,97
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	210 000,00	210 000,00	204 667,85
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	1 500,00 TR	7 500,00	6 500,83
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CPUBLIE, CSDE	36 000,00 TE	28 000,00	27 961,51
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)				
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	285 731,40
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00 D	1 440 000,00	1 406 518,12
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	12 000,00 TE	6 000,00	5 612,92
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	8 052,00	8 052,00	4 040,16
12.041	12.12	01.10	Service central de législation: frais de bureau	CORD	15 500,00	15 500,00	11 742,78
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux	CORD	3 700,00	3 700,00	3 501,66
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	698 339,40
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00	90 000,00	54 431,45
12.110	12.30	01.10	Frais de contentieux	CORD	53 000,00	53 000,00	50 184,40
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00 D TR	364 000,00	362 985,14
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	175 406,02
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CNLI, CNST, CPUBLIE	450 000,00	450 000,00	358 879,09
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 275 000,00 D	1 475 000,00	1 464 736,77
12.134	12.16	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00 D	9 250 000,00	9 175 324,41
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00 TR	76 993,00	76 992,50
12.300	Divers	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CORD	1 300,00	1 300,00	946,94
12.310	Divers	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE	476 538,00	476 538,00	476 081,16
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	2 273,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.315	Divers	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	12 500,00	12 500,00	7 975,21
12.321	Divers	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	2 160 000,00	2 074 948,65
12.330	Divers	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	345 695,39
12.340	Divers	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 100 000,00	1 100 000,00	801 340,01
12.341	Divers	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	73 000,00	73 000,00	63 162,30
12.343	Divers	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	550 000,00	550 000,00	550 000,00
12.344	Divers	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	CORD	17 000,00	17 000,00	12 535,67
12.345	Divers	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	45 000,00	45 000,00	37 637,70
12.346	Divers	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	195 000,00	195 000,00	189 206,35
12.347	Divers	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses	CORD	17 000,00 TE	16 000,00	14 617,27
12.348	Divers	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	CORD	60 000,00	60 000,00	49 296,00
12.350	Divers	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	8 790,01
12.356	Divers	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.360	Divers	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.375	Divers	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	62 000,00 TE	52 207,00	44 611,00
12.380	Divers	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation des équipements radio-électriques, consommation	CPUBLIE, CSDE	155 000,00	155 000,00	122 804,70
33.010	33.00	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	93 463,00	93 463,00	93 463,00
33.013	33.00	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	430 000,00	430 000,00	430 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.019	33.00	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Emrôlées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6 500,00	6 500,00	6 500,00
34.040	34.42	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D TR	244 800,00	243 745,82
34.090	34.49	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	CORD	25 000,00 TE	13 000,00	13 000,00
35.060	35.00	01.43	Contribution à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
43.000	43.22	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	2 071,00	2 071,00	1 943,06
12.550	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CORD	1 203,00	1 203,00	1 202,76
12.821	Divers	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNST, CORD	1 870,00	1 870,00	985,57
			<i>Total de la section 00.4:</i>		26 224 671,00	30 398 109,97	29 069 031,42
			<i>Section 00.5 – Conseil économique et social</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	328 742,00	328 742,00	300 572,01
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	168 174,00 D	169 198,59	169 198,59
11.020	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 135,00	3 135,00	1 350,30
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 500,00	8 500,00	6 016,74
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	46 150,00 TE	45 935,00	41 922,47
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	26 000,00 TE	22 000,00	16 823,47
12.060	12.12	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	249,96
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22 000,00	22 000,00	21 335,42
12.120	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	237 527,00	237 527,00	226 036,03
12.121	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux				
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 928,00 TR	7 143,00	7 141,39
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	1 000,00 TR	5 000,00	4 582,75
12.310	Divers	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	15 000,00	15 000,00	13 281,05
35.060	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CORD	2 000,00	2 000,00	1 741,23
			<i>Total de la section 00.5:</i>	CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	2 500,00
			<i>Total de la section 00.6:</i>		868 656,00	869 680,59	812 751,41
			<i>Section 00.6 – Centre de Communications du Gouvernement</i>				
11.010	Divers	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 640 435,00	1 640 435,00	1 102 772,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 293,13	1 293,13
11.030	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	634 275,00	634 275,00	233 754,79
11.040	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 167,00	3 167,00	2 138,08
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 000,00	4 000,00	3 749,76
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	100,00	100,00	67,20
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	32 000,00 TE	31 700,00	27 284,02
12.030	12.16	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	CORD	1 500,00	1 500,00	1 475,16
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20 000,00 TE	15 400,00	14 414,98
12.050	12.12	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00 D TR	1 566 500,00	1 565 626,72
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	24 820,00 TE	20 120,00	15 772,71
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	CPUBLIE, CSDE	442 478,00	442 478,00	433 634,07
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	29 830,00	29 830,00	21 337,28
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CPUBLIE, CSDE	68 182,00	68 182,00	40 386,67
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	116 150,00 TR	121 150,00	120 739,61
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	50 000,00 TE	16 600,00	16 591,63
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CORD	20 000,00	20 000,00	19 728,71
12.300	Divers	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	CORD	1 500,00	1 500,00	1 221,46
			<i>Total de la section 00.6:</i>		4 388 637,00	4 618 330,13	3 621 988,88
			<i>Section 00.7 – Cultes</i>				
11.000	Divers	08.50	Traitement des ministres des cultes	CNLI, CNST, CSDE	21 179 830,00	21 179 830,00	20 493 552,77
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20 000,00	20 000,00	18 944,52
33.010	33.00	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6 250,00	6 250,00	6 250,00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	43 853,00	43 853,00	43 853,00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte israélite	CNSM	24 500,00	24 500,00	24 500,00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	16 240,00	16 240,00	0,00
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41 150,00	41 150,00	41 150,00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2 480,00	2 480,00	2 480,00
12.581	12.11	08.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CORD	2 293,00	2 293,00	2 292,74
			<i>Total de la section 00.7:</i>		21 336 596,00	21 336 596,00	20 633 023,03
			<i>Section 00.8 – Médias et Communications</i>				
11.132	11.12	08.40	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 909,00	75 909,00	49 459,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750,00	750,00	545,38
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	20 416,82
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	750,00 TR	820,00	819,44
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	125 000,00 TE	95 771,00	95 143,00
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 345,00 TE	2 226,00	2 080,94
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	1 000,00	1 000,00	969,50
12.080	12.11	12.60	Bâtiments, exploitation et entretien	CORD	2 950,00 TR	4 950,00	4 947,08
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	8 900,00	8 900,00	8 882,80
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	1 000,00 TE	400,00	389,94
12.345	Divers	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	135 051,93
12.370	Divers	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CPUBLIE, CSDE	110 351,00	110 351,00	105 883,00
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 766 545,00 D TR	7 422 023,00	7 421 010,00
31.052	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CPUBLIE, CSDE	950 000,00	950 000,00	950 000,00
33.012	33.00	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées	CNSM	9 000,00 TE	1 000,00	1 000,00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	84 850,00	84 850,00	80 826,36
41.010	41.40	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	533 046,00	533 046,00	473 623,30
41.011	41.40	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public „Commission Nationale pour la Protection des Données“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 029 000,00	1 029 000,00	932 400,00
41.012	41.40	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public „Fonds national de soutien à la production audiovisuelle“	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
			<i>Total de la section 00.8:</i>		14 462 396,00	15 080 996,00	14 783 448,95
			Total du département 00:		109 162 160,00	114 198 849,73	110 748 135,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	01.43	01 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration <i>Section 01.0 – Dépenses générales</i>				
12.012	12.13	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 000,00	9 000,00	1 819,46
12.020	12.14	01.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 250 000,00 D	1 601 000,00	1 596 386,32
12.040	12.12	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 700,00	3 700,00	3 563,26
12.070	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	54 000,00	54 000,00	42 875,99
12.080	12.11	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2 000,00	2 000,00	512,94
12.120	12.30	01.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	22 000,00	22 000,00	20 147,56
12.140	12.16	01.40	Frais de traduction	CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	4 971,90
12.190	12.30	01.42	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement, activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	142 852,86
12.191	12.30	01.40	Participation à des stages et cours de perfectionnement	CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	3 463,85
12.192	12.30	01.42	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	CORD	15 000,00	15 000,00	2 313,22
12.300	Divers	01.42	Frais de réalisation de la conférence diplomatique UNIDROIT	CORD	116 000,00	116 000,00	99 622,93
12.302	Divers	01.40	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	276 692,00 D	571 460,00	542 145,77
12.303	Divers	01.42	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 846 000,00	1 846 000,00	1 782 011,35
12.310	Divers	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	32 000,00	32 000,00	27 580,20
12.320	Divers	01.42	Achat de timbres de chancellerie	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 000,00	14 000,00	5 500,00
12.340	Divers	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CPUBLIE, CSDE	84 000,00 TR	92 300,00	92 241,43
12.350	Divers	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	218 275,00	218 275,00	212 450,06
12.352	Divers	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	41 700,00	38 784,26
			Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.361	Divers	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères	CPUBLIE, CSDE	27 000,00	27 000,00	23 714,85
12.362	Divers	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28 810,00	28 810,00	28 810,00
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23 840,00	23 840,00	22 983,08
			<i>Total de la section 01.0:</i>		4 295 417,00	4 941 185,00	4 694 751,29
			<i>Section 01.1 – Relations internationales. – Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
11.000	Divers	01.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	9 325 042,00 D	10 409 401,09	10 409 401,09
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 335 379,00	5 335 379,00	4 917 527,58
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	270 000,00	270 000,00	269 944,98
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	94 382,39
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 025 332,00	8 025 332,00	7 794 346,00
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions et autres frais y relatifs	CPUBLIE, CSDE	87 489,00	87 489,00	84 699,63
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	CPUBLIE, CSDE	108 000,00 TE	82 500,00	82 219,08
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 D	650 000,00	647 242,01
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	195 000,00	195 000,00	147 078,72
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	215 000,00 TE	195 000,00	194 711,81
12.080	12.11	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage	CPUBLIE, CSDE	127 000,00 TE	120 700,00	119 520,60
12.081	12.11	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00	600 000,00	576 153,62
12.082	12.11	01.42	Bâtiments: réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	210 000,00 TE	184 700,00	184 640,18
12.083	12.11	01.42	Bâtiments: diverses dépenses	CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	349 904,45
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	281 974,00	281 974,00	281 973,58
12.085	12.11	01.42	Bâtiments: Entretien des cages Faraday	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	8 600,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 075 000,00 D TR	1 203 400,00	1 203 390,54
12.110	12.30	Divers	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 000,00 D TR	36 800,00	36 740,94
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	58 000,00 D TR	107 305,00	100 825,42
12.190	12.30	01.42	Formation et stages	CPUBLIE, CSDE	25 000,00 TE	22 800,00	22 783,37
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CSDE	33 250,00	33 250,00	33 010,92
12.250	Divers	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CPUBLIE, CSDE	1 010 000,00 TE	984 000,00	983 219,85
12.251	Divers	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 D TR	431 300,00	430 754,28
12.253	Divers	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	40 000,00	40 000,00	39 810,66
12.300	Divers	01.42	Frais de représentation	CPUBLIE, CSDE	495 000,00 TE	481 200,00	481 131,06
12.301	Divers	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	47 700,00	47 557,40
12.310	Divers	01.42	Taxes et impôts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	26 000,00	26 000,00	24 387,35
12.330	Divers	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	145 000,00 TE	136 300,00	134 895,71
			<i>Total de la section 01.1:</i>		28 959 466,00	30 502 530,09	29 700 853,02
			<i>Section 01.2 – Relations internationales.– Contributions à des organismes internationaux</i>				
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	49 000,00	49 000,00	45 749,32
12.300	Divers	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	74 000,00	74 000,00	33 858,98
35.030	35.40	Divers	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant, autres dépenses à caractère international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 129 912,00 D	6 146 394,00	6 146 392,93
35.031	35.40	Divers	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1 160 000,00	1 160 000,00	1 159 160,68
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 739 378,00 D	3 326 422,56	3 326 422,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	470 000,00	470 000,00	469 596,68
			<i>Total de la section 01.2:</i>		8 672 290,00	11 275 816,56	11 231 181,15
			<i>Section 01.3 – Relations internationales:– Relations économiques européennes et internationales et autres actions</i>				
12.140	12.16	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	CORD	20 000,00	20 000,00	20 000,00
35.040	35.50	Divers	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 850 000,00 D	3 611 000,00	3 416 029,25
			<i>Total de la section 01.3:</i>		2 870 000,00	3 631 000,00	3 436 029,25
			<i>Section 01.4 – Immigration</i>				
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000,00 D	221 000,00	208 941,59
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	CPUBLIE, CSDE	116 000,00 TR	117 000,00	116 995,88
12.002	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	CORD	2 400,00	2 400,00	935,21
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 000,00	3 000,00	1 295,07
12.070	12.12	01.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30 000,00	30 000,00	29 999,00
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	48 000,00	48 000,00	45 800,43
12.150	12.30	01.40	Frais d'exams médicaux	CORD	12 500,00 TE	11 500,00	58,80
12.250	Divers	01.42	Centre de rétention	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.300	Divers	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	520 000,00	520 000,00	357 082,55
33.300	33.00	13.90	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires, subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	CORD	500 000,00	500 000,00	470 024,42
			<i>Total de la section 01.4:</i>		1 376 900,00	1 457 900,00	1 231 132,95
			<i>Section 01.5 – Direction de la Défense</i>				
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 715,00	5 715,00	1 550,84
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	22 338,00	22 338,00	0,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 500,00 TR	2 750,00	2 750,00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90 000,00 TE	89 750,00	75 626,49
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 400,00	3 400,00	1 961,63
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4 700,00	4 700,00	2 158,67
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	13 791,00	13 791,00	13 574,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	0,00
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	CPUBLIE, CSDE	18 700,00	18 700,00	18 543,05
33.010	33.00	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	CNSM	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2 479,00	2 479,00	2 479,00
33.013	33.00	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	CNSM	6 000,00	6 000,00	6 000,00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	6 717,34
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	885 000,00 D	912 973,00	912 967,05
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	155 000,00	155 000,00	115 561,95
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du „Partenariat pour la Paix“ et à la coopération militaire dans le cadre du „Pacte de stabilité“	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	85 000,00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00	2 500 000,00	2 234 806,33
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	232 360,05
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00 D	611 756,00	611 756,00
11.630	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	655,00	655,00	654,38
			<i>Total de la section 01.5:</i>		4 852 878,00	4 992 607,00	4 334 466,91
			<i>Section 01.6 – Défense nationale</i>				
11.000	Divers	02.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	25 814 498,00	25 814 498,00	25 647 112,67
11.010	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 003 746,00 D	1 004 190,08	1 004 190,08
11.020	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 804 285,00 D	2 007 199,86	2 007 199,86
11.040	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	11 089,98	11 089,98
11.060	Divers	02.10	Indemnités d'apprentissage – patron de stage	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
11.070	Divers	02.10	Rémunérations des volontaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 770 258,00	16 770 258,00	15 740 576,38
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	66 750,00	66 750,00	48 168,27
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts, remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire				
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	559 623,00	559 623,00	528 041,63
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	185 118,00	185 118,00	177 837,57
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CORD	185,00	185,00	185,00
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 735,00 TR	37 535,00	37 477,91
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CORD	37 069,00	37 069,00	35 882,52
11.140	11.40	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	63 650,00	63 650,00	60 917,82
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	CPUBLIE, CSDE	945 000,00	945 000,00	844 800,14
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	199 000,00 TR	218 500,00	215 610,69
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions				
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	254 881,00 TR	299 881,00	294 900,36
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	161 629,00	161 629,00	145 778,09
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	80 000,00	80 000,00	77 073,56
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CORD	185 000,00	185 000,00	145 540,60
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	138 489,76
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CPUBLIE, CSDE	267 420,00	267 420,00	257 615,10
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CPUBLIE, CSDE	1 055 000,00	1 055 000,00	1 019 232,86
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	115 000,00	115 000,00	95 490,42
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	165 000,00	165 000,00	161 315,94
12.080	12.11	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	143 700,00	143 700,00	119 447,39
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CSDE	1 050 000,00	1 050 000,00	1 003 049,02
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	89 788,00	89 788,00	89 767,96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 881,00	600 881,00	580 456,15
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	315 000,00 TE	295 000,00	294 125,75
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CORD	17 000,00 TE	13 000,00	3 936,45
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	CPUBLIE, CSDE	220 000,00	220 000,00	179 995,99
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CPUBLIE, CSDE	7 285,00 TE	5 285,00	3 256,04
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	470 810,68
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	19 800,00	19 800,00	8 578,47
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 335,00	14 335,00	13 359,96
12.300	Divers	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	912 790,00 TE	867 790,00	842 148,23
12.301	Divers	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe, frais en relation avec le traité „Open Skies“, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	43 177,25
12.302	Divers	02.00	Frais en relation avec le „Partenariat pour la paix“ et la coopération militaire: dépenses diverses	CORD	102 500,00	102 500,00	73 012,92
12.303	Divers	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	960 106,30
12.304	Divers	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 830 000,00	3 830 000,00	3 622 124,32
12.310	Divers	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	62 000,00 TR	66 000,00	65 882,54
12.320	Divers	02.10	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	40 000,00 TE	38 200,00	34 535,25
12.340	Divers	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de recharge, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	CPUBLIE, CSDE	343 850,00	343 850,00	294 364,39
12.350	Divers	02.10	Acquisition de munitions	CPUBLIE, CSDE	748 900,00	748 900,00	746 716,85
12.351	Divers	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CPUBLIE, CSDE	285 000,00	285 000,00	219 582,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.352	Divers	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	72 577,03
12.353	Divers	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger	CORD	200 000,00	200 000,00	80 177,94
12.360	Divers	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	350 000,00	350 000,00	323 817,49
12.370	Divers	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	15 500,00	15 500,00	15 428,24
12.380	Divers	02.10	Education et loisirs	CORD	15 000,00 TR	17 000,00	16 044,18
12.381	Divers	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises, frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	82 000,00	82 000,00	54 986,06
12.390	Divers	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	5 320,00 TR	5 820,00	5 708,86
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 820,00	8 820,00	8 508,00
12.512	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	242,00	242,00	241,50
12.800	Divers	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	242,00	242,00	241,50
			<i>Total de la section 01.6:</i>	CNST, CORD	1 553,00	1 553,00	1 552,50
			<i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>		61 129 400,00	61 343 748,92	58 969 837,12
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	430 000,00 TE	360 722,69	360 691,81
12.050	12.12	01.53	Frais de port	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 000,00 TR	8 000,00	5 996,86
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	CPUBLIE, CSDE	425 000,00 TE	318 717,21	318 717,21
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche, séminaires et conférences	CPUBLIE, CSDE	325 000,00 TE	263 779,67	263 779,67
12.250	Divers	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	948 492,10
12.300	Divers	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	CPUBLIE, CSDE	700 000,00 TE	146 608,13	146 608,13
32.020	32.00	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	5 713,18
33.000	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	CPUBLIE, CSDE	1 400 000,00	1 400 000,00	1 300 444,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	CNSM	413 090,00 TE	382 268,40	382 268,40
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 796 841,00	9 796 841,00	8 680 488,57
35.030	35.40	Divers	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CPUBLIE, CSDE	13 000 000,00 TE	12 935 513,95	12 935 513,95
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	CPUBLIE, CSDE	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	419 000,00	419 000,00	343 104,35
35.060	35.00	Divers	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	26 500 000,00 D	26 963 867,85	26 963 867,85
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CNLI, CNST, CPUBLIE	145 123 000,00 D TR	167 182 560,95	167 182 560,95
			<i>Total de la section 01.7:</i>		213 545 931,00	235 187 879,85	233 838 247,14
			Total du département 01:		325 702 282,00	353 332 667,42	347 436 498,83

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			02 et 03 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
			<i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>				
11.020	Divers	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	16 149,00	16 149,00	0,00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 700,00 TR	8 700,00	8 608,44
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	CORD	320 000,00 TR	337 100,00	337 059,48
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	1 450,00 TR	1 980,00	1 978,57
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18 450,00	18 450,00	15 496,80
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	151 000,00 TR	201 000,00	182 622,65
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	50 000,00	50 000,00	49 016,79
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	6 957,00 TR	7 457,00	7 358,63
12.041	12.12	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	CORD	75 000,00	75 000,00	69 807,20
12.042	12.12	01.40	Echanges frontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	7 900,00 TE	7 400,00	5 768,40
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	CORD	675,00	675,00	0,00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8 000,00	8 000,00	5 537,92
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	18 000,00	18 000,00	6 476,95
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	24 883,00	24 883,00	20 546,91
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	164 339,00	164 339,00	61 738,25
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	271 126,00	271 126,00	166 748,45
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	68 400,00	68 400,00	41 448,94
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	119 827,00 TE TR	186 327,00	175 246,16
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	9 820,09
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	CORD	23 400,00	23 400,00	19 330,14
12.142	12.16	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers	CORD	27 000,00 TE	17 000,00	15 155,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	75 000,00 TE	18 500,00	10 940,53
12.300	Divers	08.20	Animation socioculturelle: dépenses diverses	CORD	100 000,00 TE	70 000,00	64 308,76
12.301	Divers	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	CORD	8 500,00	8 500,00	8 224,33
12.302	Divers	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	CORD	7 500,00 TR	18 500,00	18 439,07
12.303	Divers	Divers	Relations culturelles internationales: frais divers	CORD	360 000,00 TE	266 470,00	196 040,20
12.305	Divers	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne	CPUBLIE, CSDE	112 500,00	112 500,00	101 672,66
12.311	Divers	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,00	500,00	0,00
12.312	33.00	08.10	Promotion de la création culturelle	CPUBLIE, CSDE	120 000,00 TR	170 000,00	155 351,97
33.000	33.00	Divers	Animation socioculturelle: conventions avec des associations	CORD	4 225 000,00 TE TR	4 178 275,00	4 175 534,17
33.001	33.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	CORD	70 000,00	70 000,00	58 335,00
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1 175 000,00	1 175 000,00	1 170 000,00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl „Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007“	CORD	1 175 000,00	1 175 000,00	1 170 000,00
33.010	33.00	Divers	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
33.011	33.00	Divers	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	CNSM	550 000,00 TE TR	635 299,00	615 098,66
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	CNSM	60 000,00	60 000,00	59 387,12
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	CNSM	120 000,00	120 000,00	120 000,00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	2 000,00	2 000,00	2 000,00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	264 350,00	264 350,00	258 330,00
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	120 000,00	120 000,00	120 000,00
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble „Les Musiciens“	CNSM	37 800,00	37 800,00	37 800,00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	CNSM, CORD	500 000,00	500 000,00	500 000,00
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CNSM, CORD	375 500,00	375 500,00	375 500,00
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CNSM, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	180 000,00

Article	Code éco.	Code font.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	140 000,00 TE	125 400,00	125 400,00
34.062	34.41	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	CORD	247 500,00 TE	237 506,00	235 610,90
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	40 000,00 TE	12 400,00	12 400,00
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	5 000,00 TE TR	6 629,00	6 620,41
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D	216 274,00	214 330,52
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	170 000,00 D	272 316,00	271 815,78
41.010	41.40	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3 706 100,00	3 706 100,00	3 706 100,00
41.011	41.40	Divers	Dotations à l'établissement public „Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster“	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 105 000,00	3 105 000,00	3 105 000,00
41.012	41.40	08.00	Dotations à l'établissement public „Salle de concerts Grand-Duchesse Joséphine Charlotte“	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 900 000,00	7 900 000,00	7 900 000,00
41.013	41.40	08.30	Dotations à l'établissement public „Centre de Musiques Amplifiées“	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
41.014	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10 250 000,00	10 250 000,00	10 200 000,00
41.015	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition „Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain“	CORD	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
41.016	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation „Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean“	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 938 506,00	5 938 506,00	5 784 593,00
43.000	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	CORD	45 000,00	45 000,00	45 000,00
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de coproduction des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	154 000,00	154 000,00	154 000,00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99 200,00	99 200,00	99 200,00
34.572	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CNST, CORD	3 850,00 TR	4 741,00	4 740,13
			<i>Total de la section 02.0:</i>		57 773 262,00	57 891 852,00	57 191 539,78
11.000	Divers	08.10	<i>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>	CNLI, CNST, CSDE	692 042,00 D	948 607,28	948 607,28
11.010	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	202 322,00 D	260 749,15	260 749,15
			Indemnités des employés occupés à titre permanent				

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	9 937,00	9 937,00	7 408,54
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	50 710,00 D	68 713,49	68 713,49
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habilement	CPUBLIE, CSDE	653,00	653,00	652,10
12.010	12.13	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	19 800,00 TR	24 800,00	24 505,20
12.020	12.14	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7 425,00 TR	7 625,00	7 501,44
12.040	12.12	08.10	Frais de bureau	CORD	18 000,00	18 000,00	15 018,36
12.050	12.12	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9 000,00 TR	11 500,00	10 488,37
12.070	12.12	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	1 800,00	1 800,00	0,00
12.080	12.11	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	233 690,25
12.081	12.11	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel „Wenzel“	CORD	13 500,00	13 500,00	9 546,45
12.082	12.11	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	6 000,00	6 000,00	2 662,60
12.140	12.16	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures, dépenses diverses	CORD	11 250,00	11 250,00	11 247,00
12.141	12.16	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 800,00	10 800,00	10 184,32
12.170	12.30	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 800,00	1 800,00	1 740,48
12.300	Divers	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	1 050,00	1 050,00	868,72
12.310	Divers	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	CORD	25 000,00 TE	17 300,00	2 747,48
12.320	Divers	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	15 000,00	15 000,00	14 934,85
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CORD	5 000,00	5 000,00	2 363,36
33.010	33.00	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40 410,00 TR	75 410,00	75 410,00
34.070	34.51	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	CORD	920 000,00	920 000,00	918 043,10
35.060	35.00	08.10	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800,00	800,00	638,00
43.000	43.22	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	580 000,00 TE	545 000,00	544 999,48
			<i>Total de la section 02.1:</i>		2 892 299,00	3 225 294,92	3 172 720,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après jft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 074 615,00 D	3 150 012,09	3 150 012,09
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 064 738,00	1 064 738,00	1 026 751,56
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	62 108,00 D	79 728,59	79 728,59
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	444 063,00 D	473 229,74	473 229,74
11.040	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	4 712,72	4 712,72
12.140	12.16	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposition „L'art et la culture aux temps de Sigismund de Luxembourg“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.220	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (feuilles d'urgence): dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124 000,00 D	457 585,00	354 970,04
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 075 000,00	1 075 000,00	1 064 128,33
41.050	33.00	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 073 494,00 D	2 360 694,00	2 360 694,00
			<i>Total de la section 02.2:</i>		7 918 218,00	8 665 800,14	8 514 227,07
			<i>Section 02.3 – Bibliothèque nationale</i>				
11.000	Divers	08.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 892 552,00 D	1 894 433,15	1 894 433,15
11.010	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	997 335,00	997 335,00	957 603,47
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	12 422,00 D	237 070,10	237 070,10
11.030	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	321 722,00 D	343 393,64	343 393,64
11.040	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	19 350,30	19 350,30
11.100	11.40	08.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2 266,00	2 266,00	2 214,43
12.000	12.15	08.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00 TR	1 000,00	747,80
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 325,00	3 325,00	3 188,06
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	34 090,00	34 090,00	32 890,51
12.041	12.12	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	1 017 500,00 TR	1 031 885,00	1 023 945,28
12.043	12.12	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers	CORD	8 100,00	8 100,00	8 095,87
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	45 000,00 TE TR	47 156,00	44 918,09
12.051	12.12	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	CORD	618,00 TR	662,00	661,61
12.070	12.12	08.20	Entretien des équipements informatiques	CORD	5 580,00	5 580,00	5 553,64
12.080	12.11	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	234 500,00 TE	232 120,00	214 108,60
12.090	12.21	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	301 023,00 TR	301 113,00	301 023,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	136 140,00 D TR	272 090,00	271 098,28
12.120	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études	CORD	75 000,00	75 000,00	74 980,88
12.125	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	4 800,00 TE	1 300,00	0,00
12.130	12.16	08.20	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	20 700,00 TE	16 300,00	15 369,50
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	16 000,00 TR	20 400,00	18 993,89
12.141	12.16	08.20	Organisation d'expositions temporaires	CORD	12 590,00 TR	13 590,00	12 011,55
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10 000,00	10 000,00	9 441,66
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	7 000,00 TE TR	9 700,00	5 090,72
12.300	Divers	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses	CORD	9 000,00 TR	9 100,00	8 417,02
12.302	Divers	08.20	Frais de surveillance	CORD	49 000,00 TE	48 900,00	45 066,28
12.303	Divers	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national	CPUBLIE, CSDE	72 000,00	72 000,00	70 886,50
12.304	Divers	08.20	Bibliothèque numérique: numérisation et désacidification, conservation du patrimoine numérique, dépenses diverses	CORD	323 862,00 TE	294 477,00	158 526,07
35.060	35.00	08.20	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	24 800,00 TR	39 800,00	35 927,55
			<i>Total de la section 02.3:</i>		5 638 225,00	6 041 536,19	5 815 007,45
			<i>Section 02.4 – Archives nationales</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	782 070,00 D	869 267,78	869 267,78
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	488 799,00	488 799,00	443 383,27
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	9 937,00 D	22 571,20	22 571,20
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	74 242,00 D	76 191,68	76 191,68
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	746,00	746,00	745,06
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 190,00	1 190,00	1 190,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00	200,00	15,20
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 800,00 TR	1 900,00	1 846,81
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	20 790,00	20 790,00	16 701,45
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 150,00 TR	3 650,00	3 520,10
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	9 930,00	9 930,00	9 645,34
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	90 000,00	90 000,00	75 623,50
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	107 200,00	107 200,00	90 799,50
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	31 500,00 TR	36 000,00	30 285,83
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	17 000,00 TR	18 700,00	18 612,26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	2 160,00	2 160,00	2 160,00
12.300	Divers	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	65 000,00	65 000,00	58 250,61
12.301	Divers	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	27 000,00 TE	20 200,00	18 420,42
12.304	Divers	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds „Dommages de Guerre“	CPUBLIE, CSDE	30 000,00	30 000,00	30 000,00
12.320	Divers	01.34	Restauration de documents anciens	CORD	37 500,00	37 500,00	35 087,85
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
43.000	43.22	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales	CORD	40 000,00	40 000,00	38 000,00
			<i>Total de la section 02.4:</i>		1 841 214,00	1 942 995,66	1 843 317,86
			<i>Section 02.5 – Centre national de l'audiovisuel</i>				
11.000	Divers	08.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	90 630,00 D	96 433,62	96 433,62
11.010	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	902 023,00 D	1 033 411,72	1 033 411,72
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6 211,00 D	91 027,59	91 027,59
11.030	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	75 004,00 D	81 395,45	81 395,45
41.050	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 998 615,00	2 998 615,00	2 998 615,00
			<i>Total de la section 02.5:</i>		4 072 483,00	4 300 883,38	4 300 883,38
			<i>Section 02.6 – Musée national d'histoire naturelle</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 789 495,00	1 789 495,00	1 665 060,73
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 827 719,00 D	1 948 207,10	1 948 207,10
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	47 203,00 D	129 255,64	129 255,64
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	362 633,00	362 633,00	362 135,51
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CORD	2 842,00	2 842,00	2 842,00
11.130	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24 222,00	24 222,00	24 202,91
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation „Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie“	CORD	220 000,00	220 000,00	220 000,00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.050	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 918 500,00	1 918 500,00	1 918 500,00
11.630	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	5 621,00	5 621,00	5 621,00
			<i>Total de la section 02.6:</i>		6 243 235,00	6 445 775,74	6 320 824,89
			<i>Section 02.7 – Centre national de littérature</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	274 711,00 D	344 083,73	344 083,73
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	62 219,00 D	65 683,27	65 683,27
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7 453,00 D	23 106,58	23 106,58
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	89 793,00 D	91 465,49	91 465,49
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	372,00	372,00	371,84
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1 000,00 TR	1 960,00	1 835,47
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 650,00	1 650,00	894,64
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	10 000,00 TE	9 240,00	8 018,65
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11 000,00 TR	16 800,00	16 757,19
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	27 000,00 TR	27 500,00	26 796,62
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	21 023,00 TE	19 523,00	13 627,81
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 700,00	2 700,00	1 863,25
12.141	12.16	Divers	Organisation d'expositions temporaires	CORD	25 000,00 TE	20 700,00	20 693,60
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	13 500,00	13 500,00	11 854,80
12.300	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9 500,00 TE	8 600,00	8 436,04
12.310	Divers	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	27 000,00 TE TR	27 070,00	27 068,84
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	930,00 TR	1 060,00	1 051,00
			<i>Total de la section 02.7:</i>		584 851,00	675 014,07	663 608,82
			<i>Section 02.8 – Commissariat à l'enseignement musical</i>				
11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3 400,00	3 400,00	2 776,48
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	21 500,00	21 500,00	16 209,65
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	CORD	3 600,00	3 600,00	980,00
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 800,00	1 800,00	1 616,20
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	3 600,00 TE	3 544,00	2 216,09
12.042	12.12	08.00	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	1 620,00	1 620,00	1 268,20
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	400,00	400,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	3 870,00 TR	3 926,00	3 925,56
12.300	Divers	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	CORD	1 800,00	1 800,00	1 350,00
34.060	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD	20 000,00	20 000,00	11 918,97
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 900,00 D	12 287,00	12 126,92
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8 313 000,00	8 313 000,00	8 313 000,00
			<i>Total de la section 02.8:</i>		8 400 490,00	8 401 877,00	8 382 388,07
			<i>Section 02.9 – Musée de la Forteresse</i>				
12.300	Divers	08.10	Dépenses diverses en relation avec l'ouverture du Musée de la Forteresse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00 D	59 048,00	56 093,84
			<i>Total de la section 02.9:</i>		25 000,00	59 048,00	56 093,84
			<i>Section 03.0 – Enseignement supérieur: – Dépenses générales</i>				
11.020	Divers	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	11 180,00	11 180,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	250 300,00	250 300,00	171 795,18
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	42 278,00	42 278,00	30 275,82
11.132	11.12	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	64 000,00 TR	90 226,00	90 224,64
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	118 375,00	118 375,00	37 507,44
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	26 376,00	26 376,00	26 013,69
12.002	12.15	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	161 000,00	161 000,00	126 663,60
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7 200,00	7 200,00	3 291,00
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	47 340,00 TR	62 340,00	47 818,32
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	11 340,00	11 340,00	5 043,77
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	8 100,00 TR	10 632,00	10 631,70
12.050	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CORD	21 500,00 TR	29 527,00	29 526,38
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	9 626,00	9 626,00	9 529,09
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	42 978,00 TE	38 978,00	30 887,19
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers				
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	45 130,00	45 130,00	45 000,00
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	61 462,00	61 462,00	52 950,00
					117 000,00 TR	136 955,00	135 851,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	18 000,00	18 000,00	16 410,74
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	289 750,00	235 236,00	210 539,31
12.221	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur	CNLI, CNST, CPUBLIE	387 455,00	432 455,00	346 075,68
12.300	Divers	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNLI, CNST, CPUBLIE	450 000,00	450 000,00	450 000,00
12.301	Divers	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	CORD	4 000,00	4 000,00	0,00
12.303	Divers	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	CORD	40 000,00	40 000,00	40 000,00
33.000	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CORD	4 000,00	4 000,00	0,00
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	654 264,00	654 264,00	654 264,00
33.010	33.00	04.00	Subsides aux associations étudiantes	CNSM	13 950,00	13 950,00	13 910,00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessaires ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	CORD	270 000,00	270 000,00	268 940,00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	CORD	97 600,00	97 600,00	97 599,00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	5 039 472,00	5 039 441,47
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 477 425,00	11 477 425,00	11 474 475,00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 204 000,00	4 204 000,00	3 465 000,00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	303 700,00	303 700,00	303 699,00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	24 592,00	36 000,00	36 000,00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	28 410,00	14 923,00	11 328,50
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	CORD	176 822,00	176 822,00	176 822,00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	CORD	750 000,00	750 000,00	750 000,00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	CPUBLIE, CSDE	66 500,00	66 500,00	66 500,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.631	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNST, CORD	489,00	489,00	488,18
12.510	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	630,00	630,00	629,83
12.630	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CNST, CORD	2 482,00	2 482,00	2 482,00
12.642	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CNST, CORD	6 584,00	6 584,00	6 583,60
12.800	Divers	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNST, CORD	1 321,00	1 321,00	1 099,82
			<i>Total de la section 03.0:</i>		21 817 159,00	25 413 039,00	24 289 558,20
			<i>Section 03.5 – Recherche et innovation</i>				
11.010	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	528 853,00 D	641 006,68	641 006,68
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 000,00	14 000,00	10 750,00
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 200,00 TR	1 600,00	1 424,80
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	100 000,00 TE	99 600,00	75 403,53
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6 500,00	6 500,00	6 325,74
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124 701,00	124 701,00	124 701,00
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	373 527,62
12.191	12.30	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	CORD	8 000,00	8 000,00	2 000,00
32.010	32.00	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CORD	500,00	500,00	0,00
33.006	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	468 878,73
33.010	33.00	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	150 000,00	150 000,00	0,00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	8 000,00	8 000,00	8 000,00
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CNSM	445 770,00	445 770,00	445 770,00
34.061	34.41	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	6 300 000,00	6 300 000,00	6 299 139,00
				CORD	5 000,00	5 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 576 500,00	9 576 500,00	9 394 019,48
41.010	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CPUBLIE, CSDE	14 750 000,00	14 750 000,00	14 750 000,00
41.011	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	900 000,00
41.012	41.40	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	24 350 000,00	24 350 000,00	24 350 000,00
41.013	41.40	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche	CNLI, CNST, CPUBLIE	18 000 000,00	18 000 000,00	18 000 000,00
41.014	41.40	04.60	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CORD	2 850 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
41.015	41.40	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
41.016	41.40	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	0,00
41.017	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 D	1 100 000,00	1 040 272,00
			<i>Total de la section 03.5:</i>		85 689 124,00	86 891 277,68	86 241 218,58
			<i>Section 03.6 – Université du Luxembourg</i>				
11.000	Divers	04.60	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 853 943,00	2 853 943,00	2 834 859,90
11.010	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	721 965,00	721 965,00	611 487,03
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	811 500,00	811 500,00	676 743,91
11.040	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	Divers	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public „Université du Luxembourg“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	48 500 000,00	48 500 000,00	48 500 000,00
11.631	11.12	04.43	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	275 088,00	275 088,00	274 701,84
			<i>Total de la section 03.6:</i>		53 162 796,00	53 162 796,00	52 897 792,68
			<i>Total du département 02 et 03:</i>		256 058 356,00	263 117 189,78	259 689 180,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			04 – Ministère des Finances				
			<i>Section 04.0 – Dépenses générales</i>				
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE	108 300,00 D	122 263,00	121 818,76
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	515 524,05
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500 000,00	500 000,00	492 022,14
12.120	12.30	01.20	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen	CORD	75 000,00	75 000,00	0,00
12.310	Divers	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	12 000,00 TE	11 878,00	11 700,00
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	34 293,60
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	104 000,00	104 000,00	104 000,00
33.013	33.00	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la „Douane's Musek“	CNSM	17 500,00	17 500,00	17 500,00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 250,00 TR	9 372,00	9 372,00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00 D	625 823,51	625 823,51
			<i>Total de la section 04.0:</i>		1 966 050,00	2 055 836,51	1 932 054,06
			<i>Section 04.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	40 020 968,00	40 020 968,00	38 595 134,15
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 008 514,00	4 008 514,00	3 905 903,57
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	205 916,46	205 916,46
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 072 242,00	1 072 242,00	1 026 287,66
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	6 819,45	6 819,45
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	6 958,00 TR	7 018,00	6 995,66
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	1 675,00 TE	615,00	414,30
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	47 926,00 TR	48 926,00	48 612,39
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	89 040,00 TR	90 720,00	90 719,16
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	60 000,00 TE TR	64 363,00	64 228,14
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	38 000,00	38 000,00	32 435,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	480,00	480,00	453,86
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	195 000,00	195 000,00	175 030,25
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	163 588,00	151 089,67
12.055	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 700 000,00 TR	1 701 006,00	1 701 005,20
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	41 762,00	41 762,00	39 458,23
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2 500,00	2 500,00	2 033,60
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	339 277,83
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 081 071,00 TR	2 091 994,00	2 091 992,94
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 571 000,00 TR	1 577 290,00	1 577 289,67
12.110	12.30	01.22	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	75 710,46
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	4 993,60
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	736 500,00	736 500,00	675 287,55
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20 000,00	20 000,00	14 469,00
12.300	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00 TR	360 000,00	335 615,91
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, frais hypothécaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	42 000,00	42 000,00	31 004,40
12.320	Divers	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de contrôle, dépenses diverses	CORD	7 500,00	7 500,00	7 372,12
12.350	Divers	Divers	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 000,00 TR	37 150,00	37 143,33
12.360	Divers	01.22	Frais de surveillance des immeubles	CPUBLIE, CSDE	195 000,00	195 000,00	177 574,65
35.030	35.40	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 700,00	1 700,00	1 430,00
12.800	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CNST, CORD	2 436,00	2 436,00	2 435,47
			<i>Total de la section 04.1:</i>		53 032 472,00	53 245 007,91	51 424 134,11
11.000	Divers	Divers	<i>Section 04.2 – Enregistrement et domaines</i>	CNLI, CNST, CSDE	20 221 746,00	20 221 746,00	19 649 342,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 873 413,00 D	2 020 190,76	2 020 190,76
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	131 090,66	131 090,66
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	649 509,00	649 509,00	603 031,76
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 916,81	1 916,81
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	4 305,00 TE	3 305,00	3 256,68
11.110	11.12	Divers	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6 350,00	6 350,00	6 000,00
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	45 606,00 TE	34 606,00	34 298,10
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques				
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	175 000,00	175 000,00	172 692,29
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	60 500,00 TE	57 000,00	53 800,16
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	33 500,00 TE	27 000,00	26 884,78
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	11 000,00	11 000,00	10 274,13
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	421,40
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	161 000,00 TE	132 931,00	131 081,31
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 030 000,00	1 030 000,00	895 703,36
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	7 500,00 TE	6 720,00	6 683,63
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TE	132 000,00	130 690,53
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	368 000,00 TR	379 069,00	379 068,77
12.125	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	79 000,00	79 000,00	78 984,86
12.140	12.16	Divers	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	2 550 000,00	2 524 036,00
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	1 250,00	1 250,00	1 062,88
12.300	Divers	Divers	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CPUBLIE, CSDE	59 800,00 TE	53 800,00	52 416,20
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	130 000,00 TR	148 000,00	147 315,65
				CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	454 336,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.320	Divers	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00 D	1 300 000,00	1 299 811,50
12.330	Divers	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	17 301,02
12.350	Divers	Divers	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles, carnets d'avertissements taxés, dépenses de l'atelier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	108 500,00 D TR	152 500,00	152 110,73
12.370	Divers	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabaretage, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remboursement, dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	175 000,00 D TR	258 000,00	256 645,70
12.380	Divers	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 700,00	2 700,00	1 148,80
12.390	Divers	01.25	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 000,00	45 000,00	44 089,06
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	400 000,00
24.010	24.10	Divers	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 250,00	2 250,00	2 052,60
43.010	43.21	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 000,00 TR	15 780,00	15 776,00
12.895	Divers	Divers	Frais de représentation et menues dépenses	CNST, CORD	16 450,00	16 450,00	16 405,88
			<i>Total de la section 04.2:</i>		28 208 579,00	30 620 164,23	29 719 920,76
			<i>Section 04.3 – Douanes et accises</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	32 135 755,00	32 135 755,00	31 081 110,18
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	376 997,00 D	410 326,48	410 326,48
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	7 119,00 D	35 337,47	35 337,47
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	640 604,00	640 604,00	618 150,77
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	1 900,00	1 900,00	427,95
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	320 661,00 TE	296 661,00	294 184,91
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI, CNST, CPUBLIE	55 000,00 TR	61 000,00	60 836,88
11.120	11.12	01.22	Gratifications pour croix de service	CORD	27 514,00	27 514,00	27 507,65
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	151 373,00 TE	146 373,00	143 117,34
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 918,00	7 918,00	5 831,22
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	2 365,55
11.300	11.00	01.22	Prime de formation	CORD	206 000,00	206 000,00	202 964,18
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	35 000,00 TR	41 000,00	34 974,38
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	230 000,00 TR	242 000,00	235 693,01

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	48 000,00	48 000,00	46 387,67
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	100 000,00	100 000,00	91 891,58
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	690 000,00 TR	733 500,00	730 328,33
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	58 909,00	58 909,00	54 262,98
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	1 592 859,00 TE	1 529 359,00	1 118 633,00
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	270 000,00 TR	302 000,00	286 782,61
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	145 812,82
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00 D	50 000,00	49 545,68
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 159 935,00	1 159 935,00	1 121 773,35
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 135 000,00	3 135 000,00	2 862 080,86
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	19 000,00	19 000,00	18 055,04
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	34 000,00	34 000,00	30 898,94
12.300	Divers	01.22	Armement et équipement du personnel, exercices de tir	CORD	55 000,00 TE	37 000,00	35 436,86
12.305	Divers	01.22	Education physique et sports, acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	11 000,00	11 000,00	7 943,23
12.310	Divers	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens, dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	40 000,00	40 000,00	34 511,69
12.320	Divers	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la vente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	348 770,93
12.321	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TR	62 000,00	56 254,00
12.330	Divers	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour visiteuses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00 D	64 500,00	62 547,21
12.340	Divers	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	10 300,00 TE	4 300,00	3 048,65
12.350	Divers	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.360	Divers	01.22	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	23 311,18
12.370	Divers	01.22	Impôt foncier et taxes communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	29 000,00 TR	34 000,00	32 892,11
12.390	Divers	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	60 000,00	60 000,00	57 252,68
24.010	24.10	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	92 000,00	92 000,00	88 389,17
36.010	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 04.3:</i>		42 258 644,00	42 412 191,95	40 459 638,54
			Total du département 04:		125 465 745,00	128 333 200,60	123 535 747,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			05 – Ministère des Finances: Trésor et Budget				
			<i>Section 05.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance	CPUBLIE, CSDE	40 800,00	40 800,00	40 800,00
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7 000,00	7 000,00	6 879,39
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	32 440,00	32 440,00	30 894,48
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9 000,00	9 000,00	8 350,14
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00	6 500 000,00	6 418 925,93
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19 000 000,00 D	20 721 210,00	20 214 269,82
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28 150,00	28 150,00	18 400,00
12.122	12.30	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	4 141,00
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	143 244,25
12.300	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues	CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.310	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.320	Divers	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main-d'oeuvre	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 572 000,00 D	2 760 186,00	2 760 185,01
33.010	33.00	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	CNSM	1 000,00	1 000,00	0,00
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00 D	2 721 236,00	2 721 235,02
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 05.0:</i>		31 992 590,00	34 123 222,00	32 367 325,04
			<i>Section 05.1 – Inspection générale des finances</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 231 544,00	1 231 544,00	1 184 775,34
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	244 015,00	244 015,00	166 487,09
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	23 922,35	23 922,35
11.030	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	76 790,00	76 790,00	56 160,17
11.040	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	279,00	279,00	185,92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	300,00	300,00	0,00
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 600,00	1 600,00	458,03
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	22 000,00	22 000,00	16 155,05
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	500,00	500,00	0,00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	3 750,00	3 750,00	3 417,34
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	19 500,00	19 500,00	17 650,44
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	360 000,00 D	924 059,00	924 058,12
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5 500,00	5 500,00	0,00
11.630	11.12	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	3 322,00	3 322,00	3 322,00
			<i>Total de la section 05.1:</i>		1 979 400,00	2 567 281,35	2 396 591,85
			<i>Section 05.2 – Trésorerie de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 767 793,00 D	1 818 164,86	1 818 164,86
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	56 582,00 D	112 752,65	112 752,65
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	150,00	150,00	0,00
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	11 750,00	11 750,00	9 490,16
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7 000,00	7 000,00	4 902,80
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 500,00	24 500,00	23 502,82
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	200,00	200,00	0,00
12.300	Divers	01.23	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	146 892,14
12.350	Divers	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
23.010	23.00	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises	CNLI, CNST, CPUBLIE	400 000,00	400 000,00	179 701,11
12.550	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CORD	1 964,00	1 964,00	1 964,00
			<i>Total de la section 05.2:</i>		2 430 239,00	2 536 781,51	2 297 370,54
			<i>Section 05.3 – Direction du contrôle financier</i>				
11.000	Divers	01.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	142 875,00	142 875,00	141 683,98
11.020	Divers	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	40,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 700,00	1 700,00	1 611,38
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	13 000,00	13 000,00	9 975,63
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 05.3:</i>		163 875,00	163 875,00	153 311,79
			<i>Section 05.4 – Cadastre et topographie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 894 331,00	8 894 331,00	8 786 661,82
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	129 421,00 D	210 807,97	210 807,97
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	84 782,04	84 782,04
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	202 724,00 D	204 080,27	204 080,27
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	413,98	413,98
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	8 759,00	8 759,00	7 300,96
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	1 000,00
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00 D	66 355,00	66 355,00
12.003	12.15	01.22	Création et actualisation de la base de données topographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	801 000,00	801 000,00	786 427,50
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	22 000,00	22 000,00	21 901,00
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	45 000,00	45 000,00	44 696,88
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 450,00	1 450,00	1 357,00
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	57 000,00 TE	47 082,00	45 424,36
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	120 000,00 TR	130 750,00	130 699,22
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7 000,00 TR	10 000,00	9 158,61
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	343 523,00	343 523,00	320 866,86
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	41 000,00	41 000,00	39 821,17
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	29 082,00 TR	29 350,00	29 349,50
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	84 850,00	84 850,00	82 878,36
12.125	12.30	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	68 000,00	68 000,00	67 900,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	10 000,00 TE	5 750,00	4 664,01
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	15 000,00	15 000,00	14 797,72
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	10 000,00 TR	10 150,00	10 120,00
12.300	Divers	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses	CORD	11 000,00	11 000,00	10 293,66
12.310	Divers	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	4 000,00	4 000,00	2 152,04
12.320	Divers	01.22	Travaux d'abornement des frontières	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000,00	2 000,00	1 882,78
12.330	Divers	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	339 750,25
12.340	Divers	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	14 000,00	14 000,00	5 573,42
12.365	Divers	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CNLI, CNST, CPUBLIE	36 000,00	36 000,00	9 109,66
12.370	Divers	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	71 297,99
12.380	Divers	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	CORD	45 000,00	45 000,00	44 999,50
12.390	Divers	01.22	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	322,67
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	750,00	750,00	410,52
35.060	35.00	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 000,00	14 000,00	13 470,00
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000,00	6 000,00	3 450,00
			<i>Total de la section 05.4:</i>		11 579 590,00	11 763 684,26	11 474 177,32
			Total du département 05:		48 145 694,00	51 154 844,12	48 688 776,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			06 – Ministère des Finances: Dette publique				
			<i>Section 06.0 – Dette publique</i>				
12.300	Divers	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	365,07
12.301	Divers	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
21.005	21.11	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 178 000,00	30 178 000,00	30 178 000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
93.001	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	1 649 036,00	1 649 035,01
93.002	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 06.0:</i>		31 178 800,00	31 827 836,00	31 827 400,08
			Total du département 06:		31 178 800,00	31 827 836,00	31 827 400,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			07 – Ministère de la Justice				
			<i>Section 07.0 – Justice</i>				
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	35 620,00	35 620,00	11 764,33
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	60 620,00 TE	55 620,00	19 481,30
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 500,00 D	10 500,00	7 578,30
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00 D	442 000,00	414 531,14
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 000,00	2 000,00	1 437,54
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques, menues dépenses	CORD	37 000,00 TR	43 178,00	42 880,24
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	2 500,00	2 500,00	2 392,08
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00 D	111 500,00	77 392,53
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	0,00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	28 000,00 D	46 000,00	42 732,86
12.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	CORD	84 400,00 TE	79 900,00	69 226,01
12.391	Divers	Divers	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	7 500,00 TE	5 822,00	5 592,46
33.010	33.00	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	CNSM	2 240,00	2 240,00	2 240,00
33.011	33.00	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	CNSM	1 900,00	1 900,00	1 900,00
34.010	34.30	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 893,00	19 893,00	3 314,10
34.070	34.51	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4 400,00	4 400,00	4 400,00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00 D	540 909,00	540 104,26
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	230 000,00 D TR	280 000,00	279 928,43
12.512	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	15 000,00	15 000,00	14 617,28
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 473,00	1 473,00	1 471,36
			<i>Total de la section 07.0:</i>		1 288 646,00	1 701 055,00	1 542 984,22
			<i>Section 07.1 – Services judiciaires</i>				
11.000	Divers	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	41 314 704,00	41 314 704,00	40 635 212,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 117 392,00	4 117 392,00	3 471 517,79
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	612 605,61	612 605,61
11.030	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	892 011,00 D	940 069,09	940 069,09
11.040	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	8 411,31	8 411,31
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CORD	1 500,00 TE	170,00	164,30
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	8 907,00 TE	5 357,00	5 338,89
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	83 676,00	83 676,00	77 815,88
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Frais de justice, exécution des commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	145 000,00	145 000,00	132 234,70
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	991,60
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	22 298,00	22 298,00	11 531,36
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 000,00	4 000,00	2 082,36
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	267 218,00	267 218,00	169 107,43
12.003	12.15	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	39 540,00
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80 000,00	80 000,00	79 136,74
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	34 000,00 TE	21 250,00	21 238,97
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	20 000,00 TE	14 316,00	14 301,17
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	320 000,00 TR	349 670,00	341 007,04
12.041	12.12	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	150 000,00 TE	143 060,00	143 056,60
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 375 000,00	1 375 000,00	1 357 111,50
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	22 810,00 TR	25 310,00	23 265,71
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	470 000,00	470 000,00	462 395,53
12.090	12.21	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	56 430,00 TR	56 456,00	56 455,53
12.100	12.11	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	84 500,00 TR	85 158,00	85 129,10
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	702 627,00	702 627,00	702 194,32
12.190	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	53 600,00	53 600,00	49 745,22
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00	3 000 000,00	2 998 301,92
12.301	Divers	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	CORD	75 000,00	75 000,00	74 919,02
12.310	Divers	03.10	Assistance judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 300 000,00 D	3 300 000,00	3 299 951,03

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.320	Divers	03.10	Confection des tables décennales des actes de l'état civil	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	45 403,00
12.321	Divers	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE	354 750,00 D	466 130,00	439 963,75
12.330	Divers	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	14 030,00 TE	11 330,00	11 056,24
12.335	Divers	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	10 000,00 TR	10 100,00	10 039,50
24.015	24.10	03.10	Réseau informatique européen des services antiblanchiment: participation aux frais de maintenance	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 000,00	20 000,00	5 000,00
34.050	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 415 000,00 D	1 841 000,00	1 741 598,96
34.090	34.49	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120 000,00	120 000,00	119 989,83
34.091	34.49	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	60 000,00	60 000,00	59 903,12
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	2 580,00	2 580,00	2 580,00
12.500	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	744,00	744,00	743,70
12.510	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	472,00	472,00	470,34
34.550	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNST, CORD	10 186,00	10 186,00	10 184,58
			<i>Total de la section 07.1:</i>		57 702 135,00	59 908 390,01	58 261 765,15
			<i>Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
11.000	Divers	03.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	24 300 256,00 D	24 455 415,55	24 455 415,55
11.010	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	401 848,00	401 848,00	362 891,60
11.020	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	26 696,26	26 696,26
11.030	Divers	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	430 802,00 D	462 299,89	462 299,89
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	128 660,00 TR	129 160,00	129 140,17
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	350,00	350,00	350,00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CORD	15 914,00	15 914,00	15 245,32
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 380,00 TR	13 380,00	11 127,81
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	16 250,00	16 250,00	0,00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	7 454,00	7 454,00	0,00
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	27 500,00	27 500,00	22 450,32
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	37 900,00	37 900,00	36 440,27
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	CORD	3 050,00	3 050,00	1 174,11
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	CORD	26 500,00	26 500,00	24 544,07
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	6 926,40
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	190 520,00 TE	88 580,00	81 180,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	11 170,00 TR	11 845,00	11 844,46
12.052	12.12	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2 200,00 TE	550,00	500,00
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	77 500,00 TE	21 490,94	4 592,84
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 500,00	4 500,00	2 888,74
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	216 427,00 TR	241 692,00	234 445,01
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	275 000,00 TE	264 600,00	254 588,74
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	40 000,00 TR	41 150,00	41 140,84
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00 D	1 380 000,00	1 065 345,92
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	254 200,00	254 200,00	223 078,58
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 495 000,00 D	1 782 000,00	1 781 445,77
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CORD	85 000,00 TE	76 500,00	46 582,69
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CORD	135 000,00	135 000,00	117 073,43
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 735 925,00 TR	1 867 635,00	1 856 328,37
12.300	Divers	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CORD	40 000,00	40 000,00	28 084,83
12.305	Divers	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	100,00	100,00	0,00
12.310	Divers	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	CNLI, CNST, CPUBLIE	228 000,00	228 000,00	211 826,60
12.311	Divers	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	373 000,00 TR	383 400,00	382 802,31
12.320	Divers	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	350 000,00	350 000,00	336 759,58
12.330	Divers	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	32 744,00	32 744,00	32 405,96
12.331	Divers	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 719 503,00	2 719 503,00	2 564 192,98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	Divers	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500,00 TR	5 000,00	3 069,32
12.350	Divers	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions, acquisition de matériel antifeu, matériel de sécurité	CORD	40 500,00	40 500,00	40 039,94
12.370	Divers	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	700 000,00	700 000,00	534 600,52
33.000	33.00	03.30	Participations de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CORD	190 809,00	190 809,00	181 334,02
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 256 500,00	1 256 500,00	1 154 545,33
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	3 522,00	3 522,00	3 522,00
11.631	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNST, CORD	7 033,00 TR	7 332,06	7 331,22
12.510	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	249,00	249,00	130,14
12.805	Divers	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CNST, CORD	549,00	549,00	548,69
			<i>Total de la section 07.2:</i>		37 178 515,00	37 758 768,70	36 756 930,70
			<i>Section 07.3 – Juridictions administratives</i>				
11.000	Divers	03.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 254 971,00	2 254 971,00	2 236 145,45
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	149 598,00	149 598,00	0,00
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	396,00	396,00	341,86
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	495,80
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	144 990,00 TR	146 080,00	146 079,81
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00	1 000,00	757,60
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 000,00 TR	4 000,00	3 555,37
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	60 000,00	60 000,00	49 428,35
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	36 100,00	36 100,00	26 891,71
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 273,00	3 273,00	2 301,90
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	97 400,00 TE	93 310,00	78 904,52
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	0,00
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	1 196,31
12.391	Divers	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	CORD	250,00	250,00	0,00
			<i>Total de la section 07.3:</i>		2 753 678,00	2 753 678,00	2 546 098,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 07.4 – Police grand-ducale</i>				
11.000	Divers	03.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	112 229 782,00 D	112 745 169,26	112 745 169,26
11.010	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 003 894,00	3 003 894,00	2 864 906,13
11.020	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	12 500,00 D	72 255,10	72 255,10
11.030	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 060 512,00	1 060 512,00	948 292,00
11.040	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	41 633,92	41 633,92
11.060	43.22	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg				
11.070	Divers	Divers	Rémunération des volontaires de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	569 895,00	569 795,79
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 680 000,00 D	2 827 761,00	2 827 760,59
11.090	11.12	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	31 000,00	31 000,00	22 871,53
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE	31 343,00	31 343,00	30 914,25
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	890 725,00	890 725,00	813 434,42
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	123 712,00	123 712,00	117 652,51
11.131	11.12	03.20	Indemnités pour permanence à domicile	CPUBLIE, CSDE	98 500,00	98 500,00	86 020,52
11.140	11.40	03.20	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	376 084,00	376 084,00	266 082,88
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	896 000,00	896 000,00	781 796,52
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	392 000,00	392 000,00	315 278,67
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE	215 500,00 D TR	397 500,00	396 785,11
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	106 696,00	106 696,00	60 963,81
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	CORD	20 000,00 TR	27 300,00	27 286,58
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90 000,00 TR	100 500,00	100 101,54
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CPUBLIE, CSDE	215 000,00 TR	242 000,00	241 646,71
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CNLI, CNST, CPUBLIE	260 000,00	260 000,00	251 034,83
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	CPUBLIE, CSDE	897 800,00	897 800,00	897 800,00
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	CORD	890 000,00 TR	980 000,00	964 978,84
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 955 000,00	1 955 000,00	1 809 983,86
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers	CORD	655 000,00	655 000,00	641 080,87
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 000,00 TR	45 250,00	42 325,92
				CORD	1 260 000,00 TE	1 210 000,00	1 152 058,62

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, votes louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	825 571,47
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	167 000,00	167 000,00	149 513,47
12.080	12.11	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1 766 300,00	1 766 300,00	1 763 277,96
12.090	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 015 078,00	1 015 078,00	981 428,84
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 083 626,00	3 083 626,00	3 081 779,05
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25 000,00	25 000,00	24 336,30
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	158 750,00	158 750,00	156 670,93
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CORD	575 000,00 TE	535 218,00	487 627,22
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	28 200,00	28 200,00	27 207,82
12.251	Divers	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	430 000,00	430 000,00	384 602,01
12.300	Divers	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	822 300,00 TE	662 930,00	655 997,05
12.303	Divers	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	239 000,00	239 000,00	135 013,53
12.304	Divers	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	19 060,83
12.310	Divers	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	90 000,00 TR	92 500,00	91 351,49
12.320	Divers	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	43 410,00	43 410,00	42 798,62
12.321	Divers	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.330	Divers	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	CORD	36 000,00	36 000,00	34 051,75
12.340	Divers	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	CPUBLIE, CSDE	3 900 000,00	3 900 000,00	3 899 003,56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.345	Divers	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000,00 TR	154 120,00	153 048,80
12.350	Divers	03.20	Acquisition de munitions	CORD	244 650,00	244 650,00	244 608,40
12.351	Divers	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	510 000,00	510 000,00	496 081,28
12.360	Divers	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 500,00	12 500,00	10 880,21
12.390	Divers	03.20	Frais de banque	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 500,00 TR	19 982,00	19 981,75
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	24 200,00	24 200,00	22 835,73
33.010	33.00	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 485,00	1 485,00	1 013,00
12.860	Divers	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes.	CNST, CORD	6 063,00	6 063,00	6 062,40
			<i>Total de la section 07.4:</i>		142 694 510,00	144 133 742,28	142 803 714,25
			Total du département 07:		241 617 484,00	246 255 633,99	241 911 493,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative				
			<i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative. – Dépenses diverses</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	66 618 709,00	66 618 709,00	59 517 910,45
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	38 528 701,00 D	39 487 186,69	39 487 186,69
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	34 867,00 D	1 700 950,50	1 700 950,50
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	10 506 658,00	10 506 658,00	10 093 349,50
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	58 709,37	58 709,37
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	69 330,00 D	105 290,00	64 390,58
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	734 000,00	734 000,00	728 688,69
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00	10 000,00	8 943,89
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	32 000,00	32 000,00	30 766,73
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D	57 558,00	57 201,32
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 687 000,00 D	4 886 885,00	4 886 881,11
11.310	11.00	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19 515 853,00	19 515 853,00	0,00
11.311	Divers	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	14 961,94	14 961,94
11.312	11.00	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
11.313	11.00	01.33	Régularisation de montants indûment versés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	300 100,00	290 013,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	31 500,00 D	50 450,00	50 351,79
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	300,00	300,00	0,00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	120 000,00 TR	150 000,00	105 341,79
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	6 000,00	6 000,00	4 979,81
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	17 000,00	17 000,00	13 455,85
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6 000,00	6 000,00	5 322,40
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	22 500,00 D	59 830,00	57 952,36
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative – Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	400 000,00 TR	445 000,00	337 885,92
12.121	12.30	01.33	Réforme administrative – Plans d'amélioration et de qualité	CORD	400 000,00 TE	325 000,00	210 484,63
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00 D	779 325,00	766 680,88
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	15 000,00	15 000,00	14 959,20
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	242 500,00	242 500,00	144 512,37
12.301	Divers	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 000,00	2 000,00	0,00
12.350	Divers		Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 7 novembre 2007 entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 510 344,00	2 510 344,00	0,00
33.000	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD	873 169,00	873 169,00	873 169,00
33.002	33.00		Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 7 novembre 2007 entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 180 210,00	1 180 210,00	56 379,29
34.010	34.30	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 224 000,00 D	1 281 210,57	1 281 210,57
34.080	34.52	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 800 000,00 D	2 950 000,00	2 933 100,65
35.060	35.00	01.33	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	264 350,00	264 350,00	262 628,55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.000	41.50	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37 185,00	37 185,00	37 185,00
11.630	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	1 116,00	1 116,00	669,60
12.641	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNST, CORD	688,00	688,00	687,56
34.580	34.52	01.33	Bonification d'intérêt aux agents publics	CNST, CORD	450,00	450,00	450,00
			<i>Total de la section 08.0:</i>		150 652 730,00	155 231 989,07	124 097 361,02
			<i>Section 08.1 – Pensions</i>				
11.051	Divers	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 931,00	5 931,00	4 695,42
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire	CPUBLIE, CSDE	13 000,00	13 000,00	10 736,38
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	825,58
34.010	34.30	06.12	Pensions partielles du régime général d'assurance pension à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément aux articles 10 à 15 de la loi du 28.7.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 750 000,00	3 750 000,00	3 476 381,59
34.011	34.30	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 603 900,00	1 603 900,00	1 310 986,34
93.000	93.00	Divers	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	309 135 000,00 D	311 278 000,00	311 278 000,00
			<i>Total de la section 08.1:</i>		314 512 831,00	316 655 831,00	316 081 625,31
			<i>Section 08.2 – Administration du personnel de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.33	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	140 382,00 D	141 683,87	141 683,87
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	393 555,00 D	444 040,69	444 040,69
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	8 615,89	8 615,89
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	52 739,00 D	57 403,29	57 403,29
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	4 151,73	4 151,73
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	460,00	460,00	232,40
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	32 200,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	0,00
12.030	12.16	01.33	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	18 900,00 TE	17 900,00	14 352,42
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9 900,00	9 900,00	8 164,18
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 360,00 TR	3 360,00	3 292,91
12.250	Divers	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	CNLI, CNST, CPUBLIE	180 000,00 D	186 559,00	186 558,26
			<i>Total de la section 08.2:</i>		843 796,00	919 374,47	900 695,64
			<i>Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique</i>				
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	231 772,00 D	237 176,98	237 176,98
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	51 325,00 D	54 745,05	54 745,05
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	576,00	576,00	527,78
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CORD	133 000,00 TE	120 500,00	115 288,02
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	176 635,00 TE	123 585,00	113 910,05
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CORD	80 000,00 TE	65 000,00	59 469,98
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CORD	215 034,00 TR	269 034,00	259 519,13
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21 706,00 TR	28 206,00	23 067,27
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12 033,00 TR	21 033,00	15 734,99
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 784,00 TR	7 284,00	5 980,99
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	7 500,00 TR	19 550,00	19 550,00
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	15 000,00 TE	9 500,00	3 193,25
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1 000,00	1 000,00	850,00
11.631	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	743,00	743,00	716,43
			<i>Total de la section 08.3:</i>		949 108,00	957 933,03	909 729,92
			<i>Section 08.4 – Sécurité dans la fonction publique</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	263 058,00 D	266 216,27	266 216,27
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	572 491,00 D	580 390,31	580 390,31
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 365,00 D	4 485,51	4 485,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ftf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	74,00	74,00	0,00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 500,00	1 500,00	1 494,77
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	5 000,00	5 000,00	1 740,18
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3 000,00	3 000,00	2 748,08
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	15 565,32
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	6 000,00	6 000,00	175,90
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	500,00	500,00	0,00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	47 500,00	47 500,00	18 443,38
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	33 976,80
12.300	Divers	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620,00	620,00	0,00
12.500	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers.	CNST, CORD	2 016,00	2 016,00	2 016,00
			<i>Total de la section 08.4:</i>		966 224,00	977 402,09	927 252,52
			<i>Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	9 895 686,00	9 895 686,00	9 106 566,00
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	911 444,00 D	953 423,62	953 423,62
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	87 240,18	87 240,18
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	182 231,00 D	198 506,16	198 506,16
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816,00	816,00	420,00
11.131	11.12	Divers	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 222 650,00	1 222 650,00	1 163 345,69
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	1 241,00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	12 500,00	12 500,00	10 576,30
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600,00	600,00	553,47
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	16 000,00	16 000,00	7 685,31
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	112 911,10
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	6 000,00	6 000,00	518,04
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 200 000,00	4 200 000,00	3 805 213,76
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	30 000,00	30 000,00	28 925,98
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 100 000,00	3 100 000,00	2 663 428,28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	360 000,00	360 000,00	303 641,29
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	392 400,00 TR	422 400,00	404 522,22
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00 D	6 565 000,00	5 504 401,96
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	251 000,00 TE	220 500,00	164 085,12
12.300	Divers	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 031 270,00	1 031 270,00	811 230,55
12.301	Divers	01.34	Frais de surveillance des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	198 000,00 TR	198 500,00	198 141,84
12.303	Divers	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	170 200,00	170 200,00	147 678,76
12.304	Divers	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	670 000,00	670 000,00	383 456,62
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 600 000,00	6 600 000,00	5 798 903,10
			<i>Total de la section 08.5:</i>		35 373 997,00	36 084 391,96	31 856 616,35
			<i>Section 08.6 – Service central des imprimés</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 554 048,00	1 554 048,00	1 544 787,78
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	175 436,00 D	240 661,21	240 661,21
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	11 163,77	11 163,77
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	193 187,00 D	201 949,47	201 949,47
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	Divers	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	48 560,00 TE	34 560,00	34 036,88
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	5 720,00 TE	3 817,00	3 816,86
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 168,00 TR	7 858,00	7 847,49
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 230,00 TR	2 603,00	1 954,88
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 170,00 TR	4 700,00	4 378,37
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	360,00	360,00	317,22
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	25 830,00 TR	34 830,00	34 798,45
12.041	12.12	Divers	Crédit commun: matériel de bureau	CNLI, CNST, CPUBLIE	494 000,00	494 000,00	493 394,06
12.042	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression	CORD	210 000,00	210 000,00	208 606,17
12.043	12.12	Divers	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	CORD	49 300,00	49 300,00	49 292,19
12.044	12.12	Divers	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	205 000,00 TE	175 100,00	169 128,71
12.045	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	192 000,00	192 000,00	169 514,96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.046	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	CORD	200 000,00	200 000,00	199 935,89
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	11 500,00 TR	21 400,00	20 663,20
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	339 200,00 TE	330 510,00	309 773,25
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	6 550,00	6 550,00	6 465,16
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	69 700,00 TR	76 700,00	73 680,07
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	291 478,00	291 478,00	291 477,72
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	CNLI, CNST, CPUBLIE	170 000,00 D	220 000,00	219 975,59
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	225 000,00	225 000,00	224 997,10
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	7 500,00	7 500,00	7 489,76
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	155 000,00 TR	180 000,00	179 997,66
12.300	Divers	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	650,00	650,00	650,00
12.301	Divers	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	14 000,00	14 000,00	4 845,10
12.310	Divers	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	CORD	5 000,00	5 000,00	2 358,17
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	21 000,00	21 000,00	17 439,30
12.542	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression et de duplication	CORD	144,00	144,00	0,00
			<i>Total de la section 08.6:</i>	CNST, CORD	147 634,00	147 634,00	147 633,75
			<i>Section 08.7 – Service eLuxembourg</i>		4 829 565,00	4 964 616,45	4 883 030,19
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4 050,00 TE	2 050,00	242,79
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	5 400,00 TR	8 400,00	7 720,69
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 000,00 TE	2 000,00	756,90
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	3 870,00	3 870,00	2 166,04
12.120	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 500 000,00	7 500 000,00	2 411 817,31
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	440 000,00	440 000,00	119 276,23
12.190	12.30	Divers	Frais de formation du personnel	CORD	15 000,00	15 000,00	4 578,77
33.001	33.00	Divers	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CORD	50 000,00	50 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	Divers	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	134 182,00
			<i>Total de la section 08.7:</i>		8 521 320,00	8 521 320,00	2 680 740,73
12.000	12.15	01.33	<i>Section 08.8 – Service médical – Dépenses diverses</i>				
			Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CNLI, CNST, CPUBLIE	37 500,00	37 500,00	12 412,20
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 560,00 TE	560,00	367,60
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	CORD	6 000,00 TR	8 000,00	7 512,28
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 120,00	3 120,00	927,08
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 100,00	24 100,00	19 936,42
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	25 000,00 TE	20 000,00	7 730,68
12.160	12.30	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	3 500,00 TR	8 500,00	8 229,56
12.190	12.30	01.33	Frais de formation du personnel	CORD	7 800,00	7 800,00	1 288,00
12.300	Divers	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle	CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	39 910,54
			<i>Total de la section 08.8:</i>		149 580,00	149 580,00	98 314,56
			Total du département 08:		516 799 151,00	524 462 438,07	482 435 366,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			09 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire				
			<i>Section 09.0 – Dépenses générales</i>				
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20 000,00 TE	18 871,41	17 765,12
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	6 000,00 TR	7 128,59	7 128,59
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 800,00	4 800,00	4 087,56
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	2 000,00	2 000,00	2 000,00
12.512	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	600,00	600,00	469,62
12.540	12.12	01.10	Frais de bureau	CNST, CORD	1 400,00	1 400,00	1 369,95
			<i>Total de la section 09.0:</i>		34 800,00	34 800,00	32 820,84
			<i>Section 09.1 – Finances communales</i>				
11.060	43.22	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 497 850,00 D	10 538 702,00	10 538 701,31
11.130	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	4 000,00	4 000,00	2 357,04
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991 574,00	991 574,00	991 574,00
43.002	43.22	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35 945,00	35 945,00	35 945,00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8 313 000,00	8 313 000,00	8 313 000,00
43.010	43.21	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967)	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	49 797,12
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CNLI, CNST, CPUBLIE	400 473 000,00 D	408 495 678,30	408 495 678,30
			<i>Total de la section 09.1:</i>		420 365 469,00	428 428 999,30	428 427 052,77
			<i>Section 09.2 – Commissariats de district</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 282 962,00 D	1 289 654,44	1 289 654,44
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	210 660,00	210 660,00	130 203,07
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	65 017,00	65 017,00	53 628,12
11.040	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	10 953,00	10 953,00
12.100	12.11	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	55 000,00	55 000,00	53 078,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.102	12.11	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	43 000,00	43 000,00	42 855,91
12.250	Divers	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	26 956,00 TR	28 943,18	28 943,17
12.251	Divers	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	27 750,00 TE	25 762,82	24 547,10
12.252	Divers	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	21 347,00	21 347,00	20 632,24
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	3 500,00	3 500,00	3 500,00
			<i>Total de la section 09.2:</i>		1 736 292,00	1 753 837,44	1 657 995,09
			<i>Section 09.3 – Caisse de prévoyance</i>				
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33 080 000,00 D	33 092 575,00	33 092 574,96
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 525 000,00	6 525 000,00	6 273 645,17
			<i>Total de la section 09.3:</i>		39 605 000,00	39 617 575,00	39 366 220,13
			<i>Section 09.4 – Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	702 518,00	702 518,00	647 158,91
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	60 243,00 D	60 975,85	60 975,85
11.020	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	12 910,00 TR	15 030,00	15 029,92
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2 500,00 TE	2 380,00	2 379,36
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2 000,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 09.4:</i>		780 271,00	781 003,85	725 544,04
			<i>Section 09.6 – Administration des services de secours</i>				
11.000	Divers	03.50	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 186 183,00 D	2 242 207,21	2 242 207,21
11.010	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	484 579,00 D	486 328,04	486 328,04
11.020	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	52 806,59	52 806,59
11.030	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	688 088,00	688 088,00	650 397,91
11.040	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	178,33	178,33
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CORD	2 389,00 TE	2 175,00	2 092,98
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	65 776,00 TR	66 292,00	65 915,85
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 000,00 TR	9 207,00	7 206,37
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	129 151,00 TE	128 635,00	127 979,19
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	134 688,00	134 688,00	123 117,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	23 000,00 TE TR	17 934,00	17 932,55
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	56 000,00	56 000,00	48 835,44
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	65 000,00 TR	76 930,00	76 929,44
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	175 000,00	175 000,00	174 999,85
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	300 000,00 TE	296 734,00	296 566,42
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	16 310,00 TR	17 948,00	17 938,71
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	155 000,00 TR	170 819,00	170 818,28
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	299 610,00	299 610,00	299 445,66
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	31 107,51
12.080	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	132 357,00 TR	141 779,00	141 778,58
12.081	12.11	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8 000,00 TE	7 332,00	7 331,97
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	527 414,00 D	555 904,00	555 893,14
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	40 000,00 TE	38 700,00	38 700,00
12.126	12.30	Divers	Mise en place d'un site Internet de la protection civile	CORD	18 000,00	18 000,00	17 997,50
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	31 000,00 TE	26 322,00	24 126,13
12.140	12.16	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	20 000,00 TR	22 401,00	22 400,94
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1 200,00 TE	99,00	0,00
12.151	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile	CNLI, CNST, CPUBLIE	30 000,00	30 000,00	23 812,05
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	13 794,00 TE	13 294,00	13 278,07
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	49 900,00 TE	42 570,00	42 567,02
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	30 000,00 TR	35 780,00	35 729,16
12.192	12.30	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX, frais d'organisation d'une conférence dans le cadre du 10e anniversaire du groupe de support psychologique	CORD	131 700,00 TE	107 214,00	9 053,31
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 850,00	27 850,00	27 846,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	CORD	2 500,00	2 500,00	2 492,73
12.310	Divers	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	135 000,00 TE	129 412,00	129 411,03
12.320	Divers	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	409 000,00 D	420 250,00	420 245,48
12.330	Divers	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	872,00	872,00	871,94
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	425 000,00	425 000,00	425 000,00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00 D	30 000,00	28 054,41
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55 528,00	55 528,00	55 528,00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6 197,00	6 197,00	6 197,00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10 412,00	10 412,00	10 412,00
35.060	35.00	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 415 359,70
12.500	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	324,00	324,00	324,00
12.510	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	361,00	361,00	325,75
			<i>Total de la section 09.6:</i>		10 461 483,00	10 629 781,17	10 347 540,04
			<i>Section 09.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 600,00	1 600,00	1 214,71
11.320	11.00	13.90	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	132 350,00	132 350,00	132 350,00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 800,00	1 800,00	867,65
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	4 500,00 TR	6 750,00	6 672,66
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	27 500,00 TE TR	42 250,00	41 816,02
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 100,00 TR	2 400,00	1 742,06
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	21 000,00 TE TR	22 000,00	19 622,84
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	37 000,00 TR	37 800,00	37 714,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	21 000,00 TR	28 600,00	28 373,98
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 237 000,00	1 237 000,00	1 235 713,79
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TE	85 000,00	80 487,72
12.125	12.30	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG)	CPUBLIE, CSDE	18 000,00 TE	11 500,00	8 815,45
12.130	12.16	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports, frais de confection et de publication de plans et de cartes	CPUBLIE, CSDE	20 000,00 TE	18 000,00	17 701,90
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	40 000,00 TE	22 300,00	22 192,65
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	15 000,00 TE	8 500,00	8 411,32
12.320	33.00	13.90	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	100 000,00	100 000,00	81 127,27
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	749 546,00 TR	774 546,00	774 154,39
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux, contributions à des organismes internationaux	CORD	32 513,00	32 513,00	32 000,00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3 170,00	3 170,00	3 170,00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CPUBLIE, CSDE	98 325,00 TE	90 825,00	88 974,25
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	CORD	680 972,00 TR	696 972,00	695 419,62
43.031	43.51	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels	CPUBLIE, CSDE	160 000,00 TE	144 000,00	135 323,70
43.300	43.22	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	40 000,00 TE	32 500,00	10 000,00
			<i>Total de la section 09.7.:</i>		3 582 376,00	3 582 376,00	3 513 866,35
			<i>Section 09.8 – Aménagement communal</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	26 400,00 TR	27 600,00	27 575,00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	22 000,00 TE	20 800,00	8 000,00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	4 000,00	4 000,00	2 393,18
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	8 236,15
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	7 466,00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	34 866,15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	3 000,00	3 000,00	2 998,80
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	180 000,00
			<i>Total de la section 09.8:</i>		289 400,00	289 400,00	271 535,28
			<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
11.000	Divers	10.40	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 993 927,00 D	4 000 215,71	4 000 215,71
11.010	Divers	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	305 121,00 D	307 869,08	307 869,08
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 113,98	1 113,98
11.030	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 400 550,00 D	1 473 500,63	1 473 500,63
11.040	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	12 333,63	12 333,63
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	17 748,00 TE	17 536,00	17 032,21
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	21 200,00	21 200,00	20 119,97
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	40 000,00 TE	37 284,00	37 212,48
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	39 000,00 TE	33 488,00	33 458,47
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	144 000,00 TR	147 142,00	147 109,39
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8 000,00 TR	8 212,00	8 211,37
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51 500,00 TE	48 570,00	48 566,30
12.041	12.12	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément au projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	32 100,00	32 100,00	31 602,31
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	3 880,73
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	94 650,00 TE	79 550,00	79 541,09
12.080	12.11	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	67 000,00 TR	68 766,00	68 765,36
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	267 500,00 D	317 700,00	317 699,63
12.110	12.30	10.10	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,00 TR	1 725,00	1 725,00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	850 000,00	850 000,00	849 493,87
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CORD	21 600,00 TE	20 900,00	20 604,72
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques	CORD	10 000,00 TE	7 500,00	7 302,50
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	70 000,00 TR	79 271,00	79 270,76
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	275 000,00 TR	289 490,00	289 396,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	24 500,00 TR	24 632,00	24 631,67
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	14 849,99
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	35 000,00 TE	29 872,00	29 440,19
12.301	Divers	Divers	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles	CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	59 980,86
12.302	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000,00	2 000,00	0,00
12.304	Divers	13.90	Frais en relation avec des projets de recherche	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.310	Divers	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	30 000,00	30 000,00	29 614,32
12.311	Divers	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	CPUBLIE, CSDE	400 860,00 TE TR	413 510,00	413 508,70
12.320	Divers	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.321	Divers	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	CORD	11 000,00 TE	3 510,00	2 815,20
12.330	Divers	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	4 892,50
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	CORD	5 000,00	5 000,00	4 590,80
14.011	14.10	Divers	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
14.013	14.10	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	105 000,00	105 000,00	104 255,59
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	399 306,29

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE	250,00	250,00	0,00
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux	CPUBLIE, CSDE	1 000,00 TE	0,00	0,00
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics	CORD	225 000,00	225 000,00	224 999,99
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens	CPUBLIE, CSDE	177 000,00	177 000,00	177 000,00
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	63 700,00 TR	64 100,00	64 001,52
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux	CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	22 175,70
43.001	43.22	10.10	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Stire	CPUBLIE, CSDE	223 000,00	223 000,00	223 000,00
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	71 060,00	71 060,00	71 060,00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	59 723,00	59 723,00	59 723,00
			<i>Total de la section 09.9:</i>		9 688 189,00	9 833 624,03	9 795 871,95
			Total du département 09:		486 543 280,00	494 951 396,79	494 138 446,49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			10 et 11 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle				
			<i>Section 10.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	2 479,00
11.131	11.12	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	12 000,00	12 000,00	0,00
11.133	11.12	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 418,00	6 418,00	6 417,24
11.135	11.12	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	496,00	496,00	496,00
12.001	12.15	Divers	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 250,00	2 250,00	1 487,40
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00	200,00	107,60
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250 000,00	250 000,00	178 353,13
12.020	12.14	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 770,00	2 770,00	2 338,76
12.041	12.12	04.00	Frais de bureau	CORD	3 600,00	3 600,00	3 198,24
12.042	12.12	04.00	Frais de documentation	CORD	17 000,00	17 000,00	16 984,00
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 600,00 D	212 229,00	212 074,56
12.081	12.11	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	339 537,00	339 365,13
12.125	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	278 000,00	278 000,00	265 466,64
12.126	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TR	96 000,00	90 684,22
12.130	12.16	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, dépenses diverses				
12.140	12.16	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	855 000,00	855 000,00	822 826,29
12.190	12.30	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	135 000,00	135 000,00	110 719,67
12.302	Divers	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement	CORD	1 500,00	1 500,00	607,65
12.307	Divers	Divers	Frais de participation aux échanges franco-allemands	CORD	1 350,00	1 350,00	1 162,33
12.308	Divers	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	28 800,00 TE	22 800,00	22 000,00
				CORD	85 500,00	85 500,00	82 667,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.315	Divers	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	CORD	248 500,00	248 500,00	149 479,23
12.319	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeseknäppchen	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 890 000,00	1 890 000,00	1 877 307,07
12.320	Divers	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	CORD	69 000,00	69 000,00	69 000,00
12.321	Divers	Divers	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers	CORD	30 000,00	30 000,00	28 529,55
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 601 500,00	1 601 500,00	1 315 600,78
33.002	33.00	Divers	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Res-tena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques	CORD	654 264,00	654 264,00	654 264,00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	CNSM	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	CNSM	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.012	33.00	04.00	Subside à l'asbl „Jonk Entrepreneuren Luxembourg“	CNSM	2 500,00	2 500,00	2 500,00
33.016	33.00	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	51 480,00 D	198 434,00	139 605,83
33.017	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CNSM	190 260,00	190 260,00	190 260,00
34.060	34.41	Divers	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	CORD	65 000,00	65 000,00	64 999,02
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	43 650,00	43 650,00	40 041,65
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	23 000,00	23 000,00	21 114,68
41.010	41.40	Divers	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	CORD	400 000,00	400 000,00	400 000,00
41.050	41.10	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire	CORD	45 000,00	45 000,00	45 000,00
41.051	41.10	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	CORD	45 000,00	45 000,00	44 300,00
41.052	41.10	04.00	Frais pour études, recherches, voyages et activités dans l'intérêt de la coopération européenne	CORD	10 000,00	10 000,00	10 000,00
12.512	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	1 297,00	1 297,00	871,57
12.580	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CORD	19 439,00	19 439,00	17 384,71
			<i>Total de la section 10.0.:</i>		7 215 474,00	7 903 494,00	7 269 693,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 10.1 – Centre de technologie de l'éducation</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 066 613,00 D	1 145 535,23	1 145 535,23
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	51 415,00	51 415,00	46 884,16
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	76 524,00 D	78 577,90	78 577,90
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillage	CPUBLIE, CSDE	279,00	279,00	278,88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 000,00 TR	2 835,00	2 793,45
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 000,00 TR	10 000,00	9 853,36
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	1 620,00	1 620,00	1 342,33
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	CORD	5 400,00 TR	5 850,00	5 837,57
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 500,00	3 500,00	3 495,90
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22 500,00	22 500,00	21 715,65
12.300	Divers	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	94 500,00	94 500,00	79 131,45
12.301	Divers		Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: dépenses diverses				
			<i>Total de la section 10.1:</i>		1 052 500,00 TE	1 044 215,00	996 132,67
					2 379 951,00	2 460 927,13	2 391 578,55
			<i>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
11.000	Divers	04.01	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	324 685,00 D	327 563,54	327 563,54
11.010	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	604 064,00 D	604 523,23	604 523,23
11.020	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	150 000,00 TR	174 500,00	174 408,88
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	8 934,11
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	630 000,00 TR	762 500,00	762 128,02
12.191	12.30	04.01	Formation continue des directions des établissements post-primaires	CORD	22 500,00 TE	5 000,00	4 427,22
12.192	12.30	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspecteur	CORD	9 000,00 TE	3 500,00	3 456,00
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CPUBLIE, CSDE	1 614 790,00	1 614 790,00	1 604 520,77
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois				
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	825 000,00	825 000,00	787 082,71
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	38 000,00 TE	14 000,00	12 807,67
				CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.228	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote „Ganzdagsschool“ au primaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	160 000,00
12.229	12.30	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage	CORD	140 000,00 TR	160 000,00	158 557,75
12.300	Divers	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	52 200,00	52 200,00	52 107,81
12.301	Divers	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	CORD	300 000,00 TE	170 000,00	148 576,14
			<i>Total de la section 10.2:</i>		4 979 339,00	4 982 676,77	4 909 093,85
			<i>Section 10.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 250 964,00	1 250 964,00	589 183,83
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	103 758,00 D	515 086,79	515 086,79
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	11 253,00 D	160 853,23	160 853,23
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 261 234,72	2 261 234,72
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	40 429,29	40 429,29
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 703,00 TE	3 703,00	3 523,73
11.131	11.12	Divers	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 000,00 TR	20 000,00	19 628,64
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	61 129,00 TE	55 129,00	54 024,17
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	CORD	35 000,00 TR	39 000,00	38 006,67
12.002	12.15	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement post-primaire: indemnités pour services de tiers	CORD	32 433,00	32 433,00	32 200,00
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 000,00	8 000,00	7 983,94
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	15 000,00 TR	17 000,00	16 148,31
12.041	12.12	04.10	Frais de documentation	CORD	5 000,00 TE	3 000,00	1 904,95
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14 500,00	14 500,00	12 100,56
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	15 000,00	15 000,00	14 848,01
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	CORD	12 000,00	12 000,00	9 200,40
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	50 000,00	50 000,00	49 688,50
12.300	Divers	04.10	Acquisition de matériel psychopédagogique, frais divers	CORD	20 000,00	20 000,00	19 566,80
33.010	33.00	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	CNSM	13 000,00	13 000,00	12 932,00
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	52 112,00	52 112,00	52 112,00
33.012	33.00	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves: participation aux frais	CNSM	5 000,00	5 000,00	4 969,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.060	34.41	Divers	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	70 000,00	70 000,00	69 963,00
34.061	34.41	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1 800 000,00	1 800 000,00	1 799 961,63
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CNST, CPUBLIE	120 000,00	120 000,00	117 316,50
			<i>Total de la section 10.3:</i>		3 716 052,00	6 578 445,03	5 902 867,17
			<i>Section 10.4 – Sports scolaires et périscolaires</i>				
12.090	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 257 110,00 D	1 625 034,00	1 625 033,31
12.300	Divers	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	82 000,00	82 000,00	79 443,33
33.010	33.00	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	76 875,00	76 875,00	75 154,00
33.011	33.00	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	66 625,00	66 625,00	66 625,00
33.012	33.00	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	27 675,00	27 675,00	27 673,00
33.013	33.00	Divers	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2 107,00	2 107,00	2 052,42
33.014	33.00	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195 500,00	195 500,00	195 500,00
33.015	33.00	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4 980,00	4 980,00	4 980,00
12.590	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNST, CORD	7 350,00	7 350,00	7 350,00
			<i>Total de la section 10.4:</i>		1 720 222,00	2 088 146,00	2 083 811,06
			<i>Section 10.5 – Etablissements privés d'enseignement</i>				
44.000	44.00	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	52 321 966,00 D	53 277 241,00	52 995 298,62
			<i>Total de la section 10.5:</i>		52 321 966,00	53 277 241,00	52 995 298,62
			<i>Section 10.6 – Service des restaurants scolaires</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	35 744,75	35 744,75
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	92 156,00	92 156,00	27 467,70
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 161 959,00	2 161 959,00	170 597,29
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.060	Divers	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 040,00	150 040,00	60 875,40
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	6 972,00	6 972,00	6 948,66
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6 944,00	6 944,00	6 944,00
41.050	41.10	04.10	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 589 200,00	2 589 200,00	2 589 200,00
			<i>Total de la section 10.6:</i>		5 007 571,00	5 043 215,75	2 897 777,80
			<i>Section 10.7 – Education différenciée</i>				
11.000	Divers	04.52	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	19 572 613,00	19 572 613,00	18 124 224,29
11.010	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	8 802 464,00 D	9 405 363,77	9 405 363,77
11.020	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	1 095 620,70	1 095 620,70
11.030	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 671 742,00	1 671 742,00	1 629 648,52
11.040	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	17 572,93	17 572,93
11.060	Divers	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 663,00 D	21 093,00	18 941,55
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	23 250,00 TE	19 050,00	18 300,96
11.130	11.12	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	38 000,00 TR	53 500,00	53 493,56
11.150	11.12	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires	CPUBLIE, CSDE	211 795,00 TE	173 795,00	170 066,47
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de tiers	CORD	7 500,00 TE TR	7 500,00	7 291,90
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5 940,00 TR	10 940,00	8 852,70
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25 000,00	25 000,00	18 920,82
12.080	12.11	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	559 000,00 TR	562 200,00	562 154,05
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	537 650,00 D	576 460,00	576 429,43
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	811 000,00 TR	816 600,00	816 561,36
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CORD	1 340,00	1 340,00	1 335,89
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	173 500,00	173 500,00	173 254,19
12.252	Divers	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	CORD	55 000,00	55 000,00	54 713,84
12.253	Divers	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	CORD	140 000,00	140 000,00	137 792,02
12.254	Divers	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	CORD	100 000,00	100 000,00	99 999,04
12.255	Divers	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	CORD	15 000,00	15 000,00	14 954,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.256	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	CORD	90 000,00	90 000,00	89 911,70
12.257	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	CORD	36 000,00 TE	34 000,00	28 146,76
12.258	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	CORD	65 000,00	65 000,00	64 966,84
12.261	Divers	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	CORD	18 400,00	18 400,00	17 514,93
12.263	Divers	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	CORD	28 000,00	28 000,00	28 000,00
12.264	Divers	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	35 000,00	35 000,00	34 542,26
12.265	Divers	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	68 000,00	68 000,00	67 748,48
12.267	Divers	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	100 000,00	100 000,00	99 995,64
12.268	Divers	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants	CORD	16 000,00	16 000,00	15 147,41
12.269	Divers	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	CORD	22 000,00 TR	24 000,00	23 995,84
12.270	Divers	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	CORD	17 500,00	17 500,00	17 496,67
12.271	Divers	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	CORD	50 000,00	50 000,00	42 361,06
12.272	Divers	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	CORD	62 000,00	62 000,00	58 652,04
12.273	Divers	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	20 000,00	20 000,00	19 999,38
12.280	Divers	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement courantes	CORD	12 000,00	12 000,00	11 682,77
12.281	Divers	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	CORD	45 000,00	45 000,00	41 775,85
32.010	32.00	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger	CORD	52 500,00 TR	57 300,00	55 997,15
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	8 446,00	5 878,40
33.010	33.00	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CNSM	1 487,00	1 487,00	0,00
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CORD	6 000,00	6 000,00	1 492,51
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 450 000,00	1 450 000,00	1 324 386,93
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CORD	14 173,00	14 173,00	14 173,00
41.050	41.10	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	575 000,00	575 000,00	575 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Rédinge/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	CORD	65 897,00 TR	73 997,00	73 925,10
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	5 000,00	5 000,00	5 000,00
44.004	44.00	04.52	Subside à la société „thérapie équestre“ pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	27 000,00	27 000,00	27 000,00
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	361 580,00	361 580,00	361 580,00
44.007	44.00	04.52	Projet „Ljewisshaff“ initié par l' a.s.b.l. „Paerdsatelier“ à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	758 000,00	758 000,00	758 000,00
44.008	44.00	04.52	Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	473 350,00	473 350,00	473 350,00
44.009	44.00	04.52	Schrëtt fir Schrëtt a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	220 913,00	220 913,00	220 913,00
12.590	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	62 400,00	62 400,00	62 369,36
			<i>Total de la section 10.7:</i>	CNST, CORD	37 519 957,00	39 293 436,40	37 626 495,25
			<i>Section 10.8 – Service de la formation des adultes</i>				
11.000	Divers	04.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 145 945,00	2 145 945,00	1 821 553,51
11.010	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3 976 199,00 D	4 800 749,14	4 800 749,14
11.020	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 149 638,00	1 149 638,00	761 078,98
11.030	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	334 580,00	334 580,00	326 036,29
11.040	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	10 816,44	10 816,44
11.100	11.40	04.53	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 918,00	1 918,00	1 706,28
11.130	11.12	04.33	Etudes secondaires et secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	252 490,00	252 490,00	239 747,67
11.132	11.12	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	78 000,00 D	114 000,00	113 887,30
11.133	11.12	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	CORD	43 000,00	43 000,00	28 761,74
11.134	11.12	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services extraordinaires	CORD	16 000,00	16 000,00	11 020,26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.135	11.12	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités des professeurs et chargés de cours	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	19 533,71
11.136	11.12	04.53	Centre de langues: indemnités des professeurs chargés de cours pour remplacement et examens	CNLI, CNST, CPUBLIE	58 350,00	58 350,00	45 972,32
11.137	11.12	Divers	Projet e bac: indemnités des professeurs chargés de cours	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 000,00	19 000,00	18 858,47
12.000	12.15	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	97 550,00	97 550,00	93 777,95
12.001	12.15	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers	CORD	6 020,00	6 020,00	5 602,70
12.002	12.15	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	15 740,00	15 740,00	1 812,09
12.003	12.15	04.53	Centre de langues: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	14 820,00	14 820,00	10 167,09
12.004	12.15	04.53	Projet e bac: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	23 600,00	23 600,00	10 138,90
12.010	12.13	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6 000,00 TE	1 400,00	1 171,60
12.080	12.11	04.53	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	123 000,00	123 000,00	122 951,26
12.090	12.21	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 200,00	25 200,00	25 200,00
12.125	12.30	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	10 120,00 TR	14 720,00	14 720,00
12.126	12.30	04.00	Tests informatisés: développement de tests de placement et de certification en langues sur support informatisé	CORD	24 000,00	24 000,00	23 977,50
12.190	12.30	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	5 000,00	5 000,00	3 651,98
12.250	Divers	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	69 900,00	69 900,00	68 538,13
12.300	Divers	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	6 597,00 TE	6 297,00	6 265,92
12.301	Divers	04.53	Organisation des examens en langues: frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	20 000,00 TR	20 300,00	20 234,24
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices	CORD	185 000,00	185 000,00	184 999,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices	CORD	65 000,00	65 000,00	64 999,08
			<i>Total de la section 10.8:</i>		8 792 767,00	9 664 033,58	8 857 930,31
			<i>Section 10.9 – Inspectorat</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 669 061,00 D	2 697 425,18	2 697 425,18
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	58 921,00 D	90 970,52	90 970,52
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	9 691,00	9 691,00	9 627,00
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CPUBLIE, CSDE	52 900,00	52 900,00	52 884,92
11.132	11.12	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités	CORD	111 363,00	111 363,00	0,00
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	38 000,00 TR	45 705,00	45 656,08
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	30 000,00 TR	31 015,00	30 899,08
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	30 000,00 TE	21 940,00	21 939,07
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 300,00 D	28 500,00	28 475,00
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 522,00	8 522,00	8 326,19
12.190	12.30	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6 750,00 TE	6 090,00	6 088,76
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	811,00	811,00	799,89
			<i>Total de la section 10.9:</i>		3 031 319,00	3 104 932,70	2 993 091,69
			<i>Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	181 578 587,00	181 578 587,00	178 542 204,86
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	16 463 791,00	16 463 791,00	12 748 438,93
11.020	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	267 125,00	267 125,00	49 475,60
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 000,00	65 000,00	64 996,24
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	76 400,00 TR	83 400,00	82 084,56
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CPUBLIE, CSDE	755 380,00 TE	747 950,00	697 919,25
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 950,00 TR	5 380,00	5 379,16
12.001	Divers	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 909 550,00 D	12 184 780,42	11 529 941,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CPUBLIE, CSDE	66 940,00	66 940,00	66 090,01
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 600,00	3 600,00	3 269,56
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	105 000,00	105 000,00	104 891,79
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1 125,00	1 125,00	1 125,00
12.300	Divers	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1 150,00	1 150,00	1 144,30
12.301	Divers	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	CPUBLIE, CSDE	2 900 000,00	2 900 000,00	1 931 147,71
12.302	Divers	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	CORD	2 925,00	2 925,00	2 863,32
12.303	Divers	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	CORD	9 000,00	9 000,00	4 860,60
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	CORD	3 100,00	3 100,00	3 100,00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8 500,00	8 500,00	8 500,00
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	52 500,00	52 500,00	52 500,00
33.004	33.00	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.005	33.00	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association „Arts à l'école“	CORD	3 100,00	3 100,00	3 100,00
43.000	43.22	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	22 610 523,00	22 610 523,00	20 264 149,75
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	6 672 602,00 D	8 167 117,00	8 155 003,89
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	CORD	40 000,00	40 000,00	40 000,00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CPUBLIE, CSDE	460 000,00	460 000,00	459 698,84
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
43.007	43.22	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire. – Part de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 665 350,00	2 665 350,00	2 374 158,98
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	215 567,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	80 000,00	80 000,00	80 000,00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	3 000,00	3 000,00	3 000,00
			<i>Total de la section 11.0:</i>		246 078 798,00	248 848 543,42	237 512 110,91
			<i>Section 11.1 – Enseignement postprimaire</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	311 041 329,00	311 041 329,00	310 188 560,71
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	21 984 906,00 D	27 077 992,65	27 077 992,65
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	25 497 924,00	25 497 924,00	25 101 238,29
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	14 545 765,00	14 545 765,00	13 618 886,68
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	137 701,43	137 701,43
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	91 396,00	91 396,00	89 022,09
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 751 353,00	2 751 353,00	2 720 418,68
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones; indemnités pour services extraordinaires	CORD	15 000,00	15 000,00	14 994,86
11.132	11.12	Divers	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 439 247,00	15 439 247,00	15 439 154,29
11.150	11.12	Divers	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	545 332,00	545 332,00	410 025,58
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	250 000,00	250 000,00	141 170,27
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	701 047,00 D TR	731 278,00	730 858,80
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 851 874,00 D TR	3 052 024,00	3 051 904,32
12.300	Divers	Divers	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18 600,00	18 600,00	18 599,96
12.306	Divers	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	20 000,00	20 000,00	20 000,00
12.307	Divers	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	22 000,00	22 000,00	8 187,54
12.309	Divers	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	15 000,00	15 000,00	14 921,86
12.310	Divers	04.34	Initiation à la gestion d'entreprise	CORD	48 000,00	48 000,00	40 000,00
12.311	Divers	Divers	Conférence nationale des élèves: frais divers	CORD	1 000,00	1 000,00	513,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	956 000,00	956 000,00	955 993,19
35.010	35.20	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 D	86 661,00	86 661,00
41.010	41.40	Divers	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	400 000,00	400 000,00	400 000,00
41.050	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	CORD	656 394,00	656 394,00	656 394,00
41.051	41.10	Divers	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	CORD	1 082 698,00	1 082 698,00	1 082 698,00
41.052	41.10	Divers	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	CORD	553 558,00	553 558,00	553 558,00
41.053	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	523 872,00	523 872,00	523 872,00
41.054	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	CORD	435 178,00	435 178,00	435 178,00
41.055	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	CORD	406 549,00	406 549,00	406 549,00
41.056	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	429 881,00	429 881,00	429 881,00
41.057	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	604 363,00	604 363,00	604 363,00
41.058	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	CORD	576 665,00	576 665,00	576 665,00
41.059	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	CORD	1 024 193,00	1 024 193,00	1 024 193,00
41.060	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1 096 963,00	1 096 963,00	1 096 963,00
41.061	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	1 056 821,00	1 056 821,00	1 056 821,00
41.062	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	CORD	1 301 472,00	1 301 472,00	1 301 472,00
41.063	41.10	Divers	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	CORD	843 708,00	843 708,00	843 708,00
41.064	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	CORD	468 197,00	468 197,00	468 197,00
41.065	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	CORD	805 297,00	805 297,00	805 297,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.066	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	654 854,00	654 854,00	654 854,00
41.067	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	586 355,00	586 355,00	586 355,00
41.068	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	CORD	596 633,00	596 633,00	596 633,00
41.069	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	742 882,00	742 882,00	742 882,00
41.070	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique „Ecole de commerce et de gestion“	CORD	265 978,00	265 978,00	265 978,00
41.071	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	CORD	494 707,00	494 707,00	494 707,00
41.072	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	1 722 023,00	1 722 023,00	1 722 023,00
41.073	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer	CORD	755 996,00	755 996,00	755 996,00
41.074	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	CORD	704 025,00	704 025,00	704 025,00
41.075	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Rédange	CORD	25 000,00	25 000,00	25 000,00
41.076	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	CORD	588 709,00	588 709,00	588 709,00
41.077	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	CORD	514 808,00	514 808,00	514 808,00
41.078	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	CORD	250 000,00	250 000,00	250 000,00
41.079	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée de Luxembourg-Dommeldange	CORD	280 000,00	280 000,00	280 000,00
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CPUBLIE, CSDE	293 306,00 TE	283 568,00	279 306,64
12.590	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNST, CORD	8 373,00	8 373,00	8 372,60
11.650	11.12	Divers	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNST, CORD	20 108,00	20 108,00	20 107,73
43.500	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CNST, CORD	572 768,00	572 768,00	572 768,00
			<i>Total de la section 11.1:</i>		418 148 307,00	423 676 299,08	421 195 139,77
			<i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>				
11.000	Divers	04.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 081 861,00	3 081 861,00	2 624 303,33
11.010	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	5 700 839,00 D	6 507 761,94	6 507 761,94
11.020	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1 266 356,00	1 266 356,00	516 608,28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	501 864,00	501 864,00	449 249,42
11.040	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	Divers	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 474 238,00 D	4 951 238,00	4 950 478,81
11.061	Divers	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2 465,00	2 465,00	1 627,49
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	427 000,00 D TR	706 735,00	705 686,80
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	117 000,00 TR	118 686,00	118 609,69
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	582 178,00	582 178,00	572 127,64
12.001	12.15	Divers	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	89 000,00 TR	100 773,00	100 753,19
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	85 600,00 TR	98 851,00	94 798,46
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	20 000,00	20 000,00	16 671,91
12.080	12.11	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	610 000,00 TR	619 400,00	608 828,70
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	14 600,00	14 600,00	14 578,44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	44 743,70
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	66 500,00 TE	61 500,00	60 011,02
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	50 000,00 TE	45 314,00	39 055,49
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	4 000,00 TE	0,00	0,00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas	CNLI, CNST, CPUBLIE	155 000,00	155 000,00	145 850,89
12.250	Divers	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	450 000,00 TE	441 840,00	426 784,28
12.300	Divers	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	210 000,00 TR	253 094,00	252 859,69
12.301	Divers	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	8 000,00 TE	4 673,00	3 846,70
12.302	Divers	04.32	Frais de maintenance informatiques	CORD	3 500,00 TE	2 200,00	2 189,99
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	17 000 000,00 D	23 000 000,00	22 996 317,34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	8 600,00 TE	500,00	500,00
34.051	34.38	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00 D	520 000,00	196 165,60
41.000	41.50	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	48 680,00	48 680,00	48 680,00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST, CPUBLIE	862 500,00	862 500,00	800 000,00
41.002	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	771 173,00 TE	655 142,00	655 141,17
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79 400,00	79 400,00	79 400,00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
12.501	12.15	Divers	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNST, CORD	6 281,00	6 281,00	6 280,76
12.800	Divers	04.34	Fournitures diverses pour examens	CNST, CORD	54 808,00	54 808,00	54 807,38
41.502	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CNST, CORD	28 712,00	28 712,00	28 711,55
			<i>Total de la section 11.3:</i>		36 005 255,00	46 012 512,94	44 283 429,66
11.000	Divers	08.30	<i>Section 11.4 – Sports. – Dépenses générales</i> Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	262 880,00 D	265 292,12	265 292,12
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6 220,00	6 220,00	0,00
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 500,00 TR	4 800,00	4 746,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	59 382,00 D	68 882,00	68 797,28
11.132	11.12	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	400,00	400,00	206,64
11.133	11.12	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00 TE	2 500,00	1 149,00
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	4 000,00 TE	2 700,00	1 932,84
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	544 332,00 D	635 332,00	620 164,51
12.002	12.15	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	6 000,00	6 000,00	5 682,60
12.003	12.15	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services de tiers	CORD	5 000,00 TE	2 500,00	2 461,50
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	8 350,00 TR	10 750,00	10 549,62
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	31 050,00	31 050,00	30 962,08
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00	10 000,00	9 984,79
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	16 650,00 TR	17 650,00	17 181,96
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CORD	720,00	720,00	634,41
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	18 000,00	18 000,00	16 932,78
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	88 240,00	88 240,00	85 743,06
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical, dépenses diverses	CORD	6 000,00 TR	8 000,00	7 976,59
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00 D TR	103 400,00	103 323,14
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance accident et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	CORD	1 600,00	1 600,00	890,00
12.300	Divers	08.30	Trophée national et autres distinctions	CNLI, CNST, CPUBLIE	87 754,00	87 754,00	87 754,00
12.301	Divers	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	12 150,00	12 150,00	11 641,02
12.302	Divers	08.30	Projets „e-Lëtzebuerg“: dépenses diverses	CORD	2 000,00	2 000,00	2 000,00
12.303	Divers	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg (4e phase)	CORD	56 000,00 TE	49 300,00	44 115,67
12.304	Divers	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	10 000,00 TE	700,00	0,00
12.310	Divers	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: dépenses diverses	CORD	5 000,00 TR	6 300,00	6 261,44
					95 000,00	95 000,00	94 999,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.320	Divers	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	CORD	5 000,00	5 000,00	4 856,10
12.330	Divers	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	CPUBLIE; CSDE	32 000,00	32 000,00	31 105,16
12.340	Divers	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CORD	10 800,00	10 800,00	10 791,94
12.360	Divers	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses	CPUBLIE; CSDE	60 000,00 TR	70 000,00	69 994,07
12.362	Divers	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	CORD	20 000,00	20 000,00	19 873,41
24.000	24.10	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 760,00	6 760,00	6 759,60
32.020	32.00	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires	CNLI, CNST, CPUBLIE	300 000,00 D TR	404 300,00	404 211,52
33.003	33.00	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locales accessoires payées par l'association sans but lucratif „ALFAPS – Special Olympics Luxembourg“ dans l'intérêt de son secrétariat	CPUBLIE, CSDE	900,00	900,00	900,00
33.010	33.00	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CNSM	560 500,00	560 500,00	560 500,00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	CNSM	70 000,00	70 000,00	70 000,00
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	95 000,00	95 000,00	95 000,00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	595 250,00	595 250,00	595 250,00
33.017	33.00	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs	CNSM	12 000,00	12 000,00	12 000,00
33.018	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE; CSDE	186 000,00	186 000,00	186 000,00
33.020	33.00	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: subsides aux fédérations et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	375 000,00	375 000,00	375 000,00
33.021	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CNSM	565 000,00	565 000,00	565 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.022	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat, participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux	CNSM	859 500,00	859 500,00	859 500,00
33.023	33.00	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement	CNSM	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.024	33.00	08.30	Participation aux frais d'installation du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et de ses fédérations membres	CNSM, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	10 000,00
35.031	35.40	Divers	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale anti-dopage (AMA)	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 985,00	7 985,00	7 787,00
35.060	35.00	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	24 862,00	24 862,00	24 835,42
41.010	41.40	08.30	Contribution dans l'intérêt d'une structure de recherche en médecine du sport: convention avec le centre de recherche public de la Santé	CORD	130 000,00	130 000,00	130 000,00
43.000	43.22	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	45 558,00	45 558,00
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE, CSDE	33 000,00 TR	37 442,00	37 442,00
			<i>Total de la section 11.4:</i>		5 479 785,00	5 691 097,12	5 653 746,81
			<i>Section 11.5 – Institut national des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	298 369,00 D	308 429,10	308 429,10
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	219 877,00 D	243 796,43	243 796,43
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	10 404,00 D	12 614,19	12 614,19
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	492 572,00 D	493 076,36	493 076,36
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2 484,00	2 484,00	2 480,63
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 720,00	3 720,00	3 720,00
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	200,00	200,00	0,00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	135,00	135,00	108,32
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 000,00	5 000,00	4 987,36
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	730,00	730,00	665,64
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 500,00	3 500,00	2 796,82
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	220 000,00	220 000,00	206 613,06
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CORD	110 000,00	110 000,00	108 681,27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe), dépenses diverses	CORD	25 650,00	25 650,00	20 476,68
			<i>Total de la section 11.5:</i>		1 392 741,00	1 429 435,08	1 408 445,86
			<i>Section 11.6 – Centre national sportif et culturel</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	535 792,00	535 792,00	470 019,33
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	56 992,00 D	78 981,12	78 981,12
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	112 240,00	112 240,00	77 844,30
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 100 000,00	7 100 000,00	7 100 000,00
			<i>Total de la section 11.6:</i>		7 805 224,00	7 827 213,12	7 726 844,75
			<i>Section 11.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	254 373,00 D	255 230,52	255 230,52
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6 179,00	6 179,00	6 109,05
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	135 000,00 TE	101 200,00	101 132,46
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	165 000,00 TR	198 800,00	198 270,86
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	21 000,00	21 000,00	19 741,00
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10 000,00 TR	10 074,00	10 019,54
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 000,00	2 000,00	1 999,50
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	2 000,00 TE	1 926,00	1 925,73
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	7 000,00	7 000,00	6 883,20
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour	CNLI, CNST, CPUBLIE	48 000,00	48 000,00	47 988,42
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	CORD	1 500,00	1 500,00	1 252,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	08.30	Location d'installations et de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports, dépenses diverses				
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	CORD	2 500,00	2 500,00	2 499,81
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour	CORD	1 450,00	1 450,00	820,97
35.010	35.20	08.30	Cotisations internationales	CORD	5 500,00	5 500,00	5 250,00
					1 900,00	1 900,00	1 700,00
			<i>Total de la section 11.7:</i>		663 702,00	664 559,52	660 823,91
			Total du département 10 et 11:		842 258 430,00	868 546 208,64	846 368 179,34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
			<i>Section 12.0 – Famille</i>				
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 600,00	5 600,00	4 311,00
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public „Centres, Foyers et Services pour personnes âgées“ de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	98 500,00 D	100 832,00	100 832,15
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 500,00	4 500,00	3 409,06
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	28 000,00	28 000,00	26 223,08
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	80 000,00 TR	81 704,00	78 211,02
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13 500,00	13 500,00	10 233,18
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	25 675,00	25 675,00	19 874,02
12.060	12.12	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00 TE	296,00	295,42
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	45 000,00	45 000,00	42 354,73
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	0,00
12.123	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CORD	300 000,00 TR	300 510,00	294 349,00
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs sociofamiliaux, jeunesse et immigration	CORD	175 000,00 TR	239 000,00	235 602,03
12.250	Divers	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	177 672,00 TR	178 622,00	178 211,07
12.300	Divers	06.36	Centre de formation sociofamiliale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	23 000,00	23 000,00	20 599,71
12.306	Divers	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	15 300,00	15 300,00	15 042,50
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	127 439,00 TE	126 489,00	125 484,72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CPUBLIE, CSDE	7 500 000,00 TE	7 435 490,00	6 057 453,40
33.003	33.00	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	200 000,00
33.010	33.00	Divers	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	80 000,00	80 000,00	74 250,00
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	26 430,00	26 430,00	26 430,00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00 D	3 370 388,00	3 370 387,43
			<i>Total de la section 12.0:</i>		12 027 616,00	12 400 337,00	10 883 553,52
			<i>Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale. Enfants et adultes</i>				
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	107 936,00	107 936,00	105 596,00
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	152 000,00	152 000,00	141 234,73
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	10 000,00	10 000,00	7 726,22
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	8 550,00	8 550,00	4 583,13
12.142	12.16	06.32	Rédaction et impression d'un manuel pédagogique pour les maisons relais pour enfants	CORD	25 000,00	25 000,00	24 926,00
12.300	Divers	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle: dépenses diverses	CORD	80 000,00	80 000,00	75 368,90
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00	1 600 000,00	1 483 551,18
12.320	Divers	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	11 988,75
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	40 000,00	40 000,00	36 430,15
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psychothérapeutique et sociopédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 400,00 D	49 300,00	41 930,05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	7 339 392,00	7 339 392,00	7 339 391,97
33.001	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	CORD	600 159,00	600 159,00	591 998,32
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	20 668 985,00 TR	20 868 985,00	20 838 801,82
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats sociofamiliaux conventionnés	CORD	5 633 350,00	5 633 350,00	5 633 350,00
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	21 389 614,00 TR	21 467 414,00	21 467 414,00
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7 697 719,00 TE	7 497 719,00	7 455 216,36
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	6 695 074,00	6 695 074,00	6 542 989,42
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	281 290,00 TE	203 490,00	203 463,12
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	2 204 530,00	2 204 530,00	2 174 088,47
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	4 949 055,00	4 949 055,00	4 722 982,70
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNSM	62 000,00	62 000,00	30 636,79
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	25 949,00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non conventionnées	CNSM	50 000,00	50 000,00	25 500,00
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55 000,00	55 000,00	52 462,95
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, orthopédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	2 600 000,00	2 600 000,00	1 342 417,65
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	252 416,00	252 416,00	250 689,60
33.018	33.00	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00 D	765 200,00	762 929,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine sociofamilial	CNSM	170 000,00	170 000,00	147 129,86
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	661 438,00	661 438,00	661 438,00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multiservices pour jeunes conventionnés	CNSM	3 613 763,00	3 613 763,00	3 556 615,03
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	46 000,00	46 000,00	46 000,00
33.023	33.00	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	385 333,00	385 333,00	384 834,00
33.024	33.00	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	708 057,00	708 057,00	663 955,50
33.025	33.00	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	447 936,00	447 936,00	442 577,70
33.026	33.00	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	114 500,00	114 500,00	114 500,00
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 331 800,00 D	3 931 800,00	3 931 799,00
33.029	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets „Plan communal Jeunesse“	CNSM	10 000,00	10 000,00	9 976,95
33.030	33.00	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 TR	1 100 100,00	950 000,00
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CNSM, CORD	30 054 645,00 TE	28 954 645,00	27 031 885,21
34.010	34.30	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	75 000,00	75 000,00	61 913,85
43.000	43.22	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets „Plan communal Jeunesse“	CORD	83 000,00	83 000,00	36 097,95
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	14 844 000,00	14 844 000,00	14 445 113,39
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	84 100,00	84 100,00	83 054,09
			<i>Total de la section 12.1.:</i>		137 396 242,00	138 608 342,00	133 960 507,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 12.2 – Solidarité</i>				
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447,00	447,00	0,00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	900,00	900,00	576,36
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75,00	75,00	0,00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	900,00	900,00	464,80
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études, Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.300	Divers	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	5 000,00	5 000,00	1 611,30
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédientiers des assurances sociales	CPUBLIE, CSDE	675 000,00 TE	511 757,77	449 888,68
34.011	42.00	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	14 000,00	14 000,00	12 938,60
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 960 000,00 D TR	8 923 242,23	8 920 857,41
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	75 000,00
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 478,00 D	8 753,00	8 752,30
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 700 000,00 D	4 253 121,00	4 253 121,00
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 926 829,00	1 926 829,00	1 926 829,00
			<i>Total de la section 12.2:</i>		13 362 629,00	15 722 025,00	15 650 039,45
			<i>Section 12.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>				
11.000	Divers	06.36	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	783 370,00	783 370,00	722 800,48
11.010	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	895 284,00 D	928 594,97	928 594,97
11.020	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	25 879,21	25 879,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	258 699,00 D	259 160,13	259 160,13
11.040	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	11 546,48	11 546,48
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	837,00	837,00	836,64
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 937,00	2 937,00	1 301,29
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	10 000,00 TE	9 640,00	6 792,46
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	6 000,00 TR	6 360,00	6 312,83
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	29 000,00	29 000,00	26 433,97
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	2 880,00	2 880,00	2 684,61
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 300 000,00	1 300 000,00	1 286 550,88
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	41 000,00	41 000,00	29 023,14
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	464 400,00	464 400,00	355 900,65
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts	CNLI, CNST, CPUBLIE	117 000,00	117 000,00	59 732,69
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	7 897,14
12.190	12.30	06.36	Organisation d'une conférence nationale pour étrangers	CORD	60 000,00	60 000,00	53 058,53
12.250	Divers	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	8 000,00	8 000,00	7 851,90
12.300	Divers	06.36	Frais de formation	CORD	2 000,00	2 000,00	1 755,00
12.301	Divers	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	CPUBLIE, CSDE	18 000,00	18 000,00	10 027,93
12.302	Divers	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 364 800,00	4 364 800,00	3 041 261,15
12.303	Divers	06.36	Année européenne de l'Égalité des chances pour tous: frais d'organisation, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	118 019,22
33.010	33.00	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers, subsides à des associations culturelles favorisant l'intégration des étrangers, subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale	CNSM	100 000,00	100 000,00	99 939,66
33.011	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32 226,00	32 226,00	24 170,00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péri- et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de contentieux, fonctionnement des foyers d'accueil	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 000 000,00	12 000 000,00	8 035 093,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	624 594,00	624 594,00	624 594,00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	111 900,00	111 900,00	111 900,00
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	57 141,00	57 141,00	57 141,00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	CNSM	700 000,00	700 000,00	483 529,95
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	43 920,61
12.500	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	500,00	500,00	471,01
			<i>Total de la section 12.3:</i>		22 170 768,00	22 241 765,79	16 444 181,21
			<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i>				
11.000	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	2 317 441,00	2 317 441,00	2 281 077,09
11.010	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	348 016,00 D	397 840,00	397 832,84
11.020	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 809,00 D	87 910,00	87 905,16
12.080	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	62 810,00 TE	60 625,00	60 623,55
12.100	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	599 000,00 TR	599 700,00	599 668,79
12.110	12.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	24 000,00 D	34 450,00	34 447,07
12.250	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	252 718,00 TR	254 203,00	254 203,00
12.300	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	68 121,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	810 000,00 D	834 551,00	834 550,17
34.010	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	102 523 000,00	102 523 000,00	92 579 000,00
34.011	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975: allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	693 000,00 D	730 000,00	729 885,70
34.013	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 200 000,00 D	1 430 000,00	1 428 857,21
34.014	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 000 000,00 D	7 680 000,00	7 677 772,96
34.015	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres sociogérontologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 998 000,00	5 998 000,00	5 916 370,56
34.016	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.9.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 200 000,00 D	11 790 000,00	11 777 386,59
42.010	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	73 441 000,00 D	75 530 000,00	75 512 268,14
12.600	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST, CORD	1 155,00	1 155,00	1 153,06
12.750	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CNST, CORD	46 913,00	46 913,00	46 868,72
<i>Total de la section 12.4:</i>					205 602 862,00	210 395 788,00	200 287 992,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	42.00	06.13	<i>Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	3 999 399,00 D	4 055 084,00	4 055 083,52
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 708 080,00 D	1 891 303,00	1 891 302,20
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	19 772,00 D	20 650,00	20 649,99
12.070	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	CORD	288 602,00 TR	315 187,00	315 187,00
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	231 630,00	231 630,00	231 630,00
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	850 000,00 D	1 085 371,00	1 085 370,04
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	61 090,00 D	78 041,00	78 040,15
12.250	Divers	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	411 920,00 TE	385 335,00	385 334,21
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 108 410,00	2 108 410,00	1 844 668,54
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	220 203 000,00 D	225 197 633,00	225 197 632,48
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 048 000,00	9 048 000,00	9 026 304,09
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 916 000,00	4 916 000,00	4 234 987,79
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	37 035 000,00	37 035 000,00	36 456 808,32
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	73 912 000,00 D	74 109 555,00	74 109 554,59
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	164 653 000,00 D	171 433 763,00	171 433 762,40
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	210 862 000,00 D	217 947 733,00	217 947 732,42
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	42 832 000,00 D	43 980 145,00	43 980 144,19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 875 000,00	5 875 000,00	5 423 797,52
			<i>Total de la section 12.5:</i>		779 014 903,00	799 713 840,00	797 717 989,45
			<i>Section 12.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 569 673,00	3 569 673,00	3 273 741,49
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	369 875,00 D	413 811,01	413 811,01
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	8 248,00 D	281 254,02	281 254,02
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	353 652,00	353 652,00	344 907,78
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.101	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 723,00	1 723,00	1 395,78
11.131	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	54 500,00 TE	40 500,00	40 418,41
12.001	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	23 500,00 TR	33 500,00	31 666,08
12.011	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	22 000,00	22 000,00	18 942,58
12.031	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	444,00	444,00	443,93
12.081	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	80 000,00	80 000,00	75 221,59
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	2 479,00	2 479,00	2 478,94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	35 183,00	35 183,00	23 690,84
12.120	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études	CORD	2 250,00	2 250,00	1 560,00
12.191	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6 000,00 TR	10 000,00	7 862,25
12.251	Divers	06.32	Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	458 057,00 TE	447 057,00	442 978,84
12.252	Divers	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	40 000,00 TR	51 000,00	47 809,48
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	10 000,00	10 000,00	9 981,00
			<i>Total de la section 12.6:</i>		5 037 684,00	5 354 626,03	5 018 164,02
			<i>Section 12.7 – Service d'action sociofamiliale. Personnes âgées</i>				
12.140	12.16	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	5 500,00 TR	10 500,00	6 785,64
12.301	Divers	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	45 500,00 TE	40 500,00	35 755,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	Divers	06.33	Lëtzebuurger Seniorenen-Academie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	27 000,00	27 000,00	22 514,64
12.305	Divers	06.33	Seniorenen-Telefon formation et supervision, publicité, documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	CORD	10 000,00	10 000,00	9 332,46
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	4 627 772,00	4 627 772,00	4 613 128,00
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 700 000,00 D	2 016 357,00	2 016 357,00
33.014	33.00	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers, 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	CNSM	20 000,00	20 000,00	15 156,00
33.015	33.00	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	85 000,00	85 000,00	77 719,00
33.018	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gériatologique	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	300 000,00
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	300 000,00
			<i>Total de la section 12.7:</i>	CORD	279 306,00	279 306,00	279 306,00
					7 125 078,00	7 441 435,00	7 376 054,52
			<i>Section 12.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 587 628,00	2 587 628,00	2 407 828,71
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 076 324,00 D	1 235 365,61	1 235 365,61
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	208 606,97	208 606,97
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	491 082,00 D	537 249,97	537 249,97
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	7 554,54	7 554,54
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 700,00	1 700,00	1 673,28
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22 122,00 TE	18 622,00	17 914,05
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 000,00	8 000,00	7 495,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	CORD	20 700,00 TE	16 700,00	16 577,74
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	CORD	18 000,00 TR	22 500,00	22 481,69
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6 000,00 TR	7 000,00	6 560,02
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: centre de documentation	CORD	10 700,00	10 700,00	10 602,15
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	600,00	600,00	570,40
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	237 000,00	237 000,00	229 890,46
12.100	12.11	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	13 000,00	13 000,00	12 438,19
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	76 019,67
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE	92 000,00 TR	101 000,00	100 986,02
12.250	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	CORD	100 000,00 TE	98 000,00	96 437,63
12.251	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Schragg: frais d'exploitation et frais divers	CORD	100 000,00 TE	96 000,00	94 803,91
12.252	Divers	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	12 530,00	12 530,00	12 470,77
12.300	Divers	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	50 500,00	50 500,00	50 398,90
12.310	Divers	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	372,00	372,00	0,00
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	CORD	7 500,00	7 500,00	7 299,31
12.650	12.30	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CNST, CORD	250,00	250,00	238,20
			<i>Total de la section 12.8:</i>		4 957 208,00	5 378 379,09	5 161 463,40
			<i>Section 12.9 – Service national d'action sociale</i>				
11.000	Divers	06.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	653 355,00	653 355,00	592 333,22
11.010	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	493 521,00	493 521,00	389 127,51
11.020	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	107 562,91	107 562,91
11.030	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	14 856,00 D	14 996,44	14 996,44
11.040	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 162,58	2 162,58

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habillement	C PUBLIE, CSDE	47,00	47,00	0,00
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 925,00	8 925,00	4 462,08
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2 500,00	2 500,00	1 904,60
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	764,00	764,00	757,02
12.050	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	350,00	350,00	277,31
12.110	12.30	06.20	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	5 000,00 TE	4 413,20	0,00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 482,00 TR	2 068,80	1 952,40
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 487,00	1 487,00	0,00
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNLI, CNST, CPUBLIE	191 710,00	191 710,00	114 686,12
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNST, CPUBLIE	2 399 044,00	2 399 044,00	2 272 823,88
34.050	34.38	06.20	Subventions pour formation professionnelle	CORD	992,00	992,00	0,00
			<i>Total de la section 12.9:</i>		3 775 233,00	3 884 898,93	3 503 046,07
			<i>Section 13.1 – Service national de la jeunesse</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	810 394,00 D	830 822,19	830 822,19
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	905 771,00 D	1 036 426,73	1 036 426,73
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	37 137,00 D	55 752,28	55 752,28
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	310 147,00 D	315 352,60	315 352,60
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 162,00	1 162,00	1 115,52
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 438,00	14 438,00	11 409,86
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	145 328,00 TE TR	141 328,00	126 480,14
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	13 450,00	13 450,00	12 547,80
12.020	12.14	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	48 320,00 TE	38 320,00	37 855,76
12.040	12.12	06.32	Frais de bureau	CORD	28 482,00 TR	35 482,00	34 134,33
12.050	12.12	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	44 216,00	44 216,00	42 900,68
12.070	12.12	06.32	Entretien et programmation des équipements informatiques	CORD	26 627,00 TR	42 627,00	42 448,49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	123 780,00 TR	133 780,00	132 628,28
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	2 379,84
12.100	12.11	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	80 250,00 TR	80 950,00	80 894,00
12.140	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	70 000,00	70 000,00	65 272,63
12.170	12.30	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spécifiques de faible valeur	CORD	18 648,00	18 648,00	17 859,86
12.190	12.30	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps, échange de jeunes, éducation des loisirs, dépenses diverses	CORD	400 000,00 TR	447 000,00	432 276,66
12.191	12.30	06.32	Activités en relation avec „Letzebuerg 2007“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	270 443,00	247 577,74
12.251	Divers	06.32	Frais d'exploitation bâtiments	CORD	142 930,00	142 930,00	134 829,55
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	74 385,00 TR	77 085,00	74 449,75
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	145 000,00 TE	142 300,00	127 993,02
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	165 135,00	165 135,00	154 797,48
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	95 000,00	95 000,00	77 527,12
34.010	34.30	06.32	Service volontaire d'orientation: frais de fonctionnement	CORD	389 000,00 TE	322 300,00	130 345,65
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs: subsides	CORD	30 975,00	30 975,00	25 007,99
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1975)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	435 165,00	435 165,00	390 744,74
33.521	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM, CNST	3 500,00	3 500,00	3 500,00
			<i>Total de la section 13.1:</i>		4 561 940,00	5 007 187,80	4 645 330,69
			Total du département 12 et 13:		1 195 032 163,00	1 226 148 624,64	1 200 648 321,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			14 – Ministère de la Santé				
			<i>Section 14.0 – Ministère de la Santé</i>				
11.010	Divers	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	146 085,00	146 085,00	145 256,56
11.011	Divers	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	237 886,00	237 886,00	160 417,29
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	25 000,00 TR	30 000,00	26 409,72
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	CORD	3 471,00	3 471,00	1 908,83
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	20 000,00	20 000,00	14 730,88
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	475 000,00	475 000,00	455 834,14
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	4 000,00 TR	6 500,00	5 756,45
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	130 000,00 TR	147 000,00	127 195,95
12.015	12.13	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	500,00 TR	650,00	600,00
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 500,00 TR	5 500,00	2 962,85
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation	CORD	7 000,00 TR	8 600,00	8 279,17
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	CORD	7 000,00	7 000,00	5 176,00
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	20 000,00	20 000,00	20 000,00
12.050	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	400,00	400,00	56,24
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	211 000,00 TE	199 745,00	139 294,24
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	30 000,00 TR	35 000,00	30 620,70
12.123	12.30	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier: frais d'experts et d'études, frais d'accompagnement, divers	CORD	100 000,00 TE	70 615,00	24 482,97
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.128	12.30	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé	CORD	400 000,00	400 000,00	330 875,00
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD	30 000,00	30 000,00	29 677,60
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	85 000,00 TR	89 300,00	89 282,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 000,00	9 000,00	5 529,43
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	CORD	18 000,00 TR	20 655,00	16 913,98
12.250	Divers	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 870 000,00	1 870 000,00	1 824 903,12
12.320	Divers	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	CORD	20 512,00	20 512,00	20 152,60
12.342	Divers	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590,00	590,00	569,51
12.345	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	113 000,00	113 000,00	110 971,29
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	CORD	180 000,00	180 000,00	0,00
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	CORD	20 000,00	20 000,00	0,00
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	83 511,00	83 511,00	83 511,00
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 973 733,00 TR	1 984 288,00	1 984 285,84
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000,00	7 000,00	0,00
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	367 640,00	367 640,00	367 640,00
33.002	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	606 096,00	606 096,00	570 000,00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	82 000,00	82 000,00	82 000,00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	20 000,00 TE	8 000,00	550,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	50 000,00	50 000,00	0,00
33.008	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publiques	CORD	545 963,00	545 963,00	545 963,00
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16 500,00	16 500,00	16 100,00
33.013	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action sociothérapeutique	CNSM	44 000,00	44 000,00	44 000,00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action sociothérapeutique	CNSM	4 757 409,00	4 687 289,00	4 644 153,00
33.015	33.00	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	CNSM	5 865 250,00	5 925 250,00	5 925 048,00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	35 467,00	35 467,00	35 467,00
33.017	33.00	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extrahospitaliers de santé mentale	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	8 634 542,00	8 634 542,00	8 533 184,00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20 000,00	20 000,00	20 000,00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	CNSM	100 000,00	100 000,00	100 000,00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	CNSM	30 000,00	30 000,00	28 907,00
33.021	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	3 461 600,00	3 461 600,00	3 461 600,00
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	58 500,00	58 500,00	57 400,00
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	550 000,00	549 764,60
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques, dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	315 000,00	315 000,00	299 788,84
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	CORD	4 000,00	4 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses	CNLI, CNST, CPUBLIE	374 814,00	374 814,00	370 434,61
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CNLI, CNST, CPUBLIE	638 147,00 TR	650 147,00	648 506,40
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	289 850,00	289 850,00	263 411,34
41.010	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	110 000,00	110 000,00	39 987,16
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CPUBLIE, CSDE	29 386,00	29 386,00	26 866,15
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 985,00	10 985,00	10 983,96
11.630	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	100,00	100,00	100,00
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	88,00	88,00	87,69
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CNST, CORD	528,00	528,00	528,00
33.510	33.00	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Registre National de Néphrologie	CNSM, CNST	7 500,00	7 500,00	0,00
			<i>Total de la section 14.0:</i>		33 077 653,00	33 277 653,00	32 328 124,27
			<i>Section 14.1 – Direction de la santé</i>				
11.000	Divers	05.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	5 743 637,00	5 743 637,00	5 524 187,16
11.010	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 286 488,00	4 286 488,00	4 191 320,50
11.020	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	340 272,03	340 272,03
11.030	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	202 011,00 D	205 951,63	205 951,63
11.040	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	5 720,24	5 720,24
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 050,00 TR	1 063,00	1 062,30
11.130	11.12	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 000,00	6 000,00	4 172,00
11.131	11.12	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 489,00	3 489,00	3 487,77
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections – service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	900,00	900,00	0,00
12.001	12.15	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	CORD	23 000,00 TR	32 463,00	32 432,74
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	80 000,00 TR	92 900,00	92 459,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2 300,00	2 300,00	1 151,59
12.042	12.12	05.10	Camet de santé et de maternité: frais d'impression	CORD	2 000,00 TR	2 596,00	2 595,60
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	196 000,00 D	203 000,00	200 402,88
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 750,00	3 750,00	3 750,00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	9 000,00	9 000,00	530,39
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	CORD	5 000,00	5 000,00	4 271,73
12.122	12.30	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg.	CORD	25 000,00 TE	14 500,00	13 328,50
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	393,42
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	15 000,00	15 000,00	14 993,60
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	75 000,00 TE	65 537,00	59 139,86
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.129	12.30	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.131	12.16	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	17 000,00	17 000,00	12 075,80
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information	CORD	13 500,00 TE	0,00	0,00
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CNST, CPUBLIE	391 210,00	391 210,00	342 693,06
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	CORD	4 500,00 TE	2 400,00	1 370,80
				CORD	18 000,00	18 000,00	17 792,09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	4 000,00	4 000,00	160,00
12.144	12.16	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement	CORD	7 000,00 TE	5 000,00	3 422,55
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils	CNLI, CNST, CPUBLIE	35 000,00	35 000,00	32 641,37
12.250	Divers	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	185 000,00 TE	164 100,00	162 525,19
12.251	Divers	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	41 350,00 TR	45 450,00	38 622,61
12.252	Divers	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	17 250,00	17 250,00	14 708,35
12.253	Divers	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	25 000,00	25 000,00	22 033,70
12.254	Divers	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	20 925,00	20 925,00	20 678,37
12.255	Divers	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	34 000,00	34 000,00	27 984,93
12.256	Divers	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	105 712,56
12.257	Divers	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	CORD	16 000,00	16 000,00	11 754,85
12.258	Divers	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	CORD	54 000,00	54 000,00	53 998,22
12.259	Divers	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	CORD	17 000,00	17 000,00	9 250,73
12.260	Divers	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	CORD	17 000,00	17 000,00	13 856,78
12.261	Divers	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement	CORD	29 000,00	29 000,00	27 402,13
12.262	Divers	05.00	Service d'action sociothérapeutique: frais de fonctionnement	CORD	4 815,00	4 815,00	4 287,80
12.300	Divers	05.00	Frais d'établissement et de maintenance de la liste de transparence des médicaments: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.301	Divers	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	6 871,21
12.302	Divers	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical	CPUBLIE, CSDE	195 000,00 TR	231 135,00	221 346,16
12.303	Divers	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	119 000,00 D	3 478 000,00	3 408 863,12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	Divers	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 000 000,00 D	3 500 000,00	3 496 513,14
12.306	Divers	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	172 098,42
12.307	Divers	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	75 000,00
12.308	Divers	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	CORD	10 000,00	10 000,00	9 295,60
12.309	Divers	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	CORD	9 000,00	9 000,00	8 861,03
12.310	Divers	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
12.311	Divers	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	510 000,00	510 000,00	344 974,09
12.313	Divers	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	CNLI, CNST, CPUBLIE	250,00 D	11 250,00	10 852,57
12.314	Divers	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.316	Divers	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	18 000,00	18 000,00	17 888,44
12.318	Divers	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet „ECOLE-SANTE“	CORD	75 000,00 TE	70 865,00	57 320,50
12.340	Divers	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	16 000,00	16 000,00	15 244,90
12.341	Divers	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	CORD	5 000,00 TE	3 491,00	832,17
12.342	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CPUBLIE, CSDE	10 000,00 TR	10 900,00	10 892,20
12.343	Divers	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de „stupéfiants/psychotropes et précurseurs“	CORD	10 000,00	10 000,00	6 000,00
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CPUBLIE, CSDE	3 000,00	3 000,00	2 424,50
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	CORD	75 000,00	75 000,00	53 585,25
			<i>Total de la section 14.1:</i>		16 099 425,00	20 326 157,90	19 543 458,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i>				
11.000	Divers	05.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 777 995,00	6 777 995,00	6 623 991,87
11.010	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 384 991,00 D	4 700 221,61	4 700 221,61
11.020	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	184 324,48	184 324,48
11.030	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	674 094,00 D	676 636,62	676 636,62
11.040	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	5 910,98	5 910,98
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	41 800,00	41 800,00	35 413,81
11.130	11.12	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 100,00	2 100,00	2 082,36
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	600,00	600,00	437,00
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	16 000,00 TE	15 595,25	15 595,25
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	145 000,00 TE	136 415,95	134 364,07
12.050	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	138 000,00 TR	146 502,00	146 501,60
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7 000,00 TE	6 703,74	6 703,74
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	63 000,00 TE	57 023,71	56 426,58
12.080	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	337 000,00 TR	386 841,48	386 485,01
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	36 000,00	36 000,00	34 262,10
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	32 568,28
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CNST, CPUBLIE	90 000,00	90 000,00	65 948,09
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	CORD	2 215 000,00 TE	2 205 500,00	2 192 626,42
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	85 000,00 TE	74 966,18	74 129,43
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNLI, CNST, CPUBLIE	360 000,00	360 000,00	352 157,05
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	17 000,00 TE	15 857,99	15 827,64
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	15 000,00	15 000,00	12 875,46
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	CORD	36 200,00 TE	31 167,40	31 167,40
12.300	Divers	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	CORD	55 000,00 TE	51 398,55	51 395,33
12.301	Divers	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	152 000,00 TE	150 612,66	150 612,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.302	Divers	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et bois- sons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	125 000,00 TE	112 615,09	112 563,34
12.303	Divers	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	35 000,00 D	345 000,00	73 311,17
12.304	Divers	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
34.050	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	6 000,00	6 000,00	5 024,13
12.620	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST, CORD	22 000,00	22 000,00	21 947,84
			<i>Total de la section 14.2:</i>		15 877 180,00	16 694 988,69	16 201 511,32
			<i>Section 14.5 – Dommages de guerre corporels</i>				
11.010	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	54 691,00	54 691,00	49 763,74
11.020	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600,00	600,00	60,00
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 672,00	1 672,00	1 082,00
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100,00	100,00	0,00
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	1 200,00	1 200,00	731,27
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	603,30
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19 000,00 D	36 076,00	36 075,65
12.080	12.11	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8 000,00	8 000,00	7 672,66
12.110	12.30	06.35	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.121	12.30	06.35	Frais d'expertises	CORD	5 000,00	5 000,00	428,27
34.000	34.20	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 400 000,00	5 400 000,00	5 083 015,70
34.001	34.20	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	CNLI, CNST, CPUBLIE	14 400,00	14 400,00	1 187,19
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dom- mages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE	54 735,00 D	108 777,00	108 776,25
			<i>Total de la section 14.5:</i>		5 560 598,00	5 631 716,00	5 289 396,03
			<i>Section 14.6 – Centre thermal et de santé de Mondorf</i>				
11.010	Divers	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	574 405,00	574 405,00	490 593,60
11.030	Divers	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	884 777,00 D	1 057 086,68	1 057 086,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ftf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.031	Divers	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CNLI, CNST, CSDE	549 411,00	549 411,00	0,00
31.020	31.22	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	1 114 473,00	1 114 473,00	1 093 020,51
			<i>Total de la section 14.6:</i>		3 123 066,00	3 295 375,68	2 640 700,79
			Total du département 14:		73 737 922,00	79 225 891,27	76 003 191,29

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			15 – Ministère de l'Environnement				
			<i>Section 15.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	750,00 TE	713,00	446,40
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00 TR	137,00	136,40
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	140 000,00	140 000,00	117 732,29
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 400,00 TR	5 400,00	5 283,27
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 898,54
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	CPUBLIE, CSDE	94 763,00	94 763,00	93 907,75
12.082	12.11	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	66 560,00 TR	89 672,00	89 617,10
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 215 345,00 TR	1 224 977,00	1 224 976,53
12.120	12.30	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, études d'impact sur l'environnement, frais connexes	CPUBLIE, CSDE	300 000,00 TR	417 251,00	380 905,11
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	12 500,00 TE	0,00	0,00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses				
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	330 000,00 TE	323 619,00	320 029,21
12.301	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	CORD	4 500,00	4 500,00	2 993,96
12.302	Divers	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 D TR	315 029,00	310 736,72
12.304	Divers	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	233 808,00	233 808,00	233 808,00
12.305	Divers	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses	CORD	80 000,00 TR	91 450,00	81 579,50
12.306	Divers	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	45 000,00 TE	27 988,00	27 476,43
12.310	Divers	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CPUBLIE, CSDE	31 500,00	31 500,00	31 499,65
				CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.311	Divers	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE, CSDE	18 000,00	18 000,00	18 000,00
12.314	Divers	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	CORD	25 000,00	25 000,00	24 992,03
12.315	Divers	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	176 000,00 TE	96 805,00	96 544,19
12.316	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets-pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	275 000,00 TE	239 543,00	237 430,80
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
33.004	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	30 500,00	30 500,00	30 000,00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	CPUBLIE, CSDE	130 500,00	130 500,00	130 500,00
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	CPUBLIE, CSDE	31 000,00	31 000,00	31 000,00
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	CNSM, CPUBLIE, CSDE	610 000,00	610 000,00	610 000,00
33.013	33.00	07.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire de projets européens	CNSM, CPUBLIE, CSDE	30 000,00 TE	0,00	0,00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	CPUBLIE, CSDE	184 000,00 TE	122 088,00	114 762,40
35.060	35.00	Divers	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	290 164,00	290 164,00	290 115,31
43.300	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	CPUBLIE, CSDE	95 000,00	95 000,00	90 338,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.301	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes	CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	71 285,37
			<i>Total de la section 15.0:</i>		4 754 490,00	4 981 507,00	4 867 994,96
			<i>Section 15.1 – Administration de l'environnement</i>				
11.000	Divers	07.30	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	4 207 667,00	4 207 667,00	4 153 044,41
11.010	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	287 223,00 D	393 401,22	393 401,22
11.020	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 084,00 D	266 556,04	266 556,04
11.030	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	43 638,00 D	52 382,35	52 382,35
11.040	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	800,00	800,00	652,10
12.010	12.13	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	500,00	500,00	112,00
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	25 000,00 TR	31 431,00	31 430,50
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7 200,00	7 200,00	2 484,66
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	41 800,00	41 800,00	39 104,70
12.050	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	82 000,00	82 000,00	78 707,47
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5 000,00 TE	2 556,00	470,29
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	47 480,00	47 480,00	17 003,40
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	396 000,00	396 000,00	371 024,85
12.122	12.30	07.30	Etudes et consultation en relation avec la gestion des déchets	CPUBLIE, CSDE	151 027,00 TE	121 027,00	119 776,35
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	CORD	17 000,00	17 000,00	16 645,53
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	13 000,00	13 000,00	12 217,85
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20 000,00	20 000,00	18 857,58
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	10 000,00	10 000,00	5 481,37
12.300	Divers	Divers	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	313 500,00 TR	343 500,00	322 116,34
12.302	Divers	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	CORD	100 000,00 TR	133 513,00	133 512,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	Divers	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	80 000,00 TE	65 000,00	63 514,73
12.304	Divers	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	10 000,00 TE	0,00	0,00
12.305	Divers	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	125 000,00	125 000,00	112 465,88
12.306	Divers	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques	CORD	7 500,00	7 500,00	4 472,64
12.310	Divers	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.314	Divers	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CPUBLIE, CSDE	258 000,00	258 000,00	255 894,71
12.316	Divers	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CPUBLIE, CSDE	110 000,00	110 000,00	96 584,73
32.010	32.00	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20 000,00 TE	7 500,00	0,00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	12 000 000,00	12 000 000,00	9 745 589,37
			<i>Total de la section 15.1:</i>		18 384 619,00	18 761 013,61	16 313 503,57
			<i>Section 15.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 899 396,00	8 899 396,00	8 724 515,32
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	598 494,00	598 494,00	495 950,90
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	13 643,00 D	224 772,70	224 772,70
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	227 427,00 D	740 408,07	740 408,07
11.031	Divers	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	14 243 714,00	14 243 714,00	13 202 192,94
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	9 010,91	9 010,91
11.041	Divers	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	158 189,00	158 189,00	7 016,00
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	148 454,00	148 454,00	110 461,86
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	845 826,00 TE	741 826,00	543 201,94
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 225,00	2 225,00	574,02
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	50 000,00 TE	35 000,00	33 261,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	Divers	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	175 000,00 TR	213 000,00	190 623,16
12.021	12.14	Divers	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	163 000,00 TR	201 000,00	184 392,14
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	90 000,00	90 000,00	70 243,74
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	216 000,00	216 000,00	180 061,82
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	750,00	750,00	723,06
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	34 811,00	34 811,00	34 521,36
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	64 000,00 TR	76 000,00	75 968,94
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	161 500,00 TR	163 500,00	162 397,28
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45 000,00	45 000,00	39 240,96
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	220 000,00	220 000,00	219 948,33
12.121	12.30	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement, indemnisés pour services de tiers	CORD	206 000,00	206 000,00	201 306,62
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	67 500,00 TR	81 300,00	81 052,02
12.130	12.16	Divers	Frais de publication	CORD	62 000,00	62 000,00	60 821,60
12.190	12.30	Divers	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance responsabilité civile et dépenses diverses, frais de formation des ouvriers forestiers	CORD	55 200,00	55 200,00	53 548,94
12.300	Divers	Divers	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier, acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30 000,00	30 000,00	27 367,42
12.301	Divers	Divers	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	60 000,00	60 000,00	59 184,93
12.302	Divers	Divers	Protection et aménagement de l'environnement naturel	CPUBLIE, CSDE	1 075 000,00 TE TR	1 064 200,00	1 054 932,58
12.303	Divers	Divers	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	12 200,00	12 200,00	12 081,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	Divers	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	CORD	26 000,00	26 000,00	25 948,32
12.310	Divers	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CNLI, CNST, CPUBLIE	157 000,00 D	203 000,00	201 424,19
12.340	Divers	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	142 000,00 TR	168 000,00	167 996,71
12.380	Divers	Divers	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	75 700,00	75 700,00	73 358,32
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques, indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13 850,00	13 850,00	13 816,26
31.050	31.32	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement nature prévues avec les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.3.2002	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	550 000,00	550 000,00	508 952,11
34.050	34.38	Divers	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	145 000,00	145 000,00	130 286,51
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	CPUBLIE, CSDE	432 000,00	432 000,00	431 909,00
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	308 487,00	308 487,00	308 487,00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	32 028,00	32 028,00	32 028,00
11.620	11.12	10.40	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 985,00	5 985,00	5 981,29
			<i>Total de la section 15.2:</i>		29 813 479,00	30 592 500,68	28 699 970,87
			Total du département 15:		52 952 588,00	54 335 021,29	49 881 469,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			16 – Ministère du Travail et de l'Emploi				
			<i>Section 16.0 – Travail. – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 781,00	7 781,00	7 304,24
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 110,00	4 110,00	755,51
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 500,00 TR	3 080,00	3 079,32
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	CORD	2 000,00	2 000,00	892,08
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	2 000,00	2 000,00	234,00
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150 000,00 TE	136 904,00	96 059,21
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7 336,00	7 336,00	5 460,67
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	CORD	375,00	375,00	359,00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau	CORD	27 500,00 TR	33 900,00	27 461,60
12.080	12.11	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16 580,00	16 580,00	13 409,85
12.120	12.30	06.42	Frais d'études, de consultation et de traduction, participation à des études d'organisations internationales	CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	6 000,00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	CORD	200,00	200,00	0,00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications				
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	120 000,00	120 000,00	0,00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	10 000,00	10 000,00	575,00
12.190	12.30	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	10 000,00 TR	16 009,00	16 008,20
12.301	Divers	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi, 2. du comité permanent de l'emploi, 3. du comité de coordination tripartite, 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CORD	20 000,00	20 000,00	4 174,50
				CNLI, CNST, CPUBLIE	200 000,00	200 000,00	89 838,35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subsides pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CNLI, CNST, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	211 524,80
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CNLI, CNST, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	18 268,07
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	212 401,00	212 401,00	202 907,88
33.001	33.00	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	208 092,00
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psychosociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	75 000,00	75 000,00	47 393,48
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	343 000,00	343 000,00	343 000,00
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	99 148,92
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250 000,00	250 000,00	250 000,00
33.190	33.00	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
34.090	34.49	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	4 200,00	4 200,00	2 100,00
35.030	35.40	06.40	Cotisations à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre de travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 630,00 D TR	9 844,00	9 736,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.001	41.50	04.50	Subsides à la Chambre de travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	208 400,00	208 400,00	208 400,00
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CNST, CORD	8 481,00	8 481,00	6 082,50
34.550	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CNST, CORD	10 300,00	10 300,00	10 300,00
			<i>Total de la section 16.0:</i>		2 615 394,00	2 615 501,00	1 888 565,20
			<i>Section 16.1 – Administration de l'emploi</i>				
11.000	Divers	06.43	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	7 396 579,00	7 396 579,00	7 131 590,73
11.010	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 546 037,00 D	1 623 685,61	1 623 685,61
11.020	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 484,00 D	176 298,51	176 298,51
11.030	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	181 498,00 D	193 320,11	193 320,11
11.040	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	3 878,64	3 878,64
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 870,00	1 870,00	1 441,80
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 180,00	10 180,00	8 133,19
12.000	12.15	06.43	Indemnités pour services de tiers	CORD	9 840,00	9 840,00	6 163,65
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	CPUBLIE, CSDE	82 383,00	82 383,00	78 124,86
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	22 000,00 TR	27 000,00	26 642,56
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	6 800,00	6 800,00	5 703,77
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	187 000,00 TR	194 400,00	187 683,80
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	906 254,00	906 254,00	643 079,08
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 275,00	4 275,00	3 511,24
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	11 000,00	11 000,00	9 635,90
12.080	12.11	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	135 057,00 TR	141 717,00	141 315,32
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	1 739 532,00 D	1 836 522,00	1 833 384,91
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	310 724,11
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	51 200,00 TE	40 520,00	39 088,46
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 500,00 TE	1 020,00	1 001,52
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psycho-technique	CORD	9 000,00	9 000,00	8 533,32
12.190	12.30	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	6 750,00 TE	3 850,00	3 830,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	4 590,00	4 590,00	4 500,79
12.302	Divers	06.43	Frais résultant de l'encadrement psychosocial des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	6 750,00 TE	1 750,00	1 726,82
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5 827,00	5 827,00	5 826,73
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	2 484,00	2 484,00	2 326,00
			<i>Total de la section 16.1:</i>		12 680 990,00	13 045 043,87	12 451 151,43
			<i>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</i>				
11.000	Divers	06.42	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 452 123,00	3 452 123,00	3 340 104,51
11.010	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 749 908,00	1 749 908,00	1 668 388,29
11.020	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	8 821,00 D	101 447,10	101 447,10
11.030	Divers	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	187 156,00 D	220 414,09	220 414,09
11.040	Divers	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	15 456,00	15 456,00	11 296,51
12.010	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	19 913,00	19 913,00	16 493,64
12.020	12.14	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	62 000,00 TR	68 000,00	65 885,02
12.030	12.16	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7 560,00 TR	10 560,00	8 703,42
12.040	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	98 000,00 TR	118 000,00	114 394,37
12.050	12.12	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	41 500,00 TR	56 000,00	53 900,29
12.080	12.11	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	11 000,00	11 000,00	9 373,32
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 452,00	19 452,00	14 514,42
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 499 838,00 D	1 519 838,00	1 512 965,52
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CORD	100,00	100,00	0,00
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE TR	286 700,00	238 465,33
12.125	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	164 500,00	164 500,00	153 099,50
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	10 000,00	10 000,00	9 974,50
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	10 000,00	10 000,00	9 909,78
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10 500,00	10 500,00	10 447,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	30 000,00 TE	27 500,00	24 613,25
12.300	Divers	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	100 000,00 TE TR	100 000,00	99 912,00
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	130 000,00 TE	0,00	0,00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	CPUBLIE, CSDE	70 000,00 TR	72 300,00	54 339,58
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	1 246,00	1 246,00	342,49
11.600	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	1 169,00	1 169,00	1 167,60
			<i>Total de la section 16.2:</i>		7 900 342,00	8 046 226,19	7 740 152,13
			<i>Section 16.3 – Ecole supérieure du travail</i>				
11.130	11.12	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	37 545,00	37 545,00	19 013,12
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	17 118,00 TR	18 918,00	18 767,38
12.010	12.13	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	6 160,00	6 160,00	4 758,30
12.040	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	7 135,00	7 135,00	5 737,97
12.050	12.12	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7 800,00	7 800,00	6 483,54
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 760,00 TR	4 915,00	4 914,36
12.140	12.16	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	1 000,00 TR	2 560,00	2 183,25
12.170	12.30	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	500,00	500,00	448,16
12.190	12.30	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	CORD	185 133,00 TE	181 618,00	136 684,16
			<i>Total de la section 16.3:</i>		267 151,00	267 151,00	198 990,24
			<i>Section 16.4 – Fonds pour l'emploi</i>				
93.000	93.00	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	110 700 000,00 D	115 471 059,68	115 471 059,68
93.001	93.00	06.14	Dotations extraordinaires du fonds pour l'emploi	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000 000,00	50 000 000,00	50 000 000,00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 16.4:</i>		160 700 100,00	165 471 159,68	165 471 059,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 16.5 – Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i>				
12.040	12.12	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	CORD	2 250,00	2 250,00	2 180,58
12.170	12.30	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
31.050	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 362 428,00	6 362 428,00	6 121 599,47
31.051	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés alloués aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 089 915,00	13 089 915,00	11 282 638,26
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	970 000,00	970 000,00	838 671,36
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CPUBLIE, CSDE	8 691 357,00	8 691 357,00	8 309 367,80
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00 D	114 001,00	110 985,28
33.501	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	247 268,00	247 268,00	247 266,00
			<i>Total de la section 16.5:</i>		29 444 218,00	29 478 219,00	26 912 708,75
			Total du département 16:		213 608 195,00	218 923 300,74	214 662 627,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			17/18 – Ministère de la Sécurité sociale				
			<i>Section 17.0 – Sécurité sociale. – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 300,00	4 300,00	3 000,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	13 500,00	13 500,00	8 850,00
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	85 000,00	85 000,00	78 016,39
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	54 200,00	54 200,00	30 079,74
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
12.140	12.16	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	14 000,00	14 000,00	13 771,02
12.250	12.12	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement, Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi	CORD	4 850,00	4 850,00	4 653,91
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CORD	4 850,00	4 850,00	4 653,91
			<i>Total de la section 17.0:</i>	CNSM	1 200,00	1 200,00	0,00
			<i>Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>		179 550,00	179 550,00	138 371,06
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 531 620,00 D	1 906 567,75	1 906 567,75
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	833 931,00	833 931,00	714 117,59
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	61 126,14	61 126,14
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	115 386,00 D	121 053,79	121 053,79
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	14 300,44	14 300,44
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	465,00	465,00	464,80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3 812,00 TR	7 312,00	6 993,17
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	9 650,00 TR	12 050,00	10 583,00
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	600,00	600,00	0,00
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 930,00 TR	4 930,00	4 786,64
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	53 000,00 TR	56 500,00	54 607,40
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	16 570,00 TE	13 070,00	11 109,34
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE	185 000,00	185 000,00	175 392,13
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8 000,00 TE	6 800,00	6 712,27
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 330,00	3 330,00	3 330,00
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	299 800,00 D	1 464 800,00	1 446 111,47
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	353 487,00 D	582 836,00	495 793,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	46 000,00 TE	41 300,00	35 425,69
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	45 000,00 TE	42 000,00	37 971,08
12.300	33.00	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	CORD	3 943,00	3 943,00	3 942,90
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
35.060	35.00	06.10	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 380,00	7 380,00	7 140,00
			<i>Total de la section 17.1:</i>		3 519 204,00	5 369 395,12	5 117 529,28
			<i>Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 630 076,00	2 630 076,00	2 564 909,95
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	423 397,00	423 397,00	412 152,91
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	89 681,52	89 681,52
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476,00 TE	0,00	0,00
12.001	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	272 931,00	272 931,00	272 930,40
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	10 000,00 TE	3 800,00	3 622,80
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	17 579,00 TR	19 572,00	18 868,94
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	16 366,00 TE	15 266,00	14 976,84
12.070	42.00	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	95 813,00	95 813,00	86 581,58
12.080	12.11	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	CORD	372,00	372,00	264,95
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	290 470,00	290 470,00	287 445,91
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,00	500,00	220,60
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6 598,00 TR	12 798,00	12 589,75
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5 000,00	5 000,00	4 736,00
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	36 989,00 D	80 129,00	80 128,85
			<i>Total de la section 17.2:</i>		3 807 084,00	3 939 805,52	3 849 111,00
			<i>Section 17.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 138 496,00	1 138 496,00	1 133 069,30
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	199 909,00 D	218 213,57	218 213,57
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	28 815,61	28 815,61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	32 611,00	32 611,00	26 864,46
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	94,00	94,00	92,96
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3 600,00	3 600,00	3 326,35
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	22 500,00	22 500,00	20 517,11
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 800,00 TE	2 598,00	2 598,00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	16 000,00 TE	14 600,00	14 548,62
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	54 700,00 TR	55 900,00	53 723,76
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	37 253,00 TR	37 790,00	37 702,57
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	68 808,00	68 808,00	68 567,04
12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE			
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	170 000,00 D	210 000,00	209 581,25
12.550	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9 785,00 TE	9 650,00	9 618,30
			<i>Total de la section 17.3:</i>	CNST, CORD	6 478,00	6 478,00	6 477,76
			<i>Section 17.4 – Conseil supérieur des assurances sociales</i>		1 763 234,00	1 850 254,18	1 833 716,66
11.000	Divers	06.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	233 675,00 D	235 815,85	235 815,85
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	67 371,00 D	73 609,85	73 609,85
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	12 076,00 D	12 426,79	12 426,79
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	47,00	47,00	46,48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 316,00 D	26 670,00	26 669,17
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 600,00	3 600,00	3 294,93
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	600,00	600,00	510,00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	3 791,04
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8 150,00 TE	7 900,00	7 804,24
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 298,00 TR	2 548,00	2 453,40
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	104 670,00	104 670,00	99 024,36
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 250,00 D	29 713,00	29 712,02
			<i>Total de la section 17.4:</i>		470 253,00	501 800,49	495 158,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 17.5 – Assurance maladie – maternité – dépendance – Union des caisses de maladie</i>				
11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	145 000,00 D	146 094,54	146 094,54
34.010	42.00	06.30	Assurance maladie et assurance dépendance: prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CNLI, CNST, CPUBLIE	452 805,00	452 805,00	392 894,38
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	88 000 000,00	88 000 000,00	86 328 364,52
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	31 500 000,00	31 500 000,00	31 455 251,46
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 968 679,00	3 968 679,00	3 527 000,00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	540 000 000,00 D	548 316 671,00	548 316 670,25
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S., article 29, alinéa 1c	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	17 616 577,00 D	17 958 263,00	17 958 262,49
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S., article 29, alinéa 1b	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 613 204,00 D	1 646 961,00	1 646 960,99
42.007	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000 000,00	140 000 000,00	140 000 000,00
42.008	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	61 258,83
			<i>Total de la section 17.5:</i>		823 436 265,00	832 129 473,54	829 832 757,46
			<i>Section 17.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 101 175,00	2 101 175,00	1 656 176,79
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	834 548,00 D	908 545,76	908 545,76
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	26 187,80	26 187,80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	725,00 TE	325,00	297,44
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	650,00 TE	622,13	392,95
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	13 000,00 TR	17 235,16	17 202,52
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 000,00 TE	8 777,54	8 777,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	20 000,00 TR	20 387,32	20 387,32
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12 500,00 TE	10 163,55	10 163,55
12.070	42.00	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	91 250,00	91 250,00	91 250,00
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100,00	100,00	0,00
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	251 610,00	251 610,00	206 413,80
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	889 542,00	889 542,00	829 582,61
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	175 000,00	175 000,00	174 665,00
12.130	12.16	06.10	Rédaction du guide pratique de l'Assurance Dépendance	CORD	3 170,00	3 170,00	3 094,44
12.150	12.30	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 10 970,00	3 10 970,00	281 373,20
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	3 256,00	3 256,00	3 004,32
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14 000,00	14 000,00	12 100,96
12.191	12.30	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance	CORD	7 500,00 TR	7 864,30	7 864,30
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	48 454,00 D	130 443,00	130 442,33
			<i>Total de la section 17.6:</i>		4 788 550,00	4 970 624,56	4 387 922,63
			<i>Section 17.7 – Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</i>				
11.130	42.00	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 166,00 TR	4 422,00	4 422,00
12.000	42.00	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 000,00 TE	744,00	743,60
12.010	42.00	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	150,00	150,00	150,00
12.040	42.00	06.10	Frais de bureau	CORD	240,00	240,00	236,02
33.010	42.00	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	47 000,00	47 000,00	47 000,00
35.030	42.00	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 905,00	4 905,00	4 905,00
			<i>Total de la section 17.7:</i>		57 461,00	57 461,00	57 456,62
			<i>Section 18.0 Assurance pension contributive</i>				
42.000	42.00	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	975 000 000,00 D	1 001 375 613,00	1 001 375 612,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.001	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 564 824,00	8 564 824,00	8 319 043,30
42.005	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	26 600,00	26 600,00	26 567,13
			<i>Total de la section 18.0:</i>		983 591 424,00	1 009 967 037,00	1 009 721 222,85
42.001	42.00	Divers	<i>Section 18.1 – Assurance accidents</i> Association d'assurance contre les accidents, section industrielle. – Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 964 000,00 D	4 747 174,00	4 747 173,41
42.002	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole. – Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 086 000,00	1 086 000,00	891 000,00
			<i>Total de la section 18.1:</i>		5 050 000,00	5 833 174,00	5 638 173,41
12.550	42.00	06.10	<i>Section 18.2 – Centre commun de la sécurité sociale</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CORD	44 500,00	44 500,00	44 499,14
			<i>Total de la section 18.2:</i>		44 500,00	44 500,00	44 499,14
12.302	42.00	Divers	<i>Section 18.4 – Office des assurances sociales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 745,00 D	29 672,00	29 671,82
11.520	42.00	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 996,00	3 996,00	3 996,00
12.800	Divers	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie	CNST, CORD	143 100,00	143 100,00	143 099,87
			<i>Total de la section 18.4:</i>		172 841,00	176 768,00	176 767,69
			<i>Total du département 17 et 18:</i>		1 826 880 366,00	1 865 019 843,41	1 861 292 685,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
			<i>Section 19.0 – Agriculture. – Dépenses générales</i>				
11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 226,00	3 226,00	2 505,72
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00	10 000,00	1 502,21
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 500,00	2 500,00	425,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500,00	500,00	111,28
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	CORD	6 000,00 TR	6 100,00	6 090,00
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	191 173,18
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 900,00	2 900,00	2 178,19
12.021	12.14	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	26 097,00	26 097,00	17 635,61
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 000,00	3 000,00	1 380,00
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	45 000,00 TR	47 000,00	45 094,47
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	CORD	24 000,00	24 000,00	16 832,89
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	85 000,00 TE	83 000,00	69 285,21
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	2 096,84
12.060	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	550,00 TE	450,00	0,00
12.070	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	CORD	4 370,00	4 370,00	4 370,00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6 500,00	6 500,00	4 699,12
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	14 000,00	14 000,00	3 550,84
12.100	12.11	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	37 505,00	37 505,00	0,00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	161 130,00
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	80 000,00	80 000,00	76 082,28
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	CORD	45 000,00	45 000,00	43 690,35
12.190	12.30	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	16 000,00	16 000,00	3 221,65
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré – volet gestion animale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	470 000,00	470 000,00	331 473,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.010	33.00	Divers	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	CORD	21 000,00	21 000,00	17 620,00
34.060	34.41	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Eitelbruck	CORD	97 500,00	97 500,00	57 762,81
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	CORD	1 250,00	1 250,00	0,00
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	178 150,00	178 150,00	149 605,59
41.010	41.40	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public „Caisse d'assurance des animaux de boucherie“	CNLI, CNST, CPUBLIE	11 300,00	11 300,00	10 319,07
12.530	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CNST, CORD	315,00	315,00	314,53
			<i>Total de la section 19.0:</i>		1 704 163,00	1 704 163,00	1 277 649,84
			<i>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
12.120	12.30	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	51 572,84
12.300	Divers	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	52 000,00	52 000,00	0,00
12.340	Divers	Divers	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	127 000,00 TE	105 633,00	105 426,70
12.355	Divers	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	801 653,00 TR	863 020,00	863 019,94
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 000 000,00	16 000 000,00	15 813 242,27
31.052	31.32	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 190 000,00 D	2 324 000,00	2 323 722,57
31.055	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
31.056	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 299 560,46
31.057	31.32	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00	1 600 000,00	1 368 176,48
31.059	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 523 200,00 D	7 761 200,00	7 705 412,72
31.060	31.32	Divers	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	12 053,79
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37 200,00	37 200,00	37 200,00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural	CNSM, CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	100 094,40
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CPUBLIE, CSDE	90 000,00 TE	50 000,00	20 690,14
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions, participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture	CPUBLIE, CSDE	267 575,00	267 575,00	169 500,09
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non recon nues dans le cadre du financement de la politique agricole commune	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	156 519,00	156 518,94
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 292 134,00	2 292 134,00	2 244 349,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ftf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.001	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 786 573,00 D	3 804 777,00	3 804 776,49
42.002	42.00	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 800 000,00	3 800 000,00	3 542 494,58
43.000	43.22	10.10	Subvention à la Ville d'Etelbrück pour l'organisation de la foire agricole	CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00
			<i>Total de la section 19.1:</i>		40 503 535,00	41 050 158,00	39 717 811,51
			<i>Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	6 728 188,00	6 728 188,00	6 473 197,97
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 814 970,00	1 814 970,00	1 814 624,18
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	10 278,00 D	98 613,90	98 613,90
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	492 599,00 D	552 705,24	552 705,24
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	158 083,00 D	317 284,21	317 284,21
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habilement	CPUBLIE, CSDE	22 659,00	22 659,00	20 317,17
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 390,00	6 390,00	3 327,76
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	34 181,00 TR	35 181,00	34 931,10
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	40 000,00 TR	40 728,00	40 720,37
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	105 600,00 TR	116 900,00	113 414,38
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 500,00	3 500,00	2 080,00
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	71 000,00	71 000,00	62 372,93
12.041	12.12	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	10 675,96
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	69 971,53
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 985,00 TR	3 007,00	3 006,28
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	96 847,00	96 847,00	86 767,91
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	71 230,00 TR	75 430,00	75 291,41
12.100	12.11	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	91 858,00 TR	95 058,00	89 587,26
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles	CPUBLIE, CSDE	371 580,00	371 580,00	366 259,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	75 000,00 TE	54 092,00	48 538,92
12.140	12.16	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations				
12.160	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	5 750,00	5 750,00	4 668,68
12.170	12.30	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	CORD	190 000,00	190 000,00	166 468,30
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	75 300,00 TE TR	79 528,00	69 442,59
12.315	Divers	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	CORD	17 000,00	17 000,00	10 491,49
12.320	Divers	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station, attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	CORD	54 600,00 TR	55 030,00	55 022,73
12.330	Divers	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise	CORD	23 300,00	23 300,00	23 300,00
32.011	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	195 307,00	195 307,00	195 306,72
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CPUBLIE, CSDE	1 809 293,00	1 809 293,00	1 670 000,00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	CNSM	16 200,00	16 200,00	16 200,00
33.012	33.00	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	18 600,00	18 600,00	18 600,00
33.013	33.00	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	49 600,00 TE	39 600,00	38 785,66
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	20 600,00	20 600,00	20 600,00
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	37 900,00	37 900,00	37 900,00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CNSM, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CNSM, CPUBLIE, CSDE	47 430,00 TR	57 430,00	55 786,72
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM, CPUBLIE, CSDE	41 136,00	41 136,00	33 592,97
				CNSM	11 000,00	11 000,00	11 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ftf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7 000,00	7 000,00	7 000,00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc	CNSM, CPUBLIE, CSDE	54 643,00	54 643,00	52 867,44
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	20 000,00	20 000,00	20 000,00
33.027	33.00	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles, dépenses diverses	CNSM	63 200,00	63 200,00	62 318,31
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multirisques récoltes et l'assurance risques-bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE	416 000,00	416 000,00	355 989,91
43.002	43.22	10.10	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réfection	CPUBLIE, CSDE	95 000,00 TE	90 800,00	0,00
			<i>Total de la section 19.2:</i>		13 585 807,00	13 893 450,35	13 214 029,85
			<i>Section 19.3 – Remembrement des biens ruraux</i>				
11.000	Divers	10.20	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	140 792,00 D	141 683,87	141 683,87
41.010	41.40	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public „Office national de remembrement“	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat)	CNLI, CNST, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	0,00
			<i>Total de la section 19.3:</i>		5 490 792,00	5 491 683,87	5 441 683,87
			<i>Section 19.4 – Service d'économie rurale</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3 035 110,00	3 035 110,00	2 815 650,18
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	400 679,00 D	427 143,72	427 143,72
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	8 644,00 D	41 630,73	41 630,73
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	114 578,00	114 578,00	76 090,66
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	54 802,25	54 802,25
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	841,00	841,00	520,05
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	17 000,00	17 000,00	12 987,48
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	37 000,00	37 000,00	24 923,47
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	786,69
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	29 000,00	29 000,00	22 025,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	101 100,00 TR	107 400,00	107 364,96
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	4 500,00 TE	0,00	0,00
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	7 000,00 TE	2 900,00	2 607,50
12.300	Divers	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	115 000,00	115 000,00	54 367,72
12.301	Divers	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000,00	7 000,00	247,51
12.310	Divers	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation, frais de documentation, frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques, dépenses diverses	CORD	6 500,00	6 500,00	2 013,89
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 100,00 TR	29 400,00	29 368,01
			<i>Total de la section 19.4:</i>		3 912 152,00	4 026 305,70	3 672 530,00
			<i>Section 19.5 – Administration des services vétérinaires</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2 860 931,00 D	2 883 359,19	2 883 359,19
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	542 721,00	542 721,00	504 191,51
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	70 227,19	70 227,19
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	132 184,00	132 184,00	120 177,01
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	44 254,10	44 254,10
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	851,00	851,00	464,80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	28 240,00	28 240,00	24 550,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	42 000,00 TR	49 000,00	48 095,04
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	18 660,00 TR	21 660,00	20 963,74
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 500,00 TR	2 550,00	2 511,83
12.031	12.16	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 000,00	3 000,00	2 763,44
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	CORD	17 900,00	17 900,00	16 693,33
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	CORD	8 650,00 TR	8 950,00	8 903,13
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	19 000,00	19 000,00	18 951,22
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 500,00	16 500,00	14 597,17

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500,00	500,00	0,00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 810,00 TE	18 460,00	17 471,81
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	773 418,02
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	26 000,00	26 000,00	20 636,39
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 500,00	7 500,00	2 647,90
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	39 521,22
12.150	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	539 384,00	539 384,00	522 033,41
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	736 092,57
12.162	12.30	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	7 000,00	7 000,00	6 879,58
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	12 500,00 TE	9 500,00	1 174,14
12.300	Divers	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	22 750,00	22 750,00	9 723,23
12.310	Divers	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties, prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	64 330,00	64 330,00	58 104,86
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNSM	8 676,00	8 676,00	8 676,00
12.625	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNST, CORD	130 755,00	130 755,00	130 755,00
12.650	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNST, CORD	9 375,00	9 375,00	9 258,85
			<i>Total de la section 19.5:</i>		6 423 017,00	6 559 726,48	6 117 095,68
			<i>Section 19.6 – Viticulture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	776 864,00 D	812 810,44	812 810,44
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	345 472,00 D	390 079,09	390 079,09
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	4 755,00 D	28 328,57	28 328,57
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	487 378,00	487 378,00	388 226,09
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	11 549,36	11 549,36
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	3 266,00	3 266,00	2 930,43
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 701,00	4 701,00	3 656,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00 TR	3 000,00	2 391,56
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 500,00	10 500,00	9 620,40
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	16 700,00	16 700,00	13 750,50
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	12 000,00	12 000,00	9 796,82
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	1 842,04
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	64 000,00	64 000,00	60 297,95
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	86 050,00 TE	75 050,00	61 657,13
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	40,00
12.160	12.30	Divers	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	118 960,00 TR	128 960,00	127 073,31
12.190	12.30	Divers	Cours d'enseignement viticole: indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances viti-vinicoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses				
12.300	Divers	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	CORD	12 431,00	12 431,00	12 321,79
12.301	Divers	Divers	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CORD	68 000,00	68 000,00	53 681,61
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	CNSM	2 000,00	2 000,00	2 000,00
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	588 200,00	588 200,00	588 200,00
33.015	33.00	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses, travaux de consolidation des coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CNSM	40 000,00	40 000,00	39 999,81
34.050	34.38	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CNSM	25 000,00	25 000,00	13 915,20
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel	CORD	1 000,00	1 000,00	1 000,00
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remboursement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	CNLI, CNST, CPUBLIE	575 000,00	575 000,00	531 042,80
			<i>Total de la section 19.6:</i>	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	151 930,66
					3 427 077,00	3 542 653,46	3 318 142,16
12.030	12.16	10.30	<i>Section 19.7 – Sylviculture</i> Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	140 000,00	140 000,00	133 859,64
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	1 250 000,00 TE	1 215 500,00	1 129 754,98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche „Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes“	CORD	17 400,00	17 400,00	10 548,22
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	54 600,00 TR	89 100,00	88 550,01
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	25 000,00	25 000,00	24 815,29
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	27 500,00 TE	25 200,00	25 194,30
12.300	Divers	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	1 140 000,00	1 140 000,00	1 115 255,80
12.301	Divers	Divers	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales, dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
12.302	Divers	Divers	Participation de l'Etat au projet INTERREG „ProHolz-Probos“: achats de biens et services spécifiques	CPUBLIE, CSDE	87 000,00	87 000,00	86 448,94
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	15 000,00 TR	17 300,00	17 299,88
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	72 248,00	72 248,00	66 252,45
			<i>Total de la section 19.7:</i>		2 828 848,00	2 828 848,00	2 697 979,51
12.140	12.16	07.20	<i>Section 19.8 – Développement rural</i> Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	8 500,00	8 500,00	7 297,21
12.180	12.30	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	250,00	250,00	0,00
12.190	12.30	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6 000,00	6 000,00	0,00
33.011	33.00	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	CNSM	15 000,00	15 000,00	14 500,00
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des „Groupes LEADER – Grand-Duché de Luxembourg“ dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CNSM, CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	799 280,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER	CNSM, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	77 773,97
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) – Grand-Duché de Luxembourg	CNSM, CPUBLIE, CSDE	55 000,00	55 000,00	32 242,58
33.016	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013	CNSM, CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	45 297,86
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	CORD	225 000,00	225 000,00	160 903,16
			<i>Total de la section 19.8:</i>		1 264 750,00	1 264 750,00	1 137 295,30
			Total du département 19:		79 140 141,00	80 361 738,86	76 594 217,72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			20 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur				
			<i>Section 20.0 – Economie</i>				
11.000	Divers	11.10	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	215 129,00	215 129,00	108 797,48
11.010	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 727,00	3 727,00	0,00
11.100	11.40	11.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2 500,00	2 500,00	1 398,53
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 000,00	3 000,00	2 056,99
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	950,00	950,00	681,45
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 700,00	2 700,00	791,00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500 000,00	500 000,00	489 001,86
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13 000,00 TR	18 800,00	18 406,93
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	23 600,00	23 600,00	21 268,58
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	16 000,00	16 000,00	14 977,97
12.080	12.11	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	228 600,00 TR	281 100,00	280 138,86
12.081	12.11	11.10	Frais de gardiennage du site WSA	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 975 000,00
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 304 200,00 D TR	2 321 700,00	1 159 545,77
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	360 000,00 TE	110 000,00	110 000,00
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CORD	70 000,00	70 000,00	69 998,20
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	7 700,00	7 700,00	7 000,00
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	75 000,00 TR	91 000,00	88 147,55
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	CORD	17 000,00	17 000,00	17 000,00
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	CORD	20 000,00 TE	10 000,00	9 449,80
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	20 000,00 TE	14 000,00	12 014,71
12.300	Divers	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	82 000,00 TE	48 700,00	35 650,32
12.301	Divers	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	15 000,00	15 000,00	8 687,19
12.302	Divers	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	CNLI, CNST, CPUBLIE	4 000,00	4 000,00	0,00
12.303	Divers	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 110 000,00	1 110 000,00	978 189,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	Divers	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	149 216,58
12.305	Divers	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	CORD	32 000,00	32 000,00	31 948,17
12.306	Divers	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi (programme gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400 000,00	400 000,00	202 287,00
12.310	Divers	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 750 000,00 D	4 750 000,00	1 287 870,20
12.320	Divers	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
14.010	14.10	Divers	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	30 000,00	30 000,00	20 995,09
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	0,00
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	307 038,79
31.053	31.32	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	0,00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) No 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	CORD	230 000,00 TE	165 000,00	135 357,34
31.059	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3 300,00	3 300,00	3 300,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.010	32.00	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie	CORD	120 000,00	120 000,00	120 000,00
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE, CSDE	253 000,00 TR	503 000,00	503 000,00
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données, brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	180 000,00	180 000,00	180 000,00
32.015	32.00	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	CORD	40 000,00	40 000,00	39 898,00
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	275 000,00	275 000,00	263 140,08
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters): dépenses et frais connexes	CPUBLIE, CSDE	425 000,00	425 000,00	425 000,00
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, participations dans les frais d'études	CPUBLIE, CSDE	160 000,00	160 000,00	108 006,82
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CPUBLIE, CSDE	815 000,00	815 000,00	815 000,00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CPUBLIE, CSDE	167 000,00	167 000,00	167 000,00
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	250 000,00	250 000,00	241 193,60
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CNLI, CNSM, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	Divers	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	397 000,00	397 000,00	392 644,39
			<i>Total de la section 20.0:</i>		12 366 706,00	16 344 206,00	10 801 098,13
			<i>Section 20.1 – Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</i>				
11.000	Divers	01.32	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	4 617 758,00 D	5 797 960,38	5 797 960,38
11.010	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	4 769 254,00	4 769 254,00	3 201 314,60
11.020	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	4 954,00 D	272 903,33	272 903,33
11.030	Divers	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.070	Divers	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	7 100,00 TR	7 300,00	7 273,08
11.100	11.40	01.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 030,00	1 030,00	1 025,58
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 380,00	7 380,00	6 903,68
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 750,00	1 750,00	1 173,51
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7 250,00	7 250,00	6 068,74
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	7 500,00	7 500,00	7 079,63
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	83 000,00	83 000,00	79 396,78
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CPUBLIE	166 000,00	166 000,00	136 443,36
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	112 500,00 TE	100 500,00	99 844,59
12.080	12.11	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	98 000,00 TR	99 500,00	99 380,49
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	371 000,00	371 000,00	364 452,18
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	466 000,00	466 000,00	463 484,31
12.121	12.30	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans	CNLI, CNST, CPUBLIE	240 000,00	240 000,00	26 624,78
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CNLI, CNST, CPUBLIE	120 000,00 TR	132 000,00	118 482,49
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	35 000,00	35 000,00	33 348,13
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macroéconomiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	CPUBLIE, CSDE	180 000,00	180 000,00	180 000,00
12.300	Divers	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CNST, CPUBLIE	993 600,00	993 600,00	976 127,19
12.301	Divers	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	33 600,00	33 600,00	31 513,21
12.302	Divers	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	CORD	70 000,00	70 000,00	69 721,03
12.320	Divers	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	286 100,00	286 100,00	270 876,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	160 000,00 TE	158 300,00	154 766,87
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	2 700,00	2 700,00	1 794,41
			<i>Total de la section 20.1:</i>		12 841 576,00	14 289 727,71	12 407 959,28
			<i>Section 20.2 – Service de l’Energie de l’Etat</i>				
11.000	Divers	09.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	676 442,00 D	833 053,91	833 053,91
11.010	Divers	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	184 842,00 D	186 589,17	186 589,17
11.020	Divers	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 491,00	2 491,00	1 115,46
12.010	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	100,00	100,00	93,60
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24 000,00	24 000,00	22 622,04
12.020	12.14	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 800,00	4 800,00	4 557,95
12.040	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	8 055,33
12.050	12.12	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10 000,00	10 000,00	9 080,89
12.080	12.11	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	34 000,00	34 000,00	32 611,41
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non électrique et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CORD	1 500,00	1 500,00	1 337,40
12.250	Divers	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	16 500,00	16 500,00	13 998,57
12.301	Divers	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	45 000,00	45 000,00	33 342,84
35.060	35.00	09.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	119 285,70
12.750	Divers	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CNST, CORD	7 561,00	7 561,00	7 560,84
			<i>Total de la section 20.2:</i>		1 168 236,00	1 326 595,08	1 273 305,11
			<i>Section 20.3 – Centrales hydro-électriques</i>				
11.000	Divers	09.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	79 629,00 D	466 511,28	466 511,28
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	234,00	234,00	233,09
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25,00	25,00	0,00
			<i>Total de la section 20.3:</i>		79 888,00	466 770,28	466 744,37
			<i>Section 20.4 – Conseil de la concurrence</i>				
11.000	Divers	13.90	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	130 840,00 D	135 884,34	135 884,34
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 575,00 TR	9 150,00	8 505,00
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 575,00 TE	0,00	0,00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	8 000,00 TE	2 500,00	1 882,48
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	4 000,00 TR	9 500,00	5 708,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfé ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	4 500,00 TR	5 300,00	5 136,38
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	4 000,00 TE	3 200,00	3 000,00
12.300	Divers	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	8 150,00	4 600,00
12.500	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	7 410,00	7 410,00	4 136,00
11.630	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	7 170,00	7 170,00	4 136,00
			<i>Total de la section 20.4:</i>		175 170,00	188 264,34	172 988,28
			<i>Section 20.5 – Promotion du commerce extérieur – Commission et office des licences</i>				
11.010	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	52 496,00	52 496,00	26 239,19
12.040	12.12	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	CORD	3 000,00	3 000,00	1 695,89
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	CORD	410 000,00	410 000,00	288 094,51
12.141	12.16	Divers	Promotion de l'expansion économique et commerciale de participants, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, acquisition et édition de matériel d'exposition, de matériel de promotion, participation à des dépenses spécifiques de la chambre de commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	740 000,00	740 000,00	735 194,18
12.142	12.16	Divers	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	3 995,00
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	6 000 100,00	6 000 000,00
31.051	31.32	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	410 000,00	410 000,00	409 996,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	180 000,00	180 000,00	180 000,00
			<i>Total de la section 20.5:</i>		1 815 596,00	7 815 596,00	7 645 214,77
			<i>Section 20.6 – Commissariat aux affaires maritimes</i>				
11.000	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	143 465,00	143 465,00	140 112,09
11.010	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	616 928,00 D	624 134,89	624 134,89
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	30 540,17	30 540,17
11.131	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 120,00	4 120,00	3 911,27
41.010	41.40	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes	CNLI, CNST, CPUBLIE	400 000,00	400 000,00	400 000,00
			<i>Total de la section 20.6:</i>		1 164 613,00	1 202 260,06	1 198 698,42
			<i>Section 20.7 – Inspection de la concurrence</i>				
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	9 000,00 TR	12 500,00	11 374,15
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	1 100,00 TE	850,00	645,85
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	18 000,00 TE	13 375,00	0,00
12.145	12.16	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 000,00 TE	0,00	0,00
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1 500,00 TR	4 875,00	4 867,00
			<i>Total de la section 20.7:</i>		31 600,00	31 600,00	16 887,00
			<i>Total du département 20:</i>		29 643 385,00	41 665 019,47	33 982 895,36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			21 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement				
			<i>Section 21.0 – Classes moyennes</i>				
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00 TR	10 100,00	10 015,86
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	10 000,00 TE	9 900,00	7 136,64
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	800,00	800,00	165,56
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24 000,00	24 000,00	22 449,39
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1 300,00	1 300,00	976,53
12.080	12.11	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 500,00	4 500,00	4 185,54
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	50 000,00 TE	0,00	0,00
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	CORD	4 500,00 TR	8 500,00	6 411,25
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	15 000,00 TE	3 000,00	2 418,45
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 600 000,00 TR	2 964 000,00	2 962 630,58
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi	CPUBLIE, CSDE	150 000,00 TE	0,00	0,00
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	3 555,00	3 555,00	3 555,00
31.053	31.32	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultation ainsi que prestations de services en rapport avec des publications	CPUBLIE, CSDE	140 000,00 TE	35 000,00	751,05
33.000	33.00	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région	CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00	2 500 000,00	2 112 503,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CNSM	5 082,00	5 082,00	5 082,00
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	3 870 000,00	3 870 000,00	3 870 000,00
41.001	41.50	Divers	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	190 000,00	190 000,00	190 000,00
41.002	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
41.003	41.50	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers	CORD	5 000,00	5 000,00	2 199,99
41.004	41.50	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	150 000,00 TE	99 000,00	13 341,54
			<i>Total de la section 21.0:</i>		9 983 737,00	9 983 737,00	9 463 823,08
			<i>Section 21.1 – Tourisme</i>				
11.300	11.00	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents	CNLI, CNST, CPUBLIE	780 052,00	780 052,00	737 173,64
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	180,00	180,00	180,00
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21 000,00 TR	22 100,00	21 290,38
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 620,00	4 620,00	4 220,55
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	650,00	650,00	483,45
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	234 029,00	234 029,00	159 783,75
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	196 630,00	195 996,05
				CORD	2 950,00	2 950,00	2 940,36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	15 000,00 TE	9 628,00	9 611,45
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	210 000,00 TE	207 615,00	207 612,35
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	CPUBLIE, CSDE	600 000,00 TE	593 500,00	593 469,37
12.300	Divers	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	CORD	300 000,00	300 000,00	299 979,17
12.301	Divers	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	CORD	100,00 TE	0,00	0,00
12.302	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	129 250,00
12.303	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	192 000,00 TR	205 257,00	205 215,00
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehenen	CNSM	75 000,00	75 000,00	75 000,00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	340 000,00	340 000,00	338 667,48
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1 890 500,00	1 890 500,00	1 890 500,00
33.016	33.00	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	CNSM	441 419,00	441 419,00	435 496,94
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée „A Possen“	CNSM	55 000,00	55 000,00	55 000,00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	27 610,00	27 610,00	27 596,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.019	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	CNSM, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
33.021	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	CNSM, CPUBLIE, CSDE	516 195,00	516 195,00	506 206,68
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.025	33.00	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CNSM	35 000,00	35 000,00	35 000,00
33.027	33.00	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6 200,00	6 200,00	6 200,00
33.029	33.00	Divers	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	90 000,00	90 000,00	88 832,70
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	10 613,00	10 613,00	10 613,00
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	75 000,00	75 000,00	74 249,16
43.004	43.22	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	CPUBLIE, CSDE	14 900,00 TR	18 270,00	18 270,00
			<i>Total de la section 21.1:</i>		6 308 418,00	6 308 418,00	6 158 838,23
			<i>Section 21.2 – Logement</i>				
11.010	Divers	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 240 124,00 D	1 427 186,53	1 427 186,53
11.020	Divers	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3 559,00 D	38 626,36	38 626,36
11.060	Divers	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE	555 523,00	555 523,00	546 430,26
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 500,00 TR	3 555,00	3 554,32
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	56 500,00 TE	55 445,00	55 151,48

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 800,00	1 800,00	1 786,52
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	4 500,00 TE	4 054,00	1 559,20
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 600,00 TR	3 046,00	3 045,31
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	800,00	800,00	789,95
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	56 800,00 TE	52 585,00	50 146,65
12.050	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	90 000,00 TR	99 653,00	99 652,82
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	26 535,00 TE	6 463,00	6 462,87
12.080	12.11	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	83 500,00	83 500,00	82 509,52
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	190 946,00 TR	192 493,00	192 491,94
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat	CPUBLIE, CSDE	230 000,00 TR	243 087,00	243 086,33
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	240 000,00	240 000,00	239 977,00
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	130 000,00 TE	128 119,00	127 018,12
12.300	Divers	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	800,00	800,00	600,00
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CORD	4 000,00 TR	5 881,00	5 880,69
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	29 768,08
33.010	33.00	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	20 421,73
34.080	34.52	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	CNSM	41 000,00	41 000,00	40 999,92
34.083	34.52	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	54 000 000,00 D	54 180 651,00	54 180 651,00
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	1 293,75
				CORD	1 000,00	1 000,00	956,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	62 600,00	62 600,00	8 886,21
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	80,00	80,00	79,32
12.640	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, action de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CNST, CORD	600,00	600,00	587,57
			<i>Total de la section 21.2:</i>		57 345 867,00	57 748 647,89	57 409 599,45
			Total du département 21:		73 638 022,00	74 040 802,89	73 032 260,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			22 – Ministère des Travaux publics				
			<i>Section 22.0 – Travaux publics – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	20 400,00 TE	19 975,00	14 872,24
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	11 500,00 TR	11 925,00	11 852,68
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	55 500,00	55 500,00	50 585,12
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 700,00	2 700,00	2 192,51
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	7 400,00 TR	9 900,00	8 984,13
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	44 100,00 TE	41 600,00	27 984,50
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16 000,00	16 000,00	15 235,13
12.100	12.11	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses				
12.110	12.30	12.10	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	200 287,42
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	245 711,37
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	72 043,33
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	27 000,00	27 000,00	26 715,68
12.300	Divers	12.10	Dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	21 305,60
34.040	34.42	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CPUBLIE, CSDE	2 250,00	2 250,00	1 806,22
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	299 372,73
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	59 120,01
41.010	41.40	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
			<i>Total de la section 22.0:</i>		4 801 850,00	5 111 850,00	4 765 919,38
			<i>Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	29 186 102,00	29 186 102,00	28 586 633,96
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	2 491 962,00	2 491 962,00	2 302 366,21
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	18 305,00 D	35 013,97	35 013,97

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	33 170 609,00	33 170 609,00	31 481 963,54
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	4 148,44	4 148,44
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	213 000,00	213 000,00	203 453,69
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	95 000,00	95 000,00	59 326,41
11.150	11.12	Divers	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00	600 000,00	494 788,75
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	180 000,00	180 000,00	145 058,66
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	2 100 000,00 TE TR	2 166 000,00	2 154 965,07
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	145 000,00 TE TR	145 000,00	132 487,20
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	380 000,00	380 000,00	342 429,44
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	550 000,00	550 000,00	476 699,67
12.060	12.12	Divers	Entretien des installations de télécommunications	CORD	18 000,00	18 000,00	6 507,14
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	55 000,00	55 000,00	53 273,86
12.080	12.11	Divers	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1 100 000,00 TE TR	1 185 000,00	1 169 140,22
12.100	12.11	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	64 378,00	64 378,00	60 859,08
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	200 000,00 TE	49 000,00	8 855,00
12.125	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	205 000,00	205 000,00	188 120,70
12.170	12.30	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CORD	620 000,00	620 000,00	583 397,87
12.190	12.30	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	20 000,00	20 000,00	18 701,73
12.300	Divers	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	137 396,25
12.301	Divers	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	210 000,00 TE TR	210 000,00	200 811,49
12.303	Divers	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	701,50
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	94 650,00	94 650,00	90 303,82
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	220 000,00	220 000,00	215 143,94
12.510	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	60,00	60,00	59,52
12.540	12.12	Divers	Frais de bureau	CNST, CORD	2 770,00	2 770,00	2 761,74
12.550	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CORD	4 527,00	4 527,00	4 518,24
			<i>Total de la section 22.1.:</i>		72 086 963,00	72 107 720,41	69 159 887,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	12.12	<i>Section 22.2 – Ponts et chaussées. – Travaux propres</i> Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00 TR	1 525 000,00	1 516 577,52
14.000	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CNST, CPUBLIE, CSDE	5 950 000,00	5 950 000,00	5 948 781,41
14.001	14.10	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	3 600 000,00	3 600 000,00	3 583 532,70
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00	3 000 000,00	1 902 124,91
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	1 940 000,00 TE TR	1 940 000,00	1 862 411,34
14.004	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 200 000,00 D	2 630 000,00	2 564 314,02
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	275 000,00	275 000,00	274 994,80
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	84 785,03
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	720 000,00	720 000,00	571 683,73
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CPUBLIE, CSDE	165 000,00	165 000,00	160 807,24
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350 000,00	350 000,00	349 663,32
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	75 000,00	75 000,00	74 996,58
14.015	14.10	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	14 448,32
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	570 000,00	570 000,00	569 990,58
43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, subsides aux communes	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	199 963,73
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes	CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00 TE	1 475 000,00	1 379 137,68
14.502	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNST, CORD	5 700,00	5 700,00	0,00
14.504	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNST, CORD	15 000,00	15 000,00	0,00
			<i>Total de la section 22.2:</i>		22 165 700,00	22 595 700,00	21 058 212,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
<i>Section 22.3 – Bâtiments publics. – Dépenses générales</i>							
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	8 590 735,00	8 590 735,00	8 434 456,65
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 543 148,00 D	1 890 423,95	1 890 423,95
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	5 190,00 D	87 131,71	87 131,71
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1 340 351,00	1 340 351,00	1 335 452,32
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	18 206,92	18 206,92
11.070	Divers	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	11 100,00	11 100,00	8 646,62
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	16 400,00	16 400,00	13 066,93
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 050,00	1 050,00	937,20
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	74 000,00	74 000,00	73 982,78
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	71 860,00	71 860,00	68 812,70
12.030	12.16	01.34	Fouriture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 000,00	2 000,00	1 993,66
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	48 400,00	48 400,00	47 744,34
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	93 000,00	93 000,00	79 409,85
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	46 000,00	46 000,00	45 156,13
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	159 000,00	159 000,00	131 894,62
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10 000,00	10 000,00	9 630,62
11.600	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	1 200,00	1 200,00	1 092,29
<i>Total de la section 22.3:</i>					12 013 534,00	12 460 858,58	12 248 039,29
<i>Section 22.4 – Bâtiments publics. – Compétences propres</i>							
12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 250 000,00 D	5 235 000,00	4 671 598,19
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 575 000,00 D	1 685 000,00	1 684 795,91
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00 D	1 385 000,00	1 384 992,38
12.090	12.21	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	0,00
12.091	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 500 000,00 D	5 805 000,00	5 401 352,68
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	40 000,00
12.300	Divers	01.34	Frais de déménagement des services publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00 D	811 000,00	771 589,98
12.301	Divers	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	65 000,00 D	218 000,00	202 295,17
12.582	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CNST, CORD	12 524,00	12 524,00	12 523,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.801	Divers	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNST, CORD	916,00	916,00	915,30
			<i>Total de la section 22.4:</i>		13 053 440,00	15 202 440,00	14 170 063,11
			Total du département 22:		124 121 487,00	127 478 568,99	121 402 121,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
23 – Ministère des Transports							
<i>Section 23.0 – Transports. – Dépenses générales</i>							
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 200,00 TE	1 200,00	655,00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 600,00	1 600,00	200,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	9 000,00	9 000,00	7 252,66
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	120 000,00 TR	134 000,00	118 207,18
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	12 000,00 TE	10 253,00	8 477,54
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	17 500,00 TE	15 300,00	14 085,19
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00 TE	1 500,00	1 249,71
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	7 000,00	7 000,00	6 210,00
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	107 000,00 TR	145 947,00	144 437,84
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	720 000,00 D	1 256 475,00	958 624,66
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	94 650,00	94 650,00	91 917,75
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	180 000,00 TE	161 121,00	140 471,88
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	65 000,00 TE	37 500,00	33 775,25
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D TR	90 925,00	90 824,81
35.060	35.00	12.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	20 560,00	20 560,00	12 226,59
41.000	41.50	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CORD	4 400,00 TR	4 454,00	4 453,40
11.630	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	200,00	200,00	200,00
12.500	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	360,00	360,00	360,00
<i>Total de la section 23.0:</i>					1 365 570,00	1 992 045,00	1 633 629,46
<i>Section 23.1 – Circulation et sécurité routières</i>							
11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	40 150,00	40 150,00	29 273,48
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	9 250,00	9 250,00	7 389,60
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE	87 978,00	87 978,00	87 978,00
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	194 181,02
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125,00	125,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 866 000,00	4 866 000,00	4 801 186,16
12.320	Divers	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	41 500,00	41 500,00	41 464,95
33.000	33.00	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	CORD	244 000,00	244 000,00	241 020,75
33.010	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	73 000,00	73 000,00	72 460,00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses; remboursement des frais à la chambre de commerce	CORD	105 000,00	105 000,00	92 654,33
			<i>Total de la section 23.1:</i>		5 667 003,00	5 667 003,00	5 567 608,29
			<i>Section 23.2 – Transports publics</i>				
12.070	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routiers des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	751 181,55
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	90 000,00 TE	47 321,00	43 474,90
12.300	Divers	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	978 600,00 TR	1 021 279,00	1 021 278,03
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	119 966 000,00 D	131 412 044,00	131 412 044,00
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 000 000,00 D	13 682 683,00	13 682 682,49
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	84 515 750,00 D	90 581 000,00	90 580 999,28
31.050	31.32	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique	CPUBLIE, CSDE	433 000,00	433 000,00	433 000,00
33.001	33.00	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 902 633,00	2 902 633,00	2 902 633,00
33.010	33.00	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	CNSM	3 000,00	3 000,00	3 000,00
34.090	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 670 000,00	3 670 000,00	3 525 533,01

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.091	34.49	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	22 900 000,00 D	28 900 000,00	28 897 408,00
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 215 000,00	8 215 000,00	7 770 204,16
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CORD	100 000,00	100 000,00	97 392,00
43.002	43.22	12.13	Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“	CORD	235 000,00	235 000,00	202 091,15
43.003	43.22	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	CORD	100 000,00	100 000,00	0,00
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	13 568 750,00 D	14 136 094,00	14 136 093,57
			<i>Total de la section 23.2:</i>		269 677 733,00	296 439 054,00	295 459 015,14
11.000	Divers	12.20	<i>Section 23.3 – Transports ferroviaires</i>				
31.023	31.22	12.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	151 800,00 D	156 720,52	156 720,52
32.001	32.00	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	27 131 510,00	27 131 510,00	19 023 200,00
93.000	93.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	145 861 314,00	145 861 314,00	140 205 000,00
			Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	92 452 000,00	92 452 000,00	92 452 000,00
			<i>Total de la section 23.3:</i>		265 596 624,00	265 601 544,52	251 836 920,52
11.000	Divers	12.34	<i>Section 23.4 – Navigation et transports fluviaux</i>				
11.010	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 497 428,00 D	2 967 166,56	1 621 538,56
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	45 918,00 D	49 372,80	49 372,80
11.030	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	2 303,00	2 303,00	0,00
11.100	11.40	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	20 407,00 D	21 640,73	21 640,73
11.130	11.12	12.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1 415,00	1 415,00	1 258,41
			Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 900,00	5 900,00	3 316,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10 000,00	10 000,00	6 367,03
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6 000,00	6 000,00	5 255,76
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 800,00	11 800,00	10 721,16
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 800,00	3 800,00	3 787,97
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	11 754,00	11 754,00	11 421,69
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 210,00	15 210,00	11 122,48
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 890,00	3 890,00	3 445,65
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	8 300,00	8 300,00	5 756,99
12.080	12.11	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 980,00	25 980,00	24 324,83
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	59 600,00	59 600,00	47 409,61
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 500,00	2 500,00	1 351,25
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11 000,00	11 000,00	10 211,08
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	1 400,00	1 400,00	1 398,85
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 450,00	3 450,00	2 854,17
12.300	Divers	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	95 000,00	95 000,00	81 062,91
14.010	14.10	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	334 200,00	334 200,00	331 266,75
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	34 000,00	34 000,00	5 067,45
35.030	35.40	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	122 400,00	122 400,00	104 000,00
11.630	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 043,00	1 043,00	1 042,03
			<i>Total de la section 23.4:</i>		2 334 698,00	3 809 125,09	2 364 995,01
			<i>Section 23.5 – Direction de l'aviation civile</i>				
11.000	Divers	12.40	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1 105 909,00 D	1 210 339,24	1 210 339,24
11.010	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	338 447,00	338 447,00	282 054,13
11.020	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	2 438,15	2 438,15
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	13 035,00	13 035,00	8 318,00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	6 000,00	6 000,00	2 040,00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	3 000,00	3 000,00	1 171,84
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90 000,00	90 000,00	89 335,24
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 500,00	4 500,00	2 532,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	13 100,00	13 100,00	11 406,69
12.050	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4 200,00	4 200,00	2 860,88
12.080	12.11	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	29 000,00	29 000,00	20 534,84
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00 D	66 894,00	48 528,91
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	300 000,00 D	336 034,00	327 960,32
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	46,40
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	CNLI, CNST, CPUBLIE	12 000,00	12 000,00	6 333,35
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 000,00 D	183 009,00	115 289,33
12.302	Divers	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 270 000,00 D	1 300 837,00	1 300 835,96
35.060	35.00	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 470,00	250 470,00	222 319,62
			<i>Total de la section 23.5:</i>		3 464 861,00	3 868 403,39	3 654 345,30
			<i>Section 23.6 – Administration de l'aéroport de Luxembourg</i>				
11.000	Divers	12.44	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	11 463 961,00	11 463 961,00	11 135 526,48
11.010	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	203 997,00 D	210 990,73	210 990,73
11.020	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	442 105,00	442 105,00	416 585,42
11.040	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	39 827,81	39 827,81
11.100	11.40	12.44	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	11 985,00	11 985,00	11 890,39
11.150	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	50 000,00	50 000,00	26 460,64
12.010	12.13	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18 000,00	18 000,00	16 192,96
12.011	12.13	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	50 000,00 TR	76 430,21	76 430,21
12.020	12.14	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	200 000,00 TE	191 000,00	176 590,33
12.030	12.16	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 690,00	1 690,00	1 685,72
12.040	12.12	12.44	Frais de bureau	CORD	35 500,00 TR	38 500,00	37 123,24
12.041	12.12	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	2 000,00	2 000,00	1 529,19
12.050	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	209 000,00	209 000,00	157 217,10
12.070	12.12	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	25 000,00	25 000,00	24 138,71
12.080	12.11	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	400 000,00 TE	387 969,79	352 900,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	12.44	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés par le secteur des administrations publiques à la société Luxairport	CNLI, CNST, CPUBLIE	52 000,00	52 000,00	0,00
12.120	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	427 400,00	427 400,00	305 666,14
12.121	12.30	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques	CORD	120 000,00	120 000,00	101 131,00
12.122	12.30	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	535 000,00	535 000,00	475 382,40
12.150	12.30	05.30	Prestations médicales et paramédicales	CORD	2 000,00 TR	2 600,00	2 556,50
12.170	12.30	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	CORD	27 000,00 TE	22 000,00	16 028,35
12.190	12.30	12.44	Cours de formation et de perfectionnement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	383 000,00 TR	401 000,00	400 986,18
12.200	12.30	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	617 395,00	617 395,00	553 259,20
12.350	Divers	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radio-communications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours				
14.030	14.10	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE	252 000,00 D TR	303 500,00	303 464,38
14.031	14.10	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifou	CORD	275 000,00 TE	255 000,00	252 647,85
14.032	14.10	12.44	Entretien des équipements électriques	CNLI, CNST, CPUBLIE	350 000,00	350 000,00	221 064,33
14.033	14.10	12.44	Entretien des équipements électroniques	CNLI, CNST, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	129 427,88
14.050	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	225 000,00	225 000,00	112 724,40
24.010	24.10	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques	CORD	21 200,00 TE	16 200,00	12 799,60
35.020	35.30	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 400,00 TR	12 900,00	12 514,03
			<i>Total de la section 23.6:</i>		17 141 833,00	17 238 554,54	16 153 447,59
			<i>Section 23.7 – Garage du Gouvernement</i>				
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	10 165,00	10 165,00	10 163,56
11.101	11.40	01.34	Masse d'habillement	CORD	9 300,00 TR	10 540,00	9 920,00
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	90 000,00 D	240 424,00	240 257,53
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	202 000,00 D	234 800,00	232 330,24
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	934,99
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500,00 TE	460,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fñt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.301	Divers	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	1 200,00 TE	0,00	0,00
11.600	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	248,00	248,00	248,00
11.601	11.40	01.34	Masse d'habillement	CNST, CORD	2 480,00	2 480,00	2 424,60
			<i>Total de la section 23.7:</i>		3 17 093,00	500 317,00	496 278,92
			<i>Section 23.8 – Aéroports et transports aériens</i>				
32.000	32.00	12.44	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 400 000,00	3 400 000,00	2 034 018,62
32.001	32.00	12.44	Remboursement à la société de l'aéroport des frais d'exploitation liés à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9 200 000,00	9 200 000,00	7 092 221,47
35.060	35.00	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	570 000,00	570 000,00	490 693,30
12.620	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNST, CORD	127 300,00	127 300,00	127 265,04
			<i>Total de la section 23.8:</i>		13 297 300,00	13 297 300,00	9 744 198,43
			Total du département 23:		578 862 715,00	608 413 346,54	586 910 438,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			24 – Ministère de l'Égalité des Chances				
			<i>Section 24.0 – Égalité des chances</i>				
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 000,00 TR	4 500,00	4 164,07
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 800,00	1 800,00	1 028,37
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 575,00	1 575,00	997,20
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	38 000,00	38 000,00	6 232,11
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	12 150,00	12 150,00	9 606,18
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	10 368,00 TR	12 418,00	12 167,02
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	57 550,00 TR	63 350,00	61 161,13
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CPUBLIE, CSDE	320 000,00 TR	370 000,00	267 981,48
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	72 000,00	72 000,00	31 218,48
12.302	Divers	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	60 000,00 TE	50 650,00	38 642,65
12.303	Divers	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	CORD	238 500,00	238 500,00	236 707,30
12.305	Divers	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	90 000,00	90 000,00	89 178,69
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	46 011,00	46 011,00	25 074,50
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CORD	7 503 360,00	7 503 360,00	7 230 930,80
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	224 000,00	224 000,00	223 999,36
33.004	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
33.010	33.00	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CORD	85 000,00	85 000,00	74 368,00
33.011	33.00	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes „Emploi et valorisation des ressources humaines“	CNSM	65 000,00	65 000,00	54 405,51
				CNSM, CPUBLIE, CSDE	218 000,00 TE	168 000,00	52 241,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12 395,00	12 395,00	0,00
12.690	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CNST, CORD	989,00	989,00	989,00
			<i>Total de la section 24.0:</i>		9 064 698,00	9 064 698,00	8 421 092,85
			Total du département 24:		9 064 698,00	9 064 698,00	8 421 092,85
			Total du Chapitre III – Dépenses courantes:		7 239 613 064,00	7 460 857 121,24	7 289 610 546,56

Budget des dépenses – Chapitre IV – Dépenses en capital

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			30 – Ministère d'Etat				
			<i>Section 30.3 – Conseil d'Etat</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	8 170,75
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	10 000,00	10 000,00	3 765,10
			<i>Total de la section 30.3:</i>		25 000,00	25 000,00	11 935,85
			<i>Section 30.4 – Gouvernement</i>				
74.000	74.10	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00 TR	37 000,00	36 276,75
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00 TE	2 000,00	0,00
74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	18 842,39
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	25 000,00 TE	5 000,00	3 399,72
74.050	74.22	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00 TR	48 000,00	45 750,69
74.060	74.40	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	30 000,00	30 000,00	29 966,22
74.301	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
74.305	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	15 000,00 TE	8 000,00	6 815,94
74.310	74.22	Divers	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 30.4:</i>		157 000,00	157 000,00	141 051,71
			<i>Section 30.5 – Conseil économique et social</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	8 170,75
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 30.5:</i>		13 000,00	13 000,00	8 170,75
			<i>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</i>				
74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	37 500,00 TR	47 500,00	47 348,45
74.010	74.22	02.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	13 494,10
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	7 000,00 TR	132 000,00	131 001,89
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	430 268,15
74.040	74.22	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	220 000,00 TE	85 000,00	42 995,98
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	60 000,00	60 000,00	59 871,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	115 000,00	115 000,00	106 710,31
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50 000,00	50 000,00	29 690,71
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	CORD	100 000,00	100 000,00	70 788,57
			<i>Total de la section 30.6:</i>		1 254 500,00	1 254 500,00	932 169,53
			<i>Section 30.7 – Cultes</i>				
52.002	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytère de l'Eglise Protestante du Luxembourg	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
52.003	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Total de la section 30.7:</i>		100 000,00	100 000,00	100 000,00
			<i>Section 30.8 – Médias et Communications</i>				
51.050	51.20	08.40	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	17 000 000,00 D	28 501 000,00	28 501 000,00
74.010	74.22	08.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 250,00	1 250,00	1 059,00
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00	3 000,00	0,00
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	4 848,16
			<i>Total de la section 30.8:</i>		17 009 250,00	28 510 250,00	28 506 907,16
			<i>Total du département 30:</i>		18 558 750,00	30 059 750,00	29 700 235,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			31 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration				
			<i>Section 31.0 – Dépenses générales</i>				
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	1 209,10
74.050	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	15 000,00 TR	20 000,00	18 135,37
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10 000,00 TE	5 000,00	1 956,00
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	232 000,00	232 000,00	0,00
			<i>Total de la section 31.0:</i>		258 500,00	258 500,00	21 300,47
			<i>Section 31.1 – Relations internationales – Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	CPUBLIE, CSDE	275 000,00 TR	307 400,00	307 399,66
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	CORD	32 000,00 TE	26 000,00	25 936,36
74.250	Divers	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CPUBLIE, CSDE	500 000,00 TE	473 600,00	473 571,20
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	72 000,00	72 000,00	47 586,57
			<i>Total de la section 31.1:</i>		879 000,00	879 000,00	854 493,79
			<i>Section 31.4 – Immigration</i>				
74.000	74.10	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	16 000,00	16 000,00	14 886,54
74.250	74.22	01.40	Centre de rétention: acquisitions	CNLI, CNST, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 31.4:</i>		17 000,00	17 000,00	14 886,54
			<i>Section 31.5 – Direction de la défense</i>				
54.060	54.01	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33 500,00	33 500,00	0,00
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N., contribution au programme N.S.M.A.T.C.C., contribution au programme A.W.A.C.S.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00	1 600 000,00	1 433 359,84
54.062	54.01	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O.T.A.N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	217 000,00 D	252 831,00	252 831,00
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33 000 000,00 D	53 000 000,00	53 000 000,00
			<i>Total de la section 31.5:</i>		34 850 500,00	54 886 331,00	54 686 190,84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 31.6 – Défense nationale</i>				
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	240 000,00 TE	223 400,00	221 997,29
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	14 507,25
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3 000,00 TE	1 000,00	993,60
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	CPUBLIE, CSDE	38 900,00	38 900,00	38 853,67
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	79 075,00	79 075,00	79 069,42
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	57 340,00 TE	47 840,00	45 533,93
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	610 700,00 TR	620 200,00	618 501,10
74.080	74.22	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	3 984,95
74.300	74.22	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel	CPUBLIE, CSDE	447 880,00	447 880,00	432 668,11
74.310	13.00	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE, CSDE	551 550,00	551 550,00	551 184,01
74.320	13.00	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	CPUBLIE, CSDE	177 500,00	177 500,00	177 488,48
74.330	13.00	02.10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	119 261,00	119 261,00	119 206,70
74.340	74.22	02.10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	25 350,00	25 350,00	25 297,00
74.390	74.22	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	CPUBLIE, CSDE	100,00 TR	18 700,00	15 914,28
			<i>Total de la section 31.6:</i>		2 369 656,00	2 369 656,00	2 345 199,79
			<i>Section 31.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
74.250	Divers	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	123 100,00	123 100,00	62 881,41
			<i>Total de la section 31.7:</i>		123 100,00	123 100,00	62 881,41
			Total du département 31:		38 497 756,00	58 533 587,00	57 984 952,84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
			<i>Section 32.0 – Affaires culturelles</i>				
63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 872 408,00 D	7 872 408,00	7 494 853,57
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux: subside	CORD	43 800,00	43 800,00	43 800,00
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
74.040	74.22	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 863,00	1 863,00	411,77
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	11 000,00	11 000,00	8 033,49
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 500,00	1 500,00	1 281,10
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	124,00 D	7 380,00	7 380,00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	50 000,00	50 000,00	46 389,00
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
93.001	93.00	08.10	Alimentation du fonds social culturel	CNLI, CNST, CPUBLIE	540 000,00	540 000,00	540 000,00
			<i>Total de la section 32.0:</i>		16 571 695,00	18 578 951,00	18 142 148,93
			<i>Section 32.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>				
52.000	52.10	08.10	Subside dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	240 000,00	240 000,00	240 000,00
74.040	74.22	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	940,00	940,00	0,00
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	5 000,00	5 000,00	4 988,70
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	6 000,00	6 000,00	5 007,00
			<i>Total de la section 32.1:</i>		251 940,00	251 940,00	249 995,70
			<i>Section 32.3 – Bibliothèque nationale</i>				
74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9 700,00 TE	9 080,00	8 803,55
74.070	74.22	08.20	Alimentation de la réserve précieuse	CPUBLIE, CSDE	76 500,00 TR	77 120,00	76 681,07
74.080	74.22	08.20	Livres d'artistes	CORD	33 750,00	33 750,00	33 629,84
			<i>Total de la section 32.3:</i>		119 950,00	119 950,00	119 114,46
			<i>Section 32.4 – Archives nationales</i>				
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	39 600,00	39 600,00	35 425,75
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10 500,00	10 500,00	7 331,25
74.070	74.22	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents litté- raires, scientifiques et historiques	CORD	5 000,00	5 000,00	3 615,00
			<i>Total de la section 32.4:</i>		55 100,00	55 100,00	46 372,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	01.34	<i>Section 32.7 – Centre national de littérature</i>				
			Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 700,00	2 700,00	2 700,00
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	7 000,00	7 000,00	6 901,08
			<i>Total de la section 32.7:</i>		9 700,00	9 700,00	9 601,08
53.010	53.20	04.42	<i>Section 33.0 – Enseignement supérieur. – Dépenses générales</i>				
			Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,00 D	170 731,00	170 606,03
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	124,00	124,00	0,00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7 500,00 TR	9 080,00	8 729,02
74.041	74.22	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	70 000,00 TE	68 420,00	68 293,80
			<i>Total de la section 33.0:</i>		77 748,00	248 355,00	247 628,85
74.050	74.22	04.60	<i>Section 33.5 – Recherche et innovation</i>				
			Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6 100,00	6 100,00	6 035,50
			<i>Total de la section 33.5:</i>		6 100,00	6 100,00	6 035,50
			Total du département 32 et 33:		17 092 233,00	19 270 096,00	18 820 896,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			34 – Ministère des Finances				
			<i>Section 34.0 – Dépenses générales</i>				
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
54.031	54.41	Divers	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes, autres interventions en faveur des pays en transition	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
54.032	54.41	Divers	Agence de transfert de technologie financière – ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	800 000,00	800 000,00	797 769,64
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
54.034	54.41	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	500 000,00
54.035	54.41	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	493 106,60
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation, dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.050	81.60	11.70	Office du dueroire: majoration de la dotation, alimentation du fonds spécial d'assurance dueroire pour le compte de l'Etat, rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00
			<i>Total de la section 34.0:</i>		21 500 800,00	21 500 800,00	21 490 876,24
			<i>Section 34.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	72 000,00	72 000,00	64 119,41
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	25 000,00	25 000,00	19 634,87
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18 000,00	18 000,00	14 311,91
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	255 400,00	255 400,00	63 337,21
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	217 200,00	217 200,00	168 910,54
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	167 000,00	167 000,00	125 885,39
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12 400,00	12 400,00	12 090,01
			<i>Total de la section 34.1:</i>		767 000,00	767 000,00	468 289,34
			<i>Section 34.2 – Enregistrement et domaines</i>				
74.000	74.10	Divers	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	20 270,84
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	24 000,00	24 000,00	23 972,90
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4 000,00	4 000,00	3 378,70
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	102 000,00	102 000,00	101 286,94
74.080	74.22	Divers	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	11 200,00	11 200,00	11 190,82
			<i>Total de la section 34.2:</i>		164 200,00	164 200,00	160 100,20
			<i>Section 34.3 – Douanes et accises</i>				
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	CPUBLIE, CSDE			
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	75 000,00	75 000,00	73 852,32
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	182 000,00 TR	187 400,00	187 398,05
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	12 000,00	12 000,00	10 882,54
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35 000,00	35 000,00	33 852,49
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	40 000,00	40 000,00	38 393,67
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	277 000,00	277 000,00	184 541,62
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 096 700,00	3 096 700,00	1 922 606,20
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte antidrogues	CORD	85 000,00	85 000,00	84 198,88
			<i>Total de la section 34.3:</i>		65 000,00 TE	59 600,00	59 326,67
			<i>Total du département 34:</i>		3 867 700,00	3 867 700,00	2 595 052,44
					26 299 700,00	26 299 700,00	24 714 318,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			35 – Ministère des Finances: Trésor et Budget				
			<i>Section 35.0 – Dépenses générales</i>				
53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00	3 000 000,00	2 005 364,17
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8 000 000,00 D	35 317 711,00	29 164 594,93
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00 D	19 500 000,00	19 500 000,00
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	90 000,00	90 000,00	0,00
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
81.035	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 D	4 910 000,00	4 910 000,00
			<i>Total de la section 35.0:</i>		16 100 200,00	62 817 911,00	55 579 959,10
			<i>Section 35.1 – Inspection générale des finances</i>				
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6 200,00	6 200,00	2 119,91
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	4 000,00	4 000,00	312,47
			<i>Total de la section 35.1:</i>		11 700,00	11 700,00	2 432,38
			<i>Section 35.2 – Trésorerie de l'Etat</i>				
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 300,00	1 300,00	1 213,25
			<i>Total de la section 35.2:</i>		1 300,00	1 300,00	1 213,25
			<i>Section 35.3 – Direction du contrôle financier</i>				
74.010	74.22	01.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
			<i>Total de la section 35.3:</i>		3 500,00	3 500,00	0,00
			<i>Section 35.4 – Cadastre et topographie</i>				
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	43 500,00	43 500,00	42 516,20
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	6 244,29

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3 000,00	3 000,00	1 569,30
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	44 000,00	44 000,00	38 667,60
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	106 000,00 TR	111 750,00	103 669,69
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CPUBLIE, CSDE	64 000,00 TE	58 250,00	47 403,97
			<i>Total de la section 35.4:</i>		270 500,00	270 500,00	240 071,05
			Total du département 35:		16 387 200,00	63 104 911,00	55 823 675,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			36 – Ministère des Finances: Dette publique				
			<i>Section 36.0 – Dette publique</i>				
91.005	91.11	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	CNLI, CNST, CPUBLIE	5 000 000,00 D	55 000 000,00	55 000 000,00
			<i>Total de la section 36.0:</i>		5 000 000,00	55 000 000,00	55 000 000,00
			Total du département 36:		5 000 000,00	55 000 000,00	55 000 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			37 – Ministère de la Justice				
			<i>Section 37.0 – Justice</i>				
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	331,12
74.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	CORD	15 000,00	15 000,00	14 516,43
			<i>Total de la section 37.0:</i>		16 000,00	16 000,00	14 847,55
			<i>Section 37.1 – Services judiciaires</i>				
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	24 000,00	24 000,00	22 939,79
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8 000,00	8 000,00	7 993,65
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6 000,00	6 000,00	1 594,31
74.060	74.40	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
			<i>Total de la section 37.1:</i>		45 500,00	45 500,00	32 527,75
			<i>Section 37.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
74.000	74.10	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	21 000,00	21 000,00	20 650,90
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	9 500,00	9 500,00	8 927,05
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	612 133,18
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17 500,00	17 500,00	17 376,76
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	28 000,00	28 000,00	27 916,11
74.540	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	50 000,00	50 000,00	0,00
			<i>Total de la section 37.2:</i>		776 000,00	776 000,00	687 004,00
			<i>Section 37.3 – Juridictions administratives</i>				
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	755,21
			<i>Total de la section 37.3:</i>		1 000,00	1 000,00	755,21
			<i>Section 37.4 – Police grand-ducale</i>				
74.000	74.10	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CPUBLIE, CSDE	2 297 925,00 TR	2 305 325,00	2 304 503,71
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213 000,00	213 000,00	211 283,25
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	307 750,00	307 750,00	304 124,83
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	4 563,31
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 981,80
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	CORD	13 000,00 TE	5 600,00	5 325,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 136 185,00	4 136 185,00	4 123 955,03
74.305	74.22	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 769 315,00	1 769 315,00	758 715,93
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE, CSDE	310 000,00	310 000,00	301 001,77
			<i>Total de la section 37.4:</i>		9 057 275,00	9 057 275,00	8 018 454,65
			Total du département 37:		9 895 775,00	9 895 775,00	8 753 589,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			38 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative				
			<i>Section 38.0 – Fonction publique et réforme administrative. – Dépenses diverses</i>				
62.010	62.20	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétro-active et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 115 521,00 D	1 412 861,00	1 412 857,89
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 800,00	2 800,00	1 936,60
			<i>Total de la section 38.0:</i>		1 118 321,00	1 415 661,00	1 414 794,49
			<i>Section 38.3 – Institut National de l'Administration Publique</i>				
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 400,00	2 400,00	2 383,29
			<i>Total de la section 38.3:</i>		2 400,00	2 400,00	2 383,29
			<i>Section 38.4 – Sécurité dans la fonction publique</i>				
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	1 495,00
			<i>Total de la section 38.4:</i>		1 500,00	1 500,00	1 495,00
			<i>Section 38.5 – Centre informatique de l'Etat</i>				
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	21 880,00
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 000,00	6 000,00	5 865,00
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	3 900 000,00	3 900 000,00	3 585 606,11
74.051	74.22	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00	2 500 000,00	2 497 172,31
74.052	74.22	Divers	Equipement d'un centre de secours informatique	CPUBLIE, CSDE	1 291 450,00	1 291 450,00	0,00
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 115 722,81
74.061	74.40	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	CORD	1 389 000,00	1 389 000,00	1 387 689,91
			<i>Total de la section 38.5:</i>		10 608 450,00	10 608 450,00	8 613 936,14
			<i>Section 38.6 – Service central des imprimés</i>				
74.011	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	CORD	65 000,00	65 000,00	64 246,15
74.021	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3 000,00	3 000,00	2 980,80
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	692 000,00	692 000,00	691 497,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.041	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15 000,00	15 000,00	14 956,15
74.043	74.22	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents	CNLI, CNST, CPUBLIE	100 000,00 D	146 000,00	145 977,26
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	26 000,00	26 000,00	25 999,56
			<i>Total de la section 38.6:</i>		901 000,00	947 000,00	945 657,37
			<i>Section 38.7 – Service eLuxembourg</i>				
74.300	74.22	Divers	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00	600 000,00	170 065,18
74.301	74.22	Divers	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	CORD	40 000,00	40 000,00	24 453,57
			<i>Total de la section 38.7:</i>		640 000,00	640 000,00	194 518,75
			<i>Section 38.8 – Service médical – Dépenses diverses</i>				
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7 500,00	7 500,00	7 499,85
			<i>Total de la section 38.8:</i>		7 500,00	7 500,00	7 499,85
			<i>Total du département 38:</i>		13 279 171,00	13 622 511,00	11 180 284,89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire				
			<i>Section 39.0 – Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2 500,00	2 500,00	1 967,61
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 39.0:</i>		2 600,00	2 600,00	1 967,61
			<i>Section 39.1 – Finances communales</i>				
63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	CPUBLIE, CSDE	8 750 000,00	8 750 000,00	8 750 000,00
63.001	63.21	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892 500,00	892 500,00	892 500,00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CPUBLIE, CSDE	6 250 000,00	6 250 000,00	6 250 000,00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	CPUBLIE, CSDE	371 840,00	371 840,00	371 840,00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CPUBLIE, CSDE	370 000,00	370 000,00	370 000,00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch	CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	300 000,00
63.025	63.51	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
63.026	63.51	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	CORD	200 000,00	200 000,00	200 000,00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	CNLI, CNST, CPUBLIE	250 000,00	250 000,00	250 000,00
			<i>Total de la section 39.1:</i>		20 734 340,00	20 734 340,00	20 734 340,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.252	74.22	01.10	<i>Section 39.2 – Commissariats de district</i> Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	2 500,00	2 500,00	2 489,75
			<i>Total de la section 39.2:</i>		2 500,00	2 500,00	2 489,75
63.000	63.21	03.50	<i>Section 39.6 – Administration des services de secours</i> Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	246 000,00	246 000,00	246 000,00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	2 050 136,00 TE	1 890 606,00	1 890 136,63
74.010	74.22	03.50	Acquisition de machines de bureau	CORD	27 185,00 TE	16 720,00	16 719,60
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	500 771,00 TE	308 445,00	307 809,74
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	774 825,00 TR	873 840,00	873 352,25
74.050	74.22	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	26 119,00 TE TR	45 619,00	44 121,78
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	443 033,00 TR	686 839,00	685 365,20
			<i>Total de la section 39.6:</i>		4 068 069,00	4 068 069,00	4 063 505,20
			<i>Section 39.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</i>				
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00 TR	11 500,00	11 405,70
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	32 000,00 TR	35 300,00	35 243,73
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	24 000,00 TE	19 200,00	17 488,95
74.320	74.22	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 39.7:</i>		67 000,00	67 000,00	64 138,38
			<i>Section 39.8 – Aménagement communal</i>				
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
			<i>Total de la section 39.8:</i>		2 000,00	2 000,00	0,00
			<i>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
52.010	52.20	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	100,00	100,00	0,00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	25 000,00	25 000,00	24 773,16
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE, CSDE	140 000,00	140 000,00	140 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63.001	63.21	Divers	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 050 000,00	3 050 000,00	1 887 459,34
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	120 000,00
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE, CSDE	12 000,00 TR	15 561,00	15 560,62
73.032	73.21	Divers	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	40 000,00	40 000,00	39 080,17
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 150 000,00	1 150 000,00	444 373,21
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	80 000,00	80 000,00	49 508,87
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	167 000,00	167 000,00	166 120,47
74.010	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00 TE	2 290,00	2 129,11
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00 TR	5 710,00	5 708,55
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	90 000,00	90 000,00	89 997,93
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	150 000,00	150 000,00	147 068,40
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	5 000,00	5 000,00	3 533,56
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	45 000,00	45 000,00	42 060,46
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	4 500,00	4 500,00	4 410,10
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	105 000,00	105 000,00	103 340,68
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6 000,00 TE	2 439,00	2 208,00
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	6 500,00	6 500,00	5 304,95
93.000	93.00	Divers	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CNLI, CNST, CPUBLIE	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
			<i>Total de la section 39.9:</i>		20 204 200,00	20 204 200,00	18 292 637,58
			Total du département 39:		45 080 709,00	45 080 709,00	43 159 078,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			40 et 41 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle				
			<i>Section 40.0 – Dépenses générales</i>				
41.050	41.10	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux au profit des services de l'Etat à gestion séparée	CPUBLIE, CSDE	714 400,00 TE	694 400,00	626 067,84
74.300	74.22	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	181 000,00 TR	201 000,00	196 019,19
			<i>Total de la section 40.0:</i>		895 400,00	895 400,00	822 087,03
			<i>Section 40.1 – Centre de technologie de l'éducation</i>				
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	51 300,00	51 300,00	48 367,31
74.301	74.22	Divers	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	1 078 750,00	1 078 750,00	1 027 196,66
			<i>Total de la section 40.1:</i>		1 130 050,00	1 130 050,00	1 075 563,97
			<i>Section 40.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	6 483,34
			<i>Total de la section 40.2:</i>		7 000,00	7 000,00	6 483,34
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 500,00	2 500,00	2 403,55
			<i>Total de la section 40.3:</i>		2 500,00	2 500,00	2 403,55
			<i>Section 40.5 – Etablissements privés d'enseignement</i>				
64.000	64.10	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 130 000,00 D	16 247 400,00	14 474 614,49
			<i>Total de la section 40.5:</i>		5 130 000,00	16 247 400,00	14 474 614,49
			<i>Section 40.7 – Education différenciée</i>				
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	75 000,00	75 000,00	74 555,75
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	18 692,10
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50 000,00	50 000,00	49 589,18
74.300	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	100 000,00	100 000,00	99 412,64
			<i>Total de la section 40.7:</i>		245 000,00	245 000,00	242 249,67
			<i>Section 40.8 – Service de la formation des adultes</i>				
74.040	74.22	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	48 000,00	48 000,00	47 850,80
			<i>Total de la section 40.8:</i>		48 000,00	48 000,00	47 850,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ftit ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	04.20	<i>Section 40.9 – Inspectorat</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	6 000,00	6 000,00	5 898,52
			<i>Total de la section 40.9:</i>		6 000,00	6 000,00	5 898,52
54.080	54.22	04.34	<i>Section 41.1 – Enseignement postprimaire</i> Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Peil“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000,00 D	1 200 000,00	1 200 000,00
			<i>Total de la section 41.1:</i>		10 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
74.250	74.22	04.34	<i>Section 41.3 – Service de la formation professionnelle</i> Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	300 000,00	300 000,00	295 528,10
			<i>Total de la section 41.3:</i>		300 000,00	300 000,00	295 528,10
52.000	52.10	08.30	<i>Section 41.4 – Sports. – Dépenses générales</i> Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	CORD	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	21 733,89
74.010	74.22	08.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 970,67
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	4 715,45
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	16 000,00	16 000,00	15 951,05
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	10 000,00	10 000,00	9 999,70
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007	CNLI, CNST, CPUBLIE	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
			<i>Total de la section 41.4:</i>		19 635 000,00	19 635 000,00	19 634 370,76
74.040	74.22	08.30	<i>Section 41.5 – Institut national des sports</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	13 000,00	13 000,00	12 973,53
			<i>Total de la section 41.5:</i>		13 000,00	13 000,00	12 973,53
			<i>Total du département 40 et 41:</i>		27 421 950,00	39 729 350,00	37 820 023,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.001	51.10	06.36	42 et 43 – Ministère de la Famille et de l'Intégration <i>Section 42.0 – Famille</i>				
			Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes		7 600 000,00	7 600 000,00	6 448 741,62
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 000,00	7 000,00	6 624,00
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	25 500,00	25 500,00	23 447,76
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	3 500,00	3 500,00	1 147,70
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	CNLI, CNST, CPUBLIE	60 500 000,00	60 500 000,00	60 500 000,00
			<i>Total de la section 42.0:</i>		68 138 500,00	68 138 500,00	66 979 961,08
93.000	93.00	06.20	<i>Section 42.2 – Solidarité</i> Alimentation du fonds d'assainissement en matière de sur- endettement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	100,00
			<i>Total de la section 42.2:</i>		100,00	100,00	100,00
74.000	74.10	06.36	<i>Section 42.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	21 942,00
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 155,00	3 155,00	0,00
			<i>Total de la section 42.3:</i>		25 155,00	25 155,00	21 942,00
74.010	74.22	06.20	<i>Section 42.4 – Fonds national de solidarité</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	6 894,25
74.080	74.22	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	2 100,00	2 100,00	2 100,00
74.520	74.22	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications	CNST, CORD	3 475,00	3 475,00	3 256,41
			<i>Total de la section 42.4:</i>		12 575,00	12 575,00	12 250,66
74.020	62.10	06.13	<i>Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 460,00	2 460,00	0,00
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 400,00 TR	16 059,00	16 058,53
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	750 000,00 TE	741 186,00	725 621,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD	15 000,00 TE	10 155,00	9 981,76
			<i>Total de la section 42.5:</i>		769 860,00	769 860,00	751 661,59
			<i>Section 42.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>				
74.001	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	22 000,00	22 000,00	22 000,00
74.041	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3 000,00	3 000,00	2 738,85
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier	CORD	20 000,00	20 000,00	17 959,77
			<i>Total de la section 42.6:</i>		45 000,00	45 000,00	42 698,62
			<i>Section 42.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat</i>				
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	38 000,00 TR	41 911,00	41 872,50
74.040	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	14 532,00 TE	10 621,00	10 620,75
			<i>Total de la section 42.8:</i>		52 532,00	52 532,00	52 493,25
			<i>Section 42.9 – Service national d'action sociale</i>				
74.060	74.40	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 42.9:</i>		1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Section 43.1 – Service national de la jeunesse</i>				
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	38 000,00 TR	49 100,00	49 030,00
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 000,00 TR	6 320,00	6 319,25
74.040	74.22	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	115 000,00 TE	100 880,00	100 373,00
74.050	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8 000,00 TR	8 600,00	7 864,25
74.060	74.40	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3 500,00 TR	5 600,00	5 525,75
			<i>Total de la section 43.1:</i>		170 500,00	170 500,00	169 112,25
			Total du département 42 et 43:		69 215 222,00	69 215 222,00	68 030 219,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			44 – Ministère de la Santé				
			<i>Section 44.0 – Ministère de la Santé</i>				
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00 TR	1 300,00	1 209,03
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2 000,00 TE	1 700,00	899,30
			<i>Total de la section 44.0:</i>		3 000,00	3 000,00	2 108,33
			<i>Section 44.1 – Direction de la santé</i>				
74.000	74.10	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	22 000,00	22 000,00	21 974,82
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 600,00	6 600,00	3 638,69
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 250,00	2 250,00	1 249,82
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CPUBLIE, CSDE	44 500,00	44 500,00	41 421,15
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	29 684,00	29 684,00	26 407,02
74.050	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	82 500,00 TR	86 100,00	85 772,50
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	33 000,00	33 000,00	32 865,05
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8 000,00 TE	4 400,00	2 918,70
			<i>Total de la section 44.1:</i>		228 534,00	228 534,00	216 247,75
			<i>Section 44.2 – Laboratoire national de santé</i>				
74.000	74.10	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	20 500,00	20 500,00	13 845,69
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00 TR	11 000,00	9 482,99
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 500,00 TR	1 650,00	1 603,68
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	820 000,00 TR	831 800,00	821 494,30
74.040	74.22	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8 000,00	8 000,00	5 140,22
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	41 000,00 TE	35 000,00	32 194,26
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	15 000,00 TE TR	7 050,00	7 049,41
74.171	74.22	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	4 000,00 TE	0,00	0,00
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	CORD	40 000,00	40 000,00	39 878,04
			<i>Total de la section 44.2:</i>		955 100,00	955 100,00	930 688,59
			<i>Section 44.6 – Centre thermal et de santé Mondorf</i>				
52.000	52.10	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains	CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	180 379,44
			<i>Total de la section 44.6:</i>		500 000,00	500 000,00	180 379,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.002	51.10	05.22	<i>Section 44.7 – Santé.– Travaux sanitaires et cliniques</i> Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	CPUBLIE, CSDE	3 380 000,00	3 380 000,00	1 423 415,41
52.000	52.10	Divers	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	965 000,00 TE	84 709,00	84 708,90
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	1 500 000,00 TE	693 986,00	693 983,87
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extrahospitalière	CORD	250 000,00 TE	187 344,00	187 343,05
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	CNLI, CNST, CPUBLIE	33 000 000,00 TR	34 748 961,00	34 748 961,00
			<i>Total de la section 44.7:</i>		39 095 000,00	39 095 000,00	37 138 412,23
			Total du département 44:		40 781 634,00	40 781 634,00	38 467 836,34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			45 – Ministère de l'Environnement				
			<i>Section 45.0 – Protection de l'environnement</i>				
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90 000,00	90 000,00	88 144,81
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	0,00
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	0,00
71.040	71.31	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction d'un nouveau bâtiment pour le „Oekozerter“	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	143 000,00	143 000,00	0,00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	15 200,00 TR	16 529,00	16 527,67
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15 500,00 TE	14 171,00	1 038,34
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	CNLI, CNST, CPUBLIE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Total de la section 45.0:</i>		17 343 700,00	17 343 700,00	17 105 710,82
			<i>Section 45.1 – Administration de l'environnement</i>				
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20 000,00	20 000,00	0,00
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. – Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. – Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	7 994 862,73
73.070	73.41	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10 000,00	10 000,00	2 275,48
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	20 000,00	20 000,00	18 850,00
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	13 500,00	13 500,00	11 259,65
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	150 000,00	150 000,00	149 831,92
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	454,25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	23 500,00	23 500,00	22 390,64
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	75 877,00	75 877,00	73 528,89
			<i>Total de la section 45.1:</i>		10 339 877,00	10 339 877,00	8 273 453,56
			<i>Section 45.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
63.002	63.21	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes	CPUBLIE, CSDE	343 000,00	343 000,00	343 000,00
74.000	74.10	Divers	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	46 000,00	46 000,00	45 941,00
74.001	74.10	Divers	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	253 000,00	253 000,00	252 370,80
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 948,50
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	999,01
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50 000,00	50 000,00	44 756,26
74.050	74.22	Divers	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	24 600,00	24 600,00	24 468,84
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	24 000,00	24 000,00	23 865,28
			<i>Total de la section 45.2:</i>		753 600,00	753 600,00	747 349,69
			Total du département 45:		28 437 177,00	28 437 177,00	26 126 514,07

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.000	74.10	06.40	46 – Ministère du Travail et de l'Emploi <i>Section 46.0 – Travail. – Dépenses générales</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	16 000,00	16 000,00	15 954,18
			<i>Total de la section 46.0:</i>		16 000,00	16 000,00	15 954,18
74.010	74.22	06.43	<i>Section 46.1 – Administration de l'emploi</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	9 705,34
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10 000,00 TR	13 224,00	13 222,70
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35 850,00 TR	43 136,00	42 531,85
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	36 535,00 TE	26 025,00	25 742,04
			<i>Total de la section 46.1:</i>		93 385,00	93 385,00	91 201,93
74.000	74.10	06.42	<i>Section 46.2 – Inspection du travail et des mines</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	32 000,00	32 000,00	31 757,31
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	35 000,00 TR	38 800,00	38 452,55
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	25 000,00 TE	18 200,00	18 090,33
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25 000,00 TR	28 000,00	27 381,13
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15 000,00	15 000,00	14 917,56
			<i>Total de la section 46.2:</i>		132 000,00	132 000,00	130 598,88
74.040	74.22	04.50	<i>Section 46.3 – Ecole supérieure du travail</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	1 417,90
			<i>Total de la section 46.3:</i>		1 500,00	1 500,00	1 417,90
52.000	52.10	06.34	<i>Section 46.5 – Emploi des accidentés et des handicapés</i> Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	179 225,00	179 225,00	179 225,00
74.040	74.22	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	39 000,00	39 000,00	3 524,58
			<i>Total de la section 46.5:</i>		218 225,00	218 225,00	182 749,58
			Total du département 46:		461 110,00	461 110,00	421 922,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tfj ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			47 et 48 – Ministère de la Sécurité sociale				
			<i>Section 47.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>				
74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	35 000,00	35 000,00	28 044,36
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	762 710,00	762 710,00	756 832,23
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1 000,00	1 000,00	973,15
			<i>Total de la section 47.1:</i>		798 710,00	798 710,00	785 849,74
			<i>Section 47.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	14 344,00	14 344,00	13 856,24
			<i>Total de la section 47.2:</i>		14 344,00	14 344,00	13 856,24
			<i>Section 47.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	11 015,00	11 015,00	10 780,62
			<i>Total de la section 47.3:</i>		11 015,00	11 015,00	10 780,62
			<i>Section 47.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	16 000,00	16 000,00	15 902,73
			<i>Total de la section 47.6:</i>		16 000,00	16 000,00	15 902,73
			Total du département 47 et 48:		840 069,00	840 069,00	826 389,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
			<i>Section 49.0 – Agriculture. – Dépenses générales</i>				
74.001	74.10	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	28 323,00
74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	5 606,34
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15 000,00	15 000,00	8 190,30
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.060	74.40	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
			<i>Total de la section 49.0:</i>		60 000,00	60 000,00	42 119,64
			<i>Section 49.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
73.000	73.13	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	0,00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	CNLI, CNST, CPUBLIE	27 000 000,00	27 000 000,00	27 000 000,00
			<i>Total de la section 49.1:</i>		27 250 000,00	27 250 000,00	27 000 000,00
			<i>Section 49.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	145 000,00 TE	133 250,00	133 248,35
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00 TE	8 805,00	8 804,40
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	975,29
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	111 368,00 TR	129 929,00	128 698,83
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	62 000,00 TR	63 400,00	62 695,13
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	14 500,00	14 500,00	14 147,83
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	12 500,00 TE	7 484,00	7 419,80
			<i>Total de la section 49.2:</i>		358 368,00	358 368,00	355 989,63
			<i>Section 49.4 – Service d'économie rurale</i>				
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	6 991,45
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
			<i>Total de la section 49.4:</i>		9 000,00	9 000,00	6 991,45
			<i>Section 49.5 – Administration des services vétérinaires</i>				
53.030	53.20	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00 D	820 000,00	819 879,02
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	40 000,00	40 000,00	30 733,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes. - Acquisition d'appareils vétérinaires pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 49.5:</i>		291 000,00	861 000,00	850 612,44
			<i>Section 49.6 - Viticulture</i>				
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	808,75
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	89 545,00	89 545,00	89 023,58
			<i>Total de la section 49.6:</i>		91 045,00	91 045,00	89 832,33
			<i>Section 49.7 - Sylviculture</i>				
53.020	53.10	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 730 000,00	1 730 000,00	862 686,47
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	648 131,08
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	300 000,00	300 000,00	289 285,41
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	164 000,00	164 000,00	160 819,08
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10 500,00	10 500,00	10 487,16
			<i>Total de la section 49.7:</i>		2 854 500,00	2 854 500,00	1 971 409,20
			<i>Section 49.8 - Développement rural</i>				
74.040	74.22	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
			<i>Total de la section 49.8:</i>		1 500,00	1 500,00	0,00
			<i>Total du département 49:</i>		30 915 413,00	31 485 413,00	30 316 954,69

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			50 – Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur				
			<i>Section 50.0 – Économie</i>				
51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00	2 500 000,00	1 751 984,77
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3 000 000,00	3 000 000,00	1 318 935,47
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 750 000,00	1 750 000,00	634 449,39
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00 D	8 500 000,00	8 500 000,00
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée	CPUBLIE, CSDE	150 000,00	150 000,00	112 223,98
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	18 500 000,00	18 500 000,00	17 289 036,44
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la „Société des Foires Internationales de Luxembourg“ Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme „Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg“	CPUBLIE, CSDE	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
51.052	51.20	11.30	Mesures en faveur du développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois, subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250 000,00	250 000,00	0,00
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. – Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches	CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	46 275,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou inter-communaux et subsides	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	0,00
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	0,00
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	4,22
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 500 000,00 D	3 200 000,00	1 535 531,60
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études, participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00	800 000,00	529 627,96
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00	6 000 000,00	1 762 248,40
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20 000,00 TE	18 300,00	16 559,57
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	130 000,00 TR	131 700,00	131 568,17
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	45 000,00	45 000,00	44 067,02
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	31 000,00 D	9 031 000,00	9 030 980,00
			<i>Total de la section 50.0:</i>		42 501 000,00	55 701 000,00	44 153 491,99
			<i>Section 50.1 – Service central de la statistique et des études économiques</i>				
74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 300,00	1 300,00	529,93
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	86 000,00	86 000,00	85 485,20
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	52 000,00	52 000,00	51 727,66
			<i>Total de la section 50.1:</i>		139 300,00	139 300,00	137 742,79
74.030	74.22	09.00	<i>Section 50.2 – Service de l'Energie de l'Etat</i> Acquisition d'équipements de laboratoire	CORD	32 500,00	32 500,00	32 282,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.042	74.22	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3 323,00	3 323,00	2 886,50
			<i>Total de la section 50.2:</i>		35 823,00	35 823,00	35 169,30
74.050	74.22	11.10	<i>Section 50.7 – Inspection de la concurrence</i> Acquisition d'équipements informatiques	CORD	18 150,00	18 150,00	15 857,35
			<i>Total de la section 50.7:</i>		18 150,00	18 150,00	15 857,35
			<i>Total du département 50:</i>		42 694 273,00	55 894 273,00	44 342 261,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			51 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement				
			<i>Section 51.0 – Classes moyennes</i>				
52.000	52.10	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
53.040	53.10	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 750 000,00	6 750 000,00	6 712 546,33
53.042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74.050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	1 500,00 TR	2 500,00	2 147,01
74.060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 51.0:</i>		6 855 000,00	6 855 000,00	6 814 693,34
			<i>Section 51.1 – Tourisme</i>				
52.040	52.10	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	25 000,00	25 000,00	24 665,44
63.002	63.21	Divers	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	76 000,00	76 000,00	71 067,71
74.040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	43 000,00	43 000,00	42 853,45
74.080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	7 500,00	7 500,00	7 500,00
93.000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 450 000,00	7 450 000,00	7 450 000,00
			<i>Total de la section 51.1:</i>		7 601 500,00	7 601 500,00	7 596 086,60
			<i>Section 51.2 – Logement</i>				
51.000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 574 248,00	1 574 248,00	1 303 937,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	14 000 000,00	14 000 000,00	9 565 382,73
51.006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100 000,00	100 000,00	0,00
51.008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.040	51.10	Divers	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-baillleurs (article 30bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00 D	5 499 860,00	5 499 859,57
51.042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	100,00
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE, CSDE	1 000 000,00	1 000 000,00	944 949,00
53.000	53.10	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	11 000 000,00	11 000 000,00	10 320 773,07
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
53.002	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'épargne	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 800 000,00	1 800 000,00	859 589,30
53.003	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	749 580,71
53.004	53.10	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	9 150,77
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locatives	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	0,00
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	16 300,00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00	1 600 000,00	821 363,00
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 300 000,00	6 300 000,00	1 690 472,00
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,00	10,00	0,00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	16 800,00	16 800,00	0,00
63.007	63.21	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00 TR	5 850,00	5 834,70
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50 000,00 TE	47 150,00	43 896,49
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Total de la section 51.2:</i>		42 220 888,00	45 720 748,00	31 881 189,12
			Total du département 51:		56 677 388,00	60 177 248,00	46 291 969,06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			52 – Ministère des Travaux publics				
			<i>Section 52.0 – Travaux publics.– Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	3 125,75
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100 000,00	100 000,00	0,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 52.0:</i>		105 100,00	105 100,00	3 125,75
			<i>Section 52.1 – Ponts et chaussées</i>				
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	0,00
71.000	71.11	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	0,00
71.010	71.12	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200 000,00	200 000,00	165 808,95
72.010	72.10	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE, CSDE	1 100 000,00 TE TR	1 168 999,99	1 165 438,44
73.010	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et reféction des revêtements	CPUBLIE, CSDE	19 800 000,00 TE TR	17 670 000,00	17 669 912,94
73.011	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et reféction des revêtements	CPUBLIE, CSDE	27 000 000,00 TE TR	26 775 310,20	26 651 182,05
73.012	73.11	12.14	Voie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CNST, CPUBLIE, CSDE	1 600 000,00 TR	1 861 844,27	1 838 841,56
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de reféction	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 000 000,00 D TE TR	7 289 256,18	7 289 256,18
73.014	73.11	12.12	Voie de l'Etat: construction de trottoirs	CPUBLIE, CSDE	220 000,00	220 000,00	152 408,52
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00 TE TR	677 451,03	672 451,03
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CNST, CPUBLIE, CSDE	2 500 000,00 TE TR	2 500 000,00	637 765,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil	CPUBLIE, CSDE	330 000,00	330 000,00	328 935,33
73.018	73.11	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.- Dépenses à charge de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500 000,00	500 000,00	111 033,16
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation	CPUBLIE, CSDE	700 000,00	700 000,00	618 297,84
73.020	73.23	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE, CSDE	1 900 000,00 TR	2 070 000,00	2 070 000,00
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	440 000,00	440 000,00	425 512,38
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	260 000,00	260 000,00	169 350,10
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CORD	150 000,00	150 000,00	40 249,93
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CPUBLIE, CSDE	260 000,00 TE	90 000,00	27 672,14
73.061	73.43	Divers	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection	CNST, CPUBLIE, CSDE	1 400 000,00 TE TR	2 757 138,33	2 716 109,27
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CPUBLIE, CSDE	97 000,00	97 000,00	92 188,48
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
73.064	73.43	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route	CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
73.065	73.43	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900 000,00	900 000,00	454 910,31
73.066	73.43	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 615 000,00	10 615 000,00	8 778 931,57
73.067	73.43	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien	CORD	3 000 000,00	3 000 000,00	2 589 418,93
73.068	73.43	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site	CORD	150 000,00	150 000,00	0,00
73.069	73.43	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
73.070	73.41	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusbiérg sur la A13	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	2 850 000,00 TR	2 900 706,96	2 856 338,40
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	38 500,00	38 500,00	33 950,65
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	27 700,00	27 700,00	21 799,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	CPUBLIE, CSDE	70 000,00	70 000,00	68 465,06
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	1 950 000,00 TE	1 899 293,04	1 868 894,89
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisition d'équipements	CPUBLIE, CSDE	960 000,00	960 000,00	951 845,97
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	105 000,00	105 000,00	104 278,63
74.045	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	200 000,00	200 000,00	196 467,99
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CNLI, CNST, CPUBLIE	95 000,00	95 000,00	87 233,12
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	CORD	33 000,00	33 000,00	28 286,00
			<i>Total de la section 52.1:</i>		86 131 600,00	86 831 600,00	80 883 235,47
93.000	93.00	12.12	<i>Section 52.2 – Fonds des routes</i> Alimentation du fonds des routes	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Total de la section 52.2:</i>		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
72.013	72.10	01.25	<i>Section 52.3 – Bâtiments publics</i> Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2 630 000,00	2 630 000,00	1 650 755,38
72.020	72.10	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150 000,00 D	568 000,00	156 667,81
72.023	72.10	Divers	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600 000,00 D	14 436 000,00	10 652 061,97
72.026	72.10	01.34	Travaux de remise en état et de transformation dans les immeubles loués par l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	800 000,00 D	3 015 000,00	3 014 491,40
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	50 000,00	50 000,00	49 910,00
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	9 200,03
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	4 400,87
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	39 000,00	39 000,00	38 873,34
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE, CSDE	5 000,00	5 000,00	4 886,95
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	34 000,00	34 000,00	33 199,98
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE, CSDE	260 000,00	260 000,00	117 908,17
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE, CSDE	10 000,00	10 000,00	9 874,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
10.500	10.00	01.43	Présidence de l'Union Européenne: location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNST, CORD	157 720,00	157 720,00	152 665,06
			<i>Total de la section 52.3:</i>		4 750 720,00	21 219 720,00	15 894 895,46
			<i>Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes</i>				
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	156 867,89
74.080	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE, CSDE	960 000,00	960 000,00	824 564,52
74.081	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE, CSDE	325 000,00	325 000,00	279 092,19
74.082	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE, CSDE	498 000,00	498 000,00	317 556,66
74.083	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE, CSDE	85 000,00	85 000,00	45 055,56
74.084	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CPUBLIE, CSDE	345 000,00	345 000,00	279 622,16
74.085	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE, CSDE	60 000,00	60 000,00	37 696,23
74.086	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CPUBLIE, CSDE	747 500,00	747 500,00	555 700,68
74.088	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE, CSDE	120 000,00 TR	151 000,00	130 321,75
74.090	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE, CSDE	980 000,00 TR	1 060 000,00	962 507,77
74.091	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE, CSDE	422 000,00	422 000,00	292 830,48
74.092	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CPUBLIE, CSDE	155 000,00	155 000,00	134 120,34
74.093	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE, CSDE	140 000,00 TR	160 000,00	148 456,67
74.094	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CPUBLIE, CSDE	130 000,00	130 000,00	128 262,49
74.095	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE, CSDE	120 000,00	120 000,00	89 480,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.096	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE, CSDE	103 000,00	103 000,00	100 013,15
74.097	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CPUBLIE, CSDE	15 000,00	15 000,00	0,00
74.098	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CPUBLIE, CSDE	80 000,00	80 000,00	74 349,06
74.100	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE, CSDE	169 500,00	169 500,00	162 968,94
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CPUBLIE, CSDE	20 000,00	20 000,00	18 134,35
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CPUBLIE, CSDE	1 700 000,00 TE	1 569 000,00	1 464 309,60
74.103	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE, CSDE	50 000,00	50 000,00	11 753,00
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie	CPUBLIE, CSDE	300 000,00	300 000,00	260 874,90
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25 000,00	25 000,00	0,00
72.531	72.10	Divers	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNST, CORD	47 238,00	47 238,00	47 237,54
			<i>Total de la section 52.4:</i>		7 897 238,00	7 897 238,00	6 521 776,13
72.010	72.10	01.25	<i>Section 52.5 – Fonds d'investissements publics</i> Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	750 000,00	750 000,00	629 593,39
93.000	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	46 000 000,00	46 000 000,00	46 000 000,00
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	42 000 000,00	42 000 000,00	42 000 000,00
93.002	93.00	Divers	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	CNLI, CNST, CPUBLIE	7 000 000,00 D	57 000 000,00	57 000 000,00
93.004	93.00	Divers	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation	CNLI, CNST, CPUBLIE	55 000 000,00	55 000 000,00	55 000 000,00
			<i>Total de la section 52.5:</i>		157 250 000,00	207 250 000,00	207 129 593,39
			Total du département 52:		266 134 658,00	333 303 658,00	320 432 626,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			53 – Ministère des Transports				
			<i>Section 53.0 – Transports – Dépenses générales</i>				
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4 000,00	4 000,00	3 997,50
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	1 854,94
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	6 000,00	6 000,00	5 391,92
			<i>Total de la section 53.0:</i>		15 000,00	15 000,00	11 244,36
			<i>Section 53.1 – Circulation et sécurité routières</i>				
74.040	74.22	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	43 700,00	43 700,00	40 818,10
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	450 000,00	450 000,00	435 333,65
			<i>Total de la section 53.1:</i>		493 700,00	493 700,00	476 151,75
			<i>Section 53.2 – Transports publics</i>				
51.010	51.20	12.10	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	648 600,00 D	2 491 240,00	1 434 563,48
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	CPUBLIE, CSDE	5 134 644,00	5 134 644,00	1 871 006,27
			<i>Total de la section 53.2:</i>		5 783 244,00	7 625 884,00	3 305 569,75
			<i>Section 53.3 – Transports ferroviaires</i>				
81.030	81.40	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.031	81.40	12.13	Participation dans le capital de lux-Tram S.A.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00 D	1 100 000,00	1 100 000,00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10 000 000,00 D	60 000 000,00	60 000 000,00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
			<i>Total de la section 53.3:</i>		15 000 200,00	66 100 100,00	66 100 000,00
			<i>Section 53.4 – Navigation fluviale</i>				
74.000	74.10	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	25 000,00	25 000,00	23 865,00
74.020	74.22	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	44 000,00	44 000,00	42 942,22
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	251 000,00	251 000,00	192 129,39
			<i>Total de la section 53.4:</i>		320 000,00	320 000,00	258 936,61
			<i>Section 53.5 – Direction de l'aviation civile</i>				
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00 D	2 500,00	2 500,00
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00 D	83 800,00	82 500,00
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.030	81.40	12.40	Participation dans le capital social de sociétés	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 53.5:</i>		2 400,00	88 500,00	85 000,00
			<i>Section 53.6 – Administration de l'aéroport de Luxembourg</i>				
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	660 000,00	660 000,00	151 556,58
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	650 000,00	650 000,00	649 152,03
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 100,00	2 100,00	1 552,50
74.040	74.22	12.40	Installations de sécurité et de contrôle, équipement, matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4 127 135,00	4 127 135,00	4 127 135,00
74.041	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	878 000,00	878 000,00	798 409,70
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	175 000,00	175 000,00	174 443,50
			<i>Total de la section 53.6:</i>		6 492 235,00	6 492 235,00	5 902 249,31
			<i>Section 53.7 – Garage du gouvernement</i>				
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	184 000,00 D	186 997,00	185 496,90
			<i>Total de la section 53.7:</i>		184 000,00	186 997,00	185 496,90
			<i>Section 53.8 – Aéroports et transports aériens</i>				
73.011	73.11	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7 883 000,00	7 883 000,00	0,00
			<i>Total de la section 53.8:</i>		7 883 000,00	7 883 000,00	0,00
			Total du département 53:		36 173 779,00	89 205 416,00	76 324 648,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	06.36	54 – Ministère de l'Égalité des Chances				
			<i>Section 54.0 – Égalité des chances</i>				
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10 000,00	10 000,00	5 822,45
			Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6 197,00	6 197,00	6 000,00
			<i>Total de la section 54.0:</i>		16 197,00	16 197,00	11 822,45
			Total du département 54:		16 197,00	16 197,00	11 822,45
			Total du Chapitre IV – Dépenses en capital:		789 860 164,00	1 070 413 806,00	994 550 218,86

Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre V – Recettes pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	CORD	1 020 000 000,00	1 006 938 441,81
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	20 000 000,00	23 766 792,42
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	1 755 000 000,00	2 126 541 973,31
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	349 252,00	0,00
7	10.00	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CORD	47 314 000,00	52 373 938,87
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes, versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	CORD	321 000,00	0,00
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	20 000,00	20 000,00
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	465 000 000,00	538 905 343,85
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	20 000 000,00	21 482 460,60
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3 500 000,00	3 456 235,00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	20 000 000,00	21 129 536,96
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100,00	0,00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	11 800 000,00	4 243 146,80
19	10.00	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	13 701 375,00	2 472 045,01
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) – section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	20 428 000,00	24 718 565,01
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	149 000 000,00	145 834 858,19
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200 000,00	124 461,33
31	12.16	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	9 000 000,00	10 885 591,00
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuropsychiatrique	CORD	195 720,00	0,00
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	CORD	8 811,00	0,00
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	18 141 003,00	12 000 000,00
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	24 305 977,00	20 000 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CORD	6 000 000,00	7 333 635,59
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	2 000 000,00	1 795 856,36
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	10 000 000,00	5 655 227,68
45	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	1 363 306,00	521 186,86
48	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	449 530,00	3 963,94
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100,00	0,00
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CORD	3 000,00	3 533,87
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNSST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3 500 000,00	2 250 000,00
52	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	CORD	850 000,00	1 155 391,76
54	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“	CORD	6 500,00	2 090,18
55	10.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CORD	7 000 000,00	9 003 399,38
56	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CORD	130 800,00	0,00
57	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche „EPI-FOOD“	CORD	265 000,00	330 312,85
58	10.00	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	CORD	100,00	50 888,85
59	10.00	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non-résidents)	CORD	75 000 000,00	166 041 090,36
60	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CORD	668 110,00	30 915,14
61	10.00	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CORD	40 000,00	7 512,87
62	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche „ENDJIF“	CORD	82 805,00	0,00
63	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale „Kyoto“ prélevée sur les carburants	CORD	35 000 000,00	36 438 544,78
64	10.00	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	CORD	70 000 000,00	61 539 688,92
65	10.00	13.90	Remboursement par la Commission européenne des frais de personnel et de gestion pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CORD	1 000,00	0,00
			Total du Chapitre V – Recettes pour ordre:		3 810 645 489,00	4 307 056 629,55

Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre VI – Dépenses pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après autorisation de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
1	35.40	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belge-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	CNLI, CNST, CSDE	1 020 000 000,00	1 020 000 000,00	1 006 938 441,81
3	35.10	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CNLI, CNST, CSDE	20 000 000,00 D	23 766 792,42	23 754 593,06
5	Divers	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	CNLI, CNST, CSDE	1 755 000 000,00 D	2 126 541 973,31	2 126 541 973,31
6	35.10	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	CNLI, CNST, CSDE	349 252,00 D	567 252,00	556 055,14
7	Divers	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CNLI, CNST, CSDE	47 314 000,00 D	65 936 212,00	53 431 220,32
8	35.10	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	CNLI, CNST, CSDE	321 000,00	321 000,00	0,00
9	Divers	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CNLI, CNST, CSDE	20 000,00	20 000,00	19 704,34
10	43.21	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	CNLI, CNST, CSDE	465 000 000,00 D	538 905 343,85	538 905 343,85
11	Divers	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	CNLI, CNST, CSDE	20 000 000,00 D	21 510 694,71	21 510 694,71
12	35.40	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CNLI, CNST, CSDE	3 500 000,00	3 500 000,00	3 456 235,00
14	Divers	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	CNLI, CNST, CSDE	20 000 000,00 D	21 129 536,96	21 129 536,96
16	00.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
18	Divers	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLI, CNST, CSDE	11 800 000,00	11 800 000,00	4 948 468,81
19	Divers	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLI, CNST, CSDE	13 701 375,00	13 701 375,00	1 695 824,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
20	Divers	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural „FEADER“ et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) – section orientation	CNLL, CNST, CSDE	20 428 000,00 D	21 423 600,00	21 240 155,46
26	93.00	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CNLL, CNST, CSDE	149 000 000,00	149 000 000,00	145 893 173,18
30	Divers	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CNLL, CNST, CSDE	200 000,00	200 000,00	123 023,63
31	Divers	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	CNLL, CNST, CSDE	9 000 000,00 D	10 885 591,00	10 885 591,00
33	11.12	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuropsychiatrique	CNLL, CNST, CSDE	195 720,00	195 720,00	117 189,12
34	11.12	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantemach et d'Useldange	CNLL, CNST, CSDE	8 811,00	8 811,00	5 812,96
35	Divers	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLL, CNST, CSDE	18 141 003,00	18 141 003,00	17 293 096,06
37	Divers	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CNLL, CNST, CSDE	24 305 977,00 D	25 702 538,71	25 702 538,71
38	41.40	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CNLL, CNST, CSDE	6 000 000,00 D	7 333 636,00	7 333 635,59
39	41.40	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CNLL, CNST, CSDE	2 000 000,00	2 000 000,00	1 582 685,99
44	00.00	13.90	Programmes INTERREG	CNLL, CNST, CSDE	10 000 000,00	10 000 000,00	3 410 714,92
45	00.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CNLL, CNST, CSDE	1 363 306,00	1 363 306,00	657 829,43
48	34.49	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLL, CNST, CSDE	449 530,00	449 530,00	136 817,55
49	41.40	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CNLL, CNST, CSDE	100,00 D	1 104 641,00	1 104 640,99
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CNLL, CNST, CSDE	3 000,00 D	3 534,00	3 533,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51	Divers	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLI, CNST, CSDE	3 500 000,00 D	3 550 308,58	3 550 308,58
52	12.16	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	CNLI, CNST, CSDE	850 000,00 D	1 736 128,00	1 106 150,73
54	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“	CNLI, CNST, CSDE	6 500,00	6 500,00	2 090,00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CNLI, CNST, CSDE	7 000 000,00 D	9 004 000,00	9 003 399,38
56	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNST, CSDE	130 800,00	130 800,00	0,00
57	Divers	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche „EPIFOOD“	CNLI, CNST, CSDE	265 000,00 D	268 098,81	215 110,72
58	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
59	Divers	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non-résidents)	CNLI, CNST, CSDE	75 000 000,00 D	166 125 354,90	166 125 354,90
60	00.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CNLI, CNST, CSDE	668 110,00	668 110,00	276 264,00
61	Divers	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CNLI, CNST, CSDE	40 000,00	40 000,00	7 157,78
62	Divers	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche „ENDJF“	CNLI, CNST, CSDE	82 805,00	82 805,00	0,00
63	93.00	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale „Kyoto“ prélevée sur les carburants	CNLI, CNST, CSDE	35 000 000,00 D	36 438 544,78	36 438 544,78
64	Divers	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	CNLI, CNST, CSDE	70 000 000,00	70 000 000,00	61 823 443,48
65	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CNLI, CNST, CSDE	1 000,00	1 000,00	0,00
			Total du Chapitre VI – Dépenses pour ordre:		3 810 645 489,00	4 383 563 941,03	4 316 926 354,49

Section	Désignation du Fonds	Excédent à la fin de l'exercice 2006 (en EUR)	Recettes (en EUR)	Dépenses (en EUR)	Excédent à la date de l'exercice 2007 (en EUR)
	Fonds de tiers				
CC	Consignations judiciaires	11 125 116,16	789 933,02	1 300 000,00	10 615 049,18
	Total Fonds de tiers:	11 125 116,16	789 933,02	1 300 000,00	10 615 049,18
	Fonds des communes				
CP	Fonds communal de péréquation conjoncturelle	45 900 190,41	1 938 803,22	0,00	47 838 993,63
DC	Fonds de dépenses communales	3 589 860,37	99 085 406,82	100 780 156,94	1 895 110,25
	Total Fonds des communes:	49 490 050,78	101 024 210,04	100 780 156,94	49 734 103,88
	Fonds de l'Etat				
AD	Fonds d'investissements publics administratifs	119 814 647,14	49 558 217,92	79 099 924,27	90 272 940,79
AS	Fonds d'assainissement en matière de surendettement	414 992,67	7 500,29	3 000,00	419 492,96
CD	Fonds de la coopération au développement	13 613 927,00	167 630 779,53	166 271 266,92	14 973 439,61
CF	Fonds communal de dotation financière	0,00	627 722 678,23	627 722 678,23	0,00
CH	Fonds spécial de la chasse	1,53	308 627,65	308 470,62	158,56
CR	Fonds de crise	21 715 472,77	0,00	0,00	21 715 472,77
CU	Fonds social culturel	3 971,61	540 000,00	539 913,78	4 057,83
CY	Fonds cynégétique	586 482,89	32 028,00	0,00	618 510,89
DE	Fonds de la dette publique	95 645 017,99	98 678 000,00	132 771 194,94	61 551 823,05
EF	Fonds spécial des eaux frontalières	1 271 165,12	59 723,00	242 148,28	1 088 739,84
EM	Fonds pour l'emploi	80 154 385,05	349 611 705,40	374 900 081,46	54 866 008,99
ER	Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	0,00	55 000 000,00	37 501 522,72	17 498 477,28
GA	Fonds pour la loi de garantie	77 957 384,38	75 064 037,83	56 153 042,83	96 868 379,38
GE	Fonds pour la gestion de l'eau	63 061 215,42	15 000 000,00	50 990 546,06	27 070 669,36
KY	Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	11 978 685,36	71 054 420,35	6 308 035,96	76 725 069,75
MH	Fonds pour les monuments historiques	22 191 664,04	10 000 000,00	15 400 974,50	16 790 689,54
MI	Fonds d'équipement militaire	64 964 769,72	53 000 000,00	8 371 688,26	109 593 081,46
OA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	14 948 250,99	34 436 701,54	37 774 843,76	11 610 108,77
PE	Fonds spécial de la pêche	383 310,31	71 060,00	110 564,81	343 805,50
PR	Fonds pour la protection de l'environnement	44 124 490,22	7 000 000,00	12 843 983,36	38 280 506,86
PS	Fonds de pension	42 081,93	422 399 853,09	417 010 690,23	5 431 244,79
RA	Fonds du rail	169 255 319,07	317 937 603,30	273 585 625,18	213 607 297,19
RE	Fonds pour la réforme communale	229 973,38	250 000,00	478 000,00	1 973,38
RF	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	35 954 686,58	5 000 000,00	2 818 516,49	38 136 170,09
RO	Fonds des routes	73 808 602,30	110 324 214,60	110 360 841,18	73 771 975,72
SC	Fonds d'investissements publics scolaires	210 432 375,57	42 000 000,00	72 547 101,43	179 885 274,14
SF	Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	123 137 039,12	60 500 000,00	82 686 066,08	100 950 973,04
SH	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	162 195 022,23	34 748 961,00	49 159 197,83	147 784 785,40

<i>Section</i>	<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Excédent à la fin de l'exercice 2006 (en EUR)</i>	<i>Recettes (en EUR)</i>	<i>Dépenses (en EUR)</i>	<i>Excédent à la date de l'exercice 2007 (en EUR)</i>
SO	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	53 912 861,46	6 500 000,00	17 987 186,65	42 425 674,81
SP	Fonds d'équipement sportif national	19 900 565,17	19 500 000,00	7 942 305,81	31 458 259,36
TO	Fonds pour la promotion touristique	1 281 877,83	7 450 000,00	7 623 480,43	1 108 397,40
	Total Fonds de l'Etat:	1 482 980 238,85	2 641 386 111,73	2 649 512 892,07	1 474 853 458,51
	Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire				
MO	Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	151 259 970,61	18 458 116,91	0,00	169 718 087,52
PC	Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	871 442 271,73	0,00	0,00	871 442 271,73
	Total Fonds de covy. de dettes de l'Etat sans incid. budg.:	1 022 702 242,34	18 458 116,91	0,00	1 041 160 359,25
	Total général:	2 566 297 648,13	2 761 658 371,70	2 751 593 049,01	2 576 362 970,82

5891/01

N° 5891¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2007

* * *

RAPPORT GENERAL DE LA COUR DES COMPTES

(4.6.2009)

TABLE DES MATIERES

- I. Les constatations et recommandations de la Cour des comptes
 - 1. Considérations générales
 - 1.1 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2007
 - 1.2 La situation globale de l'exécution du budget 2007
 - 1.3 Les fonds spéciaux
 - 1.4 L'exécution du budget des dépenses
 - 2. Considérations particulières
 - 2.1 Les transferts de crédits
 - 2.2 Les crédits non limitatifs
 - 2.3 Les marchés publics
 - 2.4 Les comptables extraordinaires
 - 2.5 Les ordonnances provisoires
 - 3. Le contrôle intensifié de la Cour
 - 3.1 Rémunérations des agents de l'Etat
- Annexes
- II. Les réponses du gouvernement

*

I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

1. Considérations générales

1.1 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2007

Le compte général de l'Etat de l'exercice 2007 se solde, comme pour 2006, par un résultat positif qui se présente comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	239.061.264,86

B. Recettes et dépenses pour ordre

I.	Recettes pour ordre	4.307.056.629,55
II.	Dépenses pour ordre	4.316.926.354,49
III.	Excédent de dépenses pour ordre	9.869.724,94
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	25.703.409,36

C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I.	Recettes	2.761.658.371,70
II.	Dépenses	2.751.593.049,01
III.	Excédent de recettes	10.065.322,69
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.576.362.970,82

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 8.735.747.092,86 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 8.475.312.912,51 euros. A ces recettes s'ajoutent les recettes dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat, à savoir 260.434.180,35 euros.

Le projet de loi No 5789 relatif à l'affectation du résultat du compte général 2006 déposé le 10 octobre 2007 prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros est affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux. Une fois le projet de loi voté et compte tenu des propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007, le tableau A se présenterait de la manière suivante:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006*	-240.000.000,00
V.	Affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007**	-450.000.000,00
VI.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-450.938.735,14

* Projet de loi No 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006

** Propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2007 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

		<i>Recettes effectives pendant l'année 2007</i>		
		<i>Recettes courantes</i>	<i>Recettes en capital</i>	<i>Total</i>
(A)	Recettes effectuées par les administrations fiscales			
	• Administration des Contributions directes	4.318.311.570,65		4.318.311.570,65
	• Administration de l'Enregistrement et des Domaines	2.853.533.079,72	59.532.008,08	2.913.065.087,80
	• Administration des Douanes et Accises	1.243.936.254,06		1.243.936.254,06
(B)	Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	241.400.631,13	19.033.549,22	260.434.180,35
Total recettes budgétaires		8.657.181.535,56	78.565.577,30	8.735.747.092,86

Le détail par ministère des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2007 est le suivant:

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère d'Etat	110.748.135,08	29.700.235,00	140.448.370,08
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	347.436.498,83	57.984.952,84	405.421.451,67
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	259.689.180,64	18.820.896,52	278.510.077,16
Ministère des Finances	123.535.747,47	24.714.318,22	148.250.065,69
Ministère des Finances: Trésor et Budget	48.688.776,54	55.823.675,78	104.512.452,32
Ministère des Finances: Dette publique	31.827.400,08	55.000.000,00	86.827.400,08
Ministère de la Justice	241.911.493,00	8.753.589,16	250.665.082,16
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	482.435.366,04	11.180.284,89	493.615.650,93
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	494.138.446,49	43.159.078,52	537.297.525,01
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	846.368.179,34	37.820.023,76	884.188.203,10
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.200.648.321,85	68.030.219,45	1.268.678.541,30
Ministère de la Santé	76.003.191,29	38.467.836,34	114.471.027,63
Ministère de l'Environnement	49.881.469,40	26.126.514,07	76.007.983,47
Ministère du Travail et de l'Emploi	214.662.627,43	421.922,47	215.084.549,90
Ministère de la Sécurité sociale	1.861.292.685,93	826.389,33	1.862.119.075,26
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	76.594.217,72	30.316.954,69	106.911.172,41
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	33.982.895,36	44.342.261,43	78.325.156,79
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	73.032.260,76	46.291.969,06	119.324.229,82
Ministère des Travaux publics	121.402.121,80	320.432.626,20	441.834.748,00
Ministère des Transports	586.910.438,66	76.324.648,68	663.235.087,34

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère de l'Égalité des chances	8.421.092,86	11.822,45	8.432.915,30
Total des dépenses effectuées sur les budgets des dépenses courantes et des dépenses en capital de l'Etat	7.289.610.546,56	994.550.218,86	8.284.160.765,42

L'exercice 2007 dégage un excédent des recettes courantes et en capital de 451.586.327,44 euros ou de 5,45%. En imputant ce résultat au solde négatif cumulé des exercices clos antérieurs, la réserve budgétaire suivant compte général reprise au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat s'établit à 239.060.716,12 euros. Il est à noter que cette situation ne tient pas compte du projet de loi No 5789 et des propositions gouvernementales concernant l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007.

A l'exposé des motifs du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007, la situation est décrite comme suit: „Le compte général 2007 est donc clôturé avec un excédent net de 451,6 millions d'euros. La différence de 639,4 millions d'euros entre cet excédent effectif et le déficit voté de 187,8 millions d'euros résulte d'abord de plus-values de recettes de 894,1 millions d'euros, réalisées exclusivement sur le budget courant. Les dépassements du budget voté du côté des dépenses (254,7 millions d'euros dont 4/5 sur le budget en capital) sont majoritairement l'expression comptable de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 206,1 millions d'euros. Seul le solde de 48,6 millions d'euros correspond à un excédent effectif de dépenses.“

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'Etat de l'exercice 2007, on constate que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de dépenses de 9.869.724,94 euros.

La différence entre recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre recettes et dépenses des articles suivants:

Tableau 1: Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre

<i>Article budgétaire</i>	<i>Recettes pour ordre</i>	<i>Dépenses pour ordre</i>	<i>Différence</i>	<i>Solde cumulé 1988-2006</i>
3	23.766.792,42	23.754.593,06	12.199,36	0,00
6	0,00	556.055,14	-556.055,14	-750.554,49
7	52.373.938,87	53.431.220,32	-1.057.281,45	-140.540,72
8	0,00	0,00	0,00	-26.801,33
9	20.000,00	19.704,34	295,66	-5.231,53
11	21.482.460,60	21.510.694,71	-28.234,11	-28.234,11
18	4.243.146,80	4.948.468,81	-705.322,01	26.384.081,45
19	2.472.045,01	1.695.824,37	776.220,64	4.379.129,40
20	24.718.565,01	21.240.155,46	3.478.409,55	2.371.954,96
26	145.834.858,19	145.893.173,18	-58.314,99	-58.314,99
30	124.461,33	123.023,63	1.437,70	358.374,00
33	0,00	117.189,12	-117.189,12	-117.189,12

<i>Article budgétaire</i>	<i>Recettes pour ordre</i>	<i>Dépenses pour ordre</i>	<i>Différence</i>	<i>Solde cumulé 1988-2006</i>
34	0,00	5.812,96	-5.812,96	-5.812,96
35	12.000.000,00	17.293.096,06	-5.293.096,06	-5.293.096,06
37	20.000.000,00	25.702.538,71	-5.702.538,71	-5.702.538,71
39	1.795.856,36	1.582.685,99	213.170,37	213.170,37
44	5.655.227,68	3.410.714,92	2.244.512,76	4.329.488,70
45	521.186,86	657.829,43	-136.642,57	751.355,29
48	3.963,94	136.817,55	-132.853,61	231.158,25
49	0,00	1.104.640,99	-1.104.640,99	0,00
51	2.250.000,00	3.550.308,58	-1.300.308,58	-1.300.308,58
52	1.155.391,76	1.106.150,73	49.241,03	331.414,20
54	2.090,18	2.090,00	0,18	2,00
57	330.312,85	215.110,72	115.202,13	-27.160,42
58	50.888,85	0,00	50.888,85	-4.411,15
59	166.041.090,36	166.125.354,90	-84.264,54	47.746,05
60	30.915,14	276.264,00	-245.348,86	45.312,45
61	7.512,87	7.157,78	355,09	4.170,97
64	61.539.688,92	61.823.443,48	-283.754,56	-283.754,56
Total	546.420.394,00	556.290.118,94	-9.869.724,94	25.703.409,36

Il y a lieu de souligner que les articles 23 à 30 de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2007 prévoient des exceptions de non-compensation en fin d'exercice des recettes et dépenses pour ordre. Pour certains de ces articles, si le solde accuse un excédent de dépenses ou de recettes à la clôture de l'exercice, la loi budgétaire dispose donc que celui-ci peut être reporté à l'exercice suivant. La Cour a cependant constaté que notamment les articles 6, 11, 18, 26, 33, 34, 35, 37, 45, 48, 49, 51, 59, 60 et 64 ayant un solde négatif, et les articles 30, 39, 44, 52, 54, 57, 58 et 61 présentant un solde positif ne sont pas revêtus de ce caractère.

Par ailleurs, au vu du solde cumulé au montant de 25.703.409,36 euros des exercices 1988 à 2007, il convient de relever que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78 (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports.

En l'absence des opérations de reports tendant à établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre à la clôture de l'exercice, il coule de source que la régularisation des soldes doit être effectuée au cours d'un exercice ultérieur. Cette procédure n'est pas prévue dans les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

1.2 La situation globale de l'exécution du budget 2007

Lors de l'élaboration du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2007, le Gouvernement avait retenu une hypothèse de croissance en volume du PIB de 4%. Au courant de l'année 2007, les prévisions de croissance du PIB ont été revues à la hausse pour atteindre 5% selon le Statec (Note de conjoncture 3-2007).

Suivant les informations statistiques les plus récentes (Statec conjoncture flash de septembre 2008), l'économie a connu en 2007 une croissance moins élevée du PIB en volume, à savoir 4,5%.

Le budget voté de l'exercice 2007, tel qu'il fut arrêté par la loi du 22 décembre 2006, a été modifié par:

- la loi du 9 juillet 2007 portant
 1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange;

2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
- la loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée;
 - la loi du 7 novembre 2007 modifiant
 - a) la loi modifiée du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;
 - b) la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006.

Par rapport au budget de l'Etat de l'exercice 2007, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2007 peuvent être résumées comme suit:

Tableau 2: Budget et compte 2007

	Budget définitif 2007	Compte général 2007	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
– courantes	7.760.972.242,00	8.657.181.535,56	896.209.293,56	+11,55
– en capital	80.698.900,00	78.565.557,30	-2.133.342,70	-2,64
Total recettes (1)	7.841.671.142,00	8.735.747.092,86	894.075.950,86	+11,40
Dépenses				
– courantes	7.239.613.064,00	7.289.610.546,56	49.997.482,56	+0,69
– en capital	789.860.164,00	994.550.218,86	204.690.054,86	+25,91
Total dépenses (2)	8.029.473.228,00	8.284.160.765,42	254.687.537,42	+3,17
Excédent de recettes (1) – (2)	-187.802.086,00	451.586.327,44	639.388.413,44	

Au niveau des recettes courantes, la plus-value de 11,55% réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes:

Impôts directs	284.360.982,68
Impôts indirects	-3.988.347,80
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	83.431,69
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	421.074,00
Remboursements de dépenses	-175.169,92
Douanes et accises	66.946.254,06
Impôts, droits et taxes	577.386.294,95
Recettes domaniales	6.542.924,92
Recettes d'exploitation et autres	11.929.731,51
Remboursements	376.278,34
Recettes versées par les communes et syndicats de communes	-3.112.621,01
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	-297.642,80
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	-28.144.120,73
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières	12.127.117,35
Recettes versées par les comptables extraordinaires	-655.633,05
Participations de l'Etat dans les sociétés de droit privé	-20.115.751,88
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	563.874,34

Recettes d'exploitation	-5.312.831,34
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie	-2.726.551,75
Total	896.209.293,56

Les recettes en capital affichent de leur côté une légère régression en pourcentage (- 2,64%), et en valeur absolue (- 2,1 millions d'euros). Ceci s'explique entre autres par le fait que les recettes, qui devaient provenir des droits de succession, des Caisses de pension et du Fonds européen de développement régional, ont été surestimées.

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 3,17% le total des dépenses projetées pour 2007. Cet écart correspond à 254,7 millions d'euros. Tel qu'il ressort du tableau 4, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 159.701.645,65 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 53.615.213,83 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 50.000.000 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 34.272.772,27 euros);
- aux subventions d'exploitation (+ 15.870.505,49 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+ 14.999.180 euros);
- à la construction de bâtiments (+ 11.116.220,02 euros).

Comparée au compte 2006, la progression des dépenses courantes et en capital a été supérieure de 144 millions d'euros, soit 1,77% (tableau 6).

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2007 un écart de 49.997.482,56 euros. De fait, ce montant correspond aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas été consommés. En 2007, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 25,91% ou de 205 millions d'euros.

Finalement, la Cour des comptes reproduit ci-après le détail des variations des recettes et des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2007 avec le compte 2007 et, d'autre part, le compte 2006 avec le compte 2007 selon la classification économique.

Tableau 3: Recettes budget 2007 et compte 2007

Code	Classes des comptes	Budget 2007	Compte 2007	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	8 732 000,00	3 893 966,34	-4 838 033,66	-55,41
11	Remboursements de dépenses de personnel	32 160 530,00	20 980 827,17	-11 179 702,83	-34,76
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1 566 810,00	593 291,81	-973 518,19	-62,13
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1 920 000,00	2 368 734,13	448 734,13	23,37
16	Vente de biens non durables et de services	98 107 300,00	120 385 668,42	22 278 368,42	22,71
17	Vente de biens militaires durables	200,00	0,00	-200,00	-100,00
26	Intérêts de créance	70 000 000,00	63 341 103,94	-6 658 896,06	-9,51
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100,00	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	171 730 900,00	124 028 597,31	-47 702 302,69	-27,78
29	Intérêts imputés en crédit	100 000,00	1 460 843,66	1 360 843,66	1 360,84
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3 500 000,00	3 476 471,59	-23 528,41	-0,67
36	Impôts indirects et prélèvements	3 333 184 100,00	3 974 056 389,56	640 872 289,56	19,23
37	Impôts directs	4 009 800 000,00	4 294 160 982,68	284 360 982,68	7,09
38	Autres transferts de revenus	30 097 670,00	43 786 887,43	13 689 217,43	45,48
39	Transfert de revenus à l'étranger	9 918 832,00	8 238 501,27	-1 680 330,73	-16,94
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	1 052 000,00	874 857,28	-177 142,72	-16,84
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12 150 000,00	12 635 087,48	485 087,48	3,99
56	Impôts en capital	50 000 100,00	46 408 610,47	-3 591 489,53	-7,18
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	50 000,00	27 588,43	-22 411,57	-44,82
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	150 200,00	589 249,64	439 049,64	292,31
59	Transferts en capital à l'étranger	4 300 000,00	1 625 397,26	-2 674 602,74	-62,20
76	Vente de terrains et bâtiments	2 000 000,00	12 366 162,44	10 366 162,44	518,31
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	150 000,00	365 397,10	215 397,10	143,60
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100,00	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	1 000 000,00	0,00	-1 000 000,00	-100,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	300,00	82 477,45	82 177,45	27 392,48
	Total	7 841 671 142,00	8 735 747 092,86	894 075 950,86	11,40

Tableau 4: Dépenses budget 2007 et compte 2007

Code	Classes des comptes	Budget 2007	Compte 2007	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	39 446 008,00	39 440 953,06	-5 054,94	-0,01
11	Salaires et charges sociales	1 498 713 003,00	1 467 893 266,70	-30 819 736,30	-2,06
12	Achat de biens non durables et de services	342 273 142,00	332 701 644,89	-9 571 497,11	-2,80
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21 454 100,00	20 112 586,50	-1 341 513,50	-6,25
21	Intérêts de la dette publique	30 178 000,00	30 178 000,00	0,00	0,00
23	Intérêts imputés en débit	800 100,00	579 701,11	-220 398,89	-27,55
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	7 677 310,00	6 700 301,45	-977 008,55	-12,73
31	Subventions d'exploitation	307 827 120,00	323 697 625,49	15 870 505,49	5,16
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	182 234 107,00	178 623 914,74	-3 610 192,26	-1,98
33	Transferts de revenus aux administrations privées	242 472 048,00	230 389 197,52	-12 082 850,48	-4,98
34	Transferts de revenus aux ménages	280 486 507,00	280 335 158,01	-151 348,99	-0,05
35	Transferts de revenus à l'étranger	95 410 271,00	97 179 730,46	1 769 459,46	1,85
36	Impôts indirects et „prélèvements“	100,00	0,00	-100,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	500 000,00	611 756,00	111 756,00	22,35
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	213 491 220,00	214 168 588,39	677 368,39	0,32
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2 706 835 797,00	2 760 451 010,83	53 615 213,83	1,98
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	105 217 522,00	103 230 898,04	-1 986 623,96	-1,89
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	55 164 131,00	55 837 463,62	673 332,62	1,22
51	Transferts de capitaux aux entreprises	79 903 448,00	85 233 630,64	5 330 182,64	6,67
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	10 221 469,00	4 710 680,78	-5 510 788,22	-53,91
53	Transferts de capitaux aux ménages	34 380 244,00	28 640 747,59	-5 739 496,41	-16,69
54	Transferts de capitaux à l'étranger	9 860 624,00	10 877 067,08	1 016 443,08	10,31
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1 115 521,00	1 412 857,89	297 336,89	26,65
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	39 087 468,00	33 990 486,70	-5 096 981,30	-13,04
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	5 130 000,00	14 474 614,49	9 344 614,49	182,16
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	16 563 000,00	50 835 772,27	34 272 772,27	206,92
72	Construction de bâtiments	8 289 238,00	19 405 458,02	11 116 220,02	134,10
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	95 735 300,00	76 602 383,60	-19 132 916,40	-19,99
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	65 369 232,00	57 507 745,90	-7 861 486,10	-12,03
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	41 800,00	15 040 980,00	14 999 180,00	35 883,21
83	Octrois de crédits aux ménages	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00

Code	Classes des comptes	Budget 2007	Compte 2007	Différence montant	Différence %
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	13 500 500,00	13 500 000,00	-500,00	0,00
91	Remboursement de la dette publique	5 000 000,00	55 000 000,00	50 000 000,00	1 000,00
93	Dotations de fonds de réserve	1 515 044 898,00	1 674 746 543,65	159 701 645,65	10,54
	Total	8 029 473 228,00	8 284 160 765,42	254 687 537,42	3,17

Tableau 5: Recettes compte 2006 et compte 2007

Code	Classes de comptes	Compte 2006	Compte 2007	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	4 094 637,18	3 893 966,34	-200 670,84	-4,90
11	Remboursements de dépenses de personnel	32 335 669,41	20 980 827,17	-11 354 842,24	-35,12
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	484 619,12	593 291,81	108 672,69	22,42
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2 176 887,54	2 368 734,13	191 846,59	8,81
16	Vente de biens non durables et de services	101 757 347,77	120 385 668,42	18 628 320,65	18,31
17	Vente de biens militaires durables	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Intérêts de créance	51 137 675,92	63 341 103,94	12 203 428,02	23,86
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	183 199 504,75	124 028 597,31	-59 170 907,44	-32,30
29	Intérêts imputés en crédit	875 774,67	1 460 843,66	585 068,99	66,81
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3 364 007,60	3 476 471,59	112 463,99	3,34
36	Impôts indirects et prélèvements	3 511 459 243,48	3 974 056 389,56	462 597 146,08	13,17
37	Impôts directs	3 955 442 507,53	4 294 160 982,68	338 718 475,15	8,56
38	Autres transferts de revenus	41 766 435,21	43 786 887,43	2 020 452,22	4,84
39	Transferts de revenus à l'étranger	8 862 960,39	8 238 501,27	-624 459,12	-7,05
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	1 538 805,32	874 857,28	-663 948,04	-43,15
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	18 162 266,46	12 635 087,48	-5 527 178,98	-30,43
56	Impôts en capital	46 809 788,13	46 408 610,47	-401 177,66	-0,86
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	35 501,93	27 588,43	-7 913,50	-22,29
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	2 702 087,89	589 249,64	-2 112 838,25	-78,19
59	Transferts en capital à l'étranger	884 496,18	1 625 397,26	740 901,08	83,77
76	Vente de terrains et bâtiments	818 451,59	12 366 162,44	11 547 710,85	1 410,92
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	449 374,92	365 397,10	-83 977,82	-18,69
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00

Code	Classes de comptes	Compte 2006	Compte 2007	Différence montant	Différence %
86	Remboursements de crédits par liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	423 510 549,25	0,00	-423 510 549,25	-100,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	82 477,45	82 477,45	0,00	0,00
Total		8 391 951 069,69	8 735 747 092,86	343 796 023,17	4,10

Tableau 6: Dépenses compte 2006 et compte 2007

Code	Classes de comptes	Compte 2006	Compte 2007	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	38 989 082,00	39 440 953,06	451 871,06	1,16
11	Salaires et charges sociales	1 396 738 259,07	1 467 893 266,70	71 155 007,63	5,09
12	Achat de biens non durables et de services	343 300 424,03	332 701 644,89	-10 598 779,14	-3,09
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21 742 638,17	20 112 586,50	-1 630 051,67	-7,50
21	Intérêts de la dette publique	26 840 000,00	30 178 000,00	3 338 000,00	12,44
23	Intérêts imputés en débit	554 631,83	579 701,11	25 069,28	4,52
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6 337 169,96	6 700 301,45	363 131,49	5,73
31	Subventions d'exploitation	287 860 266,46	323 697 625,49	35 837 359,03	12,45
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	175 105 411,91	178 623 914,74	3 518 502,83	2,01
33	Transferts de revenus aux administrations privées	243 289 566,38	230 389 197,52	-12 900 368,86	-5,30
34	Transferts de revenus aux ménages	264 209 439,08	280 335 158,01	16 125 718,93	6,10
35	Transferts de revenus à l'étranger	81 798 710,25	97 179 730,46	15 381 020,21	18,80
36	Impôts indirects et „prélèvements“	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	522 744,00	611 756,00	89 012,00	17,03
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	167 454 368,32	214 168 588,39	46 714 220,07	27,90
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2 664 319 080,83	2 760 451 010,83	96 131 930,00	3,61
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	118 705 187,79	103 230 898,04	-15 474 289,75	-13,04
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	52 340 187,95	55 837 463,62	3 497 275,67	6,68
51	Transferts de capitaux aux entreprises	51 568 562,36	85 233 630,64	33 665 068,28	65,28
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4 298 501,23	4 710 680,78	412 179,55	9,59
53	Transferts de capitaux aux ménages	34 802 633,54	28 640 747,59	-6 161 885,95	-17,71
54	Transferts de capitaux à l'étranger	7 268 864,60	10 877 067,08	3 608 202,48	49,64
61	Transferts en capital à l'administration centrale	500 000,00		-500 000,00	-100,00
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1 275 717,05	1 412 857,89	137 140,84	10,75
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	33 658 942,62	33 990 486,70	331 544,08	0,99

Code	Classes de comptes	Compte 2006	Compte 2007	Différence montant	Différence %
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	3 823 269,46	14 474 614,49	10 651 345,03	278,59
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	51 861 532,42	50 835 772,27	-1 025 760,15	-1,98
72	Construction de bâtiments	61 467 994,42	19 405 458,02	-42 062 536,40	-68,43
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	82 239 957,56	76 602 383,60	-5 637 573,96	-6,86
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	56 624 386,45	57 507 745,90	883 359,45	1,56
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	120 000 000,00	15 040 980,00	-104 959 020,00	-87,47
83	Octrois de crédits aux ménages	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	15 599 996,62	13 500 000,00	-2 099 996,62	-13,46
91	Remboursement de la dette publique	115 000 000,00	55 000 000,00	-60 000 000,00	-52,17
93	Dotations de fonds de réserve	1 610 041 435,74	1 674 746 543,65	64 705 107,91	4,02
	Total	8 140 188 962,10	8 284 160 765,42	143 971 803,32	1,77

1.3 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la situation financière des fonds spéciaux telle qu'elle se présente pour l'exercice 2007.

1.3.1 Situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2007. Il en ressort que les dépenses dépassent les recettes de quelque 8,13 millions d'euros.

Tableau 7: Evolution des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 1.1.2007	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2007
Fonds de la coopération au développement	13.613.927	167.182.561	167.630.780	166.271.267	14.973.440
Fonds d'équipement militaire	64.964.770	53.000.000	53.000.000	8.371.688	109.593.081
Fonds pour les monuments historiques	22.191.664	10.000.000	10.000.000	15.400.975	16.790.690
Fonds de réserve pour la crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	95.645.018	98.678.000	98.678.000	132.771.195	61.551.823
Fonds de pension	42.082	311.278.000	422.399.853	417.010.690	5.431.245
Fonds communal de dotation financière	0	408.495.678	627.722.678	627.722.678	0
Fonds de la pêche	383.310	71.060	71.060	110.565	343.806
Fonds cynégétique	586.483	32.028	32.028	0	618.511
Fonds pour la gestion de l'eau	63.061.215	15.000.000	15.000.000	50.990.546	27.070.669
Fonds des eaux frontalières	1.271.165	59.723	59.723	242.148	1.088.740
Fonds d'équipement sportif national	19.900.565	19.500.000	19.500.000	7.942.306	31.458.259
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	123.137.039	60.500.000	60.500.000	82.686.066	100.950.973
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	414.993	100	7.500	3.000	419.493

<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Avoirs au 1.1.2007</i>	<i>Alimentation budgétaire</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Avoirs au 31.12.2007</i>
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	53.912.861	6.500.000	6.500.000	17.987.187	42.425.675
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	162.195.022	34.748.961	34.748.961	49.159.198	147.784.785
Fonds de la chasse	2	308.487	308.628	308.471	159
Fonds pour la protection de l'environnement	44.124.490	7.000.000	7.000.000	12.843.983	38.280.507
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	11.978.685	10.000.000	71.054.420	6.308.036	76.725.070
Fonds pour l'emploi	80.154.385	165.471.060	349.611.705	374.900.081	54.866.009
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	14.948.251	27.000.000	34.436.702	37.774.844	11.610.109
Fonds d'investissements publics administratifs	119.814.647	46.000.000	49.558.218	79.099.924	90.272.941
Fonds d'investissements publics scolaires	210.432.376	42.000.000	42.000.000	72.547.101	179.885.274
Fonds des routes	73.808.602	10.000.000	110.324.215	110.360.841	73.771.976
Fonds du rail	169.255.319	152.452.000	317.937.603	273.585.625	213.607.297
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	35.954.687	5.000.000	5.000.000	2.818.516	38.136.170
Fonds pour la loi de garantie	77.957.384	57.000.000	75.064.038	56.153.043	96.868.379
Fonds pour la promotion touristique	1.281.878	7.450.000	7.450.000	7.623.480	1.108.397
Fonds pour la réforme communale	229.973	250.000	250.000	478.000	1.973
Fonds social culturel	3.972	540.000	540.000	539.914	4.058
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	0	55.000.000	55.000.000	37.501.523	17.498.477
Total	1.482.980.239	1.770.517.658	2.641.386.112	2.649.512.892	1.474.853.459

Différence entre recettes et dépenses:

-8.126.780

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une régression de 0,55% est à constater au courant de l'exercice 2007, à savoir:

- avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2007: 1.482.980.239 €
- avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2007: 1.474.853.459 €
- diminution des avoirs des fonds spéciaux: 8.126.780 €

Or, les projections des recettes et des dépenses du projet de budget 2007 tablaient sur une diminution de 53,72% des avoirs des fonds. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été légèrement moins prononcée que prévue en 2007.

La Cour tient à rappeler qu'au cours de l'exercice 2007, le produit des emprunts d'un montant total de 200 millions d'euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,03% pour atteindre quelque 1.275 millions d'euros.

Il est à noter que le projet de loi No 5789 relative à l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2006 prévoit des alimentations supplémentaires de 240 millions d'euros de six fonds spéciaux. Etant donné que la loi y relative n'a pas encore été votée, ces alimentations supplémentaires ne sont pas incluses dans les avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice.

Finalement, il en est de même des propositions gouvernementales en matière d'affectation de l'excédent de recettes de l'exercice 2007 de 450 millions d'euros.

1.3.1.1 Evolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

D'après les projets de budget de 2007 et 2008, les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2007 ont été les suivantes:

- recettes 2007 des fonds spéciaux (projet de budget 2007): 2.370.671.883 €
- recettes 2007 des fonds spéciaux (projet de budget 2008): 2.402.049.658 €
- recettes 2007 des fonds spéciaux (compte général 2007): 2.641.386.112 €

Il y a lieu de constater que les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2007 sont supérieures de 11,42% par rapport aux estimations du projet de budget 2007 et de 9,96% par rapport aux estimations du projet de budget 2008.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2007.

Tableau 8: Evolution des recettes des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Recettes 2007 (projet de budget 2007)	Recettes 2007 (compte général 2007)	Variation: Compte général 2007 – Projet de budget 2007	
			en Euros	en %
Fonds de la coopération au développement	145.123.000	167.630.780	22.507.780	15,51%
Fonds d'équipement militaire	33.000.000	53.000.000	20.000.000	60,61%
Fonds pour les monuments historiques	10.000.000	10.000.000	0	0,00%
Fonds de réserve pour la crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	48.678.000	98.678.000	50.000.000	102,72%
Fonds de pension	419.871.000	422.399.853	2.528.853	0,60%
Fonds communal de dotation financière	584.502.000	627.722.678	43.220.678	7,39%
Fonds de la pêche	71.060	71.060	0	0,00%
Fonds cynégétique	32.028	32.028	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	15.000.000	15.000.000	0	0,00%
Fonds des eaux frontalières	59.723	59.723	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	19.500.000	19.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	60.500.000	60.500.000	0	0,00%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	5.100	7.500	2.400	47,06%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	6.500.000	6.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	33.000.000	34.748.961	1.748.961	5,30%
Fonds de la chasse	308.487	308.628	141	0,05%
Fonds pour la protection de l'environnement	7.000.000	7.000.000	0	0,00%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	73.000.000	71.054.420	-1.945.580	-2,67%
Fonds pour l'emploi	350.670.000	349.611.705	-1.058.295	-0,30%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	31.994.497	34.436.702	2.442.205	7,63%
Fonds d'investissements publics administratifs	46.000.000	49.558.218	3.558.218	7,74%
Fonds d'investissements publics scolaires	42.000.000	42.000.000	0	0,00%
Fonds des routes	110.000.000	110.324.215	324.215	0,29%
Fonds du rail	252.082.000	317.937.603	65.855.603	26,12%

Désignation du Fonds	Recettes 2007 (projet de budget 2007)	Recettes 2007 (compte général 2007)	Variation: Compte général 2007 – Projet de budget 2007	
			en Euros	en %
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	5.000.000	5.000.000	0	0,00%
Fonds pour la loi de garantie	13.534.888	75.064.038	61.529.150	454,60%
Fonds pour la promotion touristique	7.450.000	7.450.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	250.000	250.000	0	0,00%
Fonds social culturel	540.000	540.000	0	0,00%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	55.000.000	55.000.000	0	0,00%
Total	2.370.671.883	2.641.386.112	270.714.229	11,42%

La différence entre les recettes des fonds spéciaux renseignées dans le projet de budget 2007 et le compte général 2007 se chiffre à 271 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement de la façon suivante:

- Prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant des dépassements de 206 millions d'euros des crédits non limitatifs d'alimentation des fonds spéciaux suivants:
 - Fonds de la dette publique: 50,00 millions d'euros;
 - Fonds du rail: 50,00 millions d'euros;
 - Fonds pour la loi de garantie: 50,00 millions d'euros;
 - Fonds de la coopération au développement: 21,18 millions d'euros;
 - Fonds d'équipement militaire: 20,00 millions d'euros;
 - Fonds communal de dotation financière: 8,02 millions d'euros;
 - Fonds pour l'emploi: 4,77 millions d'euros;
 - Fonds de pension: 2,14 millions d'euros.
- Prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant de transferts de crédits sur les crédits d'alimentation des fonds spéciaux de 2,63 millions d'euros pour le Fonds de la coopération au développement et le Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières.

1.3.1.2 Evolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2007 et 2008 contiennent également des projections concernant les dépenses annuelles des fonds spéciaux pour l'exercice 2007, à savoir:

- dépenses 2007 des fonds spéciaux (projet de budget 2007): 2.960.211.682 €
- dépenses 2007 des fonds spéciaux (projet de budget 2008): 2.815.103.037 €
- dépenses 2007 des fonds spéciaux (compte général 2007): 2.649.512.892 €

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue, la variation des dépenses entre le projet de budget 2007 et le compte général 2007 étant de - 10,50%.

Le tableau ci-après représente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2007.

Tableau 9: Evolution des dépenses des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Dépenses 2007 (projet de budget 2007)	Dépenses 2007 (compte général 2007)	Variation: Compte général 2007– Projet de budget 2007	
			en Euros	en %
Fonds de la coopération au développement	145.123.000	166.271.267	21.148.267	14,57%
Fonds d'équipement militaire	59.548.432	8.371.688	-51.176.744	-85,94%
Fonds pour les monuments historiques	21.910.500	15.400.975	-6.509.526	-29,71%
Fonds de réserve pour la crise	0	0	0	0,00%
Fonds de la dette publique	138.276.536	132.771.195	-5.505.341	-3,98%
Fonds de pension	419.871.000	417.010.690	-2.860.310	-0,68%
Fonds communal de dotation financière	584.502.000	627.722.678	43.220.678	7,39%
Fonds de la pêche	208.000	110.565	-97.435	-46,84%
Fonds cynégétique	0	0	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	50.000.000	50.990.546	990.546	1,98%
Fonds des eaux frontalières	126.000	242.148	116.148	92,18%
Fonds d'équipement sportif national	24.000.000	7.942.306	-16.057.694	-66,91%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	90.000.000	82.686.066	-7.313.934	-8,13%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	35.000	3.000	-32.000	-91,43%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	32.109.931	17.987.187	-14.122.744	-43,98%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	60.807.191	49.159.198	-11.647.993	-19,16%
Fonds de la chasse	308.000	308.471	471	0,15%
Fonds pour la protection de l'environnement	28.346.487	12.843.983	-15.502.504	-54,69%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	73.785.000	6.308.036	-67.476.964	-91,45%
Fonds pour l'emploi	401.902.600	374.900.081	-27.002.519	-6,72%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	44.722.626	37.774.844	-6.947.782	-15,54%
Fonds d'investissements publics administratifs	106.625.794	79.099.924	-27.525.870	-25,82%
Fonds d'investissements publics scolaires	121.064.552	72.547.101	-48.517.451	-40,08%
Fonds des routes	130.437.000	110.360.841	-20.076.159	-15,39%
Fonds du rail	308.995.000	273.585.625	-35.409.375	-11,46%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	1.000.000	2.818.516	1.818.516	181,85%
Fonds pour la loi de garantie	53.741.433	56.153.043	2.411.610	4,49%
Fonds pour la promotion touristique	7.515.600	7.623.480	107.880	1,44%
Fonds pour la réforme communale	250.000	478.000	228.000	91,20%
Fonds social culturel	0	539.914	539.914	0,00%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	55.000.000	37.501.523	-17.498.477	-31,82%
Total	2.960.211.682	2.649.512.892	-310.698.790	-10,50%

1.3.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP

Au niveau des dépenses et des recettes, la Cour n'a pas constaté de discordance entre le compte général et les données du logiciel SAP. Par contre, à la date du 1er janvier 2007, il existe des différences concernant les avoirs de cinq fonds spéciaux, à savoir:

Tableau 10: Incohérences des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 1.1.2007		Différence	Commentaire
	Source			
	Cpte général	SAP		
Fonds pour les monuments historiques	22.191.664,04	22.188.406,71	3.257,33	Report des avoirs 2002 à 2003 + 2004 à 2005 + 2005 à 2006
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	123.137.039,12	123.135.479,12	1.560,00	Report des avoirs 2004 à 2005
Fonds des routes	73.808.602,30	73.819.200,14	10.597,84	Report des avoirs 2002 à 2003
Fonds social culturel	3.971,61	0,00	3.971,61	Report des avoirs 2004 à 2005
Fonds des pensions	42.081,93	19.933,86	22.148,07	Report des avoirs 2005 à 2006

Les problèmes relevés résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant.

Les problèmes de report concernant les Fonds pour les monuments historiques et Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales ont déjà été signalés dans les rapports de la Cour concernant les comptes généraux de 2004 à 2006. Par ailleurs, la situation du Fonds social culturel a déjà été évoquée dans les rapports de la Cour concernant le compte général de 2005 et 2006.

La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007.

1.4 L'exécution du budget des dépenses

Les chiffres repris dans le présent chapitre ont été communiqués par la Direction du contrôle financier (DCF), qui assure le contrôle a priori des dépenses de l'Etat en vertu notamment de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Au cours de l'exercice budgétaire 2007, les contrôleurs financiers ont validé 221.276 opérations, dont 30.865 engagements et 189.021 ordonnances (total: 219.886 contre 229.437 en 2006) et 1.390 modifications de budget. Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est plus élevé; pour l'exercice 2007, il s'élève au total à 446.841 paiements (453.194 paiements en 2006) représentant un montant ordonnancé de 15.478.610.322 euros (14.782.104.218 euros en 2006).

Ce montant dépasse à première vue significativement le total du budget voté. Or, le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

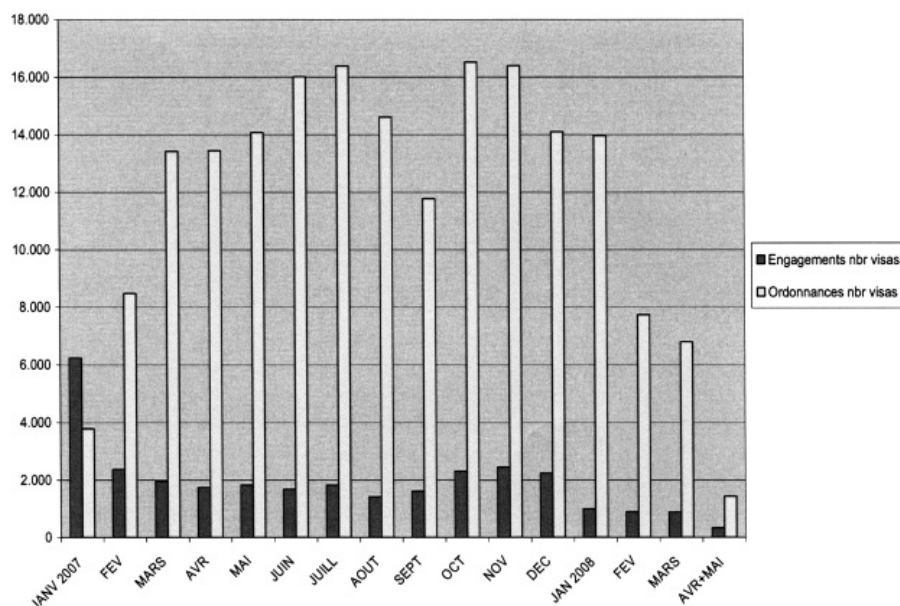
Le total du montant engagé au cours de l'exercice 2007 s'élève à 29.059.435.155 euros (25.987.520.475 euros en 2006). Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer le disponible à engager de 33% d'office et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor et du Budget, de tout montant qui leur semble justifié.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent un aperçu du nombre des engagements et des ordonnances émis au cours des différents mois de l'exercice, y compris ceux de la période complémentaire.

Tableau 11: Engagements et ordonnances – nombre de visas et de pièces

Mois	Engagements			Ordonnances		
	Nbre visas	Nbre pièces	Montant engagements	Nbre visas	Nbre pièces	Montant ordonnances
Budget 2007						
Janvier 2007	6.247	6.841	10.690.905.789	3.789	9.274	1.477.929.224
Février	2.375	2.746	2.712.119.551	8.474	20.149	467.453.126
Mars	1.951	2.615	937.492.278	13.431	34.715	756.856.456
Avril	1.745	2.405	708.543.794	13.455	31.335	648.452.299
Mai	1.836	2.172	789.259.345	14.082	33.183	571.401.379
Juin	1.688	1.981	465.634.056	16.016	36.825	848.341.548
Juillet	1.836	2.117	653.885.884	16.391	35.282	954.981.965
Août	1.422	1.704	205.030.908	14.623	37.307	513.153.450
Septembre	1.620	1.958	212.799.328	11.779	26.761	773.049.157
Octobre	2.318	2.687	511.578.514	16.528	38.570	681.103.648
Novembre	2.456	3.193	471.367.905	16.397	36.943	861.711.468
Décembre	2.242	2.445	786.126.354	14.111	32.325	544.689.273
Janvier 2008	1.002	1.151	1.425.917.844	13.974	30.265	679.005.974
Février	896	986	1.301.504.471	7.735	18.447	791.702.606
Mars	888	1.001	4.569.626.357	6.789	22.842	3.085.379.166
Avril	343	346	2.617.642.777	1.446	2.617	1.786.961.038
Mai				1	1	36.438.545
Total	30.865	36.348	29.059.435.155	189.021	446.841	15.478.610.322

Graphique 12: Nombre d'engagements et d'ordonnances



Les tableaux qui suivent renseignent sur le total du nombre de pièces et des montants engagés, voire ordonnancés après la clôture légale de l'exercice 2007, qui est fixée au 31 décembre 2007 pour les engagements et, en principe, au 31 mars 2008 pour les ordonnancements.

Selon la DCF, les opérations en matière d'engagement concernent des modifications d'engagements autorisés avant le 31 décembre 2007. Ces modifications seraient nécessaires pour permettre à l'ordonnateur d'ajuster l'engagement au montant de la créance à payer.

La saisie d'un nouvel engagement au-delà du 31 décembre 2007 est par contre subordonnée à une demande écrite auprès du ministre du Trésor et du Budget, qui de cas en cas autorise la saisie des engagements en question.

Notons que la loi budgétaire pour l'exercice 2007 a prévu à son article 44 une disposition visant à prolonger au titre de l'exercice 2007 la période complémentaire d'un mois. Ainsi, par dérogation à l'article 9 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 mars de l'année suivante. Les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Tableau 13: Montants engagés de janvier à avril 2008

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces engagées (36.348)	Montants engagés	% par rapport au montant total engagements (29.059.435.155)
Janvier	1.151	3,17%	1.425.917.844	4,91%
Février	986	2,71%	1.301.504.471	4,48%
Mars	1.001	2,75%	4.569.626.357	15,72%
Avril	346	0,95%	2.617.642.777	9,01%
Total	3.484	9,58%	9.914.691.449	34,12%

Tableau 14: Montants ordonnancés en avril et mai 2008

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces ordonnancées (446.841)	Montants ordonnancés	% par rapport au montant total ordonnances (15.478.610.322)
Avril et Mai	2.618	0,59%	1.823.399.583	11,78%

Aux termes de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le contrôleur financier est appelé à procéder à un contrôle de l'engagement et de l'ordonnement de toutes les dépenses ayant pour objet de constater:

- la disponibilité des crédits;
- l'exactitude de l'imputation budgétaire et comptable;
- la conformité de la dépense aux lois, règlements, conventions et décisions gouvernementales ou ministérielles afférentes;
- la régularité des pièces justificatives;
- l'exécution correcte des contrôles internes par l'administration et le respect des procédures.

D'après l'article 55 (2) de la même loi, le contrôleur financier refuse son visa à l'égard d'une proposition d'engagement si à son avis les conditions prévues à l'article 24 ne sont pas remplies.

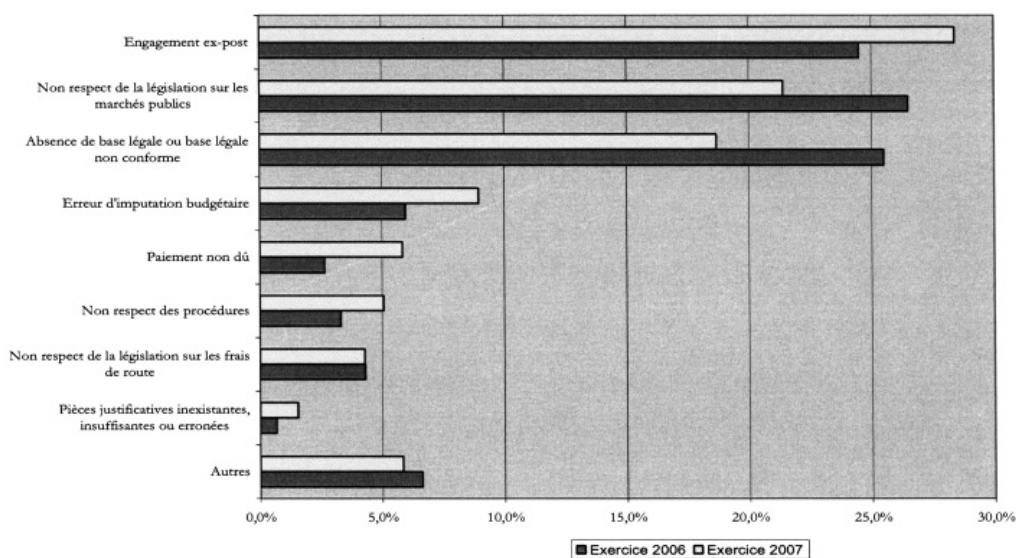
Au cours de l'exercice budgétaire 2007, l'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par 257 refus de visa (302 refus de visa en 2006). Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 51 refus ont été réitérés par la DCF (56 refus réitérés en 2006). Finalement, 33 décisions de passer outre au refus de visa ont été prises par arrêtés motivés des ministres des départements ordonnateurs (31 décisions de passer outre en 2006).

La répartition des refus de visa en fonction du motif du refus est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau 15: Refus de visa en fonction du motif de refus

Motif de refus de visa	Exercice 2006		Exercice 2007	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Engagement ex post	74	24,5%	73	28,4%
Non-respect de la législation sur les marchés publics	80	26,5%	55	21,4%
Absence de base légale ou base légale non conforme	77	25,5%	48	18,7%
Erreur d'imputation budgétaire	18	6,0%	23	8,9%
Paiement non dû	8	2,6%	15	5,8%
Non-respect des procédures	10	3,3%	13	5,1%
Non-respect de la législation sur les frais de route	13	4,3%	11	4,3%
Pièces justificatives inexistantes, insuffisantes ou erronées	2	0,7%	4	1,6%
Autres	20	6,6%	15	5,8%
Total	302	100,0%	257	100,0%

Graphique 16: Refus de visa – répartition en%



Lorsqu'en cas de refus de visa, l'ordonnateur veut maintenir la proposition d'engagement ou l'ordonnance de paiement, il transmet ses observations au contrôleur financier qui accorde ou refuse son visa dans un délai de six jours ouvrables à partir du jour de la réception de ces observations. Si le contrôleur financier réitère son refus, le ministre du département ordonnateur peut, par un arrêté motivé, passer outre au refus de visa.

Le tableau ci-après reprend par ministère le nombre de premiers refus, de deuxièmes refus et de décisions de passer outre aux refus de visa. A noter que les décisions de passer outre relatives aux rémunérations du personnel de l'Etat ont été prises par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative (parfois conjointement avec le ministre ordonnateur).

Tableau 17: Refus de visa par ministère

Ministère		1er refus	2ème refus	Passer outre	dont dépenses personnel
00	Etat	24	0	0	0
01	Affaires étrangères et Immigration	30	7	4	0
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	32	13	1	0
04/05/06	Finances, Trésor et Budget	10	1	1	1
07	Justice	15	2	0	0
08	Fonction publique et Réforme administrative	3	0	0	0
09	Intérieur et Aménagement du territoire	2	0	0	0
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	24	7	4	3
12/13	Famille et Intégration	18	2	2	2
14	Santé	5	0	0	0
15	Environnement	8	1	1	1
16	Travail et Emploi	21	4	9	0
17/18	Sécurité sociale	1	0	0	0
19	Agriculture, Viticulture et Développement rural	16	2	1	0
20	Economie et Commerce extérieur	3	0	0	0
22	Travaux publics	38	8	6	3
23	Transports	3	0	0	0
	Plusieurs	4	4	4	4
Total		257	51	33	14

Au cours de l'exercice 2007, les ordonnateurs ont recouru à 33 reprises à la possibilité de passer outre au refus de visa et ce pour les dépenses ci-après:

Tableau 18: Refus de visa ayant fait l'objet d'une décision de passer outre

Rémunérations du personnel de l'Etat	14
Engagements ex-post	6
Fonds pour l'emploi	5
Marchés publics	4
Fonds d'orientation économique & sociale agricole	1
Fonds pour les monuments historiques	1
Heures supplémentaires	1
Autres	1
Total	33

Bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer outre au refus de visa, il reste à noter que 39 dossiers de l'exercice budgétaire 2007 n'ont pas été clôturés au 1er juillet 2008.

Tableau 19: Dossiers non clôturés

<i>Ministère</i>		<i>Dossiers non clôturés</i>
00	Etat	3
01	Affaires étrangères et Immigration	4
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	5
04/05	Finances	2
07	Justice	1
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	2
12/13	Famille et Intégration	4
15	Environnement	1
16	Travail et Emploi	6
19	Agriculture, Viticulture et Développement Rural	2
20	Economie et Commerce extérieur	1
22	Travaux publics	7
23	Transports	1
Total		39

Il reste finalement à signaler qu'en cas de dossier incomplet (pièce manquante, défaut de signature, erreur matérielle, etc.), le contrôleur financier, plutôt que d'émettre un refus de visa, retourne le dossier à l'ordonnateur, accompagné d'une observation appropriée. D'après les informations de la DCF, le nombre de dossiers retournés en 2007 pour les dépenses autres que de personnel s'élève à 4.152 unités (1.1.2007 au 31.1.2008).

2. Considérations particulières

2.1 Les transferts de crédits

En vertu de la règle de la spécialité budgétaire, les crédits prévus par la loi budgétaire doivent être affectés à une dépense déterminée. Chaque crédit est une autorisation de dépense pour un objet et un montant déterminés dont l'excédent inutilisé à la fin de l'exercice devrait tomber en économie.

L'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat déroge toutefois à ce principe en autorisant l'ordonnateur à effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section. Il fixe de même les règles et les conditions à observer en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

Pour l'exercice budgétaire 2007, le montant des majorations de crédit par voie de transfert s'élève à 12.555.750,04 euros. Le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert s'élève à 11.220.676,23 euros.

Toujours selon les dispositions de l'article 18, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des Députés.

A ce sujet, la Cour a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 474 arrêtés de transferts. Dans 37 cas, les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Ces arrêtés de transfert se limitaient souvent à indiquer une insuffisance de crédit sans aucune autre justification supplémentaire. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

Le tableau suivant fait une ventilation des arrêtés de transfert par ministère.

Tableau 20: Les transferts de crédits – Motivation insuffisante

<i>Ministère</i>	<i>Nombre total des arrêtés de transferts</i>	<i>Motivation insuffisante</i>
Ministère d'Etat	25	0
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	32	1
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	56	1
Ministère de la Justice	41	0
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative	9	0
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	49	28
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	51	0
Ministère de la Famille et de l'Intégration	27	3
Ministère de la Santé	47	2
Ministère de l'Environnement	31	0
Ministère de la Sécurité sociale	19	0
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	29	2
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	17	0
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	10	0
Ministère des Travaux publics	18	0
Ministère des Transports	13	0
Total	474	37

Pour illustrer la portée des opérations de transfert effectuées en 2007, la Cour présente en annexe quatre tableaux qui renseignent sur:

- les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert;
- les articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts égaux ou supérieurs à 25.000 euros;
- les crédits sous-estimés;
- les crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté.

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de six ans (comptes généraux 2002 à 2007). Elle a pu se rendre compte que, dans très peu de cas, les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur cinq exercices (voir tableaux ci-dessous). La Cour recommande de reconsidérer l'évaluation de ces crédits pour les exercices budgétaires à venir.

Tableau 21: Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente
exercices 2002 à 2007

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS						
Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques						
2002	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	195 000	50 000,00	243 998,01	48 998,01
2003	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	219 300	114 000,00	333 169,81	113 869,81
2004	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	290 505	120 000,00	409 497,82	118 992,82
10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE*						
Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques						
2005	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	463 505	71 197,00	534 510,06	71 005,06
2006	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	600.000	68.000,00	667.634,36	67.634,36
2007	10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	630.000	132.500,00	762.128,02	132.128,02

* Arrêté grand-ducal du 7 août 2004 portant constitution des ministères.

Tableau 22: Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2002 à 2007

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE						
Section 08.3 – Institut National de l'Administration Publique						
2002	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	152 310	-43 000,00	96 741,27	55 568,73
2003	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	179 680	-56 000,00	121 867,64	57 812,36
2004	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	179 390	-53 000,00	103 299,93	76 090,07
2005	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176 635	-53 000,00	114 034,00	62 601,00
2006	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176.635	-55.000,00	101.366,31	75.286,69
2007	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176.635	-53.050,00	113.910,05	62.724,95

2.2 Les crédits non limitatifs

De manière générale, les crédits budgétaires ont un caractère limitatif et ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

L'article 16 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise toutefois que les articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Le montant total des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs de l'exercice 2007 s'élève à 515.472.052,24 euros dont 234.918.410,24 euros pour le budget des dépenses courantes et 280.553.642 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant total des liquidations effectuées sur base de ces autorisations de dépassement de crédits non limitatifs s'élève à 475.794.992,26 euros dont 210.464.822,34 euros pour le budget des dépenses courantes et 265.330.169,92 euros pour le budget des dépenses en capital.

<i>Budget</i>	<i>Autorisations</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
• des dépenses courantes	234.918.410,24	210.464.822,34
• des dépenses en capital	280.553.642,00	265.330.169,92
Total	515.472.052,24	475.794.992,26

Le montant des liquidations à charge du budget des dépenses courantes et regroupées dans la classification administrative sous le code économique 11 „salaires et charges sociales“ s'élève à 34.053.818,87 euros. Pour l'ensemble des autres opérations du budget des dépenses courantes, le montant des liquidations s'élève à 176.411.003,47 euros.

Au niveau du budget des dépenses en capital, 87,53% du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent les dix articles suivants:

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Paiements effectifs</i>	<i>Dépassements utilisés</i>
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	5 000 000	55 000 000,00	50 000 000,00
52.5.93.003	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif)	7 000 000	57 000 000,00	50 000 000,00
53.3.93.000	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000 000	60 000 000,00	50 000 000,00
35.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8 000 000	29 164 594,93	21 164 594,93
31.5.93.000	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33 000 000	53 000 000,00	20 000 000,00
35.0.71.051	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000 000	19 500 000,00	14 500 000,00
30.8.51.050	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17 000 000	28 501 000,00	11 501 000,00

Article	Libellé	Crédit voté	Paiements effectifs	Dépassements utilisés
52.3.72.023	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600 000	10 652 061,97	10 052 061,97
40.5.64.000	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 130 000	14 474 614,49	9 344 614,49
50.0.81.030	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31 000	9 030 980,00	8 999 980,00

La Cour a analysé pour l'exercice 2007 les crédits budgétaires qui ont été dépassés de plus de 50% (voir tableau en annexe). Le contrôle de la Cour n'a pas relevé d'erreurs significatives quant à l'application des dispositions légales en vigueur.

2.3 Les marchés publics

Le cadre législatif sur les marchés publics pour compte de l'Etat en vigueur depuis le 1er septembre 2003 comporte:

1. la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics;
2. le règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale du 13 décembre 1988;
3. le règlement grand-ducal du 8 juillet 2003 portant institution de cahiers spéciaux des charges standardisés en matière de marchés publics.

Selon les données statistiques de la DCF, l'Etat a passé, pendant l'exercice 2007, un total de 1.152 marchés pour un montant de 549,4 millions d'euros. En comparaison, l'Etat avait passé, pendant l'exercice 2006, un total de 1.181 marchés pour un montant de 514,9 millions d'euros. Sur le total des 1.152 marchés passés en 2007, 461 marchés (40%) ont fait l'objet d'une soumission publique tant au niveau national qu'euro-péen, représentant, en termes de valeur, 377,4 millions d'euros (60%). La part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés, qui constituent les dérogations à la règle générale, se chiffre à 60% (Livres I et II) et représente 31,3% de la valeur totale de l'ensemble des marchés conclus.

Les deux tableaux suivants ne tiennent pas compte des marchés annulés au cours de la période concernée.

Tableau 23: Marchés publics – Ventilation par type de marché

Type de marché	Nombre	en %	Montant en euros	en %
Soumissions publiques				
Livre I	311		205.001.638	
Livre II	150		172.438.315	
	461	40,0	377.439.953	68,7
Soumissions restreintes				
Livre I: Avec publication d'avis	2		1.392.683	
Livre I: Sans publication d'avis	20		2.265.913	
Livre II	1		4.286.446	
	23	2,0	7.945.042	1,4

Type de marché	Nombre	en %	Montant en euros	en %
Marchés négociés				
Livre I	599		103.724.872	
Livre II: Avec publication	14		9.004.623	
Livre II: Sans publication	55		51.242.094	
	668	58,0	163.971.589	29,9
Total	1.152	100,0	549.356.584	100,0

Le tableau ci-après répartit le nombre total des marchés conclus suivant les trois types de procédures (Livres I et II) et les départements ministériels dont ils sont issus.

Tableau 24: Marchés publics – Ventilation par ministère

Ministère	Soumissions publiques		Soumissions restreintes			Marchés négociés			Total
	Livre I	Livre II	Livre I		Livre II	Livre I	Livre II		
			Avec public. d'avis	Sans			Avec public.	Sans	
Etat									
Nombre:	2					23			25
Montant:	270.365					2.639.172			2.909.537
Affaires étrangères et Immigration									
Nombre:	21	1		1		27		2	52
Montant:	2.309.680	20.000		33.703		3.980.877		3.537.406	9.881.666
Culture, Enseignement supérieur et Recherche									
Nombre:	10			1		42			53
Montant:	3.182.584			105.107		4.163.971			7.451.662
Finances									
Nombre:	7					8		1	16
Montant:	334.788					2.388.514		2.820.000	5.543.302
Finances: Trésor et Budget									
Nombre:	1					17		5	23
Montant:	66.355					1.415.404		5.073.017	6.554.776
Justice									
Nombre:	28					26		1	55
Montant:	7.207.932					3.974.889		700.000	11.882.821
Fonction publique et Réforme administrative									
Nombre:	22	10	1			69		7	109
Montant:	80.372.500	4.224.336	321.760			13.340.050		6.932.366	105.191.012
Intérieur et Aménagement du territoire									
Nombre:	10			1		9			20
Montant:	1.741.070			28.985		1.394.685			3.164.740
Education nationale et Formation professionnelle									
Nombre:	11			5		24			40
Montant:	1.200.728			444.842		2.011.605			3.657.175
Famille et Intégration									
Nombre:	1					4			5
Montant:	411.094					323.008			734.102

Ministère	Soumissions publiques		Soumissions restreintes			Marchés négociés			Total
	Livre I	Livre II	Livre I		Livre II	Livre I	Livre II		
			Avec public. d'avis	Sans			Avec public.	Sans	
Santé									
Nombre:	7	1				17		1	26
Montant:	1.875.994	185.689				3.851.003		640.000	6.552.686
Environnement									
Nombre:	1			1		27		1	30
Montant:	162.800			407.089		5.289.919		660.000	6.519.808
Travail et Emploi									
Nombre:	3					13		1	17
Montant:	390.927					2.088.248		213.568	2.692.743
Sécurité sociale									
Nombre:						11			11
Montant:						8.403.538			8.403.538
Agriculture, Viticulture et Développement rural									
Nombre:	8					25		2	35
Montant:	429.006					2.191.704		572.500	3.193.210
Economie et Commerce extérieur									
Nombre:	1			9		45			55
Montant:	171.514			724.826		6.817.163			7.713.503
Classes moyennes, Tourisme et Logement									
Nombre:						8			8
Montant:						1.633.004			1.633.004
Travaux publics									
Nombre:	168	138	1	2	1	165	14	34	523
Montant:	100.147.430	168.008.290	1.070.923	521.361	4.286.446	32.754.665	9.004.623	30.093.237	345.886.975
Transports									
Nombre:	9					35			44
Montant:	4.623.778					4.903.023			9.526.801
Egalité des chances									
Nombre:	1					4			5
Montant:	103.093					160.430			263.523
Total:	311	150	2	20	1	599	14	55	1.152
	205.001.638	172.438.315	1.392.683	2.265.913	4.286.446	103.724.872	9.004.623	51.242.094	549.356.584

2.4. Les comptables extraordinaires

Les articles 68 à 73 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat traitent des comptables extraordinaires de l'Etat qui sont nommés par le ministre ayant le budget dans ses attributions sur proposition du ministre ordonnateur. Cette décision fixe la durée du mandat, les modalités de la comptabilité et du contrôle périodique par le contrôleur financier et par la Trésorerie de l'Etat, la nature des dépenses à effectuer ainsi que le montant maximum des fonds à mettre à la disposition de chaque comptable extraordinaire, de même que les catégories de recettes à recouvrer. Il leur est confié d'effectuer des recettes et des dépenses déterminées au nom et pour le compte de l'Etat.

Le législateur a prévu de procéder de cette manière lorsque le recours à la procédure normale en matière d'exécution des recettes et des dépenses s'avère trop compliqué ou trop lent. Les comptes

rendus par le comptable extraordinaire à l'ordonnateur ainsi que les observations y afférentes de ce dernier sont communiqués au contrôleur financier après la clôture de l'exercice concerné. Celui-ci en fait rapport au ministre ayant le budget dans ses attributions.

L'article 91 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat charge la Trésorerie de l'Etat du contrôle de la comptabilité des comptes extraordinaires de l'Etat.

Pour l'exercice 2007, par dérogation à l'article 73(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire doit rendre compte à l'ordonnateur de l'emploi de ses fonds au plus tard pour le dernier jour du mois de février de l'année qui suit l'exercice auquel se rapporte son compte (article 44 de la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007).

Par lettre circulaire du 11 janvier 2007, le ministre du Trésor et du Budget informe les départements ministériels que la procédure de contrôle des décomptes des comptes extraordinaires est changée en ce sens que la Trésorerie de l'Etat effectue son contrôle avant celui de la Direction du contrôle financier. Ainsi, l'ordonnateur doit transmettre à la Trésorerie de l'Etat les décomptes des comptes extraordinaires pour le 15 avril au plus tard de l'exercice suivant l'allocation de crédits.

La Trésorerie de l'Etat effectue un contrôle qui consiste dans la vérification de la conformité du résultat avec les soldes des comptes bancaires et de l'encaisse du comptable extraordinaire en fin d'exercice et établit un bilan de contrôle au 31 décembre de l'exercice concerné. Il importe de noter que la Trésorerie de l'Etat n'effectue son contrôle qu'au moment où l'intégralité des décomptes lui sont communiqués par l'ordonnateur.

Une fois le contrôle terminé, la Trésorerie saisit, entre autres, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur dans la base de données de la Direction du contrôle financier et transmet le décompte au contrôleur financier avec ses observations éventuelles.

De son côté, le contrôleur financier effectue un contrôle portant sur la légalité et la régularité des opérations et des pièces justificatives renseignées par le décompte. Après avoir terminé son contrôle, le contrôleur financier transmet en vertu de l'article 73(3) le décompte accompagné de ses observations au ministre ayant le budget dans ses attributions en vue d'accorder la décharge au comptable extraordinaire. Sur base du résultat des deux contrôles précités, le ministre visé prend la décision quant à la décharge à accorder au comptable extraordinaire.

Pour optimiser le contrôle des crédits alloués aux comptes extraordinaires, le contrôleur financier dispose depuis 2001 d'une base de données. Cette base de données enregistre, en principe, pour chaque comptable extraordinaire par exercice et par article budgétaires les dotations dont il a bénéficié, la date à laquelle il a rendu compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition, les formulaires récapitulatifs du décompte rendu sous format PDF, la date du versement du solde à la Trésorerie de l'Etat, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur à la Trésorerie de l'Etat, les observations et le bilan de contrôle de cette dernière, la date de la transmission du décompte au contrôleur financier, la date des observations de ce dernier ainsi que les observations en question (accord, accord avec observations et refus) et, le cas échéant, la date de la décharge du ministre du Trésor et du Budget.

L'analyse de cette base de données fait ressortir que toutes les données saisies ne sont pas soumises à une procédure de contrôle tendant à détecter les erreurs et omissions éventuelles. En outre, certains champs ne sont pas à remplir impérativement par respectivement le contrôleur financier et la Trésorerie de l'Etat. Ainsi, la date de transmission par l'ordonnateur du décompte ne figure pas parmi les champs obligatoires et, de ce fait, ce champ n'est pas systématiquement rempli.

Or, cette donnée s'avère indispensable pour vérifier notamment le respect des dispositions de l'article 73(2) concernant le délai de transmission du décompte par l'ordonnateur au contrôleur financier, voire à la Trésorerie de l'Etat.

Dans l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, les informations disponibles pour se prononcer sur le respect du délai inscrit à l'article 73(2) sont incomplètes. Les informations disponibles au 31 juillet 2008 pour l'exercice 2007 permettent au plus de constater que la majorité des décomptes ne sont pas transmis par l'ordonnateur au 15 avril (cf. tableau 27) et qu'une partie de ceux présentés au contrôle sont transmis en dehors du délai légal.

Pour améliorer la qualité de la base de données et disposer d'informations fiables, la Cour recommande de rendre le champ en question obligatoire et de mettre en place une procédure de contrôle des données saisies.

Les chiffres et les tableaux ci-après renseignent sur une situation arrêtée par la Cour au 31 juillet 2008 sur base des données fournies par la Direction du contrôle financier.

Le tableau qui suit reprend le nombre de comptes non transmis aux contrôleurs financiers entre 2001 et 2007.

Tableau 25: Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001 à 2007

<i>Exercice</i>	<i>Nombre de comptables</i>	<i>Nombre de comptes</i>	<i>Nombre de crédits</i>	<i>Montants en euros</i>
2001	2	2	7	152.718
2002	11	21	43	841.738
2003	8	11	16	3.497.508
2004	10	17	32	7.087.221
2005	11	91	283	4.321.428
2006	10	27	79	3.055.708
2007	46	512	1.246	22.532.797
Total	98	681	1.706	41.489.118

N. B.: Ce tableau reprend uniquement les comptes de dépenses.

La répartition sur les différents ministères s'agence de la manière suivante:

*Tableau 26: Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001-2007
ventilation par ministère*

<i>Ministère</i>	<i>Nombre comptables</i>	<i>Nombre comptes</i>	<i>Nombre crédits</i>	<i>Montants en euros</i>
Affaires étrangères et Immigration	80	661	1.655	23.877.920
Finances: Trésor et Budget	3	4	4	9.408.593
Santé	1	1	12	5.070.000
Travaux publics	4	4	5	2.205.597
Economie et Commerce extérieur	3	4	11	458.850
Justice	2	2	13	263.958
Etat	2	2	2	152.000
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	3	3	4	52.200
Total	98	681	1.706	41.489.118

N.B.: Ce tableau reprend uniquement les comptes de dépenses.

Conformément aux dispositions de l'article 73(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999, le contrôleur financier transmet ses observations au ministre du Trésor et du Budget afin d'accorder la décharge au comptable extraordinaire. Pour les cas mentionnés ci-dessous sous la rubrique „refus“, le compte a été retourné avec les observations du contrôleur financier et de la Trésorerie à l'ordonnateur afin que ce dernier puisse prendre position et, le cas échéant, compléter le dossier.

La situation des comptes des comptables extraordinaires au regard des contrôles effectués par les contrôleurs financiers en vertu des dispositions de l'article 73(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 pour les exercices 2005 à 2007 est la suivante:

Tableau 27: Etat des comptes des comptables extraordinaires pour les exercices 2005 à 2007

	2005	2006	2007
Comptes de comptables extraordinaires			
• comptables des missions diplomatiques	577	439	618
• comptables des missions diplomatiques pour compte d'autres départements (Etat, Travaux publics, Finances, Economie)	7	6	8
• autres comptables	117	123	114
	701	568	740
Comptes rendus transmis aux contrôleurs financiers			
• comptes transmis	608	530	207
• comptes non transmis	93	38	533
	701	568	740
Excédents de recettes			
• excédents versés à la Trésorerie	405	114	91
• excédents non versés à la Trésorerie	296	454	649
	701	568	740
Contrôles effectués par la DCF			
• comptes non traités	407	431	659
• accord sans observations	171	96	56
• accord avec observations	112	40	23
• refus	11	1	2
	701	568	740
Décharges aux comptables			
• décharges accordées	270	135	74
• décharges non encore accordées	431	433	666
	701	568	740

N. B.: Ce tableau renseigne sur l'intégralité des comptes, y compris les comptes de recettes et les comptes nuls.

La répartition pour l'exercice 2007 sur les différents départements ministériels se présente comme suit:

Tableau 28: Comptes par département ministériel en 2007

Département ministériel	Nombre de comptes
Affaires étrangères et Immigration	625
Classes moyennes, Tourisme et Logement	25
Famille et Intégration	15
Economie et Commerce extérieur	12
Education nationale et Formation professionnelle	12
Justice	11
Travail et Emploi	10
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	6
Finances	5

<i>Département ministériel</i>	<i>Nombre de comptes</i>
Transports	5
Agriculture, Viticulture et Développement rural	3
Finances: Trésor et Budget	3
Santé	3
Travaux publics	2
Etat	1
Fonction publique et Réforme administrative	1
Intérieur et Aménagement du territoire	1
Total	740

Le nombre élevé de comptes du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration est une situation à part et s'explique par le fait que les allocations de fonds au profit des missions diplomatiques proviennent d'articles figurant aux sections 01.1 et 31.1 du budget de l'Etat et que le comptable extraordinaire doit établir un décompte au titre de chaque article budgétaire à charge duquel des fonds lui ont été alloués.

Pour les exercices 2006 et 2007, il existe au ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration une base de données qui renseigne sur la date de transmission du décompte par le comptable extraordinaire et sur la date de transmission du décompte après contrôle à la Trésorerie de l'Etat.

Concernant l'exercice 2007, l'analyse de cette base de données permet de constater que la presque totalité des décomptes des comptables extraordinaires ne sont pas transmis à l'ordonnateur dans le délai prescrit par l'article 73 (1) modifié, soit le dernier jour du mois de février suivant l'exercice concerné.

La Cour recommande d'établir une procédure assurant que le comptable extraordinaire rend son décompte dans le délai prescrit par la loi.

La Cour recommande de mettre en place une base de données unique soumise à un système de contrôle laquelle permettrait de recueillir toutes les informations se rapportant aux décomptes et ceci à partir de l'allocation de crédit jusqu'à la décharge.

2.5 Les ordonnances provisoires

L'article 104, alinéa 2, de la Constitution ainsi que l'article 2 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat énoncent le principe de l'universalité budgétaire. Ainsi, le budget et le compte général de l'Etat doivent comprendre toutes les recettes et dépenses à effectuer, voire effectuées par le Trésor pendant l'exercice correspondant.

Une dérogation légale au principe de l'universalité du budget consiste dans l'émission d'ordonnances provisoires. Il s'agit d'une procédure d'exception de l'exécution du budget prévue à l'article 67 de la loi précitée.

L'article 67 prévoit, en effet, qu'„En cas d'absence ou d'insuffisance de crédits, et lorsque l'urgence est extrême et telle que tout retard de paiement pourrait compromettre le service de l'Etat et porter atteinte à l'ordre public, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser, sur demande motivée du ministre ordonnateur l'engagement des dépenses et leur paiement par ordonnance provisoire.“.

En exécution de cette disposition, l'Etat a procédé à l'émission d'une ordonnance provisoire portant sur un montant total de 115.930,01 euros.

Le tableau suivant renseigne, par département ministériel, sur le motif invoqué, la nature et le montant autorisé de la dépense ainsi que le montant des paiements effectifs à la base de ces ordonnances provisoires.

Tableau 29: Emission d'ordonnances provisoires en 2007

<i>Ministère</i>	<i>Motif invoqué</i>	<i>Nature de la dépense</i>	<i>Montant autorisé (euros)</i>	<i>Montant effectif (euros)</i>
Agriculture Administration des services vétérinaires	Insuffisance de crédit	Acquisition d'un équipement d'analyse sérologique dans l'intérêt du Laboratoire de médecine vétérinaire	125.000,00	115.930,01

Quant à la régularisation des ordonnances provisoires, le paragraphe 2 de l'article 67 dispose que „les ordonnances provisoires sont à régulariser à charge de crédits portant la mention „Restants d'exercices antérieurs“ et ce au plus tard au cours du deuxième exercice budgétaire qui suit l'époque de leur émission.“.

3. Le contrôle intensifié de la Cour

3.1. Rémunérations des agents de l'Etat

3.1.1 Présentation du contrôle de la Cour

Dans le cadre de l'établissement du rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2007 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires, aux indemnités des employés de l'Etat, aux salaires des ouvriers de l'Etat respectivement aux indemnités des étudiants au service de l'Etat. Pour l'exercice 2007, ces dépenses étaient de l'ordre de 1.530.049.028,63 euros, soit 18,47% des dépenses courantes et en capital (8.284.160.765,42 euros) (17,95% pour 2006). Ce montant a été porté en comptabilité budgétaire de l'Etat au moyen de 633 ordonnances d'imputation.

L'échantillon en question a couvert environ 10% du nombre total des agents au service de l'Etat en 2007 (fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants). Il a été déterminé comme suit:

- Le contrôle des traitements des fonctionnaires de l'Etat a porté sur 886 dossiers représentant tous les agents engagés soit auprès du Gouvernement soit auprès de l'Administration gouvernementale.
- Les 749 dossiers relatifs aux employés ont concerné les agents des 24 premières administrations et services figurant, par ordre alphabétique (ACSO à CSCN avec exclusion de AGOU), aux relevés mensuels des indemnités des employés ainsi que les 17 services (CIBO à SOVI) regroupant en 2007 les employés de l'Etat SERVIOR dont les rémunérations sont calculées et assignées par l'APE. Ces dossiers couvrent une grande partie des carrières existantes, les différentes catégories d'âge et d'ancienneté de service.
- Les 324 dossiers relatifs aux ouvriers de l'Etat ont concerné les agents des 24 premières administrations et services figurant, par ordre alphabétique (ACSO à EMPL à l'exception de AGOU et EAUF), aux relevés mensuels des salaires des ouvriers ainsi que les trois premiers services (CIBO à CIDU) regroupant en 2007 une partie des ouvriers de l'Etat SERVIOR dont les salaires sont calculés et assignés par l'APE. Ces dossiers couvrent de loin la majorité des carrières existantes, les différentes catégories d'âge et d'ancienneté de service.
- Les 68 dossiers relatifs aux étudiants au service de l'Etat ont concerné des étudiants ayant été au service de cinq administrations et services de l'échantillon choisi pour le contrôle des salaires des ouvriers (pas toute administration ou service occupe des étudiants pendant les vacances).

Au total, 2.027 dossiers ont ainsi été examinés par la Cour des comptes.

Cet examen a comporté deux volets:

1. Le premier volet a porté sur la légalité et la régularité des actes émanant des départements ministériels: les arrêtés d'admission au stage, de nomination, de substitution de grade, d'octroi de congés; les contrats d'engagement; les décisions de classement, d'octroi d'allongements de grade, de primes ou d'autres suppléments de rémunération et, d'une façon générale, toute décision ayant un impact sur le statut, la situation de carrière ou la rémunération des agents concernés.

2. Le deuxième volet s'est concentré sur les rémunérations versées mensuellement par l'Administration du Personnel de l'Etat. La Cour a examiné la conformité des paiements avec les textes légaux et réglementaires ainsi qu'avec les pièces composant le dossier des titulaires. Pour ce faire, elle s'est basée sur les données éditées au moyen d'une transaction programmée dans le système SAP qui a servi au calcul des rémunérations des agents de l'Etat avec effet au 1er janvier 2007.

En ce qui concerne les fonctionnaires, employés de l'Etat, ouvriers de l'Etat et étudiants au service de l'Etat, le contrôle a consisté en une comparaison de tous les paiements individuels effectués par l'Administration du Personnel de l'Etat avec les rémunérations mensuelles à assigner d'après les calculs de la Cour, réalisés moyennant les pièces lui transmises par les départements ministériels respectifs. Les constatations ont été transmises au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

3.1.2 Résultats du contrôle

3.1.2.1 Fonctionnaires

a) Dossiers incomplets

190 des 886 dossiers examinés (21,44%) se sont avérés incomplets. Pour ces 190 agents, 215 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de deux lettres envoyées le 19 juin 2008.

Après l'examen contradictoire, 10 dossiers restaient à être complétés par 10 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes. Il est à noter qu'aucun des documents réclamés auprès de l'Administration du personnel de l'Etat n'a été communiqué.

b) Constatations

438 des 886 dossiers examinés (49,44%) ont initialement donné lieu à 671 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 439 dossiers (49,55%) présentent 640 irrégularités reconnues ainsi que 33 erreurs potentielles. Comme ces 33 contestations n'ont pas fait l'objet d'une prise de position ministérielle, un constat définitif ne peut pas être établi.

3.1.2.2 Employés

a) Dossiers incomplets

Il y a lieu de souligner que, par rapport à la situation rencontrée lors du même contrôle dans le contexte du rapport sur le compte général de l'exercice 2002, la situation s'est nettement améliorée. Pour 2007, 71 des 749 dossiers examinés (9,47%) se sont avérés incomplets par rapport à 29,40% en 2002, 12,63% pour l'exercice 2004 et encore 10,28% pour 2005. Toutefois comparée aux chiffres de l'exercice 2006 (7,6%), la situation s'est légèrement détériorée. Notons dans ce contexte, que la Cour des comptes se retrouve chaque année de nouveau dans l'obligation d'intervenir auprès de l'APE afin d'obtenir communication des pièces relatives à l'opération annuelle de vérification des allocations de famille payées pendant l'exercice précédent l'exercice contrôlé.

Pour ces 71 agents, 106 documents justificatifs de paiement ont été réclamés aux départements ministériels concernés et à l'APE au moyen de 8 lettres envoyées entre le 2 juillet et le 22 septembre 2008.

Après l'examen contradictoire, 73 documents concernant 42 agents font toujours défaut (5,61% des dossiers examinés), de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

209 des 749 dossiers examinés (soit 27,90% contre 22,36% en 2002, 11,84% en 2004, 16,41% en 2005 et 12,72% en 2006) ont donné lieu à 328 constatations de la Cour des comptes. La progression significative du taux de constatations observée pour 2007 s'explique par le fait que pour l'exercice 2007 le calcul des rémunérations du personnel de l'Etat a été effectué par un nouveau logiciel. Ainsi,

205 constatations (62,5% des observations formulées) concernent des erreurs de paramétrage initiales d'un des composants du nouveau système.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 63 dossiers font l'objet de 80 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir et que 247 erreurs concernant 146 dossiers ont été reconnues par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 80 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 19,49% des dossiers examinés étaient affectés par des erreurs qui n'avaient pas été détectées ou évitées par l'intervention du contrôle financier.

3.1.2.3 Ouvriers

a) *Dossiers incomplets*

24 des 324 dossiers examinés (7,40%) se sont avérés incomplets. Pour ces 24 agents, 32 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de quatre lettres envoyées le 3 juillet 2008.

Après l'examen contradictoire, 4 dossiers (1,23% des dossiers examinés) restent à être complétés par 5 pièces de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) *Constatations*

31 des 324 dossiers examinés (9,57%) ont donné lieu à 36 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, il y a lieu de constater que pour 11 dossiers 12 observations restent non commentées et 21 erreurs concernant 18 dossiers ont été reconnues par le ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative.

3.1.2.4 Etudiants

a) *Dossiers incomplets*

Deux des 68 dossiers examinés (2,94%) se sont avérés incomplets. Pour ces deux agents, quatre documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de trois lettres envoyées à partir du 3 juillet 2008.

Après l'examen contradictoire, il y a lieu de noter que tous les dossiers ont été complétés.

b) *Constatations*

21 des 68 dossiers examinés (30,88%) donnent lieu à 21 constatations de la Cour des comptes. Ceci s'explique par la mise en application du nouveau système ayant généré des erreurs de calcul au niveau des cotisations sociales payables sur les indemnités d'étudiants.

Après l'examen contradictoire, il y a lieu de constater que toutes les erreurs signalées ont été reconnues.

3.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants

Pour l'ensemble des agents de l'Etat, les résultats du contrôle sont les suivants:

a) *Dossiers incomplets*

287 des 2.027 dossiers examinés (14,16%) se sont avérés incomplets. 357 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés par la Cour des comptes auprès des départements ministériels concernés.

Après l'examen contradictoire, 88 documents concernant 56 agents font toujours défaut (2,76% des dossiers examinés).

b) *Constatations*

699 des 2.027 dossiers examinés (34,48%) ont initialement donné lieu à 1.056 observations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 107 dossiers font l'objet de 125 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 929 erreurs ou irrégularités concernant 607 dossiers ont été reconnues par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 125 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 29,95% des dossiers examinés étaient affectés par une erreur qui n'a pas été détectée ou évitée par l'intervention du contrôle financier. Abstraction faite des dossiers incomplets, potentiellement irréguliers, la clôture des dossiers contestés en suspens pourrait porter cette part jusqu'à 34,44%.

Ces constatations concernent, de manière schématique, six catégories:

- calcul de la tâche;
- allocation de fin d'année;
- rémunération de base;
- allocation de repas;
- décision d'engagement et de carrière;
- erreur imputable au démarrage du nouveau système.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des six catégories le nombre de constatations faites par la Cour des comptes.

	<i>Fonctionn.</i>	<i>Employés</i>	<i>Ouvriers</i>	<i>Etudiants</i>	<i>Total</i>
1) calcul de la tâche	0	3	1	0	4
2) allocation de fin d'année	0	12	2	0	14
3) rémunération de base	30	41	19	0	90
4) allocation de repas	1	45	0	0	46
5) décision d'engagement et de carrière	2	21	8	0	31
6) erreur imputable au démarrage de SAP-HR	640	205	3	21	869
Total	673	327	33	21	1.054

Les chiffres initiaux relatifs aux dossiers examinés sont repris dans le tableau ci-dessous.

<i>Statut</i>	<i>examinés</i>	<i>incomplets</i>			<i>divergents</i>		
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Constat.</i>
Fonctionnaires	886	190	21,44%	215	438	49,44%	671
Employés	749	71	9,48%	106	209	27,90%	328
Ouvriers	324	24	7,41%	32	31	9,57%	36
Etudiants	68	2	2,94%	4	21	30,88%	21
Agents	2.027	287	14,16%	357	699	34,48%	1.056

Le tableau ci-après reprend les chiffres établis suite à l'examen contradictoire.

<i>Statut</i>	<i>examinés</i>	<i>incomplets</i>			<i>divergents</i>		
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Pièces</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Constat.</i>
Fonctionnaires	886	10	1,13%	10	439	49,55%	673
Employés	749	42	5,61%	73	209	27,90%	327
Ouvriers	324	4	1,23%	5	29	8,95%	33
Etudiants	68	0	0,00%	0	21	30,88%	21
Agents	2.027	56	2,76%	88	698	34,44%	1.054

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 16 octobre 2008.

La Cour des comptes,

Le Secrétaire général,
Marco STEVENAZZI

Le Président,
Marc GENGLER

*

ANNEXES

Tableau 30: Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
30 – MINISTERE D'ETAT					
Section 30.4 – Gouvernement					
30.4.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	30 000	7 000,00	36 276,75	6 276,75
30.4.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	25 000	23 000,00	45 750,69	20 750,69
Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement					
30.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	37 500	10 000,00	47 348,45	9 848,45
30.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	7 000	125 000,00	131 001,89	124 001,89
31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 31.0 – Dépenses générales					
31.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	15 000	5 000,00	18 135,37	3 135,37
Section 31.6 – Défense nationale					
31.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	610 700	9 500,00	618 501,10	7 801,10
31.6.74.390	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès. (Sans distinction d'exercice)	100	18 600,00	15 914,28	15 814,28
34 – MINISTERE DES FINANCES					
Section 34.3 – Douanes et accises					
34.3.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	182 000	5 400,00	187 398,05	5 398,05
37 – MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 37.4 – Police grand-ducale					
37.4.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Sans distinction d'exercice)	2 297 925	7 400,00	2 304 503,71	6 578,71
39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 39.6 – Administration des services de secours					
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	774 825	99 015,00	873 352,25	98 527,25
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	26 119	19 500,00	44 121,78	18 002,78
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	443 033	243 806,00	685 365,20	242 332,20
Section 39.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)					
39.7.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	32 000	3 300,00	35 243,73	3 243,73
40 ET 41 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE					
Section 40.0 – Dépenses générales					
40.0.74.300	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	181 000	20 000,00	196 019,19	15 019,19
42 ET 43 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION					
Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales					
42.5.74.041	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	2 400	13 659,00	16 058,53	13 658,53

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement</i>
	Section 42.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat				
42.8.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	38 000	3 911,00	41 872,50	3 872,50
	Section 43.1 – Service national de la jeunesse				
43.1.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	38 000	11 100,00	49 030,00	11 030,00
	44 – MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 44.1 – Direction de la santé				
44.1.74.050	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	82 500	3 600,00	85 772,50	3 272,50
	Section 44.2 – Laboratoire national de santé				
44.2.74.010	Acquisition de machines de bureau	5 000	6 000,00	9 482,99	4 482,99
44.2.74.030	Acquisition d'appareils de laboratoire	820 000	11 800,00	821 494,30	1 494,30
	46 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 46.1 – Administration de l'emploi				
46.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	10 000	3 224,00	13 222,70	3 222,70
46.1.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	35 850	7 286,00	42 531,85	6 681,85
	Section 46.2 – Inspection du travail et des mines				
46.2.74.010	Acquisition de machines de bureau	35 000	3 800,00	38 452,55	3 452,55
46.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	25 000	3 000,00	27 381,13	2 381,13
	49 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 49.2 – Administration des services techniques de l'agriculture				
49.2.74.030	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	111 368	18 561,00	128 698,83	17 330,83
	51 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT				
	Section 51.2 – Logement				
51.2.74.010	Acquisition de machines de bureau	3 000	2 850,00	5 834,70	2 834,70
	52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
	Section 52.1 – Ponts et chaussées				
52.1.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2 850 000	50 706,96	2 856 338,40	6 338,40
	Section 52.4 – Bâtiments publics.– Compétences communes				
52.4.74.088	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	120 000	31 000,00	130 321,75	10 321,75
52.4.74.093	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	140 000	20 000,00	148 456,67	8 456,67

Tableau 31: Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
00 – MINISTERE D'ETAT					
Section 00.3 – Conseil d'Etat					
00.3.12.130	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	30 000	-25 000,00	4 241,82	25 758,18
Section 00.6 – Centre de Communications du Gouvernement					
00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	50 000	-33 400,00	16 591,63	33 408,37
Section 00.8 – Médias et Communications					
00.8.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	125 000	-29 229,00	95 143,00	29 857,00
01 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 01.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l'étranger					
01.1.12.010	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice)	108 000	-25 500,00	82 219,08	25 780,92
01.1.12.082	Bâtiments: réparations et entretien. (Sans distinction d'exercice)	210 000	-25 300,00	184 640,18	25 359,82
01.1.12.250	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice)	1 010 000	-26 000,00	983 219,85	26 780,15
Section 01.6 – Défense nationale					
01.6.12.300	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	912 790	-45 000,00	842 148,23	70 641,77
Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire					
01.7.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	430 000	-69 277,31	360 691,81	69 308,19
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	425 000	-106 282,79	318 717,21	106 282,79
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Sans distinction d'exercice)	325 000	-61 220,33	263 779,67	61 220,33
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	700 000	-553 391,87	146 608,13	553 391,87
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	413 090	-30 821,60	382 268,40	30 821,60
01.7.35.030	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	13 000 000	-64 486,05	12 935 513,95	64 486,05
02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 02.0 – Culture: dépenses générales					
02.0.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	75 000	-56 500,00	10 940,53	64 059,47
02.0.12.300	Animation socioculturelle: dépenses diverses	100 000	-30 000,00	64 308,76	35 691,24
02.0.12.303	Relations culturelles internationales: frais divers	360 000	-93 530,00	196 040,20	163 959,80
02.0.33.000	Animation socioculturelle: conventions avec des associations	4 225 000	-46 725,00	4 175 534,17	49 465,83
02.0.34.071	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	40 000	-27 600,00	12 400,00	27 600,00
Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux					
02.1.43.000	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	580 000	-35 000,00	544 999,48	35 000,52

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
	Section 02.3 – Bibliothèque nationale				
02.3.12.304	Bibliothèque numérique: numérisation et désacidification, conservation du patrimoine numérique; dépenses diverses	323 862	-29 385,00	158 526,07	165 335,93
	Section 03.0 – Enseignement supérieur.– Dépenses générales				
03.0.12.142	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	289 750	-54 514,00	210 539,31	79 210,69
	04 – MINISTERE DES FINANCES				
	Section 04.1 – Contributions directes et métrologie				
04.1.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	200 000	-36 412,00	151 089,67	48 910,33
	Section 04.2 – Enregistrement et domaines				
04.2.12.040	Frais de bureau	161 000	-28 069,00	131 081,31	29 918,69
	Section 04.3 – Douanes et accises				
04.3.12.070	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	1 592 859	-63 500,00	1 118 633,00	474 226,00
	07 – MINISTERE DE LA JUSTICE				
	Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires				
07.2.12.050	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	190 520	-101 940,00	81 180,10	109 339,90
07.2.12.060	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	77 500	-56 009,06	4 592,84	72 907,16
	Section 07.4 – Police grand-ducale				
07.4.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1 260 000	-50 000,00	1 152 058,62	107 941,38
07.4.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	575 000	-39 782,00	487 627,22	87 372,78
07.4.12.300	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	822 300	-159 370,00	655 997,05	166 302,95
	08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative.– Dépenses diverses				
08.0.12.121	Réforme administrative – Plans d'amélioration et de qualité	400 000	-75 000,00	210 484,63	189 515,37
	Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique				
08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	176 635	-53 050,00	113 910,05	62 724,95
	Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat				
08.5.12.190	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	251 000	-30 500,00	164 085,12	86 914,88
	Section 08.6 – Service central des imprimés				
08.6.12.044	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	205 000	-29 900,00	169 128,71	35 871,29
	10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
10.2.12.301	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	300 000	-130 000,00	148 576,14	151 423,86
	Section 10.7 – Education différenciée				
10.7.11.150	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice)	211 795	-38 000,00	170 066,47	41 728,53

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
	Section 11.3 – Service de la formation professionnelle				
11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	771 173	-116 031,00	655 141,17	116 031,83
	Section 11.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports				
11.7.11.130	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	135 000	-33 800,00	101 132,46	33 867,54
	12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.0 – Famille				
12.0.33.002	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire. (Sans distinction d'exercice)	7 500 000	-64 510,00	6 057 453,40	1 442 546,60
	Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale.– Enfants et adultes				
12.1.33.005	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	7 697 719	-200 000,00	7 455 216,36	242 502,64
12.1.33.009	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	281 290	-77 800,00	203 463,12	77 826,88
12.1.33.031	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	30 054 645	-1 100 000,00	27 031 885,21	3 022 759,79
	Section 12.2 – Solidarité				
12.2.34.010	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux créditeurs des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice)	675 000	-163 242,23	449 888,68	225 111,32
	Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales				
12.5.12.250	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	411 920	-26 585,00	385 334,21	26 585,79
	Section 13.1 – Service national de la jeunesse				
13.1.34.010	Service volontaire d'orientation: frais de fonctionnement	389 000	-66 700,00	130 345,65	258 654,35
	14 – MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.0 – Ministère de la santé				
14.0.12.123	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier: frais d'experts et d'études, frais d'accompagnement, divers	100 000	-29 385,00	24 482,97	75 517,03
14.0.33.014	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action sociothérapeutique	4 757 409	-70 120,00	4 644 153,00	113 256,00
	15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT				
	Section 15.0 – Dépenses générales				
15.0.12.315	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	176 000	-79 195,00	96 544,19	79 455,81
15.0.12.316	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	275 000	-35 457,00	237 430,80	37 569,20
15.0.33.013	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire de projets européens (Sans distinction d'exercice)	30 000	-30 000,00	0,00	30 000,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
15.0.35.020	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional. (Sans distinction d'exercice)	184 000	-61 912,00	114 762,40	69 237,60
	Section 15.1 – Administration de l'environnement				
15.1.12.122	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	151 027	-30 000,00	119 776,35	31 250,65
	Section 15.2 – Administration des eaux et forêts				
15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	845 826	-104 000,00	543 201,94	302 624,06
	16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 16.2 – Inspection du travail et des mines				
16.2.33.000	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	130 000	-130 000,00	0,00	130 000,00
	19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales				
19.1.34.103	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. (Sans distinction d'exercice)	90 000	-40 000,00	20 690,14	69 309,86
	Section 19.7 – Sylviculture				
19.7.12.120	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses	1 250 000	-34 500,00	1 129 754,98	120 245,02
	20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 20.0 – Economie				
20.0.12.121	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	360 000	-250 000,00	110 000,00	250 000,00
20.0.12.300	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	82 000	-33 300,00	35 650,32	46 349,68
20.0.31.054	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) No 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	230 000	-65 000,00	135 357,34	94 642,66
	21 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT				
	Section 21.0 – Classes moyennes				
21.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	50 000	-50 000,00	0,00	50 000,00
21.0.31.040	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice)	150 000	-150 000,00	0,00	150 000,00
21.0.31.053	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultance ainsi que prestations de services en rapport avec des publications. (Sans distinction d'exercice)	140 000	-105 000,00	751,05	139 248,95
21.0.41.004	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	150 000	-51 000,00	13 341,54	136 658,46

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
22 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 22.1 – Ponts et chaussées.– Dépenses générales					
22.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	200 000	-151 000,00	8 855,00	191 145,00
Section 22.2 – Ponts et chaussées.– Travaux propres					
22.2.43.001	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice)	1 500 000	-25 000,00	1 379 137,68	120 862,32
23 – MINISTERE DES TRANSPORTS					
Section 23.0 – Transports.– Dépenses générales					
23.0.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	65 000	-27 500,00	33 775,25	31 224,75
Section 23.2 – Transports publics					
23.2.12.141	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	90 000	-42 679,00	43 474,90	46 525,10
24 – MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 24.0 – Egalité des chances					
24.0.33.011	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes „Emploi et valorisation des ressources humaines“. (Sans distinction d'exercice)	218 000	-50 000,00	52 241,00	165 759,00
30 – MINISTERE D'ETAT					
Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement					
30.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	220 000	-135 000,00	42 995,98	177 004,02
31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 31.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l'étranger					
31.1.74.250	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	500 000	-26 400,00	473 571,20	26 428,80
39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 39.6 – Administration des services de secours					
39.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2 050 136	-159 530,00	1 890 136,63	159 999,37
39.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	500 771	-192 326,00	307 809,74	192 961,26
44 – MINISTERE DE LA SANTE					
Section 44.7 – Santé.– Travaux sanitaires et cliniques					
44.7.52.000	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	965 000	-880 291,00	84 708,90	880 291,10
44.7.52.001	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	1 500 000	-806 014,00	693 983,87	806 016,13
44.7.52.002	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extrahospitalière	250 000	-62 656,00	187 343,05	62 656,95

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Surestimation</i>
52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 52.1 – Ponts et chaussées					
52.1.73.010	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	19 800 000	-2 130 000,00	17 669 912,94	2 130 087,06
52.1.73.011	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	27 000 000	-224 689,80	26 651 182,05	348 817,95
52.1.73.060	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle (Sans distinction d'exercice)	260 000	-170 000,00	27 672,14	232 327,86
52.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	1 950 000	-50 706,96	1 868 894,89	81 105,11
Section 52.4 – Bâtiments publics.– Compétences communes					
52.4.74.102	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	1 700 000	-131 000,00	1 464 309,60	235 690,40

Tableau 32: Les crédits sous-estimés

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE					
Section 02.0 – Culture: dépenses générales					
02.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	151 000	50 000,00	182 622,65	31 622,65
02.0.12.130	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	119 827	66 500,00	175 246,16	55 419,16
02.0.12.312	Promotion de la création culturelle. (Sans distinction d'exercice)	120 000	50 000,00	155 351,97	35 351,97
02.0.33.010	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	550 000	85 299,00	615 098,66	65 098,66
Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux					
02.1.33.010	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	40 410	35 000,00	75 410,00	35 000,00
04 – MINISTERE DES FINANCES					
Section 04.3 – Douanes et accises					
04.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	270 000	32 000,00	286 782,61	16 782,61
07 – MINISTERE DE LA JUSTICE					
Section 07.1 – Services judiciaires					
07.1.12.040	Frais de bureau; dépenses diverses	320 000	29 670,00	341 007,04	21 007,04
Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires					
07.2.12.070	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	216 427	25 265,00	234 445,01	18 018,01
Section 07.4 – Police grand-ducale					
07.4.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	215 000	27 000,00	241 646,71	26 646,71
07.4.12.022	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	890 000	90 000,00	964 978,84	74 978,84

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
	08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 08.3 – Institut national de l'Administration Publique				
08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	215 034	54 000,00	259 519,13	44 485,13
	Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat				
08.5.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	392 400	30 000,00	404 522,22	12 122,22
	10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
10.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	630 000	132 500,00	762 128,02	132 128,02
	Section 11.3 – Service de la formation professionnelle				
11.3.12.300	Fournitures diverses pour examens	210 000	43 094,00	252 859,69	42 859,69
	Section 11.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports				
11.7.12.000	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	165 000	33 800,00	198 270,86	33 270,86
	12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.0 – Famille				
12.0.12.170	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs sociofamiliaux, jeunesse et immigration	175 000	64 000,00	235 602,03	60 602,03
	Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale.– Enfants et adultes				
12.1.33.002	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	20 668 985	200 000,00	20 838 801,82	169 816,82
12.1.33.004	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	21 389 614	77 800,00	21 467 414,00	77 800,00
	Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales				
12.5.12.070	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	288 602	26 585,00	315 187,00	26 585,00
	Section 13.1 – Service national de la jeunesse				
13.1.12.190	Organisation de stages, de journées d'études et de camps; échange de jeunes; éducation des loisirs; dépenses diverses	400 000	47 000,00	432 276,66	32 276,66
	14 – MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.0 – Ministère de la santé				
14.0.33.015	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	5 865 250	60 000,00	5 925 048,00	59 798,00
	Section 14.1 – Direction de la santé				
14.1.12.302	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Sans distinction d'exercice)	195 000	36 135,00	221 346,16	26 346,16
	Section 14.2 – Laboratoire national de santé				
14.2.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	337 000	49 841,48	386 485,01	49 485,01

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT					
Section 15.0 – Dépenses générales					
15.0.12.120	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	300 000	117 251,00	380 905,11	80 905,11
Section 15.1 – Administration de l'environnement					
15.1.12.300	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	313 500	30 000,00	322 116,34	8 616,34
15.1.12.302	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	100 000	33 513,00	133 512,50	33 512,50
Section 15.2 – Administration des eaux et forêts					
15.2.12.020	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	175 000	38 000,00	190 623,16	15 623,16
15.2.12.021	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	163 000	38 000,00	184 392,14	21 392,14
16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI					
Section 16.2 – Inspection du travail et des mines					
16.2.12.121	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	200 000	86 700,00	238 465,33	38 465,33
19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
Section 19.7 – Sylviculture					
19.7.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	54 600	34 500,00	88 550,01	33 950,01
20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR					
Section 20.0 – Economie					
20.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	228 600	52 500,00	280 138,86	51 538,86
20.0.32.011	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	253 000	250 000,00	503 000,00	250 000,00
22 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 22.1 – Ponts et chaussées.– Dépenses générales					
22.1.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2 100 000	66 000,00	2 154 965,07	54 965,07
22.1.12.080	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1 100 000	85 000,00	1 169 140,22	69 140,22
23 – MINISTERE DES TRANSPORTS					
Section 23.0 – Transports.– Dépenses générales					
23.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	107 000	38 947,00	144 437,84	37 437,84
Section 23.6 – Administration de l'aéroport de Luxembourg					
23.6.12.011	Frais de route et de séjour à l'étranger	50 000	26 430,21	76 430,21	26 430,21
30 – MINISTERE D'ETAT					
Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement					
30.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	7 000	125 000,00	131 001,89	124 001,89

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Sous-estimation</i>
31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION					
Section 31.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l'étranger					
31.1.72.010	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	275 000	32 400,00	307 399,66	32 399,66
39 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
Section 39.6 – Administration des services de secours					
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	774 825	99 015,00	873 352,25	98 527,25
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	443 033	243 806,00	685 365,20	242 332,20
52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS					
Section 52.1 – Ponts et chaussées					
52.1.72.010	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1 100 000	68 999,99	1 165 438,44	65 438,44
52.1.73.012	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1 600 000	261 844,27	1 838 841,56	238 841,56
52.1.73.020	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1 900 000	170 000,00	2 070 000,00	170 000,00
52.1.73.061	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1 400 000	1 357 138,33	2 716 109,27	1 316 109,27
52.1.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2 850 000	50 706,96	2 856 338,40	6 338,40
Section 52.4 – Bâtiments publics.– Compétences communes					
52.4.74.088	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	120 000	31 000,00	130 321,75	10 321,75

Tableau 33: Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>
02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
Section 02.3 – Bibliothèque nationale				
02.3.12.000	Indemnités pour services de tiers	1 000	-1 000,00	0,00
09 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Section 09.4 – Service de contrôle de la comptabilité des communes				
09.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	2 000	-2 000,00	0,00
Section 09.6 – Administration des services de secours				
09.6.12.150	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	1 200	-1 101,00	0,00
Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau				
09.9.31.050	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice)	1 000	-1 000,00	0,00

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Transfert</i>	<i>Liquidé</i>
10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
Section 11.3 – Service de la formation professionnelle				
11.3.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	4 000	-4 000,00	0,00
11.3.34.050	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	8 600	-8 100,00	500,00
Section 11.4 – Sports.– Dépenses générales				
11.4.12.303	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg (4e phase)	10 000	-9 300,00	0,00
12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
Section 12.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat				
12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	1 000	-1 000,00	0,00
14 – MINISTERE DE LA SANTE				
Section 14.1 – Direction de la santé				
14.1.12.133	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	13 500	-13 500,00	0,00
15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT				
Section 15.0 – Dépenses générales				
15.0.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	12 500	-12 500,00	0,00
15.0.33.013	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire de projets européens. (Sans distinction d'exercice)	30 000	-30 000,00	0,00
Section 15.1 – Administration de l'environnement				
15.1.12.304	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	10 000	-10 000,00	0,00
16 – MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
Section 16.2 – Inspection du travail et des mines				
16.2.33.000	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	130 000	-130 000,00	0,00
17/18 – MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE				
Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale				
17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	417	-417,00	0,00
17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	476	-476,00	0,00
19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
Section 19.4 – Service d'économie rurale				
19.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	4 500	-4 500,00	0,00
20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
Section 20.4 – Conseil de la concurrence				
20.4.12.000	Indemnités pour services de tiers	4 575	-4 575,00	0,00
Section 20.7 – Inspection de la concurrence				
20.7.12.145	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2 000	-2 000,00	0,00
21 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT				
Section 21.0 – Classes moyennes				
21.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	50 000	-50 000,00	0,00
21.0.31.040	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Sans distinction d'exercice)	150 000	-150 000,00	0,00

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	Section 21.1 – Tourisme			
21.1.12.301	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	100	-100,00	0,00
	23 – MINISTERE DES TRANSPORTS			
	Section 23.7 – Garage du gouvernement			
23.7.41.000	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	1 200	-1 200,00	0,00
	44 – MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 44.2 – Laboratoire national de santé			
44.2.74.171	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	4 000	-4 000,00	0,00
	Section 44.7 – Santé.– Travaux sanitaires et cliniques			
44.7.52.000	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action sociothérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	965 000	-880 291,00	84 708,90
	51 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT			
	Section 51.0 – Classes moyennes			
51.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1 000	-1 000,00	0,00

Tableau 34: Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	00 – MINISTERE D'ETAT			
	Section 00.4 – Gouvernement			
00.4.12.131	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6 000 000	9 175 324,41	3 175 324,41
	01 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION			
	Section 01.0 – Dépenses générales			
01.0.12.300	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	276 692	542 145,77	265 453,77
	Section 01.1 – Relations internationales.– Missions luxembourgeoises à l'étranger			
01.1.12.011	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350 000	647 242,01	297 242,01
01.1.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7 000	36 740,94	24 840,94
01.1.12.120	Frais d'experts et d'agences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	58 000	100 825,42	30 625,42
	02 ET 03 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 02.0 – Culture: dépenses générales			
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	170 000	271 815,78	101 815,78
	Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art			
02.2.12.220	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124 000	354 970,04	230 970,04
	Section 02.3 – Bibliothèque nationale			
02.3.12.100	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	136 140	271 098,28	134 868,28

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
Section 02.9 – Musée de la Forteresse				
02.9.12.300	Dépenses diverses en relation avec l'ouverture du Musée de la Forteresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25 000	56 093,84	31 093,84
Section 03.0 – Enseignement supérieur.– Dépenses générales				
03.0.34.062	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 500 000	5 039 441,47	3 539 441,47
Section 03.5 – Recherche et innovation				
03.5.41.017	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000	1 040 272,00	1 030 272,00
04 – MINISTERE DES FINANCES				
Section 04.2 – Enregistrement et domaines				
04.2.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000 000	2 524 036,00	1 524 036,00
04.2.12.320	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	800 000	1 299 811,50	499 811,50
Section 04.3 – Douanes et accises				
04.3.12.090	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20 000	49 545,68	29 545,68
04.3.12.330	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 500	62 547,21	60 047,21
05 – MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET				
Section 05.1 – Inspection générale des finances				
05.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	360 000	924 058,12	564 058,12
06 – MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE				
Section 06.0 – Dette publique				
06.0.93.001	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000 000	1 649 035,01	649 035,01
07 – MINISTERE DE LA JUSTICE				
Section 07.0 – Justice				
07.0.12.130	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28 000	42 732,86	14 732,86
07.0.34.090	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250 000	540 104,26	290 104,26
Section 07.4 – Police grand-ducale				
07.4.11.060	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	569 795,79	569 695,79
08 – MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative.– Dépenses diverses				
08.0.11.170	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	57 201,32	52 201,32

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
08.0.11.311	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	14 961,94	14 861,94
08.0.11.313	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	290 013,23	289 913,23
08.0.12.001	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	31 500	50 351,79	18 851,79
08.0.12.110	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22 500	57 952,36	35 452,36
09 – MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
Section 09.6 – Administration des services de secours				
09.6.32.020	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif)	12 000	28 054,41	16 054,41
10 ET 11 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
Section 10.0 – Dépenses générales				
10.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 600	212 074,56	201 474,56
10.0.12.081	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	339 365,13	339 265,13
10.0.33.016	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	51 480	139 605,83	88 125,83
Section 10.7 – Education différenciée				
10.7.11.060	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 663	18 941,55	8 278,55
10.7.33.000	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	5 878,40	5 778,40
Section 10.9 – Inspectorat				
10.9.12.090	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15 300	28 475,00	13 175,00
Section 11.1 – Enseignement postprimaire				
11.1.35.010	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl“. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000	86 661,00	76 661,00
Section 11.3 – Service de la formation professionnelle				
11.3.11.060	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 474 238	4 950 478,81	2 476 240,81
11.3.34.051	Aides à la formation, primes et indemnités de formation. (Crédit non limitatif)	5 000	196 165,60	191 165,60
12 ET 13 – MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale.– Enfants et adultes				
12.1.12.350	Accompagnement psychothérapeutique et sociopédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 400	41 930,05	39 530,05
12.1.33.018	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200 000	762 929,30	562 929,30

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
Section 12.2 – Solidarité				
12.2.35.060	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 478	8 752,30	6 274,30
Section 13.1 – Service national de la jeunesse				
13.1.12.191	Activités en relation avec „Letzebuerg 2007“. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	247 577,74	247 477,74
14 – MINISTERE DE LA SANTE				
Section 14.0 – Ministère de la santé				
14.0.34.011	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350 000	549 764,60	199 764,60
Section 14.1 – Direction de la santé				
14.1.12.303	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	119 000	3 408 863,12	3 289 863,12
14.1.12.313	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif)	250	10 852,57	10 602,57
Section 14.2 – Laboratoire national de santé				
14.2.12.303	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35 000	73 311,17	38 311,17
Section 14.5 – Dommages de guerre corporels				
14.5.12.070	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19 000	36 075,65	17 075,65
14.5.42.000	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif)	54 735	108 776,25	54 041,25
15 – MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT				
Section 15.0 – Dépenses générales				
15.0.12.301	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000	310 736,72	222 724,72
17/18 – MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE				
Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale				
17.1.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	299 800	1 446 111,47	1 146 311,47
Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale				
17.2.12.250	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif)	36 989	80 128,85	43 139,85
Section 17.4 – Conseil supérieur des assurances sociales				
17.4.12.150	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8 250	29 712,02	21 462,02
Section 17.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation				
17.6.12.250	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif)	48 454	130 442,33	81 988,33
19 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales				
19.1.35.001	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	156 518,94	156 418,94

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
20 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
Section 20.4 – Conseil de la concurrence				
20.4.12.300	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	4 600,00	4 500,00
Section 20.5 – Promotion du commerce extérieur.– Commission et office des licences				
20.5.31.030	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	6 000 000,00	5 999 900,00
22 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
Section 22.4 – Bâtiments publics.– Compétences propres				
22.4.12.301	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	65 000	202 295,17	137 295,17
23 – MINISTERE DES TRANSPORTS				
Section 23.0 – Transports.– Dépenses générales				
23.0.12.200	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	90 824,81	89 899,81
Section 23.5 – Direction de l'aviation civile				
23.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000	48 528,91	43 528,91
23.5.12.220	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques. (Crédit non limitatif)	15 000	115 289,33	100 289,33
Section 23.7 – Garage du gouvernement				
23.7.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	90 000	240 257,53	150 257,53
30 – MINISTERE D'ETAT				
Section 30.8 – Médias et Communications				
30.8.51.050	Subsides dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	17 000 000	28 501 000,00	11 501 000,00
31 – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
Section 31.5 – Direction de la défense				
31.5.93.000	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	33 000 000	53 000 000,00	20 000 000,00
32 ET 33 – MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
Section 32.0 – Affaires culturelles				
32.0.74.070	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif)	124	7 380,00	7 256,00
Section 33.0 – Enseignement supérieur.– Dépenses générales				
33.0.53.010	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	124	170 606,03	170 482,03
35 – MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET				
Section 35.0 – Dépenses générales				
35.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8 000 000	29 164 594,93	21 164 594,93

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédit voté</i>	<i>Liquidé</i>	<i>Dépassement effectif</i>
35.0.71.051	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000 000	19 500 000,00	14 500 000,00
35.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000	4 910 000,00	4 900 000,00
36 – MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE				
Section 36.0 – Dette publique				
36.0.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	5 000 000	55 000 000,00	50 000 000,00
40 ET 41 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
Section 40.5 – Etablissements privés d'enseignement				
40.5.64.000	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 130 000	14 474 614,49	9 344 614,49
Section 41.1 – Enseignement postprimaire				
41.1.54.080	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl“. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000	1 200 000,00	1 190 000,00
49 – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
Section 49.5 – Administration des services vétérinaires				
49.5.53.030	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250 000	819 879,02	569 879,02
50 – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
Section 50.0 – Economie				
50.0.81.030	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	31 000	9 030 980,00	8 999 980,00
51 – MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT				
Section 51.2 – Logement				
51.2.51.041	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 000 000	5 499 859,57	3 499 859,57
52 – MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
Section 52.3 – Bâtiments publics				
52.3.72.023	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	600 000	10 652 061,97	10 052 061,97
52.3.72.026	Travaux de remise en état et de transformation dans les immeubles loués par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800 000	3 014 491,40	2 214 491,40
Section 52.5 – Fonds d'investissements publics				
52.5.93.003	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif)	7 000 000	57 000 000,00	50 000 000,00
53 – MINISTERE DES TRANSPORTS				
Section 53.2 – Transports publics				
53.2.51.010	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	648 600	1 434 563,48	785 963,48

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
Section 53.3 – Transports ferroviaires				
53.3.81.031	Participation dans le capital de lux-Tram S.A. (Crédit non limitatif)	100	1 100 000,00	1 099 900,00
53.3.93.000	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000 000	60 000 000,00	50 000 000,00
Section 53.5 – Direction de l'aviation civile				
53.5.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique. (Crédit non limitatif)	100	2 500,00	2 400,00
53.5.74.050	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA. (Crédit non limitatif)	100	82 500,00	82 400,00

*

II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 5(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour a fait parvenir en date du 16 octobre 2008 le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2007 au ministre du Trésor et du Budget.

Lors de sa séance du 16 octobre 2008, la Cour a fixé le délai de réponse à la date du 17 novembre 2008, conformément à l'article 4 (6) de la loi précitée.

A la date d'expiration du délai prorogé, la Cour des comptes a été informée que son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2007 n'appellerait pas de prise de position particulière de la part du ministère de la Famille et de l'Intégration et du ministère de la Santé.

Les prises de position du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, du ministère de l'Environnement, du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, du département ministériel du Logement, du département ministériel des Sports, du ministère des Transports et du ministère des Travaux publics sont reproduites ci-après.

Prise de position du ministère des Affaires étrangères

J'ai l'honneur de me référer à votre message du 20 octobre 2008 nous invitant à prendre position au projet de rapport général de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2007.

Tout d'abord, j'aimerais appuyer la proposition de la Cour des Comptes d'établir une procédure assurant la transmission des décomptes des comptables extraordinaires du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration dans les délais prescrits. L'expérience des dernières années a montré que dans la plupart des cas, il est impossible au comptable extraordinaire de soumettre ses décomptes aux dates prévues pour plusieurs raisons. Je ne peux que vous assurer de notre volonté et de notre pleine collaboration pour résoudre ce problème. Dans ce contexte, la mise en place d'une base de données unique, accessible à tous les intervenants dans le processus de contrôle, telle que suggérée par la Cour, serait très bénéfique.

Les remarques suivantes sont de l'ordre général et ne concernent donc pas uniquement le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration.

Selon le rapport, en matière de marché, la part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés, constituant les dérogations à la règle générale, se chiffre à 60%. Le nombre de ces exceptions me semble être disproportionné, me suggérant que les règles en vigueur devraient être revues. Bien que ces 60% ne constituent pas une majorité écrasante, il faudrait peut-être mettre en place une nouvelle législation qui vise à éviter ces procédures, alourdissant l'administration, en relevant le plafond en dessous duquel les marchés peuvent se conclure sans soumission publique. Pourquoi ne pas éliminer tous les plafonds pour les marchés publics en dessous des seuils européens?

J'ai constaté qu'à l'annexe du rapport se trouve une liste des dossiers incomplets au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative en relation avec les fonctionnaires. Ces données étant de nature personnelle, je me demande si dans les futurs rapports il ne suffisait pas d'indiquer le nombre de dossiers incomplets sans nommer chaque fonctionnaire avec son numéro de matricule.

Finalement, la Cour expose que la Direction du Contrôle financier a refusé son visa pour des propositions d'engagement dans 257 cas, dont, entre autre, 73 pour des engagements ex post, 55 pour non-respect de la législation sur les marchés publics et 48 pour absence de base légale ou base légale non conforme. En allégeant les procédures en matière d'engagement de dépenses de la part du Gouvernement (voir ma remarque en relation avec les marchés), ces refus, obstruant le fonctionnement normal d'une administration, pourraient être évités. Si un ministère dispose d'un certain crédit, accordé par le Ministre du Trésor et par la loi budgétaire, pourquoi a-t-il encore besoin de l'accord d'une autre administration pour procéder aux dépenses pour lesquelles le crédit a été voté?

A la lumière de retours de dossier et de refus prononcés par la Direction du Contrôle financier, opposés à l'intérêt du service ou même à la volonté politique, créant d'obstacles administratifs colmatant le bon fonctionnement et créant des délais de paiement dont souffrent les fournisseurs de l'Etat, il serait sans doute opportun de reconsidérer l'utilité d'une telle Direction, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, et de reformer l'ensemble des mécanismes du contrôle financier de l'Etat. Ne serait-il pas plus raisonnable d'avoir une instance financière prêtant son assistance – purement technique – aux ministères *avant* l'engagement d'une dépense au lieu d'accorder à la DCF la possibilité de bloquer *a posteriori* un engagement qui est en fait l'expression concrète d'une volonté politique?

Prise de position du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Faisant suite à votre courriel du 22 octobre dernier concernant le rapport de la Cour des comptes visé sous rubrique, je vous fais parvenir ci-après quelques observations et remarques concernant plus spécifiquement mon département.

Au sujet du tableau 17: „Refus de visa par ministère“ la Cour des comptes relève que mon département a émis, après un 2^e refus, un passer outre dans un dossier ne concernant pas des affaires de personnel. En effet le Contrôle financier avait à deux fois refusé le relèvement de la proposition d'engagement individuel No 500308699 avec les motifs que: „l'article 2 du règlement grand-ducal du 31 juillet 2001, fixant certaines modalités d'application en rapport avec l'expiration de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural, dispose que „les demandes en obtention des aides sont à introduire jusqu'au 15 octobre 2006“ “ et que „l'article 22 (3) de la loi agraire veut que la commission compétente soit demandée en son avis“ et que „la demande n'a été introduite non seulement après le délai susmentionné, mais après que la loi agraire est venue à échéance le 31 décembre 2006“.

Après une première prise de position par mon département exposant que:

- la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural et ses règlements d'exécution étaient venus à échéance avec effet au 31 décembre 2006,
- que la date limite prévue à l'article 2 du règlement d'exécution ne s'appliquait qu'aux nouveaux projets ou à des changements essentiels des demandes approuvées,
- que la commission spéciale prévue par la loi pour examiner les demandes d'aides introduites dans le cadre des dispositions du chapitre III avait cessé sa compétence avec la date de clôture de la loi, et
- que la demande d'aide n'était pas à considérer comme une nouvelle demande d'aide ou un changement essentiel d'une demande approuvée, mais constituait une demande complémentaire destinée à compléter un projet d'investissement par des investissements s'étant avérés nécessaires pour assurer un bon déroulement de tout le projet. En effet, des modifications importantes étaient à signaler au département de l'agriculture au moment de leur constat et avant leur réalisation afin de permettre au ministre, le cas échéant, d'adapter le plafond subventionnable d'un investissement et par conséquent le montant plafond du subside visé à l'article 22 (3) de la loi modifiée.

Le contrôle financier persistait dans son refus avec le motif qu'il ne pouvait pas accepter qu'il ne s'agisse pas d'une nouvelle demande et que par voie de conséquence l'avis de la commission spéciale

– devenue caduque par la venue à terme de la loi du 24 juillet 2001 – ne soit plus requis. Le contrôle financier considérait comme substantiels les changements proposés au projet d'investissement de la société dont s'agit.

Mon département maintenant son approche que les modifications proposées au projet d'investissement de la société ne changeaient pas l'objectif initial du projet, à savoir la réalisation d'un nouveau moulin à blé avec intégration des installations existantes, et que partant il prononçait un passer outre sur le refus formulé par le contrôle financier.

En ce qui concerne le tableau 19: „Dossiers non clôturés“ la Cour des comptes signale deux dossiers non clôturés en fin d'exercice.

Il s'agit de deux dossiers concernant l'Administration des eaux et forêts, dont l'un a trait à un engagement individuel concernant l'acquisition d'une machine d'entretien pour chemins forestiers dont le prix d'acquisition dépassait le seuil pour soumissions prévu à l'article 161 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics. L'administration a donné suite au refus de visa par le contrôle financier et a engagé la procédure de soumission publique. Le département avait cependant omis d'en informer formellement le contrôle financier en lui retournant l'engagement individuel pour visa, après l'avoir annulé dans le système de comptabilité SAP.

Le deuxième dossier concernait l'acquisition d'une fendeuse de bois d'une valeur totale d'environ 3.000 €. L'administration des eaux et forêts avait acquise et fait facturer l'équipement en question en pièces détachées à charge d'un engagement pour menues dépenses établi à charge des crédits de l'article 19.7.12.300. Elle entendait ainsi rester en dessous du seuil de 500 € prévu pour menues dépenses. Suite au visa d'un des ordres de paiement concernant ladite acquisition, l'administration y a donné suite en retournant la machine au fournisseur. Elle avait supprimé en bonne et due forme les ordres de paiement y relatifs. Elle avait cependant oublié d'en informer le contrôle financier en lui retournant les ordres de paiement pour visa après leur annulation.

Les deux dossiers dont question ci-avant ont été réglés par la suite.

Le rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat pour l'exercice 2007 ainsi que les autres tableaux émergeant mon département n'appellent pas de remarques spécifiques de ma part.

Prise de position du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

Me référant à votre lettre du 16 octobre 2008 concernant le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2007, je me permets de vous transmettre les commentaires suivants:

1. Les crédits non limitatifs (p. 34 et ss)

Le tableau à la page 36 fait état, à l'article 50.0.81.030, d'un dépassement de crédit de 8.999.980.– euros pour un crédit voté de 31.000.– euros.

Il s'agit en l'occurrence de deux montants de 4.000.000.– euros et de 5.000.000.– euros respectivement, visant la participation dans deux groupements d'intérêt économique, en l'occurrence le GIE „Luxembourg@Expo Shanghai 2010“ et le GIE „Luxembourg for Business“.

Ces projets et montants n'étaient pas connus au moment de l'établissement du projet de budget pour l'exercice 2007.

2. Les comptables extraordinaires (p. 39 et ss)

A l'égard du tableau 26, les observations suivantes sont à faire:

Au 28 octobre 2008, deux rapports de comptables extraordinaires restent à être soumis pour un montant total de 151.000.– euros. Les 2 tableaux ci-annexés fournissent les renseignements pertinents.

A noter que le rapport du comptable extraordinaire pour le bureau du BED à New Delhi a fait l'objet de contrôles et vérifications détaillés de certaines factures. Le rapport sera finalisé dans les prochains jours.

Le rapport du comptable extraordinaire pour le bureau du BED à Dubaï n'a pas encore été soumis à l'ordonnateur pour approbation alors que la traduction de certains documents reste à être effectuée.

En ce qui concerne la proposition de la Cour des Comptes de mettre en place une procédure assurant que le comptable extraordinaire rende son décompte dans le délai prescrit par la loi, il y a lieu d'observer que le délai actuel ne couvre pas le temps nécessaire à la vérification et à la demande d'informations supplémentaires par l'ordonnateur. Il y aurait donc lieu de prévoir une période suffisante à cet effet.

Par ailleurs, dans certains cas concernant le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le comptable extraordinaire n'est pas identique au gérant/directeur exécutif du bureau du BED à l'étranger. Il importe donc de tenir également compte de cet état des choses dans la mise en place d'une procédure.

3. Les crédits surestimés (p. 63)

Art. 20.0.12.121: Le montant de 250.000 € a été transféré à l'article 20.0.32.011. L'Observatoire de la Compétitivité et le Centre de Recherche Henri Tudor ont signé une convention de recherche pluriannuelle qui rassemble plusieurs projets de recherche axés sur la productivité, l'entrepreneuriat et l'innovation afin que le CRP-HT puisse profiter d'une subvention du Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Or, l'art. 20.0.12.121 ne peut pas être utilisé pour des conventions de subvention, raison pour laquelle le montant a été transféré à l'art. 20.0.32.011 intitulé „Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but“.

A l'art. 20.0.31.054: Le système informatique de communication avec la Commission européenne n'a pas été implémenté, cette dépense était estimée à 50.000 €. Par ailleurs un agent de l'assistance technique a quitté le service, ce qui explique le solde de cet article.

4. Les crédits sous-estimés (p. 70)

Lors du déménagement du Ministère au bâtiment Forum Royal certaines charges n'avaient pas été prévues par l'Administration des Bâtiments publics. Afin de garantir le bon fonctionnement du Ministère un bon nombre de dépenses en relation avec l'équipement du bâtiment ont été prises en charge par le Ministère.

En contrepartie de l'article 20.0.12.121 susmentionné, l'article 20.0.32.011 a été crédité d'un montant de 250.000 €.

*Ad Tableau 26: Comptes non transmis aux contrôleurs financiers de 2001-2007
ventilation par ministère*

<i>Nombre comptables</i>	<i>Nombre comptes</i>	<i>Nombre crédits</i>	<i>Montant en euros</i>
2	2	4	<i>Total: 151.000.-</i>
Daniel Liebermann BED-New Delhi	cpte BCEE	BED-New Delhi-2	65.000.-
Jean-Claude Knebler BED-Dubaï	cpte BCEE	BED-Dubaï-2	86.000.-

Ad Tableau 28: Comptes par département ministériel en 2007

<i>Economie et commerce extérieur</i>	<i>No de compte</i>	<i>comptable extraordinaire</i>	<i>Nombre de compte</i>
article budgétaire 20.0.12.310			
BED – Seoul	LU82 0019 1155 1595 3000	Daniel Liebermann	1
BED – Tokyo	LU83 0019 2155 7754 4000	Daniel Liebermann	1
BED – New Delhi	LU04 0019 2155 7757 2000	Daniel Liebermann	1
BED – Dubaï	LU48 0019 2155 7756 5000	Jean-Claude Knebler	1
BED – New York	CHASUS33 118002686	François Knaff	1
BED – San Francisco	121100782 042003285 – Bank of the West	Georges Faber	1
BED – Shanghai	EUR 9801 3855 360000020 Shanghai Pudong Develop. Bank	Pierre Ferring	1
article budgétaire 20.5 12.141			
Foires à l'étranger	LU65 1111 1747 5053 0000	Andrée Muller	1

Prise de position du ministère de l'Environnement

En réponse à votre courrier électronique du 20 octobre 2008, je vous prie de trouver ci-après mes remarques relatives aux observations formulées par la Cour des Comptes sur les comptes généraux de l'exercice 2007.

En ce qui concerne le dossier non clôturé ayant fait l'objet d'un refus de visa (page 30), il s'agit d'un oubli de la part de mon département. En effet, le refus spécifiait que l'engagement à charge du Fonds de financement des mécanismes de Kyoto ne convenait pas à l'imputation de la dépense et que la dépense serait à imputer sur un article budgétaire au code économique 43. Mon département s'y est conformé en annulant ladite proposition d'engagement et en prévoyant un subside à l'article 15.0.43.300 de l'exercice 2009. Malheureusement il avait été omis d'en informer le contrôle financier. Cet oubli sera rectifié dans les prochains jours.

Par ailleurs, je voudrais donner les précisions ci-après sur les différents articles figurant aux annexes du projet de rapport de la Cour des Comptes:

1. Crédits surestimés

- Les crédits de l'article 15.0.12.315 étaient principalement destinés à être utilisés dans le cadre d'étude et de recherches visant à définir une nouvelle méthodologie de mise à jour de la cartographie biophysique du sol. Or, le ministère avait été contacté en début 2007 par le Ministère de la Recherche pour continuer de tester la faisabilité d'une mise à jour de la banque de données et cartographie OBS au moyen d'interprétation d'images satellitaires SPOT et LANDSAT, dont les frais avaient été pris en charge par les budgets de l'Agence spatiale européenne de sorte qu'il avait été jugé inutile d'engager des crédits dans la recherche d'autres méthodes.
- L'article 15.0.12.316 avait été surestimé car le programme de promotion d'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine de la construction à réaliser en coopération avec l'Oekofonds n'avait pu être débuté dans les délais prévus pour des raisons de surcharges de projets des deux côtés.
- Les crédits de l'article 15.0.33.013 avaient été réservés au financement de la convention à conclure avec une association sans but lucratif qui devrait être créée pour la gestion des projets LIFE+, mais en début 2007 la Commission européenne avait décidé qu'elle effectuerait elle-même la gestion administrative des projets et non plus les entités nationales de sorte que cet article était devenu superflu.
- En ce qui concerne l'article 15.0.35.020, une partie du crédit avait été réservée à d'éventuels nouveaux projets transfrontaliers. Ce montant n'avait pas été dépensé car le ministère n'avait participé à aucun des nouveaux projets introduits auprès de la Commission Européenne.

- L'article 15.1.12.122 avait été surestimé pour la raison que certains travaux prévus lors de l'élaboration des propositions budgétaires pour 2007 avaient pu être réalisés ensemble avec des travaux relatifs à des projets de gestion des déchets, travaux à charge d'un autre article budgétaire (p. ex. rapports des parcs de recyclage et des installations de compostage).
- Le crédit initial prévu à l'article 15.2.11.130 et réservé pour les indemnités horaires allouées aux ouvriers forestiers pour mise à disposition de leurs voitures privées n'avait pu être liquidé en l'absence d'un accord du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (un groupe de travail ayant été constitué entretemps pour ce genre d'indemnités spéciales).

2. Crédits sous-estimés

- Le crédit de l'article 15.0.12.120 avait été sous-estimé, car il avait été indispensable de recourir à des conseils d'experts (soit des frais non prévus au préalable, soit des frais sous-estimés) en matière
 - de stratégie et de communication en relation avec la problématique du changement climatique,
 - de la compensation des biotopes,
 - des consultances à des maîtres d'ouvrages en vue de l'intégration de bâtiments ou de lotissement au paysage ainsi qu'en vue de leur aménagement écologique,
 - du plan directeur sectoriel „préservation des grands ensembles paysagers et forestiers“,
 - de la réorientation et restructuration de l'Agence de l'Energie, action prévue au programme gouvernemental et à prendre en charge par le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, mais non prévus lors de l'établissement des propositions budgétaires pour 2007.
- Les crédits de l'article 15.1.12.300 avaient été insuffisants pour pouvoir réaliser plusieurs travaux imprévus mais nécessaires. Il s'agissait, entre autres, des travaux dans le cadre du projet „Bodenmonitoring“. En effet, l'Administration de l'Environnement avait été obligée de charger un laboratoire privé pour les travaux d'analyses des boues d'épuration et des composts, le laboratoire de l'Eau et de l'Environnement sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur ne pouvant garantir la remise des résultats d'analyses dans les délais prévus.
- En ce qui concerne l'article 15.1.12.302, la réalisation de travaux relatifs à l'estimation générale de l'incertitude des inventaires requis dans le domaine des gaz à effet de serre n'avait pas été prévue pour l'exercice 2007. Or, suite à un recours effectué en date du 21 novembre 2007 par la Commission Européenne auprès de la Cour de Justice des Communautés Européennes pour non-conformité par rapport aux obligations de communication d'informations requises par la décision 280/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 février 2004 (dont les calculs d'incertitude), il était impératif de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais.
- Les crédits de l'article 15.2.12.020 avaient été insuffisants pour couvrir les dépenses relatives, premièrement, aux inspections imprévisibles des voitures de services internes de l'Administration des Eaux et Forêts (notamment des casses onéreuses concernant des tracteurs et une voiture du service central de la direction), deuxièmement, à la fourniture en général des services en mazout pour le fonctionnement des tracteurs, troisièmement, aux remplacements imprévisibles de plusieurs jeux de pneus pour les véhicules de fonction des services régionaux et centraux et, finalement, aux réparations-carrosserie suite à des accidents de voitures de services. Il s'agit de dépenses difficilement chiffrables à l'avance.
- Les crédits à l'article 15.2.12.021 avaient été sous-estimés car d'une part le prix de carburant avait massivement augmenté en cours de l'exercice et d'autre part plusieurs remplacements et réparations imprévisibles et importantes avaient dû être effectués pour assurer un bon fonctionnement du service. En effet, il s'agissait d'un remplacement de plusieurs jeux de pneus pour les véhicules de fonction des services locaux de préposés forestiers et de plusieurs réparations-carrosserie importantes (débosselage, ...) dues à des accidents ayant impliqué des voitures de fonction. Il s'agit de dépenses difficilement chiffrables à l'avance.

3. Crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

- Le crédit prévu à l'article 15.0.12.125 avait été réservé à différents projets tels que la mise en place d'un portail „éducatif“ en matière de l'environnement et l'intégration d'un outil cartographique dans le portail de l'environnement, mais qui n'avaient pu être débutés en temps utile.
- Article 15.0.33.013: cf. remarque ci-dessus.
- Les crédits de l'article 15.1.12.304 n'avaient pas été utilisés parce que les dépenses sont dépendantes du nombre d'entreprises qui s'engagent dans une procédure d'écoaudit.

4. Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

- Le dépassement et le transfert de l'article 15.0.12.301 étaient exclusivement occasionnés, à défaut d'un article approprié, pour préfinancer à 100% l'élaboration du cadastre des biotopes à protéger, priorité politique à élaborer conformément à l'article 17 de la loi du 19 janvier 2004 et confirmée par l'adoption du Plan national concernant la protection de la nature par le Conseil de gouvernement en sa séance du 11 mai 2007. La réalisation de ce cadastre est un projet de très grande envergure qui est réalisé sur plusieurs années en collaboration directe avec les syndicats de communes, parcs naturels, le Musée national d'histoire naturelle ainsi que le monde associatif. 50% des frais pris en charge par le ministère seront remboursés par le secteur communal après exécution des travaux et conclusion d'une convention de remboursement. Le budget 2008 ainsi que le projet de budget 2009 prévoit un article budgétaire spécifique „Etablissement d'un cadastre de la biodiversité“ qui est alimenté de manière appropriée.

Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

1. Le tableau 10 sur l'incohérence des avoirs des fonds spéciaux met en avant des problèmes de mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant pour le Fonds des pensions. Cette différence a déjà été constatée par la Cour des Comptes dans son rapport général relatif à l'exercice 2006. Une intervention auprès de la Trésorerie de l'Etat a permis de mettre en évidence que ce montant a été imputé par inadvertance sur le Fonds des Pensions au lieu de l'article de recettes 95.1.11.311. Fin 2007, la Trésorerie de l'Etat a redressé la transaction pour rétablir l'équilibre.

2. L'article 08.3.11.131 „*Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires*“ mis en avant au tableau 22 comme surestimé de façon permanente sur les exercices 2002 à 2007 sert à couvrir les frais de cours organisés, du moins en partie, sur demande des administrations et services de l'Etat. Un nombre insuffisant d'inscriptions entraîne pourtant une annulation du cours en question. Les responsables de l'Institut National d'Administration Publique ne sont pas en mesure de prévoir à l'avance:

- le nombre de cours à organiser sur demande des administrations;
- le nombre d'inscriptions aux différents cours proposés;
- le nombre de cours qui pourront effectivement avoir lieu.

3. En ce qui concerne les rémunérations des agents de l'Etat traitées au chapitre 3 et à l'Annexe 2, la Cour des Comptes avait déjà transmis ces données par trois lots de lettres à l'Administration du Personnel de l'Etat au cours de l'année 2008. Les réponses de l'Administration du Personnel de l'Etat ont été transmises par voie hiérarchique à la Cour des Comptes. Il y a pourtant lieu de relever que le troisième lot de lettres n'est arrivé à l'Administration du Personnel de l'Etat qu'une semaine après la date de clôture du volet du rapport général de la Cour des Comptes concernant les rémunérations des agents de l'Etat. L'introduction de SAP HR à partir de l'exercice 2007 a eu comme conséquences au niveau du contrôle de la Cour des Comptes, la constatation d'un nombre important de dossiers erronés qui résultent cependant de quatre erreurs de traitement informatique seulement:

- Une erreur de paramétrage du composant SAP HR du logiciel RH de SIGEP, non détectée par l'Administration du Personnel de l'Etat, a été à l'origine de la mise en compte pour un certain nombre d'agents de montants à titre de cotisation au fonds familial sur l'allocation de fin d'année qui ne sont en fait pas dus. L'erreur a entretemps été corrigée et tous les dossiers erronés ont été redressés.

- De même, une erreur de paramétrage a été à l'origine d'une mise en compte pour un certain nombre d'agents de montants à titre de part patronale de la cotisation „*Caisse de maladie*“ qui ne sont en fait pas dus. Cette erreur a évidemment été corrigée et les dossiers erronés ont été redressés.
- L'imputation de l'allocation de fin d'année et de la prime unique s'est faite sur un seul article budgétaire pour un certain nombre d'agents ayant été occupés consécutivement auprès de plus d'un organisme public ou sous différents statuts auprès d'un même organisme public. L'erreur est en cours de correction et les imputations pour l'exercice 2008 seront effectuées correctement.
- En matière d'allocation de repas, une règle de calcul simplifiée a donné lieu à un calcul inexact pour un certain nombre d'agents. Une nouvelle méthode de calcul „*plus juste*“ a été élaborée entretemps et tous les dossiers concernés seront redressés prochainement dans le cadre d'un recalcul automatique et global.

4. Le tableau 31 sur les crédits surestimés donne lieu à un certain nombre de commentaires:

- L'article 08.0.12.121 „*Réforme administrative – Plans d'amélioration de la qualité*“ concerne l'application de projets en matière de réforme administrative au niveau des ministères, administrations et services de l'Etat qui sont menés sous la responsabilité des administrations et services concernés avec le support des services de la Réforme Administrative. Comme la demande pour l'application des projets proposés ne peut pas être définie à l'avance, il n'est pas possible de prévoir avec exactitude les crédits budgétaires nécessaires.
- A travers le crédit 08.5.12.190 „*Frais de formation (centre informatique et autres administrations)*“ sont notamment payées les formations des agents nouvellement recrutés. Comme il était très difficile voire impossible de trouver des candidats pour tous les postes, le montant dépensé à titre de frais de formation évoluait en conséquence.
- Les crédits de l'article 08.6.12.044 „*Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux (Sans distinction d'exercice)*“ servent à financer un lot de photocopieurs industriels. Or, il se fait que le nouveau contrat de location porte sur une durée plus longue, ce qui a permis de réduire les coûts. En outre, comme le décompte des frais de location se fait par copie effectuée, il n'est pas possible de prévoir de manière précise les frais occasionnés sur une année.

5. Le tableau 32 qui reprend les crédits sous-estimés nécessite un certain nombre d'explications:

- Les crédits de l'article 08.3.12.001 „*Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers*“ concernent des cours de formation continue où le nombre de cours organisés varie en fonction des inscriptions et est, par conséquent, difficilement prévisible.
- L'évolution des frais à payer à travers l'article 08.5.12.080 „*Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)*“ varie fortement en fonction de l'évolution des prix, et notamment des prix des produits énergétiques.

6. Les crédits du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative repris au tableau 34 parmi les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50% donnent lieu aux observations suivantes:

- L'article 08.0.11.170 „*Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ ne permet pas d'estimation précise préalable.
- Les crédits de l'article 08.0.11.311 „*Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ ont surtout servi à imputer des sommes versées à titre de rémunération qui n'ont pas pu être imputées sur un article budgétaire spécifique.
- L'article 08.0.11.313 relatif à la „*Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ est destiné à récupérer des sommes initialement versées à titre de rémunération à des agents de l'Etat (rôles de restitution). Ces montants ne peuvent évidemment pas être estimés de manière précise à l'avance.
- L'article 08.0.12.001 „*Cours, jurys et commission des examens administratifs: indemnités pour services de tiers (Crédit non limitatif)*“ a connu une augmentation considérable suite à la mise en

place de la réforme du recrutement. En effet, il n'y a non seulement une augmentation des épreuves par carrière mais aussi des examens supplémentaires à organiser de manière centralisée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour d'autres carrières.

- Lors de l'établissement des propositions budgétaires, il est absolument impossible de prévoir à l'avance les honoraires d'avocats futurs à régler par le biais de l'article 08.0.12.110 „*Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*“ pour l'exercice budgétaire à venir.

Prise de position du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Suite à votre communication du 16 octobre 2008, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, la prise de position du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire:

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire a demandé 49 fois (à la fin de l'exercice 2007) que des crédits inscrits à un article budgétaire bien défini soient transférés à un autre article budgétaire.

La loi sur la comptabilité de l'Etat assure cette possibilité aux départements ministériels, afin qu'ils puissent, le cas échéant, rectifier au dernier moment avant la clôture de l'exercice, leurs prévisions budgétaires établies 20 mois auparavant et cela uniquement en accord avec l'Inspection Générale des Finances.

Le Ministère des Finances autorise ces transferts sur base d'un arrêté ministériel respectivement d'une lettre justificative du département ministériel concerné.

Sur les 49 demandes, 28 justifications ont été jugées non suffisantes pour obtenir le transfert demandé à ce sujet. Il faut toutefois noter que dans la plupart des cas, il ne s'agissait que de montants marginaux et que tous ces transferts ont été réalisés dans l'intérêt d'une gestion optimale des moyens budgétaires à disposition des différentes sections budgétaires.

Au sujet des crédits surestimés, il faut savoir qu'il est souvent difficile, voire impossible de cerner à l'avance les besoins.

En ce qui concerne les crédits non limitatifs, les articles budgétaires dotés de la mention „crédit non limitatif“ concernent en majorité des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles, dont le rythme des dépenses n'est guère prévisible. Dans d'autres cas, ils doivent être dépassés pour des raisons indépendantes de la volonté de l'ordonnateur. Dans les deux cas, le législateur a accordé à ces articles la mention „non limitatif“ justement pour pallier aux difficultés des prévisions annuelles.

Prise de position du département ministériel du Logement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, par la présente, la prise de position du Département du Logement relative au seul point concernant directement le département dans l'affaire émarginée, à savoir:

„Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%“ repris au tableau 34 du rapport émarginé.

Concernant les crédits dépassés à l'article 51.2.51.041 relevé au tableau précité, il y a lieu de noter qu'il s'avère impossible d'évaluer ex ante le montant exact des dépenses en question. Elles sont susceptibles de varier substantiellement d'une année à l'autre en fonction des opportunités supplémentaires d'acquisition de terrains se présentant à la Société nationale des Habitations à bon Marché ou en fonction de l'évolution des projets de construction d'ensembles réalisés par cette société.

Prise de position du département ministériel des Sports

Je m'empresse de vous soumettre en annexe les prises de position du Département ministériel des Sports relatives aux observations de la Cour des Comptes dans le rapport général sous rubrique.

Au tableau 9: Evolution des dépenses des fonds spéciaux (p. 22) le Fonds d'équipement sportif national présente une moins-value de dépenses de 16 millions d'euros (en ce qui concerne le rapport entre le compte général 2007 et le projet de budget 2007).

La moins-value de dépenses est principalement due au fait que certains projets d'envergure nationale figurant sur la quatrième liste de projets inscrits au 8e programme d'équipement sportif sont coincés

et retardés par des délais de procédures et de consultation à respecter impérativement en procédure d'approbation. Il s'ensuit que la mise en chantier n'est pas encore entamée et que des contributions financières ne sont pas versées.

Au tableau 31: Les crédits surestimés (p. 60) a été repris l'article 11.7.11.130 *Indemnités pour services extraordinaires* concernant les indemnisations des chargés de cours, des entraîneurs et dirigeants fédéraux intervenant à la fois dans le cadre des formations de moniteurs, entraîneurs et cadres techniques, de l'encadrement des centres de formation (à l'occasion d'entraînement et de stages) et des élèves de la structure „sport-études“ fonctionnant à partir du mois de septembre 2007.

La mise en place de la structure sports-études n'a été planifiée qu'après l'établissement des propositions budgétaires de 2007. C'est ce nouveau projet „sport-études“ et des modifications au programme des formations pour les cadres techniques, nécessitant le recours à des experts fédéraux, qui ont fait augmenter le pourcentage des indemnisations du secteur privé par rapport au secteur public.

Le transfert de 33.800 € a été opéré vers l'article 11.7.12.000 *Indemnités pour services de tiers* (**tableau 32: Les crédits sous-estimés**).

Au tableau 33: Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté (p. 73) a été repris l'article 11.4.12.303 *Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg*. La finalisation de l'inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg a pu être réalisée ensemble avec les services de l'Aménagement du Territoire et non pas avec des entreprises privées. De ce fait, des transferts ont pu être réalisés pour réduire notamment le dépassement au crédit 11.4.12.160 pour les analyses médicales à la suite d'une intensification des contrôles anti-dopage.

Prise de position du ministère des Transports

Les crédits surestimés

23.0.12.190 *Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation*

La surestimation du crédit visé trouve son explication dans le fait que deux manifestations budgétisées pour l'année 2007, l'une sur un thème relatif au transport aérien et l'autre dans le domaine des transports fluviaux, n'ont pas été concrétisées.

Les crédits sous-estimés

23.0.12.080 *Bâtiments: exploitation et entretien*

Suite à la rénovation des locaux du Forum Royal, le Ministère des Transports et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ont réintégré en juillet 2007 ledit bâtiment qu'ils avaient quitté en 2004. Afin de pourvoir au bon fonctionnement de la réception commune des deux ministères, la présence d'un second agent de sécurité s'est dans ce contexte avérée être indispensable. Cette mesure a occasionné une hausse du forfait mensuel à payer à la société de gardiennage à partir du second semestre 2007.

Direction des affaires générales

Les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

23.0.12.200 *Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)*

Le dépassement du crédit découle du besoin impérieux de se doter des moyens financiers pour le paiement des frais relatifs à l'enquête menée dans le cadre de la collision ferroviaire du 11 octobre 2006 sur la hauteur de Zoufftgen près de la frontière entre le Luxembourg et la France, impliquant un train voyageur des CFL et un train de marchandises de la SNCF.

23.7.11.150 *Indemnités pour heures supplémentaires (crédit non limitatif)*

Le dépassement a permis l'indemnisation des heures supplémentaires prestées par les chauffeurs-policiers du Garage du Gouvernement pendant les deux derniers mois de l'année 2007. En effet, les dépenses occasionnées au cours de l'exercice 2007 par les heures supplémentaires prestées ont dépassé

le crédit inscrit de 150.000 euros, et ce en conséquence de l'injonction adressée à l'effectif de ne plus accumuler, à l'instar des années précédentes, les heures supplémentaires avec conversion subséquente en jours de repos. Lors de l'établissement des propositions budgétaires pour l'exercice en question, il n'avait pas été possible d'estimer de manière fiable le montant du crédit à prévoir pour le paiement des indemnités pour heures supplémentaires.

Direction des chemins de fer

L'exécution du budget des dépenses

Parmi les 4.152 dossiers retournés pour cause de manque de pièces justificatives ou de défaut de signature, deux dossiers sont en relation avec le **Fonds du Rail**. Il s'agit en l'occurrence de l'engagement No 500336442 (F009) du 12 juin 2007 d'un montant de 130.000 euros concernant un marché négocié avec le bureau d'études Teisen & Giesler; gare périphérique de Cessange – volet urbanistique-architectural. Les pièces ajoutées au dossier reprennent les différents volets de l'étude. L'arrêté ministériel, adjoignant le marché audit bureau d'études, porte la même date que l'engagement précité.

Suite à la demande du contrôle financier, un projet de contrat à établir entre l'Etat et ledit bureau d'études a été transmis à celui-ci.

La deuxième pièce à mentionner dans ce contexte est l'engagement No 500336448 (F009) du 12 juin 2007 d'un montant de 150.000 euros concernant un marché négocié avec le bureau d'études Teisen & Giesler, gare de Howald – volet urbanistique-architectural. Le problème constaté par le contrôle financier est le même que pour l'engagement No 500336442 précité portant la même date. En effet, ces deux dossiers ont été préparés et transférés ensemble au contrôle financier.

Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente pendant les exercices de 2002 à 2007

Parmi les articles énumérés dans le tableau représenté aux pages 35 et 36 du rapport figure l'article **53.3.93.000 „Alimentation du fonds du rail“** (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) comme étant d'après la Cour des comptes un article dont les crédits indiqués dans le budget des exercices respectifs sont sous-estimés de façon permanente. Pour l'exercice 2007, un montant de 10.000.000 euros a été inscrit au budget tandis qu'à la fin de cet exercice un montant de 60.000.000 euros a été ordonnancé. La différence de 50.000.000 euros (= 60.000.000 – 10.000.000) constitue une dotation supplémentaire à charge du budget de cet exercice qui a été accordé par Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget. Il convient donc de relever qu'il ne s'agit pas d'un dépassement.

Cette dotation supplémentaire a permis de réduire l'alimentation du Fonds du Rail pour l'exercice suivant. En effet, l'alimentation de ce fonds par le biais d'un emprunt a pu être limitée de cette manière pour l'exercice 2008 à un montant de 100.000.000 euros au lieu de 150.000.000 euros comme initialement prévu.

Les crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Le tableau 34 „Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%“ représentés sur les pages 76-85 reprend l'article budgétaire **53.3.93.000** pour lequel il est renvoyé à l'observation précitée.

Administration de la navigation aérienne

Les crédits sous-estimés

23.6.12.011 Frais de route et de séjour à l'étranger

En principe la formation des contrôleurs de la circulation aérienne de l'Administration de la navigation aérienne (dans le cas présent il s'agit encore de l'Administration de l'aéroport) est faite à l'Institut d'Eurocontrol sis à Luxembourg-Kirchberg. Cependant cet institut n'était pour l'année 2007 pas en mesure de proposer les cours adéquats aux contrôleurs de la circulation aérienne de ladite administration, de sorte que ces derniers ont dû se rabattre sur les services offerts par la „Deutsche Flugsicherung (DFS)“ basée à Langen près de Francfort en Allemagne. Dans ce contexte une formation de base a été dispensée à trois agents nouvellement recrutés au service ATC (service du contrôle de la circulation

aérienne), tandis que trois contrôleurs de la circulation aérienne ont bénéficié d'une formation continue.

Ainsi, la formation dispensée à l'étranger a généré d'importants frais de déplacement et de séjour non prévus au budget 2007.

Prise de position du ministère des Travaux publics

Faisant suite au courrier électronique du 20 octobre 2008 de Monsieur le Directeur du Trésor, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je ne n'ai pas d'observations spécifiques à émettre au sujet du projet de rapport général de la Cour des Comptes sur le projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'Etat de l'exercice 2007.

Je vous prie de noter qu'instruction a été donnée à mes services afin qu'une suite soit attribuée aux observations de la Cour concernant plus spécifiquement mon département (ex: refus de visas non clôturés, comptes extraordinaires, comptes non transmis aux contrôleurs financiers...).

Pour ce qui est des incohérences des avoirs des fonds spéciaux au niveau du logiciel SAP (Fonds des Routes, cf. p. 23 du rapport de la Cour des Comptes), mes services ont retracé la source de cette incohérence de 10.597,84 € qui résulte d'opérations effectuées au niveau des recettes du Fonds des Routes. Les redressements à mettre en oeuvre pour mettre fin à cette incohérence seront à effectuer par le Service de la Trésorerie de l'Etat (cf. annexe).

Une copie de la présente a été adressée à Monsieur le Président de la Cour des Comptes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

ANNEXE

Incohérence des avoirs du fonds des routes

La différence de 10.597,84 EUR rencontrée depuis fin 2003 se décompose des montants de 4.344,59 EUR et de 6.253,25 EUR.

En ce qui concerne le montant de 6.253,25 EUR, celui-ci correspond aux recettes suivantes à imputer sur l'exercice 2003 (courrier du receveur des domaines du 28 mars 2003):

Soulte résultant d'un acte d'échange ETAT/M. RAUSCH Albert du 11.12.2002 (DOM/783102) portés en recette le 5.3.2003 (CO 95991);	508,82
Soulte résultant d'un acte d'échange ETAT/M. et Mme SCHMIT-MULLER Eugène du 16.1.2003 (DOM/548/98) portés en recette le 21.3.2003 (CO 96822);	4.752,86
Prix de vente résultant d'un acte de vente ETAT/Commune de Schuttrange du 5.11.2002 (DOM/345102) portés en recette le 24.3.2003 (CO 96850).	991,57
Total:	6.253,25

Les opérations suivantes ont été effectuées dans SAP par le service de la Trésorerie de l'Etat:

1. Dotation de l'exercice RO02 de 6.253,25 EUR

<i>Date</i>	<i>No pièce</i>	<i>No</i>	<i>type</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarque</i>
10.4.2003	0500029202	0500035473	transfert	6.253,25	à partir de RORXXXXX RO02
11.4.2003	0500029234	0500035515	transfert	- 6.253,25	à partir de RORXXXXX RO02
15.4.2003	0500029261	0500035548	transfert	6.253,25	à partir de RORXXXXX RO02

2. Dotation de l'exercice RO03 de 6.253,25 EUR

<i>Date</i>	<i>No pièce</i>	<i>No</i>	<i>type</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarque</i>
6.5.2003	0500029410	0500035729	transfert	6.253,25	à partir de RORXXXXX RO03
6.5.2003	0500029412	0500035731	transfert	6.253,25	à partir de RORXXXXX RO03
6.5.2003	0500029414	0500035733	transfert	- 6.253,25	à partir de RORXXXXX RO03

3. Déduction de 6.253,25 EUR sur RO02

<i>Date</i>	<i>No pièce</i>	<i>No</i>	<i>type</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarque</i>
6.5.2003	0500029416	0500035735	transfert	- 6.253,25	à partir de RORXXXXX RO03
6.5.2003	0500029418	0500035737	transfert	- 6.253,25	à partir de RORXXXXX RO03
6.5.2003	0500029420	0500035739	transfert	6.253,25	à partir de RORXXXXX RO03

4. Transfert de 6.253,25 EUR de RO03 vers RO02

<i>Date</i>	<i>No pièce</i>	<i>No</i>	<i>type</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarque</i>
14.5.2003	0500029450	0500035790	transfert	- 6.253,25	à partir de RODXXXXX RO02

Pour le montant de 4.344,59 EUR, les opérations suivantes ont été effectuées dans SAP:

<i>Date</i>	<i>No pièce</i>	<i>No</i>	<i>type</i>	<i>Montant</i>	<i>Remarque</i>
15.1.2004	0500035162	500043712	fonds supplémentaires	4.344,59	augmentation du budget de paiement RO02
15.1.2004	0500036163	500043713	transfert	4.344,59	transfert vers RO03

Service Central des Imprimés de l'Etat

5891/02

N° 5891²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**portant règlement du compte général de l'exercice 2007**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(10.11.2009)

Par dépêche du 3 juin 2008, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat pour avis du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007, élaboré par le ministre du Trésor et du Budget. Le texte du projet était accompagné d'un exposé des motifs.

Un addendum du 3 juillet 2008 comprenant les annexes du projet de loi fut transmis au Conseil d'Etat le 24 juillet 2008 sous forme du document parlementaire *No 5891^A*. Ce document comprend le compte général de l'exercice 2007 avec le budget des recettes, le budget des dépenses, le budget pour ordre, un historique du solde cumulé des budgets des recettes et dépenses pour ordre de 1988 à 2007 (en dernière page), ainsi que des indications sur les totaux des avoirs sur fonds spéciaux.

Le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi sous avis, daté au 4 juin 2009, n'ayant pas été communiqué au Conseil d'Etat par voie officielle, ce dernier a pu en prendre connaissance sous forme de document parlementaire (*No 5891^I*). Il en est de même pour les prises de position de divers départements ministériels publiées au document parlementaire précité.

*

Le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 avait été élaboré sur la base d'une hypothèse de croissance en volume du PIB de 4%. Au courant de l'exercice 2007, les prévisions de croissance du PIB ont été revues à la hausse pour atteindre 5% selon le Service central de la statistique et des études économiques (Statec). D'après les données plus récentes du Statec (Flash de septembre 2008), l'économie a connu en 2007 une croissance du PIB de 4,5%.

Le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, arrêté par la loi du 22 décembre 2006, a été modifié par

- la loi du 9 juillet 2007 portant création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange;
- la loi du 13 juillet 2007 portant création du Nordstad-Lycée;
- la loi du 7 novembre 2007 modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Au regard des éléments mentionnés ci-avant, le budget définitif de l'exercice 2007 s'est présenté comme suit:

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent</i>
Budget courant	7.760.972.242,00 €	7.239.613.064,00 €	521.359.178,00 €
Budget en capital	80.698.900,00 €	789.860.164,00 €	- 709.161.264,00 €
Budget total	7.841.671.142,00 €	8.029.473.228,00 €	- 187.802.086,00 €

Le compte général 2007 de son côté se présente comme suit:

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent</i>
Budget courant	8.657.181.535,56 €	7.289.610.546,56 €	1.367.570.989,00 €
Budget en capital	78.565.557,30 €	994.550.218,86 €	- 915.984.661,56 €
Budget total	8.735.747 092,86 €	8.284.160.765,42 €	451.586.327,44 €

La comparaison de ces deux tableaux révèle au compte général une plus-value des recettes courantes et en capital de 894.075.950,86 euros, soit +11,40% par rapport aux recettes prévues au budget définitif. La plus-value des recettes courantes de l'ordre de quelque 896 millions d'euros s'explique pour l'essentiel par une augmentation considérable des recettes effectives par rapport aux prévisions au niveau des impôts directs (+284 millions d'euros), des impôts, droits et taxes (+577 millions d'euros) et des douanes et accises (+67 millions d'euros), compensant largement diverses moins-values.

L'augmentation des dépenses courantes et en capital reprise au compte général par rapport au budget définitif se chiffre à 254.687.537,42 euros, soit +3,17%. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par la majoration des dotations de fonds de réserve (+159,7 millions d'euros), des transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+53,6 millions d'euros) et du remboursement de la dette publique (+50 millions d'euros).

Vu l'excédent des recettes de l'exercice 2007 de quelque 451,6 millions d'euros, l'année budgétaire visée s'est avérée plus favorable qu'il était prévu et un solde excédentaire de l'ordre de quelque 451 millions d'euros a pu être reporté.

Le budget pour ordre de l'exercice 2007 qui tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires, présente un excédent des dépenses de 9.869.724,94 euros. Après déduction de cet excédent, il persiste un solde cumulé positif des exercices 1988 à 2007 de 25.703.409,36 euros. La Cour des comptes rend attentif au fait que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports pour certains articles.

Le Conseil d'Etat recommande de procéder dorénavant aux opérations de report prévues par la loi et tendant à établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre à la clôture de l'exercice, conformément à l'article 78(3) de la loi précitée du 8 juin 1999 qui retient que les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice. Le Conseil d'Etat tient à rappeler dans ce contexte les observations formulées dans son avis du 25 octobre 2005 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003 (doc. parl. No 5350³) et réitère sa demande au Gouvernement soit de respecter le cadre légal en place, soit d'adapter celui-ci pour répondre aux contraintes posées par les errements de comptabilisation inhérents aux budget et compte pour ordre.

Quant aux fonds spéciaux de l'Etat, une légère régression est à constater au courant de l'exercice 2007. Les avoirs de ces fonds se chiffraient:

en début d'exercice 2007 à	1.482.980.239 €
en fin d'exercice 2007 à	1.474.853.459 €
soit une diminution des avoirs de	8.126.780 €
ce qui correspond à -0,55%.	

La comparaison entre le budget voté et le compte général au niveau des fonds spéciaux de l'Etat se présente comme suit:

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence</i>
Budget voté	2.370.671.883,00 €	2.960.211.682,00 €	- 589.539.799,00 €
Compte général	2.641.386.112,00 €	2.649.512.892,00 €	- 8.126.780,00 €
Variation	270.714.229,00 €	- 310.698.790,00 €	581.413.019,00 €

*

Du rapport général de la Cour des comptes, il appert que, quant à l'exécution du budget des dépenses, l'intervention des contrôleurs financiers aux termes de l'article 24 de la loi précitée du 8 juin 1999 s'est traduite par 257 refus de visa au cours de l'exercice 2007 (302 en 2006), dont 51 refus ont été réitérés par la Direction du contrôle financier (56 en 2006) et 33 décisions de passer outre ont été prises par arrêtés motivés des ministres de départements ordonnateurs (31 en 2006). Bien que le nombre de refus de visas ait diminué par rapport à l'année précédente, le Conseil d'Etat estime celui-ci encore trop élevé, alors que bon nombre des refus ont leur origine dans de simples erreurs ou dans le non-respect des lois, des procédures ou des délais respectifs et auraient donc pu être évités.

Il convient de relever que suite au contrôle intensifié de la Cour des comptes, un grand nombre de dossiers concernant les rémunérations des agents de l'Etat ont donné lieu à contestation. Après l'examen contradictoire, 107 dossiers font l'objet de 125 constatations contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées n'avaient pas été fournies au moment de l'établissement du rapport général, alors que 929 erreurs ou irrégularités concernant 607 dossiers ont été reconnues par les ministères. La Cour des comptes a retenu dans ses conclusions que „... à défaut de clarification des 125 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 29,95% des dossiers examinés étaient affectés par une erreur qui n'a pas été détectée ou évitée par l'intervention du contrôle financier. Abstraction faite des dossiers incomplets, potentiellement irréguliers, la clôture des dossiers contestés en suspens pourrait porter cette part jusqu'à 34,44%“.

En cette matière, le Conseil d'Etat rend attentif qu'au rapport général de la Cour des comptes qui fait état d'un tableau 34 concernant les crédits non limitatifs dépassés, il appert un montant de 290.013,23 euros pour la „régularisation de montants indûment versés“ (article 08.0.11.313), le crédit voté n'ayant prévu que 100 euros pour cet article.

Le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, dans sa prise de position y relative, explique simplement que cet article est „destiné à récupérer des sommes initialement versées à titre de rémunération à des agents de l'Etat (rôles de restitution). Ces montants ne peuvent évidemment pas être estimés de manière précise à l'avance“.

Dans le même contexte des contrôles des traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat, il y a lieu de rappeler les observations du Conseil d'Etat formulées dans son avis du 2 mai 2006 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2004: „Comme les dossiers en question revêtent une grande sensibilité tant pour les concernés que pour l'image qu'ils donnent à l'extérieur de la qualité de la gestion des deniers publics, il y a intérêt non seulement à redresser au plus vite les situations incorrectes détectées, mais de mettre en outre en place les conditions aptes à empêcher ces erreurs de se reproduire à l'avenir.“ (doc. parl. No 5488³)

Pour l'exercice budgétaire 2007, les majorations de crédit par voie de transfert s'élèvent à 12,55 millions d'euros et le montant liquidé à la suite des opérations de transfert s'élève à 11,22 millions d'euros. En ce qui concerne les transferts de crédits, la Cour des comptes a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 474 arrêtés de transfert et a constaté que dans 37 cas les justifications des décisions n'ont pas été suffisamment motivées. Le Conseil d'Etat recommande aux départements ministériels d'observer dorénavant l'article 18 de la loi précitée du 8 juin 1999 et notamment les règles et les conditions prévues en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

*

Le Conseil d'Etat apprécie l'action persévérante de la Cour des comptes.

A la lumière des considérations qui précèdent et sous réserve des observations formulées, le Conseil d'Etat propose l'adoption du projet de loi sous revue.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 10 novembre 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

Service Central des Imprimés de l'Etat

5591/04, 5740/03, 5891/03

N^{os} 5591⁴

5740³

5891³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2005

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2006

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2007

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONTROLE
DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

(4.12.2009)

- I. Introduction et travaux de la Commission
- II. Considérations générales
- III. Considérations particulières
 - 1. Le budget pour ordre
 - 2. Les fonds spéciaux
 - 3. Les transferts de crédits
 - 4. Les restants d'exercices antérieurs – (exercice 2005)
 - 5. Les marchés publics
 - 6. Les comptes extraordinaires
 - 7. Les ordonnances provisoires
 - 8. Le contrôle intensifié de certaines dépenses
 - 8.1. Les rémunérations des agents de l'Etat (comptes généraux 2005, 2006 et 2007)
 - 8.2. Le domaine de l'Etat (compte général 2005)
 - 8.3. Examen des conclusions de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l'Etat (compte général 2005)
 - 8.4. Les services de l'Etat à gestion séparée (compte général 2006)
- IV. Avis du Conseil d'Etat

*

La Commission se compose de: Mme Anne BRASSEUR, Président; M. Felix BRAZ, Rapporteur; MM. Lucien CLEMENT, Felix EISCHEN, Fernand ETGEN, Gast GIBERYEN, Claude HAAGEN, Lucien LUX, Mme Lydia MUTSCH, MM. Lucien THIEL, Robert WEBER et Michel WOLTER, Membres.

*

I. INTRODUCTION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION

Exercice 2005

Le projet de loi 5591 portant règlement du compte général de l'exercice 2005 a été présenté aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 20 juin 2006 et déposé à la Chambre des Députés le 22 juin 2006. Le dépôt ainsi que l'examen du projet de loi font l'objet des articles 104 et 105 de la Constitution, de l'article 5(1) de la loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes et des articles 10, 11 et 12 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 8 janvier 2007. Comme les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes n'y étaient exceptionnellement pas incluses, elles ont été communiquées suite à sa demande à la Chambre des Députés le 26 février 2007. M. Charles Goerens a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 28 janvier 2008 (en remplacement de M. Henri Grethen). M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 2 juin 2009.

Exercice 2006

Le projet de loi 5740 portant règlement du compte général de l'exercice 2006 a été déposé le 26 juin 2007 et présenté aux membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 25 février 2008.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 19 mai 2008. Il contenait également les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes. M. Roger Negri a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 2 juillet 2007. M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 10 novembre 2009.

Exercice 2007

Le projet de loi 5891 portant règlement du compte général de l'exercice 2007 a été déposé le 10 juin 2008.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes a été présenté à la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire le 27 avril 2009. Il contenait également les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes. M. Roger Negri a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi au cours de la réunion du 2 juillet 2007. M. Felix Braz a été nommé rapporteur le 19 octobre 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 10 novembre 2009.

*

Le présent rapport a été examiné et adopté par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 4 décembre 2009.

*

II. CONSIDERATIONS GENERALES

Le compte général de l'exercice 2005 se présente comme suit:

<i>A.- Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	6.629.300.041,33
II.	Dépenses	7.323.614.341,79
III.	Excédent de dépenses	694.314.300,46
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-464.287.170,17
<i>B.- Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	3.175.815.739,19
II.	Dépenses pour ordre	3.168.921.951,32
III.	Excédent de recettes pour ordre	6.893.787,87
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	33.357.693,10
<i>C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	2.195.425.498,03
II.	Dépenses	2.670.527.852,53
III.	Excédent de dépenses	457.102.354,50
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.172.052.495,89

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2005, les variations sont les suivantes:

	<i>Budget définitif 2005</i>	<i>Compte général 2005</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	6.828.678.030,00	6.526.443.085,18	-302.234.944,82	- 4,43
– en capital	73.788.700,00	102.856.956,15	29.068.256,15	+ 39,39
Total recettes (1)	6.902.466.730,00	6.629.300.041,33	-273.166.688,67	- 3,96
Dépenses				
– courantes	6.303.088.101,00	6.430.427.162,25	127.339.061,25	+ 2,02
– en capital	706.123.637,00	893.187.179,54	187.063.542,54	+ 26,49
Total dépenses (2)	7.009.211.738,00	7.323.614.341,79	314.402.603,79	+ 4,49
Excédent de dépenses (2) - (1)	106.745.008,00	694.314.300,46	587.569.292,46	

*

Le compte général de l'exercice 2006 se présente comme suit:

<i>A.- Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.391.951.069,69
II.	Dépenses	8.140.188.962,10
III.	Excédent de recettes	251.762.107,59
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-212.525.611,32
<i>B.- Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	3.702.519.174,55
II.	Dépenses pour ordre	3.700.303.733,35
III.	Excédent de recettes pour ordre	2.215.441,20
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	35.573.134,30
<i>C.- Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	3.216.723.587,57
II.	Dépenses	2.822.478.435,33
III.	Excédent de recettes	394.245.152,24
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.566.297.648,13

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2006, les variations sont les suivantes (en millions d'euros):

	<i>Budget définitif 2006</i>	<i>Compte général 2006</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	7.223,7	7.890,8	667,1	+ 9,2
– en capital	104,3	501,1	396,8	+ 380,4
Total recettes (1)	7.328,0	8.391,9	1.063,9	+ 14,5
Dépenses				
– courantes	6.852,2	7.040,1	187,9	+ 2,7
– en capital	777,1	1.100,1	323,0	+ 41,6
Total dépenses (2)	7.629,3	8.140,2	510,9	+ 6,7
Excédents	-301,3	251,7	553,0	

*

Le compte général de l'exercice 2007 se présente comme suit:

<i>A.– Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	239.061.264,86
<i>B.– Recettes et dépenses pour ordre</i>		
I.	Recettes pour ordre	4.307.056.629,55
II.	Dépenses pour ordre	4.316.926.354,49
III.	Excédent de recettes pour ordre	9.869.724,94
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	25.703.409,36
<i>C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat</i>		
I.	Recettes	2.761.658.371,70
II.	Dépenses	2.751.593.049,01
III.	Excédent de recettes	10.065.322,69
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.576.362.970,82

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2007, les variations sont les suivantes (en millions d'euros):

	<i>Budget définitif 2007</i>	<i>Compte général 2007</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	7.761,0	8.657,2	896,2	+11,5
– en capital	80,7	78,5	-2,1	- 2,6
Total recettes (1)	7.841,7	8.735,7	894,1	+11,4
Dépenses				
– courantes	7.239,6	7.289,6	50,0	+ 0,7
– en capital	789,9	994,5	204,7	+25,9
Total dépenses (2)	8.029,5	8.284,1	254,7	+ 3,2
Excédents	-187,8	451,6	639,4	

Dans ses rapports généraux portant sur les exercices 2006 et 2007, la Cour des comptes rappelle que le projet de loi 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général 2006, déposé le 10 octobre 2007, prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros sera affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux. Selon les propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007, 450 millions d'euros devraient alimenter certains fonds spéciaux. Le projet de loi 5789 n'ayant pas encore été avisé par le Conseil d'Etat en date du 29 septembre 2009, le projet de loi 6100 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 (déposé le 29.9.09) prévoit en son article 56 l'affectation suivante des montants en question:

- „L'excédent des recettes de l'exercice 2006 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 240 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:
- Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales: 20.000.000 euros
 - Fonds pour la protection de l'environnement: 20.000.000 euros
 - Fonds du rail: 50.000.000 euros
 - Fonds pour l'emploi: 50.000.000 euros

- Fonds pour la gestion de l'eau: 75.000.000 euros
- Fonds de financement pour les mécanismes de Kyoto: 25.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“ :

„L'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2007 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 450 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:

- Fonds d'investissements publics administratifs: 75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux: 10.000.000 euros
- Fonds des routes: 50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociofamiliaux: 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau: 70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement: 30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi: 95.000.000 euros
- Fonds agricole: 40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire: 30.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“ :

Une fois le projet de loi 6100 voté, le volet A du compte général 2007 se présentera de la manière suivante:

<i>A.– Recettes et dépenses courantes et en capital</i>		
I.	Recettes	8.735.747.092,86
II.	Dépenses	8.284.160.765,42
III.	Excédent de recettes	451.586.327,44
IV.	Affectation du résultat du compte général 2006	-240.000.000,00
V.	Affectation du résultat du compte général 2007	-450.000.000,00
VI.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-450.938.735,41

*

Les **dépenses courantes et en capital** dépassent en 2005 de 4,49%, en 2006 de 6,7% et en 2007 de 3,17% le total des dépenses prévues. En valeur absolue, cet écart correspond à 314,4 millions d'euros en 2005, à 510,9 millions d'euros en 2006 et à 254,7 millions d'euros en 2007. Ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

En 2005:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 164.282.319,83 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 106.013.420,44 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 80.676.000 euros);
- aux transferts de revenus à l'étranger (+ 12.209.581,52 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 11.750.902,41 euros);
- aux salaires et charges sociales (+ 11.144.763,11 euros).

En 2006:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 235.622.849,74 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+117.718.100 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 110.000.000 euros);

- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 60.413.570,83 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 24.131.532,42 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 16.022.741,79 euros).

En 2007:

- aux dotations de fonds de réserve (+ 159.701.645,65 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 53.615.213,83 euros);
- au remboursement de la dette publique (+ 50.000.000 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 34.272.772,27 euros);
- aux subventions d'exploitation (+ 15.870.505,49 euros);
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+14.999.180 euros);
- à la construction de bâtiments (+ 11.116.220,02 euros).

*

Par rapport au compte général de l'exercice précédent, la **progression des dépenses courantes et en capital** a été:

- en 2005 de 6,31%;
- en 2006 de 11,15%;
- en 2007 de 1,77%.

*

En ce qui concerne le **contrôle des dépenses**, les contrôleurs financiers ont validé

<i>en 2005</i>	<i>en 2006</i>	<i>en 2007</i>
249.296 opérations	229.437 opérations	221.276 opérations
dont	dont	dont
35.556 engagements	32.271 engagements	30.865 engagements
213.740 ordonnances	197.166 ordonnances	189.021 ordonnances

Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est plus élevé (en 2005: 492.099 paiements représentant un montant ordonnancé de 13.229.657.375 euros; en 2006: 453.194 paiements représentant un montant ordonnancé de 14.782.104.218 euros; en 2007: 446.841 paiements représentant un montant ordonnancé de 15.478.610.322 euros). Ces montants dépassent à première vue le total des budgets votés, car le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

*

Le **total du montant engagé** s'élève à 21.719.466.212 euros au cours de l'exercice 2005, à 25.987.520.475 euros au cours de l'exercice 2006 et à 29.059.435.155 euros au cours de l'exercice 2007. Ces chiffres élevés s'expliquent par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer le disponible à engager de 33% d'office et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor, de tout montant qui leur semble justifié.

*

L'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par **424 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2005 (contre 458 en 2004), **302 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2006 et **257 refus de visa** au cours de l'exercice budgétaire 2007.

Les principales raisons ayant donné lieu à un refus de visa sont les suivantes:

En 2005:

Engagement ex post (29,7%),
Non-respect de la législation sur les marchés publics (19,6%),
Absence de base légale ou base légale non conforme (17,0%),
Erreur d'imputation budgétaire (10,4%),
Non-respect des procédures (5,0%).

En 2006:

Non-respect de la législation sur les marchés publics (26,5%),
Absence de base légale ou base légale non conforme (25,5%),
Engagement ex post (24,5%),
Erreur d'imputation budgétaire (6,0%),
Non-respect de la législation sur les frais de route (4,3%).

En 2007:

Engagement ex post (28,4%),
Non-respect de la législation sur les marchés publics (21,4%),
Absence de base légale ou base légale non conforme (18,7%),
Erreur d'imputation budgétaire (8,9%),
Paiement non dû (5,8%).

En comparant les comptes de l'exercice 2007 avec ceux de l'exercice 2006, on constate que les refus de visa pour non-respect de la législation sur les marchés publics sont en baisse.

En ce qui concerne la répartition des refus de visa par département ministériel, on constate qu'en 2007 le ministère des Travaux publics a encore réduit le nombre de refus (38 contre 67 en 2006). Le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative a également réussi à faire baisser le nombre de refus (passage de 14 à 3 refus), alors que le nombre de refus concernant le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration a subi une hausse considérable (passage de 11 à 30 refus).

Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 65 refus ont été réitérés par la DCF en 2005, 56 en 2006 et 51 en 2007. Finalement, **32 décisions de passer outre** au refus de visa ont été prises par les ministres des départements ordonnateurs en 2005, **31 décisions de passer outre** en 2006 et **33 décisions de passer outre** en 2007. Ces décisions se répartissent comme suit parmi les différents départements ministériels:

	2005	2006	2007
Travaux publics	13	4	6
Fonction publique et Réforme administrative	6	1	
Agriculture, Viticulture et Développement rural	5	3	1
Culture, Enseignement supérieur et Recherche	4	4	1
Travail et Emploi	2	6	9
Education nationale, Formation professionnelle et Sports	1	8	4
Etat	1		
Santé		3	
Justice		1	
Famille et Intégration		1	2

	2005	2006	2007
Affaires étrangères et Immigration			4
Plusieurs			4
Finances, Trésor et Budget			1
Environnement			1

Le nombre de dossiers retournés par le contrôleur financier (pour les dépenses autres que de personnel) est passé de 4.000 en 2004 à 1.500 en 2005 (il était encore de 6.000 en 2002). Ce nombre est ensuite passé à 3.410 en 2006 et à 4.152 en 2007.

La Cour des comptes note finalement que, bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer-outré au refus de visa, 41 dossiers de l'exercice 2005, 51 dossiers de l'exercice 2006 et 39 dossiers de l'exercice 2007 n'étaient pas clôturés au moment de la finalisation des rapports généraux respectifs de la Cour des comptes.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2006, le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche donne des précisions quant aux quatre décisions de passer-outré de son ressort et constate que les refus de visa ne sont pas à imputer au ministère, mais ont été le résultat de plusieurs facteurs incombant souvent à plusieurs acteurs concernés.

*

III. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

1. Le budget pour ordre

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. Il concerne donc des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

Néanmoins, on constate que le compte 2005 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 6.893.797,87 euros (contre 15.975.688,02 euros en 2004).

Suite à des constatations semblables dans son rapport sur le compte général de l'exercice 2004, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire y avait invité le Gouvernement à examiner l'opportunité de supprimer ou de modifier le libellé des références aux reports de nombreux articles du budget pour ordre dans la prochaine loi budgétaire afin d'éviter des conflits avec les dispositions légales afférentes.

Le compte 2006 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 2.215.441,2 euros (contre 6.893.797,87 euros en 2005).

Dans ses prises de position écrites portant sur les comptes généraux des exercices 2005 et 2006, Monsieur le ministre du Trésor et du Budget s'est engagé, afin de mettre un terme à la situation légale incohérente en la matière, à ce qu'à partir de l'exercice 2008 il ne soit plus fait référence aux reports (positifs ou négatifs) dans les articles de la loi budgétaire ayant trait au budget pour ordre.

Le compte 2007 des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de dépenses de 9.869.724,94 euros.

2. Les fonds spéciaux

Exercice 2005:

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat, la Cour constate une diminution de 31,7% de leurs avoirs au courant de l'exercice 2005 (-15,31 en 2004). Par rapport aux projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2005, cette diminution est moins prononcée que prévue (-36,37%). Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été, d'une part, légèrement plus importantes que prévues (+1,12%) et que, d'autre part, l'évolution des dépenses a été moins prononcée (-2,59%).

- La Cour s’est finalement aperçue que, pour quatre fonds spéciaux et suite à des erreurs, le système comptable de l’Etat ne présente pas les mêmes montants d’avoirs publiés dans le compte général de l’exercice 2005. La Cour a recommandé de procéder aux rectifications qui s’imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2005.

Exercice 2006:

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l’Etat, la Cour des comptes constate une augmentation de 12,79% de leurs avoirs au courant de l’exercice 2006. Par contre les projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2006 prévoyaient une diminution de 47,54%. Ceci s’explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été nettement plus importantes que prévues (+34,42%) et que, d’autre part, l’évolution des dépenses a été moins prononcée (-2,09%).
- La Cour rappelle qu’au cours de l’exercice 2006, des emprunts au total de 532 millions d’euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, l’accroissement des avoirs des fonds spéciaux se transformerait en une diminution de l’ordre de 27,67% pour atteindre quelque 951 millions d’euros.
- Il est noté que le projet de loi No 6100 (en remplacement du projet de loi 5789 relative à l’affectation de l’excédent des recettes de l’exercice 2006) prévoit des alimentations supplémentaires de certains fonds spéciaux à charge de l’exercice budgétaire 2006:

(en mio d’euros)

<i>Projet de loi</i>	<i>5789</i>	<i>6100</i>
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	20	20
Fonds pour la protection de l’environnement	20	20
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	50	25
Fonds du rail	50	50
Fonds pour l’emploi	50	50
Fonds pour la gestion de l’eau	50	75
Total	240	

- Comme pour les comptes généraux des exercices 2004 et 2005, la Cour des comptes constate que le compte général de l’Etat reproduit la situation globale de chaque fonds spécial en se limitant à présenter le total des recettes, des dépenses et des avoirs. Aucune information n’est cependant fournie concernant les projets de construction inscrits en tant que tels. Elle rappelle que le volume I du projet de budget de l’Etat contient des annexes renseignant de manière plus détaillée sur la situation des fonds spéciaux de l’Etat. Le volume II du projet de budget se consacre exclusivement au programme pluriannuel des dépenses en capital.

Afin de permettre une analyse plus approfondie des fonds spéciaux au niveau du compte général, la Cour recommande de mettre à jour les documents publiés lors de la présentation du budget de l’Etat et de les inclure dans le projet de loi portant règlement du compte général. Comme dans son rapport portant sur le compte général de l’exercice 2004, **la Commission du Contrôle de l’exécution budgétaire se rallie à cette demande.**

- Comme à l’exercice précédent, la Cour s’est aperçue que pour cinq fonds spéciaux le système comptable de l’Etat ne présente pas les mêmes montants d’avoirs publiés dans le compte général de l’exercice 2006. Ces problèmes résultent exclusivement d’un mauvais report des avoirs des fonds en fin d’exercice à l’exercice suivant. Certaines erreurs avaient déjà été signalées dans les rapports de la Cour portant sur les comptes généraux précédents. La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s’imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2006.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de la Culture, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche donne des précisions quant à l’évolution des avoirs du Fonds pour les monuments historiques et confirme que l’incohérence des avoirs de ce fonds résulte effectivement du problème d’un mauvais report de l’avoir des fonds en fin d’exercice à l’exercice suivant. Il déclare qu’une solution y sera apportée en fin de l’exercice en cours.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative constate que le tableau de la Cour sur l'incohérence des avoirs des fonds spéciaux met en avant des problèmes de report des avoirs 2005 à 2006 du Fonds des pensions. Une analyse détaillée de la situation par les responsables de l'Administration du Personnel de l'Etat a néanmoins révélé qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion, mais de montants qui ont été transférés par erreur au Fonds des pensions. Une intervention auprès de la Trésorerie de l'Etat a permis de redresser la situation.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère des Finances signale quant aux erreurs que la Cour des comptes croit avoir relevées dans les reports sur Fonds spéciaux, qu'un examen approfondi a permis de constater qu'elles proviennent du rapport 4.2.1., sur lequel la Cour des comptes semble s'être basée. Ce rapport ne correspond ni à la comptabilité budgétaire dans SAP ni à la réalité. Pour éviter qu'il ne continue à être la source d'erreurs et de malentendus, ce rapport devrait être supprimé.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le Ministère des Travaux publics indique en ce qui concerne les incohérences des avoirs des fonds spéciaux au niveau du logiciel SAP (Fonds des Routes) que ses services ont détecté la source de cette incohérence et mettront en oeuvre les redressements nécessaires afin de synchroniser l'avoir du fonds des routes au niveau du logiciel SAP et celui résultant du compte général de l'Etat.

Exercice 2007:

- En ce qui concerne la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat, la Cour des comptes constate une diminution de 0,55% de leurs avoirs au courant de l'exercice 2007. Par contre les projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2007 prévoyaient une diminution de 53,72%. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues (+11,42%) et que, d'autre part, l'évolution des dépenses a été légèrement moins prononcée (-10,50%).
- La Cour rappelle qu'au cours de l'exercice 2007, le produit des emprunts d'un montant total de 200 millions d'euros a été crédité sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 14,03%.
- Vu que le projet de loi N° 5789 relative à l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2006, prévoyant des alimentations supplémentaires de 240 millions d'euros de six fonds spéciaux, et le projet de loi 6100, reprenant ces alimentations ainsi que celles de 450 millions d'euros pour l'excédent de recettes de l'exercice 2007, n'ont pas encore été votés, ces alimentations supplémentaires ne sont pas incluses dans les avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice. Le projet de loi 6100 prévoit l'alimentation suivante pour 2007:

- Fonds d'investissements publics administratifs:	75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	10.000.000 euros
- Fonds des routes:	50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociofamiliaux:	50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau:	70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement:	30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi:	95.000.000 euros
- Fonds agricole:	40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire:	30.000.000 euros.
- Comme aux exercices précédents, la Cour s'est aperçue que pour cinq fonds spéciaux le système comptable de l'Etat ne présente pas les mêmes montants d'avoirs publiés dans le compte général de l'exercice 2007. Ces problèmes résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant.

Les problèmes de report concernant le Fonds pour les monuments historiques et le Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales ont déjà été signalés dans les rapports de la Cour concernant les comptes généraux de 2004 à 2006. Par ailleurs, la situation du Fonds social culturel a déjà été évoquée dans les rapports de la Cour concernant le compte général de 2005 et 2006.

La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote définitif du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007.

Dans sa prise de position écrite, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative confirme que les problèmes de mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant pour le Fonds des pensions avaient déjà été constatés par la Cour des Comptes dans son rapport général relatif à l'exercice 2006. Il explique qu'une intervention auprès de la Trésorerie de l'Etat a permis de mettre en évidence que ce montant a été imputé par inadvertance sur le Fonds des Pensions et que, fin 2007, la Trésorerie de l'Etat a redressé la transaction pour rétablir l'équilibre.

Dans sa prise de position écrite, le ministère des Travaux publics explique qu'il a retracé la source de l'incohérence qui résulte d'opérations effectuées au niveau des recettes du Fonds des Routes. Il signale que les redressements à exécuter pour mettre fin à cette incohérence seront à effectuer par le Service de la Trésorerie de l'Etat.

3. Les transferts de crédits

Le tableau suivant résume le montant des majorations de crédit par voie de transfert par exercice budgétaire, ainsi que le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert.

	2005	2006	2007
Transferts	19,1	25,7	12,5
Liquidé	17	23,1	11,2

Selon les dispositions de l'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des Députés.

A ce sujet, la Cour a, pour l'exercice 2005, passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 453 arrêtés de transfert et trouvé que dans 106 cas les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Pour l'exercice 2006, elle a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 598 arrêtés de transfert et trouvé que dans 222 cas les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Pour l'exercice 2007, ces chiffres sont de l'ordre de 474 arrêtés de transferts examinés et de 37 cas de décisions insuffisamment motivées. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de six ans (comptes généraux 2002 à 2007). Elle a pu se rendre compte que, dans très peu de cas, les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur cinq exercices. La Cour recommande de reconsidérer l'évaluation de ces crédits pour les exercices budgétaires à venir.

La plupart des ministères fournissent, dans leurs prises de position écrites annexées aux différents rapports généraux de la Cour des comptes, des explications détaillées quant aux raisons des sur- ou sous-évaluations de certains articles budgétaires.

4. Les restants d'exercices antérieurs – exercice 2005

Les crédits pour restants d'exercices antérieurs sont destinés à la régularisation et au paiement de dépenses engagées au cours d'un exercice antérieur pour lesquelles n'existaient pas de disponibilités budgétaires et dont le règlement est resté en souffrance.

Le montant total des restants d'exercices est généralement connu au moment de l'élaboration du projet de budget. Les sommes liquidées devraient donc correspondre aux crédits votés. Or, la Commission constate pour l'exercice 2005, comme dans ses rapports portant sur le règlement du compte général des exercices 2003 et 2004, que tel n'est pas le cas pour nombre de départements ministériels et demande qu'il soit remédié à la situation.

Dans sa prise de position annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2005, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative explique que les restants d'exercices antérieurs non liquidés concernent exclusivement l'Institut National d'Administration Publique (INAP) et le Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat (SCIE) et en précise les raisons (voir pages 100-101 du rapport général).

5. Les marchés publics

Dans chaque rapport général, la Cour consacre un chapitre à la législation sur les marchés publics pour compte de l'Etat qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2003.

Le tableau suivant résume, d'après les statistiques de la DCF, le nombre de marchés passés par l'Etat pendant les exercices 2005, 2006 et 2007, leur montant, combien de ces marchés ont fait l'objet d'une soumission publique tant au niveau national qu'euro-péen, leur valeur, ainsi que la part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés, qui constituent les dérogations à la règle générale, et leur pourcentage de la valeur totale de l'ensemble des marchés conclus.

	2005	2006	2007
Marchés (nombre)	1.307	1.181	1.152
Montant (mio euros)	465,6	514,9	549,4
Dont soumissions publiques	521	467	461
Valeur (mio euros)	285,5	270,2	377,4
Soumissions restreintes	60,1%	60,5%	60%
Pourcentage de la valeur totale	38,7	47,5	31,3

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2007, le ministère des Affaires étrangères revient sur la part relative des soumissions restreintes et des marchés négociés se chiffrant à 60%. Le nombre de ces exceptions lui semble disproportionné et l'amène à suggérer que les règles en vigueur devraient être revues. Bien que ces 60% ne constituent pas une majorité écrasante, il faudrait peut-être mettre en place une nouvelle législation qui vise à éviter ces procédures, alourdissant l'administration, en relevant le plafond en dessous duquel les marchés peuvent se conclure sans soumission publique. Pourquoi ne pas éliminer tous les plafonds pour les marchés publics en dessous des seuils européens?

6. Les comptes extraordinaires

Les articles 68 à 73 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat traitent des comptes extraordinaires de l'Etat qui sont nommés par le ministre ayant le budget dans ses attributions sur proposition du ministre ordonnateur. Il leur est confié d'effectuer des recettes et des dépenses déterminées au nom et pour le compte de l'Etat. Le législateur a prévu de procéder de cette manière lorsque le recours à la procédure normale en matière d'exécution des recettes et des dépenses s'avère trop compliqué ou trop lent.

Les comptes rendus par le comptable extraordinaire à l'ordonnateur ainsi que les observations y afférentes de ce dernier sont communiqués au contrôleur financier après la clôture de l'exercice concerné. Celui-ci en fait rapport au ministre ayant le budget dans ses attributions.

Pour les exercices 2005, 2006 et 2007, par dérogation à l'article 73(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le comptable extraordinaire doit rendre compte à l'ordonnateur de l'emploi de ses fonds au plus tard pour le dernier jour du mois de février de l'année qui suit l'exercice auquel se rapporte son compte.

Entre 2001 et 2007, le Gouvernement a alloué 1.706 crédits à des comptes extraordinaires pour un montant total de 41.489.118 euros pour lesquels aucun compte n'a été présenté au moment où la Cour des comptes a élaboré son rapport général portant sur l'exercice 2007. Ce montant a donc pu être consommé sans que la moindre pièce justificative n'ait été produite.

Le nombre de comptes transmis aux contrôleurs financiers aux dates respectives de clôture des rapports généraux de la Cour des comptes ressort du tableau suivant:

	2005	2006	2007
Total de comptes	687	550	740
Comptes transmis	95	88	207

Dans son rapport portant sur le compte général pour l'exercice 2004, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait indiqué qu'elle avait été informée d'une nette amélioration de la situation. Elle avait pris note des progrès réalisés et espéré que l'examen du compte général des exercices 2005 et 2006 lui donnerait la possibilité de les constater par elle-même.

Monsieur le ministre du Trésor et du Budget, dans ses prises de position écrites annexées aux rapports généraux portant sur les exercices 2005 et 2006 (pas de prise de position pour l'exercice 2007), regrette qu'aucune mention ne soit faite par la Cour des comptes du contrôle afférent exercé en vertu de la loi du 8 juin 1999 par la Trésorerie de l'Etat et qu'aucun usage n'ait été fait des explications et données fournies aussi bien dans les annexes au compte général de l'exercice 2003 que dans les rapports annuels du Ministère des Finances. Il souligne que des progrès considérables ont été faits dans le traitement des dossiers en suspens, ce qui a permis d'apurer maints décomptes au profit du Trésor.

Les précisions apportées au sujet du contrôle des comptables extraordinaires dans les rapports d'activité 2006, 2007 et 2008 du ministère des Finances peuvent être résumées comme suit:

„Depuis décembre 2005, la section gestion financière assure également le contrôle des comptables extraordinaires. Le contrôle de la Trésorerie se limite à la vérification des comptes bancaires qui, au regard de l'article 35(2) de la loi modifiée du 9 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, sont des comptes ouverts par la Trésorerie et mis à la disposition du comptable extraordinaire pour effectuer les opérations de recettes et dépenses dont il est chargé par arrêté ministériel.

La Trésorerie vérifie donc si les opérations inscrites dans le(s) décompte(s) de l'année N ainsi que les excédents y calculés correspondent aux soldes disponibles sur comptes bancaires et en caisse physique en fin d'année.

...

La Trésorerie vérifie en outre s'il n'y a pas eu des opérations de placement et/ou de prêt sur le compte bancaire et qui ne seraient pas autorisées par la loi.

Finalement, la Trésorerie vérifie si les excédents de recettes et dépenses ont été correctement virés respectivement reportés. **Rapport d'activité 2008: Le contrôle de la Trésorerie portant sur l'exercice 2007 a pu être entièrement achevé avant la fin de l'année 2008 et proposition de décharge a pu être donnée à l'ensemble des comptables extraordinaires.**

A la fin de l'année 2006, les comptables extraordinaires opéraient sur 98 comptes bancaires à Luxembourg et sur 116 comptes bancaires à l'étranger.

Fin 2007, les comptables extraordinaires opéraient sur 85 comptes bancaires à Luxembourg et sur 108 comptes bancaires à l'étranger.

Fin 2008, les comptables extraordinaires opéraient sur 89 comptes bancaires à Luxembourg et sur 93 comptes bancaires à l'étranger.

Notons encore que le contrôle de la Trésorerie de l'Etat diffère quant à sa finalité de celui effectué par la Direction du Contrôle Financier (DCF) et qu'il est complémentaire à ce dernier. Une proposition de décharge de la part de la Trésorerie de l'Etat ne peut donc porter préjudice aux conclusions du contrôle effectué par la DCF. Ce n'est qu'au vu des conclusions des deux contrôles que le Ministre du Trésor et du Budget prendra sa décision sur la décharge du comptable extraordinaire.“

Dans son rapport général portant sur le compte général de l'exercice 2007, la Cour des comptes indique que par lettre circulaire du 11 janvier 2007, le ministre du Trésor et du Budget a informé les départements ministériels que la procédure de contrôle des décomptes des comptables extraordinaires est changée en ce sens que la Trésorerie de l'Etat effectue son contrôle avant celui de la Direction du contrôle financier. Ainsi, l'ordonnateur doit transmettre à la Trésorerie de l'Etat les décomptes des comptables extraordinaires pour le 15 avril au plus tard de l'exercice suivant l'allocation de crédits.

La Trésorerie de l'Etat effectue un contrôle qui consiste dans la vérification de la conformité du résultat avec les soldes des comptes bancaires et de l'encaisse du comptable extraordinaire en fin d'exercice et établit un bilan de contrôle au 31 décembre de l'exercice concerné. Il importe de noter que la Trésorerie de l'Etat n'effectue son contrôle qu'au moment où l'intégralité des décomptes lui sont communiqués par l'ordonnateur.

Une fois le contrôle terminé, la Trésorerie saisit, entre autres, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur dans la base de données de la Direction du contrôle financier et transmet le décompte au contrôleur financier avec ses observations éventuelles.

De son côté, le contrôleur financier effectue un contrôle portant sur la légalité et la régularité des opérations et des pièces justificatives renseignées par le décompte. Après avoir terminé son contrôle, le contrôleur financier transmet en vertu de l'article 73(3) le décompte accompagné de ses observations au ministre ayant le budget dans ses attributions en vue d'accorder la décharge au comptable extraordinaire. Sur base du résultat des deux contrôles précités, le ministre visé prend la décision quant à la décharge à accorder au comptable extraordinaire.

Pour optimiser le contrôle des crédits alloués aux comptables extraordinaires, le contrôleur financier dispose depuis 2001 d'une base de données. Cette base de données enregistre, en principe, pour chaque comptable extraordinaire par exercice et par article budgétaires les dotations dont il a bénéficié, la date à laquelle il a rendu compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition, les formulaires récapitulatifs du décompte rendu sous format PDF, la date du versement du solde à la Trésorerie de l'Etat, la date de transmission du décompte par l'ordonnateur à la Trésorerie de l'Etat, les observations et le bilan de contrôle de cette dernière, la date de la transmission du décompte au contrôleur financier, la date des observations de ce dernier ainsi que les observations en question (accord, accord avec observations et refus) et, le cas échéant, la date de la décharge du ministre du Trésor et du Budget.

L'analyse de cette base de données fait ressortir que toutes les données saisies ne sont pas soumises à une procédure de contrôle tendant à détecter les erreurs et omissions éventuelles. En outre, certains champs ne sont pas à remplir impérativement par respectivement le contrôleur financier et la Trésorerie de l'Etat. Ainsi, la date de transmission par l'ordonnateur du décompte ne figure pas parmi les champs obligatoires et, de ce fait, ce champ n'est pas systématiquement rempli. Or, cette donnée s'avère indispensable pour vérifier notamment le respect des dispositions de l'article 73(2) concernant le délai de transmission du décompte par l'ordonnateur au contrôleur financier, voire à la Trésorerie de l'Etat.

Dans l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, les informations disponibles pour se prononcer sur le respect du délai inscrit à l'article 73(2) sont incomplètes. Les informations disponibles au 31 juillet 2008 pour l'exercice 2007 permettent au plus de constater que la majorité des décomptes ne sont pas transmis par l'ordonnateur au 15 avril et qu'une partie de ceux présentés au contrôle sont transmis en dehors du délai légal.

Pour améliorer la qualité de la base de données et disposer d'informations fiables, la Cour recommande de rendre le champ en question obligatoire et de mettre en place une procédure de contrôle des données saisies.

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes sur l'exercice 2007, le ministère des Affaires étrangères appuie la proposition de la Cour des Comptes d'établir une procédure assurant la transmission des décomptes des comptables extraordinaires du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Immigration dans les délais prescrits. Selon lui, l'expérience des dernières années a montré que dans la plupart des cas, il est impossible au comptable extraordinaire de soumettre ses décomptes aux dates prévues pour plusieurs raisons. Le ministère exprime sa volonté et sa pleine collaboration pour résoudre ce problème et estime que la mise en place d'une base de données unique, accessible à tous les intervenants dans le processus de contrôle, telle que suggérée par la Cour, serait très bénéfique.

Dans sa prise de position écrite annexée au rapport général de la Cour des comptes sur l'exercice 2007, le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur considère, en ce qui concerne la proposition de la Cour des Comptes de mettre en place une procédure assurant que le comptable extraordinaire rende son décompte dans le délai prescrit par la loi, qu'il y a lieu d'observer que le délai actuel ne couvre pas le temps nécessaire à la vérification et à la demande d'informations supplémentaires par l'ordonnateur. Selon lui, il y aurait donc lieu de prévoir une période suffisante à cet effet. Par ailleurs, dans certains cas concernant le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le comptable extraordinaire n'est pas identique au gérant/directeur exécutif du bureau du BED à l'étranger. Il importe donc de tenir également compte de cet état des choses dans la mise en place d'une procédure.

7. Les ordonnances provisoires

L'article 104, alinéa 2, de la Constitution ainsi que l'article 2 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat énoncent le principe de l'universalité budgétaire. Ainsi, le budget et le compte général de l'Etat doivent comprendre toutes les recettes et dépenses à effectuer, voire effectuées par le Trésor pendant l'exercice correspondant.

Une dérogation légale au principe de l'universalité du budget consiste dans l'émission d'ordonnances provisoires. Il s'agit d'une procédure d'exception de l'exécution du budget prévue à

l'article 67 de la loi précitée. Cet article 67 prévoit qu' „En cas d'absence ou d'insuffisance de crédits, et lorsque l'urgence est extrême et telle que tout retard de paiement pourrait compromettre le service de l'Etat et porter atteinte à l'ordre public, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser, sur demande motivée du ministre ordonnateur l'engagement des dépenses et leur paiement par ordonnance provisoire.“.

En exécution de cette disposition, l'Etat a procédé en 2005 à l'émission de deux ordonnances provisoires portant sur un montant total de 52.475,95 euros lesquelles ont été régularisées au cours de l'exercice 2006.

En exécution de la même disposition, l'Etat a procédé en 2007 à l'émission d'une ordonnance provisoire portant sur un montant total de 115.930,01 euros.

Quant à la régularisation des ordonnances provisoires, le paragraphe 2 de l'article 67 dispose que „les ordonnances provisoires sont à régulariser à charge de crédits portant la mention „Restants d'exercices antérieurs“ et ce au plus tard au cours du deuxième exercice budgétaire qui suit l'époque de leur émission.“.

Dans son rapport général portant sur l'exercice 2005, la Cour des comptes constate que la régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 148.925 euros par le biais des crédits du restant d'exercices antérieurs du budget de l'exercice 2004 n'a pas été effectuée. Par ailleurs, le budget de l'exercice 2005 ne prévoit pas de „restant d'exercices antérieurs“ pour la régularisation de l'ordonnance provisoire sous rubrique.

De plus, pour la régularisation d'une ordonnance provisoire au montant de 147.633,75 euros émise en 2004, il n'a pas été prévu de „restant d'exercices antérieurs“, ni au budget de l'exercice 2005, ni à celui de 2006.

Dans sa prise de position écrite portant sur le compte général 2005, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative signale que les deux ordonnances provisoires non régularisées sont du ressort du Service Central des Imprimés et Fournitures de Bureau de l'Etat et fournit des explications quant à la non-régularisation (voir page 101 du rapport général).

8. Le contrôle intensifié de certaines dépenses

8.1. Les rémunérations des agents de l'Etat (comptes généraux 2005, 2006 et 2007)

Dans le cadre de l'établissement des rapports généraux sur les projets de loi portant règlement des comptes généraux des exercices 2005, 2006 et 2007, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours des exercices 2005, 2006 et 2007 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires respectivement aux indemnités des employés de l'Etat.

Pour l'exercice 2005, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,4 milliard d'euros, soit 19,04% des dépenses courantes et en capital. Plus de 2.800 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Pour l'exercice 2006, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,46 milliard d'euros, soit 17,95% des dépenses courantes et en capital. Plus de 3.163 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Pour l'exercice 2007, ces dépenses étaient de l'ordre de 1,53 milliard d'euros, soit 18,47% des dépenses courantes et en capital. 2.027 dossiers ont été examinés par la Cour des comptes.

Résultats du contrôle

En ce qui concerne les dossiers relatifs aux **fonctionnaires de l'Etat**:

Exercice 2005: 85 dossiers (7,68% des dossiers examinés – contre 25,7% en 2004) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 32 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

Exercice 2006: 143 dossiers (18,48% des dossiers examinés) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 44 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

Exercice 2007: 190 dossiers (21,44% des dossiers examinés) se sont avérés incomplets. Après l'examen contradictoire, 10 dossiers restent toujours incomplets de sorte que la Cour n'a pas pu se prononcer sur la légalité et la régularité des dépenses y afférentes.

En ce qui concerne les dossiers relatifs aux **employés de l'Etat**, la situation s'est nettement améliorée jusqu'en 2006 et légèrement détériorée en 2007 (voir explication ci-dessous). Ainsi,

Exercice 2005: 176 dossiers examinés (10,28%) se sont avérés incomplets par rapport à 29,4% en 2002 et 12,63% en 2004.

Exercice 2006: 153 dossiers examinés (7,60%) se sont avérés incomplets.

Exercice 2007: 71 dossiers examinés (9,47%) se sont avérés incomplets.

Pour l'ensemble des fonctionnaires et employés (et ouvriers et étudiants pour le compte général 2007):

Exercice 2005: 261 des 2.819 dossiers examinés (9,26% contre 18,4% en 2004) se sont avérés incomplets. Sur les 2.819 dossiers examinés, 333 (11,81%) ont donné lieu à 463 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour a constaté que 311 dossiers ont fait l'objet de 421 constatations. Tandis que 251 sont contestées ou non commentées, 170 erreurs ont été par contre favorablement avisées par le ministère.

Exercice 2006: 376 des 3.163 dossiers examinés (11,89%) se sont avérés incomplets. Sur les 3.163 dossiers examinés, 326 (10,31%) ont donné lieu à 415 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour a constaté que 112 dossiers ont fait l'objet de 124 constatations contestées ou non commentées et que 276 erreurs ont été par contre favorablement avisées par le ministère.

Exercice 2007: 287 des 2.027 dossiers examinés (14,16%) se sont avérés incomplets. Sur les 2.027 dossiers examinés, 699 (34,48%) ont donné lieu à 1.056 observations de la Cour des comptes. Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 107 dossiers font l'objet de 125 constatations, contestées ou non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 929 erreurs ont été reconnues par le ministère.

La progression significative du taux d'observations constatée pour 2007 s'explique par le fait que pour l'exercice 2007 le calcul des rémunérations du personnel de l'Etat a été effectué par un nouveau logiciel. Ainsi, un certain nombre d'erreurs de paramétrage initiales d'un des composants du nouveau système ont pu être constatées.

A défaut de clarification des 251 constatations restées en suspens en 2005, la Cour conclut que 4,79% (contre 6,55% en 2004) des dossiers examinés étaient affectés par une irrégularité en 2005, 6,48% en 2006 et 29,95% en 2007.

Ces observations concernent, de manière schématique, 5 catégories:

- calcul de la tâche;
- allocation de fin d'année;
- rémunération de base;
- allocation de repas;
- décision d'engagement et de carrière;
- erreur imputable au démarrage d'un nouveau système (compte général 2007).

Dans sa prise de position écrite, annexée au rapport général de la Cour des comptes portant sur l'exercice 2007, le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative signale que l'introduction de SAP HR à partir de l'exercice 2007 a eu comme conséquence au niveau du contrôle de la Cour des Comptes, la constatation d'un nombre important de dossiers erronés qui résultent cependant de quatre erreurs de traitement informatique seulement et qui ont été redressées ultérieurement.

8.2. Le domaine de l'Etat (compte général 2005)

Présentation du contrôle

Le contrôle de la Cour a porté sur le domaine de l'Etat qui se compose entre autres des forêts domaniales, des terrains à finalité et des bâtiments-places.

Dès 1994, le Gouvernement s'était fixé comme objectif d'intensifier les efforts pour valoriser davantage le patrimoine de l'Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales, et d'éliminer certaines faiblesses de la situation résultant d'un manque de coordination entre les différents acteurs concernés. Afin de permettre d'atteindre ces buts, un „Comité des Domaines“ a été institué

en 1996, composé des représentants des ministères des Finances, des Travaux publics, de l'Aménagement du Territoire, de l'Intérieur et du Logement.

Différentes administrations et services de l'Etat sont concernés par la gestion du patrimoine domanial de l'Etat.

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) a dans ses attributions, d'après l'article 1er de la loi du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines, „l'administration des propriétés de l'Etat et le recouvrement des droits et revenus domaniaux de toute espèce“. La même loi dispose que „l'administration des domaines est spécialement chargée de la gestion et de la conservation des biens dépendant du domaine de l'Etat pour autant que la régie de ces biens n'a pas été attribuée à une autre administration et que ces biens n'ont pas été affectés à un service public“.

L'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT), quant à elle, s'occupe, entre autres selon la loi du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie, de „la publicité en matière de propriété et de copropriété foncières“.

D'autres entités sont également concernées par la gestion des domaines de l'Etat (comme p.ex. l'Administration des Bâtiments publics, l'Administration des Ponts et Chaussées, etc.), mais ne font pas partie du champ de contrôle visé par le rapport de la Cour des comptes.

Dans l'optique d'une gestion du patrimoine de l'Etat, un système informatique nommé „Archibus“ a été mis en place au niveau du ministère des Finances. L'inventaire du domaine de l'Etat est géré par „Archibus“, dont la majeure partie des informations disponibles est insérée par l'AED. La base de données initiale a été établie à partir des données disponibles à ce moment à l'ACT.

De son côté, l'ACT dispose d'un système de gestion intégré relatif à la publicité foncière qui relie entre eux l'ACT, l'AED ainsi que le notariat luxembourgeois. Ce système, appelé „Publicité foncière“, a été mis en place afin de rendre possible un échange de l'information complète contenue dans les actes authentiques et il soutient la mise à jour et la consultation de la documentation cadastrale.

Le contrôle de la Cour des comptes a porté sur l'existence, l'emploi et la valeur de tous les actifs de l'Etat. La Cour a ainsi vérifié plus particulièrement si les bases de données „Archibus“ et „Publicité foncière“ permettent de réaliser les objectifs précités et ensuite si les outils existants permettent à l'Etat de remplir son objectif en matière de gestion du patrimoine domanial de l'Etat, tel que préconisé par le Gouvernement en 1994.

D'après le rapport d'activité 2005 du ministère des Finances, l'ensemble du domaine de l'Etat couvre avec 24.950 parcelles une surface totale de 169 km². Voulant s'assurer que les deux bases de données de l'ACT et de l'AED représentent la même réalité territoriale, la Cour des comptes a procédé à un contrôle intensifié d'un échantillon d'environ 1.230 parcelles (représentant à peu près 5% du nombre des parcelles faisant partie du domaine de l'Etat) sur leur existence dans les deux bases de données.

La détermination de l'échantillon considéré a été réalisée par voie aléatoire tout en s'assurant de couvrir l'ensemble des communes du Grand-Duché de Luxembourg.

Constatations et recommandations de la Cour

1. Les deux principales bases de données reprenant les propriétés domaniales de l'Etat sont gérées par l'ACT („Publicité foncière“) et par l'AED („Archibus“). L'existence de deux bases de données séparées s'explique par les besoins qui diffèrent d'une administration à l'autre.

Alors que l'ACT s'occupe de la gestion de l'ensemble des parcelles constituant le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, l'AED s'intéresse de manière plus détaillée aux propriétés de l'Etat et aux actes notariés relatifs aux parcelles en question. Deux systèmes informatiques doivent ainsi être maintenus et les bases de données afférentes sont alimentées par les différents intervenants.

Pour plus de 70 parcelles ou 6% de l'échantillon contrôlé, la Cour a constaté des différences entre les données disponibles dans les deux bases de données. Un certain nombre de problèmes ont pu être redressés directement par l'AED. D'autres différences résultent de redressements effectués par l'ACT et non communiqués à l'AED.

La Cour des comptes recommande à ce sujet de mettre en place un système de synchronisation entre les deux bases de données afin d'éviter que les contenus des deux bases de données identiques au départ ne divergent de façon continue au fil des années. L'intervention des autres acteurs concernés doit également être prise en compte pour la mise à jour de ces bases de données.

2. En principe, la base de données „Archibus“ devrait permettre de retracer l’affectation réelle des propriétés étatiques qui y figurent. Toutefois, force est de constater que les affectations renseignées dans le système ne reflètent pas toujours la situation réelle. En effet, sur base des indications des responsables de l’AED, il s’avère que des changements d’affectation des propriétés sont effectués selon les besoins des différents organes de l’Etat et ne sont pas régulièrement communiqués aux gestionnaires de la base de données. Dès lors, la Cour recommande d’intensifier les efforts en vue d’une mise à jour régulière et rapprochée en matière d’affectation des propriétés étatiques.

3. Pour ce qui est de la valeur du domaine de l’Etat, il faut préciser que les données reprises dans le système „Archibus“ se basent essentiellement sur l’acte notarié. Ainsi le prix du bien affiché se limite au prix d’acquisition respectivement au prix de vente stipulés dans l’acte sans tenir compte d’une réévaluation éventuelle. De plus, le système „Archibus“ ne renseigne que très partiellement sur la valeur du domaine de l’Etat. En effet, seuls les biens ayant fait l’objet d’une vente ou d’une acquisition sont répertoriés. Pour les autres y figurant, il n’existe aucune référence en termes de valeur. Ainsi, une valorisation reflétant une image fidèle du patrimoine de l’Etat s’avère difficile.

4. La politique générale de l’Etat en matière de domaines

Les outils en place ne permettent actuellement pas de répondre aux objectifs que s’était fixés le Gouvernement en 1994. En effet, le système „Archibus“ est une base de données qui ne permet que de donner une image ponctuelle de la situation patrimoniale de l’Etat. Il ne s’agit en fin de compte pas d’un outil capable de donner un aperçu complet sur les propriétés de l’Etat.

Dès lors, une gestion active du domaine de l’Etat n’est pas réalisable avec les moyens existants.

Dans ce contexte et suite à l’évolution dans le domaine technique, la Cour des comptes préconise l’étude des avantages et désavantages d’une solution intégrée de gestion de l’inventaire des biens immobiliers au niveau du système comptable existant.

En ce qui concerne le Comité des Domaines institué par le Gouvernement en 1996, ses principales missions consistent dans la valorisation du patrimoine de l’Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales. Force est de constater que le Comité des Domaines ne dispose pas des moyens nécessaires pour remplir de manière adéquate les missions lui assignées.

Pour lui donner plus de poids, la Cour recommande de fixer par voie légale la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité des Domaines.

8.3. Examen des conclusions de trois rapports spéciaux de la Cour des comptes concernant des fonds spéciaux de l’Etat (compte général 2005)

La Cour des comptes a présenté les trois rapports spéciaux suivants à la Chambre des Députés:

- Rapport spécial portant sur le contrôle de l’exécution des sixième et septième programmes quinquennaux d’équipement de l’infrastructure touristique (2004);
- Rapport spécial concernant le Fonds pour la protection de l’environnement (2004);
- Rapport spécial concernant le contrôle des programmes quinquennaux d’équipement sportif et du Fonds d’équipement sportif national (2005).

Dans son rapport général, la Cour fait une synthèse de ses constatations et recommandations qui figurent dans ces trois rapports spéciaux et dont bon nombre sont similaires et s’appliquent simultanément aux trois fonds spéciaux concernés. La Cour insiste sur les constatations suivantes:

1. Identification et planification insuffisantes des besoins

Une conclusion générale, qui vaut pour les trois domaines en question, consiste dans la constatation que les projets à subventionner ne sont pas identifiés et planifiés de façon suffisamment précise sur base de priorités bien déterminées.

La Cour des comptes est dès lors d’avis qu’un modèle de subventionnement plus actif, axé, d’une part, sur les besoins en infrastructures dûment constatés suivant des critères objectifs et, d’autre part, sur les demandes introduites par les maîtres d’ouvrage, devra être élaboré.

2. Absence de traitement uniforme des dossiers de subventionnement

Il s'avère que des suites favorables ont été données à des demandes de subventionnement introduites après le commencement des investissements ou après l'achèvement des projets, et encore que des demandes d'octroi de subventions étaient incomplètes. De plus, les dépenses éligibles, susceptibles d'être subventionnées, n'étaient pas clairement définies au niveau du ministère respectif. Il en résulte que la détermination des subsides ne se fait pas de manière homogène. Deux contrôles ont relevé qu'un règlement grand-ducal précisant les conditions techniques et administratives d'octroi d'aides fait défaut ou ne revêt plus un caractère contraignant. D'autre part différents projets peuvent donner droit à des aides allouées par différents ministères et il n'est pas évident de retracer un éventuel cumul des aides étatiques.

Pour pallier à cet état des choses, la Cour recommande tout d'abord, afin de garantir un traitement uniforme des dossiers de subventionnement, que des lignes directrices internes, applicables aux ministères concernés, soient fixées par écrit, en précisant notamment le contenu-type des demandes d'aide financières, ainsi que les taux de participation et les critères d'attribution de l'aide étatique respectivement d'éligibilité des dépenses à subventionner.

Ensuite, la Cour recommande que les responsables des ministères concernés fassent un suivi plus approfondi des dossiers et qu'ils procèdent systématiquement à des contrôles pour s'assurer de la conformité de ce qui est effectivement réalisé avec ce qui avait été projeté initialement.

A l'égard des critiques formulées sous les points 1 et 2 et touchant son ministère, Monsieur le ministre des Sports rappelle la prise de position qu'il avait donnée en réponse au contenu du rapport spécial de la Cour des comptes: „L'harmonisation et l'uniformisation du traitement des dossiers, des équipements à réaliser, des aides à accorder sont certes les maîtres mots, mais elles ne doivent pas pour autant écarter la souplesse et la flexibilité dans l'appréciation des projets. Celles-ci ne font pas entorse à l'équité qui est à respecter vis-à-vis des maîtres d'ouvrage lorsqu'ils revendiquent de l'Etat des apports financiers ou autres dans le domaine de l'infrastructure sportive.“

Monsieur le ministre des Sports est d'avis qu'une harmonisation des taux de subsidiation d'un ministère à l'autre est très difficile au vu des spécificités dans certains domaines. Il met néanmoins en garde devant une prise en charge intégrale des coûts afin que les maîtres d'ouvrage restent responsabilisés.

Monsieur le ministre de l'Environnement renvoie à ses différentes prises de position adressées à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire dans le passé. En ce qui concerne la fixation des conditions techniques et administratives d'octroi des aides accordées par le biais du Fonds pour la Protection de l'Environnement, il est d'avis que le recours à la circulaire ministérielle permet une plus grande flexibilité par rapport au règlement grand-ducal. En effet, certaines technologies, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie, évoluent rapidement et subissent des fluctuations de prix importantes. De plus, les critères techniques varient selon le type d'immeubles communaux concernés et ne peuvent pas être standardisés comme c'est le cas pour les maisons ou appartements.

3. Transmission déficitaire des pièces relatives aux engagements et aux dépenses des fonds spéciaux

Enfin, la Cour signale que les dispositions de l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat définissant le cadre légal des fonds spéciaux de l'Etat et énonçant les principes fondamentaux qui sont à la base du fonctionnement des fonds spéciaux ne sont pas respectées. En effet, „(...) un état exhaustif des engagements contractés au cours de l'exercice et des engagements à prévoir pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants ainsi qu'un relevé des dépenses liquidées à charge des fonds spéciaux et relevant de leur compétence“ n'est pas communiqué à la fin de chaque trimestre à l'Inspection générale des finances (IGF) par les départements ministériels.

La Cour rappelle encore une fois qu'il faudrait indiquer au projet de budget l'évolution financière détaillée des projets d'investissements faisant l'objet d'une loi spéciale. La Cour demande également d'inclure au niveau du compte général les informations relatives aux dépenses réalisées en faveur des divers projets d'envergure.

Monsieur le ministre des Sports indique que les pièces relatives aux engagements et aux dépenses du Fonds d'équipement sportif national sont bien transmises trimestriellement à l'IGF.

Monsieur le ministre de l'Environnement fait savoir que les pièces prévues à l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat sont régulièrement transmises par son ministère à l'IGF depuis l'audit effectué par la Cour des Comptes en 2004/2005.

8.4. Les services de l'Etat à gestion séparée (compte général 2006)

Présentation du contrôle

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit en son article 74 (1) que „la loi budgétaire peut constituer une administration, un établissement ou un service comme service de l'Etat à gestion séparée (SEGS)“.

L'article 75 de cette même loi précise les ressources des SEGS qui comprennent une dotation annuelle à charge de l'Etat, le report de l'exercice précédent, les recettes propres ainsi que les dons et legs reçus en conformité avec l'article 910 du Code civil.

Le règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion précise les principes généraux de la loi modifiée du 8 juin 1999 auxquels les SEGS peuvent déroger. Suivant l'article 3 (2), les SEGS sont en droit de financer moyennant leurs propres ressources toutes les dépenses liées à leurs activités, à l'exception des rémunérations à verser aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat et des frais d'investissements immobiliers. L'article 7 explicite les dispositions d'exception en matière de transfert et de dépassement des crédits budgétaires internes. En vertu des articles 9 à 11, le contrôle financier intervient lors du contrôle externe semestriel des comptes. Par ailleurs, le ministre ayant le SEGS dans ses compétences désigne les agents chargés du contrôle interne de la gestion financière et comptable du service et des modalités et des méthodes de contrôle interne. Finalement, il revient au ministre compétent ainsi qu'au ministre du Budget d'approuver conjointement les comptes des SEGS sur base des rapports de contrôle précités.

Le contrôle de la Cour a concerné „la légalité et la régularité des recettes et des dépenses“ des différents SEGS de l'Etat relatives à l'exercice 2006. Alors que le champ de contrôle en ce qui concerne l'application des lois et règlements grand-ducaux en vigueur a été limité à l'exercice 2006, les mécanismes de gestion des différents SEGS ont fait l'objet d'analyses et de comparaisons dès leur constitution respective. Le contrôle de la Cour a porté sur l'application de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat par les SEGS. La Cour a également vérifié le respect du règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux SEGS ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion. De même, la Cour a contrôlé le respect de la loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics.

Le contrôle de la Cour n'a pas révélé d'erreurs significatives. Les rapports de contrôle interne tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, ainsi que les rapports de contrôle externe effectué par la Direction du contrôle financier tels qu'ils sont prévus à l'article 10 (5) du même règlement grand-ducal ont tous été transmis à la Cour qui, après analyse, a pu obtenir l'assurance raisonnable que les contrôles sont réalisés d'une façon correcte et suivant des procédures élaborées.

Toutefois, la Cour fait les constatations et recommandations suivantes:

Loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat

L'article 16 (2) prévoit que des articles budgétaires peuvent être dotés de la mention „crédit non limitatif“ „lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre exceptionnel d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur“. Certains articles budgétaires relatifs aux dotations au profit des SEGS sont libellés „crédit non limitatif“.

Conformément à l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999, le ministre ayant le budget dans ses compétences peut autoriser un dépassement des crédits budgétaires libellés „crédits non limitatifs“.

La Cour constate qu'en 2006 un montant de 386.332,00 euros a été accordé par dépassement du crédit budgétaire à un SEGS alors que l'acquisition projetée n'a pas été effectuée.

Il est à noter que l'article 66 précité pose des conditions très strictes quant au déclenchement de cette procédure d'exception en ce qu'un dépassement de crédits n'est possible que pour des „dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé“.

Si la gestion séparée permet le report d'un exercice à l'autre de crédits non utilisés, la Cour considère néanmoins que dans le cas présent, les fonds perçus par le service auraient dû être remboursés à la Trésorerie. Faute de quoi, cette manière de procéder risque d'assouplir les règles strictes qui sont applicables en la matière et d'ouvrir la porte à de multiples problèmes d'interprétation. Par ailleurs, l'article 66 précité se trouverait vidé de sens.

Règlement grand-ducal du 3 février 2006 fixant les règles de la gestion financière et comptable applicables aux services de l'Etat à gestion séparée ainsi que les modalités du contrôle de cette gestion

Selon l'article 3 (2) du règlement grand-ducal du 3 février 2006, les dotations annuelles accordées aux SEGS sont destinées à couvrir toutes les dépenses liées à leurs activités. Les rémunérations et autres primes et avantages versés aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat sont exclus de cette disposition, à l'exception des étudiants employés pendant les vacances scolaires. De même, les frais d'investissements immobiliers ne sont pas à charge des SEGS.

En ce qui concerne les frais d'investissements immobiliers, il est à noter que le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a publié une liste des travaux de maintenance à charge des établissements scolaires dans le cadre de la gestion séparée. Tel n'est pas le cas pour les autres ministères concernés.

La Cour recommande que les autres ministères concernés établissent une même liste.

Dans sa réponse écrite annexée au rapport spécial de la Cour des comptes, le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et des Sports indique que la liste évoquée par la Cour des comptes a été dressée par l'Administration des Bâtiments publics et ne s'applique pas spécifiquement aux SEGS dépendant du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

*

IV. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Compte général 2005

Dans son avis, le Conseil d'Etat se déclare surpris de l'argumentation du gouvernement (voir l'exposé des motifs du projet de loi) selon laquelle le dépassement de 587,6 millions d'euros du déficit effectif par rapport à la loi budgétaire résulterait „d'abord de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat, les dépassements et transferts autorisés à cet effet s'étant chiffrés à 245 millions d'euros, ensuite des moins-values de recettes (...) et pour le reste seulement d'un excédent de dépenses effectives“.

Le Conseil d'Etat rappelle que la loi budgétaire est une loi d'autorisation – elle autorise des dépenses, et ensuite les recettes nécessaires pour couvrir les premières. Le Conseil d'Etat considère ainsi que les dépenses prévues et autorisées par la Chambre ont été dépassées. Il y a eu en plus une moins-value des recettes escomptées par le budget voté. Il y a eu finalement une dotation des fonds spéciaux non pas en fonction des disponibilités budgétaires, mais en fonction des besoins des fonds. Le Conseil d'Etat signale qu'une dotation moins importante aurait permis d'éviter l'excédent des dépenses et ajoute que, vu que les recettes des fonds spéciaux dépassaient en 2005 de 21,6 millions d'euros les dotations prévues au projet de budget, la cause principale de l'excédent du déficit n'est donc manifestement pas à rechercher de ce côté-là.

*

Le Conseil d'Etat constate ensuite que les paramètres économiques sur lesquels le Gouvernement s'était fondé en 2004 pour élaborer le budget de 2005 lui avaient fait retenir une croissance du PIB de près de 3,8% et que cette croissance a été sous-estimée substantiellement puisqu'elle s'est finalement établie à 4,6% d'après les chiffres publiés par le Service central de la statistique et des études économiques.

Le Conseil d'Etat attire ainsi l'attention sur le fait que la refonte de la procédure budgétaire de 2004 avec le report de l'approbation du projet de budget par le Conseil de Gouvernement d'août en octobre, afin de permettre au Gouvernement de prendre ses décisions sur le vu des prévisions économiques des organismes statistiques internationaux et nationaux du second semestre, n'a pas abouti à un affinement des estimations.

De l'avis du Conseil d'Etat, le plus important en la matière, ce n'est pas le constat *ex post* que les événements ne se sont pas pliés aux prévisions du Gouvernement, mais l'argumentation qui sous-tend les hypothèses de travail ayant abouti aux prévisions.

*

Dans ses avis antérieurs relatifs aux comptes annuels, le Conseil d'Etat a régulièrement élevé la voix pour protester contre les graves erreurs d'estimation intervenues en matière de prévisions budgétaires tant des recettes que des dépenses, et il avait proposé comme remède la révision des mécanismes utilisés pour procéder aux évaluations en question. A la lecture du rapport de la Cour des comptes relatif aux comptes de 2005, il constate que les faiblesses critiquées dans son avis précité se sont retrouvées avec un même ordre de grandeur dans les prévisions budgétaires pour 2005. Il insiste dès lors une nouvelle fois pour qu'il y soit remédié en vue de l'élaboration des budgets futurs.

*

Le Conseil d'Etat a noté les critiques de la Cour des comptes au sujet de la légalité douteuse de certaines pratiques administratives ayant trait à l'exécution de la loi budgétaire. Il souhaiterait que, même s'il ne partage pas ces critiques, le Gouvernement en discute de façon formelle, afin que toutes les instances imbriquées dans la procédure budgétaire, dont en premier lieu la Chambre des Députés, puissent se faire une idée sur le bien-fondé des points de vue respectifs.

Le Conseil d'Etat estime que l'Etat pourrait utilement s'inspirer des procédures suivies dans le secteur privé en ce qui concerne les points proposés par les auditeurs internes et externes (suivi individuel de chaque recommandation, production d'un rapport sur ce suivi indiquant l'état de suivi des années antérieures, documentation des progrès réalisés, ainsi que des faiblesses et des négligences). Selon le Conseil d'Etat, si la transparence est le nouveau mot d'ordre, il faut aussi l'appliquer dans la discussion sur l'exécution des budgets annuels.

*

Le Conseil d'Etat n'a finalement pas d'observation quant au libellé du projet de loi 5591.

Compte général 2006

Le Conseil d'Etat renvoie à son avis portant sur le compte général 2005 quant à ses observations concernant la justesse des prévisions économiques qui fondent le projet de budget.

Il constate ensuite que, contrairement aux attentes, l'année budgétaire 2006 aura été une bonne année, puisque le solde positif engrangé a permis d'accroître la réserve financière de l'Etat, sans que la constitution du solde ait été provoquée par une augmentation des charges des contribuables.

*

Le Conseil d'Etat se base ensuite sur les rapports généraux de la Cour des comptes des dernières années pour constater qu'une fois le budget voté et les dépenses décidées, toute règle de procédure et de contrôle interne qui risque de freiner l'exécution de la dépense et du paiement constitue trop souvent un obstacle à contourner.

Même si le nombre des refus de visa de la Direction du contrôle financier par rapport au nombre des opérations d'engagement et d'ordonnancement est peu important et en forte diminution, le Conseil d'Etat encourage le Gouvernement à persister dans ses efforts d'imposer à ses services le respect des règles en la matière. L'examen des motifs des refus de visa fait ressortir très clairement que beaucoup de ces refus auraient facilement pu être évités alors qu'ils prennent leur origine dans de simples erreurs et le non-respect des lois, des procédures et de leurs délais.

Le Conseil d'Etat attire l'attention sur le fait que quant aux transferts de crédit, même s'ils se déroulent dans la légalité formelle, les circonstances qui les entourent indiquent cependant que ce procédé est régulièrement détourné de son objectif. Alors que le transfert de crédits constitue un instrument exceptionnel, destiné à utiliser en fin d'exercice des crédits excédentaires afin de faire face à des dépenses non prévues concernant d'autres articles budgétaires de la même section, la Cour des

comptes démontre que cette procédure d'exception sert au contraire régulièrement à alimenter des crédits systématiquement sous-estimés à partir de crédits tout aussi régulièrement surestimés. Selon le Conseil d'Etat, la Chambre des Députés dispose des attributions nécessaires pour faire cesser rapidement ces abus: il suffit qu'elle impose de son autorité l'inscription de crédits réalistes dans les hypothèses mentionnées par la Cour des comptes.

Le Conseil d'Etat considère ensuite que les crédits non limitatifs sont eux aussi un instrument à double tranchant. Normalement, ils permettent au Gouvernement de faire face à des situations imprévues; le risque que cette entorse à la rigidité du crédit budgétaire spécifiquement alloué soit détournée de son objectif est réel (voir l'exemple repris par le Conseil d'Etat dans son avis). D'après le Conseil d'Etat, la sous-estimation de certains crédits soumis au vote de la Chambre des Députés et leur dépassement ultérieur seront possibles tant que la Chambre des Députés laissera faire et tant que l'évolution des recettes ira dans la direction escomptée.

Le Conseil d'Etat constate que la discipline de certains comptes extraordinaires laisse toujours à désirer. Même s'il y a eu une réelle amélioration entre 2004 et 2006, une poussée en sens inverse a eu lieu en 2005. Le Conseil d'Etat regrette que la Cour des comptes ne fournisse pas d'indication pour savoir si ce sont toujours les mêmes agents qui n'arrivent pas à respecter les délais imposés.

*

Le Conseil d'Etat encourage finalement la Cour des comptes à persévérer dans son obstination à signaler les abus constatés.

*

Le Conseil d'Etat se déclare d'accord avec le texte des trois articles du projet de loi sous examen.

Compte général 2007

Le Conseil d'Etat constate tout d'abord qu'au vu de l'excédent des recettes de l'exercice 2007 de quelque 451,6 millions d'euros, l'année budgétaire s'est avérée plus favorable que prévu.

En ce qui concerne le budget pour ordre de l'exercice 2007 qui tient compte d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat, le Conseil d'Etat remarque que la Cour des comptes rend une fois de plus attentif au fait que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports pour certains articles. Le Conseil d'Etat recommande de procéder dorénavant aux opérations de report prévues par la loi et rappelle dans ce contexte les observations formulées dans son avis du 25 octobre 2005 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003 (doc. parl. No 5350). Il réitère sa demande au Gouvernement soit de respecter le cadre légal en place, soit d'adapter celui-ci pour répondre aux contraintes posées par les errements de comptabilisation inhérents aux budget et compte pour ordre.

Le Conseil d'Etat constate une légère régression des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2007.

*

Bien que le nombre de refus de visa ait diminué par rapport à l'année précédente, le Conseil d'Etat estime celui-ci encore trop élevé, alors que bon nombre des refus ont leur origine dans de simples erreurs ou dans le non-respect des lois, des procédures ou des délais respectifs et auraient donc pu être évités.

Le Conseil d'Etat relève que suite au contrôle intensifié de la Cour des comptes, un grand nombre de dossiers concernant les rémunérations des agents de l'Etat ont donné lieu à contestation. Dans ce même contexte des contrôles des traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat, le Conseil d'Etat rappelle ses observations formulées dans son avis du 2 mai 2006 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2004: „Comme les dossiers en question revêtent une grande sensibilité tant pour les concernés que pour l'image qu'ils donnent à l'extérieur de la qualité de la gestion des deniers publics, il y a intérêt non seulement à redresser au plus vite les situations incorrectes détectées, mais de mettre en outre en place les conditions aptes à empêcher ces erreurs de se reproduire à l'avenir.“ (doc. parl. No 5488)

Finally, the Council of State recommends to the ministerial departments to observe from now on article 18 of the law of 8 June 1999 and notably the rules and conditions provided in case of transfers of surpluses of credit from one budgetary article to another.

*

The Council of State appreciates the persevering action of the Court of Auditors.
It finally has no observation as to the subject of the bill 5891.

*

Under the benefit of the reflections that precede, the Commission for the Control of Budgetary Execution recommends to the Chamber of Deputies to adopt the bills in the version proposed by the Government.

Luxembourg, le 4 décembre 2009

Le Président,
Anne BRASSEUR

Le Rapporteur,
Felix BRAZ

Service Central des Imprimés de l'Etat

5891/04

N° 5891⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2007

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(18.12.2009)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 décembre 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2007

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 décembre 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 novembre 2009;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 18 décembre 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

Service Central des Imprimés de l'Etat

5891

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 252

24 décembre 2009

S o m m a i r e

COMPTE GENERAL DE L'EXERCICE 2007

Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2007 page [4760](#)

Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2007.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 9 décembre 2009 et celle du Conseil d'Etat du 18 décembre 2009 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2007 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes effectives:	8.735.747.092,86 EUR
II – Dépenses effectives:	8.284.160.765,42 EUR
III – Excédent de recettes:	451.586.327,44 EUR

L'excédent de recettes est porté au crédit du compte «report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital» dont le solde positif s'établit alors à **239.061.264,86** euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I – Recettes pour ordre:	4.307.056.629,55 EUR
II – Dépenses pour ordre:	4.316.926.354,49 EUR
III – Excédent de dépenses pour ordre:	9.869.724,94 EUR

L'excédent de dépenses pour ordre est porté au crédit du compte «report du solde des recettes et dépenses pour ordre» dont le solde positif s'établit alors à **25.703.409,36** euros.

Art. 2. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2007 comme suit:

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	47.838.993,63 EUR
Fonds de dépenses communales:	1.895.110,25 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	10.615.049,18 EUR
----------------------------	-------------------

Art. 3. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2007 comme suit:

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs:	90.272.940,79 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	419.492,96 EUR
Fonds de la coopération au développement:	14.973.439,61 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse:	158,56 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	4.057,83 EUR
Fonds cynégétique:	618.510,89 EUR
Fonds de la dette publique:	61.551.823,05 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.088.739,84 EUR
Fonds pour l'emploi:	54.866.008,99 EUR
Fonds pour l'entretien des propriétés immobilières de l'Etat	17.498.477,28 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	96.868.379,38 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	27.070.669,36 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	76.725.069,75 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	16.790.689,54 EUR

Fonds d'équipement militaire:	109.593.081,46 EUR
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	11.610.108,77 EUR
Fonds spécial de la pêche:	343.805,50 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	38.280.506,86 EUR
Fonds de pension:	5.431.244,79 EUR
Fonds du rail:	213.607.297,19 EUR
Fonds pour la réforme communale:	1.973,38 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	38.136.170,09 EUR
Fonds des routes:	73.771.975,72 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	179.885.274,14 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales:	100.950.973,04 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	147.784.785,40 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	42.425.674,81 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	31.458.259,36 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	1.108.397,40 EUR
<i>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat:</i>	<i>1.474.853.458,51 EUR</i>

II – Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	169.718.087,52 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	871.442.271,73 EUR

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre des Finances,
Luc Frieden

Crans, le 18 décembre 2009.
Henri

Doc. parl. 5891; sess. ord. 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Compte général - Exercice 2007 (en EUR)

Budget des recettes (page 2)

Total Recettes courantes (p. 2) 8,657,181,535.56
Total Recettes en capital (p. 10) 78,565,557.30

Total des recettes : 8,735,747,092.86

Budget des dépenses (page 12)

Total Dépenses courantes (p. 12) 7,289,610,546.56
Total Dépenses en capital (p. 125) 994,550,218.86

Total des dépenses : 8,284,160,765.42

Budget pour ordre (page 165)

Total Recettes pour ordre (p. 165) 4,307,056,629.55
Total Dépenses pour ordre (p. 167) 4,316,926,354.49

Excédent de dépenses : -9,869,724.94

Total des avoirs sur Fonds spéciaux (p. 169)

Fonds de tiers 10,615,049.18
Fonds des communes 49,734,103.88
Fonds de l'Etat 1,474,853,458.51

Total des Fonds : 1,535,202,611.57

Abréviations utilisées dans ce document :

CORD : Crédit ordinaire
CNLI : Crédit non limitatif
CSDE : Crédit sans distinction d'exercice
CNST : Crédit non susceptible de transfert
CNSM : Crédit non susceptible de majoration
D : Dépassement
TE : Transfert émis
TR : Transfert reçu

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------------	---------------------------------

Budget des recettes - CHAPITRE I - RECETTES COURANTES

64 - MINISTERE DES FINANCES

Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)

Section 64.0 - Impôts directs

37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1,300,000,000.00	1,381,676,766.61
37.001	37.10	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	54,200,000.00	57,569,865.28
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	430,000,000.00	396,088,175.29
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1,775,000,000.00	1,862,058,356.80
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	1,500,000.00	1,166,546.07
37.013	37.20	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	56,500,000.00	57,901,194.40
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	220,000,000.00	243,101,109.03
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	100,000,000.00	171,644,537.22
37.022	37.00	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	25,000,000.00	43,063,090.65
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	6,000,000.00	7,180,290.35
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	600,000.00	900,859.86
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	16,000,000.00	20,032,678.88
37.026	37.00	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	CORD	25,000,000.00	51,777,512.24
<i>Total de la section 64.0 :</i>					<i>4,009,800,000.00</i>	<i>4,294,160,982.68</i>

Section 64.1 - Impôts indirects

36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	260,000.00	151,445.51
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	3,600,000.00	2,766,577.12
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	19,950,000.00	16,903,629.57
<i>Total de la section 64.1 :</i>					<i>23,810,000.00</i>	<i>19,821,652.20</i>

Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances

16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	CORD	300,000.00	380,423.44
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	2,000.00	1,759.07
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de métrologie	CORD	18,000.00	22,549.18
38.000	DIVERS	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	CORD	7,200.00	6,000.00
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.2 :</i>					<i>327,300.00</i>	<i>410,731.69</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
28.001	DIVERS	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1,000,000.00	1,461,755.43
28.002	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	CORD	100.00	0.00
28.003	DIVERS	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1,350,000.00	1,309,518.57
28.005	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.3 :</i>						2,771,274.00
Section 64.4 - Remboursements de dépenses						
11.350	DIVERS	DIVERS	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	800,000.00	791,584.61
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main d'oeuvre étrangère	CORD	100.00	0.00
12.090	12.21	13.90	Ecostart: remboursements de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	CORD	242,000.00	0.00
14.380	39.40	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	CORD	280,000.00	355,345.47
<i>Total de la section 64.4 :</i>						1,146,930.08
Administration des Douanes et Accises						
Section 64.5 - Douanes et accises						
16.070	16.00	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	50,000.00	685,322.58
28.000	DIVERS	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	3,000,000.00	906,036.99
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	940,000,000.00	992,057,009.37
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	135,000,000.00	136,607,628.00
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	55,000,000.00	67,144,363.25
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	3,100,000.00	2,580,843.95
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automobiles	CORD	28,000,000.00	24,615,875.57
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	3,500,000.00	9,047,545.86
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100,000.00	111,925.80
36.023	36.03	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	CORD	3,000,000.00	3,381,252.12
36.024	36.03	13.60	Surtaxe sur les boissons confectonnées	CORD	20,000.00	98,763.00
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550,000.00	610,994.45
36.071	36.08	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	50,000.00	37,859.42
38.000	DIVERS	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	90,000.00	87,445.00
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	30,000.00	17,293.93
39.001	DIVERS	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	5,500,000.00	5,946,074.77
<i>Total de la section 64.5 :</i>						1,176,990,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------------	---------------------------------

Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)

Section 64.6 - Impôts, droits et taxes

16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	17,650,000.00	19,188,522.42
16.011	16.11	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses	CORD	13,000.00	125,740.42
16.060	DIVERS	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	1,650,000.00	1,754,190.85
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1,350,711,000.00	1,666,121,515.92
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	20,500,000.00	25,899,835.59
36.031	36.04	13.60	Hypothèques: salaires	CORD	850,000.00	860,143.41
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	CORD	550,000,000.00	720,828,931.07
36.050	36.06	13.60	Droits d'enregistrement	CORD	185,000,000.00	267,308,892.83
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	28,500,000.00	31,755,753.67
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	CORD	475,000.00	575,284.55
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	23,000.00	20,237.72
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	CORD	5,000.00	4,000.00
38.050	38.00	13.60	Droits de timbre	CORD	12,000,000.00	14,215,471.50
38.051	38.00	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	CORD	1,895,000.00	0.00
39.010	39.20	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	3,830,000.00	1,829,775.00
<i>Total de la section 64.6 :</i>					2,773,102,000.00	2,750,488,294.95

Section 64.7 - Recettes domaniales

16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	600,000.00	667,776.23
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	46,000,000.00	51,128,778.60
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	CORD	450,000.00	285,411.83
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	CORD	1,000,000.00	1,456,383.86
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'institut vitivinicole	CORD	18,000.00	17,031.67
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2,200,000.00	2,224,332.77
16.060	DIVERS	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	3,165,000.00	4,325,116.01
16.061	DIVERS	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	150,000.00	93,357.72
16.062	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	2,744,000.00	2,743,776.04
16.063	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2,044,000.00	2,410,624.14
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Linggen: vente d'alevins et de tuitelles: frais de repeuplement	CORD	84,250.00	58,457.68
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	30,000.00	31,887.96
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	5,000.00	4,102.41
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)	
28.000	DIVERS	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	CORD	500.000,00	100.000,00	
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	200.000,00	186.238,20	
<i>Total de la section 64.7 :</i>						59.190.350,00	65.733.274,92
Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres							
12.320	16.12	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	65.000,00	66.911,20	
12.360	16.12	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CORD	5.400,00	4.710,86	
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	57.000,00	100.726,31	
12.380	16.12	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger.	CORD	230.000,00	276.615,57	
16.046	16.12	DIVERS	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	400.000,00	527.205,36	
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	4.800.000,00	16.053.076,95	
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	CORD	50.000,00	37.275,32	
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	5.000.000,00	4.567.100,35	
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100,00	650,00	
38.000	DIVERS	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	CORD	190.000,00	176.184,04	
38.001	DIVERS	DIVERS	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	200.000,00	117.473,17	
38.002	DIVERS	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2.500,00	0,00	
38.003	DIVERS	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	400.000,00	360.804,81	
38.004	DIVERS	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100,00	0,00	
38.005	DIVERS	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100,00	1.978,06	
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	60.000,00	68.557,20	
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et divers amendes d'ordre	CORD	12.000.000,00	12.527.605,55	
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40.000,00	34.293,60	
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	170.000,00	676.763,16	
<i>Total de la section 64.8 :</i>						23.670.200,00	35.599.931,51
Section 64.9 - Remboursements							
12.360	12.16	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17.23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100,00	0,00	
12.361	12.16	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100,00	0,00	
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	110.000,00	86.397,68	
12.381	12.16	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	CORD	5.000,00	961,43	
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1.220.000,00	1.624.219,23	
38.000	DIVERS	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977). remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100,00	0,00	
<i>Total de la section 64.9 :</i>						1.335.300,00	1.711.578,34
Total du département 64 :						7.471.897.450,00	8.415.780.904,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
65 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET						
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)						
Section 65.0 Recettes versées par les communes et syndicats de communes						
11.300	48.22	DIVERS	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilés: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2.500.000,00	0,00
11.301	48.22	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	8.295.000,00	7.715.810,23
11.302	48.22	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	CORD	8.000,00	21.800,00
12.300	48.22	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	CORD	50.000,00	2.768,76
<i>Total de la section 65.0 :</i>					<i>10.853.000,00</i>	<i>7.740.378,99</i>
Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale						
11.310	DIVERS	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	3.000,00	0,00
11.312	DIVERS	06.20	CMO (Caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemlité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	50.000,00	4.551,53
11.353	DIVERS	DIVERS	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	50.000,00	3.812,69
16.000	16.20	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	60.000,00	60.000,00
34.310	34.30	06.12	Caisse de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3.500.000,00	3.476.471,59
42.000	42.00	06.12	Caisse de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	CORD	25.000,00	0,00
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	25.000,00	3.210,86
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	1.000.000,00	867.310,53
<i>Total de la section 65.1 :</i>					<i>4.713.000,00</i>	<i>4.415.357,20</i>
Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics						
11.300	48.22	DIVERS	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	75.000,00	46,07
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	171.322,00	243.072,31
11.320	DIVERS	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	383.971,00	150.000,00
11.321	DIVERS	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1.459.182,00	750.000,00
11.322	DIVERS	05.22	Centre National Sportif et Culturel: remboursement de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	750.000,00	0,00
11.323	DIVERS	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	250.000,00	0,00
12.390	12.16	03.30	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants: remboursement de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CORD	700.000,00	0,00
28.015	28.20	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	35.000.000,00	29.500.000,00
28.016	28.20	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	30.000.000,00	30.000.000,00
28.017	28.20	13.90	ILR: (Institut luxembourgeois de régulation) Part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	20.000.000,00	0,00
38.000	DIVERS	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité; versement des recettes et recouvrements, remboursements	CORD	2,000.00	4,335.89
<i>Total de la section 65.2 :</i>						60,647,454.27
Section 65.3 - Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières						
10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	CORD	200,000.00	52,041.51
11.320	DIVERS	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	35,000.00	179,933.46
11.321	DIVERS	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	100.00	0.00
11.330	DIVERS	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	150,000.00	111,924.79
11.340	DIVERS	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	32,955.00	33,744.90
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	CORD	1,000.00	0.00
16.010	16.11	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	100,000.00	226,850.00
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	1,000.00	0.00
16.071	16.00	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	CORD	1,000.00	457,628.32
28.000	DIVERS	08.40	Société de la Bourse de Luxembourg: versement de la redevance annuelle	CORD	1,000.00	1,000.00
38.000	DIVERS	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour IOLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	250,000.00	122,472.07
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	CORD	50,000.00	32,041.63
38.011	38.20	13.90	Remboursement d'aides étatiques	CORD	50,000.00	18,099.92
38.012	38.20	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): remboursements	CORD	100,000.00	11,863,435.75
<i>Total de la section 65.3 :</i>						13,099,172.35
Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires						
10.011	10.00	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	2,500,000.00	1,848,958.74
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3,600,000.00	3,579,716.17
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	CORD	3,300,000.00	3,236,809.12
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouverts	CORD	300,000.00	418,815.57
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés, recettes diverses	CORD	650,000.00	379,963.35
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	CORD	223,000.00	166,743.16
16.051	16.12	DIVERS	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	116,100.00	14,315.29
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	CORD	1,775,000.00	1,750,082.57
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof): versement des recettes	CORD	180,000.00	122,828.50
16.054	16.12	DIVERS	AN (Archives nationales), BNL (Bibliothèque nationale), CNA (Centre national de l'audiovisuel) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes	CORD	280,850.00	36,397.63
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	50,000.00	52,524.40
16.058	16.12	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	CORD	2,000.00	2,386.00
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	CORD	275,000.00	322,863.82
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	CORD	100,000.00	129,729.34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des délinquants et autres recettes	CORD	833.900.00	848.167.12
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	CORD	210.000.00	183.502.81
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40.000.00	3.909.35
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	38.000.00	61.483.96
16.080	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes	CORD	40.000.00	47.896.41
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1.424.370.00	1.519.026.41
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	CORD	1.000.000.00	1.836.938.29
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	CORD	75.000.00	61.914.85
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	25.000.00	15.173.04
39.000	DIVERS	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	CORD	540.000.00	282.421.05
			<i>Total de la section 65.4 :</i>		17.578.220.00	16.922.566.95
Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé						
27.000	27.10	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	CORD	100.00	0.00
28.004	DIVERS	12.14	SNCT saïr (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4.600.00	4.646.25
28.011	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	CORD	6.060.000.00	6.612.180.00
28.012	28.20	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	CORD	812.000.00	814.655.50
28.013	28.20	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	CORD	1.165.000.00	1.260.000.00
28.014	28.20	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	CORD	66.500.000.00	37.644.654.06
28.016	28.20	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	CORD	141.750.00	141.750.00
28.017	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	CORD	5.000.000.00	13.495.229.31
28.018	28.20	11.30	Société du Port fluvial de Mertert SA: dividende	CORD	6.250.00	6.250.00
28.019	28.20	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	CORD	1.000.000.00	584.683.00
28.020	28.30	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100.00	0.00
			<i>Total de la section 65.5 :</i>		80.679.800.00	60.564.048.12
Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux						
10.000	10.00	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	1.000.00	52.460.88
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	150.000.00	42.839.48
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	CORD	550.000.00	539.977.68
11.302	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	1.000.00	0.00
11.360	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	500.000.00	374.922.39
11.361	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sarl/Internationale Mosel GmbH: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	946.000.00	1.076.624.93
12.360	39.10	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	53.910.00	0.00
12.380	39.10	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	CORD	100.00	0.00
14.010	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sarl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	420.000.00	389.169.43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
16.045	16.12	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	25.000.00	226.796.03
16.060	DIVERS	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne); remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radioélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100.00	0.00
39.000	DIVERS	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	7.062.00	0.00
39.001	DIVERS	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100.00	0.00
39.002	DIVERS	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	CORD	100.00	0.00
39.003	DIVERS	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	CORD	100.00	160.000.00
39.004	DIVERS	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100.00	0.00
39.006	DIVERS	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement); remboursement de l'aide financière à la Turquie	CORD	2.500.00	847.45
39.007	DIVERS	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "ProHolz - ProBois"	CORD	38.870.00	19.383.00
53.000	39.10	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1699/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	CORD	4.150.000.00	4.526.595.07
<i>Total de la section 65.6 :</i>						7.409.876.34
Section 65.7 - Recettes d'exploitation						
10.002	10.00	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	15.000.00	1.221.06
26.010	26.10	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	70.000.000.00	63.341.103.94
29.000	29.00	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	100.000.00	1.460.843.66
38.000	DIVERS	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	1.000.00	0.00
<i>Total de la section 65.7 :</i>						64.803.168.66
Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat						
10.000	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	CORD	5.000.000.00	576.927.09
10.001	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	10.000.00	22.753.69
10.002	10.00	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	CORD	5.000.00	2.652.85
10.003	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	1.000.00	1.094.934.80
10.010	10.00	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	1.000.000.00	242.015.72
16.040	16.12	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	2.500.000.00	3.855.686.37
16.050	16.12	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	CORD	100.00	0.00
38.000	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	CORD	2.000.00	1.256.46
38.001	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	CORD	7.000.00	2.421.27
38.052	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100.00	0.00
<i>Total de la section 65.8 :</i>						5.798.648.25
Total du département 65 :					289,074,792.00	241,400,631.13
Total du Chapitre I - RECETTES COURANTES :					7,760,972,242.00	8,657,181,535.56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------------	---------------------------------

Budget des recettes - CHAPITRE II - RECETTES EN CAPITAL

94 - MINISTERE DES FINANCES

Section 94.1 - Autres recettes en capital

56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100.00	0.00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	50,000,000.00	46,408,610.47
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	50,000.00	27,588.43
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100.00	0.00
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières; produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	150,000.00	364,249.64
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	1,000,000.00	10,298,255.98
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	1,000,000.00	2,067,906.46
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	150,000.00	365,397.10
<i>Total de la section 94.1 :</i>					52,350,200.00	59,532,008.08
Total du département 94 :					52,350,200.00	59,532,008.08

95 - MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET

Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)

Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie

58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	100.00	225,000.00
84.090	84.23	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100.00	0.00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100.00	0.00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100.00	0.00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat; remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100.00	82,477.45
<i>Total de la section 95.0 :</i>					500.00	307,477.45

Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat

11.311	67.00	06.12	Caisse de pension; transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	15,000,000.00	8,939,962.10
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne; participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100.00	0.00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne; participation au projet RICA	CORD	48,000.00	52,200.00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100.00	0.00
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat; remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	CORD	8,000,000.00	8,108,492.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
59.000	59.11	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional); participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	4,300,000.00	1,625,397.26
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	1,000,000.00	0.00
<i>Total de la section 95.1 :</i>						18,726,071.77
Total du département 95 :					28,348,700.00	19,033,549.22
Total du Chapitre II - RECETTES EN CAPITAL :					80,698,900.00	78,565,557.30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

Budget des dépenses - CHAPITRE III - DEPENSES COURANTES

00 - MINISTERE D'ETAT

Section 00.0 - Maison du Grand-Duc

10.000	10.00	01.10	Liste civile	CNLI,CNST,CPUBLIE	994,241.00	994,241.00	994,241.00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,185,296.00	4,185,296.00	4,185,296.00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	595,590.00	595,590.00	595,590.00
10.004	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,217,533.00	1,217,533.00	1,217,533.00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le GrandDuc Jean	CORD	215,871.00	215,871.00	215,871.00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	788,320.00	788,320.00	788,320.00
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	144,753.00	144,753.00	126,282.21
<i>Total de la section 00.0 :</i>					8,141,604.00	8,141,604.00	8,123,133.21

Section 00.1 - Chambre des Députés

10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	26,613,913.00	26,613,913.00	26,613,913.00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,151,994.00	1,151,994.00	1,151,994.00
<i>Total de la section 00.1 :</i>					27,765,907.00	27,765,907.00	27,765,907.00

Section 00.2 - Cour des Comptes

10.000	10.00	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,525,530.00	3,525,530.00	3,525,530.00
<i>Total de la section 00.2 :</i>					3,525,530.00	3,525,530.00	3,525,530.00

Section 00.3 - Conseil d'Etat

11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	553,361.00	566,375.80	566,375.80
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	164,739.00	165,657.24	165,657.24
11.030	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	58,665.00	58,665.00	52,263.40
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	540.00	540.00	481.30
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,365,908.00	1,365,908.00	1,349,562.78
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5,000.00	5,000.00	4,653.50
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	36,500.00	45,500.00	44,342.06
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	26,400.00	26,400.00	20,193.99
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	35,400.00	35,400.00	32,649.91
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	94,400.00	99,400.00	88,136.97
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	30,000.00	5,000.00	4,241.82
12.300	DIVERS	01.10	Frais de représentation	CPUBLIE,CSDE	76,000.00	87,000.00	83,722.41
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	CORD	250.00	250.00	40.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	1,000.00	1,000.00	1,000.00
<i>Total de la section 00.3 :</i>					2,448,163.00	2,462,096.04	2,413,321.18
Section 00.4 - Gouvernement							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	8,759,274.00	9,052,712.97	9,052,712.97
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	210,000.00	210,000.00	204,667.85
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	1,500.00	7,500.00	6,500.83
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CPUBLIE,CSDE	36,000.00	28,000.00	27,961.51
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	285,731.40
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,300,000.00	1,440,000.00	1,406,518.12
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	12,000.00	6,000.00	5,612.92
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	8,052.00	8,052.00	4,040.16
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	15,500.00	15,500.00	11,742.78
12.041	12.12	01.10	Service central de législation: frais de bureau	CORD	3,700.00	3,700.00	3,501.66
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900,000.00	900,000.00	698,339.40
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CNLI,CNST,CPUBLIE	90,000.00	90,000.00	54,431.45
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	53,000.00	53,000.00	50,184.40
12.110	12.30	01.10	Frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	364,000.00	362,985.14
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	175,406.02
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE	450,000.00	450,000.00	358,879.09
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,275,000.00	1,475,000.00	1,464,736.77
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00	9,250,000.00	9,175,324.41
12.134	12.16	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75,000.00	76,993.00	76,992.50
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CORD	1,300.00	1,300.00	946.94
12.300	DIVERS	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CNLI,CNST,CPUBLIE	476,538.00	476,538.00	476,081.16
12.310	DIVERS	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	2,273.47
12.315	DIVERS	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	12,500.00	12,500.00	7,975.21
12.321	DIVERS	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,160,000.00	2,074,948.65
12.330	DIVERS	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	350,000.00	350,000.00	345,695.39
12.340	DIVERS	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques; frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,100,000.00	1,100,000.00	801,340.01
12.341	DIVERS	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	73,000.00	73,000.00	63,162.30
12.343	DIVERS	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	550,000.00	550,000.00	550,000.00
12.344	DIVERS	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	CORD	17,000.00	17,000.00	12,535.67
12.345	DIVERS	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	45,000.00	45,000.00	37,637.70
12.346	DIVERS	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	195,000.00	195,000.00	189,206.35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.347	DIVERS	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses	CORD	17,000.00 TE	16,000.00	14,617.27
12.348	DIVERS	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	CORD	60,000.00	60,000.00	49,296.00
12.350	DIVERS	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	50,000.00	50,000.00	8,790.01
12.356	DIVERS	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.360	DIVERS	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.375	DIVERS	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses	CPUB,CSDE	62,000.00 TE	52,207.00	44,611.00
12.380	DIVERS	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation, des équipements radio-électriques, consommation	CPUB,CSDE	155,000.00	155,000.00	122,804.70
33.010	33.00	08.40	Subsidés aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	93,463.00	93,463.00	93,463.00
33.013	33.00	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	430,000.00	430,000.00	430,000.00
33.019	33.00	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlés de Force dans l'Intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6,500.00	6,500.00	6,500.00
34.040	34.42	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	200,000.00 D TR	244,800.00	243,745.82
34.090	34.49	01.10	Subsidés jugés opportuns par le gouvernement	CORD	25,000.00 TE	13,000.00	13,000.00
35.060	35.00	01.43	Contribution à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUB	50,000.00	50,000.00	50,000.00
43.000	43.22	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.630	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	2,071.00	2,071.00	1,943.06
12.550	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CORD	1,203.00	1,203.00	1,202.76
12.821	DIVERS	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CNST,CORD	1,870.00	1,870.00	985.57
Total de la section 00.4 :					26,224,671.00	30,388,109.97	29,069,031.42
Section 00.5 - Conseil économique et social							
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	328,742.00	328,742.00	300,572.01
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	168,174.00 D	169,198.59	169,198.59
11.020	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	3,135.00	3,135.00	1,350.30
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8,500.00	8,500.00	6,016.74
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	46,150.00 TE	45,935.00	41,922.47
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUB,CSDE	26,000.00 TE	22,000.00	16,923.47
12.060	12.12	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	249.96
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22,000.00	22,000.00	21,335.42
12.120	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CNLI,CNST,CPUB	237,527.00	237,527.00	226,036.03
12.121	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCEB Benelux	CNLI,CNST,CPUB	6,928.00 TR	7,143.00	7,141.39
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	1,000.00 TR	5,000.00	4,582.75
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	15,000.00	15,000.00	13,281.05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	DIVERS	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jétons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	2,000.00	2,000.00	1,741.23
35.060	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE,CSDE	2,500.00	2,500.00	2,500.00
<i>Total de la section 00.5 :</i>							869,680.59
Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement							
11.010	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,640,435.00	1,640,435.00	1,102,772.90
11.020	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	1,293.13	1,293.13
11.030	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	634,275.00	634,275.00	233,754.79
11.040	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	3,167.00	3,167.00	2,138.08
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,000.00	4,000.00	3,749.76
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	100.00	100.00	67.20
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	32,000.00 TE	31,700.00	27,284.02
12.030	12.16	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	CORD	1,500.00	1,500.00	1,475.16
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20,000.00 TE	15,400.00	14,414.98
12.050	12.12	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,300,000.00 D TR	1,566,500.00	1,566,626.72
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	24,820.00 TE	20,120.00	15,772.71
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	CPUBLIE,CSDE	442,478.00	442,478.00	433,634.07
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	29,830.00	29,830.00	21,337.28
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CPUBLIE,CSDE	68,182.00	68,182.00	40,386.67
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	116,150.00 TR	121,150.00	120,739.61
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et études en matière informatique	CORD	50,000.00 TE	16,600.00	16,591.63
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CORD	20,000.00	20,000.00	19,728.71
12.300	DIVERS	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	CORD	1,500.00	1,500.00	1,221.46
<i>Total de la section 00.6 :</i>							4,388,637.00
Section 00.7 - Cultes							
11.000	DIVERS	08.50	Traitements des ministres des cultes	CNLI,CNST,CSDE	21,179,830.00	21,179,830.00	20,493,552.77
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	20,000.00	20,000.00	18,944.52
33.010	33.00	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de rellure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6,250.00	6,250.00	6,250.00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	43,863.00	43,863.00	43,863.00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte Israélite	CNSM	24,500.00	24,500.00	24,500.00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	16,240.00	16,240.00	0.00
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41,150.00	41,150.00	41,150.00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2,480.00	2,480.00	2,480.00
12.581	12.11	08.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST,CORD	2,293.00	2,293.00	2,292.74
<i>Total de la section 00.7 :</i>							21,336,596.00
<i>Total de la section 00.5 :</i>							869,680.59
<i>Total de la section 00.6 :</i>							4,388,637.00
<i>Total de la section 00.7 :</i>							21,336,596.00
<i>Total de la section 00.6 :</i>							4,388,637.00
<i>Total de la section 00.7 :</i>							21,336,596.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.132	11.12	08.40	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75,909.00	75,909.00	49,459.46
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	750.00	750.00	545.38
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	85,000.00	85,000.00	20,416.82
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	750.00 TR	820.00	819.44
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	125,000.00 TE	95,771.00	95,143.00
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,345.00 TE	2,226.00	2,080.94
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	1,000.00	1,000.00	969.50
12.080	12.11	12.60	Bâtiments, exploitation et entretien	CORD	2,950.00 TR	4,950.00	4,947.08
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	0.00
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	8,900.00	8,900.00	8,882.80
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	1,000.00 TE	400.00	389.94
12.345	DIVERS	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	135,051.93
12.370	DIVERS	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CPUBLIE,CSDE	110,351.00	110,351.00	105,883.00
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CNLI,CNST,CPUBLIE	6,766,545.00 D TR	7,422,023.00	7,421,010.00
31.052	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CPUBLIE,CSDE	950,000.00	950,000.00	950,000.00
33.012	33.00	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées	CNSM	9,000.00 TE	1,000.00	1,000.00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	84,850.00	84,850.00	80,826.36
41.010	41.40	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	533,046.00	533,046.00	473,623.30
41.011	41.40	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données"	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,029,000.00	1,029,000.00	932,400.00
41.012	41.40	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle"	CNLI,CNST,CPUBLIE	4,500,000.00	4,500,000.00	4,500,000.00
<i>Total de la section 00.8 :</i>					14,462,396.00	15,080,996.00	14,783,448.95
Total du département 00 :					109,162,160.00	114,198,849.73	110,748,135.08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	9,000.00	9,000.00	1,819.46
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	1,250,000.00 D	1,696,386.32	1,596,386.32
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,700.00	3,700.00	3,563.26
12.040	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	54,000.00	54,000.00	42,875.99
12.070	12.12	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2,000.00	2,000.00	512.94
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	22,000.00	22,000.00	20,147.56
12.120	12.30	01.42	Frais de traduction	CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	4,971.90
12.140	12.16	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement, activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	142,852.86
12.190	12.30	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement	CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	3,463.85
12.191	12.30	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	CORD	15,000.00	15,000.00	2,313.22
12.192	12.30	01.42	Frais de réalisation de la conférence diplomatique UNIDROIT	CORD	116,000.00	116,000.00	99,622.93
12.300	DIVERS	01.42	Passports et visas: frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	276,892.00 D	571,460.00	542,145.77
12.302	DIVERS	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	1,846,000.00	1,846,000.00	1,782,011.35
12.303	DIVERS	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	32,000.00	32,000.00	27,980.20
12.310	DIVERS	01.42	Achat de timbres de chancellerie	NLI CNST,CPUBLIE	14,000.00	14,000.00	5,500.00
12.320	DIVERS	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CPUBLIE,CSDE	84,000.00 TR	92,300.00	92,241.43
12.340	DIVERS	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	218,275.00	218,275.00	212,450.06
12.350	DIVERS	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CPUBLIE,CSDE	50,000.00 TE	41,700.00	38,784.26
12.352	DIVERS	01.42	Dépenses diverses en situation de détresse à l'étranger	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000.00	3,000.00	0.00
12.361	DIVERS	01.42	Aide aux Luxembourgeois en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères	CPUBLIE,CSDE	27,000.00	27,000.00	23,714.85
12.362	DIVERS	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
33.010	33.00	01.42	Subsidés à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28,810.00	28,810.00	28,810.00
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	23,840.00	23,840.00	22,985.08
<i>Total de la section 01.0 :</i>					4,295,417.00	4,941,185.00	4,694,751.29
Section 01.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger							
11.000	DIVERS	01.42	Traitements des fonctionnaires	NLI CNST,CSDE	9,325,042.00 D	10,409,401.09	10,409,401.09
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	5,335,379.00	5,335,379.00	4,917,527.58
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	270,000.00	270,000.00	269,944.98
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	NLI CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	94,382.39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,025,332.00	8,025,332.00	7,794,346.00
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions et autres frais y relatifs	CPUBLIE,CSDE	87,489.00	87,489.00	84,699.63
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	CPUBLIE,CSDE	108,000.00	82,500.00	82,219.08
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	350,000.00	650,000.00	647,242.01
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	195,000.00	195,000.00	147,076.72
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE,CSDE	215,000.00	195,000.00	194,711.81
12.080	12.11	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage	CPUBLIE,CSDE	127,000.00	120,700.00	119,520.60
12.081	12.11	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00	600,000.00	576,153.62
12.082	12.11	01.42	Bâtiments: réparations et entretien	CPUBLIE,CSDE	210,000.00	184,700.00	184,640.18
12.083	12.11	01.42	Bâtiments: diverses dépenses	CPUBLIE,CSDE	350,000.00	350,000.00	349,904.45
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	281,974.00	281,974.00	281,973.38
12.085	12.11	01.42	Bâtiments: Entretien des cages Faraday	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	8,600.00
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,075,000.00	1,203,400.00	1,203,390.54
12.110	12.30	DIVERS	Frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7,000.00	36,800.00	36,740.94
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	58,000.00	107,395.00	100,825.42
12.190	12.30	01.42	Formation et stages	CPUBLIE,CSDE	25,000.00	22,800.00	22,783.37
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE,CSDE	33,250.00	33,250.00	33,010.92
12.250	DIVERS	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CPUBLIE,CSDE	1,010,000.00	984,000.00	983,219.85
12.251	DIVERS	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	350,000.00	431,300.00	430,754.28
12.253	DIVERS	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	40,000.00	40,000.00	39,810.66
12.300	DIVERS	01.42	Frais de représentation	CPUBLIE,CSDE	495,000.00	481,200.00	481,131.06
12.301	DIVERS	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions	CPUBLIE,CSDE	50,000.00	47,700.00	47,557.40
12.310	DIVERS	01.42	Taxes et impôts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	26,000.00	26,000.00	24,387.35
12.330	DIVERS	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	145,000.00	136,300.00	134,895.71
<i>Total de la section 01.1 :</i>					28,959,466.00	30,502,530.09	29,700,853.02
Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	49,000.00	49,000.00	45,749.32
12.300	DIVERS	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	74,000.00	74,000.00	33,859.98
35.030	35.40	DIVERS	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant, autres dépenses à caractère international	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,129,912.00	6,146,394.00	6,146,392.93
35.031	35.40	DIVERS	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1,160,000.00	1,160,000.00	1,159,160.68
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,739,378.00	3,326,422.56	3,326,422.56
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	50,000.00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	470,000.00	470,000.00	469,596.68
<i>Total de la section 01.2 :</i>					8,672,290.00	11,231,816.56	11,231,181.15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	CORD	20,000.00	20,000.00	20,000.00
35.040	35.50	DIVERS	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	NL CNST,CPUBLIE,CSDE	2,850,000.00	3,611,000.00	3,416,029.25
			<i>Total de la section 01.3 :</i>		2,870,000.00	3,631,000.00	3,436,029.25
Section 01.4 - Immigration							
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	NL CNST,CPUBLIE,CSDE	140,000.00	221,000.00	209,941.59
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	CPUBLIE,CSDE	116,000.00	117,000.00	116,995.88
12.002	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	CORD	2,400.00	2,400.00	935.21
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,000.00	3,000.00	1,295.07
12.070	12.12	01.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30,000.00	30,000.00	29,999.00
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	48,000.00	48,000.00	45,900.43
12.150	12.30	01.40	Frais d'examen médicaux	CORD	12,500.00	11,500.00	56.80
12.250	DIVERS	01.42	Centre de rétention	NL CNST,CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	0.00
12.300	DIVERS	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	NL CNST,CPUBLIE,CSDE	520,000.00	520,000.00	357,082.55
33.300	33.00	13.90	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires, subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	CORD	500,000.00	500,000.00	470,024.42
			<i>Total de la section 01.4 :</i>		1,376,900.00	1,457,900.00	1,231,132.95
Section 01.5 - Direction de la Défense							
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,715.00	5,715.00	1,550.84
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales	NL CNST,CPUBLIE,CSDE	22,338.00	22,338.00	0.00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,500.00	2,750.00	2,750.00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90,000.00	89,750.00	75,626.49
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,400.00	3,400.00	1,961.63
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4,700.00	4,700.00	2,156.67
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	13,791.00	13,791.00	13,574.13
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	CPUBLIE,CSDE	18,700.00	18,700.00	18,543.05
33.010	33.00	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	CNSM	10,000.00	10,000.00	10,000.00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2,479.00	2,479.00	0.00
33.013	33.00	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	CNSM	6,000.00	6,000.00	6,000.00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	NL CNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	6,717.34
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O. T. A. N.	NL CNST,CPUBLIE,CSDE	885,000.00	912,973.00	912,967.05
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	NL CNST,CPUBLIE,CSDE	155,000.00	155,000.00	115,561.95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité"	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,000.00	100,000.00	85,000.00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00	2,500,000.00	2,234,806.33
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	232,360.05
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00 D	611,756.00	611,756.00
11.630	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	655.00	655.00	654.38
<i>Total de la section 01.5 :</i>					<i>4,652,878.00</i>	<i>4,992,607.00</i>	<i>4,334,466.91</i>
Section 01.6 - Défense nationale							
11.000	DIVERS	02.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	25,814,498.00	25,814,498.00	25,647,112.67
11.010	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,003,746.00 D	1,004,190.08	1,004,190.08
11.020	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,804,285.00 D	2,007,199.86	2,007,199.86
11.040	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	11,089.98	11,089.98
11.060	DIVERS	02.10	Indemnités d'apprentissage - paltron de stage	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
11.070	DIVERS	02.10	Rémunérations des volontaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	16,770,258.00	16,770,258.00	15,740,576.38
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	66,750.00	66,750.00	48,168.27
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature; dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	559,623.00	559,623.00	528,041.63
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	185,118.00	185,118.00	177,937.57
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	185.00	185.00	185.00
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CNLI,CNST,CPUBLIE	35,735.00 TR	37,535.00	37,477.91
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	37,069.00	37,069.00	35,882.52
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CNLI,CNST,CPUBLIE	33,889.00	33,889.00	27,833.55
11.140	11.40	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	63,650.00	63,650.00	60,917.82
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	CPUBLIE,CSDE	945,000.00	945,000.00	844,800.14
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	199,000.00 TR	218,500.00	215,610.69
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	254,881.00 TR	299,881.00	294,900.36
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	161,629.00	161,629.00	145,778.09
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80,000.00	80,000.00	77,073.56
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	185,000.00	185,000.00	145,540.60
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI,CNST,CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	138,489.76
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CPUBLIE,CSDE	267,420.00	267,420.00	257,615.10
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CPUBLIE,CSDE	1,055,000.00	1,055,000.00	1,019,232.86
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CORD	115,000.00	115,000.00	95,490.42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	165.000,00	165.000,00	161,315.94
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	143.700,00	143.700,00	119,447.39
12.080	12.11	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	1,050,000,00	1,050,000,00	1,003,049.02
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	89,788,00	89,788,00	89,767,96
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	600,881,00	600,881,00	580,456,15
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	315,000,00 TE	295,000,00	294,125.75
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CORD	17,000,00 TE	13,000,00	3,936.45
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	CPUBLIE,CSDE	220,000,00	220,000,00	179,995.99
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CPUBLIE,CSDE	7,285,00 TE	5,285,00	3,256.04
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CNST, CPUBLIE, CSDE	500,000,00	500,000,00	470,810.68
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	19,800,00	19,800,00	8,578.47
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	14,335,00	14,335,00	13,359.96
12.300	DIVERS	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	912,790,00 TE	867,790,00	842,148.23
12.301	DIVERS	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe, frais en relation avec le traité "Open Skies", dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	45,000,00	45,000,00	43,177.25
12.302	DIVERS	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire, dépenses diverses	CORD	102,500,00	102,500,00	73,012.92
12.303	DIVERS	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000,000,00	1,000,000,00	960,106.30
12.304	DIVERS	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,830,000,00	3,830,000,00	3,622,124.32
12.310	DIVERS	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	62,000,00 TR	66,000,00	65,882.54
12.320	DIVERS	02.10	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	40,000,00 TE	36,200,00	34,535.25
12.340	DIVERS	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de recharge, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	CPUBLIE,CSDE	343,850,00	343,850,00	294,364.39
12.350	DIVERS	02.10	Acquisition de munitions	CPUBLIE,CSDE	748,900,00	748,900,00	746,716.85
12.351	DIVERS	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CPUBLIE,CSDE	285,000,00	285,000,00	219,582.65
12.352	DIVERS	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	150,000,00	150,000,00	72,577.03
12.353	DIVERS	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger	CORD	200,000,00	200,000,00	80,177.94
12.360	DIVERS	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	350,000,00	350,000,00	323,817.49
12.370	DIVERS	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	15,500,00	15,500,00	15,428.24
12.380	DIVERS	02.10	Education et loisirs	CORD	15,000,00 TR	17,000,00	16,044.18
12.381	DIVERS	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises, frais divers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	82,000,00	82,000,00	54,986.06
12.390	DIVERS	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	5,320,00 TR	5,820,00	5,708.86
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	8,820,00	8,820,00	8,508.00
12.512	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST, CORD	242,00	242,00	241.50
12.800	DIVERS	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CNST, CORD	1,553,00	1,553,00	1,552.50
<i>Total de la section 01.6 :</i>					61,129,400.00	61,343,748.92	58,969,837.12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire							
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	430.000,00 TE	360.722,69	360.691,81
12.050	12.12	01.53	Frais de port	CNLI,CNST,CPUBLIE	4.000,00 TR	8.000,00	5.996,86
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	CPUBLIE,CSDE	425.000,00 TE	318.717,21	318.717,21
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche, séminaires et conférences	CPUBLIE,CSDE	325.000,00 TE	263.779,67	263.779,67
12.250	DIVERS	01.53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.000.000,00	1.000.000,00	948.492,10
12.300	DIVERS	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	CPUBLIE,CSDE	700.000,00 TE	146.608,13	146.608,13
32.020	32.00	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.000,00	10.000,00	5.713,18
33.000	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	CPUBLIE,CSDE	1.400.000,00	1.400.000,00	1.300.444,11
33.010	33.00	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	CNSM	413.090,00 TE	382.268,40	382.268,40
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9.796.841,00	9.796.841,00	8.680.488,57
35.030	35.40	DIVERS	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CPUBLIE,CSDE	13.000.000,00 TE	12.935.513,95	12.935.513,95
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	CPUBLIE,CSDE	14.000.000,00	14.000.000,00	14.000.000,00
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	419.000,00	419.000,00	343.104,35
35.060	35.00	DIVERS	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	26.500.000,00 D	26.963.867,85	26.963.867,85
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CNLI,CNST,CPUBLIE	145.123.000,00 D TR	167.182.560,95	167.182.560,95
<i>Total de la section 01.7 :</i>					213.545.937,00	235.187.879,85	233.838.247,14
Total du département 01 :					325.702.282,00	353.332.667,42	347.436.498,83

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	16,149.00	16,149.00	0.00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires	CORD	100.00	100.00	0.00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,700.00 TR	8,700.00	8,608.44
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	CORD	320,000.00 TR	337,100.00	337,059.48
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	1,450.00 TR	1,980.00	1,978.57
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18,450.00	18,450.00	15,496.80
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	151,000.00 TR	201,000.00	182,622.65
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	50,000.00	50,000.00	49,016.79
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	6,957.00 TR	7,457.00	7,358.63
12.041	12.12	08.20	Bibliothèques et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	CORD	75,000.00	75,000.00	69,807.20
12.042	12.12	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	7,900.00 TE	7,400.00	5,768.40
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	CORD	675.00	675.00	0.00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8,000.00	8,000.00	5,537.92
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	18,000.00	18,000.00	6,476.95
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	24,883.00	24,883.00	20,546.91
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	164,339.00	164,339.00	61,738.25
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	271,126.00	271,126.00	166,748.45
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	68,400.00	68,400.00	41,448.94
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	119,827.00 TE TR	186,327.00	175,246.16
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00	10,000.00	9,820.09
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	CORD	23,400.00	23,400.00	19,330.14
12.142	12.16	08.00	Production, édition et distribution d'enregistrements de compositeurs et d'interprètes luxembourgeois: frais divers	CORD	27,000.00 TE	17,000.00	15,155.80
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	75,000.00 TE	18,500.00	10,940.53
12.300	DIVERS	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	CORD	100,000.00 TE	70,000.00	64,308.76
12.301	DIVERS	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	CORD	8,500.00	8,500.00	8,224.33
12.302	DIVERS	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: dépenses diverses	CORD	7,500.00 TR	18,500.00	18,439.07
12.303	DIVERS	DIVERS	Relations culturelles internationales: frais divers	CORD	360,000.00 TE	266,470.00	196,040.20
12.305	DIVERS	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne	CPUBLIE,CSDE	112,500.00	112,500.00	101,672.66
12.311	DIVERS	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500.00	500.00	0.00
12.312	33.00	08.10	Promotion de la création culturelle	CPUBLIE,CSDE	120,000.00 TR	170,000.00	155,351.97
33.000	33.00	DIVERS	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	CORD	4,225,000.00 TE TR	4,178,275.00	4,176,534.17
33.001	33.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut grand-ducal	CORD	70,000.00	70,000.00	58,335.00

02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Section 02.0 - Culture: dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1.175.000,00	1.175.000,00	1.170.000,00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl "Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007"	CNLI,CNST,CPUBLIE	12.000.000,00	12.000.000,00	12.000.000,00
33.010	33.00	DIVERS	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNSM	550.000,00 TE TR	635.299,00	615.098,66
33.011	33.00	DIVERS	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	CNSM	60.000,00	60.000,00	59.387,12
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	CNSM	120.000,00	120.000,00	120.000,00
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	CNSM	2.000,00	2.000,00	2.000,00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	264.350,00	264.350,00	258.330,00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	120.000,00	120.000,00	120.000,00
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	37.800,00	37.800,00	37.800,00
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble "Les Musiciens"	CNSM,CORD	500.000,00	500.000,00	500.000,00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	CNSM,CORD	375.500,00	375.500,00	375.500,00
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CNSM,CPUBLIE,CSDE	200.000,00	200.000,00	180.000,00
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	140.000,00 TE	125.400,00	125.400,00
34.062	34.41	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	CORD	247.500,00 TE	237.506,00	235.610,90
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'éèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	40.000,00 TE	12.400,00	12.400,00
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	5.000,00 TE TR	6.629,41	6.620,41
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200.000,00 D	216.274,00	214.330,52
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	170.000,00 D	272.316,00	271.815,78
41.010	41.40	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3.706,100,00	3.706,100,00	3.706,100,00
41.011	41.40	DIVERS	Dotation à l'établissement public "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	CNLI,CNST,CPUBLIE	3.105.000,00	3.105.000,00	3.105.000,00
41.012	41.40	08.00	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte"	CNLI,CNST,CPUBLIE	7.900.000,00	7.900.000,00	7.900.000,00
41.013	41.40	08.30	Dotation à l'établissement public "Centre de Musiques Amplifiées"	CNLI,CNST,CPUBLIE	1.800.000,00	1.800.000,00	1.800.000,00
41.014	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10.250.000,00	10.250.000,00	10.200.000,00
41.015	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	CORD	1.400.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00
41.016	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	CNLI,CNST,CPUBLIE	5.938.506,00	5.938.506,00	5.784.593,00
43.000	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	CORD	45.000,00	45.000,00	45.000,00
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350.000,00	350.000,00	350.000,00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	154.000,00	154.000,00	154.000,00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350.000,00	350.000,00	350.000,00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99.200,00	99.200,00	99.200,00
34.572	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CNST,CORD	3.850,00 TR	4.741,00	4.740,13
Total de la section 02.0 :					57.773.262,00	57.897.852,00	57.197.539,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	692,042.00 D	948,607.28	948,607.28
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	202,322.00 D	260,749.15	260,749.15
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	9,937.00	9,937.00	7,408.54
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	50,710.00 D	68,713.49	68,713.49
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	653.00	653.00	652.10
12.010	12.13	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	19,800.00 TR	24,800.00	24,505.20
12.020	12.14	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	7,425.00 TR	7,625.00	7,501.44
12.040	12.12	08.10	Frais de bureau	CORD	18,000.00	18,000.00	15,018.36
12.050	12.12	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9,000.00 TR	11,500.00	10,488.37
12.070	12.12	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	1,800.00	1,800.00	0.00
12.080	12.11	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	233,690.25
12.081	12.11	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	CORD	13,500.00	13,500.00	9,546.45
12.082	12.11	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	6,000.00	6,000.00	2,662.60
12.140	12.16	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures, dépenses diverses	CORD	11,250.00	11,250.00	11,247.00
12.141	12.16	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,800.00	10,800.00	10,184.32
12.170	12.30	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,800.00	1,800.00	1,740.48
12.300	DIVERS	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	1,050.00	1,050.00	868.72
12.310	DIVERS	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	CORD	25,000.00 TE	17,300.00	2,747.48
12.320	DIVERS	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	15,000.00	15,000.00	14,934.85
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CORD	5,000.00	5,000.00	2,363.36
33.010	33.00	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40,410.00 TR	75,410.00	75,410.00
34.070	34.51	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	CORD	920,000.00	920,000.00	918,043.10
35.060	35.00	08.10	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	800.00	800.00	638.00
43.000	43.22	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	580,000.00 TE	545,000.00	544,999.48
<i>Total de la section 02.1 :</i>					2,892,299.00	3,225,294.92	3,172,720.02
Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,074,615.00 D	3,150,012.09	3,150,012.09
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,064,738.00	1,064,738.00	1,026,751.56
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	62,108.00 D	79,728.59	79,728.59
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	444,063.00 D	473,229.74	473,229.74
11.040	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	4,712.72	4,712.72
12.140	12.16	08.00	Participation aux frais de l'organisation de l'exposition "L'art et la culture aux temps de Sigismund de Luxembourg"	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.220	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	124,000.00 D	457,585.00	354,970.04
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	1,075,000.00	1,075,000.00	1,064,128.33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
41.050	33.00	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	NLI,CNST,CPUBLIE	2,073,494.00 D 7,913,218.00	2,360,694.00 8,665,800.14	2,360,694.00 8,514,227.07	
<i>Total de la section 02.2 :</i>								
Section 02.3 - Bibliothèque nationale								
11.000	DIVERS	08.20	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	1,894,552.00 D	1,894,433.15	1,894,433.15	
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	997,335.00	997,335.00	957,603.47	
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	12,422.00 D	237,070.10	237,070.10	
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	321,722.00 D	343,393.64	343,393.64	
11.040	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	100.00 D	19,350.30	19,350.30	
11.100	11.40	08.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	2,266.00	2,266.00	2,214.43	
12.000	12.15	08.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00	
12.010	12.13	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200.00 TR	1,000.00	747.80	
12.020	12.14	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,325.00	3,325.00	3,188.06	
12.040	12.12	08.20	Frais de bureau	CORD	34,090.00	34,090.00	32,890.51	
12.041	12.12	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes	CPUBLIE,CSDE	1,017,500.00 TR	1,031,885.00	1,023,945.28	
12.043	12.12	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais divers	CORD	8,100.00	8,100.00	8,095.87	
12.050	12.12	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	45,000.00 TE TR	47,156.00	44,918.09	
12.051	12.12	08.20	Frais de connexion aux réseaux de télécommunications	CORD	618.00 TR	662.00	661.61	
12.070	12.12	08.20	Entretien des équipements informatiques	CORD	5,560.00	5,580.00	5,553.64	
12.080	12.11	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	234,500.00 TE	232,120.00	214,108.60	
12.090	12.21	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	301,023.00 TR	301,113.00	301,023.00	
12.100	12.11	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	136,140.00 D TR	272,090.00	271,098.28	
12.120	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études	CORD	75,000.00	75,000.00	74,980.88	
12.125	12.30	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	4,800.00 TE	1,300.00	0.00	
12.130	12.16	08.20	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	20,700.00 TE	16,300.00	15,369.50	
12.140	12.16	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	16,000.00 TR	20,400.00	18,993.89	
12.141	12.16	08.20	Organisation d'expositions temporaires	CORD	12,590.00 TR	13,590.00	12,011.55	
12.170	12.30	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10,000.00	10,000.00	9,441.66	
12.190	12.30	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	7,000.00 TE TR	9,700.00	5,090.72	
12.300	DIVERS	08.20	Frais de fonctionnement des ateliers du service technique: dépenses diverses	CORD	9,000.00 TR	9,100.00	8,417.02	
12.302	DIVERS	08.20	Frais de surveillance	CORD	49,000.00 TE	48,900.00	45,066.28	
12.303	DIVERS	08.20	Frais de conservation et de restauration du patrimoine national	CPUBLIE,CSDE	72,000.00	72,000.00	70,886.50	
12.304	DIVERS	08.20	Bibliothèque numérique: numérisation et désacidification, conservation du patrimoine numérique, dépenses diverses	CORD	323,862.00 TE	294,477.00	158,526.07	
35.060	35.00	08.20	Cotisations à des organismes internationaux	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	24,800.00 TR	39,800.00	35,927.55	
<i>Total de la section 02.3 :</i>						5,638,225.00	6,041,536.19	5,815,007.45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 02.4 - Archives nationales							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	782,070.00 D	869,267.78	869,267.78
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	488,799.00	488,799.00	443,383.27
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	9,937.00 D	22,571.20	22,571.20
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	74,242.00 D	76,191.68	76,191.68
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	746.00	746.00	745.06
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,190.00	1,190.00	1,190.00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200.00	200.00	15.20
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,800.00 TR	1,900.00	1,846.81
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	20,790.00	20,790.00	16,701.45
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,150.00 TR	3,650.00	3,520.10
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	9,930.00	9,930.00	9,645.34
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	90,000.00	90,000.00	75,623.50
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	107,200.00	107,200.00	90,799.50
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	31,500.00 TR	36,000.00	30,285.83
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	17,000.00 TR	18,700.00	18,612.26
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	2,160.00	2,160.00	2,160.00
12.300	DIVERS	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	65,000.00	65,000.00	58,250.61
12.301	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	27,000.00 TE	20,200.00	18,420.42
12.304	DIVERS	01.34	Opération de nettoyage, de numérotation, de classement et d'emballage du Fonds "Dommages de Guerre"	CPUBLIE,CSDE	30,000.00	30,000.00	30,000.00
12.320	DIVERS	01.34	Restauration de documents anciens	CORD	37,500.00	37,500.00	35,087.85
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	1,000.00
43.000	43.22	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales	CORD	40,000.00	40,000.00	38,000.00
					1,841,214.00	1,942,995.66	1,843,317.86
Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel							
11.000	DIVERS	08.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	90,630.00 D	96,433.62	96,433.62
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	902,023.00 D	1,033,411.72	1,033,411.72
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	6,211.00 D	91,027.59	91,027.59
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	75,004.00 D	81,395.45	81,395.45
41.050	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,998,615.00	2,998,615.00	2,998,615.00
					4,072,483.00	4,300,883.38	4,300,883.38
Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,789,495.00	1,789,495.00	1,665,060.73
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,827,719.00 D	1,948,207.10	1,948,207.10
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	47,203.00 D	129,255.64	129,255.64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	362,633.00	362,633.00	362,135.51
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CORD	2,842.00	2,842.00	2,842.00
11.130	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24,222.00	24,222.00	24,202.91
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	CORD	220,000.00	220,000.00	220,000.00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15,000.00	15,000.00	15,000.00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
41.050	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	NLI,CNST,CPUBLIE	1,918,500.00	1,918,500.00	1,918,500.00
11.630	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	5,621.00	5,621.00	5,621.00
<i>Total de la section 02.6 :</i>					6,243,235.00	6,445,775.74	6,320,824.89
Section 02.7 - Centre national de littérature							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	274,711.00	344,083.73	344,083.73
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	62,219.00	65,683.27	65,683.27
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	7,453.00	23,106.58	23,106.58
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	89,793.00	91,465.49	91,465.49
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	372.00	372.00	371.84
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1,000.00	1,960.00	1,835.47
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,650.00	1,650.00	894.64
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	10,000.00	9,240.00	8,018.65
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	11,000.00	16,800.00	16,757.19
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	27,000.00	27,500.00	26,796.62
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	21,023.00	19,523.00	13,627.81
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2,700.00	2,700.00	1,863.25
12.141	12.16	DIVERS	Organisation d'expositions temporaires	CORD	25,000.00	20,700.00	20,693.60
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	13,500.00	13,500.00	11,854.80
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9,500.00	8,600.00	8,436.04
12.310	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	27,000.00	27,070.00	27,068.84
35.060	DIVERS	35.00	Cotisations à des organismes internationaux	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	930.00	1,060.00	1,051.00
<i>Total de la section 02.7 :</i>					564,957.00	675,014.07	663,608.82
Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical							
11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	3,400.00	3,400.00	2,776.48
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	21,500.00	21,500.00	16,209.65
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	CORD	3,600.00	3,600.00	980.00
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,800.00	1,800.00	1,616.20
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	3,600.00	3,544.00	2,216.09
12.042	12.12	08.00	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	1,620.00	1,620.00	1,268.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	400,00	400,00	0,00
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	3.970,00 TR	3.926,00	3.925,56
12.300	DIVERS	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	CORD	1.800,00	1.800,00	1.350,00
34.060	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD	20.000,00	20.000,00	11.918,97
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.900,00 D	12.287,00	12.126,92
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8.313,000,00	8.313,000,00	8.313,000,00
			<i>Total de la section 02.8 :</i>		<i>8.400.490,00</i>	<i>8.401.877,00</i>	<i>8.382.388,07</i>
Section 02.9 - Musée de la Forteresse							
12.300	DIVERS	08.10	Dépenses diverses en relation avec l'ouverture du Musée de la Forteresse	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25.000,00 D	59.048,00	56.093,84
			<i>Total de la section 02.9 :</i>		<i>25.000,00</i>	<i>59.048,00</i>	<i>56.093,84</i>
Section 03.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales							
11.020	DIVERS	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	11.180,00	11.180,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	250.300,00	250.300,00	171.795,18
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI,CNST,CPUBLIE	42.278,00	42.278,00	30.275,82
11.132	11.12	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	64.000,00 TR	90.226,00	90.224,64
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE	118.375,00	118.375,00	37.507,44
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	26.376,00	26.376,00	26.013,69
12.002	12.15	04.44	Organisation du brevet de technicien supérieur: indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE	161.000,00	161.000,00	126.663,60
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7.200,00	7.200,00	3.291,00
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	47.340,00 TR	62.340,00	47.818,32
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	11.340,00	11.340,00	5.043,77
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	8.100,00 TR	10.632,00	10.631,70
12.050	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CORD	21.500,00 TR	29.527,00	29.526,38
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	9.626,00	9.626,00	9.529,09
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	42.978,00 TE	38.978,00	30.887,19
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	CORD	45.130,00	45.130,00	45.000,00
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	61.462,00	61.462,00	52.950,00
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	117.000,00 TR	136.955,00	135.651,47
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	18.000,00	18.000,00	16.410,74
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	289.750,00 TE TR	235.236,00	210.539,31
12.221	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur	CNLI,CNST,CPUBLIE	387.455,00 D	432.455,00	346.075,68
12.300	DIVERS	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNLI,CNST,CPUBLIE	450.000,00	450.000,00	450.000,00
12.301	DIVERS	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	CORD	4.000,00 TR	4.261,00	4.260,78
12.303	DIVERS	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	CORD	4.000,00	4.000,00	0,00
33.000	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CORD	40.000,00	40.000,00	40.000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	654,264.00	654,264.00	654,264.00
33.010	33.00	04.00	Subsidés aux associations estudiantines	CNSM	13,950.00	13,950.00	13,910.00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessitant ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	CORD	270,000.00	270,000.00	268,940.00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natick	CORD	97,600.00	97,600.00	97,599.00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00 D	5,039,472.00	5,039,441.47
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	11,477,425.00	11,477,425.00	11,474,475.00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,204,000.00	4,204,000.00	3,465,000.00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	303,700.00	303,700.00	303,699.00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	24,592.00 D	36,000.00	36,000.00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	28,410.00 TE	14,923.00	11,328.50
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolbois European Center	CORD	176,822.00	176,822.00	176,822.00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut universitaire international	CORD	750,000.00	750,000.00	750,000.00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Bleimans-Lapôtre à Paris	CPUBLIE,CSDE	66,500.00	66,500.00	66,500.00
11.631	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNST,CORD	489.00	489.00	488.18
12.510	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	630.00	630.00	629.83
12.630	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CNST,CORD	2,482.00	2,482.00	2,482.00
12.642	12.16	04.10	Frais d'organisation de la fête des études et de la formation	CNST,CORD	6,584.00	6,584.00	6,583.60
12.800	DIVERS	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CNST,CORD	1,321.00	1,321.00	1,099.82
<i>Total de la section 03.0 :</i>					21,817,159.00	25,413,039.00	24,289,568.20
Section 03.5 - Recherche et innovation							
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	528,853.00 D	641,006.68	641,006.68
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,000.00	14,000.00	10,750.00
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,200.00 TR	1,600.00	1,424.80
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	100,000.00 TE	99,600.00	75,403.53
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6,500.00	6,500.00	6,325.74
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	124,701.00	124,701.00	124,701.00
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	373,527.62
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	8,000.00	8,000.00	2,000.00
12.191	12.30	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences scientifiques internationales	CORD	500.00	500.00	0.00
32.010	32.00	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CPUBLIE,CSDE	650,000.00	650,000.00	468,876.73
33.006	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CORD	150,000.00	150,000.00	0.00
33.010	33.00	04.60	Subsidés à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CNSM	8,000.00	8,000.00	8,000.00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie; participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	445,770.00	445,770.00	445,770.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CORD	6.300.000,00	6.300.000,00	6.299.138,00	
34.061	34.41	04.60	Subsidés à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	5.000,00	5.000,00	0,00	
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9.576.500,00	9.576.500,00	9.394.019,48	
41.010	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention internationale	CPUBLIE,CSDE	14.750.000,00	14.750.000,00	14.750.000,00	
41.011	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes de coopération scientifique et technologique au niveau communautaire, international ou bilatéral	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900.000,00	900.000,00	900.000,00	
41.012	41.40	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics	CNLI,CNST,CPUBLIE	24.350.000,00	24.350.000,00	24.350.000,00	
41.013	41.40	04.60	Dotations au Fonds National de la Recherche	CNLI,CNST,CPUBLIE	18.000.000,00	18.000.000,00	18.000.000,00	
41.014	41.40	DIVERS	Dotations au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CORD	2.850.000,00	2.850.000,00	2.850.000,00	
41.015	41.40	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CNLI,CNST,CPUBLIE	6.500.000,00	6.500.000,00	6.500.000,00	
41.016	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé	CNLI,CNST,CPUBLIE	10.000,00	10.000,00	0,00	
41.017	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets/pilotes de partenariat public-privé	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.000,00 D	1.100.000,00	1.040.272,00	
<i>Total de la section 03.5 :</i>							86.891.277,68	86.241.218,58
Section 03.6 - Université du Luxembourg								
11.000	DIVERS	04.60	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2.853.943,00	2.853.943,00	2.834.859,90	
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	721.965,00	721.965,00	611.487,03	
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00	
11.030	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	811.500,00	811.500,00	676.743,91	
11.040	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00	
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement; indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00	
41.010	41.40	DIVERS	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public "Université du Luxembourg"	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	48.500.000,00	48.500.000,00	48.500.000,00	
11.631	11.12	04.43	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	275.088,00	275.088,00	274.701,84	
<i>Total de la section 03.6 :</i>							53.162.796,00	52.897.792,68
Total du département 02 et 03 :					256.058.356,00	263.117.189,78	259.689.180,64	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE	108.300,00 D	122.263,00	121,518,76
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	550.000,00	550.000,00	515,524,05
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500.000,00	500.000,00	492,022,14
12.120	12.30	01.20	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen	CORD	75.000,00	75.000,00	0,00
12.310	DIVERS	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales et frais d'abonnement à des banques de données internationales	CORD	12.000,00 TE	11,878,00	11,700,00
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	40.000,00	40.000,00	34,293,60
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	104.000,00	104.000,00	104,000,00
33.013	33.00	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek"	CNSM	17.500,00	17.500,00	17,500,00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE	9.250,00 TR	9,372,00	9,372,00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	550.000,00 D	625,823,51	625,823,51
			<i>Total de la section 04.0 :</i>		1,965,050,00	2,055,836,51	1,932,054,06
Section 04.1 - Contributions directes et métrologie							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	40,020,968,00	40,020,968,00	38,595,134,15
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4,008,514,00	4,008,514,00	3,905,903,57
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	205,916,46	205,916,46
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,072,242,00	1,072,242,00	1,026,287,66
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	6,819,45	6,819,45
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	6,958,00 TR	7,018,00	6,995,66
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	1,875,00 TE	615,00	414,30
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	47,926,00 TR	48,926,00	48,612,39
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	89,040,00 TR	90,720,00	90,719,16
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	60,000,00 TE TR	64,363,00	64,228,14
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	38,000,00	38,000,00	32,435,43
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	480,00	480,00	453,86
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	195,000,00	195,000,00	175,030,25
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	200,000,00 TE	163,588,00	151,089,67
12.055	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,700,000,00 TR	1,701,006,00	1,701,005,20
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	41,762,00	41,762,00	39,458,23
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2,500,00	2,500,00	2,033,60
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	350,000,00	350,000,00	339,277,83
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,081,071,00 TR	2,091,994,00	2,091,992,94
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,571,000,00 TR	1,577,290,00	1,577,289,67

04 - MINISTERE DES FINANCES**Section 04.0 - Dépenses générales**

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.110	12.30	01.22	Frais de contentieux	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	75,710.46
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	4,993.60
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	736,500.00	736,500.00	675,287.55
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20,000.00	20,000.00	14,469.00
12.300	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codés et études fiscaux	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	350,000.00 TR	360,000.00	335,615.91
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, frais hypothécaires	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	42,000.00	42,000.00	31,004.40
12.320	DIVERS	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de contrôle, dépenses diverses	CORD	7,500.00	7,500.00	7,372.12
12.350	DIVERS	DIVERS	Frais de banque	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	35,000.00 TR	37,150.00	37,143.33
12.360	DIVERS	01.22	Frais de surveillance des immeubles	CPUBLIE,CSDE	195,000.00	195,000.00	177,574.65
35.030	35.40	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	NLI/CNST,CPUBLIE	1,700.00	1,700.00	1,430.00
12.800	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codés et études fiscaux	CNST,CORD	2,436.00	2,436.00	2,435.47
<i>Total de la section 04.1 :</i>					53,032,472.00	53,245,007.91	51,424,134.11
Section 04.2 - Enregistrement et domaines							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	NLI/CNST,CSDE	20,221,746.00	20,221,746.00	19,649,342.10
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI/CNST,CSDE	1,873,413.00 D	2,020,190.76	2,020,190.76
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI/CNST,CSDE	100.00 D	131,090.66	131,090.66
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NLI/CNST,CSDE	649,509.00	649,509.00	603,031.76
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	NLI/CNST,CSDE	100.00 D	1,916.81	1,916.81
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	4,305.00 TE	3,305.00	3,256.68
11.110	11.12	DIVERS	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6,350.00	6,350.00	6,000.00
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	45,606.00 TE	34,606.00	34,298.10
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques	NLI/CNST,CPUBLIE	175,000.00	175,000.00	172,692.29
12.000	12.15	DIVERS	Loyers pour services de tiers	CORD	60,500.00 TE	57,000.00	53,800.16
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	33,500.00 TE	27,000.00	26,884.78
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	11,000.00	11,000.00	10,274.13
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,000.00	1,000.00	421.40
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	161,000.00 TE	132,931.00	131,081.31
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	1,030,000.00	1,030,000.00	895,703.36
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7,500.00 TE	6,720.00	6,683.63
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	150,000.00 TE	132,000.00	130,690.53
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	368,000.00 TR	379,069.00	379,069.77
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	79,000.00	79,000.00	78,984.86
12.125	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études en matière informatique	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00 D	2,550,000.00	2,524,036.00
12.140	12.16	DIVERS	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	CORD	1,250.00	1,250.00	1,062.88
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE,CSDE	59,800.00 TE	53,800.00	52,416.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	DIVERS	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, complexes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscales	CNLI,CNST,CPUBLIE	130,000.00 TR	148,000.00	147,315.65
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	550,000.00	550,000.00	454,336.65
12.320	DIVERS	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	800,000.00 D	1,300,000.00	1,299,811.50
12.330	DIVERS	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	25,000.00	25,000.00	17,301.02
12.350	DIVERS	DIVERS	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles, carnets d'avertissements taxés, dépenses de atelier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	108,500.00 D TR	152,500.00	152,110.73
12.370	DIVERS	01.25	Impôt foncier du par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabaretag, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement, dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	175,000.00 D TR	258,000.00	256,645.70
12.380	DIVERS	01.25	Frais d'abonnement à des banques d'informations internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,700.00	2,700.00	1,148.80
12.390	DIVERS	01.25	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	45,000.00	45,000.00	44,089.06
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	400,000.00
24.010	DIVERS	24.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,250.00	2,250.00	2,052.60
43.010	DIVERS	43.21	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers	CNLI,CNST,CPUBLIE	15,000.00 TR	15,780.00	15,776.00
12.895	DIVERS	DIVERS	Frais de représentation et menues dépenses	CNST,CORD	16,450.00	16,450.00	16,405.88
			<i>Total de la section 04.2 :</i>		28,206,579.00	30,620,164.23	29,719,920.76
Section 04.3 - Douanes et accises							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	32,135,755.00	32,135,755.00	31,081,110.18
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	376,997.00 D	410,326.48	410,326.48
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	7,119.00 D	35,337.47	35,337.47
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	640,604.00	640,604.00	618,150.77
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	1,900.00	1,900.00	427.95
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	320,661.00 TE	296,661.00	294,184.91
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CNLI,CNST,CPUBLIE	55,000.00 TR	61,000.00	60,836.88
11.120	11.12	01.22	Gratifications pour croix de service	CORD	27,514.00	27,514.00	27,507.65
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	151,373.00 TE	146,373.00	143,117.34
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CNLI,CNST,CPUBLIE	7,918.00	7,918.00	5,831.22
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	2,365.55
11.300	11.00	01.22	Prime de formation	CORD	206,000.00	206,000.00	202,964.18
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	35,000.00 TR	41,000.00	34,974.38
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	230,000.00 TR	242,000.00	235,693.01
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	48,000.00	48,000.00	46,387.67
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	100,000.00	100,000.00	91,891.58
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	690,000.00 TR	733,500.00	730,328.33
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	58,909.00	58,909.00	54,262.98
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	1,529,859.00 TE	1,529,359.00	1,118,633.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	270,000.00	302,000.00	286,782.61
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	145,812.82
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20,000.00	50,000.00	49,945.68
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,159,935.00	1,159,935.00	1,121,773.35
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,135,000.00	3,135,000.00	2,862,080.86
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	19,000.00	19,000.00	18,055.04
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	34,000.00	34,000.00	30,898.94
12.300	DIVERS	01.22	Armeement et équipement du personnel: exercices de tir	CORD	55,000.00	37,000.00	35,436.86
12.305	DIVERS	01.22	Education physique et sports, acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	11,000.00	11,000.00	7,943.23
12.310	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens, dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	40,000.00	40,000.00	34,511.69
12.320	DIVERS	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandellettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	348,770.93
12.321	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	62,000.00	56,254.00
12.330	DIVERS	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour visites	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500.00	64,500.00	62,547.21
12.340	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	10,300.00	4,300.00	3,048.65
12.350	DIVERS	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.360	DIVERS	01.22	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	23,311.18
12.370	DIVERS	01.22	Impôt foncier et taxes communales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	29,000.00	34,000.00	32,892.11
12.390	DIVERS	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	60,000.00	60,000.00	57,252.68
24.010	24.10	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	92,000.00	92,000.00	88,389.17
36.010	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 04.3 :</i>					42,258,644.00	42,412,191.95	40,459,638.54
Total du département 04 :					125,465,745.00	128,333,200.60	123,535,747.47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance	CPUBLIE,CSDE	40,800.00	40,800.00	40,800.00
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7,000.00	7,000.00	6,879.39
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	32,440.00	32,440.00	30,894.48
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9,000.00	9,000.00	8,350.14
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,500,000.00	6,500,000.00	6,418,925.93
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	19,000,000.00 D	20,721,210.00	20,214,269.82
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	28,150.00	28,150.00	18,400.00
12.122	12.30	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	4,141.00
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	143,244.25
12.300	DIVERS	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues	CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.310	DIVERS	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.320	DIVERS	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre internationale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,572,000.00 D	2,760,186.00	2,760,185.01
33.010	33.00	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	CNSM	1,000.00	1,000.00	0.00
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00 D	2,721,236.00	2,721,235.02
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
					31,992,590.00	34,123,222.00	32,367,325.04
					<i>Total de la section 05.0 :</i>		
Section 05.1 - Inspection générale des finances							
11.000	DIVERS	01.23	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,231,544.00	1,231,544.00	1,184,775.34
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	244,015.00	244,015.00	166,487.09
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	23,922.35	23,922.35
11.030	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	76,790.00	76,790.00	56,160.17
11.040	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	279.00	279.00	185.92
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	300.00	300.00	0.00
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,600.00	1,600.00	458.03
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	22,000.00	22,000.00	16,155.05
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	500.00	500.00	0.00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	3,750.00	3,750.00	3,417.34
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	19,500.00	19,500.00	17,650.44
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	360,000.00 D	924,059.00	924,058.12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5,500.00	5,500.00	0.00
11.630	11.12	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	3,322.00	3,322.00	3,322.00
<i>Total de la section 05.1 :</i>					1,979,400.00	2,567,281.35	2,396,591.85
Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.23	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	1,767,793.00	1,818,164.86	1,818,164.86
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	56,582.00	112,752.65	112,752.65
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	150.00	150.00	0.00
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	11,750.00	11,750.00	9,490.16
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7,000.00	7,000.00	4,902.80
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24,500.00	24,500.00	23,502.82
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	200.00	200.00	0.00
12.300	DIVERS	01.23	Frais de banque	NLI,CNST,CPUBLIE	160,000.00	160,000.00	146,892.14
12.350	DIVERS	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	NLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
23.010	23.00	01.23	Peries de change en relation avec des paiements de factures en devises	NLI,CNST,CPUBLIE	400,000.00	400,000.00	179,701.11
12.550	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CORD	1,964.00	1,964.00	1,964.00
<i>Total de la section 05.2 :</i>					2,430,239.00	2,536,781.51	2,297,370.54
Section 05.3 - Direction du contrôle financier							
11.000	DIVERS	01.30	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	142,875.00	142,875.00	141,683.98
11.020	DIVERS	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200.00	200.00	40.80
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,700.00	1,700.00	1,611.38
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	13,000.00	13,000.00	9,975.63
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
<i>Total de la section 05.3 :</i>					163,875.00	163,875.00	153,311.79
Section 05.4 - Cadastre et topographie							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	8,894,331.00	8,894,331.00	8,786,661.82
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	129,421.00	210,807.97	210,807.97
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	100.00	84,782.04	84,782.04
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	202,724.00	204,080.27	204,080.27
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	100.00	413.98	413.98
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	8,759.00	8,759.00	7,300.96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	1,000.00
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00 D	66,355.00	66,355.00
12.003	12.15	01.22	Création et actualisation de la base de données topocartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	801,000.00	801,000.00	786,427.50
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	0.00
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	22,000.00	22,000.00	21,901.00
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	45,000.00	45,000.00	44,896.88
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,450.00	1,450.00	1,357.00
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	57,000.00 TE	47,082.00	45,424.36
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	120,000.00 TR	130,750.00	130,699.22
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7,000.00 TR	10,000.00	9,158.61
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	343,523.00	343,523.00	320,866.86
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	41,000.00	41,000.00	39,821.17
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	29,082.00 TR	29,350.00	29,349.50
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	84,850.00	84,850.00	82,878.36
12.125	12.30	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	68,000.00	68,000.00	67,900.60
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	10,000.00 TE	5,750.00	4,664.01
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	15,000.00	15,000.00	14,797.72
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	10,000.00 TR	10,150.00	10,120.00
12.300	DIVERS	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses	CORD	11,000.00	11,000.00	10,293.66
12.310	DIVERS	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	4,000.00	4,000.00	2,152.04
12.320	DIVERS	01.22	Travaux d'abornement des frontières	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000.00	2,000.00	1,882.78
12.330	DIVERS	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	339,750.25
12.340	DIVERS	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	14,000.00	14,000.00	5,573.42
12.365	DIVERS	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CNLI,CNST,CPUBLIE	36,000.00	36,000.00	9,109.66
12.370	DIVERS	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	71,297.99
12.380	DIVERS	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	CORD	45,000.00	45,000.00	44,999.50
12.390	DIVERS	01.22	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.00	500.00	322.67
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	750.00	750.00	410.52
35.060	35.00	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	14,000.00	14,000.00	13,470.00
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000.00	6,000.00	3,450.00
<i>Total de la section 05.4 :</i>					11,579,590.00	11,474,177.32	
Total du département 05 :					48,145,694.00	51,154,844.12	48,688,776.54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

06 - MINISTERE DES FINANCES : DETTE PUBLIQUE

Section 06.0 - Dette publique

12.300	DIVERS	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE	500,00	500,00	365,07
12.301	DIVERS	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
21.005	21.11	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE	30,178,000,00	30,178,000,00	30,178,000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
93.001	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000,00	1,649,036,00	1,649,035,01
93.002	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CORD	100,00	100,00	0,00
<i>Total de la section 06.0 :</i>					<i>31,178,800,00</i>	<i>31,827,836,00</i>	<i>31,827,400,08</i>
Total du département 06 :					31,178,800,00	31,827,836,00	31,827,400,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	35,620.00	35,620.00	11,764.33
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	60,620.00 TE	55,620.00	19,481.30
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,500.00 D	10,500.00	7,576.30
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00 D	442,000.00	414,531.14
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,000.00	2,000.00	1,437.54
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques, menues dépenses	CORD	37,000.00 TR	43,178.00	42,880.24
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	2,500.00	2,500.00	2,392.08
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,000.00 D	111,500.00	77,392.53
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500.00	500.00	0.00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	28,000.00 D	46,000.00	42,732.86
12.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	CORD	84,400.00 TE	79,900.00	69,226.01
12.381	DIVERS	DIVERS	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	7,500.00 TE	5,822.00	5,592.46
33.010	33.00	03.10	Subsidies aux barreaux et autres associations juridiques nationales	CNSM	2,240.00	2,240.00	2,240.00
33.011	33.00	03.30	Subsidies à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	CNSM	1,900.00	1,900.00	1,900.00
34.010	34.30	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves	CNLI,CNST,CPUBLIE	19,893.00	19,893.00	3,314.10
34.070	34.51	03.10	Subsidies dans l'intérêt de la publication de la pastorale, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4,400.00	4,400.00	4,400.00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00 D	540,909.00	540,104.26
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	230,000.00 D TR	280,000.00	279,928.43
12.512	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST,CORD	15,000.00	15,000.00	14,617.28
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	1,473.00	1,473.00	1,471.36
<i>Total de la section 07.0 :</i>					1,288,646.00	1,701,055.00	1,542,984.22
Section 07.1 - Services judiciaires							
11.000	DIVERS	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	41,314,704.00	41,314,704.00	40,635,212.41
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4,117,392.00	4,117,392.00	3,471,517.79
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	612,605.61	612,605.61
11.030	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	892,011.00 D	940,069.09	940,069.09
11.040	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	8,411.31	8,411.31
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CORD	1,500.00 TE	170.00	164.30
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	8,907.00 TE	5,357.00	5,338.89
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	83,676.00	83,676.00	77,815.88
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500.00	2,500.00	0.00
11.132	11.12	03.10	Frais de justice, exécution des commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	145,000.00	145,000.00	132,234.70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	991.60
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	22,298.00	22,298.00	11,531.36
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,000.00	4,000.00	2,082.36
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	267,218.00	267,218.00	168,107.43
12.003	12.15	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	40,000.00	40,000.00	39,540.00
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80,000.00	80,000.00	79,136.74
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	34,000.00 TE	21,250.00	21,238.97
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	20,000.00 TE	14,316.00	14,301.17
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	320,000.00 TR	349,670.00	341,007.04
12.041	12.12	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	150,000.00 TE	143,060.00	143,056.60
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,375,000.00	1,375,000.00	1,357,111.50
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	22,810.00 TR	25,310.00	23,265.71
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	470,000.00	470,000.00	462,395.53
12.090	12.21	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	NLI,CNST,CPUBLIE	56,430.00 TR	56,456.00	56,455.53
12.100	12.11	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	84,500.00 TR	85,158.00	85,129.10
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	702,627.00	702,627.00	702,194.32
12.190	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	53,600.00	53,600.00	49,745.22
12.300	DIVERS	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00	3,000,000.00	2,998,301.92
12.301	DIVERS	03.10	Encadrement et assistances des victimes d'infractions	CORD	75,000.00	75,000.00	74,919.02
12.310	DIVERS	03.10	Assistance judiciaire	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,300,000.00 D	3,300,000.00	3,299,951.03
12.320	DIVERS	03.10	Confecion des tables décennales des actes de l'état civil	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	45,403.00
12.321	DIVERS	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale	NLI,CNST,CPUBLIE	354,750.00 D	466,130.00	439,963.75
12.330	DIVERS	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	14,030.00 TE	11,330.00	11,056.24
12.335	DIVERS	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	10,000.00 TR	10,100.00	10,039.50
24.015	24.10	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance	NLI,CNST,CPUBLIE	20,000.00	20,000.00	5,000.00
34.050	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,415,000.00 D	1,841,000.00	1,741,598.96
34.090	34.49	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120,000.00	120,000.00	119,989.83
34.091	34.49	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	60,000.00	60,000.00	59,903.12
11.630	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	2,580.00	2,580.00	2,580.00
12.500	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	744.00	744.00	743.70
12.510	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	472.00	472.00	470.34
34.550	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CNST,CORD	10,186.00	10,186.00	10,184.58
<i>Total de la section 07.1 :</i>					57,702,135.00	59,908,390.01	58,261,765.15
Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires							
11.000	DIVERS	03.30	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	24,300,256.00 D	24,455,415.55	24,455,415.55
11.010	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	401,848.00	401,848.00	362,891.60
11.020	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	100.00 D	26,696.26	26,696.26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	DIVERS	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	430.802,00 D	462.299,89	462.299,89
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	128.660,00 TR	129.160,00	129.140,17
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	350,00	350,00	350,00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CORD	15,914,00	15,914,00	15,245,32
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8,380,00 TR	13,380,00	11,127,81
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	16,250,00	16,250,00	0,00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de liers	CORD	7,454,00	7,454,00	0,00
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	27,500,00	27,500,00	22,450,32
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	37,900,00	37,900,00	36,440,27
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	CORD	3,050,00	3,050,00	1,174,11
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	CORD	26,500,00	26,500,00	24,544,07
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	CORD	7,000,00	7,000,00	6,926,40
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	190,520,00 TE	88,580,00	81,180,10
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CSDE	11,170,00 TR	11,845,00	11,844,46
12.052	12.12	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2,200,00 TE	550,00	500,00
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	77,500,00 TE	21,490,94	4,592,84
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4,500,00	4,500,00	2,886,74
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CSDE	216,427,00 TR	241,692,00	234,445,01
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des ateliers	CORD	275,000,00 TE	264,600,00	254,588,74
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des ateliers	CORD	40,000,00 TR	41,150,00	41,140,84
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,300,000,00 D	1,380,000,00	1,065,345,92
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	254,200,00	254,200,00	223,078,58
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,495,000,00 D	1,782,000,00	1,781,445,77
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CORD	85,000,00 TE	76,500,00	46,582,69
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CORD	135,000,00	135,000,00	117,073,43
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,735,925,00 TR	1,867,635,00	1,856,328,37
12.300	DIVERS	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CORD	40,000,00	40,000,00	28,084,83
12.305	DIVERS	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	100,00	100,00	0,00
12.310	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	CNLI, CNST, CPUBLIE	228,000,00	228,000,00	211,826,60
12.311	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: menus dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	373,000,00 TR	383,400,00	382,802,31
12.320	DIVERS	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI, CNST, CPUBLIE	350,000,00	350,000,00	336,759,58
12.330	DIVERS	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	32,744,00	32,744,00	32,405,96
12.331	DIVERS	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,719,503,00	2,719,503,00	2,564,192,98
12.340	DIVERS	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,500,00 TR	5,000,00	3,069,32
12.350	DIVERS	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions, acquisition de matériel anti-feu, matériel de sécurité	CORD	40,500,00	40,500,00	40,039,94
12.370	DIVERS	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	700,000,00	700,000,00	534,600,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	03.30	Participations de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CORD	190.809,00	190.809,00	181.334,02
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CNLI,CNST,CPUBLIE	1.256.500,00	1.256.500,00	1.154.545,33
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	3.522,00	3.522,00	3.522,00
11.631	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CNST,CORD	7.033,00 TR	7.332,06	7.331,22
12.510	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	249,00	249,00	130,14
12.805	DIVERS	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CNST,CORD	549,00	549,00	548,69
			<i>Total de la section 07.2 :</i>		37.176,515,00	37.756,768,70	36.756,930,70
Section 07.3 - Juridictions administratives							
11.000	DIVERS	03.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2.254.971,00	2.254.971,00	2.236.145,45
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	149.598,00	149.598,00	0,00
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	396,00	396,00	341,86
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.000,00	1.000,00	495,80
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	144.980,00 TR	146.080,00	146.079,81
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1.000,00	1.000,00	757,60
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1.000,00 TR	4.000,00	3.555,37
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	60.000,00	60.000,00	49.428,35
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	36.100,00	36.100,00	26.891,71
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3.273,00	3.273,00	2.301,90
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	97.400,00 TE	93.310,00	78.904,52
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	0,00
12.300	DIVERS	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3.000,00	3.000,00	1.196,31
12.391	DIVERS	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	CORD	250,00	250,00	0,00
			<i>Total de la section 07.3 :</i>		2.753,678,00	2.753,678,00	2.546,098,68
Section 07.4 - Police grand-ducale							
11.000	DIVERS	03.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	112.229,782,00 D	112.745.189,26	112.745.189,26
11.010	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	3.003.894,00	3.003.894,00	2.864.906,13
11.020	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	12.500,00 D	72.255,10	72.255,10
11.030	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.060.512,00	1.060.512,00	948.292,00
11.040	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	41.633,92	41.633,92
11.060	43.22	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00 D	569.895,00	569.795,79
11.070	DIVERS	DIVERS	Rémunération des volontaires de police	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.680.000,00 D	2.827.761,00	2.827.760,59
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	31.000,00	31.000,00	22.871,53
11.090	11.12	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE	31.343,00	31.343,00	30.914,25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	890,725.00	890,725.00	813,434.42
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CNLI, CNST, CPUBLIE	123,712.00	123,712.00	117,652.51
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	98,500.00	98,500.00	86,020.52
11.131	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CNLI, CNST, CPUBLIE	376,084.00	376,084.00	266,082.88
11.140	11.40	03.20	Location de logements de service, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	896,000.00	896,000.00	781,796.52
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	392,000.00	392,000.00	315,278.67
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	215,500.00 D TR	397,500.00	396,785.11
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	106,696.00	106,696.00	60,963.81
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	20,000.00 TR	27,300.00	27,286.58
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	CORD	90,000.00 TR	100,500.00	100,101.54
12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE, CSDE	215,000.00 TR	242,000.00	241,646.71
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI, CNST, CPUBLIE	260,000.00	260,000.00	251,034.83
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CPUBLIE, CSDE	897,800.00	897,800.00	897,800.00
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	CORD	890,000.00 TR	980,000.00	964,878.84
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,955,000.00	1,955,000.00	1,809,983.86
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CORD	655,000.00	655,000.00	641,080.87
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers	CNLI, CNST, CPUBLIE	30,000.00 TR	45,250.00	42,325.92
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,260,000.00 TE	1,210,000.00	1,152,058.62
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	900,000.00	900,000.00	825,571.47
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	167,000.00	167,000.00	149,513.47
12.080	12.11	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CSDE	1,766,300.00	1,766,300.00	1,763,277.96
12.090	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,015,078.00	1,015,078.00	981,428.84
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,083,626.00	3,083,626.00	3,081,779.05
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	25,000.00	25,000.00	24,336.30
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	158,750.00	158,750.00	156,670.93
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CORD	575,000.00 TE	535,218.00	487,627.22
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI, CNST, CPUBLIE	28,200.00	28,200.00	27,207.82
12.251	DIVERS	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	430,000.00	430,000.00	384,602.01
12.300	DIVERS	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	822,300.00 TE	662,930.00	655,997.05
12.303	DIVERS	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	239,000.00	239,000.00	135,013.53
12.304	DIVERS	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40,000.00	40,000.00	19,060.83
12.310	DIVERS	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	90,000.00 TR	92,500.00	91,351.49
12.320	DIVERS	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	43,410.00	43,410.00	42,798.62
12.321	DIVERS	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
12.330	DIVERS	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	CORD	36,000.00	36,000.00	34,051.75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	DIVERS	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	CPUBLIE,CSDE	3,900,000.00	3,900,000.00	3,899,003.56
12.345	DIVERS	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	140,000.00 TR	154,120.00	153,048.80
12.350	DIVERS	03.20	Acquisition de munitions	CORD	244,650.00	244,650.00	244,608.40
12.351	DIVERS	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	510,000.00	510,000.00	496,081.28
12.360	DIVERS	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,500.00	12,500.00	10,880.21
12.390	DIVERS	03.20	Frais de banque	CNLI,CNST,CPUBLIE	14,500.00 TR	19,982.00	19,981.75
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	24,200.00	24,200.00	22,835.73
33.010	33.00	03.20	Subsidés à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100.00	100.00	0.00
11.630	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	1,485.00	1,485.00	1,013.00
12.860	DIVERS	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes.	CNST,CORD	6,063.00	6,063.00	6,062.40
<i>Total de la section 07.4 :</i>					142,694,510.00	144,133,742.28	142,803,714.25
Total du département 07 :					241,617,484.00	246,255,633.99	241,911,493.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	66.618,709.00	66.618,709.00	59,517,910.45
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	38,528,701.00	39,487,186.69	39,487,186.69
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	34,867.00	1,700,950.50	1,700,950.50
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	10,506,656.00	10,506,656.00	10,093,349.50
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	58,709.37	58,709.37
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habilitation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	69,330.00	105,290.00	64,390.58
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	734,000.00	734,000.00	728,688.69
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,000.00	10,000.00	8,943.89
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	32,000.00	32,000.00	30,766.73
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	57,568.00	57,201.32
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat (ouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 3.1.1961))	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,687,000.00	4,886,865.00	4,886,861.11
11.310	11.00	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	19,515,863.00	19,515,863.00	0.00
11.311	DIVERS	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	14,961.94	14,961.94
11.312	11.00	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
11.313	11.00	01.33	Régularisation de montant indûment versés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	300,100.00	290,013.23
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de titers	CNLI,CNST,CPUBLIE	31,500.00	50,450.00	50,351.79
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour	CNLI,CNST,CPUBLIE	300.00	300.00	0.00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	120,000.00	150,000.00	105,341.79
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	6,000.00	6,000.00	4,979.81
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	17,000.00	17,000.00	13,455.85
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6,000.00	6,000.00	5,322.40
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	22,500.00	59,830.00	57,952.36
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	400,000.00	445,000.00	337,865.92
12.121	12.30	01.33	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité	CORD	400,000.00	325,000.00	210,484.63
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	750,000.00	779,325.00	766,680.88
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	15,000.00	15,000.00	14,995.20
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	242,500.00	242,500.00	144,512.37
12.301	DIVERS	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,000.00	2,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	DIVERS		Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois : dépenses supplémentaires résultant de la loi du 7 novembre 2007 entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CNLI,CNST,CPUBLIE	2.510.344,00	2.510.344,00	0,00
33.000	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD	873.169,00	873.169,00	873.169,00
33.002	33.00		Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 7 novembre 2007 entérinant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CNLI,CNST,CPUBLIE	1.180.210,00	1.180.210,00	56.379,29
34.010	34.30	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiaire du régime de la préretraite	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.224.000,00 D	1.281.210,57	1.281.210,57
34.080	34.52	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CNLI,CNST,CPUBLIE	2.800.000,00 D	2.950.000,00	2.893.100,65
35.060	35.00	01.33	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	264.350,00	264.350,00	262.628,35
41.000	41.50	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37.185,00	37.185,00	37.185,00
11.630	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	1.116,00	1.116,00	669,60
12.641	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CNST,CORD	688,00	688,00	687,56
34.580	34.52	01.33	Bonification d'intérêt aux agents publics	CNST,CORD	450,00	450,00	450,00
<i>Total de la section 08.0 :</i>					150.652.730,00	155.231.989,07	124.097.361,02
Section 08.1 - Pensions							
11.051	DIVERS	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CNLI,CNST,CPUBLIE	5.931,00	5.931,00	4.695,42
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire	CPUBLIE,CSDE	13.000,00	13.000,00	10.736,38
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CPUBLIE,CSDE	5.000,00	5.000,00	825,58
34.010	34.30	06.12	Pensions partielles du régime général d'assurance pension à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément aux articles 10 à 15 de la loi du 28.7.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension	CNLI,CNST,CPUBLIE	3.750.000,00	3.750.000,00	3.476.381,59
34.011	34.30	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.603.900,00	1.603.900,00	1.310.985,34
93.000	93.00	DIVERS	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	309.135.000,00 D	311.278.000,00	311.278.000,00
<i>Total de la section 08.1 :</i>					314.512.931,00	316.655.831,00	316.081.625,37
Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.33	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	140.382,00 D	141.683,87	141.683,87
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	393.555,00 D	444.040,69	444.040,69
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	8.615,89	8.615,89
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	52.739,00 D	57.403,29	57.403,29
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	4.151,73	4.151,73
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	460,00	460,00	232,40
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CPUBLIE,CSDE	45.000,00	45.000,00	32.200,00
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	0,00
12.030	12.16	01.33	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	18.900,00 TE	17.900,00	14.352,42
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9.900,00	9.900,00	8.164,18
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2.360,00 TR	3.360,00	3.292,91
12.250	DIVERS	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	CNLI,CNST,CPUBLIE	180.000,00 D	186.559,00	186.559,26
			<i>Total de la section 08.2 :</i>		843.796,00	919.374,47	909.695,64
Section 08.3 - Institut national de l'Administration Publique							
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	231.772,00 D	237.176,98	237.176,98
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	51.325,00 D	54.745,05	54.745,05
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE,CSDE	576,00	576,00	527,78
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CORD	133.000,00 TE	120.500,00	115.288,02
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	176.635,00 TE	123.585,00	113.910,05
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CORD	80.000,00 TE	65.000,00	59.469,98
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CORD	215.034,00 TR	269.034,00	259.519,13
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21.706,00 TR	28.206,00	23.067,27
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12.033,00 TR	21.033,00	15.734,99
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2.784,00 TR	7.284,00	5.980,99
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	7.500,00 TR	19.550,00	19.550,00
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	15.000,00 TE	9.500,00	3.193,25
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1.000,00	1.000,00	850,00
11.631	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	743,00	743,00	716,43
			<i>Total de la section 08.3 :</i>		949.708,00	957.933,03	909.729,92
Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	263.058,00 D	266.216,27	266.216,27
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	572.491,00 D	580.390,31	580.390,31
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4.365,00 D	4.485,51	4.485,51
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habilitation	CORD	74,00	74,00	0,00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1.500,00	1.500,00	1.494,77
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	5.000,00	5.000,00	1.740,18
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3.000,00	3.000,00	2.748,08
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	20.000,00	20.000,00	15.565,32
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	6.000,00	6.000,00	175,90
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	500,00	500,00	0,00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	47.500,00	47.500,00	18.443,38
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	40.000,00	40.000,00	33.976,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620,00	620,00	0,00
12.500	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers.	CNST_CORD	2,016,00	2,016,00	2,016,00
<i>Total de la section 08.4 :</i>							
					966,224,00	977,402,09	927,262,52
Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	9,895,686,00	9,895,686,00	9,106,566,00
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	911,444,00 D	953,423,62	953,423,62
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	87,240,18	87,240,18
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	182,231,00 D	198,506,16	198,506,16
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE,CSDE	1,000,00	1,000,00	0,00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816,00	816,00	420,00
11.131	11.12	DIVERS	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,222,650,00	1,222,650,00	1,163,346,69
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2,000,00	2,000,00	1,241,00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	12,500,00	12,500,00	10,576,30
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600,00	600,00	553,47
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	16,000,00	16,000,00	7,685,31
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	120,000,00	120,000,00	112,911,10
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	6,000,00	6,000,00	516,04
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,200,000,00	4,200,000,00	3,805,213,76
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	30,000,00	30,000,00	28,925,98
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,100,000,00	3,100,000,00	2,663,428,28
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	360,000,00	360,000,00	303,641,29
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	392,400,00 TR	422,400,00	404,522,22
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000,00 D	6,565,000,00	5,504,401,96
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	251,000,00 TE	220,500,00	164,085,12
12.300	DIVERS	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,031,270,00	1,031,270,00	811,230,55
12.301	DIVERS	01.34	Frais de surveillance des immeubles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	198,000,00 TR	198,500,00	198,141,84
12.303	DIVERS	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	170,200,00	170,200,00	147,678,76
12.304	DIVERS	01.34	Depenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	670,000,00	670,000,00	383,456,62
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,600,000,00	6,600,000,00	5,798,903,10
					35,373,997,00	36,084,391,96	31,856,616,35
Section 08.6 - Service central des imprimés							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,554,048,00	1,554,048,00	1,544,787,78
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	175,436,00 D	240,661,21	240,661,21
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	11,163,77	11,163,77
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	193,187,00 D	201,949,47	201,949,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	NLI/CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.060	DIVERS	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	48.560,00 TE	34.560,00	34.036,88
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	5.720,00 TE	3.817,00	3.816,86
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6.168,00 TR	7.858,00	7.847,49
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1.230,00 TR	2.603,00	1.954,88
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.170,00 TR	4.700,00	4.378,37
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	360,00	360,00	317,22
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	25.830,00 TR	34.830,00	34.798,45
12.041	12.12	DIVERS	Crédit commun: matériel de bureau	NLI/CNST,CPUBLIE	494.000,00	494.000,00	493.394,06
12.042	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'impression	CORD	210.000,00	210.000,00	208.606,17
12.043	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	CORD	49.300,00	49.300,00	49.292,19
12.044	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	205.000,00 TE	175.100,00	169.128,71
12.045	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	NLI/CNST,CPUBLIE	192.000,00	192.000,00	169.514,96
12.046	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	CORD	200.000,00	200.000,00	199.938,89
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	11.500,00 TR	21.400,00	20.663,20
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	339.200,00 TE	330.510,00	309.773,25
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	6.550,00	6.550,00	6.465,16
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	69.700,00 TR	76.700,00	73.680,07
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	NLI/CNST,CPUBLIE	291.478,00	291.478,00	291.477,72
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	NLI/CNST,CPUBLIE	170.000,00 D	220.000,00	219.975,59
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	225.000,00	225.000,00	224.997,10
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CORD	7.500,00	7.500,00	7.488,76
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	155.000,00 TR	180.000,00	179.997,66
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	650,00	650,00	650,00
12.300	DIVERS	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	14.000,00	14.000,00	4.845,10
12.301	DIVERS	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	5.000,00	5.000,00	2.358,17
12.310	DIVERS	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	NLI/CNST,CPUBLIE	21.000,00	21.000,00	17.439,30
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	144,00	144,00	0,00
12.542	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'impression et de duplication	CNST,CORD	147.634,00	147.634,00	147.633,75
<i>Total de la section 08.6 :</i>					4.929.565,00	4.983.030,19	
Section 08.7 Service eLuxembourg							
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4.050,00 TE	2.050,00	242,79
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	5.400,00 TR	8.400,00	7.720,69
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3.000,00 TE	2.000,00	756,90
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	3.870,00	3.870,00	2.166,04
12.120	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	7.500.000,00	7.500.000,00	2.411.817,31
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg	NLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	440.000,00	440.000,00	119.276,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	DIVERS	Frais de formation du personnel	CORD	15,000.00	15,000.00	4,578.77
33.001	33.00	DIVERS	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CORD	50,000.00	50,000.00	0.00
43.000	43.22	DIVERS	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	134,182.00
			<i>Total de la section 08.7 :</i>		8,521,320.00	8,521,320.00	2,660,740.73
Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses							
12.000	12.15	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CNLI,CNST,CPUBLIE	37,500.00	37,500.00	12,412.20
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,560.00	560.00	367.60
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	CORD	6,000.00	8,000.00	7,512.28
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,120.00	3,120.00	927.08
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24,100.00	24,100.00	19,936.42
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	25,000.00	20,000.00	7,730.68
12.160	12.30	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	3,500.00	8,500.00	8,229.56
12.190	12.30	01.33	Frais de formation du personnel	CORD	7,800.00	7,800.00	1,288.00
12.300	DIVERS	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle	CNST,CPUBLIE,CSDE	40,000.00	40,000.00	39,910.54
			<i>Total de la section 08.8 :</i>		149,580.00	149,580.00	98,314.36
			Total du département 08 :		516,799,151.00	524,462,438.07	482,435,366.04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20,000.00	18,871.41	17,765.12
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	6,000.00	7,128.59	7,128.59
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4,800.00	4,800.00	4,087.56
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	2,000.00	2,000.00	2,000.00
12.512	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	600.00	600.00	469.62
12.540	12.12	01.10	Frais de bureau	CNST,CORD	1,400.00	1,400.00	1,369.95
<i>Total de la section 09.0 :</i>					34,800.00	34,800.00	32,820.84
Section 09.0 - Dépenses générales							
Section 09.1 - Finances communales							
11.060	43.22	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2° du règlement grandducal du 4.4.1964)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,497,850.00	10,538,702.00	10,538,701.31
11.130	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	4,000.00	4,000.00	2,357.04
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991,574.00	991,574.00	991,574.00
43.002	43.22	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35,945.00	35,945.00	35,945.00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8,313,000.00	8,313,000.00	8,313,000.00
43.010	43.21	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967)	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	49,797.12
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CNLI,CNST,CPUBLIE	400,473,000.00	408,495,678.30	408,495,678.30
<i>Total de la section 09.1 :</i>					420,365,469.00	428,428,999.30	428,427,052.77
Section 09.2 - Commissariats de district							
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	1,282,962.00	1,289,654.44	1,289,654.44
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	210,660.00	210,660.00	130,203.07
11.030	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	65,017.00	65,017.00	53,628.12
11.040	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	10,953.00	10,953.00
12.100	12.11	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	55,000.00	55,000.00	53,078.04
12.102	12.11	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	43,000.00	43,000.00	42,855.91
12.250	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	26,956.00	28,943.18	28,943.17
12.251	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	27,750.00	25,762.82	24,547.10
12.252	DIVERS	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	21,347.00	21,347.00	20,632.24
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	3,500.00	3,500.00	3,500.00
<i>Total de la section 09.2 :</i>					1,736,292.00	1,753,837.44	1,657,995.09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 09.3 - Caisse de prévoyance							
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat, dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	33,080,000.00 D	33,092,575.00	33,092,574.96
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,525,000.00	6,525,000.00	6,273,645.17
			<i>Total de la section 09.3 :</i>		39,605,000.00	39,617,575.00	39,366,220.13
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes							
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	702,518.00	702,518.00	647,158.91
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	60,243.00 D	60,975.85	60,975.85
11.020	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	12,910.00 TR	15,030.00	15,029.92
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2,500.00 TE	2,380.00	2,379.36
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2,000.00 TE	0.00	0.00
			<i>Total de la section 09.4 :</i>		780,271.00	781,003.85	725,544.04
Section 09.6 - Administration des services de secours							
11.000	DIVERS	03.50	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2,186,183.00 D	2,242,207.21	2,242,207.21
11.010	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	484,579.00 D	486,328.04	486,328.04
11.020	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	52,806.59	52,806.59
11.030	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	688,088.00	688,088.00	650,397.91
11.040	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	178.33	178.33
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CORD	2,389.00 TE	2,175.00	2,092.98
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	65,776.00 TR	66,292.00	65,915.85
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,000.00 TR	9,207.00	7,206.37
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	129,151.00 TE	128,635.00	127,979.19
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNLI,CNST,CPUBLIE	134,688.00	134,688.00	123,117.80
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	23,000.00 TE TR	17,934.00	17,932.55
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CNLI,CNST,CPUBLIE	56,000.00	56,000.00	48,835.44
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	65,000.00 TR	76,930.00	76,929.44
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	175,000.00	175,000.00	174,999.85
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	300,000.00 TE	296,734.00	296,566.42
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	16,310.00 TR	17,948.00	17,938.71
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	155,000.00 TR	170,819.00	170,818.28
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	299,610.00	299,610.00	299,445.66
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	60,000.00	60,000.00	31,107.51
12.080	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	132,357.00 TR	141,779.00	141,778.58
12.081	12.11	03.40	Service des examens médicaux des sapeurs-pompiers: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8,000.00 TE	7,332.00	7,331.97
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	527,414.00 D	555,904.00	555,893.14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	40,000.00	TE	38,700.00
12.126	12.30	DIVERS	Mise en place d'un site Internet de la protection civile	CORD	18,000.00		17,997.50
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	31,000.00	TE	26,322.00
12.140	12.16	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	20,000.00	TR	22,401.00
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1,200.00	TE	99.00
12.151	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile	CNLI,CNST,CPUBLIE	30,000.00		30,000.00
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	13,794.00	TE	13,294.00
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	49,900.00	TE	42,567.02
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	30,000.00	TR	35,729.16
12.192	12.30	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX, frais d'organisation d'une conférence dans le cadre du 10e anniversaire du groupe de support psychologique	CORD	131,700.00	TE	107,214.00
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CNLI,CNST,CPUBLIE	27,850.00		27,846.00
12.300	DIVERS	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	CORD	2,500.00		2,492.73
12.310	DIVERS	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	135,000.00	TE	129,411.03
12.320	DIVERS	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	409,000.00	D	420,250.00
12.330	DIVERS	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	872.00		871.94
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	425,000.00		425,000.00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile; indemnités compensatoires	CNLI,CNST,CPUBLIE	12,000.00	D	30,000.00
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55,528.00		55,528.00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6,197.00		6,197.00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10,412.00		10,412.00
35.060	35.00	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00		100.00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,500,000.00		3,415,359.70
12.500	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	324.00		324.00
12.510	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	361.00		325.75
<i>Total de la section 09.6 :</i>					<i>10,461,483.00</i>	<i>10,629,781.17</i>	<i>10,347,540.04</i>
Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)							
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,800.00		1,214.71
11.320	11.00	13.90	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	132,350.00		132,350.00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,800.00		867.65
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	4,500.00	TR	6,672.66
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	27,500.00	TE TR	41,816.02
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,100.00	TR	1,742.06
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	21,000.00	TE TR	19,622.84
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	37,800.00		37,714.37
12.080	12.11	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	21,000.00	TR	28,373.98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études	NL\ICNST,CPUBLIE,CSDE	1,237,000.00	1,237,000.00	1,235,713.79
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	90,000.00 TE	85,000.00	80,487.72
12.125	12.30	07.20	Frais de consultation en relation avec le système d'information géographique (SIG)	CPUBLIE,CSDE	18,000.00 TE	11,500.00	8,815.45
12.130	12.16	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports, frais de confection et de publication de plans et de cartes	CPUBLIE,CSDE	20,000.00 TE	18,000.00	17,701.90
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	40,000.00 TE	22,300.00	22,192.65
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	15,000.00 TE	8,500.00	8,411.32
12.320	33.00	13.90	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	100,000.00	100,000.00	81,127.27
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III.	NL\ICNST,CPUBLIE,CSDE	749,546.00 TR	774,546.00	774,154.39
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux; contributions à des organismes internationaux	CORD	32,513.00	32,513.00	32,000.00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC; le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3,170.00	3,170.00	3,170.00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CPUBLIE,CSDE	98,325.00 TE	90,825.00	88,974.25
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	CORD	680,972.00 TR	696,972.00	695,419.62
43.031	43.51	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels	CPUBLIE,CSDE	160,000.00 TE	144,000.00	135,323.70
43.300	43.22	07.20	Subsidies aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	40,000.00 TE	32,500.00	10,000.00
<i>Total de la section 09.7 :</i>					3,582,376.00	3,582,376.00	3,573,866.35
Section 09.8 - Aménagement communal							
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	26,400.00 TR	27,600.00	27,575.00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	22,000.00 TE	20,800.00	8,000.00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	4,000.00	4,000.00	2,393.18
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	9,000.00	9,000.00	8,235.15
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	7,466.00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	35,000.00	35,000.00	34,866.15
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	3,000.00	3,000.00	2,998.80
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain	CPUBLIE,CSDE	180,000.00	180,000.00	180,000.00
<i>Total de la section 09.8 :</i>					289,400.00	289,400.00	271,535.28
Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau							
11.000	DIVERS	10.40	Traitements des fonctionnaires	NL\ICNST,CSDE	3,993,927.00 D	4,000,215.71	4,000,215.71
11.010	DIVERS	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NL\ICNST,CSDE	305,121.00 D	307,869.08	307,869.08
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NL\ICNST,CSDE	100.00 D	1,113.98	1,113.98
11.030	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NL\ICNST,CSDE	1,400,550.00 D	1,473,500.63	1,473,500.63
11.040	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	NL\ICNST,CSDE	100.00 D	12,333.63	12,333.63
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	17,748.00 TE	17,536.00	17,032.21
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de tiers	NL\ICNST,CPUBLIE,CSDE	21,200.00	21,200.00	20,119.97

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	40,000.00 TE	37,284.00	37,212.48
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	39,000.00 TE	33,488.00	33,458.47
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	144,000.00 TR	147,142.00	147,109.39
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8,000.00 TR	8,212.00	8,211.37
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51,500.00 TE	48,570.00	48,566.30
12.041	12.12	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément au projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	32,100.00	32,100.00	31,602.31
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4,000.00	4,000.00	3,880.73
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	94,650.00 TE	79,550.00	79,541.09
12.080	12.11	10.40	Bâtimens: exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	67,000.00 TR	68,766.00	68,765.36
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	267,500.00 D	317,700.00	317,599.63
12.110	12.30	10.10	Frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500.00 TR	1,725.00	1,725.00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	850,000.00	850,000.00	849,493.87
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CORD	21,600.00 TE	20,900.00	20,604.72
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques	CORD	10,000.00 TE	7,500.00	7,302.50
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	70,000.00 TR	79,271.00	79,270.76
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	275,000.00 TR	289,490.00	289,396.44
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	24,500.00 TR	24,632.00	24,631.67
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	14,849.99
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	35,000.00 TE	29,872.00	29,440.19
12.301	DIVERS	DIVERS	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles	CPUBLIE,CSDE	60,000.00	60,000.00	59,980.86
12.302	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000.00	2,000.00	0.00
12.304	DIVERS	13.90	Frais en relation avec des projets de recherche	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.310	DIVERS	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	30,000.00	30,000.00	29,614.32
12.311	DIVERS	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	CPUBLIE,CSDE	400,860.00 TE TR	413,510.00	413,508.70
12.320	DIVERS	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grilles empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.321	DIVERS	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	CORD	11,000.00 TE	3,510.00	2,915.20
12.330	DIVERS	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	4,892.50
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	CORD	5,000.00	5,000.00	4,590.80
14.011	14.10	DIVERS	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
14.013	14.10	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE,CSDE	105,000.00	105,000.00	104,255.59
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	400,000.00	400,000.00	399,306.29

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI,CNST,CPUBLIE	250,00	250,00	0,00
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux	CPUBLIE,CSDE	1,000,00 TE	0,00	0,00
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10,000,00	10,000,00	10,000,00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics	CORD	225,000,00	225,000,00	224,999,99
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens	CPUBLIE,CSDE	177,000,00	177,000,00	177,000,00
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	63,700,00 TR	64,100,00	64,001,52
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux	CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000,00	50,000,00	22,175,70
43.001	43.22	10.10	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre	CPUBLIE,CSDE	223,000,00	223,000,00	223,000,00
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	71,060,00	71,060,00	71,060,00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	59,723,00	59,723,00	59,723,00
<i>Total de la section 09.9 :</i>					9,668,189,00	9,833,624,03	9,795,871,95
Total du département 09 :					486,543,280,00	494,951,396,79	494,138,446,49

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI, CNST, CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	2,479.00
11.131	11.12	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	12,000.00	12,000.00	0.00
11.133	11.12	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subside par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,418.00	6,418.00	6,417.24
11.135	11.12	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	496.00	496.00	496.00
12.001	12.15	DIVERS	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,250.00	2,250.00	1,487.40
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200.00	200.00	107.60
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	250,000.00	250,000.00	178,353.13
12.020	12.14	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,770.00	2,770.00	2,338.76
12.041	12.12	04.00	Frais de bureau	CORD	3,600.00	3,600.00	3,198.24
12.042	12.12	04.00	Frais de documentation	CORD	17,000.00	17,000.00	16,984.00
12.080	12.11	04.00	Bâtimens: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,600.00 D	212,229.00	212,074.56
12.081	12.11	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00 D	339,537.00	339,365.13
12.125	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	278,000.00	278,000.00	265,465.64
12.126	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique	CPUBLIE, CSDE	90,000.00 TR	96,000.00	90,684.22
12.130	12.16	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel pédagogique, dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	855,000.00	855,000.00	822,826.29
12.140	12.16	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	135,000.00	135,000.00	110,719.67
12.190	12.30	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1,500.00	1,500.00	607.65
12.302	DIVERS	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement	CORD	1,350.00	1,350.00	1,162.33
12.307	DIVERS	DIVERS	Frais de participation aux échanges franco-allemands	CORD	28,800.00 TE	22,800.00	22,000.00
12.308	DIVERS	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	85,500.00	85,500.00	82,867.42
12.315	DIVERS	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	CORD	248,500.00	248,500.00	149,479.23
12.319	DIVERS	DIVERS	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeskesmappchen	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,890,000.00	1,890,000.00	1,877,307.07
12.320	DIVERS	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	CORD	69,000.00	69,000.00	69,000.00
12.321	DIVERS	DIVERS	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers	CORD	30,000.00	30,000.00	28,529.55
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,601,500.00	1,601,500.00	1,315,600.78
33.002	33.00	DIVERS	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques	CORD	654,264.00	654,264.00	654,264.00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	CNSM	30,000.00	30,000.00	30,000.00
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	CNSM	10,000.00	10,000.00	10,000.00
33.012	33.00	04.00	Subside à l'asbl "Jonk Entrepreneuren Luxembourg"	CNSM	2,500.00	2,500.00	2,500.00
33.016	33.00	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI, CNST, CPUBLIE, CS	51,480.00 D	198,434.00	139,605.83
33.017	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CNSM	190,260.00	190,260.00	190,260.00

10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Section 10.0 - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.060	34.41	DIVERS	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	CORD	65.000,00	65.000,00	64.999,02
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	NL.I.CNST.CPUBLIE.CSDE	43.650,00	43.650,00	40.041,65
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	NL.I.CNST.CPUBLIE.CSDE	23.000,00	23.000,00	21.114,68
41.010	41.40	DIVERS	Dotations au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	CORD	400.000,00	400.000,00	400.000,00
41.050	41.10	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire	CORD	45.000,00	45.000,00	45.000,00
41.051	41.10	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	CORD	45.000,00	45.000,00	44.300,00
41.052	41.10	04.00	Frais pour études, recherches, voyages et activités dans l'intérêt de la coopération européenne	CORD	10.000,00	10.000,00	10.000,00
12.512	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CNST.CORD	1.297,00	1.297,00	871,57
12.580	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST.CORD	19.439,00	19.439,00	17.384,71
			<i>Total de la section 10.0 :</i>		<i>7.215.474,00</i>	<i>7.903.494,00</i>	<i>7.269.693,37</i>
Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	NL.I.CNST.CSDE	1.066.613,00	1.145.535,23	1.145.535,23
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NL.I.CNST.CSDE	51.415,00	51.415,00	46.884,16
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NL.I.CNST.CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NL.I.CNST.CSDE	76.524,00	78.577,90	78.577,90
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habilitation	CPUBLIE.CSDE	279,00	279,00	278,88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2.835,00	2.835,00	2.793,45
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3.000,00	10.000,00	9.853,36
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	1.620,00	1.620,00	1.342,33
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	CORD	5.400,00	5.850,00	5.837,57
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3.500,00	3.500,00	3.495,90
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22.500,00	22.500,00	21.715,65
12.300	DIVERS	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	94.500,00	94.500,00	79.131,45
12.301	DIVERS	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: dépenses diverses	CORD	1.052.500,00	1.044.215,00	996.132,67
			<i>Total de la section 10.1 :</i>		<i>2.379.951,00</i>	<i>2.460.927,13</i>	<i>2.397.578,55</i>
Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
11.000	DIVERS	04.01	Traitements des fonctionnaires	NL.I.CNST.CSDE	324.885,00	327.563,54	327.563,54
11.010	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NL.I.CNST.CSDE	604.064,00	604.523,23	604.523,23
11.020	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NL.I.CNST.CSDE	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	150.000,00	174.500,00	174.408,88
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	9.000,00	9.000,00	8.934,11
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	630.000,00	762.500,00	762.128,02
12.191	12.30	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires	CORD	22.500,00	5.000,00	4.427,22
12.192	12.30	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspection	CORD	9.000,00	3.500,00	3.456,00
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CPUBLIE.CSDE	1.614.790,00	1.614.790,00	1.604.520,77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	825,000.00	825,000.00	787,082.71
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CORD	38,000.00 TE	14,000.00	12,807.67
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	100,000.00	100,000.00	100,000.00
12.228	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganztagsschoull" au primaire	CNLI, CNST, CPUBLIE	160,000.00	160,000.00	160,000.00
12.229	12.30	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage	CORD	140,000.00 TR	160,000.00	158,557.75
12.300	DIVERS	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	52,200.00	52,200.00	52,107.81
12.301	DIVERS	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	CORD	300,000.00 TE	170,000.00	148,576.14
			<i>Total de la section 10.2 :</i>		4,979,339.00	4,982,676.77	4,909,093.85
Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,250,964.00	1,250,964.00	589,183.83
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	103,758.00 D	515,086.79	515,086.79
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	11,253.00 D	160,853.23	160,853.23
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	2,261,234.72	2,261,234.72
11.040	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00 D	40,429.29	40,429.29
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,703.00 TE	3,703.00	3,523.73
11.131	11.12	DIVERS	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,000.00 TR	20,000.00	19,628.64
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	61,129.00 TE	55,129.00	54,024.17
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	CORD	35,000.00 TR	39,000.00	38,006.67
12.002	12.15	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement postprimaire: indemnités pour services de tiers	CORD	32,433.00	32,433.00	32,200.00
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8,000.00	8,000.00	7,983.94
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	15,000.00 TR	17,000.00	16,148.31
12.041	12.12	04.10	Frais de documentation	CORD	5,000.00 TE	3,000.00	1,904.95
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14,500.00	14,500.00	12,100.56
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	15,000.00	15,000.00	14,848.01
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	CORD	12,000.00	12,000.00	9,200.40
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	50,000.00	50,000.00	49,888.50
12.300	DIVERS	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique, frais divers	CORD	20,000.00	20,000.00	19,566.80
33.010	33.00	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	CNSM	13,000.00	13,000.00	12,932.00
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	52,112.00	52,112.00	52,112.00
33.012	33.00	04.10	Formation initiale et continue des délégués des parents d'élèves: participation aux frais	CNSM	5,000.00	5,000.00	4,969.50
34.060	34.41	DIVERS	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	70,000.00	70,000.00	69,963.00
34.061	34.41	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1,800,000.00	1,800,000.00	1,799,961.63
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CNLI, CNST, CPUBLIE	120,000.00	120,000.00	117,316.50
			<i>Total de la section 10.3 :</i>		3,716,052.00	6,578,445.03	5,902,867.17
Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires							

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	04-10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,257,110.00 D	1,625,034.00	1,625,033.31
12.300	DIVERS	04-10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	82,000.00	82,000.00	79,443.33
33.010	33.00	04-13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	76,875.00	76,875.00	75,154.00
33.011	33.00	04-12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	66,625.00	66,625.00	66,625.00
33.012	33.00	04-13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	27,675.00	27,675.00	27,675.00
33.013	33.00	DIVERS	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2,107.00	2,107.00	2,052.42
33.014	33.00	04-12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195,500.00	195,500.00	195,500.00
33.015	33.00	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4,980.00	4,980.00	4,980.00
12.590	12.21	04-10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CNST,CORD	7,350.00	7,350.00	7,350.00
				<i>Total de la section 10.4 :</i>			
				1,720,222.00			
				2,068,146.00			
				2,063,811.06			
Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement							
44.000	44.00	04-50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	52,321,966.00 D	53,277,241.00	52,995,298.62
				<i>Total de la section 10.5 :</i>			
				53,221,966.00			
				53,277,241.00			
				52,995,298.62			
Section 10.6 - Service des restaurants scolaires							
11.000	DIVERS	04-10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	35,744.75	35,744.75
11.010	DIVERS	04-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	92,156.00	92,156.00	27,467.70
11.020	DIVERS	04-10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04-10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	2,161,959.00	2,161,959.00	170,597.29
11.040	DIVERS	04-10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.060	DIVERS	04-10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI,CNST,CPUBLIE	150,040.00	150,040.00	60,875.40
11.100	11.40	04-10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	6,972.00	6,972.00	6,948.66
11.130	11.12	04-10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6,944.00	6,944.00	6,944.00
41.050	41.10	04-10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	2,589,200.00	2,589,200.00	2,589,200.00
				<i>Total de la section 10.6 :</i>			
				5,007,571.00			
				5,043,215.75			
				2,897,777.80			
Section 10.7 - Education différenciée							
11.000	DIVERS	04-52	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	19,572,613.00	19,572,613.00	18,124,224.29
11.010	DIVERS	04-52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	8,802,464.00 D	9,405,363.77	9,405,363.77
11.020	DIVERS	04-52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	1,095,620.70	1,095,620.70
11.030	DIVERS	04-52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,671,742.00	1,671,742.00	1,629,648.52
11.040	DIVERS	04-52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	17,572.93	17,572.93
11.060	DIVERS	04-52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,863.00 D	21,083.00	18,941.55
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	23,250.00 TE	19,050.00	18,300.96
11.130	11.12	04-52	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	38,000.00 TR	53,500.00	53,493.56
11.150	11.12	04-52	Indemnités pour leçons supplémentaires	CPUBLIE,CSDE	211,795.00 TE	173,795.00	170,066.47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de tiers	CORD	7.500,00 TE TR	7.500,00	7.291,90
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	5.940,00 TR	10.940,00	8.852,70
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25.000,00	25.000,00	18.920,82
12.080	12.11	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	559.000,00 TR	562.200,00	562.154,05
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	537.850,00 D	576.460,00	576.429,43
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	811.000,00 TR	816.600,00	816.561,36
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CORD	1.340,00	1.340,00	1.335,89
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CSDE	173.500,00	173.500,00	173.254,19
12.252	DIVERS	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	CORD	55.000,00	55.000,00	54.713,84
12.253	DIVERS	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	CORD	140.000,00	140.000,00	137.792,02
12.254	DIVERS	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	CORD	100.000,00	100.000,00	99.999,04
12.255	DIVERS	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	CORD	15.000,00	15.000,00	14.954,18
12.256	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	CORD	90.000,00	90.000,00	89.911,70
12.257	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	CORD	36.000,00 TE	34.000,00	28.146,76
12.258	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	CORD	65.000,00	65.000,00	64.966,84
12.261	DIVERS	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	CORD	18.400,00	18.400,00	17.514,93
12.263	DIVERS	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	CORD	28.000,00	28.000,00	28.000,00
12.264	DIVERS	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	35.000,00	35.000,00	34.542,26
12.265	DIVERS	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	68.000,00	68.000,00	67.748,48
12.267	DIVERS	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	100.000,00	100.000,00	99.995,64
12.268	DIVERS	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants	CORD	16.000,00	16.000,00	15.147,41
12.269	DIVERS	04.52	Centre régional de Roser: frais d'exploitation courants	CORD	22.000,00 TR	24.000,00	23.995,84
12.270	DIVERS	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	CORD	17.500,00	17.500,00	17.496,67
12.271	DIVERS	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	CORD	50.000,00	50.000,00	42.361,06
12.272	DIVERS	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychologiques: frais d'exploitation courants	CORD	62.000,00	62.000,00	58.652,04
12.273	DIVERS	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	20.000,00	20.000,00	19.999,38
12.280	DIVERS	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	CORD	12.000,00	12.000,00	11.682,77
12.281	DIVERS	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	CORD	45.000,00	45.000,00	41.775,85
32.010	32.00	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger	CORD	52.500,00 TR	57.300,00	55.997,15
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	8.446,00	5.878,40
33.010	33.00	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CNSM	1.487,00	1.487,00	0,00
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CORD	6.000,00	6.000,00	1.492,51
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1.450.000,00	1.450.000,00	1.324.386,99
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CORD	14.173,00	14.173,00	14.173,00
41.050	41.10	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	575.000,00	575.000,00	575.000,00
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Rédange/Altert du salaire de l'instructeur de natation délégué au Centre d'éducation différenciée de Warken	CORD	65.997,00 TR	73.997,00	73.925,10
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	5.000,00	5.000,00	5.000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44.004	44.00	04.52	Subside à la société "Thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	27,000.00	27,000.00	27,000.00
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	361,580.00	361,580.00	361,580.00
44.007	44.00	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdstelier" à Heiderscheid; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	758,000.00	758,000.00	758,000.00
44.008	44.00	04.52	Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik e.s.b.l.; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	473,350.00	473,350.00	473,350.00
44.009	44.00	04.52	Schreift fir Schreift a.s.b.l.; participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	220,913.00	220,913.00	220,913.00
12.590	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciés; loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNST, CORD	62,400.00	62,400.00	62,369.36
			<i>Total de la section 10.7 :</i>		37,519,957.00	39,293,436.40	37,626,495.25
Section 10.8 - Service de la formation des adultes							
11.000	DIVERS	04.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,145,945.00	2,145,945.00	1,821,553.51
11.010	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	3,976,199.00	4,800,749.14	4,800,749.14
11.020	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	1,149,638.00	1,149,638.00	761,078.98
11.030	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	334,580.00	334,580.00	326,036.29
11.040	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	10,816.44	10,816.44
11.100	11.40	04.53	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	1,918.00	1,918.00	1,706.28
11.130	11.12	04.33	Etudes secondaires et secondaires techniques dirigées du soir; indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	252,490.00	252,490.00	239,747.67
11.132	11.12	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers; indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CNLI, CNST, CPUBLIE	78,000.00	114,000.00	113,887.30
11.133	11.12	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	CORD	43,000.00	43,000.00	28,761.74
11.134	11.12	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe; indemnités pour services extraordinaires	CORD	16,000.00	16,000.00	11,020.26
11.135	11.12	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes; indemnités des professeurs et chargés de cours	CPUBLIE, CSDE	20,000.00	20,000.00	19,533.71
11.136	11.12	04.53	Centre de langues; indemnités des professeurs chargés de cours pour remplacement et examens	CNLI, CNST, CPUBLIE	58,350.00	58,350.00	45,972.32
11.137	11.12	DIVERS	Projet e bac; indemnités des professeurs chargés de cours	CNLI, CNST, CPUBLIE	19,000.00	19,000.00	18,858.47
12.000	12.15	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers; indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	97,550.00	97,550.00	93,777.95
12.001	12.15	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe; indemnités pour services de tiers	CORD	6,020.00	6,020.00	5,602.70
12.002	12.15	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'éducation des adultes; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	15,740.00	15,740.00	1,812.09
12.003	12.15	04.53	Centre de langues; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	14,820.00	14,820.00	10,167.09
12.004	12.15	04.53	Projet e bac; indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	23,600.00	23,600.00	10,138.90
12.010	12.13	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6,000.00	1,400.00	1,171.60
12.080	12.11	04.53	Bâtements; exploitation et entretien	CORD	123,000.00	123,000.00	122,951.26
12.090	12.21	04.00	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	25,200.00	25,200.00	25,200.00
12.125	12.30	04.00	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée pour la gestion administrative du Service de la formation des adultes et du Centre de langues Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	10,120.00	14,720.00	14,720.00
12.126	12.30	04.00	Tests informatisés; développement de tests de placement et de certification en langues sur support informatisé	CORD	24,000.00	24,000.00	23,977.50
12.190	12.30	04.53	Colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	5,000.00	5,000.00	3,651.98
12.250	DIVERS	04.53	Centre de langues Luxembourg; frais d'exploitation courants	CORD	69,900.00	69,900.00	68,538.13
12.300	DIVERS	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir; frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	6,597.00	6,297.00	6,265.92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	DIVERS	04.53	Organisation des examens en langues: frais divers	NLI,CNST,CPUBLIE	20,000.00 TR	20,300.00	20,234.24
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices	CORD	185,000.00	185,000.00	184,999.76
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices	CORD	65,000.00	65,000.00	64,999.08
			<i>Total de la section 10.8 :</i>		8,792,767.00	9,664,033.58	8,857,930.37
Section 10.9 - Inspectorat							
11.000	DIVERS	04.20	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	2,669,061.00 D	2,697,425.18	2,697,425.18
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	58,921.00 D	90,970.52	90,970.52
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	9,691.00	9,691.00	9,627.00
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CPUBLIE,CSDE	52,900.00	52,900.00	52,884.92
11.132	11.12	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités	CORD	111,363.00	111,363.00	0.00
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	38,000.00 TR	45,705.00	45,656.08
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	30,000.00 TR	31,015.00	30,899.08
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	30,000.00 TE	21,940.00	21,939.07
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15,300.00 D	28,500.00	28,475.00
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,522.00	8,522.00	8,326.19
12.190	12.30	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6,750.00 TE	6,090.00	6,086.76
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST,CORD	811.00	811.00	799.89
			<i>Total de la section 10.9 :</i>		3,037,319.00	3,704,932.70	2,993,091.69
Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire							
11.000	DIVERS	04.20	Traitements des fonctionnaires	NLI,CNST,CSDE	181,578,587.00	181,578,587.00	178,542,204.86
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI,CNST,CSDE	16,463,791.00	16,463,791.00	12,748,438.93
11.020	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI,CNST,CSDE	267,125.00	267,125.00	49,475.60
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	65,000.00	65,000.00	64,996.24
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	76,400.00 TR	83,400.00	82,084.36
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CPUBLIE,CSDE	755,380.00 TE	747,950.00	697,919.25
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	4,950.00 TR	5,380.00	5,379.16
12.001	DIVERS	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers	NLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,909,550.00 D	12,184,780.42	11,529,941.45
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CPUBLIE,CSDE	66,940.00	66,940.00	66,090.01
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3,600.00	3,600.00	3,269.56
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	105,000.00	105,000.00	104,891.79
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1,125.00	1,125.00	1,125.00
12.300	DIVERS	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1,150.00	1,150.00	1,144.30
12.301	DIVERS	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	CPUBLIE,CSDE	2,900,000.00	2,900,000.00	1,931,147.71
12.302	DIVERS	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	CORD	2,925.00	2,925.00	2,863.32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	DIVERS	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	CORD	9,000.00	9,000.00	4,860.60
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	CORD	3,100.00	3,100.00	3,100.00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8,500.00	8,500.00	8,500.00
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	52,500.00	52,500.00	52,500.00
33.004	33.00	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	5,000.00	5,000.00	5,000.00
33.005	33.00	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	CORD	3,100.00	3,100.00	3,100.00
43.000	43.22	04.20	Frais de personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE	22,610,523.00	22,610,523.00	20,264,149.75
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE	6,672,602.00	8,167,117.00	8,155,003.89
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	CORD	40,000.00	40,000.00	40,000.00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CPUBLIE,CSDE	460,000.00	460,000.00	459,698.84
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12,500.00	12,500.00	12,500.00
43.007	43.22	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire - Part de l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	2,665,350.00	2,665,350.00	2,374,156.96
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	215,867.31
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	80,000.00	80,000.00	80,000.00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	3,000.00	3,000.00	3,000.00
<i>Total de la section 11.0 :</i>					246,078,798.00	246,848,543.42	237,512,110.91
Section 11.1 - Enseignement postprimaire							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI/CNST,CSDE	311,041,329.00	311,041,329.00	310,188,560.71
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI/CNST,CSDE	21,984,906.00	27,077,992.65	27,077,992.65
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI/CNST,CSDE	25,497,924.00	25,497,924.00	25,101,238.29
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI/CNST,CSDE	14,545,765.00	14,545,765.00	13,618,886.68
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI/CNST,CSDE	100.00	137,701.43	137,701.43
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	91,396.00	91,396.00	89,022.09
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	2,751,353.00	2,751,353.00	2,720,418.68
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	CORD	15,000.00	15,000.00	14,994.86
11.132	11.12	DIVERS	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	15,439,247.00	15,439,247.00	15,439,154.29
11.150	11.12	DIVERS	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNLI/CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	545,332.00	545,332.00	410,025.58
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	250,000.00	250,000.00	141,170.27
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	701,047.00	731,278.00	730,858.80
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	2,851,874.00	3,052,024.00	3,051,904.32
12.300	DIVERS	DIVERS	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18,600.00	18,600.00	18,599.96
12.306	DIVERS	04.00	Siège de l'association européenne des écoles indélières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	20,000.00	20,000.00	20,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.307	DIVERS	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	22,000.00	22,000.00	8,187.54
12.309	DIVERS	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	15,000.00	15,000.00	14,921.86
12.310	DIVERS	04.34	Initiation à la gestion d'entreprise	CORD	48,000.00	48,000.00	40,000.00
12.311	DIVERS	DIVERS	Conférence nationale des élèves: frais divers	CORD	1,000.00	1,000.00	513.60
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	956,000.00	956,000.00	955,993.19
35.010	35.20	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perle"	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000.00 D	86,661.00	86,661.00
41.010	41.40	DIVERS	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	400,000.00	400,000.00	400,000.00
41.050	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	CORD	656,394.00	656,394.00	656,394.00
41.051	41.10	DIVERS	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	CORD	1,082,698.00	1,082,698.00	1,082,698.00
41.052	41.10	DIVERS	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	CORD	553,558.00	553,558.00	553,558.00
41.053	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	523,872.00	523,872.00	523,872.00
41.054	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	CORD	435,178.00	435,178.00	435,178.00
41.055	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	CORD	406,549.00	406,549.00	406,549.00
41.056	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	429,881.00	429,881.00	429,881.00
41.057	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	604,363.00	604,363.00	604,363.00
41.058	41.10	04.33	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrirsch à Luxembourg	CORD	576,665.00	576,665.00	576,665.00
41.059	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Etelbruck	CORD	1,024,193.00	1,024,193.00	1,024,193.00
41.060	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1,096,963.00	1,096,963.00	1,096,963.00
41.061	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	1,056,821.00	1,056,821.00	1,056,821.00
41.062	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Etelbruck	CORD	1,301,472.00	1,301,472.00	1,301,472.00
41.063	41.10	DIVERS	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	CORD	843,708.00	843,708.00	843,708.00
41.064	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	CORD	468,197.00	468,197.00	468,197.00
41.065	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	CORD	805,297.00	805,297.00	805,297.00
41.066	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	654,854.00	654,854.00	654,854.00
41.067	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	586,355.00	586,355.00	586,355.00
41.068	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	CORD	596,633.00	596,633.00	596,633.00
41.069	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	742,882.00	742,882.00	742,882.00
41.070	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique "Ecole de commerce et de gestion"	CORD	265,978.00	265,978.00	265,978.00
41.071	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	CORD	494,707.00	494,707.00	494,707.00
41.072	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	1,722,023.00	1,722,023.00	1,722,023.00
41.073	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer	CORD	755,996.00	755,996.00	755,996.00
41.074	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	CORD	704,025.00	704,025.00	704,025.00
41.075	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée à Rédange	CORD	25,000.00	25,000.00	25,000.00
41.076	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	CORD	588,709.00	588,709.00	588,709.00
41.077	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	CORD	514,808.00	514,808.00	514,808.00
41.078	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	CORD	250,000.00	250,000.00	250,000.00
41.079	41.10	04.34	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du lycée de Luxembourg-Dommeldange	CORD	280,000.00	280,000.00	280,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CPUBLIE,CSDE	293,306.00	283,568.00	279,306.64
12.590	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNST,CORD	8,373.00	8,373.00	8,372.60
11.650	11.12	DIVERS	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CNST,CORD	20,108.00	20,108.00	20,107.73
43.500	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CNST,CORD	572,768.00	572,768.00	572,768.00
<i>Total de la section 11.1 :</i>					418,148,307.00	423,676,299.08	421,196,139.77
Section 11.3 - Service de la formation professionnelle							
11.000	DIVERS	04.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,081,861.00	3,081,861.00	2,624,303.33
11.010	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	5,700,839.00	6,507,761.94	6,507,761.94
11.020	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	1,266,356.00	1,266,356.00	516,008.28
11.030	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	501,864.00	501,864.00	449,249.42
11.040	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.060	DIVERS	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,474,238.00	4,951,238.00	4,950,478.81
11.061	DIVERS	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	2,465.00	2,465.00	1,627.49
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	427,000.00	706,735.00	705,886.80
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE	117,000.00	118,686.00	118,609.69
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	582,178.00	582,178.00	572,127.64
12.001	12.15	DIVERS	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE	89,000.00	100,773.00	100,753.19
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	85,600.00	98,851.00	94,798.46
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	20,000.00	20,000.00	16,671.91
12.080	12.11	04.34	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	610,000.00	619,400.00	608,828.70
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	14,600.00	14,600.00	14,578.44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	45,000.00	45,000.00	44,743.70
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	66,500.00	61,500.00	60,011.02
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	50,000.00	45,314.00	39,055.49
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	4,000.00	0.00	0.00
12.210	12.30	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas	CNLI,CNST,CPUBLIE	155,000.00	155,000.00	145,850.89
12.250	DIVERS	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	450,000.00	441,840.00	426,784.28
12.300	DIVERS	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	210,000.00	253,094.00	252,859.69
12.301	DIVERS	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	8,000.00	4,673.00	3,846.70
12.302	DIVERS	04.32	Frais de maintenance informatiques	CORD	3,500.00	2,200.00	2,189.99
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	17,000,000.00	23,000,000.00	22,996,317.34
33.000	33.00	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	0.00
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	8,600.00	500.00	500.00
34.051	34.38	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000.00	520,000.00	196,165.60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.000	41.50	04.53	Subsidés aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	48.680,00	48.680,00	48.680,00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CNST, CPUBLIE	862.500,00	862.500,00	800.000,00
41.002	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	771.173,00 TE	655.142,00	655.141,17
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79.400,00	79.400,00	79.400,00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	CORD	50.000,00	50.000,00	50.000,00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110.000,00	110.000,00	110.000,00
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CORD	1.000.000,00	1.000.000,00	1.000.000,00
12.501	12.15	DIVERS	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CNST, CORD	6.281,00	6.281,00	6.280,76
12.800	DIVERS	04.34	Fournitures diverses pour examens	CNST, CORD	54.808,00	54.808,00	54.807,38
41.502	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CNST, CORD	28.712,00	28.712,00	28.711,55
<i>Total de la section 11,3 :</i>					36.005.255,00	46.012.512,94	44.283.429,66
Section 11.4 - Sports - Dépenses générales							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNST, CNST, CSDE	262.880,00 D	265.292,12	265.292,12
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNST, CNST, CSDE	6.220,00	6.220,00	0,00
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3.500,00 TR	4.800,00	4.746,21
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires	CNST, CNST, CPUBLIE	59.382,00 D	68.882,00	68.797,28
11.132	11.12	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	400,00	400,00	206,64
11.133	11.12	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	10.000,00 TE	2.500,00	1.149,00
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	4.000,00 TE	2.700,00	1.932,84
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers	CNST, CNST, CPUBLIE	544.332,00 D	635.332,00	620.164,51
12.002	12.15	08.30	Promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CSDE	6.000,00	6.000,00	5.682,60
12.003	12.15	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: indemnités pour services de tiers	CORD	5.000,00 TE	2.500,00	2.461,50
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	8.350,00 TR	10.750,00	10.549,62
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	31.050,00	31.050,00	30.962,08
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	10.000,00	10.000,00	9.984,79
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	16.650,00 TR	17.650,00	17.181,96
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CORD	720,00	720,00	634,41
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST, CNST, CPUBLIE	18.000,00	18.000,00	16.932,78
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST, CNST, CPUBLIE, CSDE	88.240,00	88.240,00	85.743,06
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	6.000,00 TR	8.000,00	7.976,59
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical, dépenses diverses	CNST, CNST, CPUBLIE	90.000,00 D TR	103.400,00	103.323,14
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	1.600,00	1.600,00	890,00
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	CNST, CNST, CPUBLIE	87.754,00	87.754,00	87.754,00
12.300	DIVERS	08.30	Trophée national et autres distinctions	CORD	12.150,00	12.150,00	11.641,02
12.301	DIVERS	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	2.000,00	2.000,00	2.000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.302	DIVERS	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	CORD	56,000.00 TE	49,300.00	44,115.67
12.303	DIVERS	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg (4e phase)	CORD	10,000.00 TE	700.00	0.00
12.304	DIVERS	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	5,000.00 TR	6,300.00	6,261.44
12.310	DIVERS	08.30	Animation et appui du sport-loisir, dépenses diverses	CORD	95,000.00	95,000.00	94,999.33
12.320	DIVERS	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; frais divers	CORD	5,000.00	5,000.00	4,856.10
12.330	DIVERS	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Stre; frais de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	32,000.00	32,000.00	31,105.16
12.340	DIVERS	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif; conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CORD	10,800.00	10,800.00	10,791.94
12.360	DIVERS	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été; dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	60,000.00 TR	70,000.00	69,994.07
12.362	DIVERS	08.30	Campagne contre le manque de mouvement; dépenses diverses	CORD	20,000.00	20,000.00	19,873.41
24.000	24.10	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,760.00	6,760.00	6,759.60
32.020	32.00	08.30	Congé sportif; indemnités compensatoires	CNLI,CNST,CPUBLIE	300,000.00 D TR	404,300.00	404,211.52
33.003	33.00	05.30	Remboursement par l'Etat du loyer et des charges locatives accessoires payées par l'association sans but lucratif "ALPAPS - Special Olympics Luxembourg" dans l'intérêt de son secrétariat	CPUBLIE,CSDE	900.00	900.00	900.00
33.010	33.00	08.30	Subsidés aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CNSM	560,500.00	560,500.00	560,500.00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisirs; subsides	CNSM	70,000.00	70,000.00	70,000.00
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	95,000.00	95,000.00	95,000.00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	595,250.00	595,250.00	595,250.00
33.017	33.00	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; participation aux frais des fédérations et des clubs	CNSM	12,000.00	12,000.00	12,000.00
33.018	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	186,000.00	186,000.00	186,000.00
33.020	33.00	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau; subsides aux fédérations et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	375,000.00	375,000.00	375,000.00
33.021	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CNSM	565,000.00	565,000.00	565,000.00
33.022	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat; participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux	CNSM	859,500.00	859,500.00	859,500.00
33.023	33.00	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD); participation aux frais de fonctionnement	CNSM	30,000.00	30,000.00	30,000.00
33.024	33.00	08.30	Participation aux frais d'installation du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et de ses fédérations membres	CNSM,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	10,000.00
35.031	35.40	DIVERS	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA)	CNLI,CNST,CPUBLIE	7,985.00	7,985.00	7,787.00
35.060	35.00	08.30	Coûts à des organisations et institutions internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	24,862.00	24,862.00	24,835.42
41.010	41.40	08.30	Contribution dans l'intérêt d'une structure de recherche en médecine du sport; convention avec le centre de recherche public de la Santé	CORD	130,000.00	130,000.00	130,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes	CPUBLIE,CSDE	50,000.00	TE	45,558.00
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	CPUBLIE,CSDE	33,000.00	TR	37,442.00
			<i>Total de la section 11.4 :</i>		5,479,785.00		5,653,746.81
Section 11.5 - Institut national des sports							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	298,369.00	D	308,429.10
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	219,877.00	D	243,796.43
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	10,404.00	D	12,614.19
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	492,572.00	D	493,076.36
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00		0.00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	2,484.00		2,480.63
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,720.00		3,720.00
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	200.00		0.00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	135.00		106.32
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5,000.00		4,987.36
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	730.00		665.64
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,500.00		2,796.82
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI, CNST, CPUBLIE	220,000.00		206,613.06
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CORD	110,000.00		108,681.27
12.300	DIVERS	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fätschenhof et à Pulvermuhl (annexe), dépenses diverses	CORD	25,650.00		20,476.68
			<i>Total de la section 11.5 :</i>		1,392,741.00		1,408,445.86
Section 11.6 - Centre national sportif et culturel							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	535,792.00		470,019.33
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	56,992.00	D	78,981.12
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00		0.00
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	112,240.00		77,844.30
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00		0.00
41.010	41.40	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CNLI, CNST, CPUBLIE	7,100,000.00		7,100,000.00
			<i>Total de la section 11.6 :</i>		7,805,224.00		7,726,844.75
Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	254,373.00	D	255,230.52
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100.00		0.00
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	6,179.00		6,109.05
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	100.00		0.00
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00		0.00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	135,000.00	TE	101,132.46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	165.000,00	TR	198.800,00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour	CORD	21.000,00		19.741,00
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10.000,00	TR	10.019,54
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2.000,00		1.999,50
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	2.000,00	TE	1.925,73
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	7.000,00		6.883,20
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour	CNLI,CNST,CPUBLIE	48.000,00		47.988,42
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	CORD	1.500,00		1.252,85
12.300	DIVERS	08.30	Location d'installations et de matériel, achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports, dépenses diverses	CORD	2.500,00		2.499,81
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	CORD	1.450,00		820,97
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour	CORD	5.500,00		5.250,00
35.010	35.20	08.30	Cotisations internationales	CORD	1.900,00		1.700,00
<i>Total de la section 11.7 :</i>					663.702,00	664.559,52	660.823,97
Total du département 10 et 11 :					842,258,430,00	868,546,208,64	846,368,179,34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,600.00	5,600.00	4,311.00
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées" de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recatou se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	98,500.00 D	100,833.00	100,832.15
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	4,500.00	4,500.00	3,409.06
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	28,000.00	28,000.00	26,223.08
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	80,000.00 TR	81,704.00	78,211.02
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13,500.00	13,500.00	10,233.18
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	25,675.00	25,675.00	19,874.02
12.060	12.12	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,000.00 TE	296.00	296.42
12.080	12.11	06.36	Bâtimens: exploitation et entretien	CNST, CPUBLIE	45,000.00	45,000.00	42,354.73
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,000.00	100,000.00	0.00
12.123	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CORD	300,000.00 TR	300,510.00	294,349.00
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs sociofamiliaux, jeunesse et immigration	CORD	175,000.00 TR	239,000.00	235,602.03
12.250	DIVERS	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	177,672.00 TR	178,622.00	178,211.07
12.300	DIVERS	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	23,000.00	23,000.00	20,599.71
12.306	DIVERS	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	15,300.00	15,300.00	15,042.50
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	127,439.00 TE	126,489.00	125,484.72
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CPUBLIE, CSDE	7,500,000.00 TE	7,435,490.00	6,057,453.40
33.003	33.00	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200,000.00	200,000.00	200,000.00
33.010	33.00	DIVERS	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	80,000.00	80,000.00	74,250.00
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	26,430.00	26,430.00	26,430.00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,000,000.00 D	3,370,388.00	3,370,387.45
			Total de la section 12.0 :		12,027,616.00	12,400,337.00	10,883,563.52
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	107,936.00	107,936.00	105,596.00
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	152,000.00	152,000.00	141,234.73
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	10,000.00	10,000.00	7,726.22
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	8,550.00	8,550.00	4,583.13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.142	12.16	06.32	Rédaction et Impression d'un manuel pédagogique pour les maisons relais pour enfants	CORD	25,000.00	25,000.00	24,925.00
12.300	DIVERS	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle: dépenses diverses	CORD	80,000.00	80,000.00	75,368.90
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CPUBLIE,CSDE	1,600,000.00	1,600,000.00	1,483,351.18
12.320	DIVERS	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	CORD	12,000.00	12,000.00	11,988.75
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	40,000.00	40,000.00	36,430.15
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatizante	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,400.00 D	49,300.00	41,930.05
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	7,339,392.00	7,339,392.00	7,339,391.97
33.001	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	CORD	600,159.00	600,159.00	591,998.32
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	20,668,985.00 TR	20,668,985.00	20,838,801.82
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	CORD	5,633,350.00	5,633,350.00	5,633,350.00
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	21,389,614.00 TR	21,467,414.00	21,467,414.00
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7,497,719.00 TE	7,497,719.00	7,455,216.36
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	6,695,074.00	6,695,074.00	6,542,989.42
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	281,290.00 TE	203,490.00	203,463.12
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	2,204,530.00	2,204,530.00	2,174,088.47
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	4,949,055.00	4,949,055.00	4,722,982.70
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CNSM	62,000.00	62,000.00	30,636.79
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnelles pour enfants	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	50,000.00	50,000.00	29,949.00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnelles	CNSM	50,000.00	50,000.00	25,500.00
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55,000.00	55,000.00	52,462.95
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE	2,600,000.00	2,600,000.00	1,342,417.65
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	252,416.00	252,416.00	250,689.60
33.018	33.00	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	200,000.00 D	765,200.00	762,929.30
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	CNSM	170,000.00	170,000.00	147,129.86
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	661,438.00	661,438.00	661,438.00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés	CNSM	3,613,763.00	3,613,763.00	3,556,615.03
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	46,000.00	46,000.00	46,000.00
33.023	33.00	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	385,333.00	385,333.00	384,834.00
33.024	33.00	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	708,057.00	708,057.00	663,955.50
33.025	33.00	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	CNSM	447,936.00	447,936.00	442,577.70
33.026	33.00	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	114,500.00	114,500.00	114,500.00
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	3,331,800.00 D	3,931,800.00	3,931,799.00
33.029	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	CNSM	10,000.00	10,000.00	9,976.95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.030	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	100,00 TR	1,100,100,00	950,000,00
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CNSM,CORD	30,054,645,00 TE	28,954,645,00	27,031,885,21
34.010	34.30	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	75,000,00	75,000,00	61,913,85
43.000	43.22	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	CORD	83,000,00	83,000,00	36,097,95
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	14,844,000,00	14,844,000,00	14,445,113,39
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	84,100,00	84,100,00	83,054,09
			<i>Total de la section 12.1 :</i>		<i>137,396,242,00</i>	<i>138,608,342,00</i>	<i>133,960,507,11</i>
Section 12.2 - Solidarité							
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447,00	447,00	0,00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	900,00	900,00	576,36
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75,00	75,00	0,00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	900,00	900,00	464,80
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études, Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,000,00	1,000,00	0,00
12.300	DIVERS	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	5,000,00	5,000,00	1,611,30
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux créditaires des assurances sociales	CPUBLIE,CSDE	675,000,00 TE	511,757,77	449,888,68
34.011	42.00	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	14,000,00	14,000,00	12,938,60
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,00	1,000,00	0,00
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,960,000,00 D TR	8,923,242,23	8,920,857,41
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	75,000,00	75,000,00	75,000,00
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,478,00 D	8,753,00	8,752,30
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,700,000,00 D	4,253,121,00	4,253,121,00
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,926,829,00	1,926,829,00	1,926,829,00
			<i>Total de la section 12.2 :</i>		<i>13,362,629,00</i>	<i>15,722,025,00</i>	<i>15,650,039,45</i>
Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers							
11.000	DIVERS	06.36	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	783,370,00	783,370,00	722,800,48
11.010	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	895,284,00 D	928,594,97	928,594,97
11.020	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	25,879,21	25,879,21
11.030	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	258,699,00 D	259,160,13	259,160,13
11.040	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	11,546,48	11,546,48
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	837,00	837,00	836,64
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,937,00	2,937,00	1,301,29
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	10,000,00 TE	9,640,00	6,792,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	6.000,00	TR	6.312,83
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	29.000,00		26.433,97
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	2.880,00		2.884,61
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	1.300.000,00		1.286.550,88
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBIE	41.000,00		29.023,14
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBIE	464.400,00		355.900,65
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts	CNLI,CNST,CPUBIE	117.000,00		59.732,69
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10.000,00		7.897,14
12.190	12.30	06.36	Organisation d'une conférence nationale pour étrangers	CORD	60.000,00		53.058,53
12.250	DIVERS	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	8.000,00		7.851,90
12.300	DIVERS	06.36	Frais de formation	CORD	2.000,00		1.755,00
12.301	DIVERS	06.36	Mise en œuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	CPUBIE,CSDE	18.000,00		10.027,93
12.302	DIVERS	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage	CNLI,CNST,CPUBIE	4.364.800,00		3.041.261,15
12.303	DIVERS	06.36	Année européenne de l'Égalité des chances pour tous: frais d'organisation, dépenses diverses	CPUBIE,CSDE	120.000,00		118.019,22
33.010	33.00	06.36	Subsidés à des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers, subsidés à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers, subsidés pour des projets d'intégration d'envergure nationale	CNSM	100.000,00		99.938,66
33.011	33.00	06.36	Subsidés aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32.226,00		24.170,00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péni et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de contentieux, fonctionnement des foyers d'accueil	CNLI,CNSM,CNST,CPUBIE,Cs	12.000.000,00		8.035.093,68
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	624.594,00		624.594,00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	111.900,00		111.900,00
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	57.141,00		57.141,00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'intégration	CNSM	700.000,00		483.529,95
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBIE	50.000,00		43.920,61
12.500	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	500,00		471,01
<i>Total de la section 12.3 :</i>					22.170,765,79		16.444,181,21
Section 12.4 - Fonds national de solidarité							
11.000	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI,CNST,CSDE	2.317.441,00		2.281.077,09
11.010	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	348.016,00	D	397.832,84
11.020	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5.809,00	D	87.910,00
12.080	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	62.810,00	TE	60.623,55
12.100	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	599.000,00	TR	599.669,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.110	12.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	24,000,00 D	34,450,00	34,447,07
12.250	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	252,715,00 TR	254,203,00	254,203,00
12.300	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80,000,00	80,000,00	68,121,80
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'Informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	810,000,00 D	834,551,00	834,550,17
34.010	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	102,523,000,00	102,523,000,00	92,579,000,00
34.011	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	693,000,00 D	730,000,00	729,885,70
34.013	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1986)	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,200,000,00 D	1,430,000,00	1,428,857,21
34.014	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7,000,000,00 D	7,660,000,00	7,677,772,96
34.015	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gériatrique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gériatriques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,998,000,00	5,998,000,00	5,916,370,56
34.016	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,200,000,00 D	11,790,000,00	11,777,368,59
42.010	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 Juin 2002 portant introduction d'un forfait déduction à allouer à certains parents âgés	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	73,441,000,00 D	75,530,000,00	75,512,268,14
12.600	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST, CORD	1,155,00	1,155,00	1,153,06
12.750	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CNST, CORD	46,913,00	46,913,00	46,865,72
					205,602,862,00	210,395,788,00	200,287,992,41
					<i>Total de la section 12.4 :</i>		
Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales							
11.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CNLI, CNST, CSDE	3,999,399,00 D	4,055,084,00	4,055,083,52
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1,708,080,00 D	1,891,303,00	1,891,302,20
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	19,772,00 D	20,650,00	20,649,99
12.070	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	CORD	288,602,00 TR	315,187,00	315,187,00
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	231,630,00	231,630,00	231,630,00
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	850,000,00 D	1,085,371,00	1,085,370,04
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE	61,090,00 D	76,041,00	76,040,15
12.250	DIVERS	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	411,920,00 TE	385,335,00	385,334,21
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'Informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,108,410,00	2,108,410,00	1,844,868,54
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	220,203,000,00 D	225,197,633,00	225,197,632,48
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	9,048,000,00	9,048,000,00	9,026,304,09
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4,916,000,00	4,916,000,00	4,234,987,79
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	37,035,000,00	37,035,000,00	36,456,808,32
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	73,912,000,00 D	74,109,555,00	74,109,554,59
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	164,653,000,00 D	171,433,763,00	171,433,762,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	210.862,000.00 D	217.947,733.00	217.947,732.42
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	42.832,000.00 D	43.980,145.00	43.980,144.19
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5.875,000.00	5.875,000.00	5.423,797.52
<i>Total de la section 12.5 :</i>					779,014,903.00	799,713,840.00	797,717,989.45
Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,569,673.00	3,569,673.00	3,273,741.49
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	369,875.00 D	413,811.01	413,811.01
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	8,248.00 D	281,254.02	281,254.02
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	353,652.00	353,652.00	344,307.78
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.101	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,723.00	1,723.00	1,395.78
11.131	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	54,500.00 TE	40,500.00	40,418.41
12.001	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	23,500.00 TR	33,500.00	31,666.08
12.011	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	22,000.00	22,000.00	18,942.58
12.031	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	444.00	444.00	443.93
12.081	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	80,000.00	80,000.00	75,221.59
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	2,479.00	2,479.00	2,478.94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	35,183.00	35,183.00	23,690.84
12.120	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études	CORD	2,250.00	2,250.00	1,560.00
12.191	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6,000.00 TR	10,000.00	7,862.25
12.251	DIVERS	06.32	Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	458,057.00 TE	447,057.00	442,378.84
12.252	DIVERS	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	40,000.00 TR	51,000.00	47,809.48
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	10,000.00	10,000.00	9,981.00
<i>Total de la section 12.6 :</i>					5,037,684.00	5,354,626.03	5,018,164.02
Section 12.7 - Service d'action socio-familiale. Personnes âgées							
12.140	12.16	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	5,500.00 TR	10,500.00	6,785.64
12.301	DIVERS	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	45,500.00 TE	40,500.00	35,755.78
12.303	DIVERS	06.33	Lézebueger Senioren-Academie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	27,000.00	27,000.00	22,514.64
12.305	DIVERS	06.33	Senioren Telefon formation et supervision, publicité, documentation et équipement divers reçus, dépenses diverses	CORD	10,000.00	10,000.00	9,332.46
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	4,627,772.00	4,627,772.00	4,613,128.00
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	1,700,000.00 D	2,016,357.00	2,016,357.00
33.014	33.00	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	CNSM	20,000.00	20,000.00	15,156.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.015	33.00	06.33	Subsidés à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	85.000,00	85.000,00	77.719,00
33.018	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la réhabilitation gérontologique	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	25.000,00	25.000,00	0,00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	300.000,00	300.000,00	300.000,00
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CORD	279.306,00	279.306,00	279.306,00
			<i>Total de la section 12.7 :</i>		7.125,078,00	7.441,435,00	7.376,064,52
Section 12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2.587.628,00	2.587.628,00	2.407.828,71
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.076.324,00 D	1.235.365,61	1.235.365,61
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	208.606,97	208.606,97
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	491.082,00 D	537.249,97	537.249,97
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	7.554,54	7.554,54
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1.700,00	1.700,00	1.673,28
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22.122,00 TE	18.622,00	17.914,05
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1.000,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	8.000,00	8.000,00	7.495,21
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	CORD	20.700,00 TE	16.700,00	16.577,74
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	CORD	18.000,00 TR	22.500,00	22.481,69
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6.000,00 TR	7.000,00	6.960,02
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation	CORD	10.700,00	10.700,00	10.602,15
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	600,00	600,00	570,40
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	237.000,00	237.000,00	229.980,46
12.100	12.11	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	13.000,00	13.000,00	12.438,19
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.000,00	100.000,00	76.019,67
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CNLI,CNST,CPUBLIE	92.000,00 TR	101.000,00	100.986,02
12.250	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	CORD	100.000,00 TE	98.000,00	96.437,63
12.251	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Schraggig: frais d'exploitation et frais divers	CORD	100.000,00 TE	96.000,00	94.803,91
12.252	DIVERS	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	12.530,00	12.530,00	12.470,77
12.300	DIVERS	06.32	Depenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CNLI,CNST,CPUBLIE	50.500,00	50.500,00	50.398,90
12.310	DIVERS	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	372,00	372,00	0,00
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	CORD	7.500,00	7.500,00	7.299,31
12.650	12.30	06.32	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CNST,CORD	250,00	250,00	238,20
			<i>Total de la section 12.8 :</i>		4.957,208,00	5.378,379,09	5.161,463,40
Section 12.9 - Service national d'action sociale							
11.000	DIVERS	06.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	653.355,00	653.355,00	592.333,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	GNL/CNST,CSDE	493,521.00	493,521.00	389,127.51
11.020	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	GNL/CNST,CSDE	100.00 D	107,562.91	107,562.91
11.030	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	GNL/CNST,CSDE	14,956.00 D	14,996.44	14,996.44
11.040	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	GNL/CNST,CSDE	100.00 D	2,162.58	2,162.58
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	47.00	47.00	0.00
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	8,925.00	8,925.00	4,462.08
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2,500.00	2,500.00	1,904.60
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	764.00	764.00	757.02
12.050	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	350.00	350.00	277.31
12.110	12.30	06.20	Frais de conteneurs	GNL/CNST,CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	5,000.00 TE	4,413.20	0.00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	GNL/CNST,CPUBLIE,CSDE	1,482.00 TR	2,068.80	1,952.40
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,487.00	1,487.00	0.00
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	GNL/CNST,CPUBLIE	191,710.00	191,710.00	114,686.12
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CNST,CPUBLIE	2,399,044.00	2,399,044.00	2,272,823.88
34.050	34.38	06.20	Subventions pour formation professionnelle	CORD	992.00	992.00	0.00
<i>Total de la section 12.9 :</i>					3,775,233.00	3,884,898.93	3,503,046.07
Section 13.1 - Service national de la jeunesse							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	GNL/CNST,CSDE	810,394.00 D	830,822.19	830,822.19
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	GNL/CNST,CSDE	905,771.00 D	1,036,426.73	1,036,426.73
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	GNL/CNST,CSDE	37,137.00 D	55,752.28	55,752.28
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	GNL/CNST,CSDE	310,147.00 D	315,352.60	315,352.60
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	GNL/CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,162.00	1,162.00	1,115.52
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,438.00	14,438.00	11,409.86
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	145,328.00 TE TR	141,328.00	126,480.14
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	13,450.00	13,450.00	12,547.80
12.020	12.14	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	48,320.00 TE	36,320.00	37,855.76
12.040	12.12	06.32	Frais de bureau	CORD	28,482.00 TR	35,482.00	34,134.33
12.050	12.12	06.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	44,216.00	44,216.00	42,900.68
12.070	12.12	06.32	Entretien et programmation des équipements informatiques	CORD	26,627.00 TR	42,627.00	42,448.49
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	123,780.00 TR	133,780.00	132,628.28
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur administrations publiques	GNL/CNST,CPUBLIE	2,500.00	2,500.00	2,379.84
12.100	12.11	06.32	Service National de la Jeunesse: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	GNL/CNST,CPUBLIE	80,250.00 TR	80,950.00	80,894.00
12.140	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	70,000.00	70,000.00	65,272.63
12.170	12.30	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	18,648.00	18,648.00	17,859.86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps, échange de jeunes, éducation des loisirs, dépenses diverses	CORD	400,000.00	447,000.00	432,276.66
12.191	12.30	06.32	Activités en relation avec "Letzebuerg 2007"	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00 D	270,443.00	247,577.74
12.251	DIVERS	06.32	Frais d'exploitation bâtiments	CORD	142,930.00	142,930.00	134,829.55
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	74,385.00	77,085.00	74,449.75
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	145,000.00	142,300.00	127,993.02
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	165,135.00	165,135.00	154,797.48
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CNLI,CNSM,CNST,CPUBLIE,CS	95,000.00	95,000.00	77,527.12
34.010	34.30	06.32	Service volontaire d'orientation: frais de fonctionnement	CORD	389,000.00	322,300.00	130,345.65
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs, subsides	CORD	30,975.00	30,975.00	25,007.99
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	435,165.00	435,165.00	390,744.74
33.521	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM,CNST	3,500.00	3,500.00	3,500.00
<i>Total de la section 13.1 :</i>					4,561,940.00	5,007,187.80	4,645,330.69
Total du département 12 et 13 :					1,195,032,163.00	1,226,148,624.64	1,200,648,321.85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	GNL/CNST,CSDE	146,085.00	146,085.00	145,256.56
11.011	DIVERS	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	GNL/CNST,CSDE	237,886.00	237,886.00	160,417.29
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	25,000.00 TR	30,000.00	26,409.72
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	CORD	3,471.00	3,471.00	1,908.83
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	20,000.00	20,000.00	14,730.88
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire	GNL/CNST,CPUBLIE	475,000.00	475,000.00	455,834.14
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	4,000.00 TR	6,500.00	5,756.45
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	130,000.00 TR	147,000.00	127,195.95
12.015	12.13	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	500.00 TR	650.00	600.00
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,500.00 TR	5,500.00	2,962.85
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation	CORD	7,000.00 TR	8,600.00	8,279.17
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	CORD	7,000.00	7,000.00	5,176.00
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	20,000.00	20,000.00	20,000.00
12.050	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	400.00	400.00	56.24
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	211,000.00 TE	199,745.00	139,294.24
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	GNL/CNST,CPUBLIE,CSDE	30,000.00 TR	35,000.00	30,620.70
12.123	12.30	05.00	Promotion de synergies dans le secteur hospitalier: frais d'experts et d'études, frais d'accompagnement, divers	CORD	100,000.00 TE	70,615.00	24,482.97
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	GNL/CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.128	12.30	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé	CORD	400,000.00	400,000.00	330,875.00
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD	30,000.00	30,000.00	29,677.60
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	85,000.00 TR	89,300.00	89,282.16
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM	GNL/CNST,CPUBLIE,CSDE	9,000.00	9,000.00	5,529.43
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	CORD	18,000.00 TR	20,655.00	16,913.98
12.250	DIVERS	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	GNL/CNST,CPUBLIE,CSDE	1,870,000.00	1,870,000.00	1,824,903.12
12.320	DIVERS	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	CORD	20,512.00	20,512.00	20,152.60
12.342	DIVERS	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590.00	590.00	569.51
12.345	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	GNL/CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg	CPUBLIE,CSDE	113,000.00	113,000.00	110,871.29
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	CORD	180,000.00	180,000.00	0.00
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	CORD	20,000.00	20,000.00	0.00
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	83,511.00	83,511.00	83,511.00

14 - MINISTERE DE LA SANTE

Section 14.0 - Ministère de la santé

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux; participation aux frais	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	1.973,733.00 TR	1.984,288.00	1.984,288.84
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical; remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	7,000.00	7,000.00	0,00
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine; participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	367,640.00	367,640.00	367,640.00
33.002	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	606,096.00	606,096.00	570,000.00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	82,000.00	82,000.00	82,000.00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	20,000.00 TE	8,000.00	550.00
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	50,000.00	50,000.00	0,00
33.008	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	CORD	545,963.00	545,963.00	545,963.00
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	5,000.00	5,000.00	5,000.00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16,500.00	16,500.00	16,100.00
33.013	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	CNSM	44,000.00	44,000.00	44,000.00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	CNSM	4,757,409.00 TE	4,687,289.00	4,644,153.00
33.015	33.00	05.23	Maladies de la dépendance; participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	CNSM	5,865,250.00 TR	5,925,250.00	5,925,048.00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales; remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	35,467.00	35,467.00	35,467.00
33.017	33.00	05.23	Santé mentale; participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	CNLI,CNSM,CNST,CPUB,CSDE	8,634,542.00	8,634,542.00	8,533,184.00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20,000.00	20,000.00	20,000.00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	CNSM	100,000.00	100,000.00	100,000.00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	CNSM	30,000.00	30,000.00	28,907.00
33.021	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNLI,CNSM,CNST,CPUB,CSDE	3,461,600.00	3,461,600.00	3,461,600.00
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	58,500.00	58,500.00	57,400.00
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes; subsides	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	350,000.00 D	550,000.00	549,764.60
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage; remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	315,000.00	315,000.00	299,788.84
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens; subsides	CORD	4,000.00	4,000.00	0,00
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger; bourses	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	374,814.00	374,814.00	370,434.61
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	638,147.00 TR	650,147.00	648,506.40
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	289,850.00	289,850.00	263,411.34
41.010	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	110,000.00	110,000.00	39,987.16
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CPUB,CSDE	29,386.00	29,386.00	26,866.15
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CNLI,CNST,CPUB,CSDE	10,985.00	10,985.00	10,983.96
11.630	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	100.00	100.00	100.00
12.510	12.13	05.00	Frais de route et de séjour; frais de déménagement	CNST,CORD	88.00	88.00	87.69
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés; honoraires et indemnités, dépenses diverses	CNST,CORD	528.00	528.00	528.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.510	33.00	05.10	Participation aux frais d'élaboration d'un Régistre National de Néphrologie.	CNSM,CNST	7,500.00	7,500.00	0.00
<i>Total de la section 14.0 :</i>					33,077,653.00	33,277,653.00	32,328,124.27
Section 14.1 - Direction de la santé							
11.000	DIVERS	05.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	5,743,637.00	5,743,637.00	5,524,187.16
11.010	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4,286,488.00	4,286,488.00	4,191,320.50
11.020	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	340,272.03	340,272.03
11.030	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	202,011.00	205,951.63	205,951.63
11.040	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	5,720.24	5,720.24
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,050.00	1,063.00	1,062.30
11.130	11.12	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,000.00	6,000.00	4,172.00
11.131	11.12	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,489.00	3,489.00	3,487.77
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections - service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	900.00	900.00	0.00
12.001	12.15	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	CORD	23,000.00	32,463.00	32,432.74
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	80,000.00	92,900.00	92,459.75
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2,300.00	2,300.00	1,151.59
12.042	12.12	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	CORD	2,000.00	2,596.00	2,595.60
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	196,000.00	203,000.00	200,402.88
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage infirmier de sources radioactives hors usage	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,750.00	3,750.00	3,750.00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	9,000.00	9,000.00	530.39
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	CORD	5,000.00	5,000.00	4,271.73
12.122	12.30	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg.	CORD	25,000.00	14,500.00	13,328.50
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.00	500.00	0.00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	393.42
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	15,000.00	15,000.00	14,993.60
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	75,000.00	65,537.00	59,139.86
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expériences dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.129	12.30	05.00	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections: experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.00	500.00	0.00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	500.00	500.00	0.00
12.131	12.16	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	CORD	17,000.00	17,000.00	12,075.80
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	13,500.00	0.00	0.00
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information	CNST,CPUBLIE	391,210.00	391,210.00	342,893.06
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CORD	4,500.00	2,400.00	1,370.80
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	CORD	18,000.00	18,000.00	17,792.09
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	4,000.00	4,000.00	160.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.144	12.16	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement	CORD	7,000.00 TE	5,000.00	3,422.55
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils	CNLI, CNST, CPUBLIE	35,000.00	35,000.00	32,641.37
12.250	DIVERS	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	185,000.00 TE	164,100.00	162,525.19
12.251	DIVERS	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	41,350.00 TR	45,450.00	38,622.61
12.252	DIVERS	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	17,250.00	17,250.00	14,708.35
12.253	DIVERS	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	25,000.00	25,000.00	22,033.70
12.254	DIVERS	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	20,925.00	20,925.00	20,678.37
12.255	DIVERS	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	34,000.00	34,000.00	27,984.93
12.256	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CPUBLIE, CSDE	120,000.00	120,000.00	105,712.56
12.257	DIVERS	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	CORD	16,000.00	16,000.00	11,754.85
12.258	DIVERS	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	CORD	54,000.00	54,000.00	53,995.22
12.259	DIVERS	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	CORD	17,000.00	17,000.00	9,250.73
12.260	DIVERS	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	CORD	17,000.00	17,000.00	13,856.78
12.261	DIVERS	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement	CORD	29,000.00	29,000.00	27,402.13
12.262	DIVERS	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: frais de fonctionnement	CORD	4,815.00	4,815.00	4,287.80
12.300	DIVERS	05.00	Frais d'établissement et de maintenance de la liste de transparence des médicaments: dépenses diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.301	DIVERS	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	6,871.21
12.302	DIVERS	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical	CPUBLIE, CSDE	195,000.00 TR	231,135.00	221,346.16
12.303	DIVERS	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	119,000.00 D	3,478,000.00	3,408,863.12
12.304	DIVERS	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	CNLI, CNST, CPUBLIE	3,000,000.00 D	3,500,000.00	3,496,513.14
12.306	DIVERS	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CPUBLIE, CSDE	200,000.00	200,000.00	172,098.42
12.307	DIVERS	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe	CPUBLIE, CSDE	75,000.00	75,000.00	75,000.00
12.308	DIVERS	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	CORD	10,000.00	10,000.00	9,295.60
12.309	DIVERS	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	CORD	9,000.00	9,000.00	8,861.03
12.310	DIVERS	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
12.311	DIVERS	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	510,000.00	510,000.00	344,974.09
12.313	DIVERS	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	CNLI, CNST, CPUBLIE	250.00 D	11,250.00	10,852.57
12.314	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iodo stable	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.316	DIVERS	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	18,000.00	18,000.00	17,888.44
12.318	DIVERS	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet "ECOLE-SANTÉ"	CORD	75,000.00 TE	70,865.00	57,320.50
12.340	DIVERS	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	16,000.00	16,000.00	15,244.90
12.341	DIVERS	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	CORD	5,000.00 TE	3,491.00	832.17
12.342	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CPUBLIE, CSDE	10,000.00 TR	10,900.00	10,892.20
12.343	DIVERS	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs"	CORD	10,000.00	10,000.00	6,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CPUBLIE,CSDE	3,000.00	3,000.00	2,424.50
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	CORD	75,000.00	75,000.00	53,965.25
			<i>Total de la section 14.1 :</i>		16,099,425.00	20,326,157.90	19,543,456.88
Section 14.2 - Laboratoire national de santé							
11.000	DIVERS	05.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	6,777,995.00	6,777,995.00	6,623,991.87
11.010	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4,384,991.00	4,700,221.61	4,700,221.61
11.020	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	184,324.48	184,324.48
11.030	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	674,094.00	676,636.62	676,636.62
11.040	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	5,910.98	5,910.98
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	41,800.00	41,800.00	35,413.81
11.130	11.12	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,100.00	2,100.00	2,082.36
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	600.00	600.00	437.00
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	16,000.00	15,595.25	15,595.25
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	145,000.00	136,415.95	134,364.07
12.050	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	138,000.00	146,502.00	146,501.60
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7,000.00	6,703.74	6,703.74
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	63,000.00	57,023.71	56,426.58
12.080	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST,CPUBLIE	337,000.00	386,841.48	386,485.01
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	36,000.00	36,000.00	34,262.10
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST,CPUBLIE,CSDE	40,000.00	40,000.00	32,566.28
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CNST,CPUBLIE	90,000.00	90,000.00	65,948.09
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	CORD	2,215,000.00	2,205,500.00	2,192,626.42
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	85,000.00	74,966.18	74,129.43
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CNLI,CNST,CPUBLIE	360,000.00	360,000.00	352,157.05
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	17,000.00	15,857.99	15,821.64
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	15,000.00	15,000.00	12,875.46
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I, de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	CORD	36,200.00	31,167.40	31,167.40
12.300	DIVERS	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	CORD	55,000.00	51,398.55	51,398.33
12.301	DIVERS	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	152,000.00	150,612.66	150,612.66
12.302	DIVERS	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	125,000.00	112,615.09	112,565.34
12.303	DIVERS	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	35,000.00	345,000.00	73,311.17
12.304	DIVERS	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
34.050	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	6,000.00	6,000.00	5,024.13	
12.620	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CNST, CORD	22,000.00	22,000.00	21,947.84	
<i>Total de la section 14.2 :</i>							16,894,988.69	16,201,511.32
Section 14.5 - Dommages de guerre corporels								
11.010	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	54,691.00	54,691.00	49,763.74	
11.020	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00	
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600.00	600.00	60.00	
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,672.00	1,672.00	1,082.00	
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100.00	100.00	0.00	
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	1,200.00	1,200.00	731.27	
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	603.30	
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	19,000.00 D	36,076.00	36,076.65	
12.080	12.11	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8,000.00	8,000.00	7,672.66	
12.110	12.30	06.35	Frais de contentieux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00	
12.121	12.30	06.35	Frais d'expertises	CORD	5,000.00	5,000.00	428.27	
34.000	34.20	06.35	Crédite mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,400,000.00	5,400,000.00	5,083,015.70	
34.001	34.20	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918	CNLI, CNST, CPUBLIE	14,400.00	14,400.00	1,187.19	
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CNLI, CNST, CPUBLIE	54,735.00 D	108,777.00	108,776.25	
<i>Total de la section 14.5 :</i>							5,631,716.00	5,289,396.03
Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf								
11.010	DIVERS	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	574,405.00	574,405.00	490,593.60	
11.030	DIVERS	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	884,777.00 D	1,057,086.68	1,057,086.68	
11.031	DIVERS	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CNLI, CNST, CSDE	549,411.00	549,411.00	0.00	
31.020	31.22	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	1,114,473.00	1,114,473.00	1,093,020.51	
<i>Total de la section 14.6 :</i>							3,295,375.68	2,640,700.79
Total du département 14 :					73,737,922.00	79,225,891.27	76,003,191.29	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	750,00 TE	713,00	446,40
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00 TR	137,00	136,40
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	140,000,00	140,000,00	117,732,29
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,400,00 TR	5,400,00	5,283,27
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	12,000,00	12,000,00	11,898,54
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	CPUBLIE,CSDE	94,763,00	94,763,00	93,907,75
12.082	12.11	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	66,560,00 TR	89,672,00	89,617,10
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,215,345,00 TR	1,224,977,00	1,224,976,53
12.120	12.30	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, études d'impact sur l'environnement, frais connexes	CPUBLIE,CSDE	300,000,00 TR	417,251,00	380,905,11
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	12,500,00 TE	0,00	0,00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses	CORD	330,000,00 TE	323,619,00	320,029,21
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	4,500,00	4,500,00	2,993,96
12.301	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,00 D TR	315,029,00	310,736,72
12.302	DIVERS	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CORD	233,808,00	233,808,00	233,808,00
12.304	DIVERS	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	80,000,00 TR	91,450,00	81,579,50
12.305	DIVERS	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	45,000,00 TE	27,988,00	27,476,43
12.306	DIVERS	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	31,500,00	31,500,00	31,499,65
12.310	DIVERS	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.311	DIVERS	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement; participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but	CPUBLIE,CSDE	18,000,00	18,000,00	18,000,00
12.314	DIVERS	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	CORD	25,000,00	25,000,00	24,992,03
12.315	DIVERS	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	CPUBLIE,CSDE	176,000,00 TE	96,805,00	96,844,19
12.316	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	275,000,00 TE	239,543,00	237,430,80
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	100,000,00	100,000,00	100,000,00
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	90,000,00	90,000,00	90,000,00
33.004	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	30,500,00	30,500,00	30,000,00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	CPUBLIE,CSDE	130,500,00	130,500,00	130,500,00
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	CPUBLIE,CSDE	31,000,00	31,000,00	31,000,00

15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Section 15.0 - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	CNSM,CPUBLIE,CSDE	610,000.00	610,000.00	610,000.00
33.013	33.00	07.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire de projets européens	CNSM,CPUBLIE,CSDE	30,000.00 TE	0.00	0.00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	CPUBLIE,CSDE	184,000.00 TE	122,088.00	114,762.40
35.060	35.00	DIVERS	Contributions à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	290,164.00	290,164.00	290,115.31
43.300	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	CPUBLIE,CSDE	95,000.00	95,000.00	90,338.00
43.301	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes	CPUBLIE,CSDE	90,000.00	90,000.00	71,285.37
<i>Total de la section 15.0 :</i>					4,754,490.00	4,987,507.00	4,867,994.96
Section 15.1 - Administration de l'environnement							
11.000	DIVERS	07.30	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	4,207,667.00	4,207,667.00	4,153,044.41
11.010	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	287,223.00 D	393,401.22	393,401.22
11.020	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,084.00 D	266,556.04	266,556.04
11.030	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	43,638.00 D	52,382.35	52,382.35
11.040	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	800.00	800.00	652.10
12.010	12.13	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	500.00	500.00	112.00
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	25,000.00 TR	31,431.00	31,430.50
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7,200.00	7,200.00	2,484.66
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	41,800.00	41,800.00	39,104.70
12.050	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	82,000.00	82,000.00	78,707.47
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5,000.00 TE	2,556.00	470.29
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	47,480.00	47,480.00	17,003.40
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	396,000.00	396,000.00	371,024.85
12.122	12.30	07.30	Etudes et consultation en relation avec la gestion des déchets	CPUBLIE,CSDE	151,027.00 TE	121,027.00	119,776.35
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	CORD	17,000.00	17,000.00	16,645.53
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	13,000.00	13,000.00	12,217.85
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20,000.00	20,000.00	18,857.58
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	10,000.00	10,000.00	5,481.37
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	313,500.00 TR	343,500.00	322,116.34
12.302	DIVERS	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	CORD	100,000.00 TR	133,513.00	133,512.50
12.303	DIVERS	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1989 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	80,000.00 TE	65,000.00	63,514.73
12.304	DIVERS	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	10,000.00 TE	0.00	0.00
12.305	DIVERS	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE	125,000.00	125,000.00	112,465.88
12.306	DIVERS	07.30	Frais de formation en relation avec le système de contrôle de luites dans les équipements frigorifiques et climatiques	CORD	7,500.00	7,500.00	4,472.64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	DIVERS	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.314	DIVERS	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CPUBLIE,CSDE	258,000,00	258,000,00	255,894,71
12.316	DIVERS	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CPUBLIE,CSDE	110,000,00	110,000,00	96,584,73
32.010	32.00	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20,000,00 TE	7,500,00	0,00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	12,000,000,00	12,000,000,00	9,745,589,37
					18,384,619,00	18,761,073,61	16,313,503,57
				<i>Total de la section 15.1 :</i>			
Section 15.2 - Administration des eaux et forêts							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	8,899,396,00	8,899,396,00	8,724,515,32
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	598,494,00	598,494,00	495,950,90
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	13,643,00 D	224,772,70	224,772,70
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	227,427,00 D	740,408,07	740,408,07
11.031	DIVERS	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	14,243,714,00	14,243,714,00	13,202,192,94
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	9,010,91	9,010,91
11.041	DIVERS	10.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	158,189,00	158,189,00	7,016,00
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	148,454,00	148,454,00	110,461,86
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	845,826,00 TE	741,826,00	543,201,94
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,225,00	2,225,00	574,02
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	50,000,00 TE	35,000,00	33,261,93
12.020	12.14	DIVERS	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	175,000,00 TR	213,000,00	190,623,16
12.021	12.14	DIVERS	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	163,000,00 TR	201,000,00	184,392,14
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	90,000,00	90,000,00	70,243,74
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	216,000,00	216,000,00	180,061,82
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	750,00	750,00	725,06
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	34,811,00	34,811,00	34,521,36
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	64,000,00 TR	76,000,00	75,966,94
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	161,500,00 TR	163,500,00	162,397,28
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	45,000,00	45,000,00	39,240,96
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	220,000,00	220,000,00	219,948,33
12.121	12.30	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement, indemnités pour services de tiers	CORD	206,000,00	206,000,00	201,306,62
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	67,500,00 TR	81,300,00	81,052,02
12.130	12.16	DIVERS	Frais de publication	CORD	62,000,00	62,000,00	60,821,60
12.190	12.30	DIVERS	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972); achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses, frais de formation des ouvriers forestiers	CORD	55,200,00	55,200,00	53,548,94
12.300	DIVERS	DIVERS	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique; acquisition de bornes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30,000,00	30,000,00	27,367,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	DIVERS	DIVERS	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	60,000.00	60,000.00	59,184.93
12.302	DIVERS	DIVERS	Protection et aménagement de l'environnement naturel	CPUBLIE,CSDE	1,064,000.00	1,064,200.00	1,054,932.58
12.303	DIVERS	DIVERS	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	12,200.00	12,200.00	12,081.67
12.304	DIVERS	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1989/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.	CORD	26,000.00	26,000.00	25,948.32
12.310	DIVERS	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CNLI,CNST,CPUBLIE	157,000.00	203,000.00	201,424.19
12.340	DIVERS	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	142,000.00	168,000.00	167,996.71
12.380	DIVERS	DIVERS	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	75,700.00	75,700.00	73,368.32
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques, indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13,850.00	13,850.00	13,816.26
31.050	31.32	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement nature prévues avec les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.03.2002	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	550,000.00	550,000.00	508,962.11
34.050	34.38	DIVERS	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	145,000.00	145,000.00	130,286.51
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets convenus en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	CPUBLIE,CSDE	432,000.00	432,000.00	431,909.00
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	308,487.00	308,487.00	308,487.00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	32,028.00	32,028.00	32,028.00
11.620	11.12	10.40	Gratifications pour croix de service	CNST,CORD	5,985.00	5,985.00	5,981.29
<i>Total de la section 15.2 :</i>					29,813,479.00	30,892,500.68	28,699,970.87
Total du département 15 :					52,952,588.00	54,335,021.29	49,881,469.40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7.781,00	7.781,00	7.304,24
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	CORD	4.110,00	4.110,00	755,51
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	2.500,00 TR	3.080,00	3.079,32
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	CORD	2.000,00	2.000,00	892,08
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	2.000,00	2.000,00	234,00
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150.000,00 TE	136.904,00	96.059,21
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7.336,00	7.336,00	5.460,67
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	CORD	375,00	375,00	359,00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau	CORD	27.500,00 TR	33.900,00	27.461,60
12.080	12.11	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16.580,00	16.580,00	13.409,85
12.120	12.30	06.42	Frais d'études, de consultation et de traduction; participation à des études d'organisations internationales	CNST, CPUBLIE, CSDE	20.000,00	20.000,00	6.000,00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	CORD	200,00	200,00	0,00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	CORD	2.500,00	2.500,00	0,00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CORD	120.000,00	120.000,00	0,00
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10.000,00	10.000,00	575,00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	10.000,00 TR	16.009,00	16.008,20
12.190	12.30	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	20.000,00	20.000,00	4.174,50
12.301	DIVERS	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CNST, CPUBLIE	200.000,00	200.000,00	89.838,35
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création et de la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subsides pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CNST, CPUBLIE	500.000,00	500.000,00	211.524,80
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CNST, CPUBLIE	40.000,00	40.000,00	18.268,07
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	212.401,00	212.401,00	202.907,88
33.001	33.00	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE)	CNST, CPUBLIE, CSDE	250.000,00	250.000,00	208.092,00
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux, provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	75.000,00	75.000,00	47.393,48
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	343.000,00	343.000,00	343.000,00
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	CNST, CPUBLIE	100.000,00	100.000,00	99.148,92
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250.000,00	250.000,00	250.000,00
33.190	33.00	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	1.000,00	1.000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.090	34.49	06.40	Subsidés aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	4.200,00	4.200,00	2.100,00
35.030	35.40	06.40	Cotisations à des institutions internationales	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9.630,00 D TR	9.644,00	9.736,02
41.001	41.50	04.50	Subsidés à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	208.400,00	208.400,00	208.400,00
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CNST,CORD	8.481,00	8.481,00	6.082,50
34.550	34.38	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs; indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CNST,CORD	10.300,00	10.300,00	10.300,00
Section 16.1 - Administration de l'emploi					2.615.394,00	2.615.501,00	1.888.565,20
<i>Total de la section 16.0 :</i>							
11.000	DIVERS	06.43	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	7.396.579,00	7.396.579,00	7.131.590,73
11.010	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1.546.037,00 D	1.623.685,61	1.623.685,61
11.020	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	2.484,00 D	176.298,51	176.298,51
11.030	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	181.498,00 D	193.320,11	193.320,11
11.040	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	3.878,64	3.878,64
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1.870,00	1.870,00	1.441,80
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10.180,00	10.180,00	8.133,19
12.000	12.15	06.43	Loyers d'immeubles pour services de tiers	CORD	9.840,00	9.840,00	6.163,65
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	CPUBLIE,CSDE	82.383,00	82.383,00	78.124,86
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	22.000,00 TR	27.000,00	26.642,56
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	6.800,00	6.800,00	5.703,77
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	187.000,00 TR	194.400,00	187.683,80
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	906.254,00	906.254,00	643.079,08
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4.275,00	4.275,00	3.511,24
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	11.000,00	11.000,00	9.635,90
12.080	12.11	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	135.057,00 TR	141.717,00	141.315,32
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.739.532,00 D	1.836.522,00	1.833.384,91
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	350.000,00	350.000,00	310.724,11
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	51.200,00 TE	40.520,00	39.086,46
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1.500,00 TE	1.020,00	1.001,52
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psychotechnique	CORD	9.000,00	9.000,00	8.535,32
12.190	12.30	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	6.750,00 TE	3.850,00	3.830,00
12.300	DIVERS	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	4.590,00	4.590,00	4.500,79
12.302	DIVERS	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	6.750,00 TE	1.750,00	1.726,82

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5.827,00	5.827,00	5.826,73
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	2.484,00	2.484,00	2.326,00
<i>Total de la section 16.1 :</i>							12,451,151,43
Section 16.2 - Inspection du travail et des mines							
11.000	DIVERS	06.42	Traitement des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	3.452,123,00	3.452,123,00	3.340,104,51
11.010	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1.749,908,00	1.749,908,00	1.668.386,29
11.020	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	8.821,00 D	101,447,10	101,447,10
11.030	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	187,156,00 D	220,414,09	220,414,09
11.040	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	15,456,00	15,456,00	11,296,51
12.010	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	19,913,00	19,913,00	16,493,64
12.020	12.14	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	62,000,00 TR	68,000,00	65,685,02
12.030	12.16	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7,560,00 TR	10,560,00	8,703,42
12.040	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	98,000,00 TR	118,000,00	114,394,37
12.050	12.12	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	41,500,00 TR	56,000,00	53,900,29
12.080	12.11	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	11,000,00	11,000,00	9,373,32
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	19,452,00	19,452,00	14,514,42
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,499,838,00 D	1,512,865,52	1,512,865,52
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CORD	100,00	100,00	0,00
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	200,000,00 TE TR	286,700,00	238,465,33
12.125	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	164,500,00	164,500,00	153,099,50
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	10,000,00	10,000,00	9,974,50
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	10,000,00	10,000,00	9,909,78
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10,500,00	10,500,00	10,447,60
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	30,000,00 TE	27,500,00	24,613,25
12.300	DIVERS	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	100,000,00 TE TR	100,000,00	99,912,00
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais de l'Institut pour la Sécurité et Santé au Travail du Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	130,000,00 TE	0,00	0,00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme plurianuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	CPUBLIE, CSDE	70,000,00 TR	72,300,00	54,339,58
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	1,246,00	1,246,00	342,49
11.600	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CNST, CORD	1,169,00	1,169,00	1,167,60
<i>Total de la section 16.2 :</i>							7,900,342,19
<i>Total de la section 16.2 :</i>							8,046,226,19
Section 16.3 - Ecole supérieure du travail							
11.130	11.12	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	37,545,00	37,545,00	19,013,12
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	17,116,00 TR	18,918,00	18,767,38
12.010	12.13	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	6,160,00	6,160,00	4,758,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	7,135.00	7,135.00	5,737.97
12.050	12.12	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7,800.00	7,800.00	6,483.54
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4,760.00	4,915.00	4,914.36
12.140	12.16	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	1,000.00	2,560.00	2,183.25
12.170	12.30	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	500.00	500.00	448.16
12.190	12.30	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	CORD	185,133.00	181,618.00	136,684.16
			<i>Total de la section 16.3 :</i>		267,151.00	267,151.00	198,990.24
Section 16.4 - Fonds pour l'emploi							
93.000	93.00	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	110,700,000.00	D 115,471,059.68	115,471,059.68
93.001	93.00	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000,000.00	50,000,000.00	50,000,000.00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
			<i>Total de la section 16.4 :</i>		160,700,100.00	165,471,159.68	165,471,059.68
Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées							
12.040	12.12	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	CORD	2,250.00	2,250.00	2,180.58
12.170	12.30	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
31.050	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,362,428.00	6,362,428.00	6,121,599.47
31.051	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	13,089,915.00	13,089,915.00	11,282,638.26
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	970,000.00	970,000.00	838,671.36
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CPUBLIE,CSDE	8,691,357.00	8,691,357.00	8,309,367.80
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,000.00	D 114,001.00	110,985.28
33.501	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CNST,CORD	247,268.00	247,268.00	247,268.00
			<i>Total de la section 16.5 :</i>		29,444,218.00	29,478,219.00	26,912,708.75
Total du département 16 :					213,608,195.00	218,923,300.74	214,662,627.43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4.300,00	4.300,00	3.000,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	13.500,00	13.500,00	8.850,00
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	85.000,00	85.000,00	78.016,39
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	54.200,00	54.200,00	30,079,74
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CORD	2.500,00	2.500,00	0,00
12.140	12.16	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	14.000,00	14.000,00	13,771,02
12.250	12.12	06.10	Ministère, frais de documentation et frais divers de fonctionnement, Commission de surveillance et Conseil scientifique, frais de bureau, de documentation et frais d'envoi	CORD	4.850,00	4.850,00	4,853,91
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CNSM	1.200,00	1.200,00	0,00
<i>Total de la section 17.0 :</i>					179,550,00	179,550,00	138,371,06
Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	NL,ICNST,CSDE	1.531,620,00	1.906,567,75	1.906,567,75
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NL,ICNST,CSDE	833,931,00	833,931,00	714,117,59
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NL,ICNST,CSDE	100,00	61,126,14	61,126,14
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	NL,ICNST,CSDE	115,366,00	121,053,79	121,053,79
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	NL,ICNST,CSDE	100,00	14,300,44	14,300,44
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	465,00	465,00	464,80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CSDE	3,812,00	7,312,00	6,993,17
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CSDE	9,650,00	12,050,00	10,983,00
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	600,00	600,00	0,00
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,930,00	4,930,00	4,786,64
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	53,000,00	56,500,00	54,607,40
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	16,570,00	13,070,00	11,109,34
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique; participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	NL,ICNST,CPUBLIE	185,000,00	185,000,00	175,392,13
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	8,000,00	6,800,00	6,712,27
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	NL,ICNST,CPUBLIE	3,330,00	3,330,00	3,330,00
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	299,800,00	1,464,800,00	1,446,111,47
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	NL,ICNST,CPUBLIE,CSDE	353,487,00	582,836,00	495,793,68
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CPUBLIE,CSDE	46,000,00	41,300,00	35,425,69
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE,CSDE	45,000,00	42,000,00	37,971,08
12.300	33.00	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	CORD	3,943,00	3,943,00	3,942,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00	100,00	0,00
35.060	35.00	06.10	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	7,380,00	7,380,00	7,140,00
			<i>Total de la section 17.1 :</i>		3,519,204,00	5,369,395,12	5,117,529,28
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	2,630,076,00	2,630,076,00	2,564,909,95
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	423,397,00	423,397,00	412,152,91
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	89,681,52	89,681,52
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476,00 TE	0,00	0,00
12.001	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	272,931,00	272,930,40	272,930,40
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	10,000,00 TE	3,800,00	3,622,80
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	17,579,00 TR	19,572,00	18,868,94
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	16,366,00 TE	15,266,00	14,976,84
12.070	42.00	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE	95,813,00	95,813,00	86,581,58
12.080	12.11	06.10	Frais de petit entretien, des locaux et du mobilier	CORD	372,00	372,00	264,95
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE	290,470,00	290,470,00	287,445,91
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	500,00	500,00	220,60
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6,598,00 TR	12,798,00	12,589,75
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5,000,00	5,000,00	4,736,00
12.250	DIVERS	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CNLI, CNST, CPUBLIE	36,989,00 D	80,129,00	80,128,85
			<i>Total de la section 17.2 :</i>		3,807,084,00	3,939,805,52	3,849,111,00
Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	1,138,496,00	1,138,496,00	1,133,069,30
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	199,909,00 D	218,213,57	218,213,57
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00 D	28,815,61	28,815,61
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	32,611,00	32,611,00	26,864,46
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	94,00	94,00	92,96
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CSDE	3,600,00	3,600,00	3,326,35
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNLI, CNST, CPUBLIE	22,500,00	22,500,00	20,517,11
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	2,800,00 TE	2,598,00	2,598,00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	16,000,00 TE	14,600,00	14,548,62
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	54,700,00 TR	55,900,00	53,723,76
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	37,253,00 TR	37,790,00	37,702,57
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	68,808,00	68,808,00	68,567,04
12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	170,000,00 D	210,000,00	209,581,25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	9,785.00	9,650.00	9,618.30
12.550	12.12	06.10	Achat de biens et services postaux et de télécommunication	CNST_CORD	6,478.00	6,478.00	6,477.76
<i>Total de la section 17.3 :</i>					1,763,234.00	1,650,264.18	1,633,716.66
Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales							
11.000	DIVERS	06.10	Traitement des fonctionnaires	CNST_CORD	233,675.00	235,815.85	235,815.85
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNST_CORD	67,371.00	73,609.85	73,609.85
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNST_CORD	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNST_CORD	12,076.00	12,426.79	12,426.79
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNST_CORD	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habilitation	CNST_CORD	47.00	47.00	46.48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST_CORD	25,316.00	26,669.17	26,669.17
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CNST_CORD	3,600.00	3,600.00	3,294.93
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CNST_CORD	600.00	600.00	510.00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CNST_CORD	4,000.00	4,000.00	3,791.04
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST_CORD	8,150.00	7,900.00	7,804.24
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CNST_CORD	2,298.00	2,548.00	2,453.40
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNST_CORD	104,670.00	104,670.00	99,024.36
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	CNST_CORD	8,250.00	29,713.00	29,712.02
<i>Total de la section 17.4 :</i>					470,253.00	507,800.49	495,168.13
Section 17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie							
11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement traitements des fonctionnaires	CNST_CORD	146,000.00	146,094.54	146,094.54
34.010	42.00	06.30	Assurance maladie et assurance dépendance: prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CNST_CORD	452,805.00	452,805.00	392,894.38
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces	CNST_CORD	88,000,000.00	88,000,000.00	86,328,964.52
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature	CNST_CORD	31,500,000.00	31,500,000.00	31,455,251.46
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	CNST_CORD	3,968,679.00	3,968,679.00	3,527,000.00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	CNST_CORD	540,000,000.00	548,316,671.00	548,316,670.25
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces -C.A.S., article 29, alinéa 1c	CNST_CORD	17,616,577.00	17,958,263.00	17,958,262.49
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces -C.A.S., article 29, alinéa 1b	CNST_CORD	1,613,204.00	1,646,961.00	1,646,960.99
42.007	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	CNST_CORD	140,000,000.00	140,000,000.00	140,000,000.00
42.008	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	CNST_CORD	140,000.00	140,000.00	61,258.83
<i>Total de la section 17.5 :</i>					823,436,265.00	832,129,473.54	829,832,757.46
Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation							

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	NL.I.C.NST.CSDE	2.101,175.00	2.101,175.00	1.656,176.79
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NL.I.C.NST.CSDE	834,548.00 D	908,545.76	908,545.76
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NL.I.C.NST.CSDE	100.00 D	26,187.80	26,187.80
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	725.00 TE	325.00	297.44
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	650.00 TE	622.13	392.95
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	13,000.00 TR	17,235.16	17,202.52
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11,000.00 TE	8,777.54	8,777.54
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	20,000.00 TR	20,387.32	20,387.32
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12,500.00 TE	10,163.55	10,163.55
12.070	42.00	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	NL.I.C.NST.CPUBLIE	91,250.00	91,250.00	91,250.00
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100.00	100.00	0.00
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	NL.I.C.NST.CPUBLIE	251,610.00	251,610.00	206,413.80
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	NL.I.C.NST.CPUBLIE.CSDE	889,542.00	889,542.00	829,582.61
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE.CSDE	175,000.00	175,000.00	174,665.00
12.130	12.16	06.10	Rédédition du guide pratique de l'Assurance Dépendance	CORD	3,170.00	3,170.00	3,094.44
12.150	12.30	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	NL.I.C.NST.CPUBLIE.CSDE	310,970.00	310,970.00	281,373.20
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	3,256.00	3,256.00	3,004.32
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14,000.00	14,000.00	12,100.96
12.191	12.30	06.10	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance	CORD	7,500.00 TR	7,864.30	7,864.30
12.250	DIVERS	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	NL.I.C.NST.CPUBLIE	48,454.00 D	130,443.00	130,443.33
					4,788,550.00	4,970,624.56	4,387,922.63
					<i>Total de la section 17.6 :</i>		
Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité							
11.130	42.00	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,166.00 TR	4,422.00	4,422.00
12.000	42.00	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,000.00 TE	744.00	743.60
12.010	42.00	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	150.00	150.00	150.00
12.040	42.00	06.10	Frais de bureau	CORD	240.00	240.00	236.02
33.010	42.00	06.10	Subsidés alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	47,000.00	47,000.00	47,000.00
35.030	42.00	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	NL.I.C.NST.CPUBLIE	4,905.00	4,905.00	4,905.00
					57,461.00	57,461.00	57,466.62
					<i>Total de la section 17.7 :</i>		
Section 18.0 Assurance pension contributive							
42.000	42.00	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	NL.I.C.NST.CPUBLIE.CSDE	975,000,000.00 D	1,001,375,613.00	1,001,375,612.42
42.001	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	NL.I.C.NST.CPUBLIE.CSDE	8,564,824.00	8,564,824.00	8,319,043.30
42.005	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	NL.I.C.NST.CPUBLIE.CSDE	26,600.00	26,600.00	26,567.13
					963,591,424.00	1,009,967,037.00	1,009,721,222.85
					<i>Total de la section 18.0 :</i>		

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 18.1 - Assurance accidents							
42.001	42.00	DIVERS	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90, ancien et nouveau du Code des assurances sociales	CNLI CNST,CPUBLIE,CSDE	3,964,000.00	4,747,174.00	4,747,173.41
42.002	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.- Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997	CNLI CNST,CPUBLIE,CSDE	1,086,000.00	1,086,000.00	891,000.00
<i>Total de la section 18.1 :</i>					5,050,000.00	5,833,174.00	5,638,173.41
Section 18.2 - Centre commun de la sécurité sociale							
12.550	42.00	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,CORD	44,500.00	44,500.00	44,499.14
<i>Total de la section 18.2 :</i>					44,500.00	44,500.00	44,499.14
Section 18.4 - Office des assurances sociales							
12.302	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	CNLI CNST,CPUBLIE	25,745.00	29,672.00	29,671.82
11.520	42.00	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI CNST,CSDE	3,996.00	3,996.00	3,996.00
12.800	DIVERS	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser à l'Union des Caisses de maladie sociale	CNST,CORD	143,100.00	143,100.00	143,099.87
<i>Total de la section 18.4 :</i>					172,841.00	176,768.00	176,767.69
Total du département 17 et 18 :					1,826,880,366.00	1,865,019,843.41	1,861,292,685.93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	3,226.00	3,226.00	2,505.72
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,000.00	10,000.00	1,502.21
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,500.00	2,500.00	425.00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500.00	500.00	111.28
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	CORD	6,000.00 TR	6,100.00	6,090.00
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	191,173.18
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,900.00	2,900.00	2,178.19
12.021	12.14	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	26,097.00	26,097.00	17,635.61
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3,000.00	3,000.00	1,380.00
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	45,000.00 TR	47,000.00	45,094.47
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	CORD	24,000.00	24,000.00	16,832.89
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	85,000.00 TE	83,000.00	69,285.21
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	2,096.84
12.060	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	550.00 TE	450.00	0.00
12.070	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	CORD	4,370.00	4,370.00	4,370.00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6,500.00	6,500.00	4,699.12
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	14,000.00	14,000.00	3,550.84
12.100	12.11	10.10	Unité de contrôle: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	ENL,ENST,CPUBLIE,CSDE	37,505.00	37,505.00	0.00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	ENL,ENST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	161,130.00
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études	ENL,ENST,CPUBLIE	80,000.00	80,000.00	76,082.28
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	CORD	45,000.00	45,000.00	43,690.35
12.190	12.30	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	16,000.00	16,000.00	3,221.65
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système de contrôle intégré - volet gestion animale	ENL,ENST,CPUBLIE,CSDE	470,000.00	470,000.00	331,473.00
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
33.010	33.00	DIVERS	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	CNSM	15,000.00	15,000.00	15,000.00
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	CORD	21,000.00	21,000.00	17,620.00
34.060	34.41	04.34	Subsidés à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Eitelbruck	CORD	97,500.00	97,500.00	57,762.81
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	CORD	12,500.00	12,500.00	12,500.00
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	CORD	1,250.00	1,250.00	0.00
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	ENL,ENST,CPUBLIE	178,150.00	178,150.00	149,605.59

19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.010	41.40	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie"	CNLI,CNST,CPUBLIE	11,300.00	11,300.00	10,319.07
12.530	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CNST,CORD	315.00	315.00	314.53
<i>Total de la section 19.0 :</i>					1,704,163.00	1,704,163.00	1,277,649.84
Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales							
12.120	12.30	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	51,572.84
12.300	DIVERS	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	52,000.00	52,000.00	0.00
12.340	DIVERS	DIVERS	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	127,000.00 TE	105,633.00	105,426.70
12.355	DIVERS	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	801,653.00 TR	863,020.00	863,019.94
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	16,000,000.00	16,000,000.00	15,813,242.27
31.052	31.32	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,190,000.00 D	2,324,000.00	2,323,722.57
31.055	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
31.056	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	1,299,560.46
31.057	31.32	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CPUBLIE,CSDE	1,600,000.00	1,600,000.00	1,368,176.48
31.059	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7,523,200.00 D	7,761,200.00	7,705,412.72
31.060	31.32	DIVERS	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	12,063.79
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37,200.00	37,200.00	37,200.00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylvikulture et du développement rural	CNSM,CPUBLIE,CSDE	120,000.00	120,000.00	100,094.40
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CPUBLIE,CSDE	90,000.00 TE	50,000.00	20,690.14
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions, participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture	CPUBLIE,CSDE	267,575.00	267,575.00	169,500.09
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconues dans le cadre du financement de la politique agricole commune	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00 D	156,519.00	156,519.94
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,292,134.00	2,292,134.00	2,244,349.10
42.001	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,786,573.00 D	3,804,777.00	3,804,776.49
42.002	42.00	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles (Article 41 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,800,000.00	3,800,000.00	3,542,494.58
43.000	43.22	10.10	Subvention à la Ville d'Etterbruck pour l'organisation de la foire agricole	CORD	100,000.00	100,000.00	100,000.00
<i>Total de la section 19.1 :</i>					40,503,535.00	41,050,158.00	39,717,811.51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	6,728,188.00	6,728,188.00	6,473,197.97
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,814,970.00	1,814,970.00	1,814,624.18
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	10,278.00 D	98,613.90	98,613.90
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	492,599.00 D	552,705.24	552,705.24
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	158,083.00 D	317,284.21	317,284.21
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	22,659.00	22,659.00	20,317.17
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,390.00	6,390.00	3,327.76
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	34,181.00 TR	35,181.00	34,931.10
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	40,000.00 TR	40,728.00	40,720.37
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	105,600.00 TR	116,900.00	113,414.38
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3,500.00	3,500.00	2,080.00
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	71,000.00	71,000.00	62,372.93
12.041	12.12	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire	CNLI,CNST,CPUBLIE	25,000.00	25,000.00	10,675.96
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	90,000.00	90,000.00	69,971.53
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,985.00 TR	3,007.00	3,006.28
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	96,847.00	96,847.00	86,767.91
12.080	12.11	10.10	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	71,230.00 TR	75,430.00	75,291.41
12.100	12.11	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	91,868.00 TR	95,058.00	89,587.26
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles	CPUBLIE,CSDE	371,580.00	371,580.00	366,259.85
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	75,000.00 TE	54,092.00	48,538.92
12.140	12.16	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	CORD	5,750.00	5,750.00	4,668.68
12.160	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	190,000.00	190,000.00	166,468.30
12.170	12.30	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	CORD	75,300.00 TE TR	79,528.00	69,442.59
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	17,000.00	17,000.00	10,491.49
12.315	DIVERS	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	CORD	54,600.00 TR	55,030.00	55,022.73
12.320	DIVERS	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station, attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	CORD	23,300.00	23,300.00	23,300.00
12.330	DIVERS	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	195,307.00	195,307.00	195,306.72
32.011	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine	CPUBLIE,CSDE	1,809,293.00	1,809,293.00	1,670,000.00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CNSM	16,200.00	16,200.00	16,200.00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	CNSM	18,600.00	18,600.00	18,600.00
33.012	33.00	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	49,600.00 TE	39,600.00	38,785.66
33.013	33.00	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	20,600.00	20,600.00	20,600.00
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	37,900.00	37,900.00	37,900.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	5,000.00	5,000.00	5,000.00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CNSM,CPUBLIE,CSDE	47,430.00 TR	57,430.00	55,786.72
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CNSM,CPUBLIE,CSDE	41,136.00	41,136.00	33,992.97
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM	11,000.00	11,000.00	11,000.00
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7,000.00	7,000.00	7,000.00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc	CNSM,CPUBLIE,CSDE	54,643.00	54,643.00	52,887.44
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	20,000.00	20,000.00	20,000.00
33.027	33.00	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles, dépenses diverses	CNSM	63,200.00	63,200.00	62,318.31
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail	CNLI,CNST,CPUBLIE	416,000.00	416,000.00	355,989.91
43.002	43.22	10.10	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réfection	CPUBLIE,CSDE	95,000.00 TE	90,800.00	0.00
			<i>Total de la section 19.2 :</i>		13,565,607.00	13,893,450.35	13,214,029.85
Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux							
11.000	DIVERS	10.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	140,792.00 D	141,683.87	141,683.87
41.010	41.40	10.20	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement"	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,300,000.00	5,300,000.00	5,300,000.00
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes; en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat)	CNLI,CNST,CPUBLIE	50,000.00	50,000.00	0.00
			<i>Total de la section 19.3 :</i>		5,490,792.00	5,491,683.87	5,441,683.87
Section 19.4 - Service d'économie rurale							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	3,035,110.00	3,035,110.00	2,815,650.18
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	400,679.00 D	427,143.72	427,143.72
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	8,644.00 D	41,630.73	41,630.73
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	114,578.00	114,578.00	76,090.66
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	54,802.25	54,802.25
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	841.00	841.00	520.05
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	17,000.00	17,000.00	12,987.48
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	37,000.00	37,000.00	24,923.47
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	786.69
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	29,000.00	29,000.00	22,025.18
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	101,100.00 TR	107,400.00	107,364.96
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	4,500.00 TE	0.00	0.00
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	7,000.00 TE	2,900.00	2,607.50
12.300	DIVERS	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE	115,000.00	115,000.00	54,367.72
12.301	DIVERS	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	7,000.00	7,000.00	247.51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	DIVERS	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement. Frais d'organisation, frais de documentation, frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques, dépenses diverses	CORD	6,500.00	6,500.00	2,013.89
24.010		10.10	Location de logiciels informatiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	27,100.00 TR	29,400.00	29,368.01
<i>Total de la section 19.4 :</i>					3,912,152.00	4,026,305.70	3,672,530.00
Section 19.5 - Administration des services vétérinaires							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	2,883,359.19	2,883,359.19	2,883,359.19
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	542,721.00	542,721.00	504,191.51
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	70,227.19	70,227.19
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	132,184.00	132,184.00	120,177.01
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	44,254.10	44,254.10
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	851.00	851.00	464.80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	28,240.00	28,240.00	24,550.00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	42,000.00 TR	49,000.00	48,095.04
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	18,660.00 TR	21,660.00	20,963.74
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,500.00 TR	2,500.00	2,511.83
12.031	12.16	10.10	Vêtements officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3,000.00	3,000.00	2,763.44
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	CORD	17,900.00	17,900.00	16,693.33
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	CORD	8,950.00 TR	8,950.00	8,903.13
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	19,000.00	19,000.00	18,951.22
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	16,500.00	16,500.00	14,597.17
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500.00	500.00	0.00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25,810.00 TE	18,460.00	17,471.81
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900,000.00	900,000.00	773,418.02
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	26,000.00	26,000.00	20,636.39
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CNLI,CNST,CPUBLIE	7,500.00	7,500.00	2,847.90
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	39,821.22
12.150	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	539,384.00	539,384.00	522,033.41
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900,000.00	900,000.00	736,092.57
12.162	12.30	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	7,000.00	7,000.00	6,879.58
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	12,500.00 TE	9,500.00	1,174.14
12.300	DIVERS	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	22,750.00	22,750.00	9,723.23
12.310	DIVERS	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties, prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	64,330.00	64,330.00	58,104.86
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNSM	8,676.00	8,676.00	8,676.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.625	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNST_CORD	130,755.00	130,755.00	130,755.00
12.650	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CNST_CORD	9,375.00	9,375.00	9,258.85
			<i>Total de la section 19.5 :</i>		6,423,017.00	6,559,726.48	6,117,095.68
Section 19.6 - Viticulture							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CNST_CSDE	776,864.00	812,810.44	812,810.44
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNST_CSDE	345,472.00	390,079.09	390,079.09
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNST_CSDE	4,755.00	28,328.57	28,328.57
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNST_CSDE	487,378.00	487,378.00	388,226.09
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNST_CSDE	100.00	11,549.36	11,549.36
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE_CSDE	3,266.00	3,266.00	2,930.43
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100.00	100.00	0.00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4,701.00	4,701.00	3,656.60
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	2,000.00	3,000.00	2,391.56
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10,500.00	10,500.00	9,620.40
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	16,700.00	16,700.00	13,750.50
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE_CSDE	12,000.00	12,000.00	9,796.82
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	1,842.04
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	64,000.00	64,000.00	60,297.95
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE_CSDE	86,050.00	75,050.00	61,657.13
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500.00	500.00	40.00
12.160	12.30	DIVERS	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	118,960.00	128,960.00	127,073.31
12.190	12.30	DIVERS	Cours d'enseignement viticole: indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances viticoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses	CORD	12,431.00	12,431.00	12,321.79
12.300	DIVERS	10.11	Exploitation de l'institut viticole	CORD	68,000.00	68,000.00	53,681.61
12.301	DIVERS	DIVERS	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CNST_CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNSM	2,000.00	2,000.00	2,000.00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	CNSM	588,200.00	588,200.00	588,200.00
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	40,000.00	40,000.00	39,999.81
33.015	33.00	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses, travaux de consolidation des coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CNSM	25,000.00	25,000.00	13,915.20
34.050	34.38	10.10	Subsidés pour études viticoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CORD	1,000.00	1,000.00	1,000.00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-gêle et l'assurance-gel	CNST_CPUBLIE	575,000.00	575,000.00	531,042.80
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remboursement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	CPUBLIE_CSDE	180,000.00	180,000.00	151,930.66
			<i>Total de la section 19.6 :</i>		3,427,077.00	3,542,653.46	3,318,142.16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 19.7 - Sylviculture							
12.030	12.16	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	140,000.00	140,000.00	133,859.64
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CORD	1,250,000.00 TE	1,215,500.00	1,129,754.98
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Développement d'agents de contrôles biologiques dans les cultures annuelles et pérennes"	CORD	17,400.00	17,400.00	10,548.22
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	54,600.00 TR	89,100.00	88,550.01
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	25,000.00	25,000.00	24,815.29
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	27,500.00 TE	25,200.00	25,194.30
12.300	DIVERS	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange; débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	1,140,000.00	1,140,000.00	1,115,255.80
12.301	DIVERS	DIVERS	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles; reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales, dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
12.302	DIVERS	DIVERS	Participation de l'Etat au projet INTERREG "ProHolz-ProBois": achats de biens et services spécifiques	CPUBLIE,CSDE	87,000.00	87,000.00	86,448.94
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	15,000.00 TR	17,300.00	17,298.88
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	72,248.00	72,248.00	66,252.45
<i>Total de la section 19.7 :</i>					2,828,848.00	2,828,848.00	2,697,979.51
Section 19.8 - Développement rural							
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	8,500.00	8,500.00	7,297.21
12.180	12.30	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	CORD	250.00	250.00	0.00
12.190	12.30	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6,000.00	6,000.00	0.00
33.011	33.00	07.20	Subsidés à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouvellement local	CNSM	15,000.00	15,000.00	14,500.00
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'Initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CNSM,CPUBLIE,CSDE	800,000.00	800,000.00	799,280.52
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'Initiative communautaire LEADER	CNSM,CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	77,773.97
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'Initiative Communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) -Grand-Duché de Luxembourg	CNSM,CPUBLIE,CSDE	55,000.00	55,000.00	32,242.58
33.016	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007 - 2013	CNSM,CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	45,297.86
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouvellement local	CORD	225,000.00	225,000.00	160,903.16
<i>Total de la section 19.8 :</i>					1,264,750.00	1,264,750.00	1,137,295.30
Total du département 19 :					79,140,141.00	80,361,738.86	76,594,217.72

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	11.10	Traitements des fonctionnaires	NLI, CNST, CSDE	215,129.00	215,129.00	108,797.48
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	NLI, CNST, CSDE	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	NLI, CNST, CSDE	3,727.00	3,727.00	0.00
11.100	11.40	11.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	2,500.00	2,500.00	1,398.53
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,000.00	3,000.00	2,056.99
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	950.00	950.00	681.45
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	2,700.00	2,700.00	791.00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500,000.00	500,000.00	489,001.86
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13,000.00 TR	18,800.00	18,406.93
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	23,600.00	23,600.00	21,266.58
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	16,000.00	16,000.00	14,977.97
12.080	12.11	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	228,600.00 TR	281,100.00	280,138.86
12.081	12.11	11.10	Frais de gardiennage du site WSA	NLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,975,000.00
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	NLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,304,200.00 D TR	2,321,700.00	1,159,545.77
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	360,000.00 TE	110,000.00	110,000.00
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CORD	70,000.00	70,000.00	69,998.20
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	7,700.00	7,700.00	7,000.00
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	75,000.00 TR	91,000.00	88,147.55
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix	CORD	17,000.00	17,000.00	17,000.00
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	CORD	20,000.00 TE	10,000.00	9,449.80
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	20,000.00 TE	14,000.00	12,014.71
12.300	DIVERS	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	82,000.00 TE	48,700.00	35,650.32
12.301	DIVERS	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	15,000.00	15,000.00	8,687.19
12.302	DIVERS	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	NLI, CNST, CPUBLIE	4,000.00	4,000.00	0.00
12.303	DIVERS	01.10	Dépenses en relation avec: la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	NLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,110,000.00	1,110,000.00	978,185.08
12.304	DIVERS	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer	NLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	250,000.00	250,000.00	149,216.38
12.305	DIVERS	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	CORD	32,000.00	32,000.00	31,948.17
12.306	DIVERS	11.10	Dépenses en relation avec: la mise en oeuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi (programme gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne)	NLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	400,000.00	400,000.00	202,287.00
12.310	DIVERS	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	NLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,750,000.00 D	4,750,000.00	1,287,870.20
12.320	DIVERS	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	NLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00

20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Section 20.0 - Economie

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.010	14.10	DIVERS	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	30,000.00	30,000.00	20,995.09
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension; dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	100,000.00	100,000.00	0.00
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée; sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	350,000.00	350,000.00	307,038.79
31.053	31.32	11.30	interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	0.00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	CORD	230,000.00 TE	165,000.00	135,357.34
31.059	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillances; colisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3,300.00	3,300.00	3,300.00
32.010	32.00	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité, frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie	CORD	120,000.00	120,000.00	120,000.00
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée; participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques; études, expertises et dépenses directes dans le même but	CPUBIE,CSDE	253,000.00 TR	503,000.00	503,000.00
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes; participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Vaille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	180,000.00	180,000.00	180,000.00
32.015	32.00	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	CORD	40,000.00	40,000.00	39,898.00
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'immérêt pour les technologies nouvelles; actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours; participations à des dépenses directes et indirectes	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	275,000.00	275,000.00	263,140.08
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters); dépenses et frais connexes	CPUBIE,CSDE	425,000.00	425,000.00	425,000.00
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire, participations dans les frais d'études	CPUBIE,CSDE	160,000.00	160,000.00	108,006.82
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CPUBIE,CSDE	815,000.00	815,000.00	815,000.00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CPUBIE,CSDE	167,000.00	167,000.00	167,000.00
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	250,000.00	250,000.00	241,193.60
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'immérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CNLI,CNSM,CNST,CPUBIE,CS	100.00	100.00	0.00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CNLI,CNSM,CNST,CPUBIE,CS	25,000.00	25,000.00	0.00
35.060	35.00	DIVERS	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CNLI,CNST,CPUBIE,CSDE	397,000.00	397,000.00	392,844.39
<i>Total de la section 20.1 :</i>					12,366,706.00	16,344,206.00	10,807,098.13
Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATTEC)							
11.000	DIVERS	01.32	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	4,617,758.00 D	5,797,960.38	5,797,960.38
11.010	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	4,769,254.00	4,769,254.00	3,201,314.60
11.020	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	4,954.00 D	272,903.33	272,903.33
11.030	DIVERS	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
11.070	DIVERS	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	7,100.00 TR	7,300.00	7,273.08
11.100	11.40	01.32	Indemnités d'habillement	CPUBIE,CSDE	1,030.00	1,030.00	1,025.58
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,380.00	7,380.00	6,903.68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,750.00	1,750.00	1,173.51
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	7,250.00	7,250.00	6,066.74
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7,500.00	7,500.00	7,079.63
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	83,000.00	83,000.00	79,396.78
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST,C,PUBLIE	166,000.00	166,000.00	136,443.36
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	C,PUBLIE,CSDE	112,500.00 TE	100,500.00	99,844.59
12.080	12.11	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	98,000.00 TR	99,500.00	99,380.49
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,C,PUBLIE,CSDE	371,000.00	371,000.00	364,452.18
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,C,PUBLIE,CSDE	466,000.00	466,000.00	463,484.31
12.121	12.30	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans	CNLI,CNST,C,PUBLIE	240,000.00	240,000.00	26,624.78
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CNLI,CNST,C,PUBLIE	120,000.00 TR	132,000.00	118,482.49
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	35,000.00	35,000.00	33,348.13
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	C,PUBLIE,CSDE	180,000.00	180,000.00	180,000.00
12.300	DIVERS	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CNST,C,PUBLIE	993,600.00	993,600.00	976,127.19
12.301	DIVERS	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	33,600.00	33,600.00	31,513.21
12.302	DIVERS	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	CORD	70,000.00	70,000.00	69,721.03
12.320	DIVERS	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	286,100.00	286,100.00	270,876.93
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	160,000.00 TE	158,300.00	154,766.87
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	2,700.00	2,700.00	1,794.41
<i>Total de la section 20.1 :</i>					12,841,576.00	14,289,727.71	12,407,959.28
Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat							
11.000	DIVERS	09.00	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	676,442.00 D	833,053.91	833,053.91
11.010	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	184,842.00 D	186,589.17	186,589.17
11.020	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	2,491.00	2,491.00	1,115.46
12.010	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	100.00	100.00	93.60
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24,000.00	24,000.00	22,822.04
12.020	12.14	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4,800.00	4,800.00	4,557.95
12.040	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	8,055.33
12.050	12.12	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10,000.00	10,000.00	9,080.89
12.080	12.11	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	34,000.00	34,000.00	32,511.41
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications	CNLI,CNST,C,PUBLIE	1,000.00	1,000.00	0.00
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CORD	1,500.00	1,500.00	1,337.40
12.250	DIVERS	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	16,500.00	16,500.00	13,996.57
12.301	DIVERS	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CNLI,CNST,C,PUBLIE	45,000.00	45,000.00	33,342.84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	09.00	Cotisations à des organismes internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE	150.000,00	150.000,00	119.285,70
12.750	DIVERS	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CNST, CORD	7.561,00	7.561,00	7.560,84
			<i>Total de la section 20.2 :</i>		1,169,236.00	1,326,595.08	1,273,305.11
Section 20.3 - Centrales hydro-électriques							
11.000	DIVERS	09.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	79,629,00 D	466,511,28	466,511,28
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CSDE	234,00	234,00	233,09
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25,00	25,00	0,00
			<i>Total de la section 20.3 :</i>		79,888,00	466,770,28	466,744,37
Section 20.4 - Conseil de la concurrence							
11.000	DIVERS	13.90	Traitements des fonctionnaires	CNLI, CNST, CSDE	130,840,00 D	135,884,34	135,884,34
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,575,00 TR	9,150,00	8,505,00
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4,575,00 TE	0,00	0,00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	8,000,00 TE	2,500,00	1,882,48
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	4,000,00 TR	9,500,00	5,709,08
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	4,500,00 TR	5,300,00	5,136,38
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	4,000,00 TE	3,200,00	3,000,00
12.300	DIVERS	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	8,150,00	4,600,00
12.500	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CNST, CORD	7,410,00	7,410,00	4,136,00
11.630	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST, CORD	7,170,00	7,170,00	4,136,00
			<i>Total de la section 20.4 :</i>		175,170,00	188,264,34	172,988,28
Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences							
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	52,496,00	52,496,00	26,239,19
12.040	12.12	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	CORD	3,000,00	3,000,00	1,695,89
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces; dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	CORD	410,000,00	410,000,00	288,094,51
12.141	12.16	DIVERS	Promotion de l'expansion économique et commerciale de participants, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, acquisition et édition de matériel d'exposition, de matériel de promotion, participation à des dépenses spécifiques de la chambre de commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	740,000,00	740,000,00	735,194,18
12.142	12.16	DIVERS	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition	CPUBLIE, CSDE	20,000,00	20,000,00	3,995,00
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise; bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100,00 D	6,000,100,00	6,000,000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.051	31.32	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	410.000,00	410.000,00	409.996,00
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	180.000,00	180.000,00	180.000,00
			<i>Total de la section 20.5 :</i>		1.815.596,00	7.815.596,00	7.645.214,77
Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes							
11.000	DIVERS	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	143.465,00	143.465,00	140.112,09
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	616.928,00 D	624.134,89	624.134,89
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	30.540,17	30.540,17
11.131	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4.120,00	4.120,00	3.911,27
41.010	41.40	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes	CNLI,CNST,CPUBLIE	400.000,00	400.000,00	400.000,00
			<i>Total de la section 20.6 :</i>		1.164.613,00	1.202.260,06	1.198.698,42
Section 20.7 - Inspection de la concurrence							
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	9.000,00 TR	12.500,00	11.374,15
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	1.100,00 TE	850,00	645,85
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	18.000,00 TE	13.375,00	0,00
12.145	12.16	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2.000,00 TE	0,00	0,00
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1.500,00 TR	4.875,00	4.867,00
			<i>Total de la section 20.7 :</i>		31.600,00	31.600,00	16.887,00
			Total du département 20 :		29.643.385,00	41.665.019,47	33.982.895,36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
21 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT							
Section 21.0 - Classes moyennes							
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,000.00 TR	10,100.00	10,015.86
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	10,000.00 TE	9,900.00	7,136.64
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	800.00	800.00	165.36
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	24,000.00	24,000.00	22,449.39
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1,300.00	1,300.00	976.53
12.080	12.11	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4,500.00	4,500.00	4,185.54
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	50,000.00 TE	0.00	0.00
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	CORD	4,500.00 TR	8,500.00	6,411.25
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	15,000.00 TE	3,000.00	2,418.45
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt	GNL,INST,CPUBLIE,CSDE	2,600,000.00 TR	2,964,000.00	2,962,630.58
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (2) de la loi	CPUBLIE,CSDE	150,000.00 TE	0.00	0.00
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers; b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international; c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CORD	90,000.00	90,000.00	90,000.00
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: colisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	3,555.00	3,555.00	3,555.00
31.053	31.32	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultation ainsi que prestations de services en rapport avec des publications	CPUBLIE,CSDE	140,000.00 TE	35,000.00	751.05
33.000	33.00	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région	CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00	2,500,000.00	2,112,503.90
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CNSM	5,082.00	5,082.00	5,082.00
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	3,870,000.00	3,870,000.00	3,870,000.00
41.001	41.50	DIVERS	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	190,000.00	190,000.00	190,000.00
41.002	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	CORD	110,000.00	110,000.00	110,000.00
41.003	41.50	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers	CORD	5,000.00	5,000.00	2,199.99
41.004	41.50	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	150,000.00 TE	99,000.00	13,341.54
<i>Total de la section 21.0 :</i>					9,983,737.00	9,983,737.00	9,463,823.08
Section 21.1 - Tourisme							
11.300	11.00	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents	GNL,INST,CPUBLIE	780,052.00	780,052.00	737,173.64
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	180.00	180.00	180.00
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21,000.00 TR	22,100.00	21,290.38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.620,00	4.620,00	4.220,55
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	650,00	650,00	483,45
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique; loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	234,029,00	234,029,00	159,783,75
12.120	12.30	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme	CPUBLIE,CSDE	200,000,00 TE	196,630,00	195,996,05
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des amateurs touristiques	CORD	2,950,00	2,950,00	2,940,36
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	15,000,00 TE	9,628,00	9,611,45
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	210,000,00 TE	207,615,00	207,612,35
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	CPUBLIE,CSDE	600,000,00 TE	593,500,00	593,469,37
12.300	DIVERS	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables, dépenses diverses	CORD	300,000,00	300,000,00	299,979,17
12.301	DIVERS	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois; aménagement et frais de propagande	CORD	100,00 TE	0,00	0,00
12.302	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique; frais de port	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	140,000,00	140,000,00	129,250,00
12.303	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique; autres frais courants de fonctionnement	CPUBLIE,CSDE	192,000,00 TR	205,257,00	205,215,00
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ethen	CNSM	75,000,00	75,000,00	75,000,00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	340,000,00	340,000,00	338,667,48
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30,000,00	30,000,00	30,000,00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1,890,500,00	1,890,500,00	1,890,500,00
33.016	33.00	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale; participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	CNSM	441,419,00	441,419,00	435,495,94
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possert"	CNSM	55,000,00	55,000,00	55,000,00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	27,610,00	27,610,00	27,596,75
33.019	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	CNSM,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
33.021	33.00	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	CNSM,CPUBLIE,CSDE	516,195,00	516,195,00	506,206,68
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.025	33.00	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CNSM	35,000,00	35,000,00	35,000,00
33.027	33.00	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6,200,00	6,200,00	6,200,00
33.029	33.00	DIVERS	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	90,000,00	90,000,00	88,632,70
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	10,613,00	10,613,00	10,613,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	75.000,00	75.000,00	74.249,16
43.004	43.22	11.60	Exécution du septième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique; participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	CPUBLIE,CSDE	14.900,00 TR	18.270,00	18.270,00
			<i>Total de la section 21.1 :</i>		6.308.418,00	6.308.418,00	6.158.838,23
Section 21.2 - Logement							
11.010	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI, CNST, CSDE	1.240.124,00 D	1.427.186,53	1.427.186,53
11.020	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI, CNST, CSDE	3.559,00 D	38.626,36	38.626,36
11.060	DIVERS	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement; frais de personnel	CNLI, CNST, CPUBLIE	555.523,00	555.523,00	546.430,26
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2.500,00 TR	3.555,00	3.554,32
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	56.500,00 TE	55.445,00	55.151,48
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1.800,00	1.800,00	1.786,52
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	4.500,00 TE	4.054,00	1.595,20
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2.800,00 TR	3.046,00	3.045,31
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	800,00	800,00	789,95
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	56.800,00 TE	52.585,00	50.146,65
12.050	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	90.000,00 TR	99.663,00	99.662,82
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	26.535,00 TE	6.463,00	6.462,87
12.080	12.11	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	83.500,00	83.500,00	82.509,52
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges localités accessoires payés à des seigneurs autres que le seigneur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	190.946,00 TR	192.493,00	192.491,94
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	230.000,00 TR	243.087,00	243.086,33
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat	CPUBLIE,CSDE	240.000,00	240.000,00	239.977,00
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CORD	130.000,00 TE	128.119,00	127.018,12
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	800,00	800,00	600,00
12.300	DIVERS	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	4.000,00 TR	5.881,00	5.880,69
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	40.000,00	40.000,00	29.768,08
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	80.000,00	80.000,00	20.421,73
33.010	33.00	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNSM	41.000,00	41.000,00	40.999,92
34.080	34.52	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	54.000.000,00 D	54.180.651,00	54.180.651,00
34.083	34.52	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	200.000,00	200.000,00	1.293,75
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CORD	1.000,00	1.000,00	956,00
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	62.600,00	62.600,00	8.886,21
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.630	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CNST_CORD	80,00	80,00	79,32
12.640	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, action de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CNST_CORD	600,00	600,00	587,57
<i>Total de la section 21.2 :</i>					57,345,887,00	57,748,647,89	57,409,599,45
Total du département 21 :					73,638,022,00	74,040,802,89	73,032,260,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	20,400.00	19,975.00	14,872.24
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	11,500.00	11,925.00	11,852.68
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	55,500.00	55,500.00	50,585.12
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,700.00	2,700.00	2,192.51
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	7,400.00	9,900.00	8,984.13
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	44,100.00	41,600.00	27,984.50
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16,000.00	16,000.00	15,235.13
12.100	12.11	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	200,287.42
12.110	12.30	12.10	Frais de contentieux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	245,711.37
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	80,000.00	80,000.00	72,043.33
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CORD	27,000.00	27,000.00	26,715.68
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	21,305.60
12.300	DIVERS	12.10	Dépenses diverses	CPUBLIE,CSDE	2,250.00	2,250.00	1,806.22
34.040	34.42	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	299,372.73
35.060	35.00	DIVERS	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE,CSDE	60,000.00	60,000.00	59,120.01
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
41.010	41.40	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,400,000.00	2,400,000.00	2,400,000.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	950,000.00	1,260,000.00	1,257,850.71
					4,807,850.00	5,117,850.00	4,765,919.38
<i>Total de la section 22.0 :</i>							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	29,186,102.00	29,186,102.00	28,586,533.96
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	2,491,962.00	2,491,962.00	2,302,366.21
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	18,305.00	35,013.97	35,013.97
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	33,170,609.00	33,170,609.00	31,481,963.54
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	4,148.44	4,148.44
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habilement	CPUBLIE,CSDE	213,000.00	213,000.00	203,453.69
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	95,000.00	95,000.00	59,326.41
11.150	11.12	DIVERS	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00	600,000.00	494,788.75
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	180,000.00	180,000.00	145,056.66
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CPUBLIE,CSDE	2,100,000.00	2,166,000.00	2,154,965.07
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	145,000.00	145,000.00	132,487.20
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	380,000.00	380,000.00	342,429.44

22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales

Section 22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	550,000.00	550,000.00	476,699.67
12.060	12.12	DIVERS	Entretien des installations de télécommunications	CORD	18,000.00	18,000.00	6,507.14
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	55,000.00	55,000.00	53,273.86
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CPUBLIE,CSDE	1,100,000.00	TE TR	1,169,140.22
12.100	12.11	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	64,378.00		60,859.08
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CSDE	200,000.00	TE	8,955.00
12.125	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CSDE	205,000.00		188,120.70
12.170	12.30	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CORD	620,000.00		583,397.87
12.190	12.30	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	20,000.00		18,701.73
12.300	DIVERS	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	140,000.00		137,396.25
12.301	DIVERS	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CPUBLIE, CSDE	210,000.00	TE TR	200,811.49
12.303	DIVERS	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CNLI, CNST, CPUBLIE	2,500.00		701.50
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat - Ville de Luxembourg	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	94,650.00		90,303.82
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	220,000.00		215,143.94
12.510	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CNST, CORD	60.00		59.52
12.540	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CNST, CORD	2,770.00		2,761.74
12.550	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNST, CORD	4,527.00		4,518.24
<i>Total de la section 22.1 :</i>					72,086,963.00	72,107,720.41	69,159,887.11
Section 22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres							
12.300	DIVERS	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,500,000.00	TR	1,516,577.52
14.000	14.10	12.12	Voie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CNST, CPUBLIE, CSDE	5,950,000.00		5,948,781.41
14.001	14.10	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	3,600,000.00		3,583,532.70
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	3,000,000.00		1,902,124.91
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	1,940,000.00	TE TR	1,862,411.34
14.004	14.10	12.12	Voie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	2,200,000.00	D	2,564,314.02
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	275,000.00		274,994.80
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	85,000.00		84,785.03
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CPUBLIE, CSDE	720,000.00		571,683.73
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CPUBLIE, CSDE	165,000.00		160,807.24
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	350,000.00		349,663.32
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	75,000.00		74,996.58
14.015	14.10	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg	CPUBLIE, CSDE	15,000.00		14,448.32
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	CPUBLIE, CSDE	570,000.00		569,990.58
43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux: enquête et remise en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, subside aux communes	CPUBLIE, CSDE	200,000.00		199,963.73
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes	CPUBLIE, CSDE	1,500,000.00	TE	1,379,137.68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.502	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CNST,CORD	5,700.00	5,700.00	0.00
14.504	14.10	12.12	Voie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CNST,CORD	15,000.00	15,000.00	0.00
<i>Total de la section 22.2 :</i>					22,165,700.00	22,595,700.00	21,058,212.91
Section 22.3 - Bâtiments publics.- Dépenses générales							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	8,590,735.00	8,590,735.00	8,434,456.65
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,543,148.00	1,890,423.95	1,890,423.95
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	5,190.00	87,131.71	87,131.71
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	1,340,351.00	1,340,351.00	1,335,452.32
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100.00	18,206.92	18,206.92
11.070	DIVERS	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	11,100.00	11,100.00	8,646.62
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	16,400.00	16,400.00	13,066.93
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,050.00	1,050.00	937.20
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	74,000.00	74,000.00	73,982.78
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	71,860.00	71,860.00	68,812.70
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,000.00	2,000.00	1,993.66
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	48,400.00	48,400.00	47,744.34
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	93,000.00	93,000.00	79,409.85
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	46,000.00	46,000.00	45,156.13
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	159,000.00	159,000.00	131,894.62
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	10,000.00	10,000.00	9,630.62
11.600	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CNST,CORD	1,200.00	1,200.00	1,092.29
<i>Total de la section 22.3 :</i>					12,013,534.00	12,460,868.58	12,248,039.29
Section 22.4 - Bâtiments publics.- Compétences propres							
12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,250,000.00	5,235,000.00	4,671,598.19
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,575,000.00	1,685,000.00	1,684,795.91
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,385,000.00	1,384,992.38
12.090	12.21	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00	10,000.00	0.00
12.091	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,500,000.00	5,805,000.00	5,401,352.68
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	40,000.00	40,000.00	40,000.00
12.300	DIVERS	01.34	Frais de déménagement des services publics	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00	811,000.00	771,588.98
12.301	DIVERS	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	65,000.00	216,000.00	202,295.17
12.582	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CNST,CORD	12,524.00	12,524.00	12,523.50
12.801	DIVERS	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations	CNST,CORD	916.00	916.00	915.30
<i>Total de la section 22.4 :</i>					13,053,440.00	15,202,440.00	14,170,063.11
Total du département 22 :					124,121,487.00	127,478,568.99	121,402,121.80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,200.00	TE 1,200.00	655.00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CNLI,CNST,CPUBLIE	1,600.00	1,600.00	200.00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	9,000.00	9,000.00	7,252.66
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CPUBLIE,CSDE	120,000.00	TR 134,000.00	118,207.18
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	12,000.00	TE 10,253.00	8,477.54
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	17,500.00	TE 15,300.00	14,085.19
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,000.00	TE 1,500.00	1,249.71
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	7,000.00	7,000.00	6,210.00
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	107,000.00	TR 145,947.00	144,437.84
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	720,000.00	D 1,256,475.00	958,624.66
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	94,650.00	94,650.00	91,917.75
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	180,000.00	TE 161,121.00	140,471.88
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	65,000.00	TE 37,500.00	33,775.25
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	D TR 90,925.00	90,824.81
35.060	35.00	12.00	Coûtisations à des organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	20,560.00	20,560.00	12,226.59
41.000	41.50	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses; remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CORD	4,400.00	TR 4,454.00	4,453.40
11.630	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	200.00	200.00	200.00
12.500	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CNST,CORD	360.00	360.00	360.00
<i>Total de la section 23.0 :</i>					<i>1,365,570.00</i>	<i>1,992,045.00</i>	<i>1,633,629.46</i>
Section 23.1 - Circulation et sécurité routières							
11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	40,150.00	40,150.00	29,273.48
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	9,250.00	9,250.00	7,389.60
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE	87,978.00	87,978.00	87,978.00
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	194,181.02
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125.00	125.00	0.00
12.310	DIVERS	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	4,866,000.00	4,866,000.00	4,801,186.16
12.320	DIVERS	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	41,500.00	41,500.00	41,464.95
33.000	33.00	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	CORD	244,000.00	244,000.00	241,020.75
33.010	33.00	12.10	Subsidés à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	73,000.00	73,000.00	72,460.00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses; remboursement des frais à la chambre de commerce	CORD	105,000.00	105,000.00	92,654.33
<i>Total de la section 23.1 :</i>					<i>5,667,003.00</i>	<i>5,667,003.00</i>	<i>5,667,608.29</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 23.2 - Transports publics							
12.070	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routiers des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	751,181.55
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	90,000.00	47,321.00	43,474.90
12.300	DIVERS	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	978,600.00	1,021,279.00	1,021,278.03
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	119,966,000.00	131,412,044.00	131,412,044.00
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	11,000,000.00	13,682,683.00	13,682,682.49
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE	84,515,750.00	90,581,000.00	90,580,998.28
31.050	31.32	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique	CPUBLIE,CSDE	433,000.00	433,000.00	433,000.00
33.001	33.00	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports	CNLI/CNST,CPUBLIE	2,902,633.00	2,902,633.00	2,902,633.00
33.010	33.00	12.00	Subsidés aux associations promouvant les transports publics	CNSM	3,000.00	3,000.00	3,000.00
34.090	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire	CNLI/CNST,CPUBLIE	3,670,000.00	3,670,000.00	3,625,533.01
34.091	34.49	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	22,900,000.00	28,900,000.00	28,897,408.00
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	8,215,000.00	8,215,000.00	7,770,204.16
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CORD	100,000.00	100,000.00	97,392.00
43.002	43.22	12.13	Subsidés aux communes organisant le "Late Night Bus"	CORD	235,000.00	235,000.00	202,091.15
43.003	43.22	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	CORD	100,000.00	100,000.00	0.00
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CNLI/CNST,CPUBLIE	13,568,750.00	14,136,094.00	14,136,093.57
<i>Total de la section 23.2 :</i>					269,877,733.00	296,439,064.00	295,459,015.14
Section 23.3 - Transports ferroviaires							
11.000	DIVERS	12.20	Traitements des fonctionnaires	CNLI/CNST,CSDE	151,800.00	156,720.52	156,720.52
31.023	31.22	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	27,131,510.00	27,131,510.00	19,023,200.00
32.001	32.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	145,861,314.00	145,861,314.00	140,205,000.00
83.000	83.00	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CNLI/CNST,CPUBLIE,CSDE	92,452,000.00	92,452,000.00	92,452,000.00
<i>Total de la section 23.3 :</i>					265,596,624.00	265,607,544.52	251,836,920.52
Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux							
11.000	DIVERS	12.34	Traitements des fonctionnaires	CNLI/CNST,CSDE	1,497,428.00	2,967,166.56	1,821,538.56
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI/CNST,CSDE	45,918.00	49,372.80	49,372.80
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI/CNST,CSDE	2,303.00	2,303.00	0.00
11.030	DIVERS	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI/CNST,CSDE	20,407.00	21,640.73	21,640.73
11.100	11.40	12.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	1,415.00	1,415.00	1,258.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5.900,00	5.900,00	3.316,85
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10.000,00	10.000,00	6.367,03
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6.000,00	6.000,00	5.255,76
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11.800,00	11.800,00	10.721,16
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3.800,00	3.800,00	3.787,97
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	11.754,00	11.754,00	11.421,69
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	GNL\CNST,CPUBLIE	15.210,00	15.210,00	11.122,48
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3.890,00	3.890,00	3.445,65
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	8.300,00	8.300,00	5.756,99
12.080	12.11	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25.980,00	25.980,00	24.324,83
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	GNL\CNST,CPUBLIE,CSDE	59.600,00	59.600,00	47.409,61
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2.500,00	2.500,00	1.351,25
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11.000,00	11.000,00	10.211,08
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	1.400,00	1.400,00	1.398,85
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	GNL\CNST,CPUBLIE,CSDE	3.450,00	3.450,00	2.854,17
12.300	DIVERS	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	95.000,00	95.000,00	81.062,91
14.010	14.10	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements.	GNL\CNST,CPUBLIE,CSDE	334.200,00	334.200,00	331.266,75
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	GNL\CNST,CPUBLIE,CSDE	34.000,00	34.000,00	5.067,45
35.030	35.40	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	GNL\CNST,CPUBLIE	122.400,00	122.400,00	104.000,00
11.630	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CNST,CORD	1.043,00	1.043,00	1.042,03
<i>Total de la section 23.4 :</i>					2.334.698,00	3.809.125,09	2.364.995,01
Section 23.5 - Direction de l'aviation civile							
11.000	DIVERS	12.40	Traitement des fonctionnaires	GNL\CNST,CSDE	1.210.339,24	1.210.339,24	1.210.339,24
11.010	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	GNL\CNST,CSDE	338.447,00	338.447,00	282.054,13
11.020	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	GNL\CNST,CSDE	100,00	2.438,15	2.438,15
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	13.035,00	13.035,00	8.218,00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	6.000,00	6.000,00	2.040,00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	3.000,00	3.000,00	1.171,84
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	90.000,00	90.000,00	89.335,24
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.500,00	4.500,00	2.532,40
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	13.100,00	13.100,00	11.406,69
12.050	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4.200,00	4.200,00	2.860,88
12.080	12.11	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	29.000,00	29.000,00	20.534,84
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	GNL\CNST,CPUBLIE,CSDE	5.000,00	66.894,00	48.528,91
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	GNL\CNST,CPUBLIE,CSDE	300.000,00	336.034,00	327.960,32
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	GNL\CNST,CPUBLIE,CSDE	5.000,00	5.000,00	46,40
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	GNL\CNST,CPUBLIE	12.000,00	12.000,00	6.333,35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	15.000,00 D	185.009,00	115.289,33
12.302	DIVERS	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CNLI,CNST,CPUBLIE	1.270.000,00 D	1.300.837,00	1.300.835,96
35.060	35.00	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250.470,00	250.470,00	222.319,62
			<i>Total de la section 23.5 :</i>		3.464.861,00	3.868.403,39	3.654.345,30
Section 23.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg							
11.000	DIVERS	12.44	Traitements des fonctionnaires	CNLI,CNST,CSDE	11.463.961,00	11.463.961,00	11.135.526,48
11.010	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	203.997,00 D	210.990,73	210.990,73
11.020	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00	100,00	0,00
11.030	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CNLI,CNST,CSDE	442.105,00	442.105,00	416.585,42
11.040	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CNLI,CNST,CSDE	100,00 D	39.827,81	39.827,81
11.100	11.40	12.44	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	11.985,00	11.985,00	11.890,39
11.150	11.12	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	50.000,00	50.000,00	26.460,64
12.010	12.13	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	18.000,00	18.000,00	16.192,96
12.011	12.13	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	50.000,00 TR	76.430,21	76.430,21
12.020	12.14	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	200.000,00 TE	191.000,00	176.890,33
12.030	12.16	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1.690,00	1.690,00	1.685,72
12.040	12.12	12.44	Frais de bureau	CORD	35.500,00 TR	38.500,00	37.123,24
12.041	12.12	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	2.000,00	2.000,00	1.529,19
12.050	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE	209.000,00	209.000,00	157.217,10
12.070	12.12	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	25.000,00	25.000,00	24.138,71
12.080	12.11	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	400.000,00 TE	387.969,79	352.900,33
12.100	12.11	12.44	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés par le secteur des administrations publiques à la société Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE	52.000,00	52.000,00	0,00
12.120	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	427.400,00	427.400,00	305.666,14
12.121	12.30	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques	CORD	120.000,00	120.000,00	101.131,00
12.122	12.30	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	535.000,00	535.000,00	475.382,40
12.150	12.30	05.30	Prestations médicales et paramédicales	CORD	2.000,00 TR	2.600,00	2.556,50
12.170	12.30	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux	CORD	27.000,00 TE	22.000,00	16.028,35
12.190	12.30	12.44	Cours de formation et de perfectionnement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	383.000,00 TR	401.000,00	400.986,18
12.200	12.30	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	617.395,00	617.395,00	553.259,20
12.350	DIVERS	12.44	Frais d'électricité; ballastages lumineux; installations de radiocommunications et de radionavigation; dépenses d'énergie électrique diverses; consommation de carburant du groupe de secours	CNLI,CNST,CPUBLIE	252.000,00 D TR	303.500,00	303.464,38
14.030	14.10	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	CORD	275.000,00 TE	255.000,00	252.647,85
14.031	14.10	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifou	CNLI,CNST,CPUBLIE	350.000,00	350.000,00	221.064,33
14.032	14.10	12.44	Entretien des équipements électriques	CNLI,CNST,CPUBLIE	150.000,00	150.000,00	129.427,88
14.033	14.10	12.44	Entretien des équipements électroniques	CNLI,CNST,CPUBLIE	580.000,00	580.000,00	568.706,09
14.050	14.20	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	225.000,00	225.000,00	112.724,40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques	CORD	21,200.00	16,200.00	12,799.60
35.020	35.30	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	11,400.00	12,900.00	12,514.03
<i>Total de la section 23.6 :</i>					17,141,833.00	17,238,564.54	16,153,447.59
Section 23.7 - Garage du gouvernement							
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CSDE	10,165.00	10,165.00	10,163.56
11.101	11.40	01.34	Masse d'habillement	CORD	9,300.00	10,540.00	9,920.00
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	90,000.00	240,424.00	240,257.53
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	202,000.00	234,800.00	232,330.24
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	934.99
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500.00	460.00	0.00
12.300	DIVERS	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
12.301	DIVERS	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	1,200.00	0.00	0.00
11.600	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CNST,CORD	248.00	248.00	248.00
11.601	11.40	01.34	Masse d'habillement	CNST,CORD	2,480.00	2,480.00	2,424.60
<i>Total de la section 23.7 :</i>					317,993.00	500,317.00	498,278.92
Section 23.8 Aéroports et transports aériens							
32.000	32.00	12.44	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,400,000.00	3,400,000.00	2,034,018.62
32.001	32.00	12.44	Remboursement à la société de l'aéroport des frais d'exploitation liés à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	9,200,000.00	9,200,000.00	7,092,221.47
35.060	35.00	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	570,000.00	570,000.00	490,693.30
12.620	12.30	12.44	Frais d'experts et d'études	CNST,CORD	127,300.00	127,300.00	127,265.04
<i>Total de la section 23.8 :</i>					13,297,300.00	13,297,300.00	9,744,198.43
Total du département 23 :					578,862,715.00	608,413,346.54	586,910,438.66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

24 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Section 24.0 - Egalité des chances

11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,000.00 TR	4,500.00	4,164.07
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,800.00	1,800.00	1,028.37
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,575.00	1,575.00	997.20
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	38,000.00	38,000.00	6,232.11
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	12,150.00	12,150.00	9,606.18
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	10,368.00 TR	12,418.00	12,167.02
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	NL\ CNST,CPUBLIE,CSDE	57,550.00 TR	63,350.00	61,161.13
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CSDE	320,000.00 TR	370,000.00	267,981.48
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CORD	72,000.00	72,000.00	31,218.48
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	60,000.00 TE	50,650.00	38,642.65
12.302	DIVERS	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	238,500.00	238,500.00	236,707.30
12.303	DIVERS	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	CORD	90,000.00	90,000.00	89,178.69
12.305	DIVERS	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	NL\ CNST,CPUBLIE,CSDE	46,011.00	46,011.00	25,074.50
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CORD	7,503,360.00	7,503,360.00	7,230,930.80
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CORD	224,000.00	224,000.00	223,999.36
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	NL\ CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
33.004	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CORD	85,000.00	85,000.00	74,368.00
33.010	33.00	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CNSM	65,000.00	65,000.00	54,405.51
33.011	33.00	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes "Emploi et valorisation des ressources humaines"	CNSM,CPUBLIE,CSDE	218,000.00 TE	168,000.00	52,241.00
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12,395.00	12,395.00	0.00
12.690	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CNST,CORD	989.00	989.00	989.00
<i>Total de la section 24.0 :</i>					9,064,698.00	9,064,698.00	8,421,092.85
Total du département 24 :					9,064,698.00	9,064,698.00	8,421,092.85
Total du Chapitre III - DEPENSES COURANTES :					7,239,613,064.00	7,460,857,121.24	7,289,610,546.56

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Budget des dépenses - CHAPITRE IV - DEPENSES EN CAPITAL							
30 - MINISTERE D'ETAT							
Section 30.3 - Conseil d'Etat							
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	15,000.00	15,000.00	8,170.75
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	10,000.00	10,000.00	3,765.10
<i>Total de la section 30.3 :</i>						25,000.00	11,935.85
Section 30.4 - Gouvernement							
74.000	74.10	01.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	37,000.00	36,276.75
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	2,000.00	0.00
74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	18,842.39
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	25,000.00	5,000.00	3,399.72
74.050	74.22	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25,000.00	48,000.00	45,750.69
74.060	74.40	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	30,000.00	30,000.00	29,966.22
74.301	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
74.305	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	15,000.00	8,000.00	6,815.94
74.310	74.22	DIVERS	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00
<i>Total de la section 30.4 :</i>						157,000.00	141,051.71
Section 30.5 - Conseil économique et social							
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	8,170.75
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
<i>Total de la section 30.5 :</i>						13,000.00	8,170.75
Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement							
74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	37,500.00	47,500.00	47,348.45
74.010	74.22	02.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	15,000.00	15,000.00	13,494.10
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	7,000.00	132,000.00	131,001.89
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650,000.00	650,000.00	430,268.15
74.040	74.22	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	220,000.00	85,000.00	42,995.98
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	60,000.00	60,000.00	59,871.37
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	115,000.00	115,000.00	106,710.31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50,000.00	50,000.00	29,690.71
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	CORD	100,000.00	100,000.00	70,788.57
			<i>Total de la section 30.6 :</i>		1,254,500.00	1,254,500.00	932,169.53
Section 30.7 - Cultes							
52.002	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytere de l'Eglise Protestante du Luxembourg	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
52.003	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
			<i>Total de la section 30.7 :</i>		100,000.00	100,000.00	100,000.00
Section 30.8 - Médias et Communications							
51.050	51.20	08.40	Subsidés dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	CNLI/CNST/CPUBLIE/CSDE	17,000,000.00	28,501,000.00	28,501,000.00
74.010	74.22	08.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,250.00	1,250.00	1,059.00
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	CORD	3,000.00	3,000.00	0.00
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	4,848.16
			<i>Total de la section 30.8 :</i>		17,009,250.00	28,510,250.00	28,506,907.16
			Total du département 30 :		18,558,750.00	30,059,750.00	29,700,235.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION								
Section 31.0 - Dépenses générales								
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	1,209.10	
74.050	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	15,000.00 TR	20,000.00	18,135.37	
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10,000.00 TE	5,000.00	1,956.00	
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	232,000.00	232,000.00	0.00	
<i>Total de la section 31.0 :</i>						258,500.00	258,500.00	21,300.47
Section 31.1 - Relations internationales - Missions luxembourgeoises à l'étranger								
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	CPUBLIE,CSDE	275,000.00 TR	307,400.00	307,399.66	
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	CORD	32,000.00 TE	26,000.00	25,936.36	
74.250	DIVERS	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CPUBLIE,CSDE	500,000.00 TE	473,600.00	473,571.20	
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	72,000.00	72,000.00	47,586.57	
<i>Total de la section 31.1 :</i>						879,000.00	879,000.00	854,493.79
Section 31.4 Immigration								
74.000	74.10	01.40	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	16,000.00	16,000.00	14,886.54	
74.250	74.22	01.40	Centre de rétention: acquisitions	CNLI, CNST, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	0.00	
<i>Total de la section 31.4 :</i>						17,000.00	17,000.00	14,886.54
Section 31.5 - Direction de la défense								
54.060	54.01	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O. T. A. N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33,500.00	33,500.00	0.00	
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O. T. A. N., contribution au programme N. S. M. A. T. C. C., contribution au programme A. W. A. C. S.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	1,600,000.00	1,600,000.00	1,433,359.84	
54.062	54.01	02.00	Participation au financement du nouveau Quartier Général de l'O. T. A. N.	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	217,000.00 D	252,831.00	252,831.00	
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	33,000,000.00 D	53,000,000.00	53,000,000.00	
<i>Total de la section 31.5 :</i>						34,850,500.00	54,886,331.00	54,886,190.84
Section 31.6 - Défense nationale								
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	240,000.00 TE	223,400.00	221,997.29	
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	15,000.00	15,000.00	14,507.25	
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3,000.00 TE	1,000.00	993.60	
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	CPUBLIE,CSDE	38,900.00	38,900.00	38,853.67	
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	79,075.00	79,075.00	79,069.42	
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	57,340.00 TE	47,840.00	45,533.93	
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE,CSDE	610,700.00 TR	620,200.00	618,501.10	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
74-080	74-22	02-10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	4,000.00	4,000.00	3,984.95	
74-300	74-22	02-10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel	CPUBLIE.CSDE	447,880.00	447,880.00	432,668.11	
74-310	13-00	02-10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE.CSDE	551,550.00	551,550.00	551,184.01	
74-320	13-00	02-10	Equipement de casernement et équipement divers	CPUBLIE.CSDE	177,500.00	177,500.00	177,488.48	
74-330	13-00	02-10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	119,261.00	119,261.00	119,206.70	
74-340	74-22	02-10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	25,350.00	25,350.00	25,297.00	
74-390	74-22	02-10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	CPUBLIE.CSDE	100.00 TR	18,700.00	15,914.28	
					2,369,656.00	2,369,656.00	2,345,199.79	
			<i>Total de la section 31,6 :</i>					

Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire

74-250	DIVERS	01-53	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	ONLI CNST,CPUBLIE,CSDE	123,100.00	123,100.00	62,881.41	
					123,100.00	123,100.00	62,881.41	
			<i>Total de la section 31,7 :</i>					

Total du département 31 :

38,497,756.00

58,533,587.00

57,984,952.84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

32 ET 33 - MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Section 32.0 - Affaires culturelles

63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,872,408.00	D	7,872,408.00	7,494,853.57
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux: subsides	CORD	43,800.00		43,800.00	43,800.00
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00		50,000.00	0.00
74.040	74.22	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,863.00		1,863.00	411.77
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	11,000.00		11,000.00	8,033.49
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,500.00		1,500.00	1,281.10
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	124.00	D	7,380.00	7,380.00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	50,000.00		50,000.00	46,389.00
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	1,000.00		1,000.00	0.00
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CNLI,CNST,CPUBLIE	10,000,000.00		10,000,000.00	10,000,000.00
93.001	93.00	08.10	Alimentation du fonds social culturel	CNLI,CNST,CPUBLIE	540,000.00		540,000.00	540,000.00
<i>Total de la section 32.0 :</i>						16,571,695.00		18,142,148.93

Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

52.000	52.10	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	240,000.00		240,000.00	240,000.00
74.040	74.22	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	940.00		940.00	0.00
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	5,000.00		5,000.00	4,988.70
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	6,000.00		6,000.00	5,007.00
<i>Total de la section 32.1 :</i>						251,940.00		249,995.70

Section 32.3 - Bibliothèque nationale

74.040	74.22	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9,700.00	TE	9,080.00	8,803.55
74.070	74.22	08.20	Alimentation de la réserve précieuse	CPUBLIE,CSDE	76,500.00	TR	77,120.00	76,881.07
74.080	74.22	08.20	Livres d'artistes	CORD	33,750.00		33,750.00	33,629.84
<i>Total de la section 32.3 :</i>						119,950.00		119,114.46

Section 32.4 - Archives nationales

74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	39,600.00		39,600.00	35,425.75
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10,500.00		10,500.00	7,331.25
74.070	74.22	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	5,000.00		5,000.00	3,615.00
<i>Total de la section 32.4 :</i>						55,100.00		46,372.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 32.7 - Centre national de littérature							
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,700.00	2,700.00	2,700.00
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	7,000.00	7,000.00	6,901.08
<i>Total de la section 32.7 :</i>						9,700.00	9,601.08
Section 33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales							
53.010	53.20	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000)	CNLI,CNST,CPUBLIC,CSDE	124.00	170,731.00	170,606.03
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CNLI,CNST,CPUBLIC,CSDE	124.00	124.00	0.00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7,500.00	9,080.00	8,729.02
74.041	74.22	04.10	Organisation du brevet de technicien supérieur: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	70,000.00	68,420.00	68,293.80
<i>Total de la section 33.0 :</i>						77,480.00	247,628.85
Section 33.5 - Recherche et innovation							
74.050	74.22	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6,100.00	6,100.00	6,035.50
<i>Total de la section 33.5 :</i>						6,100.00	6,035.50
Total du département 32 et 33 :					17,092,233.00	19,270,096.00	18,820,896.52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34 - MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 - Dépenses générales							
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,700,000.00	2,700,000.00	2,700,000.00
54.031	54.41	DIVERS	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes, autres interventions en faveur des pays en transition	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	2,000,000.00
54.032	54.41	DIVERS	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	800,000.00	800,000.00	797,769.64
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	1,500,000.00
54.034	54.41	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	500,000.00
54.035	54.41	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	493,106.60
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation, dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.050	81.60	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation, alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat, rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	13,500,000.00	13,500,000.00	13,500,000.00
<i>Total de la section 34.0 :</i>					<i>21,500,800.00</i>	<i>21,500,800.00</i>	<i>21,490,876.24</i>
Section 34.1 - Contributions directes et métrologie							
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	72,000.00	72,000.00	64,119.41
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	25,000.00	25,000.00	19,634.87
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18,000.00	18,000.00	14,311.91
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	255,400.00	255,400.00	63,337.21
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	217,200.00	217,200.00	168,910.54
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	167,000.00	167,000.00	125,885.39
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12,400.00	12,400.00	12,090.01
<i>Total de la section 34.1 :</i>					<i>767,000.00</i>	<i>767,000.00</i>	<i>468,289.34</i>
Section 34.2 - Enregistrement et domaines							
74.000	74.10	DIVERS	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	20,270.84
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	24,000.00	24,000.00	23,972.90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4,000.00	4,000.00	3,378.70
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	102,000.00	102,000.00	101,266.94
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	11,200.00	11,200.00	11,190.82
<i>Total de la section 34.2 :</i>					164,200.00	164,200.00	160,100.20
Section 34.3 - Douanes et accises							
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	CPUBLIE,CSDE	75,000.00	75,000.00	73,852.32
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	182,000.00 TR	187,400.00	187,398.05
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	10,982.54
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	35,000.00	35,000.00	33,852.49
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40,000.00	40,000.00	38,393.67
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	GNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	277,000.00	277,000.00	184,541.62
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	GNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,096,700.00	3,096,700.00	1,922,606.20
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	85,000.00	85,000.00	84,198.88
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	CORD	65,000.00 TE	59,600.00	59,326.67
<i>Total de la section 34.3 :</i>					3,867,700.00	3,867,700.00	2,595,062.44
Total du département 34 :					26,299,700.00	26,299,700.00	24,714,318.22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35 - MINISTERE DES FINANCES : TRESOR ET BUDGET							
Section 35.0 - Dépenses générales							
53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat le domaine de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00	3,000,000.00	2,005,364.17
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	8,000,000.00 D	35,317,711.00	29,164,594.93
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000,000.00 D	19,500,000.00	19,500,000.00
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	90,000.00	90,000.00	0,00
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
81.035	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00 D	4,910,000.00	4,910,000.00
<i>Total de la section 35.0 :</i>					16,100,200.00	62,817,911.00	55,579,959.10
Section 35.1 - Inspection générale des finances							
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	0,00
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6,200.00	6,200.00	2,119.91
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	4,000.00	4,000.00	312.47
<i>Total de la section 35.1 :</i>					11,700.00	11,700.00	2,432.38
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,300.00	1,300.00	1,213.25
<i>Total de la section 35.2 :</i>					1,300.00	1,300.00	1,213.25
Section 35.3 - Direction du contrôle financier							
74.010	74.22	01.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	0,00
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	0,00
<i>Total de la section 35.3 :</i>					3,500.00	3,500.00	0,00
Section 35.4 - Cadastre et topographie							
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	43,500.00	43,500.00	42,516.20
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	6,244.29
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3,000.00	3,000.00	1,969.30
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	44,000.00	44,000.00	38,667.60
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE,CSDE	106,000.00 TR	111,750.00	103,669.69
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CPUBLIE,CSDE	64,000.00 TE	58,250.00	47,403.97
<i>Total de la section 35.4 :</i>					270,500.00	270,500.00	240,071.05
Total du département 35 :					16,387,200.00	63,104,911.00	55,823,675.78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

36 - MINISTERE DES FINANCES : DETTE PUBLIQUE

Section 36.0 - Dette publique

91.005	91.11	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	CNLI,CNST,CPUBLIE	5,000,000.00	55,000,000.00	55,000,000.00
<i>Total de la section 36.0 :</i>					5,000,000.00	55,000,000.00	55,000,000.00
Total du département 36 :					5,000,000.00	55,000,000.00	55,000,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 - Justice							
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00	1,000.00	331.12
74.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	CORD	15,000.00	15,000.00	14,516.43
<i>Total de la section 37.0 :</i>						16,000.00	14,847.55
Section 37.1 - Services judiciaires							
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	24,000.00	24,000.00	22,939.79
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	8,000.00	8,000.00	7,993.65
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6,000.00	6,000.00	1,594.31
74.060	74.40	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
<i>Total de la section 37.1 :</i>						45,500.00	32,527.75
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires							
74.000	74.10	03.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	21,000.00	21,000.00	20,650.90
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	9,500.00	9,500.00	8,927.05
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	650,000.00	650,000.00	612,133.18
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17,500.00	17,500.00	17,376.76
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	28,000.00	28,000.00	27,916.11
74.540	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CNST, CORD	50,000.00	50,000.00	0.00
<i>Total de la section 37.2 :</i>						776,000.00	687,004.00
Section 37.3 - Juridictions administratives							
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	755.21
<i>Total de la section 37.3 :</i>						1,000.00	755.21
Section 37.4 - Police grand-ducale							
74.000	74.10	03.20	Acquisition de véhicules automobiles et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CPUBLIE, CSDE	2,297,925.00	2,305,325.00	2,304,503.71
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213,000.00	213,000.00	211,285.25
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	307,750.00	307,750.00	304,124.83
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour hélicoptère de police	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000.00	5,000.00	4,563.31
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,981.80
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	CORD	13,000.00	5,600.00	5,325.02
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4,136,185.00	4,136,185.00	4,123,955.03

Article	Code éco.	Code éco. fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.305	74.22	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information	CNLI.CNST.CPUBLIE.CSDE	1,769,315.00	1,769,315.00	758,715.93
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CPUBLIE.CSDE	310,000.00	310,000.00	301,001.77
<i>Total de la section 37.4 :</i>					9,057,275.00	9,057,275.00	8,018,464.65
Total du département 37 :					9,895,775.00	9,895,775.00	8,753,589.16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE							
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses							
Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital							
62.010	62.20	01.33		CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,115,521.00	1,412,861.00	1,412,857.89
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,800.00	2,800.00	1,936.60
					<i>Total de la section 38.0 :</i>	<i>1,118,321.00</i>	<i>1,414,794.49</i>
Section 38.3 - Institut National de l'Administration Publique							
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,400.00	2,400.00	2,383.29
					<i>Total de la section 38.3 :</i>	<i>2,400.00</i>	<i>2,383.29</i>
Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique							
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	1,495.00
					<i>Total de la section 38.4 :</i>	<i>1,500.00</i>	<i>1,495.00</i>
Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat							
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	21,880.00
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,000.00	6,000.00	5,865.00
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE,CSDE	3,900,000.00	3,900,000.00	3,585,606.11
74.051	74.22	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00	2,500,000.00	2,497,172.31
74.052	74.22	DIVERS	Equipement d'un centre de secours informatique	CPUBLIE,CSDE	1,291,450.00	1,291,450.00	0.00
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	1,115,722.81
74.061	74.40	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	CORD	1,389,000.00	1,389,000.00	1,387,689.91
					<i>Total de la section 38.5 :</i>	<i>10,608,450.00</i>	<i>8,613,936.14</i>
Section 38.6 - Service central des imprimés							
74.011	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	CORD	65,000.00	65,000.00	64,246.15
74.021	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3,000.00	3,000.00	2,980.80
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	692,000.00	692,000.00	691,497.45
74.041	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15,000.00	15,000.00	14,956.15
74.043	74.22	13.90	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,000.00	146,000.00	145,977.26
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	26,000.00	26,000.00	25,999.56
					<i>Total de la section 38.6 :</i>	<i>907,000.00</i>	<i>945,657.37</i>
Section 38.7 Service eLuxembourg							

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	DIVERS	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00	600,000.00	170,065.18
74.301	74.22	DIVERS	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	CORD	40,000.00	40,000.00	24,453.57
			<i>Total de la section 38.7 :</i>		<i>640,000.00</i>	<i>640,000.00</i>	<i>194,518.75</i>
Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses							
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7,500.00	7,500.00	7,499.85
			<i>Total de la section 38.8 :</i>		<i>7,500.00</i>	<i>7,500.00</i>	<i>7,499.85</i>
			Total du département 38 :		13,279,171.00	13,622,511.00	11,180,284.89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2,500.00	2,500.00	1,967.61
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 39.0 :</i>					2,600.00	2,600.00	1,967.61
Section 39.0 - Dépenses générales							
Section 39.1 - Finances communales							
63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	CPUBLIE,CSDE	8,750,000.00	8,750,000.00	8,750,000.00
63.001	63.21	13.20	Subsidés dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892,500.00	892,500.00	892,500.00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CPUBLIE,CSDE	1,800,000.00	1,800,000.00	1,800,000.00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CPUBLIE,CSDE	6,250,000.00	6,250,000.00	6,250,000.00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	CPUBLIE,CSDE	371,840.00	371,840.00	371,840.00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CPUBLIE,CSDE	370,000.00	370,000.00	370,000.00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch	CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00	1,500,000.00	1,500,000.00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CPUBLIE,CSDE	300,000.00	300,000.00	300,000.00
63.025	63.51	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
63.026	63.51	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	CORD	200,000.00	200,000.00	200,000.00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	GNL,GNST,CPUBLIE	250,000.00	250,000.00	250,000.00
<i>Total de la section 39.1 :</i>					20,734,340.00	20,734,340.00	20,734,340.00
Section 39.2 - Commissariats de district							
74.252	74.22	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	2,500.00	2,500.00	2,489.75
<i>Total de la section 39.2 :</i>					2,500.00	2,500.00	2,489.75
Section 39.6 - Administration des services de secours							
63.000	63.21	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	246,000.00	246,000.00	246,000.00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	2,050,136.00	1,890,606.00	1,890,136.63
74.010	74.22	03.50	Acquisition de machines de bureau	CORD	27,185.00	16,720.00	16,719.60
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	500,771.00	308,445.00	307,809.74
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	774,825.00	873,840.00	873,562.25
74.050	74.22	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	26,119.00	45,619.00	44,121.78
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	443,033.00	686,839.00	686,365.20
<i>Total de la section 39.6 :</i>					4,068,069.00	4,068,069.00	4,063,505.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00 TR	11,500.00	11,405.70
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	32,000.00 TR	35,300.00	35,243.73
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	24,000.00 TE	19,200.00	17,488.95
74.320	74.22	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
			<i>Total de la section 39.7 :</i>		<i>67,000.00</i>	<i>67,000.00</i>	<i>64,138.38</i>
Section 39.8 - Aménagement communal							
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
			<i>Total de la section 39.8 :</i>		<i>2,000.00</i>	<i>2,000.00</i>	<i>0.00</i>
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau							
52.010	52.20	07.30	Subsidies à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	100.00	100.00	0.00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	25,000.00	25,000.00	24,773.16
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE,CSDE	140,000.00	140,000.00	140,000.00
63.001	63.21	DIVERS	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,050,000.00	3,050,000.00	1,887,459.34
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	120,000.00	120,000.00	120,000.00
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE,CSDE	12,000.00 TR	15,561.00	15,560.62
73.032	73.21	DIVERS	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	CPUBLIE,CSDE	40,000.00	40,000.00	39,080.17
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,150,000.00	1,150,000.00	444,373.21
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	80,000.00	80,000.00	49,508.87
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	167,000.00	167,000.00	166,120.47
74.010	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,000.00 TE	2,290.00	2,129.11
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00 TR	5,710.00	5,708.55
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	90,000.00	90,000.00	89,997.93
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	150,000.00	150,000.00	147,068.40
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	5,000.00	5,000.00	3,533.56
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	45,000.00	45,000.00	42,060.46
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	4,500.00	4,500.00	4,410.10
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des Services de la Gestion de l'Eau	CORD	105,000.00	105,000.00	103,340.68
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6,000.00 TE	2,439.00	2,208.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	6.500,00	6.500,00	5.304,95
93.000	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CNLIICNST,CPUBLIE	15.000,000,00	15.000,000,00	15.000,000,00
					20.204.200,00	20.204.200,00	18.292.637,58
					45,080,709.00	45,080,709.00	43,159,078.52
					<i>Total de la section 39,9 :</i>		
					Total du département 39 :		

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE							
Section 40.0 - Dépenses générales							
41.050	41.10	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux au profit des services de l'Etat à gestion séparée	CPUBLIE.CSDE	714,400.00	TE	694,400.00
74.300	74.22	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	181,000.00	TR	196,019.19
			<i>Total de la section 40.0 :</i>		<i>895,400.00</i>		<i>892,087.03</i>
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation							
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	51,300.00		48,367.31
74.301	74.22	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public; acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	1,078,750.00		1,027,196.66
			<i>Total de la section 40.1 :</i>		<i>1,130,050.00</i>		<i>1,075,563.97</i>
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	7,000.00		6,483.34
			<i>Total de la section 40.2 :</i>		<i>7,000.00</i>		<i>6,483.34</i>
Section 40.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire							
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,500.00		2,403.55
			<i>Total de la section 40.3 :</i>		<i>2,500.00</i>		<i>2,403.55</i>
Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement							
64.000	64.10	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CNLI.CNST.CPUBLIE.CSDE	5,130,000.00	D	14,474,614.49
			<i>Total de la section 40.5 :</i>		<i>5,130,000.00</i>		<i>14,474,614.49</i>
Section 40.7 - Education différenciée							
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	75,000.00		74,556.75
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	20,000.00		18,692.10
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50,000.00		49,589.18
74.300	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	100,000.00		99,412.64
			<i>Total de la section 40.7 :</i>		<i>245,000.00</i>		<i>242,249.67</i>
Section 40.8 - Service de la formation des adultes							
74.040	74.22	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	48,000.00		47,850.80
			<i>Total de la section 40.8 :</i>		<i>48,000.00</i>		<i>47,850.80</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 40.9 - Inspectorat							
74.040	74.22	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	6,000.00	6,000.00	5,898.52
<i>Total de la section 40.9 :</i>					6,000.00	6,000.00	5,898.52
Section 41.1 - Enseignement postprimaire							
54.080	54.22	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl"	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000.00 D	1,200,000.00	1,200,000.00
<i>Total de la section 41.1 :</i>					10,000.00	1,200,000.00	1,200,000.00
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle							
74.250	74.22	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	300,000.00	300,000.00	295,528.10
<i>Total de la section 41.3 :</i>					300,000.00	300,000.00	295,528.10
Section 41.4 - Sports - Dépenses générales							
52.000	52.10	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	CORD	70,000.00	70,000.00	70,000.00
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	21,733.89
74.010	74.22	08.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	11,970.67
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	4,715.45
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	16,000.00	16,000.00	15,951.05
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	10,000.00	10,000.00	9,999.70
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.2003 au 31.12.2007	CNLI,CNST,CPUBLIE	16,000,000.00	16,000,000.00	16,000,000.00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CNLI,CNST,CPUBLIE	3,500,000.00	3,500,000.00	3,500,000.00
<i>Total de la section 41.4 :</i>					19,635,000.00	19,635,000.00	19,634,370.76
Section 41.5 - Institut national des sports							
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	13,000.00	13,000.00	12,973.53
<i>Total de la section 41.5 :</i>					13,000.00	13,000.00	12,973.53
Total du département 40 et 41 :					27,421,950.00	39,729,350.00	37,820,023.76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION							
Section 42.0 - Famille							
51.001	51.10	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de locationvente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	7,600,000.00	7,600,000.00	6,448,741.62
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	7,000.00	7,000.00	6,624.00
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	25,500.00	25,500.00	23,447.76
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	3,500.00	3,500.00	1,147.70
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	CNLI,CNST,CPUBLIE	60,500,000.00	60,500,000.00	60,500,000.00
<i>Total de la section 42.0 :</i>					<i>68,138,500.00</i>	<i>68,138,500.00</i>	<i>66,979,961.08</i>
Section 42.2 - Solidarité							
93.000	93.00	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	100.00
<i>Total de la section 42.2 :</i>					<i>100.00</i>	<i>100.00</i>	<i>100.00</i>
Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers							
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	21,942.00
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,155.00	3,155.00	0.00
<i>Total de la section 42.3 :</i>					<i>25,155.00</i>	<i>25,155.00</i>	<i>21,942.00</i>
Section 42.4 - Fonds national de solidarité							
74.010	74.22	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	CORD	7,000.00	7,000.00	6,894.25
74.080	74.22	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	2,100.00	2,100.00	2,100.00
74.520	74.22	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications	CNST,CORD	3,475.00	3,475.00	3,256.41
<i>Total de la section 42.4 :</i>					<i>12,575.00</i>	<i>12,575.00</i>	<i>12,250.66</i>
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales							
74.020	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,460.00	2,460.00	0.00
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,400.00 TR	16,059.00	16,058.53
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	750,000.00 TE	741,186.00	725,621.30
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD	15,000.00 TE	10,155.00	9,981.76
<i>Total de la section 42.5 :</i>					<i>769,860.00</i>	<i>769,860.00</i>	<i>751,661.59</i>
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat							
74.001	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,000.00	22,000.00	22,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.041	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,000.00	3,000.00	2,738.85
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier	CORD	20,000.00	20,000.00	17,959.77
			<i>Total de la section 42.6 :</i>		45,000.00	45,000.00	42,698.62
Section 42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat							
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	38,000.00 TR	41,911.00	41,872.50
74.040	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	14,532.00 TE	10,621.00	10,620.75
			<i>Total de la section 42.8 :</i>		52,532.00	52,532.00	52,493.25
Section 42.9 - Service national d'action sociale							
74.060	74.40	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
			<i>Total de la section 42.9 :</i>		1,000.00	1,000.00	0.00
Section 43.1 - Service national de la jeunesse							
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	38,000.00 TR	49,100.00	49,030.00
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,000.00 TR	6,320.00	6,319.25
74.040	74.22	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	115,000.00 TE	100,880.00	100,375.00
74.050	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8,000.00 TR	8,600.00	7,864.25
74.060	74.40	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3,500.00 TR	5,600.00	5,525.75
			<i>Total de la section 43.1 :</i>		170,500.00	170,500.00	169,112.25
Total du département 42 et 43 :					69,215,222.00	69,215,222.00	68,030,219.45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44 - MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 - Ministère de la Santé							
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00 TR	1,300.00	1,209.03
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2,000.00 TE	1,700.00	899.30
<i>Total de la section 44.0 :</i>						3,000.00	2,108.33
Section 44.1 - Direction de la santé							
74.000	74.10	05.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	22,000.00	22,000.00	21,974.82
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,600.00	6,600.00	3,638.69
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,250.00	2,250.00	1,249.82
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CPUBLIE,CSDE	44,500.00	44,500.00	41,421.15
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	29,684.00	29,684.00	26,407.02
74.050	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	82,500.00 TR	86,100.00	85,772.50
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	33,000.00	33,000.00	32,865.05
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8,000.00 TE	4,400.00	2,918.70
<i>Total de la section 44.1 :</i>						228,534.00	216,247.75
Section 44.2 - Laboratoire national de santé							
74.000	74.10	05.20	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	20,500.00	20,500.00	13,845.69
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00 TR	11,000.00	9,482.99
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,500.00 TR	1,650.00	1,603.68
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	820,000.00 TR	831,800.00	821,494.30
74.040	74.22	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	100.00	100.00	0.00
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8,000.00	8,000.00	5,140.22
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	41,000.00 TE	35,000.00	32,194.26
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	15,000.00 TE TR	7,050.00	7,049.41
74.171	74.22	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	4,000.00 TE	0.00	0.00
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I, de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	CORD	40,000.00	40,000.00	39,878.04
<i>Total de la section 44.2 :</i>						955,100.00	930,688.59
Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf							
52.000	52.10	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorfles-Bains	CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	180,379.44
<i>Total de la section 44.6 :</i>						500,000.00	180,379.44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 44.7 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	51.10	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier; participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	CPUBLIE,CSDE	3,380,000.00	3,380,000.00	1,423,413.41
52.000	52.10	DIVERS	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	965,000.00 TE	84,709.00	84,709.90
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée. participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	1,500,000.00 TE	693,986.00	693,983.87
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	CORD	250,000.00 TE	187,344.00	187,343.05
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	CNLI,CNST,CPUBLIE	33,000,000.00 TR	34,748,961.00	34,748,961.00
					<i>39,095,000.00</i>	<i>37,138,412.23</i>	
					40,781,634.00	40,781,634.00	38,467,836.34
					<i>Total de la section 44.7 :</i>		
					Total du département 44 :		

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT							
Section 45.0 - Protection de l'environnement							
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90,000.00	90,000.00	88,144.81
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées; de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit; participation de l'Etat au financement de projets communaux	CPUBLIE,CSDE	60,000.00	60,000.00	0.00
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette	CPUBLIE,CSDE	20,000.00	20,000.00	0.00
71.040	71.31	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction d'un nouveau bâtiment pour le "Oekozerter"	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	143,000.00	143,000.00	0.00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	15,200.00	16,529.00	16,527.67
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15,500.00	14,171.00	1,038.34
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	CNLI, CNST, CPUBLIE	7,000,000.00	7,000,000.00	7,000,000.00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	CNLI, CNST, CPUBLIE	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
<i>Total de la section 45.0 :</i>					17,343,700.00	17,343,700.00	17,105,710.82
Section 45.1 - Administration de l'environnement							
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20,000.00	20,000.00	0.00
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	0.00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000,000.00	10,000,000.00	7,994,862.73
73.070	73.41	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10,000.00	10,000.00	2,275.48
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	20,000.00	20,000.00	18,850.00
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	13,500.00	13,500.00	11,259.65
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	150,000.00	150,000.00	149,831.92
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00	1,000.00	454.25
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	23,500.00	23,500.00	22,390.64
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	75,877.00	75,877.00	73,528.89
<i>Total de la section 45.1 :</i>					10,339,877.00	10,339,877.00	8,273,463.56
Section 45.2 - Administration des eaux et forêts							
63.002	63.21	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes	CPUBLIE,CSDE	343,000.00	343,000.00	343,000.00
74.000	74.10	DIVERS	Administration générale: acquisition de véhicules automobiles	CORD	46,000.00	46,000.00	45,941.00
74.001	74.10	DIVERS	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automobiles	CORD	253,000.00	253,000.00	252,370.80
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	11,948.50
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	995.01
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50,000.00	50,000.00	44,756.26

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	24,600.00	24,600.00	24,468.84
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	24,000.00	24,000.00	23,865.28
					753,600.00	753,600.00	747,349.69
<i>Total de la section 45.2 :</i>							
Total du département 45 :					28,437,177.00	28,437,177.00	26,126,514.07

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI							
Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales							
74.000	74.10	06.40	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	16,000.00	16,000.00	15,954.18
<i>Total de la section 46.0 :</i>					16,000.00	16,000.00	15,954.18
Section 46.1 - Administration de l'emploi							
74.010	74.22	06.43	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	9,705.34
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10,000.00 TR	13,224.00	13,222.70
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35,850.00 TR	43,136.00	42,531.85
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	36,535.00 TE	25,025.00	25,742.04
<i>Total de la section 46.1 :</i>					93,385.00	93,385.00	91,201.93
Section 46.2 - Inspection du travail et des mines							
74.000	74.10	06.42	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	32,000.00	32,000.00	31,757.31
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	35,000.00 TR	36,800.00	38,452.55
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	25,000.00 TE	18,200.00	18,090.33
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	25,000.00 TR	28,000.00	27,381.13
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15,000.00	15,000.00	14,917.56
<i>Total de la section 46.2 :</i>					132,000.00	132,000.00	130,598.88
Section 46.3 - Ecole supérieure du travail							
74.040	74.22	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	1,417.90
<i>Total de la section 46.3 :</i>					1,500.00	1,500.00	1,417.90
Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés							
52.000	52.10	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	179,225.00	179,225.00	179,225.00
74.040	74.22	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CNLI, CNST, CPUBLIC, CSDE	39,000.00	39,000.00	3,524.58
<i>Total de la section 46.5 :</i>					218,225.00	218,225.00	182,749.58
Total du département 46 :					461,110.00	461,110.00	421,922.47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE

Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CPUBLIE.CSDE	35,000.00	35,000.00	28,044.36
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE.CSDE	762,710.00	762,710.00	756,632.23
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1,000.00	1,000.00	973.15
<i>Total de la section 47.1 :</i>					798,710.00	798,710.00	785,649.74

Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	14,344.00	14,344.00	13,656.24
<i>Total de la section 47.2 :</i>					14,344.00	14,344.00	13,656.24

Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	11,015.00	11,015.00	10,780.62
<i>Total de la section 47.3 :</i>					11,015.00	11,015.00	10,780.62

Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation

74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	16,000.00	16,000.00	15,902.73
<i>Total de la section 47.6 :</i>					16,000.00	16,000.00	15,902.73

Total du département 47 et 48 :

840,069.00

840,069.00

826,389.33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPEMENT RURAL							
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales							
74.001	74.10	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	28,323.00
74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	5,606.34
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15,000.00	15,000.00	8,190.30
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
74.060	74.40	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
<i>Total de la section 49.0 :</i>					60,000.00	60,000.00	42,119.64
Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales							
73.000	73.13	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	0.00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	CNLI,CNST,CPUBLIE	27,000,000.00	27,000,000.00	27,000,000.00
<i>Total de la section 49.1 :</i>					27,250,000.00	27,250,000.00	27,000,000.00
Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	145,000.00	133,250.00	133,248.35
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	8,805.00	8,804.40
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	975.29
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	111,368.00	129,929.00	128,698.83
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	62,000.00	63,400.00	62,595.13
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	14,500.00	14,500.00	14,147.83
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	12,500.00	7,484.00	7,419.80
<i>Total de la section 49.2 :</i>					358,368.00	358,368.00	355,989.63
Section 49.4 - Service d'économie rurale							
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	7,000.00	7,000.00	6,991.45
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
<i>Total de la section 49.4 :</i>					9,000.00	9,000.00	6,991.45
Section 49.5 - Administration des services vétérinaires							
53.030	53.20	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	820,000.00	819,879.02
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	40,000.00	40,000.00	30,733.42
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes - Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
<i>Total de la section 49.5 :</i>					291,000.00	861,000.00	850,612.44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 49.6 - Viticulture							
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	808.75
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	89,545.00	89,545.00	89,223.58
			<i>Total de la section 49.6 :</i>		<i>91,045.00</i>	<i>91,045.00</i>	<i>89,832.33</i>
Section 49.7 - Sylviculture							
53.020	53.10	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CNLI CNST,CPUBLIE,CSDE	1,730,000.00	1,730,000.00	862,686.47
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CNLI CNST,CPUBLIE,CSDE	650,000.00	650,000.00	648,131.08
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	300,000.00	300,000.00	289,285.41
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	164,000.00	164,000.00	160,819.08
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10,500.00	10,500.00	10,487.16
			<i>Total de la section 49.7 :</i>		<i>2,854,500.00</i>	<i>2,854,500.00</i>	<i>1,971,409.20</i>
Section 49.8 - Développement rural							
74.040	74.22	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	0.00
			<i>Total de la section 49.8 :</i>		<i>1,500.00</i>	<i>1,500.00</i>	<i>0.00</i>
			Total du département 49 :		30,915,413.00	31,485,413.00	30,316,954.69

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00	2,500,000.00	1,751,984.77
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	3,000,000.00	3,000,000.00	1,318,935.47
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,750,000.00	1,750,000.00	634,449.39
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00 D	8,500,000.00	8,500,000.00
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée	CPUBLIE,CSDE	150,000.00	150,000.00	112,223.98
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	18,500,000.00	18,500,000.00	17,289,036.44
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg; remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg"	CPUBLIE,CSDE	1,450,000.00	1,450,000.00	1,450,000.00
51.052	51.20	11.30	Mesures en faveur du développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois, subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	250,000.00	250,000.00	0.00
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. - Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches	CPUBLIE,CSDE	120,000.00	120,000.00	46,275.00
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes; participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	50,000.00	50,000.00	0.00
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	5,000.00	5,000.00	0.00
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	4.22
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes; participations à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,500,000.00 D	3,200,000.00	1,535,531.60
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études, participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	800,000.00	800,000.00	529,627.96
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00	6,000,000.00	1,762,248.40
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20,000.00 TE	18,300.00	16,559.57
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	130,000.00 TR	131,700.00	131,568.17
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	45,000.00	45,000.00	44,067.02
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	31,000.00 D	9,031,000.00	9,030,980.00
<i>Total de la section 50.0 :</i>						42,507,000.00	44,153,491.99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques							
74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,300.00	1,300.00	529.93
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	86,000.00	86,000.00	85,485.20
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	52,000.00	52,000.00	51,727.66
			<i>Total de la section 50.1 :</i>		<i>139,300.00</i>	<i>139,300.00</i>	<i>137,742.79</i>
Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat							
74.030	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CORD	32,500.00	32,500.00	32,282.80
74.042	74.22	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,323.00	3,323.00	2,886.50
			<i>Total de la section 50.2 :</i>		<i>35,823.00</i>	<i>35,823.00</i>	<i>35,169.30</i>
Section 50.7 - Inspection de la concurrence							
74.050	74.22	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	18,150.00	18,150.00	15,857.35
			<i>Total de la section 50.7 :</i>		<i>18,150.00</i>	<i>18,150.00</i>	<i>15,857.35</i>
			Total du département 50 :		42,694,273.00	55,894,273.00	44,342,261.43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT							
Section 51.0 - Classes moyennes							
52.000	52.10	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat	CORD	2.500,00	2.500,00	0,00
53.040	53.10	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6.750.000,00	6.750.000,00	6.712.546,33
53.042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.000,00	100.000,00	100.000,00
74.050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	1.500,00 TR	2.500,00	2.147,01
74.060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1.000,00 TE	0,00	0,00
<i>Total de la section 51.0 :</i>					6.855.000,00	6.855.000,00	6.814.693,34
Section 51.1 - Tourisme							
52.040	52.10	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	25.000,00	25.000,00	24.865,44
63.002	63.21	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	76.000,00	76.000,00	71.067,71
74.040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	43.000,00	43.000,00	42.853,45
74.080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CPUBLIE,CSDE	7.500,00	7.500,00	7.500,00
93.000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CNLI,CNST,CPUBLIE	7.450.000,00	7.450.000,00	7.450.000,00
<i>Total de la section 51.1 :</i>					7.601.500,00	7.601.500,00	7.596.086,60
Section 51.2 - Logement							
51.000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
51.003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1.574.248,00	1.574.248,00	1.303.937,78
51.004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements localisés: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	14.000.000,00	14.000.000,00	9.666.382,73
51.006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements localisés par des fabricants d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.000,00	100.000,00	0,00
51.008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
51.040	51.10	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
51.041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2.000.000,00 D	5.499.860,00	5.499.859,57
51.042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements localisés: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	100,00
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 28bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements localisés par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CPUBLIE,CSDE	1,000,000.00	1,000,000.00	944,949.00
53.000	53.10	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	11,000,000.00	11,000,000.00	10,320,773.07
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
53.002	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'épargne	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,800,000.00	1,800,000.00	859,589.30
53.003	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	749,580.71
53.004	53.10	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	9,150.77
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locatives	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	0.00
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	16,300.00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	1,600,000.00	1,600,000.00	821,363.00
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements localisés: aide aux communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,300,000.00	6,300,000.00	1,690,472.00
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.00	10.00	0.00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	16,800.00	16,800.00	0.00
63.007	63.21	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,000.00 TR	5,850.00	5,834.70
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50,000.00 TE	47,150.00	43,896.49
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation	CNLI,CNST,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
<i>Total de la section 51.2 :</i>					42,220,888.00	45,720,748.00	31,881,189.12
Total du département 51 :					56,677,388.00	60,177,248.00	46,291,969.06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00	5,000.00	3,125.75
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	100,000.00	100,000.00	0.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belvaux-Ouest: remboursement en capital	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
			<i>Total de la section 52.0 :</i>		<i>105,100.00</i>	<i>105,100.00</i>	<i>3,125.75</i>
Section 52.1 - Ponts et chaussées							
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	0.00
71.000	71.11	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	15,000.00	15,000.00	0.00
71.010	71.12	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	200,000.00	200,000.00	165,808.95
72.010	72.10	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CPUBLIE,CSDE	1,100,000.00	1,168,999.99	1,165,438.44
73.010	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE,CSDE	19,800,000.00	17,670,000.00	17,669,912.94
73.011	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CPUBLIE,CSDE	27,000,000.00	26,775,310.20	26,651,182.05
73.012	73.11	12.14	Voie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CNST,CPUBLIE,CSDE	1,600,000.00	1,861,844.27	1,838,841.56
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	6,000,000.00	7,289,256.18	7,289,256.18
73.014	73.11	12.12	Voie de l'Etat: construction de trottoirs	CPUBLIE,CSDE	220,000.00	220,000.00	152,408.52
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000.00	677,451.03	672,451.03
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CNST,CPUBLIE,CSDE	2,500,000.00	2,500,000.00	637,765.80
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil	CPUBLIE,CSDE	330,000.00	330,000.00	329,935.33
73.018	73.11	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Étoile à Luxembourg. Dépenses à charge de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	500,000.00	500,000.00	111,033.16
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation	CPUBLIE,CSDE	700,000.00	700,000.00	618,297.84
73.020	73.23	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection	CPUBLIE,CSDE	1,900,000.00	2,070,000.00	2,070,000.00
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100.00	100.00	0.00
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	440,000.00	440,000.00	425,512.38
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	260,000.00	260,000.00	169,350.10
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CORD	150,000.00	150,000.00	40,249.93
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CPUBLIE,CSDE	260,000.00	90,000.00	27,672.14
73.061	73.43	DIVERS	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection	CNST,CPUBLIE,CSDE	1,400,000.00	2,757,138.33	2,716,109.27
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CPUBLIE,CSDE	97,000.00	97,000.00	92,188.48
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CPUBLIE,CSDE	25,000.00	25,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.064	73.43	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route	CPUBLIE,CSDE	25.000,00	25.000,00	0,00
73.065	73.43	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Hohenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	900.000,00	900.000,00	454,910.31
73.066	73.43	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10.615,000,00	10.615,000,00	8.778,931.57
73.067	73.43	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien	CORD	3.000,000,00	3.000,000,00	2.589,418.93
73.068	73.43	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site	CORD	150,000,00	150,000,00	0,00
73.069	73.43	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
73.070	73.41	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusberg sur la A13	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	100,00	100,00	0,00
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CSDE	2.850,000,00 TR	2.900,706.96	2.856,338.40
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	38.500,00	38.500,00	33,950.65
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CPUBLIE,CSDE	27.700,00	27.700,00	21,799.85
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	CPUBLIE,CSDE	70.000,00	70.000,00	68,465.06
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CSDE	1.950,000,00 TE	1.899,293.04	1,868,894.89
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements	CPUBLIE,CSDE	960,000,00	960,000,00	951,845.97
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	105,000,00	105,000,00	104,278.63
74.045	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire	CNLI,CNST,CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	200,000,00	200,000,00	196,467.99
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CNLI,CNST,CPUBLIE	95,000,00	95,000,00	87,233.12
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	CORD	33,000,00	33,000,00	28,286.00
			<i>Total de la section 52.1 :</i>		<i>86,131,600.00</i>	<i>86,837,600.00</i>	<i>80,883,235.47</i>
93.000	93.00	12.12	Alimentation du fonds des routes	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	10,000,000,00	10,000,000,00	10,000,000,00
			<i>Total de la section 52.2 :</i>		<i>10,000,000,00</i>	<i>10,000,000,00</i>	<i>10,000,000,00</i>
Section 52.3 - Bâtiments publics							
72.013	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	2,630,000,00	2,630,000,00	1,650,755.38
72.020	72.10	01.34	Elimination de revêtements en antiane et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	150,000,00 D	568,000,00	156,667.81
72.023	72.10	DIVERS	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	600,000,00 D	14,436,000,00	10,652,061.97
72.026	72.10	01.34	Travaux de remise en état et de transformation dans les immeubles loués par l'Etat	CNLI,CNST,CPUBLIE,CSDE	800,000,00 D	3,015,000,00	3,014,491.40
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	50,000,00	50,000,00	49,910.00
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000,00	10,000,00	9,200.03
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000,00	5,000,00	4,400.87
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	39,000,00	39,000,00	38,873.34
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE,CSDE	5,000,00	5,000,00	4,886.95
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	34,000,00	34,000,00	33,199.98
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CPUBLIE,CSDE	260,000,00	260,000,00	117,905.17
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CPUBLIE,CSDE	10,000,00	10,000,00	9,874.50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
10.500	10.00	01.43	Présidence de l'Union Européenne : location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CNST_CORD	157,720.00	157,720.00	152,665.06
<i>Total de la section 52.3 :</i>					4,750,720.00	21,219,720.00	15,894,895.46
Section 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes							
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE_CSDE	300,000.00	300,000.00	156,667.89
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CPUBLIE_CSDE	960,000.00	960,000.00	824,564.52
74.081	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CPUBLIE_CSDE	325,000.00	325,000.00	279,092.19
74.082	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CPUBLIE_CSDE	498,000.00	498,000.00	317,556.66
74.083	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CPUBLIE_CSDE	85,000.00	85,000.00	45,065.56
74.084	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CPUBLIE_CSDE	345,000.00	345,000.00	279,622.16
74.085	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CPUBLIE_CSDE	60,000.00	60,000.00	37,696.23
74.086	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CPUBLIE_CSDE	747,500.00	747,500.00	555,700.68
74.088	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CPUBLIE_CSDE	120,000.00 TR	151,000.00	130,321.75
74.090	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CPUBLIE_CSDE	980,000.00 TR	1,060,000.00	862,507.77
74.091	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CPUBLIE_CSDE	422,000.00	422,000.00	292,830.48
74.092	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CPUBLIE_CSDE	155,000.00	155,000.00	134,120.34
74.093	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CPUBLIE_CSDE	140,000.00 TR	160,000.00	148,456.67
74.094	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CPUBLIE_CSDE	130,000.00	130,000.00	128,262.49
74.095	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CPUBLIE_CSDE	120,000.00	120,000.00	89,480.20
74.096	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CPUBLIE_CSDE	103,000.00	103,000.00	100,013.15
74.097	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CPUBLIE_CSDE	15,000.00	15,000.00	0.00
74.098	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CPUBLIE_CSDE	80,000.00	80,000.00	74,349.06
74.100	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CPUBLIE_CSDE	169,500.00	169,500.00	162,966.94
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CPUBLIE_CSDE	20,000.00	20,000.00	18,134.35
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CPUBLIE_CSDE	1,700,000.00 TE	1,569,000.00	1,464,308.60
74.103	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CPUBLIE_CSDE	50,000.00	50,000.00	11,753.00
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie	CPUBLIE_CSDE	300,000.00	300,000.00	260,674.90
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CNLI_CNST_CPUBLIE_CSDE	25,000.00	25,000.00	0.00
72.531	72.10	DIVERS	Bâtiments et services publics : divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CNST_CORD	47,238.00	47,238.00	47,237.54
<i>Total de la section 52.4 :</i>					7,897,238.00	7,897,238.00	6,521,776.13
Section 52.5 - Fonds d'investissements publics							
72.010	72.10	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation, frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CNLI_CNST_CPUBLIE_CSDE	750,000.00	750,000.00	629,593.39
93.000	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CNLI_CNST_CPUBLIE_CSDE	46,000,000.00	46,000,000.00	46,000,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	CNLI CNST, CPUBLIE, CSDE	42,000,000.00	42,000,000.00	42,000,000.00
93.002	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	CNLI CNST, CPUBLIE, CSDE	6,500,000.00	6,500,000.00	6,500,000.00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	CNLI CNST, CPUBLIE	7,000,000.00 D	57,000,000.00	57,000,000.00
93.004	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation	CNLI CNST, CPUBLIE	55,000,000.00	55,000,000.00	55,000,000.00
<i>Total de la section 52.5 :</i>					157,250,000.00	207,250,000.00	207,129,593.39
Total du département 52 :					266,134,658.00	333,303,658.00	320,432,626.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
53 - MINISTERE DES TRANSPORTS							
Section 53.0 - Transports. - Dépenses générales							
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4,000.00	4,000.00	3,397.50
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00	5,000.00	1,854.94
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	6,000.00	6,000.00	5,391.92
			<i>Total de la section 53.0 :</i>		15,000.00	15,000.00	11,244.36
Section 53.1 - Circulation et sécurité routières							
74.040	74.22	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	43,700.00	43,700.00	40,818.10
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	450,000.00	450,000.00	435,333.65
			<i>Total de la section 53.1 :</i>		493,700.00	493,700.00	476,151.75
Section 53.2 - Transports publics							
51.010	51.20	12.10	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	648,800.00	2,491,240.00	1,434,563.48
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	CPUBLIE, CSDE	5,134,644.00	5,134,644.00	1,871,006.27
			<i>Total de la section 53.2 :</i>		5,783,244.00	7,625,884.00	3,305,569.75
Section 53.3 - Transports ferroviaires							
81.030	81.40	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
81.031	81.40	12.13	Participation dans le capital de lux-Train S.A.	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	1,100,000.00	1,100,000.00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	10,000,000.00	60,000,000.00	60,000,000.00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	5,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00
			<i>Total de la section 53.3 :</i>		15,000,200.00	66,100,100.00	66,100,000.00
Section 53.4 - Navigation fluviale							
74.000	74.10	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	25,000.00	25,000.00	23,865.00
74.020	74.22	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	44,000.00	44,000.00	42,942.22
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CSDE	251,000.00	251,000.00	192,129.39
			<i>Total de la section 53.4 :</i>		320,000.00	320,000.00	258,936.61
Section 53.5 - Direction de l'aviation civile							
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté aéronautique	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	2,500.00	2,500.00
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA	CNLI, CNST, CPUBLIE	100.00	83,800.00	82,500.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
81.030	81.40	12.40	Participation dans le capital social de sociétés	CNLI, CNST, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
<i>Total de la section 53.5 :</i>					2.400,00	86.500,00	85.000,00
Section 53.6 - Administration de l'aéroport de Luxembourg							
73.010	73.11	12.40	Travaux d'aménagement des infrastructures aéronautiques et aéroportuaires	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	660.000,00	660.000,00	151.556,58
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CSDE	650.000,00	650.000,00	649.152,03
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2.100,00	2.100,00	1.552,50
74.040	74.22	12.40	Installations de sécurité et de contrôle, équipement, matériel	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	4.127.135,00	4.127.135,00	4.127.135,00
74.041	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	878.000,00	878.000,00	798.409,70
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	175.000,00	175.000,00	174.443,50
<i>Total de la section 53.6 :</i>					6.492.235,00	6.492.235,00	5.902.249,31
Section 53.7 - Garage du gouvernement							
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CNLI, CNST, CPUBLIE	184.000,00 D	186.997,00	185.496,90
<i>Total de la section 53.7 :</i>					184.000,00	186.997,00	185.496,90
Section 53.8 - Aéroports et transports aériens							
73.011	73.11	13.90	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport	CNLI, CNST, CPUBLIE, CSDE	7.883.000,00	7.883.000,00	0,00
<i>Total de la section 53.8 :</i>					7.883.000,00	7.883.000,00	0,00
Total du département 53 :					36.173.779,00	89.205.416,00	76.324.648,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Section 54.0 - Egalité des chances

74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10,000.00	10,000.00	5,822.45
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6,197.00	6,197.00	6,000.00
					16,197.00	16,197.00	11,822.45
			Total de la section 54.0 :		16,197.00	16,197.00	11,822.45
			Total du Chapitre IV - DEPENSES EN CAPITAL :		789,860,164.00	1,070,413,806.00	994,550,218.86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgoluembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	CORD	1.020.000.000,00	1.006.938.441,81
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	20.000.000,00	23.766.792,42
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	1.755.000.000,00	2.126.641.973,31
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	349.252,00	0,00
7	10.00	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CORD	47.314.000,00	52.373.938,87
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes, versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	CORD	321.000,00	0,00
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	20.000,00	20.000,00
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	465.000.000,00	538.905.343,85
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	20.000.000,00	21.482.460,60
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3.500.000,00	3.456.235,00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	20.000.000,00	21.129.536,96
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100,00	0,00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	11.800.000,00	4.243.146,80
19	10.00	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	13.701.375,00	2.472.045,01
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	20.428.000,00	24.718.565,01
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	149.000.000,00	145.834.858,19
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200.000,00	124.461,33
31	12.16	11.10	Produit des aversissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	9.000.000,00	10.885.591,00
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CORD	195.720,00	0,00
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantemach et d'Useldange	CORD	8.811,00	0,00
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuro-psychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics: intérêts de retard	CORD	18.141.003,00	12.000.000,00
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics: intérêts de retard	CORD	24.305.977,00	20.000.000,00
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CORD	6.000.000,00	7.333.635,59
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	2.000.000,00	1.795.856,36
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	10.000.000,00	5.655.227,68
45	10.00	13.90	Part de l'union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	1.363.306,00	521.186,86
48	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	449.530,00	3.963,94
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100,00	0,00
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CORD	3.000,00	3.533,87
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNSIT), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3.500.000,00	2.250.000,00
52	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'intégration	CORD	850.000,00	1.155.391,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2007 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
54	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	CORD	6,500.00	2,090.18
55	10.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CORD	7,000,000.00	9,003,399.38
56	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CORD	130,800.00	0.00
57	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	CORD	265,000.00	330,312.85
58	10.00	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	CORD	100.00	50,888.85
59	10.00	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	75,000,000.00	166,041,090.36
60	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CORD	668,110.00	30,915.14
61	10.00	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CORD	40,000.00	7,512.87
62	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF"	CORD	82,805.00	0.00
63	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	CORD	35,000,000.00	36,438,544.78
64	10.00	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automobiles	CORD	70,000,000.00	61,539,686.92
65	10.00	13.90	Remboursement par la Commission européenne des frais de personnel et de gestion pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CORD	1,000.00	0.00

Total du Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE : 3,810,645,489.00

4,307,056,629.55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après autoris. de déassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

Budget des Recettes et Dép. pour ordre - Chapitre VI - DÉPENSES POUR ORDRE

Dépenses pour ordre

1	35.40	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'acise	CNLI,CNST,CSDE	1,020,000,000.00	1,020,000,000.00	1,006,938,441.81
3	35.10	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CNLI,CNST,CSDE	20,000,000.00 D	23,766,792.42	23,754,593.06
5	DIVERS	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	CNLI,CNST,CSDE	1,755,000,000.00 D	2,126,541,973.31	2,126,541,973.31
6	35.10	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées; dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	CNLI,CNST,CSDE	349,252.00 D	567,252.00	556,055.14
7	DIVERS	13.90	interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CNLI,CNST,CSDE	47,314,000.00 D	65,936,212.00	53,431,220.32
8	35.10	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	CNLI,CNST,CSDE	321,000.00	321,000.00	0.00
9	DIVERS	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CNLI,CNST,CSDE	20,000.00	20,000.00	19,704.34
10	43.21	13.90	Impôt commercial communaut. versement aux communes du produit de l'impôt	CNLI,CNST,CSDE	465,000,000.00 D	538,905,343.85	538,905,343.85
11	DIVERS	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	CNLI,CNST,CSDE	20,000,000.00 D	21,510,694.71	21,510,694.71
12	35.40	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CNLI,CNST,CSDE	3,500,000.00	3,500,000.00	3,456,235.00
14	DIVERS	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	CNLI,CNST,CSDE	20,000,000.00 D	21,129,536.96	21,129,536.96
16	00.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
18	DIVERS	13.90	Fonds européen de développement régional(FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLI,CNST,CSDE	11,800,000.00	11,800,000.00	4,948,468.81
19	DIVERS	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CNLI,CNST,CSDE	13,701,375.00	13,701,375.00	1,695,824.37
20	DIVERS	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation	CNLI,CNST,CSDE	20,428,000.00 D	21,423,600.00	21,240,155.46
26	93.00	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CNLI,CNST,CSDE	149,000,000.00	149,000,000.00	145,893,173.18
30	DIVERS	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CNLI,CNST,CSDE	200,000.00	200,000.00	123,023.63
31	DIVERS	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	CNLI,CNST,CSDE	9,000,000.00 D	10,885,591.00	10,885,591.00
33	11.12	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CNLI,CNST,CSDE	195,720.00	195,720.00	117,189.12
34	11.12	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mamerlach et d'Useldange	CNLI,CNST,CSDE	8,811.00	8,811.00	5,812.96
35	DIVERS	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales nationales des agents publics du Centre hospitalier neuro-psychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CNLI,CNST,CSDE	18,141,003.00	18,141,003.00	17,293,096.06
37	DIVERS	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	CNLI,CNST,CSDE	24,305,977.00 D	25,702,538.71	25,702,538.71
38	41.40	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CNLI,CNST,CSDE	6,000,000.00 D	7,333,635.00	7,333,635.59
39	41.40	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CNLI,CNST,CSDE	2,000,000.00	2,000,000.00	1,582,685.99
44	00.00	13.90	Programmes INTERREG	CNLI,CNST,CSDE	10,000,000.00	10,000,000.00	3,410,714.92
45	00.00	13.90	Part de l'union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CNLI,CNST,CSDE	1,363,306.00	1,363,306.00	657,829.43
48	34.49	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CNLI,CNST,CSDE	449,530.00	449,530.00	136,817.55
49	41.40	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CNLI,CNST,CSDE	100.00 D	1,104,641.00	1,104,640.99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2007 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CNLI,CNST,CSDE	3,000.00 D	3,534.00	3,533.87
51	DIVERS	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tarif	CNLI,CNST,CSDE	3,500,000.00 D	3,550,308.58	3,550,308.58
52	12.16	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'intégration	CNLI,CNST,CSDE	850,000.00 D	1,736,128.00	1,106,150.73
54	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	CNLI,CNST,CSDE	6,500.00	6,500.00	2,090.00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CNLI,CNST,CSDE	7,000,000.00 D	9,004,000.00	9,003,399.38
56	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CNLI,CNST,CSDE	130,800.00	130,800.00	0.00
57	DIVERS	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	CNLI,CNST,CSDE	265,000.00 D	268,098.81	215,110.72
58	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat	CNLI,CNST,CSDE	100.00	100.00	0.00
59	DIVERS	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épaigne (non résidents)	CNLI,CNST,CSDE	75,000,000.00 D	166,125,354.90	166,125,354.90
60	00.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CNLI,CNST,CSDE	668,110.00	668,110.00	276,264.00
61	DIVERS	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CNLI,CNST,CSDE	40,000.00	40,000.00	7,157.78
62	DIVERS	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDJF"	CNLI,CNST,CSDE	82,805.00	82,805.00	0.00
63	93.00	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	CNLI,CNST,CSDE	35,000,000.00 D	36,438,544.78	36,438,544.78
64	DIVERS	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	CNLI,CNST,CSDE	70,000,000.00	70,000,000.00	61,823,443.48
65	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CNLI,CNST,CSDE	1,000.00	1,000.00	0.00

Total du Chapitre VI - DÉPENSES POUR ORDRE :

3,810,645,489.00

4,383,563,941.03

4,316,926,354.49

Section	Désignation du Fonds	Excédent à la fin de l'exercice 2006 (en EUR)	Recettes (en EUR)	Dépenses (en EUR)	Excédent à la date de l'exercice 2007 (en EUR)
Fonds de tiers					
CC	Consignations judiciaires	11,125,116.16	789,933.02	1,300,000.00	10,615,049.18
	Total Fonds de tiers :	11,125,116.16	789,933.02	1,300,000.00	10,615,049.18
Fonds des communes					
CP	Fonds communal de péroration conjoncturelle	45,900,190.41	1,938,803.22	0.00	47,838,993.63
DC	Fonds de dépenses communales	3,589,860.37	99,085,406.82	100,780,156.94	1,895,110.25
	Total Fonds des communes :	49,490,050.78	101,024,210.04	100,780,156.94	49,734,103.88
Fonds de l'Etat					
AD	Fonds d'investissements publics administratifs	119,814,647.14	49,558,217.92	79,099,924.27	90,272,940.79
AS	Fonds d'assainissement en matière de surendettement	414,992.67	7,500.29	3,000.00	419,492.96
CD	Fonds de la coopération au développement	13,613,927.00	167,630,779.53	166,271,266.92	14,973,439.61
CF	Fonds communal de détatoin financière	0.00	627,722,678.23	627,722,678.23	0.00
CH	Fonds spécial de la chasse	1.53	308,627.65	308,470.62	158.56
CR	Fonds de crise	21,715,472.77	0.00	0.00	21,715,472.77
CU	Fonds social culturel	3,971.61	540,000.00	538,913.78	4,057.83
CY	Fonds cynégétique	566,482.89	32,028.00	0.00	618,510.89
DE	Fonds de la dette publique	95,645,017.99	98,678,000.00	132,771,194.94	61,551,823.05
EF	Fonds spécial des eaux frontalières	1,271,165.12	59,723.00	242,148.28	1,088,739.84
EM	Fonds pour l'emploi	80,154,385.05	349,611,705.40	374,900,081.46	54,866,008.99
ER	Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	0.00	55,000,000.00	37,501,522.72	17,498,477.28
GA	Fonds pour la loi de garantie	77,957,384.38	75,064,037.83	56,153,042.83	96,868,379.38
GE	Fonds pour la gestion de l'eau	63,061,215.42	15,000,000.00	50,990,546.06	27,070,669.36
KY	Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	11,973,685.36	71,054,420.35	6,308,035.96	76,725,069.75
MH	Fonds pour les monuments historiques	22,191,664.04	10,000,000.00	15,400,974.50	16,790,689.54
MI	Fonds d'équipement militaire	64,964,769.72	53,000,000.00	8,371,688.26	109,593,081.46
OA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	14,948,250.99	34,436,701.54	37,774,843.76	11,610,108.77
PE	Fonds spécial de la pêche	383,310.31	71,060.00	110,564.81	343,805.50
PR	Fonds pour la protection de l'environnement	44,124,490.22	7,000,000.00	12,843,983.36	38,280,506.86
PS	Fonds de pension	42,081.93	422,989,853.09	417,010,690.23	5,431,244.79
RA	Fonds du rail	169,256,319.07	317,937,603.30	273,585,625.18	213,607,297.19
RE	Fonds pour la réforme communale	229,973.38	250,000.00	478,000.00	1,973.38
RF	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	35,954,686.58	5,000,000.00	2,818,516.49	38,136,170.09
RO	Fonds des routes	73,808,602.30	110,324,214.60	110,360,841.18	73,771,975.72
SC	Fonds d'investissements publics scolaires	210,432,375.57	42,000,000.00	72,547,101.43	179,885,274.14
SF	Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	123,137,039.12	60,500,000.00	82,686,066.08	100,950,973.04
SH	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	162,195,022.23	34,748,961.00	49,159,197.83	147,784,785.40
SO	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	53,912,861.46	6,500,000.00	17,987,186.65	42,425,674.81
SP	Fonds d'équipement sportif national	19,900,965.17	19,500,000.00	7,942,305.81	31,458,259.36
TO	Fonds pour la promotion touristique	1,281,877.83	7,450,000.00	7,623,480.43	1,108,397.40
	Total Fonds de l'Etat :	1,482,980,238.85	2,641,386,111.73	2,649,512,892.07	1,474,853,458.51
Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire					
MO	Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	151,259,970.61	18,458,116.91	0.00	169,718,087.52
PC	Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	871,442,271.73	0.00	0.00	871,442,271.73
	Total Fonds de cov. de dettes de l'Etat sans incid. budg. :	1,022,702,242.34	18,458,116.91	0.00	1,041,160,359.25
	Total général :	2,566,297,648.13	2,761,658,371.70	2,751,593,049.01	2,576,362,970.82

BUDGET DES RECETTES ET DEPENSES POUR ORDRE
Historique du solde cumulé

Art.	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	SOLDE CUMULE 1998-2000 LUF		SOLDE CUMULE 1998-2000 LUF		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	SOLDE CUMULE 1998-2007		Art.			
1	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	1134,066	276,013,57	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	1	
2	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1134,066	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	2	
3	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	276,013,57	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	3	
4	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	6,854,847	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	4	
5	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	109,927,22	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	5	
6	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	16,520,350	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	6	
7	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-218,295,135	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	7	
8	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-70,999	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	8	
9	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-1186,698	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	9	
10	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	3,066	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	10	
11	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-24,627	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	11	
12	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-86,449	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	12	
13	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-233,623	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	13	
14	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-254,525	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	14	
15	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-48,713	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	15	
16	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-108,693	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	16	
17	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	599,924,10	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	17	
18	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	240,019,68	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	18	
19	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-176,899	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	19	
20	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	153,111,34	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	20	
21	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	384,417,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	21	
22	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	22	
23	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	23	
24	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	24	
25	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	25	
26	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	26	
27	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	27	
28	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	28	
29	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	29	
30	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	30	
31	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	4,255,92	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	31
32	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-599,15	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	32	
33	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	-176,899	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	33	
34	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	472,478,03	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	34	
35	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	39,937,04	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	35	
36	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	36	
37	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	37	
38	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	38	
39	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	39	
40	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	40	
41	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	41	
42	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	42	
43	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	43	
44	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	44	
45	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	10,666,18	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	45
46	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	2,144,22	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	46
47	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	47	
48	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	48	
49	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	49	
50	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	50	
51	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	EQ	0,00	0,00	51
52	EQ																													